TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 180 SAMEDI 1er JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 1re page 0.75 — Diverses 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ..... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 22 » 12 » 6 »
Union postale, 32 autres Etats le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 47 m. — Coucher, 7 h. 03 m.
Premier quart., le 5. — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Théodore.
Fête de Demain : N. D. de la Visitation.

30 JUIN

POUR OU CONTRE

A l'heure où j'écris ces lignes — qui n'est pas celle où elles paraîtront, — j'ignore ce que sera le vote de la Chambre sur le principe même de la Représentation Proportionnelle.

Mais quel que puisse être ce vote, il ne modifiera pas mon opinion. Demain, comme hier, je n'aurai rien à changer à ce que j'aurai écrit.

Je suis contre tout système de R. P. C'est clair, c'est net, et, j'ajoute, cela n'aurait pas d'importance, si je n'étais sûr que mon opinion traduit très fidèlement l'opinion et la doctrine du parti républicain.

J'ai lu et relu les discours de tous les hommes d'Etat républicains, sur la matière ; je me suis imprégné des grands débats qui se sont déroulés devant la Chambre, aussi bien lorsqu'il s'agit de rétablir le scrutin de liste, en 1885, que lorsqu'on crut devoir revenir au scrutin uninominal, en 1889 ; tous les orateurs de gauche se prononcèrent en faveur du scrutin majoritaire et la R. P., dont il fut déjà question, eut à peine les honneurs de la discussion.

Il est même très piquant de remarquer que M. Jaurès se fit, en 1889, l'orateur le plus ardent du scrutin de liste, pur et simple, et qu'il y vit le moyen de donner satisfaction aux minorités.

En deux mots, voici sa thèse : il y a, dans chaque circonscription, des groupements socialistes plus ou moins considérables ; avec le scrutin d'arrondissement, ils ne savent où aller ; ils ne sont pas assez forts pour espérer le triomphe de leurs propres candidats ; mais ils sont perplexes, car, à la fois, ils répugnent à aller à droite, puisque c'est la réaction, et à aller à gauche, puisque, prétendent-ils, nous n'avons la République que de nom.

Avec le scrutin de liste, au contraire, déclarait M. Jaurès, les Républicains pourront faire leur part légitime aux socialistes. C'était, bien avant la lettre, le bloc de gauche constitué.

M. Jaurès a changé d'avis ; ce n'est pas une raison pour que nous en changions aussi. Nous restons fidèlement et fermement attachés à la vieille doctrine du parti républicain, et nous demandons très instamment que l'on rétablisse le scrutin de liste pur et simple.

J'entends bien ce qu'on me dit :

« Le scrutin de liste c'est la perte, sinon de la République, du moins du parti radical et radical-socialiste, qui succombera partout sous la coalition formidable des réactionnaires, des progressistes et des unifiés réunis. »

Mais, alors, cela veut dire que les républicains radicaux et radicaux-socialistes ne sont plus la majorité dans le pays : si c'était la vérité, nous pourrions en éprouver une tristesse profonde ; encore faudrait-il nous incliner, mais rien n'est moins démontré que cette infériorité des contingents radicaux et radicaux-socialistes dans le pays.

J'ai la conviction, au contraire, qu'ils sont de beaucoup, le plus grand nombre, et qu'une campagne bien menée leur assurerait, au scrutin de liste, une éclatante victoire.

Mais, soit ; supposons que nos adversaires sont dans la vérité. Pensent-ils alors que le moyen de parer au redoutable péril qui menace le parti radical et radical-socialiste soit de se réfugier dans la R. P. ? Je prétends bien, au contraire, que c'est ce système électoral qui conduira notre parti à une déroute certaine.

Dans l'état actuel des choses, nous ne gagnerons de sièges, avec la R. P., dans aucun département : nous ne ferons que garder, très péniblement, dans quelques régions, les sièges que nous avons conquis. Par contre, dans tous les départements dont la représentation est entièrement ou à peu près radicale et radicale-socialiste, la proportionnelle nous prendra des sièges pour les donner soit aux progressistes, soit aux réactionnaires, soit aux unifiés.

Ah ! le bon billet qu'est pour nous la R. P. !

Et pourtant, peut-être qu'à l'heure où ces lignes paraîtront, c'est la R. P., du moins en principe, que la Chambre aura votée. Tout cela dépend, — je peux bien le dire sans prétendre être prophète, — de l'attitude dernière qu'aura prise le Gouvernement. Car il ne me semble pas possible que le Ministère soutienne un système défendu par tous ses adversaires, combattu par ses meilleurs amis. C'est un paradoxe un peu trop fort et dont la joie qu'il procure à tous ceux qui nous combattent, fait éclater l'ironie et la cruauté.

Comment les journaux conservateurs, les organes modérés pourraient dire, à juste titre, ainsi que l'écrit le *Temps*, que le Ministère soutient ses adversaires et combat ses partisans ? Ce n'est pas possible. J'espère qu'avant le vote, le Gouvernement aura réfléchi : il faut qu'il marche avec ses troupes et qu'il les conduise à la victoire ; car si celles-ci doivent succomber, le triomphe sera précaire d'un Gouvernement qui n'aura dû son salut qu'à ses pires ennemis.

PAUL BOURELY,
Député de l'Ardèche.

Nous publierons dans notre numéro de demain dimanche un article sur M. CAILLAUX, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.

LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

Question Pugliesi-Conti

Mercredi soir, un télégramme de Paris nous annonçait que le sympathique député d'Ajaccio, M. Dominique Pugliesi-Conti, avait adressé à M. Caillaux, président du Conseil, une lettre par laquelle il l'informait de son intention de lui poser, à la tribune de la Chambre, une question sur le retard apporté à la solution des Chemins de fer de la Corse.

Nous sommes heureux de faire passer sous les yeux de nos lecteurs le texte de cette lettre.

Paris, le 28 juin 1911.

Monsieur le Président du Conseil,

Le contrat des Chemins de fer Corses est expiré depuis le 3 décembre 1909.

Depuis deux ans et demi, la Corse attend donc le renouvellement de la concession et l'achèvement du réseau ferré qui sera décidé par la même occasion.

Le Conseil général de la Corse, dans sa dernière session, a émis le vœu unanime que la Chambre se prononce, avant les vacances, sur ce projet important.

La représentation Corse, à plusieurs reprises, a manifesté le même désir, ces jours derniers ; j'ai eu l'honneur d'en faire part à M. le Ministre des Travaux Publics et à vous même.

Mon rapport sur le projet de loi déposé par le Gouvernement a été adopté par la Commission des Travaux Publics au mois de mars dernier, et j'ai été autorisé à le faire imprimer et distribuer à nos Collègues dès que serait régularisé l'Avenant déjà accepté par M. le Ministre des Travaux Publics et soumis actuellement à la signature de M. le Ministre des Finances.

Devant ce fait important que le renvoi de la discussion du projet à la rentrée entraînerait un retard d'une année dans l'exécution des travaux par suite de difficultés à les entreprendre à certaines époques de l'année, et en présence de la légitime impatience de tous mes compatriotes de voir se réaliser les promesses maintes fois renouvelées, et que vous maintenez certainement, M. le Président du Conseil, de fournir sans retard à la Corse l'outillage économique indispensable à sa prospérité, j'ai le devoir de venir vous prier de m'autoriser à vous demander à la tribune les causes du retard apporté à la solution de cette importante question.

Je vous prie d'agréer, etc.

D. PUGLIESI-CONTI,
Député d'Ajaccio.

---

221 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par [illegible]

TROISIÈME PARTIE

V

LA RIVALE

Le foyer de France, si ordinaire et paisible, avait été bouleversé comme si la foudre s'était abattue sur lui.

Suzanne l'avait brusquement quitté, annonçant à sa mère et à son frère l'adoption sa révolution formelle de mourir. Quelques jours plus tard, n'était au tour de son amie Gabrielle de disparaître. Mais celle-ci ne laissait pas sa mère se priver aux angoisses dont souffrait Françoise, car Mme Mailloche ne paraissait guère s'affecter du départ de sa fille.

Henri Beaudoin était alors devenu très sombre. Mme de Langeville s'aperçut vite qu'il était sous l'empire de préoccupations particulières ; elle le questionna, mais il se renferma dans un mutisme obstiné. Intérieurement, elle fut en outre hors de raison de déduction, devenant de plus en plus provocante, et laissant entrevoir énergiquement au jeune homme qui si sa peine était une tristesse de cœur, il pourrait peut être rencontrer, non loin de lui, une consolation. Par désœuvrement, par coquetterie, Henri ne put se défendre de répondre par quelques galanteries banales qui suffirent à alimenter, chez Sidonie, une espérance qui lui était chère. Les travaux de la serre ayant été décidés, Henri dut revenir souvent chez sa tante qui, chaque jour, essayait insensiblement d'entrer davantage dans l'intimité du jeune homme avec ses irrésistibles câlineries de femme que sa science particulière de courtisane lésait plus dangereuses encore.

Mais Sidonie, qui gardait tous ses avantages tant qu'elle n'obtenait qu'à une certaine plus ou moins déprave, perdait tous ses moyens d'action en devenant sincère. Après avoir été déçue par tant d'hommes, après avoir combié tant de vœux et désespéré tant de poursuivants, la comtesse de Langeville n'entrevoyait pas la possibilité d'un affront et mettait les hésitations d'Henri sur le compte de la crainte qu'il éprouvait peut-être d'être repoussé. Son imagination inquiète, l'énervement fébrile qui l'agitait lui firent commettre une grave faute. Elle écrivit au jeune homme un billet laconique pour lui dire qu'elle l'attendait le lendemain tard dans la soirée. Henri répondit qu'il regrettait beaucoup de ne pouvoir se rendre à l'appel de sa cliente, mais qu'il était forcé de partir en voyage pour les affaires de son patron.

En relisant pour la dixième fois cette réponse, Mme de Langeville frémissait de colère. Il était impossible de ne pas lire entre les lignes de cette lettre outrageante : l'amant qu'elle désirait si follement ne voulait pas d'elle, elle le perdait avant de l'avoir possédé ! Le front couronné, les prunelles flamboyantes, la rage au cœur, elle sentait mille pensées contradictoires bouillonner dans sa tête. Henri Beaudoin avait semblé préférer l'oreille aux paroles amoureuses de la séductrice. Mais il n'avait pas hésité à rompre avec celle qui avait commis l'imprudence de s'offrir trop vite. Si l'on parlait de la perfidie des femmes ! De sombres réflexions montaient au cerveau de Sidonie. Sa jeunesse était envolée, sa vie terminée. Elle ne comptait plus pour personne.

Son père, Denis Bourgoni, menait une existence éclipsée, commerçant des habitudes qui auraient peut-être effrayé sa fille si elle avait été accessible à certains sentiments d'amour filial qu'elle avait toujours ignorés. Elle avait vu vaguement, par des rapports d'antichambres, que le vieillard avait été frappé d'une sorte d'attaque ; ne devait on pas s'attendre à une nouvelle et prochaine alerte ? Sidonie, qui ne s'occupait pas de la fortune de son père, puisqu'il lui donnait autant d'argent qu'elle en voulait, ne demandait pourtant si ses spéculations hasardeuses du vieillard ne compromettraient pas quelque jour leur situation commune. Mais quand elle avait interrogé l'ancien commerçant sur ses appréhensions, il lui avait répondu par un éclat de rire qui l'avait pétrifiée ramenée. Philippe de Langeville, que sa femme avait vu vainement, en un temps, guet qu'une jalousie froide sur laquelle elle ne pouvait se tromper.

Follement, désespérément, elle s'était réfugiée dans l'amour qu'elle avait si soudainement conçu pour Henri, et qu'elle croyait être la plus grande des compensations. Et voici que, soudain, son rêve s'écroulait ! Sa vie gaspillée, elle y avait fait passer pendant quelques jours, parmi que les amours les plus gangreuses ont des faiblesses inexplicables, [illegible] de l'amour. Mais, aujourd'hui qu'il ne restait plus rien de ce bonheur rêvé, [illegible] première fois devant [illegible] de ses dernières déceptions. Elle récapitula les faits. Grâce au [illegible], Suzanne, sur laquelle elle avait presque quotidiennement renseignée, se pouvait pas lui échapper longtemps. Il n'y avait qu'à laisser les événements se dérouler suivant le plan arrêté entre les deux complices. Mais que se passait-il chez les Rouvray ? Comment Mme Mailloche s'y comportait-elle ? Il importait de savoir. Sur tous, que Sidonie avait pris ouvertement de la réconcilier avec Clotilde, se paraissait pas bien empressé de parvenir à dissiper les nuages qui existaient entre les deux anciennes amies de pension. Les obstacles avaient toujours le don d'irriter Mme de Langeville et de finir par la pousser à quelque téméraire entreprise. Pourquoi, dans le cas présent, n'aurait-elle davantage le bon plaisir de son époux ? Quelle raison empêcherait la comtesse de Langeville de faire une visite à la duchesse de Rouvray ?...

Autrefois, Clotilde avait fait chasser la misérable qui avait tenté de détruire son foyer. Mais, songeait Sidonie avec un sourire d'une infernale ironie, ne venait-elle pas de rendre Yvonne à la mère désespérée ? Du moment où Philippe était reçu dans la maison, sa femme n'avait pas de raison pour accepter l'entremise qui l'en bannissait. Raisonnant tout son aplomb, Mme de Langeville, qui ne différait jamais l'accomplissement d'une résolution prise, se fit conduire chez le duc de Rouvray. Sidonie, toujours consciente, fit arrêter son coupé à quelque distance de l'hôtel. La large grille en partie donnant accès à la propriété était ouverte.

(*A suivre*).

LA VOGUE est au CAFÉ EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS de GRAND GAND GRAVE.

RÉPONSE
de M. Pugliesi-Conti
Député d'Ajaccio
à M. Sylvestre Frasseto

M. Dominique Pugliesi-Conti, député et maire d'Ajaccio, a adressé à M. Sylvestre Frasseto, président de la Fédération des Syndicats d'initiative et Amicales Corses la lettre suivante :

Paris, le 26 juin 1911.

Monsieur le Président,

Dans le désir de ne pas poursuivre une polémique que vous paraissiez regretter comme moi, j'avais décidé de ne pas répondre à votre dernière lettre. J'étais certain, d'ailleurs, que personne n'aurait pris au sérieux la plaisante prétention de me représenter comme oublieux de mes engagements de candidat et si, comme vous le rappeliez avec insistance, le drapeau Corse flottait à la portière de ma voiture, nul n'ignore que ses plis se mêlaient à ceux du Drapeau tricolore.

Je ne voudrais pas voir une pensée désobligeante dans votre intention de m'attribuer l'inspiration des commentaires de votre lettre parus dans la *Jeune Corse*. Si le distingué rédacteur de ce journal, M. Maestracci, s'est trouvé souvent en communauté d'idées avec moi, il a toujours conservé son indépendance et n'a jamais obéi qu'à sa conscience professionnelle. Je n'ai aucun embarras à convenir, tout en lui reconnaissant mon amicale estime, que je n'approuve pas certaines exagérations de l'article que vous citez.

Vous rechercher, dans l'incident que vous soulevez, un prétexte à interpréter très inexactement mes sentiments à l'égard des syndicats, auxquels je n'ai jamais cessé ondepuis de témoigner de mon dévouement. J'ai toujours été heureux de seconder leurs efforts et j'ai apporté, à celui d'Ajaccio en particulier, mon concours sous toutes ses formes, m'efforçant d'aider à son développement et à son œuvre.

Mais, tout en rendant hommage aux syndicats, il est une équivoque que je veux dissiper et je vous remercie de m'en donner l'occasion.

Je tiens, en effet, à déclarer que je ne saurais admettre que les syndicats, s'exagérant singulièrement leur rôle, aitressent aux élus du pays des paroles comminatoires, les entraînent, presque en coupables, à des réunions, pompeusement qualifiées de « consultes nationales » dont ils entendent fixer seuls le caractère et la portée en des proclamations discutables, jettent, dans des ordres du jour, sur le dévouement de la représentation Corse la plus injurieuse des suspicions, et s'emparent de toutes les occasions pour sembler vouloir s'arroger les droits intangibles du suffrage universel.

Je compte sur votre courtoisie, Monsieur le Président, pour insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de « Corsica, » et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

D. PUGLIESI-CONTI.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VENACO. — M. Filippi Jean-Jacques, maire, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Venaco, en remplacement de M. Vincensini, nommé juge de paix.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

MAUSOLEO. — M. Zocchi Joseph-Louis, garde domanial des eaux et forêts de 3e classe au poste de Lan, est appelé, avec son grade et sa classe, à la maison forestière de Tartagine, en remplacement de M. Gavanelli, promu au grade supérieur.

LURI. — La société philharmonique de Santa l'Arenir se rendra dans la petite ville de Luri, dimanche 9 juillet, prêter son gracieux concours.

De concert avec sa sœur *La Renaissance de Luri*, société philharmonique, elles alterneront aux services religieux qui seront célébrés dans la belle paroisse, le matin, à une grand'messe en musique où prendront part les deux sociétés, ainsi que le soir à une procession solennelle.

Des concerts seront donnés sur la place de l'église et procurer ont ainsi à la sympathique population Lurcise l'agrément accoutumé. — C.

PETRETO. — M. Ceseri César, maire, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Petreto Bicchisano, en remplacement de M. Istria, démissionnaire.

CONCA. — M. Agostini Joseph-Marie, garde domanial des eaux et forêts à Conca, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

OMESSA. — Notre sympathique et distingué receveur de l'enregistrement, M. Orsini, vient d'être l'objet d'un avancement bien mérité.

Il quitte notre commune au sein de laquelle il se compte que des amis pour s'en aller dans la Drôme où tous nos vœux l'accompagnent.

Son exquise urbanité, son désintéressement absolu de la politique du village, ont fait de lui un des receveurs que nous ayons eus à Omessa ne sortant pas du cadre de leurs fonctions.

Avec une telle conception du devoir strict nous sommes certain que, quelle que soit la circonscription avec laquelle M. Orsini est appelé à entrer en contact, il y acquerra immédiatement l'estime et la considération dont les populations d'Omessa, de Saint-Laurent et de Morosaglia l'ont toujours entouré.

Tout en regrettant son départ, nous nous réjouissons de son avancement et l'en félicitons.

Son successeur, M. Lajous, est un débutant. Nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue parmi nous. — B.

PETRETO. — M. le docteur Santarelli, médecin à Petreto-Bicchisano, a été nommé médecin assermenté pour l'arrondissement de Sartene.

CORTE. — La médaille d'honneur en bronze a été décernée à M. Simonetti André, ancien sapeur pompier ; le 10 février 1911, à Corte, a fait preuve de courage dans l'extinction d'un incendie.

Une Excursion à Portoferraio

M. le Maire Gaudin a reçu hier deux télégrammes du Maire de Portoferrajo lui annonçant que 2.000 ouvriers venaient de se mettre en grève.

Dans ces conditions le sympathique syndic, M. Damiani, engage les excursionnistes Bastiais à remettre leur excursion à une date ultérieure.

Les membres du Comité et les souscripteurs sont priés de vouloir bien se réunir ce matin, 1er juillet, à 10 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, pour décider des mesures à prendre.

LE COMITÉ.

Commission des Prisons

Séance du 1er juillet 1911

I. — Compte rendu de la visite mensuelle des délégués.
II. — Avis à donner sur l'envoi dans une maison de correction d'un jeune détenu.
III. — Affaires diverses.
VI. — Communications du Président.
V. — Visite de la Prison.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 juin.

Le marché demeure calme et ferme dans son ensemble. Notre Rente se retrouve à 95.25. Sauf le Portugais en reprise à 69.18, les Fonds Etrangers varient peu. Le groupe des Banques est toujours très actif. Le Crédit Foncier a été recherché à 830, le Crédit Lyonnais à 1.574. Comptoir National d'Escompte 946. La Société Générale se tient à 700, bénéfices nets de mai frs : 1.447.664 85, soit pour les cinq premiers mois de l'année 6.878.928,75 contre 6.374.743,82 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

La souscription à l'Emprunt Argentin à 1/2 0/0 or de 350 millions aura lieu le 6 juillet sous le patronage de la Banque de l'Union Parisienne. Les 700.000 obligations de 500 frs rapportent 25.50 et sont offertes à 497.50 dont 50 frs au souscrivant, 75 à la répartition, 150 du 1er au 5 septembre et le solde du 26 au 30 décembre.

Sont 5 600. Valeurs de traction et d'électricité indécises. Valeurs russes d'abord fermes puis alourdies en clôture comme d'ailleurs les titres ouprifères : Rio 1.780.

En Banque, les actions de la Miami Copper négociées aujourd'hui à terme, valent 129.50. On sait que l'usine de concentration de cette Société est en marche depuis avril dernier.

Aux valeurs diverses, Asia Caoutchouc Trust se représente à 27.25. Les charbonnages de l'Oklahoma s'avancent à 118.

Légère reprise de nos Chemins de Fer.

UN SUICIDE
RUE DE LA MARINE
Une femme se jette par la fenêtre

Hier matin, vers trois heures et demie, les nombreuses familles qui habitent dans la rue du Gazelle étaient mises en émoi par les cris déchirants d'une malheureuse jeune fille, Mlle Marie Morazzani, qui appelait au secours, en criant : « Ma mère ! ma mère ! » et qui s'affaissa quelques instants après, évanouie, dans les bras des voisines affolées.

La mère, Mme Morazzani Françoise, âgée de 43 ans, venait en effet de se jeter par la fenêtre du haut du 5e étage de la maison qu'elle habitait.

Vers 3 heures, sa fille Marie Morazzani, âgée de 20 ans, s'étant réveillée et ayant remarqué que sa mère, qui couchait avec elle, avait disparu, l'appela.

Comme elle ne répondit pas à son appel, elle fit le tour de la maison, et en pénétrant dans la pièce voisine, elle aperçut la fenêtre grandement ouverte.

Un triste pressentiment lui étreignit le cœur. Sa mère, qui depuis plusieurs jours donnait des signes non équivoques de surexcitation nerveuse, avait dû mettre à exécution le sinistre projet qui hantait son pauvre cerveau malade.

Les voisins descendirent aussitôt dans la rue de la Marine, et aperçurent en effet le corps de l'infortunée Françoise Morazzani qui gisait inanimée sur les dalles.

La malheureuse s'était habillée, et en proie à une violente crise de désespoir, elle venait de se jeter dans la rue.

Dans sa chute, elle s'était brisée un bras en plusieurs morceaux, et les lésions internes avaient occasionné une mort instantanée.

Les agents Poggi Roch et Torre, prévenus, arrivèrent en toute hâte sur les lieux.

M. Glebèke, commissaire de police, arriva à son tour, accompagné d'un médecin légiste qui procéda aux constatations médico-légales.

Le cadavre de la malheureuse fut transporté aussitôt à l'hôpital civil.

Le mari de la victime, qui se trouvait à Rutali, a été prévenu immédiatement du malheur qui le frappait.

Il est arrivé dans la journée auprès de sa famille.

Le suicide de Mme Morazzani, qui était très honorablement connue en ville, a douloureusement ému notre population.

Cette désespérée de la vie laisse deux enfants : une jeune fille de 20 ans et un jeune homme de 18 ans, qui est embarqué comme marin à bord d'un de nos navires de commerce.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE
sous la direction de M. SCHEB, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Nancy Exposition,	Lerert.
Caprice de Reine,	Carlini.
Paillasse,	Cavallo.
Madrigal à la Marquise,	Goublier.
En Reliant vos Lettres,	Manon Hick.
Sous un balcon,	Goublier.
Mamitia,	Dudes.

Soirée de 8 heures à minuit

Marche Ethiopienne.	Philipucchi.
Une Page d'Amour,	Rico.
Poète et Paysan,	Suppé.
Carmen,	Hirel.
Napoli Mio,	Volpatti.
Le Trouvère,	Verdi.
Ça ne dure qu'un temps,	Fiament.
Manon Lescaut,	Puccini.
Une Matinée chez les Bohémiens,	Mercier.
Avenir Discrets.	Banc.
Bedella.	Gracey.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques de 30 juin

Thermomètre. — Theures + du matin 21°2 ; midi 24 6 ; 3 heures du soir + 21°2 ; Maxima + 26°. Minima + 10°2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. ; midi, 766 mm., 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, N.-O.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Dans les Préfectures

M. Valère Cecaldi, attaché au ministère du commerce, est nommé chef du cabinet de M. Allar, préfet de la Mayenne.

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de Mlle Maria Colombani, la charmante et gracieuse fille de M. et Mme Colombani, de Bastia, avec M. J. Giudicelli, mécanicien, de Marseille.

Toutes nos félicitations aux jeunes fiancés.

Beaux-Arts

Mlle Madeleine Salinsti vient d'obtenir une mention honorable au concours d'archéologie de l'école des Beaux-Arts de Paris.

Mariage

Lundi 26 courant, a eu lieu le mariage de Mlle Timotei, la toute charmante sœur de notre sympathique brigadier de douanes, avec M. François Casimiri, employé des postes et télégraphe à Paris. La cérémonie religieuse à laquelle étaient conviés les nombreux parents et amis des époux a été célébrée en l'église St Jean-Baptiste. Le splendide cortège s'est ensuite rendu dans les salons de Mme et M. Timotei, où un déjeuner des plus exquis lui a été servi ; les danses et les jeux se sont prolongés bien avant dans la nuit.

Le jeune couple a filé sur Marseille par le paquebot de 4 heures, se rendant à Paris pour y cacher son bonheur.

La mariée était assistée en qualité de témoins par MM. Lacombe, entrepreneur, et Philippe Felce, négociant, ses cousins ; le marié par MM. Banditet et Peraldi, retraités.

Nous offrons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de prospérité et de postérité. — L.

Contributions Directes

M. Castagnoni John-César-Alexandre, surnuméraire des contributions directes, est nommé contrôleur adjoint et attaché au département de la Corse.

Obsèques

M. Paul Bronzini, avocat, vient d'avoir la douleur de perdre sa fille, décédée à Erbalunga, à l'âge de neuf mois.

Le corps de ce petit ange a été ramené à Bastia, et les obsèques ont eu lieu à cinq heures de relevée.

Les nombreux amis des familles Bronzini et de Caraffa se trouvaient réunis à l'entrée de la Citadelle et ont formé un long cortège jusqu'à l'église Sainte-Marie.

Le blanc cercueil, sur lequel avait été déposé une superbe croix en fleurs naturelles, était porté à bras par six communiantes.

Nous offrons toutes nos condoléances à M. Paul Bronzini, à Mme Paul Bronzini-de-Caraffa, aux familles de Caraffa et Bronzini.

Presse Départementale

Nous apprenons avec plaisir que MM. Destrem-Janon, sénateur, et Sarraillon, député du Gers, ayant fondé un nouveau journal, « L'Indépendance Gasconne, » viennent de choisir comme rédacteur en chef notre excellent compatriote M. Jean de la Rocca, si connu déjà par ses belles poésies et dont la dernière œuvre, « Au Soleil de la Vie, » a obtenu un succès très retentissant.

Nous lui adressons nos bien cordiales félicitations.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Tutti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés naturel, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marie, chez M. A. Padovani 5, Route du Cap, Bastia.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Richter Marcel.

Décès.

Versetti Jeanne-Florentine-Assomption, 2 mois, de Bastia.

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE SAINT-CHARLES. — Dimanche, 2 juillet, à la messe de 10 heures, au lieu, dans l'oratoire de ce nom, l'installation de la nouvelle Officialité pour l'année 1911-1912, qui se compose de :

M. Dalessio Jacques, Prieur ; Graziella Ant., Sous-Prieur ; Sanguinetti Dominique, Bernardini Joseph, Assistants.

Pendant la cérémonie plusieurs chants seront exécutés, suivis de la bénédiction du T.-S. Sacrement.

ORATOIRE DE MONSERATO. — Dimanche, 2 juillet, fête de la Visitation de la T. S. Vierge, les cérémonies, dans le dit oratoire, auront lieu dans l'ordre suivant : Le matin, messes à 5 heures, 6 heures et demie ; heures et demie et 8 heures et demie. Le soir, Vêpres à 5 heures, suivies de la Bénédiction de T. S. Sacrement et du baisement de la Relique.

Remerciements
ET
AVIS DE MESSE

Mme Vve André Ghilini et ses enfants remercient leurs parents, amis et connaissances des bonnes marques de sympathies qui leur auront été témoignées à l'occasion du décès de leur époux et père regretté

MONSIEUR ANDRÉ GHILINI
Capitaine au long-cours

et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée samedi, 1er juillet, à 9 heures du matin en l'église Sainte-Marie.

AVIS DE DÉCÈS

M. Charles-Aimé Massei, ancien président du Tribunal de Commerce, ancien membre de la Chambre de Commerce d'Ajaccio ; Mme Marie Garros, née Massei ; M. Garros, surveillant général au lycée de Bordeaux, officier de l'Instruction publique ; M. François Massei ; Mlle Martine Massei ; M. le docteur Albert Garros, d'Azat (Aude) ; Mlle Mary-Anne Garros ; M. Antoine Garros, étudiant en médecine à Bordeaux ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JEAN-PIERRE MASSEI
Président du Tribunal Civil de Bastia

leur frère, oncle, grand'oncle, décédé à Bordeaux, le 29 juin 1911, dans la 59e année de son âge.

Priez pour lui !

RHUM
FOX-LAND
GRANDE MARQUE

On désire acheter
FORÊTS
en Corse
Prière adresser lettres contenant offres et tous renseignements utiles à Monsieur J. B., imprimerie du *Petit Bastiais*, à BASTIA.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

29 juin — 30 juin

Rentes de 3 0/0 anciens . 95.65 — 95.60
— de 3 0/0 amortis . . 96 55 — 96.35
ex-coupon.

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 30 juin.

Une prolongation de congé de cinquante jours est accordée à M. Raffini, ingénieur des ponts et chaussées à Bastia.

Nouvelles Militaires

Armée territoriale

Paris, 30 juin.

M. Grassi est nommé sous-lieutenant du génie territorial, et est affecté à la compagnie mixte territoriale de la Corse.

Conseil des Ministres

Paris, 30 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Déclaration Ministérielle

M. Caillaux, président du Conseil donne lecture de la déclaration ministérielle qui sera lue devant les Chambres, et qui est approuvée par tous les ministres.

La préfecture de la Seine

M. Caillaux soumet ensuite à la signature présidentielle le décret de nomination de M. Delanney, directeur général des douanes, à la Préfecture de la Seine, en remplacement de M. de Selves.

Contre le sabotage

M. Augagneur entretient ses collègues des mesures à prendre contre les actes de sabotage sur les voies ferrées.

La défense de l'école laïque

M. Steeg, ministre de l'Instruction publique, met ensuite le Conseil au courant des mesures qui seront édictées par le Gouvernement en faveur de l'école laïque.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

La Conquête de l'air
Chute Mortelle
D'UN OFFICIER-AVIATEUR

Paris, 30 juin.

L'officier-aviateur Trochon effectuait hier un vol d'essai, au-dessus de l'aérodrome de Bouy.

Après s'être livré à plusieurs expériences, il se préparait à atterrir, lorsque, par suite d'un mouvement brusque, l'appareil capota et vint se briser sur le sol.

On se précipita au secours de l'officier-aviateur qui fut relevé dans des conditions déplorables.

Il portait plusieurs blessures au crane et des brulures aux yeux.

Les médecins le firent transporter à l'hôpital, après lui avoir prodigué les soins les plus urgents.

Le lieutenant Trochon n'a pu survivre à ses blessures.

Après une nuit d'atroces souffrances, malgré tous les soins dont il fut entouré, le malheureux aviateur a rendu ce matin le dernier soupir.

SOUSSE
UNE VICTIME DU DEVOIR
Obsèques Grandiose
du Docteur Gallini

Sousse, 30 juin.

Hier soir, ont eu lieu les obsèques de M. le docteur Gallini, frère de M. l'avocat Gallini, maire de Sousse, conseiller général de la Corse.

M. le docteur Gallini est une nouvelle victime du devoir. Il a contracté le typhus en soignant des malades avec un dévouement qui a fait l'admiration de toute la population de Sousse. Aussi se pressait-elle tout entière derrière le char funèbre qui disparaissait sous les couronnes et les gerbes de fleurs.

Sept discours furent prononcés, dont un par le délégué du Résident général de la Tunisie.

Deux chars remplis de couronnes suivaient le char funèbre.

Cette cérémonie très imposante a vivement impressionné la population, qui n'a pas ménagé ses condoléances à M. le Maire de Sousse et à sa famille.

LE NOUVEAU PRÉFET
de la Seine

Paris, 30 juin.

Ainsi que nous l'avions annoncé ces jours derniers, M. Delanney, directeur général des Douanes, ancien préfet de la Corse, est nommé préfet de la Seine, en remplacement de M. de Selves, nommé ministre des Affaires étrangères.

Accident
DE CHEMIN DE FER
Des malfaiteurs font dérailler le rapide Paris-le Havre.

Paris, 30 juin.

Un accident de chemin de fer, dû à la malveillance, et qui aurait pu occasionner une terrible catastrophe, s'est produit aujourd'hui sur la ligne Paris-le Havre, au moment du passage du rapide.

Des malfaiteurs, jusqu'ici inconnus, ont déboulonné complètement une partie des rails de la voie ferrée, qui a été détruite sur une longueur de 22 mètres.

Au moment où le train allait à passer à l'endroit où les criminels avaient préparé leur lâche attentat, le mécanicien s'aperçut bien de la destruction des rails, mais il n'était plus à temps pour empêcher l'accident de se produire.

Le train continua sa marche, malgré la manœuvre énergique du mécanicien, et un déraillement se produisit.

Des cris de terreur s'élevèrent aussitôt parmi les nombreux voyageurs.

Le train fut immobilisé. Heureusement, une véritable catastrophe avait été évitée.

Quelques voyageurs avaient seulement reçu des contusions peu graves.

Une enquête a été aussitôt ouverte pour rechercher les auteurs de cet attentat criminel.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Avant la Séance

La salle de séance présente aujourd'hui l'aspect des grands jours.

Les tribunes sont bondées.

Les journalistes sont au grand complet.

Dans les couloirs, règne une vive animation.

On attend avec impatience la déclaration du nouveau ministère, et les divers groupes se livrent à des commentaires sur le sort qui lui est réservé.

Beaucoup de députés semblent mécontents ; au nombre de ces derniers, figurent surtout les unifiés, dont la mauvaise humeur s'épanche en imprécations et en menaces.

Un grand nombre de radicaux sont hésitants.

Les proportionnalistes sont optimistes.

M. Charles Benoist compte bien sur des déclarations formelles et non équivoques de la part du nouveau Cabinet au sujet de la réforme électorale.

La Séance

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

La Déclaration Ministérielle

Le président du Conseil monte à la tribune, et d'une voix claire, lit la déclaration ministérielle :

« Le cabinet qui se présente à vous, dit M. Caillaux, entend gouverner avec une majorité nettement républicaine.

» Mais nous ne craignons pas de le dire, il ne faudra rien moins que toute la confiance du parti républicain, tout son appui et tout son concours, pour nous permettre de mener à bonne fin la lourde tâche qui nous échoit.

» Les problèmes les plus complexes comme les plus pressants, ont été ces derniers temps agités. Nous voulons les réaliser. »

La Réforme électorale

Le Gouvernement est prêt à soutenir le projet de la Commission sur la Réforme électorale.

Il est partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, mais il fera ses efforts pour y introduire les modalités susceptibles d'obtenir l'union de tous les républicains pour accomplir cette œuvre capitale.

Les délimitations

Nous sommes aussi prêts à déposer un projet de loi tendant à la suppression des délimitations qui n'ont pour résultat que d'opposer les régions les unes aux autres, et de favoriser la guerre civile.

Les retraites ouvrières

Nous promettons d'appliquer avec prudence la loi des retraites ouvrières, et d'assurer les réformes qui pourront faciliter cette application dans les milieux ouvriers.

Le Budget

« Nous voulons aussi hâter le vote du budget, et asseoir désormais solidement nos budgets, afin d'endiguer le flot grandissant des dépenses publiques. »

La déclaration ministérielle affirme que le nouveau Cabinet saura défendre énergiquement l'école laïque contre ses adversaires.

Il défendra au Sénat, dans ses lignes essentielles, le projet sur le revenu, voté par la Chambre.

Il prendra d'urgence l'initiative d'un statut des fonctionnaires, et de mesures imployables contre le sabotage et l'abandon des services publics.

Le nouveau cabinet promet aussi d'intervenir à nouveau auprès des compagnies de chemins de fer, en faveur du sort des agents révoqués, et de s'occuper du régime des Chemins de fer.

« Nous entendons, enfin être un gouvernement qui gouverne, et qui poursuive une politique d'évolution sociale dans le respect de l'ordre républicain et de la loi ».

La déclaration ministérielle est accueillie plutôt froidement par la Chambre.

De nombreux radicaux manifestent leur mécontentement par de sourds grognements.

LES INTERPELLATIONS

Le président annonce qu'il a reçu plusieurs demandes d'interpellations :

1° de M. Buisson, député de la Seine, sur les résolutions du gouvernement en ce qui touche la réforme électorale ;

2° de M. Driant, député de Meurthe-et-Moselle, sur la question du haut commandement ;

3° de M. Bedouce, député de la Haute-Garonne, sur les mesures du Gouvernement en faveur des cheminots révoqués ;

4° de M. Veillat, sur la politique générale du Cabinet.

Sur la demande de M. Caillaux, ces diverses interpellations sont jointes.

M. Buisson

monte le premier à la tribune.

Il demande des précisions au gouvernement sur la réforme électorale, et déclare que le pays attend avec impatience cette réforme que les républicains devaient être les premiers à exiger, dans l'intérêt même des institutions républicaines.

Ces paroles produisent un certaine agitation sur tous les bancs.

M. Driant

succède à la tribune à M. Buisson.

« La question du haut commandement, dit-il, est désormais posée devant le pays.

» Le gouvernement se doit d'y répondre et d'y répondre avec netteté et souci de la grandeur nationale ».

Le discours de M. Driant soulève de nombreux applaudissements et de nombreuses protestations.

M. Bedouce

prend ensuite la parole.

L'orateur demande des précisions sur l'attitude du nouveau cabinet, en face des Compagnies de Chemins de fer.

« Il ne faudra pas, dit il, que cette attitude soit un désaveu formel de celle de vos prédécesseurs, un désaveu de l'entreprise de la Chambre ».

M. Veillat

monte enfin à la tribune.

L'orateur examine les diverses promesses du Gouvernement, et termine en espérant que ce dernier ne manquera pas à la tâche qu'il entend poursuivre.

M. Caillaux

président du Conseil, succède à la tribune à M. Veillat.

Le silence se rétablit complètement.

Le président du Conseil reprend une à une les déclarations qu'il a faites au nom du Gouvernement, et précise les points qui ont pu paraître obscurs aux interpellateurs.

L'orateur insiste sur la réforme électorale qu'il entend faire aboutir avec le concours de tous les républicains.

INCIDENT

A ce moment, M. Jaurès, interrompt le président du Conseil.

« Ces déclarations vagues, dit-il, ne me donnent pas beaucoup de satisfactions.

Je crains que le cabinet ne veille suivre une voie équivoque.

M. Caillaux poursuit ensuite son discours, et termine en affirmant qu'il fera son possible pour obtenir des Compagnies la réintégration des cheminots révoqués.

Nouvel incident

Ces paroles provoquent l'indignation de M. Pelletan, qui proteste contre le débarquement de M. Charles Dument.

M. Jaurès joint aussi ses protestations à celle de M. Pelletan.

Les Ordres du Jour

La discussion étant close, le président donne lecture des ordres du jour qui ont été déposés.

Ordre du jour de confiance

M. Caillaux, président du Conseil, déclare que le Gouvernement n'accepte que l'ordre du jour de confiance.

Le Vote

Le président met aux voix cet ordre du jour qui est ainsi conçu :

La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement, confiante en lui pour assurer l'union des républicains par la réalisation des réformes laïques, démocratiques et sociales, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants .	540
Majorité absolue . .	271
Pour l'adoption . .	367
Contre	173

Le programme du Gouvernement est approuvé par 194 voix de majorité.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La Déclaration Ministérielle

M. Crappi, Garde des sceaux, monte à la tribune, et au nom du Gouvernement, donne lecture de la déclaration ministérielle.

De nombreuses interruptions soulignent cette lecture.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



La Maison **L.-N. MATTEI & Cie** *de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'imitable :*

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le **VIN DU CAP MATTEI**, *qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.*

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIÈME A. — N° 181 DIMANCHE 2 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait et reçues aux bureaux du Journal.
Prix divers 1 fr. — Réclames de page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse	20 f.	10 f.	5 f.	Union postale et autres pays : le port en sus.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00354

Monsieur CAILLAUX

Jamais crise ministérielle n'aura été d'aussi courte durée. Mais, en réalité, était-ce une crise ? Il est permis d'en douter en voyant la composition du nouveau cabinet. M. Caillaux, ministre des Finances, devient Président du Conseil et ministre de l'Intérieur en collaboration avec la plupart de ses collègues du ministère Monis, notamment avec deux de ses membres les plus en vue, MM. Crappi et Delcassé.

Il n'en est pas moins évident que ce chassé-croisé ministériel a une véritable portée politique, ce que, d'ailleurs, nul ne songe à contester. Nul non plus ne mettait en doute le bon vouloir de M. Monis, mais depuis l'accident qui a failli lui coûter la vie, tous sentaient qu'un remaniement ministériel s'imposait ; rares étaient ceux qui ne proclamaient pas l'urgente nécessité de donner un successeur à M. Monis. Et bien vite l'opinion publique a fait son choix et rendu ainsi facile celui de M. Fallières. M. Caillaux a été presque unanimement désigné comme étant l'homme de la situation, si vrai que, contrairement à un usage immémorial, nos hommes politiques, ceux d'entre eux du moins qui, en pareil cas, sont appelés à fournir au Chef de l'Etat de précieuses indications pour la meilleure solution de la crise, ont été cette fois dispensés de remplir cette délicate et importante mission.

Nul doute pour nous, comme pour tous ceux qui connaissent M. Caillaux, qu'il saura se rendre digne de la haute marque de confiance dont il vient d'être l'objet. Il n'a plus, d'ailleurs, à faire ses preuves. Son talent d'orateur lui a déjà valu de grands succès de tribune, et il n'est personne qui ne rende hommage à sa haute compétence en matière financière. Grande aussi est la fermeté de son caractère. Il n'est pas de ceux qui aiment à nager entre deux eaux.

Mais il paraît que, pour notre part, loin de nous réjouir de son arrivée au pouvoir, nous ne saurions, au contraire, trop le regretter. Au dire, en effet, d'hommes qui prétendent avoir connu de près M. Caillaux et qui auraient même sondé, le scalpel à la main, les profondeurs de sa pensée, notre département aurait en lui un ennemi juré. Et nos appréhensions, ajoutent-ils, doivent être d'autant plus vives qu'il a toujours caché ses sentiments de haine envers nous, résolu qu'il était à ne les manifester qu'en temps opportun, soit le jour où, devenu Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur, nous serions à sa merci. Et le voilà, hélas ! à la tête du Gouvernement, le voilà maître de nos destinées !

Si tel était réellement l'état d'âme de M. Caillaux, s'il était vrai que nous avons en lui un implacable ennemi, que de vœux nous formerions pour sa prompte chute du pouvoir. Mais comment croire que M. Caillaux ait réellement juré notre perte, comment lui attribuer de si noirs desseins à notre encontre ? Il n'y a pas longtemps, en effet, il se disposait à nous honorer de sa visite, mais survint une crise ministérielle. Appelé au ministère des Finances, il ne lui fut plus possible de donner suite à son projet. Ce n'est pas en touriste qu'il serait venu parmi nous. Se rendre compte de visu de nos besoins, voilà ce qu'il se proposait. Etait-ce agir en ennemi de notre pays ? Est-ce aussi agir en ennemi que de témoigner sympathie et confiance à plusieurs de nos représentants. Il est notamment à la connaissance de tous que notre éminent compatriote, M. Pascal Ceccaldi, député de l'Aisne, est l'un des meilleurs amis de M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur. Que si nous ne savions que les gémissements de nos patriotes sont l'expression attristée de craintes pures de tout bas mélange, de toute préoccupation d'ordre personnel, nous en serions à croire qu'ils voient une menace pour eux dans les rapports si confiants qui existent entre M. Caillaux et plusieurs de nos amis politiques.

Mais non, il serait, au contraire, souverainement injuste de prêter de telles, de si égoïstes pensées à des hommes sans cesse dominés par un seul sentiment, l'amour sacré de la Patrie.

Aussi ferme est notre confiance qu'ils ne tarderont pas à reconnaître que loin de nous plaindre de la présence au pouvoir de M. Caillaux, nous n'avons qu'à nous en féliciter, certains que nous devons être qu'il a à cœur de donner prompte et bonne suite à nos légitimes revendications comme aussi de mettre fin à la situation qui est faite aux républicains de notre île, notamment à ceux de cet arrondissement qui, depuis si longtemps, réclament vainement justice.

UN DRAME AU DÉSERT

CONTE DU DIMANCHE

A Mademoiselle X...

A l'oasis d'*Ouled-Rofia*, la colonne a fait une grande halte. L'officier commandant, Paul de Trie, nonchalamment étendu dans un hamac, se livre aux douceurs de la sieste. Absorbé par la rêverie, il tire par intervalles des nuées de fumée bleuâtre d'une belle pipe.

Les sentinelles sont à leur poste ; le reste de la colonne, abrité par des tentes, goûte un repos bien mérité. C'est qu'il fait chaud dans ce désert, à l'extrême sud de la frontière marocaine.

Voilà huit jours que la colonne a quitté *Aïn-Sefra*, sa garnison, pour poursuivre des Touaregs qui ont mis en pillage un quartier de la petite ville. Les spahis n'ont pu joindre les fuyards, très rapides sur leurs méharis ; aussi sont-ils arrivés à *Ouled-Rafia* sans coup férir.

Le soleil, bas à l'horizon, dore la féerique panorama formé par les palmiers de l'oasis, dont la silhouette se découpe sur le désert. La crépuscule approche, la trompette résonne et égrenne les notes de la sonnerie du rivres. Des spahis sortent de dessous les tentes et se mettent au devoir de préparer la soupe. D'aucuns vont puiser de l'eau, d'autres allument le feu et disposent les marmites ; chacun prête son concours et bientôt le repas commence.

Paul mange en aparté avec les deux officiers qu'il a sous ses ordres. La conversation roule sur une attaque par surprise toujours possible, en cet endroit. Aussi, l'on se promet de faire bonne garde et de doubler les sentinelles avancées. Le repas se termine, la nuit tombe.

Désireux de se griser d'air pur et de s'enivrer de liberté, Paul fait seller *Escarmouche*, un superbe cheval noir, et se met en route. Le cordon de sentinelles est franchi. L'officier contemple le paysage qui se révèle merveilleux : les rayons argentés de la lune filtrant à travers les palmiers miroitent dans les eaux limpides de l'*Oued-Mezaoud*. Le fleuve coule en murmurant et mêle sa musique au bruissement des palmiers agités par la brise.

Escarmouche a l'air bien énervé ce soir, il gambade d'une façon folle et désordonnée. Paul, excellent cavalier, s'inquiète peu de ce caprice et continue sa route. Subitement, le cheval a peur, fait un bond de côté et tombe si malencontreusement qu'il s'abîme sur le sol. N'ayant pu prévoir la chute, le cavalier est entraîné dans la culbute, il est pris sous sa monture. Du sang coule sur son visage, mêlant les cheveux aux tempes. Va-t-il mourir là, sans affection, loin de sa mère, de sa sœur et de sa fiancée ?

Une femme apparaît. Elle a vu la chute du fleuve et se précipite dessus pour l'achever. Au moment de le frapper elle hésite. Le blessé vient de tourner vers elle ses beaux yeux suppliants..., elle est vaincue !

Le petit fleuve est proche, elle va y puiser de l'eau. Telle une sœur de charité, elle lave le sang coulant de la blessure et bande adroitement la plaie. Sous l'influence de ce pansement, Paul reprend ses esprits, il ouvre les yeux et voit : deux yeux d'un noir brillant qui sont fixés sur lui ; le reste du visage est caché par un voile. Quelle est cette divine apparition ? L'officier se rend compte de l'accident et se précipite aux genoux de sa jeune bienfaitrice. Il lui parle en sa langue maternelle, car il a appris l'Arabe. Elle, un instant troublée par cette voix câline, se reconnaît et narre au blessé les péripéties de sa chute ; elle lui montre son cheval au crâne fracassé. Deux larmes de reconnaissance baignent les cils de Paul. La jeune fille n'a plus peur du Roumi ; elle lui raconte sa vie de nomade : elle a seize ans ; son nom, *Fdia* ; son père, un Chef touareg qui l'idolâtre ; c'est pour cette raison qu'elle a pu quitter la caravane pour errer à son gré dans les sables brûlants. Le blessé, subjugué par la grâce de cette enfant, boit ses paroles et se délecte au son de cette voix harmonieuse. Il sent naître en lui, avec la fièvre ardente provoquée par sa chute, une folle passion.

Il a soif. *Fdia*, d'une noix de coco a tôt fait de confectionner un récipient ; elle va puiser un peu d'eau. Sa démarche dolente, ses formes sculpturales ne font qu'augmenter les désirs de l'officier : « Oh ! ne voile maudit, pourquoi dérobe-t-il à mes yeux son visage ! » murmura Paul. Dès lors, une idée folle germe dans son cerveau, il le lui arrachera.

. . . . . .

Il n'ignore pas qu'il est très imprudent de toucher au voile séculaire. Bientôt son désir ne connaît plus de bornes, et d'une main il l'arrache... Au moment où, grisé par sa beauté, il dérobe un baiser à ses lèvres de corail, l'Arabe lui plonge en plein cœur un poignard en disant : « Malheur au *Roumi* qui ose toucher à mon voile. »

. . . . . .

Elle pleura longtemps sur le corps du malheureux Paul, et, après un baiser brûlant sur son front déjà moite, elle reprit le chemin du désert.

MARIUS ARABEYRE.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

— FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS —

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

V

LA RIVALE

— Elle vit une voiture industrielle arrêtée devant la grande porte. Des hommes transportaient des cartons de fabrique emballés, et se dirigeaient vers un pavillon récemment édifié à quelques mètres de l'hôtel, au milieu de la verdure, et qui avait l'apparence d'une salle de billard. Dans un de ces cartons à la longue barbe noire, elle reconnaît un des échantillons qu'avaient travaillé chez elle, avec les ouvrières, Henri Beaudouin. Mme de Langeville ne s'attendait pas à ce qu'un banal incident vint lui rappeler si vite l'ingénieur le trompeur qui jouait depuis quelque temps, dans ses pensées, un rôle si important... Bon banal, en effet, puisque M. de Rouvray, ayant résolu de faire construire une salle de billard, s'était adressé, pour la décorer, à la première maison de Paris, ainsi que Sidonie l'avait fait elle-même. Si Henri Beaudouin n'avait pas pris son patron de l'envoyer opportunément en voyage, sans qu'il en eut averti Sidonie, celle-ci aurait pu le rencontrer !... Ce fut l'un de ses collaborateurs, Cachée par l'ombre d'un bosquet, elle s'arrêta et réfléchit.

Henri était il réellement parti ?... N'avait-il pas eu recours à un prétexte pour manœuvrer en désertion ?... Il était facile de savoir la vérité en interrogeant un de ces hommes. Mme de Langeville hâta le pas dans l'intention de s'adresser à l'ouvrier barbu qu'elle venait de remarquer. Mais celui-ci avait de l'avance sur elle et, malgré son fardeau, il marchait plus rapidement que la comtesse. Elle le vit contourner le pavillon sans se retirer à l'intérieur. Elle voulut s'arrêter, mais songea qu'il serait préférable d'observer d'abord les êtres, et longea la muraille extérieure. Une fenêtre était précisément ouverte par laquelle elle entendait le bruit de plusieurs voix ; parmi elles, on tombe bien aussie frappa tout à coup son oreille. C'était Henri Beaudouin qui parlait. Il lui avait donc menti en prétendant qu'il partait ! L'ami de Sidonie redoubla bientôt. Une autre voix plus douce répondait à celle du jeune céramiste, et Mme de Langeville la reconnaissait aussi : c'était celle de Gabrielle. Un frémissement de colère instinctivement jalouse parcourut tout son être ; mais bientôt elle se rit de ses craintes qu'elle qualifia de puériles. Inutilement, elle avait autrefois questionné la jeune femme et appris qu'il était bien le fils de Françoise Beaudouin, cette vieille et naïve ouvrière qui avait désolé ingénument à son ancienne cliente tout ce que celle-ci avait intérêt à surprendre. Henri connaissait tout naturellement Gabrielle, puisque les Beaudouin et Mme Mailloche étaient voisins. N'importe ! Sidonie allait sauver à l'improviste, ne fût-ce que pour confondre M. Henri Beaudouin pris en flagrant délit d'imposture. Sombrin, elle devint livide

— Si nous descendions un peu dans le jardin, disait la jeune fille à l'artiste... Nous y serions mieux pour causer un peu, mon ami... Voulez vous ?

Sidonie distingua le frou-frou d'une robe qui frôlait le dallage de marbre ou le bois... D'un mouvement rapide et irréfléchi, elle s'avança dans le bosquet derrière lequel elle était, et disparut. Elle vit le couple suivre lentement l'allée qui entourait la taillis. De l'autre côté, le long d'une sorte de salle de verdure, d'un banc de pierre s'élevaient ; les deux jeunes gens s'assirent sur celui qui était précisément le plus rapproché de l'asile impénétrable et heureux où se cachait la comtesse. D'une voix aux sonorités voilées, Gabrielle questionnait :

— Ainsi, vous ne vous êtes pas demandé ce que j'étais devenue ?

— Qui m'aurait renseigné ?

— Avouez que mon départ vous était indifférent ?

— A moi ? répondit-il avec chaleur. A moi, Gabrielle, qui avais tant d'affection pour vous !...

— Ah ! « vous aviez » ! Vous voyez ! Vous parlez au passé !... Et aujourd'hui ?

— Aujourd'hui, je n'ai plus le droit de vous appeler notre amitié de jadis !

— Qu'est-ce donc fait pour que mon sentiment ait changé ?

— Vous avez retrouvé vos parents... Vous êtes riche, vous faites partie d'un monde où je ne veux trop qu'on sache d'artiste, presque ouvrière...

— Un ouvrier !... Vous ne l'êtes plus !... Vous avez changé de condition... Vous êtes un artiste, un artiste connu !... Votre avenir sera brillant et vous pouvez tout ambitionner !

— Je vous en prie, Gabrielle, vous ne vous ferez pas croire vos paroles me bouleversent !... Si vous vous en doutez, vous auriez la charité de ne pas insister ! Non ! Nous ne devons plus nous revoir !

— Pourquoi ?... Je ne vois pas une raison ici !... Le duc et la duchesse de Rouvray n'entrent sur moi aucune contrainte !... Je suis libre, entièrement libre !

— Que leur dirai-vous pour me revoir ?

— Que vous êtes Henri Beaudouin, mon ami d'enfance, que je n'ai cessé d'estimer !

— Non ! Ce n'est pas possible !... Je vous entends mal, ou vous ne songez pas à la gravité de vos paroles !

Elle répliqua, d'un ton bref et saccadé :

— Lorsque j'ai vu que M. de Rouvray avait chargé M. Lemboarg de décorer cette salle de billard, je me suis échappée pour y courir et me demandant si j'entendrais enfin parler de vous... Je vous ai vu, Henri, et je prétends que nous ne nous en tenions pas là !...

Vous ne pensez pas à l'immense joie que vous me mettez au cœur !

— Je n'ai jamais su feindre, vous le savez !

Il balbutia, ne pouvant croire à son bonheur :

— Je vous l'affirme, vous ne vous rendez pas compte des distances qui nous séparent !

— Parce que je ne veux pas les voir, parce qu'elles ne comptent pas pour moi, parce que je sacrifierai tout à l'homme que j'aimerai !

Elle se tourna vers lui et, gravement, simplement :

— Vous êtes celui-là, Henri !

Ah ! dit-il, éperdu... Je donnerais ma vie pour l'être !

— Prouvez-le donc !

(*A suivre*).

LA VOGUE est au CAFÉ EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR BRAUN.

LE GÉNÉRAL ORDIONI
à Mostaganem

M. le général Ordioni, notre éminent ancien gouverneur, vient d'arriver à Mostaganem, où il est fêté.

Ayant appris son passage, une délégation du Comité de l'Union Générale, ayant à sa tête son président, est allée le saluer à son arrivée à la gare.

Après lui avoir souhaité une cordiale bienvenue, le Président lui présente ses collègues du comité.

Le Général a un mot aimable pour chacun. Ces Messieurs l'accompagnent ensuite jusqu'en bas de l'hôtel.

Après dîner, le Général ayant accepté, malgré la fatigue du voyage, l'invitation du Comité de l'U. G., c'est dans l'intimité la plus absolue que ces Messieurs le reçoivent au Grand-Café.

Au champagne, M. André Grisoni lève sa coupe à la santé du général Ordioni, et le félicite chaleureusement au nom de l'Union Générale, et en son nom personnel, de son avancement tant mérité et si tardivement accordé.

Il lui fait connaître que par avance de la gêne dans son service d'inspection, la société n'a pas osé lui faire une réception selon plus chaleureuse, de moins plus brillante, et il lui exprime ses regrets qu'éprouveront les membres de la Société de n'avoir pas eu la joie de le fêter comme il convenait.

En quelques mots allectueux le Général dit combien il est touché de la réception que lui a faite le Comité de l'U. G., et il les remercie. Il les assure en outre de ses meilleurs sentiments, et adresse un souvenir ému au Territoire natal.

Inutile de dire combien cette petite réunion a été charmante de cordialité et de fraternité.

Le général Ordioni, d'une simplicité exquise, laissera un enfant de la Corse habitant Mostaganem, le souvenir très agréable d'un compatriote ou ne peut plus sympathique, aux idées nobles et généreuses et d'une amabilité parfaite.

Nous lui souhaitons de tout cœur un bon voyage, et nous osons espérer que les étoiles de divisionnaire *ne tarderont pas*, elles, à couronner une carrière aussi brillante que celle de notre distingué compatriote.

André Grisoni.

(L'Echo de la Corse).

Commission Sanitaire
de l'arrondissement de Bastia

Séance du 4 Juillet 1911

I. — Installation d'un membre nouvellement nommé.

II. — Installation des membres dont les pouvoirs expirés ont été renouvelés.

III. — Renouvellement du bureau.

IV. — Réclamation contre le danger que fait courir à la santé publique un dépôt de poudres attenant au four de la pâtisserie Ferrandini et aux magasins de distillerie Bourgeois frères.

V. — Réclamation contre l'état d'insalubrité des rues Sion, Pino et du quartier des Zigliara.

VI. — Réclamation contre les dépôts de fumier situés à l'entrée du faubourg Saint-Joseph et qui constituent une cause d'insalubrité pour les habitants du quartier de Lupino.

VII. — Communications du Président.

VIII. — Affaires diverses.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 juin.

Marché fidèle sur toute la ligne tant en raison des cours en baisse envoyés par New-York que des dégagements, provoqués par l'approche de la liquidation. Notre Rente reste à 95.17. Sauf les Rentes, tous les Fonds Etrangers sont lourds. Les Etablissements de Crédit se montrent résistants, Crédit Foncier 830, Crédit Lyonnais 1.830, Comptoir National d'Escompte 945, Société Générale 790.

Les valeurs industrielles et de traction n'ont que de rares échanges. Sous 3.600. Valeurs russes lourdes. Baisse des titres cotidiens : Ro 1.262.

Parmi les valeurs américaines, l'Américan Téléphone and Télégraph Cy se négocie à 131.

A la deuxième partie, la France est lourde à 122.50. Actuellement toute la pression des vendeurs est vendue et le travail des acheteurs s'accentue chaque jour.

En Banque, les valeurs de caoutchouc sont les seules tenues que les Mines d'Or reculent violemment.

Valeurs minières et métallurgiques, sauf Mines d'Etain d'Exultos en progrès à 302. L'Union Soleieff demandée à 261.

Les actions de la Société de Production de Naphte G. M. Lianoff fils, introduites le 25 juin s'avancent à 404. Cette Société dont les bénéfices nets pendant les trois derniers années atteignent un total de roubles: 1 207.500, possède en dehors de ses propriétés situées notamment dans le district de Bakou et de Mokop, une raffinerie qui est l'une des trois plus importantes de Bakou et un matériel considérable. Son capital vient d'être porté à 4 millions de roubles par suite de l'extension des affaires.

Chemins Français faibles. Nord 1.638, Lyon 1.479.

SECOURS
aux Viticulteurs nécessiteux

Ajaccio, le 30 juin 1911.

Le Président de la Société départementale d'Encouragement à l'agriculture de la Corse vient de recevoir de M. le Préfet communication du télégramme suivant :

« Agriculture à Préfet Ajaccio.

» D'accord avec ministre Finances, émets bienveillante délégation pour paiement de la somme de 50.000 francs, restant à payer sur chapitre 11 bis, exercice 1910. »

Grâce aux pressantes démarches de l'Administration préfectorale et à l'intervention énergique de M. le député Landry auxquels le Président tient à adresser ses plus vifs remerciments, la Société départementale pourra donc très prochainement disposer du crédit qui lui avait été alloué en faveur des viticulteurs nécessiteux.

Le Président,
GEORGES STEPHANOPOLI.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SOLENZARA. — Le 23 juin dernier, à 5 heures du soir, le nommé Bargiacchi Joseph, sujet italien, est tombé à la mer, dans un endroit très profond ; ne sachant pas nager, il se serait infailliblement noyé, si MM. Mori Alexis, conseiller municipal, et le docteur de Martini, qui se disposaient à prendre leur bain à quelques mètres de là, ne s'étaient portés à son secours.

Ils entendant les cris désespérés poussés par Bargiacchi qui se débattait contre les flots prêts à l'engloutir, les deux courageux citoyens se sont bravement jetés à la mer et ont pu sauver l'infortuné Bargiacchi au moment où il allait disparaître pour la troisième et dernière fois.

Après l'avoir ramené sur le rivage, MM. Mori et de Martini ont prodigué au naufragés les soins nécessaires. A cette heure Bargiacchi est complètement hors de danger.

Nous signalons ce sauvetage aux autorités.

SARTENE. — Jeudi dernier, a eu lieu à Sartène l'assemblée générale des notaires de l'arrondissement.

Me Roch de Peretti, notaire à Propriano, a été nommé président de la Chambre de discipline.

Les notaires de l'arrondissement de Sartène ne pouvaient faire un meilleur choix. Me Roch de Peretti, en effet, jouit à la considérence, la droiture et l'autorité.

Appartenant à une des familles les plus en vue de l'arrondissement, originaire de la commune de Lesia, Me Roch de Peretti est le frère de notre excellent ami Annibal de Peretti, négociant à Propriano, et de notre cher et distingué collaborateur, le poète exquis dont nos lecteurs ont maintes fois apprécié le talent, J. de Peretti, directeur du *Nice-Mondain*.

Nous félicitons Me Roch de Peretti du choix légitime dont il a été l'objet.

AREGNO. — Une foule nombreuse et recueillie accompagnait, mardi, 20 juin, à sa dernière demeure, le caporal Mariani Joseph-Antoine, du 1Ale régiment d'infanterie de ligne de Marseille, décédé subitement à Algajola, le 18 juin, par suite d'un anévrisme alors qu'il allait rejoindre son corps.

La population d'Aregno toute entière et une foule nombreuse accourue des villages environnants, qui se pressait émue et recueillie autour du cercueil du défunt, sur lequel étaient posés 2 magnifiques couronnes, l'hommage pieux à lui rendre, a tenu à donner une dernière marque d'estime au jeune caporal si regretté.

Jeune homme si gai, si affable, doué d'une intelligence fine, il ne laisse après lui que des regrets unanimes.

A la sortie de l'église, deux très beaux discours ont été prononcés par M. Latasta *Stéfane*, rentier, et M. Costa Philippe, secrétaire.

A ses père M. Mariani Don Charles et à sa sœur, Mlle Flore Mariani, nous adressons l'expression émue de nos affectueuses condoléances. — P. C. S.

ZUANI. — M. Bernardi François, républicant, était allé passer quelques jours à Pozzichello, et avait laissé dans son magasin une somme s'élevant à 800 francs environ, contenue dans un porte-monnaie qui avait été enfermée dans un tiroir.

Quel ne fut pas son étonnement, le jour de son arrivée à Zuani, de trouver la porte de son magasin ouverte.

Des voleurs, restés inconnus, s'étaient introduits à l'aide de fausses clefs, dans le magasin de M. Bernardi, avaient fracturé le tiroir, et s'étaient emparés du porte-monnaie.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 2 juillet, à 8 heures 1/2

Le Progrès de Boufarik, p. r.,	Faxarel.
Brune et Blonde, ouv.,	Lautz.
El Nino, boléro.,	Rontier.
Fra Diavolo, fant.,	Auber.
Bouquet de Valses,	Rosé.

Le Chef de Musique, TIBERI.

AUGMENTATION DU REVENU

Toute personne âgée désirant assurer le repos de sa vieillesse peut se constituer de gros revenus par la Rente Viagère. Elle aura, en traitant avec **LE PHÉNIX** (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 33, rue Lafayette, Paris, la certitude de verser de ses rentes, sans aléas ni formalités pour leur paiement. Cette Compagnie présente à cet égard une sécurité absolue. Aucune ne peut offrir plus d'avantages, plus de facilités, plus de garanties à ses rentiers. S'adresser à son siège social ou à ses agents généraux.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Scarr, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Régiment Sambre et Meuse,	Planquette.
Lenia,	Lincke.
Le Calife de Bagdad,	Boieldieu.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
Lysistrata,	Lincke.
Faust,	Gounod.
Paris s'amuse,	Rodel.

Soirée de 8 heures à minuit

Washington,	Sousa.
Vision de Salomé,	Joyce.
Grand'Maman, (duo)	Langer.
Les Cloches de Corneville,	Planquette.
La Tosca,	Puccini.
Lucie de Lammermoor,	Donnetti.
Vieilles Chansons et vieux airs français,	Broustel.
Les Dragons de Villars,	Maillart.
Parmi les Roses,	Petras.
Sérénade Dorcère,	Bosc.
La Fête du Nègre,	Lincke.

Vin du Cap au quinquina Mattei

M. le docteur Schwartz, lauréat de l'Académie de Médecine, médecin de colonisation à Sidi-Aïch, vient d'adresser la lettre suivante à notre sympathique ami, M. François Mattei.

Monsieur Mattei, à Bastia.

Marié à une Corse éperdument amoureuse des produits de l'île de Beauté, je viens vous prier de me donner le prix par caisse de 12 bouteilles de votre *Vin du Cap Corse au Quinquina*, rendues à Sidi-Aïch (Corse).

Je me procure très difficilement ce produit ici.

J'en ai prescrit à plusieurs malades débilités et je ne peux qu'en faire l'éloge.

Faites-moi donc un prix médical, et je suis certain que dans ma circonscription je pourrai en caser des quantités. Sitôt votre réponse, je vous enverrai la commande de ce qui me sera pour le moment nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Signé : Dr Léon Schwartz.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 1er juillet

Thermomètre. — 7 heures + du matin 21°7 + midi 25.6 + à 5 heures du soir + 22. Maxima + 26.7. Minima + 16.5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. + midi, 763 mm., 8 heures du soir, 760 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Carnet mondain

Nous avons appris avec un vif plaisir le prochain mariage de Mademoiselle Emily Castellani, la charmante fille de M. et Mme J. M. Castellani, avec M. Ignace Garelli.

Brevet supérieur

Les examens du Brevet supérieur commenceront lundi matin au Lycée.

Les aspirants trouveront à la librairie Olagnier toutes les fournitures nécessaires.

Procession

Dimanche soir a eu lieu dans la paroisse Saint-Jean la procession de la Fête Dieu. La longue théorie des nouveaux communiants précédait les dames de la ville, plus nombreuses que d'habitude.

La musique la *Lyre Bastiaise* a prêté son concours. Le Vénérable était porté par M. l'archiprêtre Casanova. De beaux reposoirs avaient été dressés sur le parcours. Une foule considérable suivait le T. S. Sacrement.

Nouvelles militaires

M. Massol, chef de bataillon breveté au 3e rég. d'infanterie, est nommé chef d'état-major de la 29e division d'infanterie, à Nice.

Mariage

Mardi a été célébré en l'église paroissiale Saint Jean-Baptiste le mariage de la charmante Mlle Toussainte Orsoni avec M Jean-Baptiste Besson, d'une honorable famille de Sainte-Marguerite, près de Marseille.

La jeune mariée toute resplendissante de grâce et de beauté dans sa simple mais élégante toilette virginale, a été conduite à l'autel par son père, M. Pierre Orsoni, le si populaire sonneur de cloches de Saint-Jean.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par M. le chanoine-archiprêtre Casanova, entouré de tout le clergé de la paroisse, et en présence de MM. Joseph Barboni, représentant de commerce, et David Severoni typographe, témoins de l'épouse, MM. Albert Valzi et Marius Valette, propriétaires, témoins de l'époux.

Pendant la messe, M. Reginensi, le distingué organiste de la paroisse, a exécuté, sur les grandes orgues, plusieurs morceaux de circonstance ; à l'élévation, M. Barboni a chanté, avec sa belle voix de baryton, l'O Salutaris de Rondel.

Après la cérémonie religieuse, les nombreux invités se sont rendus chez M. et Mme Orsoni où un exquis déjeuner leur a été servi. Durant le repas, la plus franche gaîté n'a cessé de régner, et, au champagne, plusieurs toasts furent portés à la santé et au bonheur des nouveaux mariés.

Nous adressons au jeune couple nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité et aux familles Orsoni et Besson nos sincères félicitations.

Les Corsets Roubert

Rétendu sur le boulevard du Palais :

— Très chic, ma chère, ton costume ! Tu l'as fait faire sans doute à Marseille ? Il te va à merveille.

— Comment, tu ne vois pas à quoi est dûe cette coupe, cette ligne impeccable ? C'est au corset Roubert !

— Or m'a, en effet, parlé avec avantages, des corsets de Mme Roubert.

— Oh ! ma chère, ils sont superbes les corsets de la *Ville de Nice*, 16, boulevard Paoli. C'est la suprême élégance. Je n'étonne que tu ne sois pas une cliente de Mme Roubert.

— Toujours *Ville de Nice*.

Décès

A deux heures de relevée ont eu lieu les obsèques de la petite Jeanine Perotti, fille de M. l'architecte Adolphe Perotti, enlevée en quelques jours à l'affection des siens. Elle était âgée de trois mois.

Le deuil était conduit par MM. Perotti, André Ghilini et d'autres parents.

De nombreux amis se sont associés au deuil qui frappe si cruellement M. et Mme Adolphe Perotti dont cette charmante enfant faisait le bonheur. Nous leur adressons notre part de condoléances et de regrets.

Emplois réservés

M. Orsini Antoine, caporal au 3e régiment d'artillerie coloniale, est nommé garçon de laboratoire à la faculté des sciences de Lyon.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Morconi, place d'Armes.

Rectification

Dans le compte-rendu de la fête paroissiale de la basse-ville, nous avons dit que le panégyrique de Saint Jean-Baptiste avait été prononcé par M. l'abbé Casabianca, vicaire de Saint-Florent. C'est M. l'abbé Barthélemy Feice, qu'il faut lire.

Tapage injurieux

Contravention a été dressée contre les nommés S. D. et P. M., pour avoir occasionné du scandale sur la voie publique, en se disputant.

Un bon remède pour la *gorge*

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35, adressé à H. Barthiet, rue des Lions, 14, à Paris.

Poules errantes

Procès-verbal a été dressé contre le nommé C. P., pour avoir transformé la cour de l'immeuble où il habite en un véritable poulailler.

Avis

MM. les Patrons carriers qui emploient des explosifs sont priés de s'adresser chez M. Bitterlet, 4 Nouveau-Port 1 bis, à Bastia.

A vendre

Propriété de 3 hectares environ, en nature de vigne, amandiers, fournière et arbres fruitiers et réservoir, avec bâtiment rural, comprenant rez-de-chaussée et 1er étage avec entrée sur la route nationale, le tout sis sur le territoire de Furiani.

S'adresser à M. J. Multedo, clerc de notaire, 16, Boulevard Paoli, au 1er.

Maison J. Carboccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carboccia & Fils.*

A louer

Chambre meublée ou non.

Pour renseignements s'adresser au bureau du *Petit Bastiais.*

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marin, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT-BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE SAINT-CHARLES. — Dimanche, 2 juillet, à la messe de 10 heures, aura lieu, dans l'oratoire de ce nom, l'installation de la nouvelle Officialité pour l'année 1911-1912, qui se compose de :

MM. Dalesio Jacques, Prieur ; Gentilis Ange, Sous-Prieur ; Sanguinetti Dominique et Bernardini Joseph, Assistants.

Pendant la cérémonie plusieurs chants seront exécutés, suivis de la bénédiction du T. S. Sacrement.

ORATOIRE DE MONSERATO. — Dimanche, 2 juillet, fête de la Visitation de la T. S. Vierge, les cérémonies, dans le dit oratoire, auront lieu dans l'ordre suivant : Le matin, messes à 5 heures, 6 heures et demie, 7 heures et demie et 8 heures et demie. Le soir, Vêpres à 5 heures, suivies de la Bénédiction de T. S. Sacrement et du baisement de la Relique.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Libert Louise. — Costa Lazie-Anne-Pierrette. — Pierantoni Jean-Baptiste. — Colonna Pierre-Napoléon. — Campana Marie-Laudabie.

Décès.

Morazzani Françoise, ménagère, 43 ans, de Lecto.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE DÉNOTE. — Les membres participants sont avisés que le 2 et 9 courant, aura lieu la perception de 9 à 11 heures, rue Napoléon, 21, au 2e.

Le Trésorier, RAIBALDI.

PREVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche, 2 juillet, à 9 heures du matin, à la Mairie, recette mensuelle.

Admission de nouveaux adhérents.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Nuits Nouvenuté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Été), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants inusables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence Impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N.B. On demande de bonnes culottières.

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix, Stazzona

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet à fin septembre

La plus rapprochée des sources.

Très fréquemment recommandé par les membres du *Club Alpin Français* de Paris dans une brochure intitulée « Cinq Semaines de voyage en Corse. »

Concert dans le parc pendant les repas.

Prix modérés 6 francs par jour chambre comprise.

Forte réduction pour familles et séjour prolongé.

Nouvelles Militaires

Artillerie

Paris, 1er juillet.

M. le chef d'escadron d'artillerie Berton, en retraite, est réintégré dans la réserve de l'armée active, est affecté au 7e rég. d'artillerie à pied, et attaché à la direction d'artillerie de Bastia.

GRAVE INCIDENT DIPLOMATIQUE

L'Allemagne AU MAROC

Déclarations de l'Ambassadeur

Vive émotion à Paris

Paris, 1er juillet.

M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, a reçu ce matin M. de Schœn, ambassadeur d'Allemagne à Paris, qui l'a avisé que, les nationaux allemands établis au Maroc dans la région d'Agadir, se trouvant menacés, le Gouvernement allemand se disposait à prendre des mesures de protection en leur faveur.

Devant l'attitude provocante des indigènes à l'égard de ses sujets établis à Agadir, l'Allemagne compte envoyer une canonnière devant ce port afin de leur prêter aide et protection, en cas de besoin.

M. de Schœn ajouta en terminant, que son gouvernement espérait, que cet acte très légitime ne nuirait en rien aux bons rapports existant entre les deux nations.

Devant cette déclaration à laquelle le gouvernement français s'attendait d'autant moins, que M. Cambon, ambassadeur de France à Berlin, actuellement à Paris, en ignorait le premier mot, M. de Selves ne put cacher son étonnement à l'ambassadeur d'Allemagne.

Il répondit à M. de Schœn qu'il enregistrait la communication officielle du gouvernement allemand, à laquelle le Gouvernement français se fera un devoir de répondre, mais qu'il faisait toutes ses réserves quant au fond de la question.

M. de Selves chez M. Caillaux

Aussitôt que M. de Schœn est quitté le ministère des Affaires étrangères, M. de Selves se rendit au ministère de l'intérieur, où il mit M. Caillaux au courant de la démarche de l'ambassadeur d'Allemagne.

Chez le Président de la République

Après avoir conféré quelques instants ensemble, les deux ministres se rendirent à l'Elysée, où ils s'entretinrent assez longuement de la question avec le Chef de l'Etat.

L'émotion

La nouvelle de cet incident Franco-Allemand a produit une vive émotion dans tous les milieux politiques et diplomatiques.

Notre Ambassadeur

M. Cambon, ambassadeur de France à Berlin, est en ce moment à Paris.

Il a été très étonné d'apprendre cette nouvelle, car il ignorait le premier mot de cette grave affaire.

M. Cambon a eu aujourd'hui un très long entretien avec le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères.

Il faut en finir !

Dans tous les milieux parisiens, cette grave nouvelle a produit une vive surexcitation.

Tous les bons patriotes estiment qu'il faudrait en finir, une fois pour toute, avec les provocations continuelles de l'Allemagne, qui semble multiplier les incidents à plaisir.

La démarche inconsidérée du gouvernement allemand est faite, en effet, pour exciter les passions et pour montrer qu'une attitude énergique est nécessaire en présence du sans gêne d'une nation qui se croit tout permis.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE en Hollande

Paris, 1er juillet.

M. Fallières quittera Paris lundi matin pour se rendre à Dunkerque, d'où il s'embarquera pour la Hollande.

La Déclaration Ministérielle et la Presse

Paris, 1er juillet.

La presse se livre aujourd'hui à de longs commentaires au sujet de la Déclaration ministérielle, et de la réponse du président du Conseil aux interpellations.

Les journaux républicains se déclarent en général satisfaits des promesses gouvernementales, et espèrent, en effet, que le cabinet Caillaux pourra enfin réaliser les réformes attendues par le pays.

L'Aurore dit que le ministère est certainement appelé, d'après sa déclaration, à faire excellente figure devant le pays ainsi qu'à l'étranger.

Le Rappel croit que tous les véritables républicains seront satisfaits des paroles du président du Conseil.

L'Action félicite le cabinet d'avoir compris que le pays attendait enfin des mesures énergiques, pour mettre fin aux hideux sabotages de nos chemins de fer et de tout ce qui appartient à la richesse et même à la défense nationales.

Les journaux de l'opposition raillent les termes de la déclaration ministérielle, qui, disent ils, semblable à toutes les autres, est rédigée dans le but de contenter tous le monde.

Ainsi que *l'Humanité* et la *République Française*, ils reprochent à M. Caillaux de s'être mis, au sujet de la réforme électorale, en contradiction avec sa réponse aux interpellations.

Le Sanatorium de San Salvadour

Paris, 1er juillet.

Le sanatorium de San Salvadour a été mis en vente aujourd'hui.

Il a été adjugé au prix de 1.800.000 francs.

On se rappelle les divers incidents survenus l'année dernière au sujet de l'œuvre anti-tuberculeuse dirigée par Sœur Candide, et auxquels furent mêlés diverses personalités.

Le sanatorium de San Salvadour était l'un des établissements les plus prospices de cette œuvre.

Les Morts du Jour

M. Antonin Bergougnan

Paris, 1er juillet.

M. Antonin Bergougnan, rédacteur au journal le *Temps*, est décédé aujourd'hui.

M. Antonin Bergougnan était un des journalistes contemporains les plus appréciés.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Ministère des Colonies

Le Sénat continue la discussion du budget du ministère des colonies.

M. de Lamarzelle

sénateur du Morbihan, monte à la tribune.

L'orateur prononce un beau discours en faveur de l'expansion coloniale de la France.

M. Lannelongue

sénateur républicain du Gers, succède à la tribune à M. de Lamarzelle.

M. Lannelongue prie le Gouvernement de faire cesser les abus qui se sont produits dans notre administration coloniale et qui portent préjudice au beau renom de la France.

La séance est levée à 11 h. 50, et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

Le procès-verbal de la séance de la matinée, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

LE BUDGET

Ministère des Colonies

Le Sénat poursuit la discussion du budget du ministère des colonies.

M. Ciceron

monte à la tribune.

L'orateur prononce un grand discours sur notre situation coloniale et sur les réformes urgentes à réaliser.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

Le Voté SUR L'ORDRE DU JOUR *de Confiance*

Paris, 1er juillet.

Voici comment se décompose la minorité de 175 voix qui a repoussé l'ordre du jour de confiance présenté par MM. Thomson et Dumier, et accepté par le Gouvernement à la suite des interpellations, qui ont eu lieu hier à la Chambre, après lecture de la Déclaration ministérielle :

Socialistes unifiés,	70
Progressistes,	46
Nationalistes,	2
Droite,	24
Action libérale,	23
Non inscrits,	10

Le Vote de nos Députés

Voici le vote des députés de la Corse.

Ont voté *pour* : MM. Pierangeli, Landry, Adriani et Balesi.

M. Puglesi-Conti a voté *contre*.

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

désaltère fait digérer guérit la choléréne évite les épidémies.

EXIGER L'ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS



VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 *minutes.*

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR MEUBLES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PADOVANI, 7, Route du Cap BASTIA

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR fait des CHEVEUX

C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE



Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. — Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber. Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE

Pour les Enfants, Dames, Messieurs, Vieillards, Convalescents, Malades, Blessés, Opérés, Militaires, Marins, Voyageurs, Touristes, Sportsmen, Coureurs, Nageurs, Aviateurs, Chasseurs, Pêcheurs, Cyclistes, Automobilistes, Aéronautes, Gymnastes, Lutteurs, Boxeurs, Escrimeurs, Tireurs, Joueurs de Football, Rugby, Polo, Tennis, Golf, Cricket, Hockey, Croquet, Basket-Ball, Barres, Trapèze, Haltères, Canne, Boules, Quilles, Billard, Bicyclette, Automobile, Aviation, Aéronautique, Natation, Plongeon, Course à pied, Saut, Lancement du Poids, Javelot, Disque, Marteau, Course de Haies, Steeple-Chase, Cross-Country, Marche, Escrime, Tir, Chasse, Pêche, Canotage, Aviron, Voile, Yachting, Gymnastique, Lutte, Boxe, Jeux de Force, Jeux de Plein Air, Jeux de Salle, Jeux de Société, Jeux de Cartes, Jeux de Dames, Jeux d'Echecs, Jeux de Dominos, Jeux de Billard, Jeux de Quilles, Jeux de Boules, Jeux de Barres, Jeux de Trapèze, Jeux de Haltères, Jeux de Canne, Jeux de Bicyclette, Jeux d'Automobile, Jeux d'Aviation, Jeux d'Aéronautique, Jeux de Natation, Jeux de Plongeon, Jeux de Course à pied, Jeux de Saut, Jeux de Lancement du Poids, Jeux de Javelot, Jeux de Disque, Jeux de Marteau, Jeux de Course de Haies, Jeux de Steeple-Chase, Jeux de Cross-Country, Jeux de Marche, Jeux d'Escrime, Jeux de Tir, Jeux de Chasse, Jeux de Pêche, Jeux de Canotage, Jeux d'Aviron, Jeux de Voile, Jeux de Yachting, Jeux de Gymnastique, Jeux de Lutte, Jeux de

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de Voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie. Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonnetterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures. Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

Envoi franco d'échantillons

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Franco de port à partir de 25 fr.

Etude de Me H. MILLIE
Avoué à Calvi

D'un jugement rendu par défaut, entre le sieur Ricci Alban, coiffeur, domicilié à Cassano, assisté judiciairement (4 juillet 1910), demandeur,

Et la dame Marie-Augustine née Colombani son épouse, domiciliée à Cassano, défenderesse, par le tribunal civil de Calvi, le 27 avril 1911, enregistré et signifié à la dite dame Ricci par exploit de M. Crucciani, huissier à Calenzana, le 16 juin courant, il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal, le ministère public entendu, donne défaut contre la dame Colombani, et pour le profit prononce le divorce au profit du mari et aux torts et griefs de sa femme.

La présente insertion est faite, en vertu d'une ordonnance de M. le Président du susdit tribunal de Calvi en date du 27 juin 1911.

Pour extrait,
H. MILLIE.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Rosaces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

Epicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. - Graines. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0.90

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX de la Campagne
Des PRODUITS
Des PLAISIRS
Un Vente Pratique et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Extrait d'un Sommaire : 2 p. 22

CHEVEUX sauvés Pousse Hab

BAR SOAVI
Cours Sébastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

Installation à Gaz
JEAN CIMI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 182 — LUNDI 3 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 47 m. — Coucher, 7 h. 03 m.
Premier quart., le 2. — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Irénée.
Fête du Domain : Saint Osée, prophète.

2 JUILLET

LA LÉGION ÉTRANGÈRE

L'extrême diversité des éléments qui composent la Légion Etrangère n'est-elle pas une suffisante excuse pour expliquer des faits isolés toujours exagérés ? A côté des fils de famille échappés du toit paternel pour des raisons souvent futiles, on trouve à la Légion des hommes qui ont voulu abandonner les charges ou les soucis d'un ménage trop lourd ou mal assorti, d'autres qui ont fui leur pays, soit à la suite de mauvais traitements à l'armée, et c'est le cas des Allemands, soit parce qu'ils n'ont pas voulu servir comme les Alsaciens-Lorrains, sous un drapeau qui leur était odieux. Il y en a, enfin, qui sont attirés par l'amour des aventures et le désir de se battre. On conçoit, dès lors, qu'il y ait là des hommes plus susceptibles que d'autres à se laisser aller à certains excès, provoqués le plus souvent par le découragement ou la nostalgie.

Les fils de famille dévoyés, enclins plus que les autres à l'indiscipline et incapables de se plier à certaines exigences du métier militaire, fournissent le plus fort contingent de ces mauvais soldats ! Il en est qui ont voulu calmer de grandes douleurs par un engagement à la Légion. Ceux-là se trouvent parfois, au bout de quelque temps, saisis, malgré eux, de désespoir ; le « cafard, » suivant l'expression consacrée, leur monte au cerveau. Ils perdent alors tout libre arbitre, toute volonté, tout sens moral, et ils vont ainsi aux pires excès, quelquefois au suicide. Mais, nous ne saurions assez le répéter, c'est là le fait d'une toute petite minorité. Ce sont les âmes faibles et elles seules qui succombent. Les autres se retrempent à la Légion et se refont en quelque sorte une vie nouvelle en rompant avec un passé quelquefois troublé. En tout cas, les légionnaires ne désertent que très rarement sous l'empire du « cafard ; » s'ils le font, c'est souvent par amour de l'inconnu et des aventures extraordinaires, par nostalgie, ou impatience, comme cet ancien soldat espagnol qui, irrité de demeurer inactif à la frontière algéro-marocaine, alors que ses compatriotes se battaient au Riff et à Melilla, s'empressa de les rejoindre. Tout récemment, n'a-t-on pas vu un légionnaire, Allemand d'origine, de garde au parc à fourrages à Aïn-Sefra, pris soudain de ce même « cafard, » charger sa guerite sur le dos, la descendre dans l'oued tout proche et briser son fusil contre le mur d'enceinte du parc, tout simplement parce que c'était son tour de partir au Maroc, et qu'on l'avait laissé dans le Sud-Oranais !

On ne doit s'engager à la Légion que jusqu'à l'âge de 40 ans et pour une durée de cinq années qu'on peut renouveler. Mais il n'est pas rare que des engagements soient contractés bien au-dessus de cet âge. Pourvu que celui qui se présente soit sain et valide, bien constitué et suffisamment apte à servir aux yeux du médecin militaire qui l'a examiné, il est accepté et enrôlé. Après quinze ans de services, le légionnaire a droit à une pension de retraite variant de 400 à 1.200 francs, suivant le nombre de ses campagnes et son grade lors de la libération. Tout légionnaire peut entrer à notre Ecole militaire et devenir officier. En outre de la retraite, des emplois dans diverses administrations sont réservés à ceux qui quittent le régiment ; ils sont déterminés par les capacités, l'ancienneté de services et le grade du postulant. Le légionnaire qui ne désire pas continuer ses services est libéré à l'expiration de son engagement ; s'il le demande, on n'hésite même pas à le rendre à la vie civile à l'expiration normale de cet engagement. Il existe, enfin, des dépôts de convalescents à Perpignan, en France et à Arzew en Algérie ; on y envoie les hommes relevant de maladie, ou rentrant des colonies et dont la famille habite l'étranger.

On voit ainsi combien est fausse la légende des mauvais traitements infligés aux légionnaires. Les intéressés n'ont ils pas eux-mêmes protesté contre elle de la manière la plus énergique ? N'avons-nous pas vu les anciens sous-officiers de la Légion voter dans leur réunion du 11 mars dernier, un ordre du jour qui oppose un formel démenti à la campagne de mensonges et de calomnies menée en Allemagne contre leur ancien régiment ? Ne les avons-nous pas entendus affirmer l'entière solidarité des chefs et des soldats ainsi que les liens de dévouement et d'affection qui existent entre eux ?

Plus récemment, le 2 avril, ces mêmes sentiments n'ont-ils pas été exprimés dans l'adresse des anciens légionnaires de Saint-Dié ? Est-ce que toutes ces voix autorisées ne sont pas plus puissantes que celles de ces Allemands qui voient avec dépit leurs nationaux s'enrôler sous le drapeau français ? Est-ce que ce ne sont pas elles qui clament la vérité ? Le parti pris, la haine toujours vive, la mauvaise foi, peuvent seuls faire nier le rôle moral et bienfaisant de notre Légion Etrangère qui accueille dans ses larges bras ceux qui veulent entrer chez elle. Peu importe qui l'on soit, peu importe le nom que l'on donne au seuil de la maison, les portes sont toujours ouvertes aux déshérités, aux blessés de la vie, aux désabusés, à tous ces vaincus de l'existence qui ont besoin de retrouver les forces morales qui les ont abandonnés et de se rendre la place qu'ils ont perdue.

La Société, souvent injustement cruelle, les a rejetés de son sein ; l'armée française, bonne et compatissante, les reprend, en refait des hommes et quelquefois des héros !

SAINT GERMAIN,
Sénateur d'Oran.

Au Soleil de la Vie

Par JEAN DE LA ROCCA

La poésie tient dans notre littérature contemporaine une place de plus en plus importante. Nos modernes écrivains reviennent à cette forme qui fut le premier balbutiement de notre belle langue française, et qui ne saurait s'en plaindre si cependant le nombre des versificateurs n'excédait celui des vrais poètes.

Hélas ! maintenant tout bon jeune homme qui a fait les humanités (il en est même qui se dispensent de cette formalité) se croit obligé de fixer en lignes inégales ses impressions sur le papier) — le vélin, disaient-ils.

Mainte jeune fille, délaissant la peinture de fleurs, ce qui est vraiment trop 1830, ou le cuir repoussé et la pyrogravure, s'essaie aussi dans l'art prosodique et la flot envahissant des rimailleurs submerge les artistes de race. Aussi, est-ce pour nous une joie de découvrir dans cet amoncellement de productions, un rameau de vrais vers et de le signaler au public des lettrés.

C'est le cas du livre de M. Jean de la Rocca : *Au Soleil de la Vie*.

Dès l'abord, ce volume élégamment édité, (cela a bien son importance), se pare d'un titre qui plaît. Puis, à l'encontre des forgeurs de rimes que nous citerons tout à l'heure et qui attendent d'avoir une soixantaine de poèmes pour les faire imprimer, M. J. de la Rocca, on le sent, a tenu à nous présenter une sélection de son œuvre pour nous l'offrir en nuf gerbe où voisinent les fleurs les plus rares et les plus parfumées.

Au Soleil de la Vie est une réunion de plaquettes dont les titres : *D'après Nature, Suites Tristes, Mussel d'Amour, Pages de Corse, Le Sculpteur de Rêves*, indiquent la variété d'inspiration de leur auteur. C'est que M. de la Rocca fait vibrer avec une belle virtuosité toutes les cordes de sa lyre.

Peintre à la vision exacte, il brosse d'une touche délicate de charmants paysages.

Ecoutez :

... D'un creux de muraille ébouler
Jaillit la touffe d'or d'une humble giroflée.
La cloche qui le soir, pleure son triste adieu,
Chante, pour mieux bénir le beau jour qui fit
[Dieu.

L'azur baigne le golfe heureux de la vallée.
Et le soleil, vainqueur de la nuit exilée,
Radieux comme un roi qui prodigue un trésor,
Sur le front d'un sommet pose son casque d'or.

A côté de ces fresques où la nature est richement aperçue, d'autres tableaux sont d'une touchante mélancolie, telle cette promenade d'orphelines dans un parc automnal :

... J'ai revu lentement ces allées, au fond
De parc, et la rouille qui hante ses buissons
Me montre, dans la teinte où pleure quelque se
[fond,
Leur jeunesse d'avril qui passe en mon mirer.

Ailleurs, la muse du poète est moins attristée.

Elle nous montre les gestes mignards des petits chats :

La patte en chat, effaçant les yeux,
Attendri comme une coquette,
Le petit chat fait sa toilette
Avec des soins minutieux.

Elle devient pimpante dans la *Petite Meunière* :

Les cheveux poudrés de farine,
Le geste vif et gracieux,
Galette avait des yeux, des yeux...
A donner Sorrow au Saint-Pierre !

D'une malicieuse fantaisie dans *Mre Bibelots*, elle est élégante et légère dans *Rai Louis XV*. Gracieuse, tendre, fervente ou d'une délicieuse intensité dans les poèmes du *Missel d'Amour*, elle s'élève aux sommets du lyrisme dans les *Pages de Corse*.

Là, revit dans son âpreté, la sauvage farouche de ce pays qui nous fascine par son mystère troublant et la rude noblesse de ses fils.

Leur âme généreuse vibre tout entière dans *Un Bandit, Vendetta, Le Château*.

Ce dernier morceau, animé d'un souffle romantique intense, est tout un drame dugoiglio génie luguubre.

Qu'elle pâles admirable on en pourrait tirer !

La gracieuse légende qui fleurit en cette vie sauvage nous est contée dans les *Salti Nuzi* et *La Spousata*.

Enfin, la luxuriante et superbe beauté du paysage est évoquée en des tableaux d'une composition et d'un équilibre parfaits.

La dernière partie, *Le Sculpteur de Rêves*, est d'une grande et sereine majesté. Le souple talent de l'auteur s'y montre affermi, les vers sont robustement frappés, les rimes d'une harmonieuse pureté.

Certes, ne n'est pas en quelques lignes que l'on peut prétendre analyser une œuvre si variée et, avec quelques citations, l'on ne peut en donner qu'un reflet bien affaibli ; mais nous croyons cependant avoir su démontrer que *Au Soleil de la Vie* était un livre à lire et à relire, souvent même.

Le seul reproche que l'on pourrait adresser au poète serait son trop grand souci de la forme.

A notre époque où l'on veut affranchir la Poétique de toute règle et où de soi-disant novateurs contournent les difficultés de ses

---

223. — Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

V

LA RIVALE

Il répondit, frémissant :

— Mais je vous aime, Gabrielle, je n'ai jamais aimé que vous !... Mon cœur vous appartient depuis notre enfance, mais il me semblait qu'il y avait entre nous un obstacle... Plus vous deveniez belle, plus je me sentais petit, humble !... Le jour de votre première communion, je vous regardais comme je ne sais quelle apparition céleste, et il me semblait que tout un monde nouveau s'ouvrait !... Ah ! ces amours-là sont celles qui laissent dans l'âme l'ineffaçable, quelle que soit la destinée future !... Quand vous êtes entrée en apprentissage, je travaillais déjà... Je vous voyais devenir de plus en plus jolie, et il me semblait que votre beauté et votre grâce, elles aussi, vous éloignaient de moi !... Chaque jour, votre perfection croissante m'enchantait davantage et me désolait à la fois... Je me disais : « Comment ferait-elle attention maintenant à son pauvre ami Roquet ? » Enfin, lorsque vous êtes devenue la jeune fille accomplie et exquise que vous êtes, j'ai cherché à me guérir en me persuadant que mes rêves d'enfance étaient une folie... Cela m'a été impossible !... Je serais mort en vous adorant, Gabrielle !

Elle répondit avec une conviction profonde :

— Eh bien ! moi, Henri, je ne serais pas que je vous aimerais... D'abord, j'ai cru que vous seriez le mari de Suzanne... Ce qui n'est révélé en moi n'est encore inexplicable, mais, aujourd'hui, je me dis que vous me feriez beaucoup de peine si vous ne trouviez pas la force de me conquérir !

— J'y réussirai, Gabrielle !... car vos paroles me mettent au cœur une fièvre et un courage que rien n'abattra !... Nous allons être de nouveau séparés...

— Non, puisque maintenant nous sommes liés pour jamais !

Elle ajouta :

— Nous aurions continué à vivre là-bas que, peut-être, notre cher secret fût demeuré enseveli dans nos cœurs... Vous, parce que vous vous plaisez à me regarder comme une sorte d'idole, moi, parce que je ne voyais pas clair au fond de mon âme !

— Oui, si l'avez n'avait pas jeté spontanément de vos lèvres, peut-être étions-nous condamnés à souffrir toujours en silence !

— Je ne l'ai pas voulu !... A tout, j'ai préféré m'expliquer avec vous franchement !... S'arrête-t on à de prétendues convenances quand il s'agit de ce qu'on a de plus cher au monde ?...

— Je vais vous quitter, Gabrielle... Mais j'emporte tout mon espoir !

— Je n'aurai pas d'autre mari que vous, Henri !

Et, du fond de sa cachette, Sidonie entendit le bruit d'un baiser. Maintenant, les deux jeunes gens s'éloignaient lentement, comme ils étaient venus. Un blasphème monta aux lèvres de leur espionne, et, sans tourner la tête, elle s'enfuit.

VI

LES MÉTIERS QUI TUENT

Suzanne avait trop présumé de ses forces et de son courage. Lorsque la pauvre enfant entra à la manufacture d'allumettes, une sorte de vertige la saisit tout d'abord ; il lui semble qu'elle était happée par ces machines implacables, ces monstres mécaniques qui l'entouraient en l'étourdissant de leur tapage, et qu'ils allaient la dévorer. Quelle résistance pourrait-elle opposer à ces puissances déchaînées, elle si faible, si délicate ?...

Ne voulant pas que ses supérieurs lui fissent un crime de sa faiblesse, elle essaya de prendre autant de travail que les vieilles ouvrières rompues à cet écrasant labeur. Elle fit l'admiration de quelques-unes ; d'autres la raillèrent et lui dirent avec un sourire caustique :

— Si tu continues comme ça, la blonde, tu n'iras pas loin !

La jeune camarade de l'atelier qui bougeait Suzanne fit à Joséphine des compliments de sa protégée ; mais elle ajouta, elle aussi, d'un ton peu rassurant :

— Pourvu que ça dure !...

La sœur de Jean Guépard éprouvait de cruelles angoisses. Lorsque, jeune fille, elle était entrée dans cette géhenne, elle avait s'était dépensée sans compter. Elle se rappelait ses fatigues, ses efforts inouïs pour que l'entourage ne se moquât point de son inexpérience et qu'on ne la congédiât pas sous prétexte qu'elle manquait de vigueur pour exercer ce dur métier. Au bout de quelque temps, Joséphine avait moins peine ; les courbatures cessèrent par son labeur étaient devenues plus rares. Elle se sentait il est vrai, toujours bien fatiguée une fois la journée finie ; pourtant, elle s'habituait à son sort. Mais, un jour, le mal étrange fit son apparition sournoise. L'empoisonnement par le phosphore commençait et la hideuse nécrose se déclarait. Combien de malheureuses créatures Joséphine n'avait-elle pas vues disparaître dans ces tragiques circonstances, depuis plus de vingt ans qu'elle passait ici !... Elle eût été incapable d'en fixer le nombre.

Avec un sourire de résignation, la laborieuse fille essayait de s'illusionner en se disant qu'elle était plus robuste que ses infortunées, et que, malgré ses progrès, le mal n'était pas encore près de l'abattre. Mais la petite Suzanne ne pourrait jamais vivre dans cette atmosphère délétère, où les émanations meurtrières vous prennent à la gorge et s'infiltrent dans vos veines, dans votre sang, dans vos os, et où l'air qu'on respire n'est plus la vie, mais la mort ! Les appréhensions de Joséphine ne tardèrent pas à se justifier. Au bout de deux mois, sa petite camarade tomba malade. Précisément, la sœur de Jean Guépard se demanda comment elle pourrait la soigner. Pour cela, il fallait du temps et de l'argent. Joséphine n'avait pas les moyens de perdre ses journées et ne possédait pas d'économies, car, si malheureuse qu'elle fût, elle était toujours la première à mettre la main à la poche lorsqu'il s'agissait de secourir des déshérités qu'elle jugeait plus pauvres qu'elle. La compatissante logeuse avait offert ses services, mais ils ne tranchaient pas la question du médecin et du pharmacien. Malgré ses souffrances, Suzanne comprit tout cela.

— Mon amie, dit-elle à Joséphine, je ne dois être à la charge de personne ; il faut m'envoyer où vont nos paroles... Je vous demande en grâce de me faire transporter à l'hôpital.

(A suivre).

bois, il semblera peut-être que M. J. de la Rocca soit bien conservateur.

Il a eu le courage d'affirmer son respect pour les traditions séculaires, et si ce n'est pas pour tout le monde un titre de gloire suffisant, ce sera pour certains un sujet de curiosité.

P. H. DARRIC.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

CONTRE LE CHOLÉRA

Une Protection sévère du Port de Bastia s'impose

Sommes-nous suffisamment protégés contre l'épidémie de choléra qui sévit en ce moment-ci en Italie ? Telle est la question que chacun se pose en ville et en Corse.

Nous n'ignorons pas que les navires qui viennent d'Italie sont soumis à une visite sanitaire après leur entrée dans le bassin du Nouveau-Port, mais on peut se demander si une visite effectuée dans ces condition nous donne *toutes les garanties désirables.*

Ne devrait-on pas au contraire exiger que cette visite eut lieu au large de Bastia, et que tous les navires à vapeur et à voiles, *français et étrangers*, ne puissent pénétrer dans notre port que tout autant que la visite médicale leur ait donné la patente nette.

Il est temps que des mesures de protection sérieuses soient prises. Le gouvernement italien qui, jusqu'ici, a essayé, dans l'intérêt des expositions de Rome et de Turin, de cacher la vérité, ne peut plus affirmer que l'épidémie est circonscrite au Sud de l'Italie.

Des renseignements précis, qui nous parviennent de source certaine, nous obligent aujourd'hui à déclarer que *des cas de choléra ont été constatés dans plusieurs villes du Nord de l'Italie.*

Il faut donc que les autorités administratives fassent preuve d'une très grande vigilance et que les intérêts des compagnies maritimes ne constituent pas un obstacle à l'application des règlements sanitaires.

Nous sommes prêts, en ce qui nous concerne, à ne pas faillir à notre devoir et à établir toutes les responsabilités.

Gazette de la Balagne

Corbara

Hier, à 8 heures du soir, a été inaugurée à Corbara, dans la cour ombragée d'ancestraux de M. Sarelli F. A., propriétaire, splendidement aménagée pour la circonstance, la première représentation cinématographique du théâtre scénari : « Drame de famille à propos d'un mariage. »

Le succès qu'a obtenu M. Félix Francoschini, ex-chef opérateur de la maison Pathé, a dépassé toute espérance. L'affluence a été telle qu'on a pu évaluer à plus de 200 personnes le nombre des spectateurs des deux sexes.

Le village de Corbara, désireux au même temps de s'instruire et de s'amuser innocemment, avait tous, sous la présidence d'honneur de son pasteur, M. l'abbé Ferrandi, curé-doyen de la paroisse, assisté de son frère, M. le Curé d'Occiglioni, avait tous, disons-nous, à satisfaire sa curiosité, du reste bien légitime. Il venait contempler, admirer, goûter peut-être pour la première fois, les industries de l'art cinématographique et théâtral.

La scène qui s'est déroulée, au sein de cette enceinte encore retentissante de vivats et d'acclamations frénétiques, a été des plus vivantes, des plus positives, des mieux enlevées, et cela grâce au sang-froid et aux qualités professionnelles du directeur, dont la réputation d'opérateur n'est plus à faire.

Cette scène brillante, fantastique qui, (il faut bien l'avouer), pour quelques-uns, tenait lieu du mystère, a été vraiment suggestive, impressionnante. Elle a arraché bien des émotions et donné bien des satisfactions ! Le sujet d'ailleurs s'y prêtait tout entier : c'était en effet un mélange de fou rire et de larmes profondes.

Tout ce que Corbara compte d'honorable était là, le regard fixé sur cet écran où se réfléchissait, fugitifs, les tableaux les plus variés, aux allures vivantes et réelles d'un drame familial.

Les assistants récurent sous le charme fascinateur de ces représentations fantasmagoriques pendant plus d'une heure, et la soirée promettait d'être plus encore entraînante, animée, si une averse malencontreuse ne les avait obligés à quitter la scène, car celle-ci avait été improvisée en plein air, sous le doux zéphyr du soir, sous les bolles étoiles du firmament, lesquelles, un instant auparavant toutes scintillantes de beauté et de lumière, devaient hélas ! bouder à cette fête mondaine si bien commencée.

Nous adressons à M. Félix Francoschini avec nos chaudes félicitations d'avoir su captiver son public par son habileté et son expérience, nos meilleurs vœux de réussite et de succès dans la tournée qu'il va entreprendre incessamment dans la Balagne.

Espérons que cette fois, le ciel se montrera plus clément et plus propice à cette expansion du savoir légitime que cet enfant de Corbara a su obtenir auprès de ses concitoyens.

Lucien LUCIANI.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CERVIONE. — M. Gelormini Augustin-Horace est nommé greffier de la justice de paix de Cervione, en remplacement de M. Sodini, démissionnaire.

VEZZANI. — Le 14 de ce mois, avaient lieu à Vezzani, les funérailles de Mme Griscelli, institutrice, épouse du sympathique maire de cette commune.

Une douloureuse et longue maladie l'a ravie à l'affection des siens à l'âge de 26 ans.

Sortie de l'école normale d'Ajaccio, en 1906, elle débuta à Vezzani. Elle y conquit vite l'estime de ses collègues et l'affection de ses élèves. Maîtresse dévouée à sa tâche, elle s'y appliqua constamment, et les résultats qu'elle y obtenait étaient les plus sûrs garants de l'excellence de son enseignement.

En septembre dernier, par son mariage avec M. Griscelli, elle se fixait définitivement à Vezzani, où elle comptait faire toute sa carrière d'institutrice. Carrière bien courte, hélas ! et trop tôt arrêtée par la mort implacable !

Une foule nombreuse accourue de tous les villages voisins suivait sa dépouille mortelle, montrant ainsi combien était sympathique celle qui disparaissait et combien grande était la part que l'on prenait à ce malheur.

Le deuil était conduit par M. Griscelli, maire, époux de la défunte, M. Auga Griscelli, entrepreneur à Vezzani, et M. Martinucci, employé colonial, leurs frères.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre collègues de la défunte.

Sur le seuil du caveau de la famille, Mme Guerrini, directrice, prononça le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

J'ai la pénible et bien triste mission d'adresser, en mon nom personnel et au nom de ses autres collègues, le dernier adieu à celle que tous nous pleurons aujourd'hui, Mme Griscelli.

Je suis persuadée d'exprimer le sentiment unanime des personnes qui accompagnent sa dépouille mortelle, en disant que cette mort si prématurée nous plonge tous dans une poignante douleur.

Poignante est, en effet, cette fin d'une femme à qui le plus légitime espoir de bonheur était permis. Elle s'en va à l'heure où la vie s'ouvrait souriante et belle devant elle, terrassée par une terrible maladie qui ne pardonne jamais et fait tant de victimes dans les rangs des modestes éducateurs de la jeunesse. Cette qui disparaît aujourd'hui vous en est un terrible exemple, elle est victime du devoir, et sa vie sera pour nous un exemple de dévouement professionnel. Que sa vocation l'ait dirigée vers une autre carrière et une perspective de longues années de bonheur se présentait encore à elle. Elle voulut se consacrer à l'éducation des enfants du peuple, pleine de foi, d'enthousiasme en son ministère, elle y mis ses forces.

Plus que toute autre, l'ayant vue à l'œuvre, j'ai pu apprécier ses rares qualités d'éducatrice, le zèle qu'elle apporta dans l'accomplissement de son devoir et son solide savoir.

Je m'incline devant cette tombe, n'ayant même pas de vous consoler, vous mère et une épouse, vous époux, au qui elle avait mis toute son affection. La perte que vous subissez est trop grande et votre douleur n'est pas de celle qui se consolent avec des mots. Sachez au moins que nous partageons votre deuil et que notre sympathie va aujourd'hui vers vous.

Et vous, chère collègue, recevez l'adieu de celle pour qui vous avez été la collaboratrice zélée et dévouée.

Recevez aussi l'assurance que votre souvenir restera éternellement gravé au nos cœurs, au cœur de vos élèves, et que la classe où vous avez si brillamment débuté sera remplie longtemps encore de votre douce et vaste figure.

CONCA. — M. Sanini Simon-Paul, ancien brigadier au 2e d'artillerie, démissionné à Conca, est nommé garde domanial des eaux et forêts de 5e classe à Jausiers, Basses-Alpes.

COMMENT ON PEUT VOYAGER EN CORSE ÉCONOMIQUEMENT

Voyage d'Excursion

sur tout le réseau avec retour au point de départ : 638 kilom.

Billets d'excursions individuels valables 15 jours, délivrés toute l'année, donnant le droit de s'arrêter à toutes les stations du parcours. Tarif G. V. n° 5.

Prix : 1re classe, 40 fr. — 2e classe, 30 fr.

Trajets composant l'itinéraire :

1° Bastia à Ghisonaccia. — 2° Ghisonaccia à Bastia. — 3° Bastia à Ponte-Leccia. — 4° Ponte-Leccia à l'Ile-Rousse et Calvi. — 5° Calvi et l'Ile-Rousse à Ponte-Leccia. — 6° Ponte-Leccia à Corte. — 7° Corte à Ajaccio. — 8° Ajaccio à Corte. — 9° Corte à Ponte-Leccia. — 10° Ponte-Leccia à Bastia.

Les billets donnent droit au transport gratuit de 30 kil. de bagages par billet sortier et de 20 kil. par 1/2 place.

Les voyageurs peuvent suivre, à leur gré, l'itinéraire dans un ordre différent de celui indiqué.

Conditions. — Les billets sont délivrés, séance tenante, par les gares de Bastia, Ghisonaccia, Calvi, l'Ile-Rousse, Corte et Ajaccio. Ils peuvent être délivrés également dans les autres gares du réseau, à la condition d'être demandés 48 heures à l'avance.

Ils sont personnels, nominatifs et ne peuvent être transférés. Les enfants de 3 à 7 ans sont transportés aux conditions du tarif général.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Chemins de fer de la Corse, gare de Bastia.

Necrologie

Mme Lucie Nicolai

Une bien triste nouvelle nous parvenait samedi matin, à Bastia, apportant la désolation parmi les nombreux amis du bon et sympathique docteur Nicolai, si vaillamment connu en ville.

Mme Nicolai venait de s'éteindre après une longue et cruelle maladie, laissant inconsolables les soins les plus empressés, les plus dévoués de son époux et de ses enfants qui se multipliaient pour disputer à la mort cette existence si chère !

Tout devait être inutile, l'œuvre de destruction s'accentuait tous les jours sous les yeux de sa famille éplorée, qui constatait avec angoisse les progrès du mal.

Il faut avoir vécu de pareilles heures, pour juger l'immense chagrin qui accable, en présence de souffrances qu'on ne peut soulager !

Malgré les cris les plus douloureux, Mme Nicolai a montré la plus parfaite résignation, donnant à son entourage l'exemple de la femme véritablement chrétienne qui sait souffrir et mourir... Mourir, lorsqu'on est entourée comme elle d'affections, et que chaque membre de la famille concourt à vous rendre l'existence douce et heureuse : il semble que la nature se révolte et qu'on doit se cramponner désespérément à la vie.

Mme Nicolai, sans s'faire, a fait son sacrifice de la sienne. Nourrie de principes religieux, fortifiée par la foi la plus ardente, convaincue de l'immortalité de l'âme, elle a regardé la mort avec calme en disant comme le poète :

Quand mon œil baignait se ferme à la lumière
Puissent mes yeux plus que mon cœur vous peindre.

Ceux qui ont eu l'honneur d'approcher cette femme de bien ont pu apprécier qu'elle était douée des plus nobles sentiments du cœur, qu'elle possédait toutes les qualités qui font l'épouse modèle, la mère tendre et affectueuse, l'amie sûre et dévouée. Elle personnifiait au plus haut degré ce type des femmes ancestres qui tend de plus en plus à disparaître et dont on gardera toujours le plus précieux souvenir.

Ses obsèques ont eu lieu à Volpajola au milieu d'une foule de parents et d'amis venus de toutes parts pour s'incliner respectueusement sur sa tombe et rendre en même temps un éclatant témoignage de profonde sympathie au brave docteur Nicolai, à son fils M. Annibal Nicolai, employé à la Banque de France, à son gendre M. Roubé, tous si cruellement atteints et entourés dans ce cruel malheur où ils n'ont fait que du bien.

Nous prenons part au malheur qui vient de frapper M. le docteur Nicolai et sa famille et les prions d'agréer nos respectueuses condoléances.

Petite Gazette

Situation agricole

Le ministère de l'Agriculture publie les renseignements suivants sur la situation agricole en Corse, au 1er juin :

« Un excès d'humidité a été préjudiciable à la plupart des cultures. On signale dans l'ensemble du département un retard de végétation assez sensible. »

Croix Rouge Française

Les élèves infirmières sont priées de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu ce soir lundi, à 5 heures, au local de la Société.

Le Secrétaire, Ch. LEPIDI.

Sur le Gril

La torture a disparu de nos codes criminels, mais on disait que les sous-grands-maîtres de l'Université ont des tendances à la rétablir. Savez-vous quel est le sujet de composition française choisi pour les candidates au brevet élémentaire ? Le voici : « Un ami de votre famille qui s'estime infiniment vous offre de vous recommander à la commission du brevet. Faites la réponse par lettre. »

Imagine-t-on quelque chose de plus cruel pour ces innocentes demoiselles que d'avoir été obligées de dire tout le contraire de ce qu'elles pensaient. Car on ne risque pas trop de supposer que toutes, à quelques rares exceptions près, avaient cru devoir intéresser les honorables membres de la commission en faveur de leur « timidité.... » sur diverses matières de programme.

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément,

a dit le grand Poilleu. Mais comment ces futures citoyennes ont elles pu trouver facilement des phrases pour dire l'opposé de ce qu'elles avaient sur les lèvres ?

Et si l'une d'elles, après la lecture du texte, se fut levée et eut lancé aux fonctionnaires l'apostrophe du Christ en face de la femme adultère : « Que ceux qui n'ont jamais péché « nous » jettent les premiers la pierre... », quel pan de mur ils auraient fait !

A un autre point de vue, le choix d'un pareil sujet peut être considéré comme immoral. Ces simples et pures demoiselles auront bien la quelque part en entendu répéter que « la parole avait été donnée à l'homme pour mieux déguiser sa pensée. » Mais dans leur innocence naïve, elles pouvaient se croire à l'abri, à cause de leur sexe. Leur illusion est à terre. Un de leurs premiers pas dans la vie aura été une transaction avec leur conscience : que la faute se retombe au moins sur ceux qui ont choisi le sujet en question.....

Malgré tout, le quart des postulantes ont encore assez bien su dire le contraire de ce qu'elles pensaient et ont enlevé le brevet tant convoité.

Brevet supérieur

Les examens du Brevet supérieur commenceront lundi matin au Lycée.

Les aspirants trouveront à la librairie Ollagnier toutes les fournitures nécessaires.

Marine marchande

A la suite des examens qui viennent d'avoir lieu à Marseille pour l'obtention des divers brevets de la marine marchande, ont été reçus pour capitaines au long cours, MM. Padovani, Ghirardelli et Chognard ; pour capitaines au cabotage, MM. Cittirici et Amadei.

Douanes et Régie

Les nominations suivantes ont été faites dans le cadre des Douanes et Régies de l'Indo-Chine :

M. J. Gusco, contrôleur de 2e classe, est élevé à la 1re classe ; — MM. Coti et Gambini, commis de 3e classe, sont promus à la 1re classe ; MM. Nouro Jules, Nicolai Ange-Mathieu et F.-X. Nicolai, commis de 4e classe, à la 3e.

Sont nommés : brigadier, le sous-brigadier Dorrizi Emile ; — sous-brigadiers, les préposés de 1re classe Marchetti Zaccarelli, Battesti Pierre-Paul ; — préposé de 1re classe, le préposé de 2e classe Mignoni Pierre ; — préposé de 2e classe, le préposé de 3e classe Mattei François ; — préposés de 3e classe, les préposés de 4e classe Merello François, Carli Jean-Thomas, Caratini, Mignoni.

Bains Lætitia

M. Rosi Joseph maître maçon, représentant Mme Raffalli, a l'honneur d'informer le public que tous les abonnements délivrés par Mlle Joséphine Giudicelli aux bains Lætitia à Bastia, sont frappés de nullité à la date du 1er juillet 1911.

A partir de ce jour l'établissement remis à neuf est ouvert de 5 heures du matin à 7 heures du soir.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie vue, à Miomo.

S'adresser à M. Tetti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

Avis

MM. les Patrons carriers qui emploient des explosifs sont priés de s'adresser chez M. Bitterlet, Nouveau-Port 1 bis, à Bastia.

A vendre

Propriété de 3 hectares environ, en nature de vigne, amandiers, luzernière et arbres fruitiers et réservoir, avec bâtiment rural, comprenant rez-de-chaussée et 1er étage avec entrée sur la route nationale, le tout sis sur le territoire de Furiani.

S'adresser à M. J. Multedo, clerc de notaire, 16, Boulevard Paoli, au 1er.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maria, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A céder

Dans de bonnes conditions :

Un Dalloz composé :

1° de l'ancien Répertoire (44 volumes)

2° du recueil périodique de 1845 à 1910 broché.

3° de l'ancien Code Civil.

4° de la Table de 1845 à 1862.

Ces deux derniers ouvrages reliés.

Pour renseignements s'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

A louer

Chambre meublée ou non.

Pour renseignements s'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

BOULETTES & LYNDARAXE

Les garçons limonadiers et restaurateurs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 11 heures et demie, au Café des Messageries.

FURIANI

UNE MORT MYSTÉRIEUSE

Est-ce un Crime ?

Le sympathique maire de Furiani, M. d'Antony, avait organisé pour dimanche, une battue au sanglier qui a été malheureusement marquée par un douloureux événement.

Voici les détails que nous avons pu recueillir sur cette mystérieuse affaire, qui a jeté un vif émoi parmi les paisibles habitants de la commune de Furiani.

Les nombreux chasseurs, qui devaient prendre part à la battue, s'étaient donné rendez-vous au lieu dit « Linare. »

A la pointe du jour, ils s'y trouvèrent au grand complet, et les postes furent distribués à chacun d'eux.

Le nommé Albertini Jean, accompagné du sujet italien, Pardini, se dirigea vers le poste qui lui avait été indiqué.

Les deux individus se trouvaient à 300 mètres environ du « Linare, » lorsque un coup de feu retentit.

Albertini Jean tomba foudroyé, frappé de cinq projectiles à l'épaule droite.

Pardini appela au secours.

Tous les chasseurs se rendirent auprès du malheureux Albertini, qui venait d'expirer dans les bras de son compagnon. La mort avait été en effet instantanée.

Pardini raconta qu'il avait entendu seulement un bruit de branches cassées dans le maquis, et qu'il avait vu ensuite un individu se sauver à travers les broussailles.

Ce furent tous les renseignements que l'on put avoir sur cette mort dont le mystère reste encore impénétrable.

M. Agostini, procureur de la République, s'est rendu hier matin, à Furiani, accompagné de M. Maitrot, capitaine de gendarmerie, et d'un médecin légiste, afin de procéder aux premières constatations.

Le corps du malheureux Albertini a été transporté dans la journée à Bastia.

La victime était mariée et père de quatre enfants.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants Incassables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence Impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'extérieur.

N.°B. On demande de bonnes culottières.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, ghiaz, vins, huiles, laines et tous produits de l'île, adressez-vous en confiance à l'*UNION DES PRODUCTEURS*, 31, *boulevard du Musée, MARSEILLE* ; ou à son représentant, M. CHARLES BERELLI, route du Cap, 1, à BASTIA.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

L'INCIDENT FRANCO-ALLEMAND

L'Allemagne AU MAROC

L'ATTITUDE DE L'ANGLETERRE

L'Echo de Paris, d'après une correspondance officieuse qu'il a reçue ce matin de Londres, dit que le Gouvernement français peut compter sur le concours, sans réserve, du Cabinet libéral anglais, pour soutenir le point de vue, auquel la France croira devoir se placer.

L'émotion en France

La communication faite hier par le baron de Schoen, ambassadeur d'Allemagne à Paris, à M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, continue à soulever une profonde émotion, aussi bien à Paris, que dans la France entière.

Dans tous les milieux, on se livre à des commentaires sur l'incident diplomatique que crée la décision du Cabinet de Berlin au sujet de l'occupation du port d'Agadir.

Les esprits paraissent très surexcités.

Plusieurs manifestations anti-allemandes ont eu lieu aujourd'hui sur divers points du territoire français.

Les Commentaires de la Presse

Paris, 2 juillet.

L'attitude agressive de l'Allemagne est de plus en plus commentée aujourd'hui dans la presse aussi bien en France qu'à l'Etranger.

LES APPRECIATIONS des Hommes Politiques

Paris, 2 juillet.

Divers hommes politiques ont fait connaître dans de rapides interviews leurs sentiments sur la situation grave que crée l'attitude inattendue prise par le gouvernement allemand.

M. Denys Cochin

député de la Seine, s'est exprimé ainsi :

« La provocation de l'Allemagne révolera tous les honnêtes gens ; tous ceux qui reconnaissent avec raison, que la France a loyalement rempli la mission que l'Europe lui a confiée par le traité d'Algésiras. »

M. Jaurès

donne une tout autre note. D'après le leader socialiste, nous sommes menés aux abîmes par des soldats coloniaux, ou par de véritables niais. Il importe, dit-il, que les bons citoyens se ressaisissent, aux fins d'empêcher, à tout prix, un conflit, et il ajoute : « Il ne reste plus une lanie à commettre. »

M. Charles Dupuy

sénateur, ancien président du Conseil, déclare que cette violation par l'Allemagne de la convention d'Algésiras est de nature à provoquer de vives inquiétudes.

M. Etienne

député d'Oran, ancien ministre de la Guerre, voit dans l'attitude de l'Allemagne un avertissement indéniable, ayant pour objet d'obtenir des compensations sur le terrain économique.

M. René-Millet

ancien résident de France à Tunis, déclare que « le geste de l'Allemagne signifie que l'heure lui paraît venue de conclure des marchés. »

M. de Segonzac

qui a exploré, on le sait, une grande partie du Maroc, déclare que, digne élève de Bismarck, le chancelier actuel allemand estime comme lui que « la fin justifie les moyens, » que « la force prime le droit. »

M. DE SELVES reste à Paris

Paris, 2 juillet.

M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, qui devait accompagner le Président de la République, dans son voyage en Hollande, ne pourra, en présence de la situation actuelle, créée par l'incident diplomatique franco-allemand, quitter Paris, où naturellement sa présence est indispensable.

LA RÉPONSE du Gouvernement Français

Le Gouvernement Français enverra sa réponse au Gouvernement allemand, mardi prochain, après entente préalable avec les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg.

On assure que la protestation de la France sera très motivée et des plus fermes.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 2 juillet.

Le général de division Percin, membre du Conseil supérieur de la Guerre, est placé, à dater du 3 juillet, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Conseil des Ministres

Paris, 2 juillet.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

ACHAT DE TERRAINS en France de la Maison Krupp

Hambourg, 2 juillet.

Un fait, auquel certains attachent une grande importance, vient de se produire dans la région du Nord.

La société allemande Krupp s'est rendue propriétaire d'un terrain d'une contenance environ de 200 hectares, situé entre Maubeuge et Peignies.

Ce terrain servira à cette Société pour y établir des exploitations industrielles.

Les Morts du Jour

Le général Parizot

Paris, 2 juillet.

On annonce la mort du général de division Parizot, commandeur de la Légion d'honneur.

Xavier de Ricard

On annonce également la mort du littérateur distingué Xavier de Ricard, décédé à l'âge de 68 ans.

Le Voyage du PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE en Hollande

L'*Edgar-Quinet* à Dunkerque

Dunkerque, 2 juillet.

Le croiseur-cuirassé « Edgar-Quinet, » commandé par le capitaine de vaisseau Guépratte, qui doit conduire le Président de la République en Hollande, est arrivé ce matin, à Dunkerque, venant de Brest.

Des aménagements spéciaux ont été faits à bord de ce navire.

L'appartement présidentiel se compose d'un salon, d'une salle à manger, d'un cabinet de travail, d'une chambre à coucher et d'une salle de bain. L'ameublement de ces pièces est très coquet.

Le vice-amiral Aubert, commandant en chef la deuxième escadre, a arboré son pavillon à bord de l' « Edgar-Quinet, » qui sera accompagné du croiseur « Marseillaise » et des contre-torpilleurs « Glaive » et « Couleau. »

L' « Edgar-Quinet » appareillera demain soir, à 7 heures 30 pour Amsterdam.

TARBES

Cérémonie Littéraire *en l'honneur* **DE THÉOPHILE GAUTIER**

Paris, 2 juillet.

A l'occasion du centenaire de Théophile Gautier, une cérémonie exclusivement littéraire a eu lieu aujourd'hui, à Tarbes, au jardin Massey, à l'endroit même où fut inauguré le buste de Théophile Gautier, œuvre de sa fille Judith et du statuaire Henri Bouillon.

Une cantate de circonstance a été chantée par cent jeunes filles avec accompagnement de harpes, violons, guitares et mandolines.

Les notabilités littéraires du Sud-Ouest assistaient à cette imposante manifestation artistique en l'honneur du plus glorieux enfant de Tarbes.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio

(en face les jardins de la Préfecture)

Entièrement remis à neuf

(genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY

Propriétaire-Directeur

Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

33, *rue de l'Opéra, Bastia*

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia, le 5 juillet et repartira le 8 pour Nantes, Le Havre et Anvers.

VIZZAVONA

G^d Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES

Ch. CLÉMENT et C^ie

Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, 1re L.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint-Henri, dont la réputation n'est plus à faire.

Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison Renaux, en tous dessins.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS I

Fers ordinaires : Plats, Ronds, Carrés à des prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison fournit gratuitement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

Epicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. – Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dr A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Leigi à Bastia, Rafelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sourgiola, Casse Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX SAUVÉS par Eau de Pétrole Hahn

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rasoirs artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux, Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est celui qui guérit l'été les indigestions les plus tenaces.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTE — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux mals ayant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — **GRAND BAR SOAVI** — **Chocolat Express**

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (LYTE p. 70 et 323).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ACHARNER-PARIS.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole éjecté en fûts fer de 60 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Le Journal de la Famille
REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE
PUBLIÉ dans chaque famille des Colonies et de l'Etranger

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE
« intéressé et profite à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX Des PRODUITS Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Durée d'un Abonnement : 1 fr. 25

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME
Demandez la brochure explicative que nous envoyons gratuitement à toutes les femmes qui nous en font la demande.
QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire: J'allez une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
N'oubliez pas, que si la santé de votre estomac, de votre foie, de votre sang, de votre intestin, de votre vessie, de votre matrice, de votre peau, etc., etc., laisse à désirer, si vous souffrez de Constipation, Hémorroïdes, Pertes blanches, Règles irrégulières, douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents de RETOUR D'AGE, Vertiges, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Névrose, Migraines, Hémorroïdes, etc., etc.
Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIENIVINE des DAMES (1 fr. 50 le flacon).
La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 2 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies. 6 fr. 50 franco gare. Les 3 flacons franco contre mandat-poste M.-S. 30 adressé Pharmacie Rue, DUCHATELET, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis)

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI à 0.50 le paquet
Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabac.

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientele qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 183 — MARDI 4 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et payées aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 50 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Premier quart., le 2. — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Ours, prophète.
Fête de Demain : Saints Dominicos.

3 JUILLET

SOLUTION PROCHAINE

La question de la Réforme électorale passionne de plus en plus le monde politique. Elle a pris un caractère d'acuité extrême depuis que le vote sur l'amendement Malavialle, en permettant aux parisiens comme aux adversaires de la représentation proportionnelle de se compter a divisé la Chambre, et particulièrement la majorité républicaine de celle-ci, en deux camps nettement tranchés.

Plus que jamais, il apparaît qu'il faut en finir dans le plus bref délai avec cette question, qui était grave, et qui est devenue irritante.

Aussi longtemps qu'elle demeurera en suspens, il n'y aura pas pour le gouvernement de sécurité, de certitude du lendemain. Et si le Parlement prend ses vacances sans qu'elle ait été résolue à la Chambre — résolue autrement que par le vote d'une formule plus ou moins vague, — c'est la perspective, pour de longs mois, d'une agitation qui n'est pas sans dangers, de campagnes où le parti républicain n'a rien à gagner.

Il faut songer, d'ailleurs, que la Chambre nouvelle, réunie il y a plus d'un an, n'a encore réalisé aucune des réformes attendues d'elle par la démocratie, et qu'elle n'a même pas pu en finir avec le budget de cette année 1911 dont la moitié est déjà écoulée. Si les députés partent en vacances sans avoir voté la réforme électorale, comme à l'automne ils devront entreprendre l'examen du budget de 1912, ils risquent d'arriver au milieu de la législature sans avoir pu s'occuper d'autre chose que de cette réforme électorale, d'où j'espère, pour ma part, qu'il sortira de très heureuses conséquences pour le pays, mais que beaucoup regardent comme une affaire de cuisine politique, intéressant d'une manière exclusive le personnel parlementaire.

Il importe donc au plus haut point que la Chambre poursuive activement la discussion de la question qu'elle a mise à son ordre du jour, et qu'avant de se séparer, elle pousse cette discussion aussi loin que possible.

Comment, maintenant, le problème pourra-t-il être résolu ?

Les arrondissementiers, et, d'une manière plus générale, les majoritaires, ont été vaincus l'autre jour. Il est clair qu'ils doivent, désormais, renoncer à l'espoir de faire triompher leurs conceptions.

Les proportionnalistes, de leur côté, peuvent-ils prétendre, après le premier succès qu'ils ont remporté, à une victoire totale ? Ils auraient grandement tort, je crois, de vouloir pousser trop loin leurs avantages. Ils irriteraient par là un groupe compact de républicains, sans le concours desquels aucun gouvernement n'est possible. Et, en dehors même de cette considération, en s'attachant uniquement à la question du succès de la réforme électorale, qui ne voit, faute de s'entendre avec les majoritaires, que cette réforme peut être compromise à tout instant par l'introduction dans le projet de loi de modalités plus ou moins fâcheuses et qu'elle peut également avoir à souffrir de longs retards ?

Une transaction s'impose. Ceux des majoritaires dont l'attitude procède de vues d'intérêt général, et non pas d'un attachement obstiné à des intérêts électoraux réels ou présumés, en admettent la nécessité. Et chez les proportionnalistes qui appartiennent à la majorité républicaine, le même esprit de conciliation domine.

Comment, d'ailleurs, les proportionnalistes ne comprendraient-ils pas, s'ils ne sont pas aveuglés par le parti-pris, que ce sera une grande victoire pour eux s'ils introduisent dans notre droit électoral le principe de la représentation des minorités, qu'après avoir établi ce principe, on pourra, par la suite, s'efforcer de réaliser la véritable proportionnelle, et qu'une réforme, comme celle qu'ils réclament, peut, sans grand inconvénient, être effectuée en deux fois ?

Les majoritaires d'une part, les proportionnalistes de l'autre, devront, pour s'entendre, s'écarter de leurs principes. A quelle distance au juste de l'un et de l'autre camp la rencontre aura-t-elle lieu ? Quel nom donnera-t-on à la formule sur laquelle on se sera accordé ? On ne saurait encore le prévoir. L'essentiel est que l'accord se fasse.

J'ai le ferme espoir qu'il se fera. La récente réunion des groupes de gauche, la nomination, par ces groupes, d'une commission composée mi-partie de majoritaires, et mi-partie de proportionnalistes, et qui a pour mandat d'arrêter une formule transactionnelle, constituent un très heureux présage.

Le nouveau gouvernement, de son côté, ne manquera pas de favoriser de tout son pouvoir l'entente désirée. Sa déclaration, sur ce point, est d'une parfaite netteté ; et elle ne pouvait être que ce qu'elle est. Le gouvernement sait que son intérêt immédiat lui commande de résoudre au plus tôt le problème pendant, et de le résoudre dans des conditions acceptables pour tous les républicains ; il sait aussi que faisant cette œuvre salutaire, il se créera des titres sérieux à la reconnaissance de la majorité. Grâce à son action, en même temps qu'aux dispositions conciliantes qui se manifestent un peu partout parmi les républicains, on peut être assuré que la réforme électorale s'accomplira, et qu'elle s'accomplira bientôt.

ADOLPHE LANDRY,
Député.

(*La Bataille*).

LA PRINCESSE CLOTILDE

Je l'ai vue au Palais Royal, dans son éclat de jeunesse, avec sa couronne de trois beaux enfants, à côté d'un mari éblouissant d'élégance, d'esprit et aussi de séduction quand cela lui plaisait.

Je l'ai vue à Prangins, au bord du lac de Genève, dans l'abandon intime d'une vie de famille et d'amitié.

Je l'ai vue à Moncalieri, dans le château de son enfance, passant comme une ombre parmi ces murailles où ont si longtemps couvé les rêves ambitieux de la Maison de Savoie.

Je l'ai vue aimé aux heures de la prospérité tranquille, à celles des épreuves et des défaites, à celles des perplexités et des décisions graves. Toujours et partout je l'ai trouvée la même.

D'une dignité simple qui subjuguait plus que la dignité théâtrale ; jamais un mot, une phrase, une attitude visant à l'effet ; elle glissait à travers les vicissitudes de l'existence d'un pas doux qui, sans être sonore, était constamment ferme. Elle n'avait pas besoin de se redresser pour paraître imposante : elle l'était sans effort et elle obtenait d'autant plus le respect qu'elle ne paraissait pas l'exiger.

D'une égalité d'humeur inaltérable, on la retrouvait comme on l'avait laissée la veille ; elle ne connaissait pas l'effervescence des mobilités capricieuses, et son affabilité sans démonstrations, même un peu réservée, captivait et retenait ; elle ne s'agitait pas, et elle gagnait plus que ceux qui se remuent.

Un peu détachée, comme une âme qui vit ailleurs, elle avait sur les choses réelles des lueurs profondes. Chaque fois que j'ai causé avec elle des événements quotidiens, j'ai été frappé de l'acuité, de la solidité de son bon sens. Son jugement, composé de droiture et de finesse, était d'une sûreté presque infaillible. Cette droiture venait de la rigidité d'une conscience très religieuse et cette finesse était l'héritage de sa race royale, la plus politique qui ait existé ; elle tenait aussi à cette faculté des mystiques qui voient d'autant mieux les affaires humaines qu'ils s'en sont dépris.

Un jour qu'on discutait avec elle une délicate question de conduite, elle indiqua en quelques paroles les raisons de se décider, puis elle ajouta : « C'est le devoir, c'est l'honneur, c'est l'intérêt. »

Elle est tout entière dans ces trois mots : d'abord l'honneur et le devoir, sans exclure l'intérêt quand il est d'accord avec eux.

Est-elle belle ? On l'a contesté. Elle était certainement agréable à regarder. Plutôt grande que petite, bien prise dans sa taille, avec des épaules gracieuses, le teint d'une blancheur de lait, les yeux attachants et lumineux de la vie intérieure, les cheveux blonds, fins et argentés, le front harmonieux, le tour de visage charmant, le nez bien dessiné, la bouche de la Maison de Savoie, forte et bonne, la timbre musical de la voix italienne. S'il y avait à reprendre à quelques-uns de ces traits, de l'ensemble émanait un charme particulier et comme un peu mystérieux.

Elle eut un jour d'une grandeur épique. Des désastres impérieux venaient de désorganiser cruellement l'espérance publique. Partout l'affolisement, l'abandon, la trahison, les menaces autour de la malheureuse souveraine dont l'écoulement n'avait pas forcé la vaillance. Le roi Victor Emmanuel, épouvanté des dangers courus par sa fille, l'appelle. La princesse Clotilde envoie ses enfants à Prangins et elle refuse de quitter Paris.

Le Roi insiste, ordonne ; le mari se joint encore plus impérieusement au père. Elle se montre inflexible : tant que l'impératrice sera à Paris, elle demeurera à côté d'elle ; elle a été au triomphe, elle veut rester à la peine jusqu'à la fin. Pourtant la catastrophe arrive à son comble : l'impératrice est obligée de s'éloigner en hâte. Alors la princesse se croit libre à l'appel de Victor Emmanuel et du prince Napoléon. Mais elle le fait royalement, en plein jour, en calèche découverte, après avoir été visiter une dernière fois les malades de ses hôpitaux. Tous s'inclinent sur son passage et elle laisse, en s'éloignant, un souvenir d'admiration et comme un parfum d'héroïsme calme qui ne s'est jamais évanoui.

Elle avait, toute sa vie, même au Palais-Royal, pratiqué les règles de la vie religieuse ; debout dès l'aube, faisant de longues oraisons, assidue aux offices, empressée à visiter les pauvres, à consoler les affligés, à mettre en action le *Misereor super turbam*. Cette religion, à laquelle elle s'astreignait si sévèrement, ne la rendait ni importune, ni intolérante. Elle croyait que la meilleure prédication était l'exemple des vertus que la foi inspire. Mais, en même temps, comme elle était de la race où le courage est aussi héréditaire que la finesse, elle ne fléchit jamais dans l'affirmation de sa foi, et elle subordonna à cet intérêt supérieur les affections de famille, cependant si vivaces en elle. Le prince Napoléon étant tombé mortellement malade à Rome, où elle n'avait jamais voulu jusque-là mettre les pieds, parce que c'eût été reconnaître une spoliation qu'elle jugeait sacrilège, elle accourut, mais après avoir sollicité et obtenu l'approbation du Saint-Père.

Quand l'ombre de ses jours devint plus longue, que les êtres chers s'en allèrent, que sonna plus fort l'heure de détresse, où des bruits de la terre, c'est celui de la souffrance universelle qu'on entend le plus, à cette heure cruelle qui dévore même le souvenir des joies de la jeunesse, sa piété devint plus ardente et plus compatissante. Elle s'abîmait dans les austérités et elle déployait la charité A la voir vêtue d'une petite robe noire semblable à celle d'une religieuse, la tête inclinée pour l'adoration, on eût dit qu'elle n'était plus d'ici-bas et on était tenté de la vénérer comme une bienheureuse.

Un dernier sourire illumina cependant son visage ascétique, lorsqu'une seconde fille, une princesse aussi remarquable par la chaleur généreuse de sentiment que par la supériorité de l'intelligence, vint apporter à l'exil de son fils la consolation et la force des nobles dévouements. Et puis ce fut fini. Elle s'éteignit dans une sainteté suave, exhalant son âme en prières et espérant que Dieu ferait rencontrer ces prières en bénédictions sur ses enfants et sur la France qu'elle n'avait pas cessé d'aimer.

EMILE OLLIVIER.

La princesse Clotilde s'est éteinte sans souffrance, hier, à six heures moins un quart, au château de Moncalieri, entourée de ses fils, le prince Napoléon et le prince Louis ; de sa fille, la princesse Letitia, duchesse d'Aoste ; de sa sœur, la reine Maria Pia de Portugal, et de la belle sœur, la reine Marguerite d'Italie.

Cette nouvelle a été communiquée aussitôt à la Chambre italienne, qui tenait séance. Le président a fait l'éloge de l'auguste défunte, éloge que tous les députés ont écouté debout.

Le président a affirmé que tous les Italiens pleureront la mort de la princesse. Il a rappelé ses vertus de fille, d'épouse et de mère.

Il a ajouté que son nom est relié à travers les plus nobles et les plus délicats sentiments et de la manière la plus éclatante aux origines de la résurrection nationale et qu'il brille de la plus vive lumière dans le souvenir respectueux que lui accorde en un jour historique le peuple français.

« On dit tout d'elle, ajoute le président, en disant qu'elle fut la digne fille de Victor Emmanuel II.

» J'envoie, dit en terminant le président, les condoléances sincères et affectueuses de la Chambre à ses fils, au Roi et à la famille royale. » (Très vive approbation unanime).

M. Giolitti, président du Conseil, a fait remarquer que les paroles du président avaient été l'expression de pareils des sentiments de l'assemblée nationale.

« Cette auguste femme, a-t-il ajouté, était vénérée de tout le peuple italien. La population de Turin qui ressentira profondément la douleur de sa perte, trouvera un réconfort dans la manifestation du respectueux regret du peuple italien. » (Très vives approbations).

M. Martini a déclaré que de la princesse Clotilde, on peut bien dire qu'elle vécut à l'ombre des trônes, mais qu'elle parut échapper à leurs splendeurs, s'occupant efficacement et assidûment de bienfaisance et de charité. Il a rappelé la joie produite en Italie par l'annonce de son mariage qui scellait une alliance jusqu'alors seulement espérée. Il a fait ressortir que la nouvelle de sa mort se répandait le jour anniversaire de celui où se répandit la nouvelle de la bataille de Solferino comme pour rappeler les destinées que ses noces avaient promises, et qui s'accomplirent.

La séance de la Chambre a été levée en signe de deuil.

La princesse Clotilde était née à Turin, le 2 mars 1843, et avait épousé le prince Napoléon le 30 janvier 1859.

Les obsèques de la princesse Clotilde ont été célébrées hier à Moncalieri.

Un premier service a été célébré à dix heures et demie du matin dans la chapelle du château. Bien avant l'heure indiquée une foule nombreuse stationnait devant l'église et la route de Turin était sillonnée de voitures et d'automobiles. La Reine-mère, le duc des Abruzzes, le comte de Turin et le duc de Gênes sont venus vers dix heures. Quelques instants après, arrivaient le Roi et la Reine, accompagnés du général Bruzzati.

Mgr Marera, évêque de Biella, assisté du chapelain de la princesse, le chevalier Bruss, a célébré la messe qui a été très courte.

A onze heures, le Roi et la Reine rentraient en automobile à Racconigi ; la Reine-Mère et sa suite regagnaient Stupigini, les autres princes retournaient à Turin.

La reine Maria Pia, sœur de la princesse Clotilde, étant souffrante, n'a pu paraître à la cérémonie.

A deux heures et demie, le cortège funèbre a quitté Moncalieri pour se rendre à la Superga où sont inhumés les princes de la maison de Savoie. Il arrivait à Turin vers 3 heures et demie et s'arrêtait à l'église de la Gran Madre di Dio où devait se célébrer un service solennel. Les abords du monument étaient garnis d'un important service d'ordre rendu nécessaire par l'énorme affluence des spectateurs.

Le cardinal Richelmy, archevêque de Turin, a célébré l'office funèbre. Le Roi y assistait avec ses aides de camp, le duc de Gênes, le comte de Turin, le duc des Abruzzes, le prince d'Udine et M. Giolitti, président du Conseil.

Après la cérémonie, très simple et très émouvante, le prince Napoléon et son frère le prince Louis qui avaient suivi le cortège en voiture avec le comte de Salemi, petit-fils de la princesse défunte, sont allés présenter leurs hommages au Roi, si ont reçu les condoléances des princes.

Le cortège s'est ensuite rendu à la basilique de la Superga, où il avait été précédé par le Roi, la Reine-Mère et les princes. La dépouille a été portée dans la basilique, où un dernier office a été célébré en présence seulement des membres de la famille royale.

(*Le Figaro*).

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 4 juillet, à 8 heures 1/2

Bourg-Achard, marche,	Allier.
Ouverture de La Vestale,	Spontini.
La Jolie Fatmeuse, valse,	Rugiero.
Rêves, fantaisie,	Rancoupet.
La Source,	Dilliès.

Le Chef de Musique, LAURUS.

Retraite en Musique

Itinéraire du 4 juillet

Place Saint-Nicolas, rue Abbatucci, Boulevard Paoli, avenue Carnot, place de la Gare, rue de l'Opéra, boulevard du Palais, demi-tour sur Palais de Justice, boulevard Paoli, rue Saint-Roch, rentrée.

La Réponse de M. Frasseto

M. Sylvestre Frasseto, président de la Fédération des syndicats d'Initiative, nous prie d'insérer la lettre suivante en réponse à celle qui lui a été adressée par M. Pagliesi-Conti et qui a paru hier à cette même place :

Ajaccio, le 1er juillet 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Au cours d'un récent voyage sur le continent j'ai recueilli l'opinion de nombreux Corses, patriotes dévoués, bien que n'étant investis d'aucun de ces mandats intangibles que décerne le suffrage universel avec le désintéressement que l'on sait. La lettre de l'honorable député d'Ajaccio parue dans le *Petit Bastiais* de ce matin ne modifiera pas leurs sentiments. La cause est entendue, et je considère comme close cette polémique aussi vaine que fastidieuse.

Nous nous occuperons, maintenant, de l'organisation du Congrès d'Ajaccio, avec l'espoir que cette nouvelle « consulte nationale » réunisse le concours de tous les bons citoyens, démontre, une fois de plus, l'abnégation et les dévouements qui se sont déroulés depuis lors, jusqu'aux temps actuels, donnent un démenti à de semblables ignominies !!

Nous plaçons sous les yeux des lecteurs l'article paru sur *La Démocratie* et faisant l'objet du procès.

« Demain, lira-t-on *La Démocratie*, la déposante lettre de Mᵉ Emile Lorquin, membre du Comité de surveillance du *Ralliement*, facteur complaisant pour personnes lâches qui désirent publier des saletés dans la presse, à l'abri de l'anonymat ».

La Cour d'Alger trouve qu'il n'y a ni injures, ni diffamation dans ces quelques lignes. En effet, les débats ont établi que, dans la circonstance, c'est-à-dire, lorsque parut l'article incriminé du 6 juin 1910, Mᵉ Lorquin, membre du Comité de surveillance du *Ralliement*, ne fut qu'un facteur complaisant, ayant remis lui-même cet article au rédacteur en chef, avec ordre de le faire paraître.

M. Lorquin est donc le seul responsable dans cette affaire.

Nos vaillants compatriotes MM. Mariani et Schmitt sont nos hôtes depuis hier. Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue et nous engageons tous nos confrères de la presse lumineuse à les soutenir dans la lutte ardente qu'ils ont commencée en Algérie et qu'ils viennent continuer en Corse.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 juin.

La tourmente s'est sensiblement accentuée sur notre place qui a procédé aujourd'hui à la répartition de ses primes. Le 3 0/0 Français perd 10 centimes à 95.07. A part le Turc et les séries russes qui restent fermes, les Fonds Etrangers s'inscrivent en moins-value plus ou moins importante : Extérieure 88.22, Portugais 68.35, Serbe 93.22. Les grandes Institutions de Crédit se montrent très résistantes : on a traité le Crédit Foncier à 810, le Crédit Lyonnais à 944 et la Société Générale à 700.

A partir d'aujourd'hui 29 juin, la Rambla Company of Montevideo sert dans leur ordre d'arrivée les demandes d'actions privilégiées 6 0/0 qui sont alimentées avec les fonds à son crédit à la Banque Française. Au prix de 96.50, ces titres au nominal de L. 1 rapportent 5.55 0/0 nets d'impôts français actuels.

Sans 5.000, Les valeurs de transports sont calmes. Valeurs industrielles et métallurgiques restées indécises. Les titres supérieurs d'aboudement de nouveau : Rio 4.535, Au comptant et fin, l'action Caisse Hypothécaire Argentine est ferme à 544, on demande à 476.50 l'obligation à 1/2 0/0.

En Banque, Miami Copper se traite à 127.50.

Au comptant, la Jumper Californian passe à 46.25.

L'obligation à 6 0/0 or, 1re hypothèque Argentine Union Railway a d'actives transactions à 453.50. Cette ligne traverse sur toute sa longueur de 170 kil. une partie de la province de Buenos Ayres et se raccordera avec le Grand Central Cordoba et la Cie Générale des chemins de fer dans la province de Buenos-Ayres.

Chemins Français irréguliers.

La Gita dei Bastiesi all'Elba

Notre excellent confrère Il Corriere dell'Elba a publié dans son numéro de dimanche l'entrefilet que nous reproduisons ci-après :

Questa mattina col postale « Golo » della Compagnia Fraissinet, doveanio giungere circa 500 cittadini della vicina Bastia, e con essi il simpaticissimo Sindaco Cav. Gandie ed altre autorità civili e militari della Corsica.

Il grande entusiasmo aveva ricompito di gioia gli Elbani che memori delle fattone, indimenticabili accoglienze ricevute dai carissimi fratelli Bastiesi ogni qual volta visitarono la loro bella e patriottica città, si apprestavano a ricevere degnamente i gradissimi ospiti.

Ed a tale uopo erasi formato un Comitato presieduto dal Sindaco nostro Cav. Uff. Avv. Damiani.

Ma i Bastiesi, contrariati al pari di noi dalle condizioni anormali prodottesi improvvisamente nella città nostra in causa dello sciopero operaio agli Alti Forni, hanno opportunamente deciso di rimandare la loro gita ad altra epoca.

Noi vogliamo sperare che les dissentiments survenus dans les ateliers des Hauts-Fourneaux auront pris fin dans la semaine, et qu'il sera ainsi possible aux Bastiais d'effectuer dimanche, 9 courant, l'excursion projetée à Portoferraio.

Et puisque cette excursion s'est trouvée retardée de quelques jours, nous pensons qu'il serait peut-être possible au Comité de Bastia d'étudier les moyens d'emmener avec les excursionnistes la *Lyre Bastiaise*, dont la présence jetterait une note plus gaie dans l'excursion.

Nous remercions d'ores et déjà nos excellents confrères de la presse Elboise et la population de Portoferraio de leurs sentiments de sympathie et de fraternité.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PALNECA. — M. Colonna Simon-Jean, nommé brigadier demanial des eaux et forêts de 3e classe à Lanjut, et son installé, est appelé en la même qualité à la maison forestière de Saint-Antoine, commune de Palneca, en remplacement de M. Fagnanelli, retraité.

CALVI. — Dans la salle des répétitions de la musique municipale de Calvi, avait lieu ces jours derniers, une séance de cinématographe.

Au milieu de la représentation, un bruit de vitres brisées se fit entendre dans la salle, et plusieurs jeunes gens prirent la fuite.

Les gendarmes qui étaient sur les lieux, arrêtèrent aussitôt deux de ces jeunes gens, O. J., journalier, âgé de 16 ans, et L. J., âgé de 15 ans, apprenti.

Trois vitres ont été brisées.

OCCHIATANA. — La nommée Colombani Marie, ménagère, est allée se plaindre à la gendarmerie, que son neveu V. A. lui avait donné un coup de bâton sur l'épaule.

Une enquête est ouverte.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 4 Juillet 1911

I. — Installation d'un membre dûment nommé.

II. — Installation des membres dont les pouvoirs expirés ont été renouvelés.

III. — Renouvellement du bureau.

IV. — Réclamation contre le danger que fait courir à la santé publique un dépôt de poudres attenant au four de la pâtisserie Ferrandini et aux magasins de distillerie Bourgeois frères.

V. — Réclamation contre l'état d'insalubrité des rues Sisco, Pino et du quartier des Tziplitri.

VI. — Réclamation contre les dépôts de fumier situés à l'entrée du faubourg Saint-Joseph et qui constituent une cause d'insalubrité pour les habitants du quartier de Lupino.

VII. — Communications du Président.

VIII. — Affaires diverses.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Schen, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche chérubienne,	Filiun.
Yanda,	Lebert.
Les Cloches de Corneville,	Planquette.
Sérénade Niçoise,	Volpatti.
La Fille du Régiment,	Donizetti.
La Grand'Vie,	Rose.
Marche des Folies,	Bonet.

Soirée de 8 heures à minuit

Marche Algérienne,	Bosc.
La Roulette de Monte-Carlo,	Gansay.
Toujours ou jamais,	Waltenfeld.
Rigoletto,	Verdi.
Tzigane,	Cosima.
La Favorite,	Donizetti.
Napolitana,	Bessonni.
Cavaleria Rusticana,	Mascagni.
Mieties d'amour,	Volpatti.
En promenade,	Gillet.
The Mosquitos Parade,	Graney.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 juillet.

Thermomètre. — 7 heures + du matin 20°, à midi 27° + à 6 heures du soir + 22°5.
Maxima + 28°. Minima + 19°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 766 mm.
Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

—)o(—

Au Palais

A son audience civile d'hier, la Cour d'appel, sous la présidence de M. Levie-Ramolino, premier président, a reçu la prestation de serment en qualité d'avocat de notre ami M. Louis Bartolomei, licencié en droit de la Faculté de Paris.

Le jeune avocat compte se faire inscrire au barreau de notre ville où nous souhaitons déjà ses brillants succès.

Toutes nos félicitations.

— A la même audience ont prêté serment MM. Natali et Ornatelli, licenciés en droit des Facultés de Montpellier et de Paris.

Ces deux jeunes avocats comptent demander leur inscription au barreau de Corte.

Nous leur souhaitons une brillante carrière et nous leurs adressons nos meilleures félicitations.

Dans les Finances

M. Baldacci, ancien percepteur de Bastia, est nommé à la perception d'Antibes, 1re classe.

M. Moracchini, percepteur de la Forêt-sur-Amarche, 3e classe, est nommé percepteur de Villasanary, 2e classe.

Ponts et Chaussées

M. Grassi François, conducteur des ponts et chaussées de 4e classe, attaché au cadre d'agents mobiles, est réintégré dans le cadre permanent et attaché au service de la navigation de la Seine.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée à MM. Dathori, adjudant au 58e, 18 ans de service, et Casanova, adjudant au 2e zouaves, 16 ans de services, 9 campagnes.

Avis

M. Ghirlanda François, négociant à Ghetta, informe le public qu'il ne répond pas de dettes que pourrait contracter son fils Ghirlanda Dominique.

—)o(—

Au Barreau

L'Ordre des Avocats de notre ville a procédé samedi matin à l'élection de son bâtonnier et des membres du Conseil.

Mᵉ Ajello a été réélu bâtonnier à l'unanimité.

Ont été réélus aussi membres du Conseil de l'Ordre, Mᵉ Uberti, Mattei, de Carsilla et Moretti.

Arrestation

Dimanche soir, un grand rassemblement se produisait vers 7 heures, dans la rue Saint-Roch.

Quatre individus, sujets italiens, s'amusaient avec des couteaux-vendetta, à terroriser les passants.

L'agent Gazi, présent, arriva sur les lieux, mais trois des Italiens avaient déjà pris la fuite.

Il put mettre en état d'arrestation le nommé Piano Gavino âgé de 34 ans, qui est au service du sieur Chiris, entrepreneur, rue de l'Opéra.

Piano a été écroué au poste de police, d'où il a été ensuite conduit chez M. le procureur de la République.

Ivresse manifeste

Procès-verbal a été dressé contre le nommé S. J.-B., pêcheur, qui, en compagnie de plusieurs compagnons, se trouvant en état d'ivresse, a provoqué un rassemblement dans la rue et causé du scandale.

Bonne d'enfant

On demande une bonne d'enfant.

S'adresser pour renseignements au bureau du *Petit Bastiais*.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils*.

Avis

Madame Orsetta Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés naturé, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marin, chez M. A. Padovani 5, Route du Cap, Bastia.

Avis

MM. les Patrons carriers qui emploient des explosifs sont priés de s'adresser chez M. Bitterlet, Nouveau-Port 1 bis, à Bastia.

A vendre

Propriété de 2 hectares environ, en nature de vigne, amandiers, luzernière et arbres fruitiers et réservoir, avec bâtiment rural, comprenant rez-de-chaussée et 1er étage avec entrée sur la route nationale, le tout sis sur le territoire de Furiani.

S'adresser à M. J. Maltedo, clerc de notaire, 10, Boulevard Paoli, au 1er.

ETAT-CIVIL

Mariage.

Capparro Jean-Baptiste, boulanger, et Canepa Marie-Félicité, ménagère, tous deux de Bastia.

Naissance.

Pontécelli Ange-Marie. — Cicchero Pierre.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à l'UNION DES PRODUCTEURS, 21, boulevard du Musée, MARSEILLE ; ou à son représentant, M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 7, à BASTIA.

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPOT DE CAISSES POUR M. D. S. RS

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PADOVANI, 7, Route du Cap

BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00359

AJACCIO

Tentative de meurtre

Cinq coups de revolver

Ajaccio 3 juillet.

Un drame sanglant s'est déroulé aujourd'hui dans notre ville, sur la place des Palmiers.

Vers 1 heure de l'après-midi, une vive discussion s'éleva dans une buvette située dans la rue Fesch, entre les nommés Ferrandini Jouné, âgé de 28 ans, sans profession, et Martinetti Michel dit Pétrocchi, maçon, âgé de 20 ans.

Les deux individus sortirent, et, arrivés sur la place des Palmiers, échangèrent onze coups de revolver.

Ferrandini Michel, atteint, s'affaissa.

Il avait reçu cinq projectiles, trois dans le bras gauche et deux autres à la cuisse gauche.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital civil. Ses blessures présentent un certain caractère de gravité.

Le meurtrier, qui a pris la fuite, est activement recherché.

On ne sait pas s'il a été atteint lui aussi.

Le Commissaire de police et le Parquet ont ouvert une enquête.

Ce drame qui a eu lieu sur la place des Palmiers, au moment où de nombreux promeneurs s'y trouvaient, aurait pu avoir de plus terribles conséquences.

Il est étonnant, en effet, que onze coups de revolver aient pu être déchargés brusquement au milieu d'une foule de personnes, sans qu'aucune de celles-ci ait été atteinte.

LEVIE

TENTATIVE DE MEURTRE

Levie, 3 juillet.

Une tentative de meurtre, qui a heureusement échoué, a eu lieu aujourd'hui dans notre commune.

A la suite d'une discussion pour un motif des plus futiles, le nommé Malfatti Toussaint, menuisier, âgé de 38 ans, a tiré un coup de revolver sur Pini Jean, colporteur, âgé de 33 ans.

Ce dernier n'a pas été atteint par le projectile.

Malfatti Toussaint a pris la fuite.

Les autorités judiciaires ont été prévenues.

Le Voyage du PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE en Hollande

Paris, 3 juillet.

Le Président de la République a quitté Paris, dans l'après-midi, pour Dunkerque, d'où il s'embarquera pour le Hollande.

M. Fallières était accompagné de M. de Selves, ministre des Affaires étrangères.

Le Président de la République a été salué, à la gare du Nord, par tous les membres du Gouvernement.

à Dunkerque

Le Président de la République est arrivé sans incident à Dunkerque.

Il a été reçu à la gare par le maire de la ville, le préfet du Nord et les diverses autorités civiles et militaires.

Une foule nombreuse, qui stationnait aux abords de la gare, a chaleureusement acclamé le Chef de l'Etat.

Le Départ

M. Fallières s'embarquera dans la soirée sur *l'Edgard Quinet* qui arrivera à Amsterdam mardi soir, vers 4 heures.

Au « Journal Officiel »

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 3 juillet.

Le *Journal Officiel* de ce jour publie les promotions suivantes dans le service des Ponts et Chaussées du département de la Corse :

M. Meria, sous-ingénieur de 2e classe, à Bastia, est promu de 1re classe ;

M. Appietto, conducteur de 1re classe, à Ajaccio, est promu conducteur principal de 2e classe.

M. Grassi, conducteur de 2e classe, à Bastia, est promu de 1re classe.

MM Brouzini et Siorti, conducteurs de 3e classe, à Ile-Rousse, sont promus de 2e classe.

MM. Oliva, Corticchiato et Balzani, commis principaux de 2e classe, à Ajaccio, sont promus de 1re classe.

MM. Lombardi et Poggi, conducteurs adjoints de 1re classe, à Bastia, sont promus conducteurs adjoints principaux de 2e classe.

M. Emmanuelli, conducteur adjoint de 1re classe, à Calvi, est promu conducteur adjoint principal de 1re classe. M. Pietri, conducteur-adjoint de 1re classe, à Sartène, est promu conducteur adjoint principal de 2e classe.

M. Agostini, commis de 2e classe, à Ajaccio, est promu de 1re classe.

M. Scani, gardien de phare de 3e classe, à l'île du chef au phare de Senetose, est promu de 2e classe.

LE CIRCUIT EUROPÉEN

La septième étape

Calais-Londres

Calais, 3 juillet.

Grâce au temps qui s'est montré favorable, la 7e étape du Circuit européen, Calais-Londres, a pu être courue aujourd'hui.

Cette étape est une des plus intéressantes de la course, car elle comporte la traversée de la Manche.

Des torpilleurs avaient été mis à la disposition des organisateurs, par le ministre de la Marine, pour convoyer les aviateurs qui tenteraient la traversée.

Le Départ

Devant une foule nombreuse et enthousiaste, onze aviateurs ont pris leur vol, longuement acclamés par la population.

A DOUVRES

La traversée de la Manche, par les champions du Circuit Européen, a été admirablement réussie.

Tous les aviateurs partis de Calais, sont arrivés à Douvres, sans accident.

La population a fait une chaleureuse ovation à chacun des intrépides aviateurs.

Ces derniers sont repartis aussitôt pour Londres.

L'arrivée à Londres

Une réception magnifique avait été préparée pour les aviateurs qui prendraient part à l'étape Calais-Londres.

Le premier qui a atterri c'est Vedrines.

Frénétiquement applaudi, il a été porté en triomphe.

Ensuite, Vidart, Kimmerling, Beaumont, Valentine et Garros ont atterri triomphalement, saluée par de longues ovations.

L'Incident d'Agadir

L'Allemagne AU MAROC

Au Ministère des Affaires Etrangères

Paris, 3 juillet.

Malgré l'incident diplomatique franco-allemand, relatif à l'envoi de la canonnière *Panther* devant le port d'Agadir, M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, accompagnera le Président de la République en Hollande.

Pendant son absence, M. Caillaux, président du Conseil, sera chargé de l'interim du ministère des Affaires étrangères.

LA RÉPONSE du Gouvernement Français

Il est très probable que le Gouvernement français ne fasse pas connaître demain sa réponse à la communication de l'ambassadeur d'Allemagne.

On sait que le Gouvernement Français a fait part des prétentions de l'Allemagne aux deux puissances alliées et amies, la Russie et l'Angleterre.

Il attend donc les observations des Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres, avant de faire parvenir sa protestation au Cabinet de Berlin.

UN CROISEUR FRANÇAIS *à Agadir*

Le bruit court que le gouvernement français aurait décidé l'envoi d'un croiseur à Agadir.

Certains journaux prétendent que le croiseur, dont il est question, serait envoyé à Mogador.

Les Commentaires de la Presse

La presse française et étrangère consacre, aujourd'hui encore, de longs articles à l'incident franco-allemand.

Les journaux commentent diversement les prétentions de l'Allemagne.

M. Jaurès, dans l'*Humanité*, est très pessimiste.

Il n'y a, d'après lui, d'autre solution de ce conflit que la force brutale.

LA GUERRE

La Presse Allemande

En général, les journaux allemands approuvent l'attitude inconvenante du cabinet de Berlin à l'égard de la France.

Quelques-uns même engagent leur gouvernement à déclarer au besoin la guerre à la France, avec l'espoir de lui administrer une raclée plus forte qu'en 1870.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

La Réforme Electorale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés, et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Amendement Janin

M. Janin dépose un amendement, qui est repoussé.

TEXTE DÉFINITIF

M. Dumesnil, rapporteur de la Commission de seize, élue jeudi par la délégation des Gauches, monte à la tribune.

M. Dumesnil annonde que par 15 voix, les membres de cette commission se sont mis d'accord sur un texte définitif qui est ainsi conçu :

Les députés seront élus au scrutin de liste avec représentation des minorités, conformément aux dispositions suivantes...

Cette proposition donne lieu à une très vive et longue discussion à laquelle prennent part MM. Painlevé, Millerand et Jaurès.

Le Vote

La discussion étant close, le président annonce que le scrutin est ouvert.

Première Partie

Par 535 voix contre 23, la Chambre adopte la première partie du texte définitif.

Seconde Partie

Par 505 voix contre 244, la Chambre adopte la deuxième partie.

La séance est ensuite levée au milieu d'une vive agitation.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

Ministère de l'Instruction publique

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Ministère de l'Instruction publique

Le Sénat aborde la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

M. de Lamarzelle sénateur du Morbihan; monte à la tribune.

L'orateur catholique prononce un beau discours sur la neutralité scolaire.

M. Ribot sénateur du Nord, succède à la tribune à M. de Lamarzelle.

L'orateur s'étend longuement sur l'obligation scolaire et sur les œuvres post scolaires.

En terminant il fait un aperçu général de la question de la culture classique.

M. Charles Dupuy monte ensuite à la tribune, et prononce un beau discours sur les études classiques et l'enseignement de la langue française.

La séance est levée à 11 h. 30 et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

Le procès verbal de la séance de la matinée, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

LE BUDGET

Ministère de l'Instruction publique

Le Sénat poursuit la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

M. de Lintellac sénateur du Cantal, monte à la tribune et prononce à son tour un long discours sur les programmes de l'enseignement secondaire.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse : PIERRE VINCENTELLI

23, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

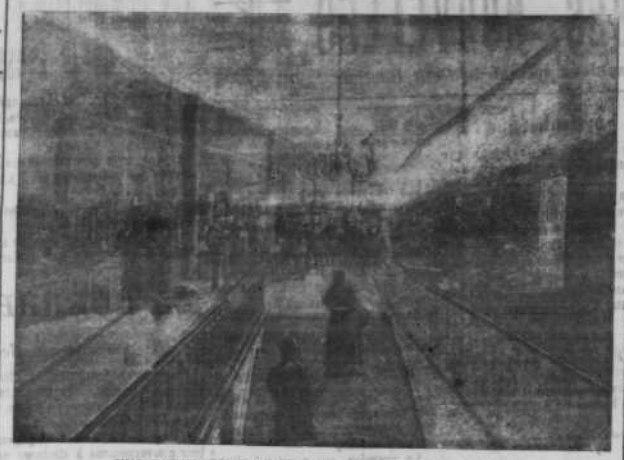
Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia, le 5 juillet et repartira le 8 pour Nantes, Le Havre et Anvers.

MESDAMES Si vous êtes inquiètes pour vos époux, écrivez en confiance à G. Lamure, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. (7e année.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Rennes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 7.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Graines. - Farines
Légumes et Saisisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

AUX AMIS DE LA CORSE
Les Cigarettes Mattei, 0.20 et 0.30

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cette garantie.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Outils
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN MARBRE DE SERAVEZZA
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

150f p.mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX FAMILIAUX
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION D'LUXE : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les P. P. et P. P.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ARTEL-GOUBAUD, Editeur, 7, rue de Grammont

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilité. — Bilans

Installation à Gaz
JEAN CESI
Ex-ouvrier de Cail
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire DU BEC GRANOUX
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 27 litres.
Pétrole éclairant en fûts de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photolène*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtagazène, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. R. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

ECZEMAS, DARTRES.
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui, souvent une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENNIER. C'est le remède idéal, unique au monde; qui réussit où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me regardais déjà comme infirme, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premières pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous autorise à user de mon nom pour toutes recommandations.
Joseph MAGNES, à *St Julien-en-Born* (Landes)
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 50 adressé à la Pharmacie Dupasteur, 27, rue du Bac, à Nancy, et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Jeanne Saint-Rock, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 184 — MERCREDI 5 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE.....	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00360
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 50 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Premier quart., le 6. — Pleine Lune, le 14.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Dominique.
Fête de Demain : Saint Ulric.

4 JUILLET

UN BIBLIOTHÉCAIRE CORSE

Dans un de ses ouvrages : *De Robespierre à Fouché, Notes de police*, Stéfane Pol a inséré un article très curieux auquel il a donné pour titre : *Les idées originales d'un Bibliothécaire Corse sous la Constituante* : « En 1790, écrit il, un peu plus de vingt ans après l'occupation effective par la France, la Constituante songea que le meilleur moyen pour inculquer aux citoyens Corses l'amour de la Métropole, était de les affranchir des traditions surannées et des superstitions millénaires. Pour cela, il fallait développer l'instruction et répandre des livres utiles : une bibliothèque fut fondée à Bastia sous les auspices du duc de Biron et du président d'Ornesson ; on en confia l'établissement à Tournay, fonctionnaire de la Bibliothèque du roi. »

Le rapport dont Stéfane Pol a eu le manuscrit original entre les mains fut adressé par Tournay au duc de Biron. « En fondant une bibliothèque, dit l'auteur, l'intention du Gouvernement est de faire fleurir les lettres à Bastia et d'en répandre le goût dans l'île entière ; mais on se tromperait si l'on fondait le succès de cette entreprise sur la génération présente... Ici, l'indifférence des lettres et la répugnance à l'étude sont héréditaires et presque universelles ; transmises par le sang, enracinées par une longue habitude, encore sacrées par l'exemple, elles ont pour racine le goût particulier, le préjugé général, l'esprit des ancêtres, la force des ans, l'instinct et la raison. »

Le plus sûr pour réussir serait de s'allier à l'Université, malheureusement l'Université résidait à Corte et non à Bastia. Tournay s'intéresse surtout aux lettres ; il ne voudrait pourtant pas qu'elles fissent oublier les sciences, dans lesquelles, ajoute-t-il sceptiquement, on ne parvient au vrai, qu'après avoir passé par toutes les erreurs qui y servent de degrés.

Il faut aussi ne pas négliger les livres étrangers ; mais il est indispensable de les choisir avec prudence et de les acheter « à la source. » A cet effet, une Correspondance s'impose avec les bibliothécaires de *Rome*, de *Vienne* et d'*Oxford*.

L'attention du Gouvernement doit aussi se porter sur le choix du bibliothécaire et du secrétaire : « Une belle main, une plume exercée, la science du latin et de l'orthographe, sont les qualités dont le secrétaire ne peut se passer. Il faut que le bibliothécaire lui-même joigne aux notions bibliographiques un goût sûr, une critique saine, et un attachement inébranlable aux grands principes de la littérature. »

Tournay avait également songé au traitement du bibliothécaire : « Il n'y a pas d'espoir d'avancer de grade en grade à la bibliothèque de Bastia ; chaque sujet y sera réduit à vieillir dans son poste, sans que son sort s'améliore en raison de son ancienneté et de ses services ; un traitement honorable n'est donc qu'une compensation de ce désavantage ; ce n'est pas une grâce, c'est un droit. » Il réclame pour le bibliothécaire mille écus annuels, le logement avec jardin, plus un pot d'encre, cent plumes, cent rames à cacheter, douze mains de griffon, douze cahiers de tellière, trente-deux cahiers à lettre, autant de petite romaine, et huit bâtons de cire d'Espagne.

Sa sollicitude s'étend au *portier-frotteur*, et les considérations, par lesquelles il justifie l'allocation d'appointements convenables à ce modeste agent, sont aussi longues que remarquables : en voici quelques lignes :

« Il existe un traité secret entre la Société qui prend un homme à son service et l'employé qui s'y dévoue ; l'un ne quitte le soin de sa fortune pour les affaires publiques que parce que l'Etat se charge de son sort, et l'Etat n'exige ce renoncement du premier qu'en l'en dédommageant par des gages qui y soient proportionnés. »

Ce *portier-frotteur*, dont il prend tant de soin, était chargé de frotter la salle et les cabinets de la bibliothèque, de veiller sur les fournitures publiques, encre, plumes, plumoirs, canifs, poudre, papier réglé, ciseaux, poinçons, règles, aiguilles à cordon, couteaux d'ivoire, sang d'arak (sic) et fontaine de mains « pour laver les mains quand on a manié les livres ordinairement chargés de poudre. » Il devait, en outre, blanchir ou faire blanchir les serviettes, entretenir la lanterne ou le réverbère de porte, et tout préparer pour la cérémonie du *grand prix*.

Quel était ce *grand prix* ? L'administration de la bibliothèque devait organiser une sorte de concours, dont le lauréat serait couronné chaque année (le lendemain de la distribution des prix de l'Université), par le Commandant de la province, assisté de l'évêque et de son clergé, des officiers municipaux et des juges.

Tournay esquissait tout un système ingénieux de retraites pour les employés, et préconisait, en matière de contravention au règlement, des mesures qui ressemblent fort aux dispositions de notre « loi de sursis : » « On doit de l'indulgence à la faiblesse humaine, s'écrie-t-il ; on sévira contre une première contravention moins dans la vue de s'en venger que d'en prévenir de nouvelles. »

A côté de ces énonciations si sages, on est un peu stupéfait d'en trouver d'autres comme celle-ci :

A propos des livres contre les *mœurs* et la *religion* : « Il est défendu aux employés de donner les premiers *aux célibataires avant l'âge de cinquante ans*, et les seconds *à quelque personne que ce soit avant celui de trente.* »

Ces livres défendus devaient être renfermés dans un cabinet dit « pour l'enfer. »

Stéfane Pol a jugé ce rapport en quelques lignes.

Plusieurs passages de ce travail sont dignes d'être retenus, plus encore au point de vue des généralités qu'au regard des détails spéciaux à la Corse. On y spécifie d'excellentes mesures ; on y proclame des principes dignes d'être méditès et appliqués ; il s'y glisse aussi des naïvetés et de peu banales énonciations.

C'est le reflet d'une époque où les idées généreuses, trop longtemps contenues, éclosent tout à coup et se répandent sans mesure et sans frein ; la méthode ne les assouplit point ; le ridicule en déforme quelques-unes.

L. (D'après STÉFANE POL).

Lettre d'Angleterre

Les voilà terminées ces fêtes du couronnement dont les préparatifs avaient, pendant plus de trois mois, attiré toute l'attention du public, terminées sans qu'il y ait eu le moindre incident, le moindre accroc.

Le programme a été fidèlement exécuté ; tout a bien marché comme le soir d'une première représentation, après que répétitions générales ont succédé aux répétitions générales. A la vue de toutes ces loges tranformées en loges, de ces innombrables amphithéâtres bondés de spectateurs, avec leurs lorgnettes en mains, on se serait cru transporté dans un théâtre, et pour compléter l'illusion, le chœur royal, vous rappelez-vous du marquis de Carabas, la livrée antique des domestiques, le costume pittoresque des gardiens de la Tour de Londres, les uniformes étincelants des officiers, les tuniques aux couleurs éclatantes des princes indiens, tout vous donnait l'impression que l'on ressent quand on assiste au défilé final d'une pièce à grand spectacle ; pour y assister, les uns avaient payé leurs places un argent fou, les autres avaient passé la nuit couchés sur le trottoir pour être, au petit jour, au premier rang !

L'acte principal n'est passé dans l'intérieur de Westminster-Abbaye. Là, aussi, les acteurs y compris le Roi et la Reine eux-mêmes, avaient, à de si fréquentes reprises, répété leurs rôles, qu'il ne s'y est pas produit la plus petite anicroche. La cérémonie s'est accomplie, dans ses moindres détails, telle qu'elle se passe depuis des siècles. A voir ce spectacle d'autres temps, on ne se serait pas douté des progrès faits, dans le monde, par l'esprit moderne.

Le couronnement du Roi est le dernier vestige de la suprématie de l'Eglise sur le pouvoir civil. Le roi Georges est monté sur le trône depuis un an, mais il n'est devenu véritablement roi que lorsque *jadis*, il a été consacré par le Primat d'Angleterre. Il n'a pu porter les insignes royaux qu'à partir du moment où il les a reçus solennellement, dans Westminster-Abbaye, des mains de l'Eglise Anglicane. L'Angleterre tient à ses traditions.

Ce spectacle, institué dans les temps anciens, pour frapper l'imagination du peuple, si grandiose qu'il ait été, a certainement été encore dépassé, par celui qu'offrait la revue maritime passée par le Roi à Spithead. Il y avait là 167 vaisseaux de guerre, et cette formidable force ne représentait que le quart de la flotte anglaise ! Parmi ces 167 vaisseaux, il y en avait 31 lancés seulement depuis l'avènement du roi Georges. Quel beau coup d'œil ! L'Angleterre a raison d'être fière de sa marine.

Le roi et la reine vont avoir de nouveau une semaine très chargée. Ce ne sont, jusqu'à samedi, que grands dîners, bals, représentations de gala ; puis ils partiront pour Windsor, jouir d'un repos bien gagné.

Les « honneurs » attribués à l'occasion du couronnement n'ont jamais de caractère politique. La liste, cette fois, a été plus longue que d'habitude et contient les noms d'un grand nombre d'adversaires avérés du Gouvernement. Jamais, les Conservateurs, lorsqu'ils ont été au pouvoir, n'ont accordé autant de faveurs aux Libéraux. Quatre membres de la Chambre des Communes ont été élevés à la Pairie ; ce qui va donner lieu à huit élections partielles, quatre sièges se trouvant déjà vacants. M. Masterman, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, dont l'élection a été annulée, il y a quelques jours, parce que son agent électoral avait, quoique à son insu, dépensé quelques livres de plus que le montant autorisé pour les frais électoraux, n'a pas le droit, d'après la loi, de se représenter devant la législature actuelle.

A peine les lampions sont-ils éteints que voici la politique qui reprend sa place au premier plan. La Chambre des Lords va reprendre la discussion du projet de loi supprimant son droit de veto.

224 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VI

LES MÉTIERS QUI TUENT

Une larme roula sur la face ravagée de l'infortunée ; la petite avait raison ; elle ne pouvait réellement être bien exigeante à l'hôpital, où le seul inconvénient qu'avait terrassée pourrait être vigoureusement combattu, et peut être emporté. La fille de la duchesse de Bourray et du comte de Lagerais fut admise à Lariboisière. Le médecin en chef s'intéressa à cette enfant si douce et si différente de ses élèves habituelles ; il diagnostiqua un commencement d'intoxication joint à un surmenage général ; la consolidation de la malade aidant, il était permis d'espérer que le développement morbide serait aisément enrayé.

Il fallait néanmoins attendre que la période d'observation fût terminée pour se prononcer sûrement. Suzanne était là, perdue dans cette grande salle au parquet glissant, dont la double rangée de lits uniformes se confondaient dans la promiscuité de la souffrance. L'enfant recevait certainement des soins éclairés, mais la besogne est lourde pour les médecins et les infirmiers, et ils ne peuvent en venir à bout qu'avec une précipitation inévitable. De temps en temps, un gémissement s'élève, puis on râle ; le personnel de garde s'empresse auprès de celui qui agonise, masque autant que possible le tragique tableau. Puis, le silence se rétablit ; une aiguille arrive ; on emporte le corps... Les malades qui dorment se réveillent ; ils échangent quelques mots avec leurs voisins en voyant le rideau clos, et secouent tristement la tête en constatant que la paccarte qui était tout l'état-civil de mort a disparu. Le patient maintenant a changé de couche. Il repose inerte et glacé, sur les dalles de l'amphithéâtre, attendant qu'une personne de sa famille vienne le reconnaître ou qu'il devient de cette formalité, grand sous le scalpel de l'opérateur cette chair qui, même morte, semble ne pas avoir encore le droit de se reposer.

Joséphine venait le dimanche et le jeudi voir son amie. Le dimanche, l'ouvrière restait auprès de la malade pendant les deux heures réglementaires ; mais, le jeudi, il lui fallait se contenter d'une visite plus courte, car l'administration de la manufacture ne lui accordait pas de congé. Joséphine apportait des douceurs à la chère petite réfugiée, et le regard angoissé de la brave fille cherchait à se rendre compte de l'état réel de la malade. Malgré sa propension à la désespérance, la sœur de Jean Gaspard était frappée du reconnaître que le danger ne semblait plus immédiat ; le repos et le calme emportent de jour en jour sur l'enfant leur salutaire influence. Un jeudi, Joséphine vint de partir, et Suzanne, qui n'avait pas voulu pleurer devant son amie, essuyait silencieusement les larmes qui coulaient de ses yeux. Une voix étrange murmura à son oreille :

— Il ne faut pas vous imaginer comme ça !... Vous allez vous rétablir... Et puis, il vous reste des amis !

La jeune fille tourna la tête et vit à son chevet la face souriante de Montmartrois. L'enfant eut un mouvement de frayeur, instinctive. Et une rougeur monta à son visage. A se voir ainsi, dans son lit, exposée aux regards du misérable, toute sa pudeur se révoltait. Après la mésaventure dont Loudun avait été la victime, la digne maîtresse du beau Juliet ne pouvait plus aisément espionner Suzanne. Il avait donc fallu organiser autour de celle-ci un nouveau service de surveillance. Juliet avait confié cette mission à quelques-uns de ses acolytes et il ne lui avait pas été malaisé de suivre la piste de l'ouvrière. Juliet, renseigné, avait donc gaieté et attendu que Joséphine eût fini sa visite pour faire la sienne.

— Je ne veux pas vous voir ! murmura Suzanne en frémissant devant cet homme dont elle se croyait débarrassée.

— Voyons, voyons ! grasseya-t-il de la voix douceureuse qu'il savait prendre... Vous ne pouvez pas me faire un crime de veiller sur vous !

La malade ferma les yeux comme si elle sommeillait. Le Montmartrois continua :

— Ça ne vous a pas réussi de faire la méchante !... Voyez où vous en êtes !... Si vous aviez écouté plus favorablement ce pauvre Jo et qui ne vous en veut pas, et qui même vous demande pardon de s'être montré un peu vif à dernière fois qu'il vous a vue, vous ne seriez pas dans cette triste position. J'ai appris tout ce qui vous était arrivé... Alors, il paraît comme ça que vous avez eu un dépôt ?

Suzanne, ne pouvant plus se maîtriser, ouvrit les yeux et regarda fixement son bourreau.

— C'est encore vous, dit-elle, qui avez ourdi cette machination ?

— Mais pas du tout, ma petite Suzanne !... Sans ça, est-ce que je viendrais m'informer de votre santé ?... C'est drôle que nous n'arrivions jamais à nous comprendre !

— Comment se fait-il que vous ayez su que j'étais ici ?

— Parce que je m'intéresse toujours à vous.

— Ah ! mais je ne suis pas seule comme chez M. Chapoulan, maintenant, reprit-elle... Quelqu'un me défendra.

— Je ne vous dis pas... fit Juliet en se grattant la tête. Seulement, dame !... vous savez si nous sommes bien forts !

— Je ne les crains pas !

— Vous avez tort !... Je sais qu'ils préparent autre chose... Croyez-moi, il n'est que temps pour vous de leur échapper, et il n'y a qu'un moyen pour cela, c'est de me permettre de vous défendre... Dites un mot, et vous verrez si je sais vous protéger !

— Quels sont les gens qui s'acharnent ainsi contre moi ?... Dites-moi leurs noms !

— Je ne refuse pas... Mais, pour ça, il faut que vous m'écoutiez docilement, et que vous consentiez à voir en moi l'ami que je suis... Voyons ! Qu'est-ce que je vous ai fait ?... Vous me rembarrez toujours !... N'empêche que, dans vos malheurs, il n'y a encore que moi pour vous venir en aide !... Ah ! vous reconnaîtrez tout cela un jour !... Ma-lheureusement, il sera peut-être trop tard !...

Suzanne répondit :

— Taisez-vous !... Votre hypocrisie est odieuse !... Si vous disiez vrai, vous me dévoueriez d'un mot ce qui se trame contre moi !

— Eh bien ! ma petite Suzanne, j'y consens, puisque ça peut vous faire plaisir... Sachez donc que votre rivale va recommencer !...

— Ma rivale !...

(*A suivre.*)

Le bruit avait couru, il y a quelques jours, que les Leaders du parti Unioniste avaient, dans une réunion assez nombreuse, décidé de pousser les choses à l'extrême et de provoquer une crise qui, dans leur esprit, devait amener le Gouvernement à procéder à de nouvelles élections. La nouvelle était exagérée. Rien ne sont contenus, quant à présent, de préparer trois amendements : le premier tendant au maintien du droit de vote, pour tout projet de loi ayant pour objet un changement dans l'ordre de succession au Trône ; le second a pour but de ne pas laisser au président de la Chambre des Communes seul le droit de déterminer si un projet de loi a un caractère financier ou non ; enfin, le troisième tend à soustraire des effets de la suppression du droit de veto tout projet de loi concernant le « Home-Rule ».

Il n'est pas douteux qu'il sera très facile de se mettre d'accord sur les deux premiers de ces amendements. La bataille ne s'engagera que sur le troisième. Très certainement le Gouvernement ne cédera point. Si la Chambre des Lords, à la suite du rejet certain de cet amendement par la Chambre des Communes, repousse le projet de loi, M. Asquith recourra à son grand moyen ; il présentera au Roi une liste de 500 nouveaux Pairs. Ce sera la mort de la Chambre des Lords, tuée par le ridicule. Les Unionistes espèrent que le Roi refusera de signer, se basant sur ce que tout le différend entre les deux Chambres aura été réduit à la seule question du Home Rule. Mais l'opinion générale est qu'ils se leurrent. Le roi Georges ne voudra pas que son premier acte politique, après son couronnement, soit un acte de rébellion contre les Communes.

R. E. WOLFF.

Pour la Salubrité de la Ville

Les Vestibules

Sans qu'il soit nécessaire d'alarmer la population, il est certain que l'on ne peut qu'approuver les mesures qui sont prises en ce moment-ci pour protéger la santé publique.

En dehors des mesures défensives contre les épidémies qui nous menacent, il en est qui présentent au point de vue de la salubrité générale de la ville une utilité incontestable.

Nous ignorons si l'état sanitaire est réellement aussi rassurant que l'on veut bien l'affirmer, mais ce que nous pouvons dire, c'est que si une épidémie venait à éclater à Bastia, elle aurait vite fait de se répandre non seulement à travers la vieille ville, mais aussi à travers les nouveaux quartiers qui recèlent encore de trop nombreux foyers d'infection.

Ces foyers sont constitués en premier lieu par les cours malpropres avec toutes leurs dépendances, balcons, lieux d'aisance, égoûts, etc., et en second lieu par les vestibules et les passages qui y donnent accès.

On vient de charger tout spécialement un agent de la surveillance des cours intérieures de nos maisons, mais pourquoi ne pas prendre une mesure analogue à l'égard de nombreux vestibules et de certains passages ?

Il en est — et nous pourrions au besoin les signaler d'une manière plus précise — qui auraient besoin d'être soigneusement balayés et lavés à grande eau.

Puisque ces vestibules appartiennent aux divers propriétaires de l'immeuble, on devrait mettre ces derniers en demeure de procéder à cette toilette indispensable.

Il faudrait, enfin, pour compléter cette campagne sanitaire, que l'on se décide à doter les nouveaux quartiers de la ville de ces petits établissements gratis que l'on rencontre aujourd'hui dans toutes les villes qui se respectent.

La municipalité a tort de ne pas se préoccuper de la question à laquelle les circonstances actuelles donnent une importance particulière.

La campagne sanitaire que l'on poursuit depuis quelque temps exige que des mesures de salubrité générale soient prises, et du moment que l'on fait preuve d'une juste sévérité à l'égard des particuliers, nous ne voyons pas pourquoi, en vertu des mêmes lois sanitaires, l'administration municipale ne se hâterait pas d'exécuter les travaux de salubrité publique qui s'imposent.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le l'ETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

UN GRAND MARIAGE

Hier, à midi, a été célébré en en l'église Saint-Pierre de Chaillot, le mariage de M. Jacques Rodocanachi, fils de M. Pandély Rodocanachi, avec Mlle Cagninacci.

Les témoins du marié étaient : M. Rodocanachi, son oncle, et le général Chamoin, commandeur de la Légion d'honneur ; ceux de la mariée : le comte H. Cagninacci, son oncle, et le docteur S. Cagninacci, son frère.

La quête a été faite par Mlles Antoinette, Marie, Joséphine, Berthe et Jeanne Cagninacci, qu'accompagnaient MM. Pierre Rodocanachi, Jacques Chamoin, Hubert, Jean et Henri Cagninacci.

Le cortège, à l'entrée à l'église, était ainsi composé :

M. Toussaint Cagninacci et Mlle Cagninacci.

M. Jacques Rodocanachi et baronne Tossizza.

M. Pandély Rodocanachi et Mme T. Cagninacci.

Comte Hyacinthe Cagninacci et Mme Th. Rodocanachi.

Général Chamoin et comtesse Louis Cagninacci.

M. Th. Rodocanachi et comtesse H. Cagninacci.

Baron Tossizza et Mme Charles Giafferri.

Docteur S. Cagninacci et Mme Patrocchino.

M. Michel Patrocchino et Mme Hector Cagninacci.

M. Paul Cagninacci et Miss Julian.

M. Th.-Em. Rodocanachi et Mlle Rose Cagninacci.

Après la cérémonie religieuse, Mme Toussaint Cagninacci a reçu en ses salons de la rue Pierre-Charron, où se trouvaient exposés la corbeille et les cadeaux offerts aux jeunes mariés.

Dans la corbeille :

Collier de perles, bague perle et diamant, bague diamant et rubis, barrette rubis et diamant, bracelet saphir et diamant, diadème saphir et diamant, solitaire, éventail ancien, fourrures, dentelles.

Parmi les donateurs :

M. Pandély Rodocanachi, argenterie complète louire et argent Louis XVI, plats d'argent, samovar et service à thé Louis XVI, service à gâteaux et salières émail ; M. et Mme Toussaint Cagninacci, gouttes brillant et rubis monture ancienne, livre de mariage ; baron et baronne Tossizza, garniture de coiffeuse argent Louis XVI ; M. et Mme Théodore Rodocanachi, montre émail ; comte et comtesse Hyacinthe Cagninacci, plateau argent Louis XVI ; comtesse Jean Cagninacci, vase en or ; M. et Mme Charles Giafferri, carafe à vin ancienne ; M. et Mme Hector Cagninacci, ombrelle ; M. et Mme François Lanzi, cave à liqueurs ancienne ; M. et Mme Mavrocordato, entrée Renée ; Mlle Pierrette Giorgi, jumelle de théâtre ; Mlle et Mlles Cagninacci, service à poisson et à glace argent Louis XVI ; M. et Mme Hyacinthe Cagninacci, cafetière argent Louis XVI ; Mlles Rose et Marie Cagninacci, sautier ; M. et Mme Dominique Cagninacci, bracelet or et massif ; Mlle Joséphine et M. Pierre Cagninacci, verre d'eau oriental et vermeil ; M. et Mme E. Rodocanachi, ramasse-miettes ; M. Théodore Emmanuel Rodocanachi, sautoir d'allie, perles et algues marines ; M. et Mme P. Rodocanachi, aquarelle ; Général et Mme Chamoin, buste en cire ; baron Michel Tossizza, service pour fumeur ; M. Pierre Rodocanachi, canne ; M. et Mme Petrocochino, cartonnier de table argent Louis XVI ; M. et Mme Emmanuel Rodocanachi, pendule empire ; M. et Mme E. Sechiari, service empire ; M. et Mme P. Sechiari, épingle de cravate diamant et rubis ; Mlle E. Julian, œuvres de Shakespeare ; MM. Cagninacci, épingle de cravate perle ; la présidente et les membres du comité du Stade français, corbeille de fleurs, etc., etc.

(*Figaro*).

A l'occasion de ce brillant mariage qui unit l'une des grandes familles de la Corse à l'un des représentants les plus autorisés de la haute Société parisienne, le *Petit Bastiais* est heureux de se joindre aux nombreux amis de la famille Cagninacci, pour présenter aux nouveaux mariés ses vœux de bonheur les plus sincères et pour adresser à M. et à Mme Toussaint Cagninacci ses très vives félicitations.

L'UNION GÉNÉRALE
des Agents du Service actif *des Douanes*

Afin d'atténuer les fâcheux effets causés par le système actuel d'avancement de classe, le Congrès de l'Union générale des Agents du Service actif des Douanes de France et des Colonies a voté, dans sa séance de clôture, l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès, après avoir délibéré sur la situation qui est faite à plusieurs Directions, énormément lésées dans leur avancement de classes par les règlements jusqu'ici en vigueur ;

« Considérant que tous les Agents ont les mêmes besoins et qu'ils doivent, tant qu'ils n'ont pas démérité, avoir les mêmes chances d'avenir ;

« Considérant, en outre, qu'en consultant les tableaux d'avancement en vigueur dans les Directions lésées, on peut constater que des agents qui s'y suivent ont des différences d'ancienneté de services qui dépassent six années ;

« Emet le vœu que la création des nouvelles classes (1.200, 1.300, 1.400), se fasse d'abord en tenant compte de l'ancienneté par direction comme en 1910, pour répartir le premier cinquième du crédit qui nous avait été voté.

« Donne mandat au Bureau du Conseil d'administration de faire, à cet effet, et au plus vite, toutes démarches utiles. »

Nous espérons que nos Représentants n'hésiteront pas à joindre leurs efforts à ceux du Groupe parlementaire de défense des Douaniers, afin que satisfaction soit accordée à cette classe si intéressante de fonctionnaires.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 juin.

Par plus que la réponse des primes, la liquidation n'a donné d'animation à notre marché qui a encore accentué sa faiblesse précédente. Cependant à 95 frs la Rente Française finit en nouvelle baisse à 95.12 fin prochain. Les Fonds Etrangers réagrandent plus ou moins, principalement le Portugais et le Turc. Par contre les Etablissement de Crédit font bonne contenance. Le Crédit Lyonnais s'avance même à 4.505.

Rappelons que le 4 juillet aura lieu à la Cie Française de Banque et de Mines la vente au prix de 180 frs de 70.000 actions du Banco de la République (Chili). Ces titres arrivent immédiatement au partage des bénéfices d'un Etablissement qui jouit en Chili d'une réputation de premier ordre ayant donné des dividendes de 9 à 13 0/0.

Sous 5.000. Valeurs de transports et d'électricité inversement tenues. Les industrielles restent en vif recul. Reprise des titres cuprifères à la suite de l'Amérique : Rio 1.766.

En Banque, Québec Railway se traite à 331.50 l'obligation 5 0/0 à 483. Le coupon n° 3 est payable à partir du 15 juillet à la Banque Française à raison de 4 frs 28 nets par action.

Parmi les valeurs métallurgiques russes, les Usines Smeloff donnent lieu à d'actives transactions à 361.

Miami Copper est ferme à 187.50.

Les actions de préférence de la Société des charbonnages de l'Oklahoma consolident leur avance à 118.

Chemins Français en reprise.

Une Excursion à Portoferraio

M. le maire Gaudin a reçu de l'aimable Syndic de l'île sœur le télégramme suivant :

Portoferraio, 4 juillet, 9 h. 38.

Ricevei vostro telegramma. Vi ringrazio. Duolmi confermarvi grave situazione questa città causa sciopero che presenta difficili situazione.

Sindaco DAMIANI.

Brevet Supérieur

(ASPIRANTES)

Les résultats de la première série seront donnés mercredi, 5 juillet, à 6 heures et demie du matin, aux Cours Secondaires.

La dictée musicale commencera à 7 heures précises pour les admissibles.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHER, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Si vis pacem,	Brunel.
Valse des Fleurs,	Bonnet.
Sylvia Pellico, ouv.,	Zerco.
Guillaume Tell,	Rossini.
A solo mio,	Gracey.
La Viennoise,	Duval.
London,	Loïys.

Soirée de 8 heures à minuit

Florentina Mia,	Lebert.
Je suis aimée,	Brichebillant.
Zoppo in musicien, ouv.,	Zerco.
Chanson à Marinette,	Taghaffico.
La Traviata,	Verdi.
Célèbre couturne,	Chopin.
Quanto si bella,	Tellam.
Sapho,	Massenet.
En gardant mon troupeau,	Wibert.
Danse Brahms,	Schlesi.
La Mattohiche,	Boreldero.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 juillet

Thermomètre. — 7 heures + du matin 20°, à midi 27° + à 6 heures du soir + 22.5. Maxima + 28°. Minima + 19°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 766 mm. à midi, 765 mm.. 6 heures du soir, 766 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert, l'après-midi, id.

A l'arrivée

M. Vernin, le très distingué sous-préfet de Calvi, est depuis hier dans notre ville.

De passage également à Bastia, notre honorable compatriote, M. Mariani, administrateur, Schmidt, gérant de la *Démocratie Algérienne* de Bône, auxquels nous souhaitons la bienvenue.

Hyménée

On nous annonce le prochain mariage de M. A.-J. Ferstano, employé à la S. B. M., avec Mlle Angèle Félicité Savelli, la gracieuse fille de M. Savelli, président du Conseil d'arrondissement de Calvi.

Toutes nos félicitations.

Errata

Dans l'article de M. le commandant Gabrielli paru vendredi, au commencement de la 4e alinéa de la 2e colonne, au lieu de : « Maison s'aperçoit que... » lire : « Mais on s'aperçoit que... » et à la fin du 5e alinéa, au lieu de : « et l'industrie mieux protégée » lire : « moins protégée.. »

Médaille militaire

Le gendarme Paoli Ange, de la 15e légion, est inscrit d'office au tableau de concours pour la médaille militaire : a fait preuve de courage et d'abnégation et a été blessé dans l'exécution du service.

Etudes Supérieures

Ont été admis aux certificats d'études supérieures (licence) devant la faculté des sciences de Marseille : Mlle de Bacciocchi, mention assez bien, Physique industrielle ; Dalfini, mention assez bien, Physique industrielle ; Dalfini, mention assez bien, Zoologie ; Siniboldi et Simatier, mention très bien, Sciences physiques.

MM. Quilici, Novella, Castelli, Dragacci, Salinesi, Acquaviva, Allegrini, Maracciolo, Santini ont été admis au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre la nommée D. F., ménagère, pour avoir vidé sa poubelle dans la rue de l'Opéra.

Avis

On demande pour Madagascar un licencié en droit célibataire ; écrire ou s'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Rue des Jardins, n. 3

A louer

Une chambre avec cabinet de toilette (vue sur la mer)

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Avis

M. Ghirlanda François, négociant à Oletta, informe le public qu'il ne répond pas de dettes que pourrait contracter son fils Ghirlanda Dominique.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés naturs, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maria, chez M. A. Padovani 5, Route du Cap, Bastia.

Avis

MM. les Patrons carriers qui emploient des explosifs sont priés de s'adresser chez M. Bitterlet, Nouveau-Port 1 bis, à Bastia.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

Bains Lotitia

M Rosi Joseph maître maçon, représentant Mme Raffaelli, a l'honneur d'informer le public que tous les abonnements délivrés par Mlle Joséphine Giudicelli aux bains Lotitia à Bastia, sont frappés de nullité à la date du 1er juillet 1911.

A partir de ce jour l'établissement remis à neuf est ouvert de 5 heures du matin à 7 heures du soir.

Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
32, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia, le 5 juillet et repartira vers le 10 pour Nantes, La Havre et Anvers.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00361

BOURSE DE PARIS

3 juillet — 4 juillet

Rentes 3 0/0 ancien . 94.85 — 94.40
Rentes 3 0/0 amortis . 95.00 — 95.00
ex-coupon.

Les Mutualistes Corses DE PARIS

Paris, 4 juillet.

Les Mutualistes Corses de Paris se sont réunis, avenue Duquesne, sous la présidence de M. Jean-Baptiste Forcioli, président de la Société de secours mutuels et de retraites des Corses à Paris.

M. le Président a fait l'exposé de la situation financière de la Société, qui est très brillante, et qui témoigne du zèle des administrateurs.

M. le commandant Gabrielli, dans un discours fortement applaudi, a fait ressortir le grand intérêt pour tous les Corses de se grouper autour du drapeau mutualiste.

Le sympathique orateur a énuméré ensuite tous les avantages qu'a déjà produits cette Société et ceux qu'elle se propose de réaliser.

L'éminent mutualiste, M. Léopold Mabilleau est venu lui aussi apporter son concours précieux à cette œuvre remarquable.

Dans une très éloquente improvisation il a démontré tout l'avenir qui s'ouvre devant cette belle Association des Corses.

Le brillant orateur dit, en terminant, qu'il est heureux de la circonstance qui lui est offerte pour témoigner une fois de plus sa sympathie aux Corses, chez lesquels il a trouvé une reconnaissante réciprocité.

Conseil de Cabinet

Paris, 4 juillet.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Caillaux.

Les affaires du Maroc

M. Caillaux, ministre des Affaires étrangères par intérim, entretient le Conseil des événements du Maroc.

Aucune communication n'a été faite à la presse sur les décisions qui ont été prises en Conseil de Cabinet.

Les Retraites ouvrières

M. René Renoult, ministre du Travail, donne connaissance des nouvelles qu'il a reçues au sujet des diverses manifestations organisées dans plusieurs villes contre la loi des retraites ouvrières.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

LE VOTE D'HIER et la Presse

Paris, 4 juillet.

Le vote d'hier à la Chambre, relatif à l'amendement déposé par la Commission d'études, à l'article premier du projet de loi sur la réforme électorale, a été diversement commenté dans la presse.

Les proportionnalistes irréductibles déclarent que ce vote est la négation même de la réforme, et que les termes de « représentation des minorités » sont assez vagues pour permettre au gouvernement de réaliser une réforme qui n'en sera pas une.

Certains autres journaux croient au contraire que l'amendement de la Commission d'études, qui a pu rallier une majorité de républicains, n'empêchera pas la réalisation d'une sérieuse réforme du système actuel.

L'Incident d'Agadir

Au Ministère des Affaires Etrangères

M. Caillaux, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères par intérim, a conféré longuement ce matin avec M. Cambon, ambassadeur de France à Berlin.

Cet après midi, M. Caillaux a reçu M. Tittoni, ambassadeur d'Italie à Paris, avec lequel il s'est entretenu pendant une très longue heure.

NOS CROISEURS A AGADIR

Le vice-amiral, préfet maritime de Toulon, a reçu l'ordre de tenir prêts à appareiller pour le Maroc trois croiseurs cuirassés de construction récente.

On travaille à toute la nuit à l'arsenal maritime, afin que ces croiseurs puissent appareiller sans le moindre retard.

LA RÉPONSE ANGLAISE

La réponse de l'Angleterre parviendra très probablement ce soir au Quai d'Orsay.

Dans les milieux diplomatiques et politiques on attend avec anxiété de connaître l'attitude de l'Angleterre.

Le Cabinet de Londres décidera peut-être l'envoi de croiseurs à Agadir et d'une escadre à Tanger.

Les Commentaires de la Presse

Paris, 4 juillet.

Les journaux français et étrangers commentent toujours vivement l'incident d'Agadir qui inaugure une nouvelle phase de la question marocaine.

D'après certains organes français, l'attitude de l'Allemagne serait une conséquence de notre faiblesse à l'égard de l'Espagne qui a été la première à violer l'acte d'Algésiras en faisant occuper Larache par ses troupes.

La Presse Espagnole

Les journaux espagnols continuent à considérer cette intervention de l'Allemagne au Maroc, comme une affirmation de ses prétentions non seulement morales mais territoriales, et pouvant entraîner de graves complications.

L'IMPRESSION EN ALLEMAGNE

Dans les cercles diplomatiques allemands, cette intervention cause une grande inquiétude et une grande préoccupation.

On reconnaît généralement que le problème du Maroc entre à partir de maintenant dans une nouvelle phase qui peut être dangereuse.

Trois Croiseurs Allemands *à AGADIR*

Les dernières télégrammes de Berlin disent que le Gouvernement a donné l'ordre au croiseur *Berlin* d'appareiller pour Agadir.

Les croiseurs *Dresden* et *Bremen* auraient reçu l'ordre également de se tenir prêts à partir au premier signal.

Guillaume II *ajourne sa croisière*

Des télégrammes de Berlin annoncent que l'empereur Guillaume a décidé d'ajourner la croisière qu'il avait l'habitude de faire chaque année, à cette époque.

La presse allemande commente diversement cette décision du Kaiser.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE en Hollande

Le départ de Dunkerque

Paris, 4 juillet.

Le Président de la République s'est embarqué hier soir à 7 heures 30, avec sa suite, à bord du cuirassé *Edgar-Quinet*, battant pavillon du vice amiral Aubert.

Au moment où M. Fallières s'est rendu à bord de l'*Edgar-Quinet*, les 21 coups de canon réglementaires ont été tirés, et la musique militaire a joué la *Marseillaise* pendant que les équipages massés sur le pont, ont poussé par sept fois le cri de : « Vive la République ! »

Le Président de la République a dîné dans la salle à manger du cuirassé, en compagnie de M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, de l'amiral Aubert, commandant la flottille présidentielle, des colonels Heilot et Boulanger, membres de la maison militaire du président, de M. Ramondou, secrétaire général de la présidence et de M. André Fallières.

A 10 heures, l'*Edgar Quinet* a levé l'ancre pour la Hollande.

La flottille qui compose l'escorte présidentielle est formée des croiseurs cuirassés *Edgar Quinet* et *Marseillaise* et des contre-torpilleurs *Glaive* et *Branle-Bas*.

A AMSTERDAM

L'escadre présidentielle est arrivée ce matin vers 11 heures, en vue d'Ymeund, mais le Président de la République n'a débarqué à Amsterdam que vers 3 heures de l'après midi.

A son débarquement M. Fallières a été reçu par la reine Wilhelmine et par le prince consort, entourés de tous les hauts personnages de la Cour.

Après les présentations, le Président de la République a pris place dans le carrosse royal avec les Souverains.

Le cortège s'est dirigé vers le Palais Royal au milieu des chaleureuses ovations d'une foule enthousiaste.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

La Réforme Electorale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés, et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Articles 2 et 3

La discussion reprend sur l'article 2, qui est réservé.

L'article 3 est également réservé.

Article 4

La Chambre aborde ensuite la discussion de l'article 4, qui est ainsi conçu :

« Nul ne peut être candidat dans plus de trois circonscriptions, ni inscrit sur plus d'une liste par circonscription. »

Après une vive discussion, cet article est mis aux voix et adopté.

Articles 5 à 9

Les articles 5 à 9 sont successivement mis aux voix et adoptés sans aucune modification.

Tous les amendements, qui ont présentés, sont rejetés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Ministère de l'Instruction publique

Le Sénat continue la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

M. Pedebidou monte à la tribune.

L'orateur traite la question, qui a été soulevée hier, de la culture classique.

Il fait un aperçu sur l'organisation des programmes dans l'enseignement secondaire.

M. Flaissières sénateur des Bouches du Rhône, succède à la tribune à M. Pedebidou.

L'orateur prononce un long discours sur la mutualité scolaire.

M. Martin sénateur de Saône-et-Loire, prend la parole.

L'orateur s'étend sur la question de l'enseignement professionnel.

La séance est levée à 11 h. 50, et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

Ministère de l'Instruction publique

Le Sénat poursuit la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

M. Steeg Ministre de l'Instruction publique, monte à la tribune.

L'orateur prononce un beau discours sur l'organisation des enseignements supérieur et secondaire.

Il traite avec une grande hauteur de vue les questions qui sont agitées présentement au sujet des divers programmes.

Le Ministre reconnaît que les programmes de 1902 de l'enseignement secondaire demandent des améliorations, mais qu'il faut en maintenir les principes généraux.

Projet de résolution

Le président met aux voix un projet de résolution tendant à maintenir les principes des programmes de 1902, tout en modifiant certaines dispositions qui y sont inscrites.

Le projet de résolution est adopté.

Le Sénat adopte ensuite, sans modifications, les 78 premiers chapitres du budget du ministère de l'instruction publique

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Alexandre de Cipriani, greffier du Tribunal de Commerce, et leur fille ;

Mme et M. Joseph Simonpietri ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE MARIE DE CIPRIANI

leur fille, sœur et petite fille, décédée le 4 juillet 1911, dans sa 16e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

La levée du corps aura lieu aujourd'hui, 5 juillet, à 4 heures du soir, rue de l'Opéra, n° 21.

L'enterrement aura lieu à Centuri, le jeudi 6 juillet courant, à 7 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Mme veuve Jacques Sanguinetti, ses enfants et petits enfants ;

Mme veuve Angèle Sanguinetti, ses enfants et petits enfants, de Venzolasca ;

Mme veuve Bernardini, ses enfants et petits enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. JACQUES SANGUINETTI

leur époux, père, beau-père, grand-père, fils, gendre, beau-frère, cousin et allié, décédé le 4 juillet, à l'âge de 62 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 5 du courant, à 5 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Place Guasco, 8, (Citadelle).

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. – Graines – Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille
PUBLIE dans chaque livraison des Chroniques et Causeries intéressantes sur tous les sujets
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, la Beauté, le Bon Intérieur, l'Économie ménagère, la Mode, le Blanchissage, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'intérieur, etc.
RÉCRÉATIVE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE, par ses Contes et ses Nouvelles, la Poésie, les Échecs, le Théâtre et ses Revues illustrées de la scène contemporaine
LA PLUS GRANDE REVUE FÉMININE et LA MOINS CHÈRE
64 Pages grand format. Abonnements 2 fr. par an
Le numéro spécimen (1, Rue des Saints-Pères, Paris) est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 337 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 28, Bd Paoli, BASTIA

FOX-LAND RHUM
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux 8 Boulevard de Cardo, 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Ne pas oublier que l'AMARO MAUREL est préféré à tout autre produit similaire.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

LE Guide 1.45 DES Convenances
par LISELOTTE
est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sur que l'on doit consulter chaque jour pour plaire aux siens et à ses amis.
LA GUIDE DES CONVENANCES renseigne sur :
LE BÉBÉ
L'ADOLESCENCE
LE MARIAGE
LES RÉCEPTIONS
LA CORRESPONDANCE
LE DEUIL
Un volume broché. 1 fr. 45 franco — Un volume relié, toile anglaise, tranches dorées, 2 fr. 95 franco
R. SIMON, Éditeur, 7, rue Lamartine, Paris, l'excellente revue bi-mensuelle illustrée « Le Foyer » 70 ; relié, entre 2 fr. 20.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Fabricant spécialiste et manomètre inclus

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres
La découverte de l'attention suivante ne particularise pas en faveur de l'EAU PRECIEUSE mais vous lira les arguments.
... Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir j'allais entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Dépuratif je résolus de l'essayer. J'en eus très rapidement le soulagement et en moins de trois mois j'étais en totalement guéri.
Prosper QUESNEL 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)
Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices dartres eczémas doivent employer l'EAU PRECIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.
Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRECIEUSE.
Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEFRESNIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio Pharmacie Guiderdoni.



AUX AMIS DE LA CORSE
Cette liqueur est vraiment très fine, l'odeur en est délicieuse, le goût exquis, on ne peut mieux. Elle est très agréable à boire, elle est très digestive, elle est très saine, elle est très bonne, elle est très fortifiante, elle est très appétissante, elle est très parfumée, elle est très délicieuse, elle est très recommandable, elle est très supérieure, elle est très remarquable, elle est très extraordinaire, elle est très merveilleuse, elle est très parfaite, elle est très pure, elle est très naturelle, elle est très bienfaisante, elle est très salutaire, elle est très hygiénique, elle est très économique, elle est très avantageuse, elle est très précieuse, elle est très rare, elle est très unique, elle est très supérieure à toutes les autres liqueurs, elle est très supérieure à toutes les liqueurs connues, elle est très supérieure à toutes les liqueurs du monde entier, elle est très supérieure à toutes les liqueurs de la création, elle est très supérieure à toutes les liqueurs de l'univers, elle est très supérieure à toutes les liqueurs de l'univers entier, elle est très supérieure à toutes les liqueurs de l'univers entier et de ses environs.
A. CLAVEL, Editeur, 63, rue Saint-Lazare, à PARIS.

JE DONNE 100.000 fr. Cheveux !
ou plutôt, je donne les moyens de les obtenir à ceux qui en désirent. Je suis chauve, je le suis devenu à la suite d'une maladie grave, et j'ai employé tous les remèdes connus sans succès. Un jour, j'ai découvert par hasard le moyen de faire repousser mes cheveux, et en quelques mois j'ai obtenu une chevelure superbe. Je veux faire profiter mes semblables de ma découverte, et je leur envoie gratuitement la recette qui a fait mon bonheur. Ecrire à M. Jules Lefranc, 14, rue Vivienne, Paris.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole éjouré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Fixoleine*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtalocycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agences* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, 9
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Successions de Créances — Ventes d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèques
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Bilans

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI


Ve L. N. MATTEI
Attention aux Contrefaçons

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine



Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Café Express GRAND BAR SOAVI **Chocolat Express**

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 185 — JEUDI 6 JUILLET 1911

00362

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues à forfait et payées aux Bureaux du Journal.
Prix divers. 1 fr. — Réclames 50 pages, 0,75 — Décès, 40,00 — Judic., 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

MORALE POUR LES RÉPUBLICAINS

Si vous interrogez un Français, même républicain sincère, capable de s'intéresser encore aux faits concernants de la politique contemporaine, (ces Français-là deviennent de plus en plus rares), et si vous lui demandez son avis sur la situation présente, il vous répondra presque invariablement : « Nous allons à une réaction. L'indifférence des jeunes générations pour le régime républicain semble telle que la République est à la merci d'un coup de force. » Et vous restez stupéfait à la pensée qu'après 35 ans d'établissement un pareil langage puisse être tenu sur le gouvernement démocratique. Il traduit, en tout cas, un mécontentement général dont je ne veux pas rechercher les causes, mais qui devrait inspirer quelque inquiétude à tous ceux que le principe républicain passionne, et ils sont l'immense majorité. L'histoire, à laquelle on veut bien aujourd'hui accorder le nom de science, nous enseigne cependant que, depuis 1875, la République a toujours couru les plus graves dangers quand ses partisans ont oublié l'union que recommandait autrefois Gambetta ; quand ils se sont entredéchirés dans des querelles vaines où l'ambition et l'intrigue avaient plus de part que les principes et négligé l'œuvre de réformes démocratiques à laquelle la République, plus que tout autre gouvernement, doit s'appliquer.

Qui ne se souvient de l'affaire Boulangiste. Les Républicains divisés sur les questions coloniales s'étaient séparés en trois partis adverses qui rendaient impossible la durée de tout ministère. En un an, Ferry, Brisson, Freycinet et Goblet avaient échoué devant la coalition des réactionnaires et d'une des fractions républicaines. L'opinion publique mécontente, énervée, avait perdu toute confiance dans le parti républicain que le scandale de la vente des décorations par Wilson allait accabler. Les élections d'octobre 1885, faites d'après le scrutin de liste nouvellement institué, en furent la preuve ; 127 républicains seulement furent élus contre 179 réactionnaires, et il fallut un effort considérable joint à l'oubli momentané des querelles intestines pour que les Républicains reprissent la majorité au scrutin de ballottage. Néanmoins, la situation reste troublée ; sept ministères succombèrent de 1885 à 1889 ; aucune réforme sérieuse, même des plus urgentes, ne put aboutir ; aucune personnalité ne put se maintenir au pouvoir. Le mécontentement grandit à tel point que ses ennemis purent dire avec l'approbation d'un nombre de Français de plus en plus considérable : « La République parlementaire a failli à son rôle. »

Le pays en arriva alors à souhaiter une aventure, tandis que l'étranger perdait toute considération pour lui. Les résultats se laissèrent apercevoir aussitôt au dedans et au dehors. Ici ce fut l'Allemagne qui provoqua grossièrement la France et par l'incident Schnœbelé, qui nous fit envisager la guerre, laissa percer son dédain pour notre gouvernement. Là, ce fut le général Boulanger, ministre de la Guerre, qui exploita habilement sa popularité ; avec l'argent du Comte de Paris et des comités royalistes, il organisa le parti révisionniste ou plébiscitaire dont les projets étaient le retour à la Constitution de 1848, avec toutes ses conséquences. Les divisions républicaines avaient donc fait naître un double danger intérieur et extérieur dont le pays ne se tira qu'à force d'énergie et de sang-froid.

On pourrait en dire autant des événements dont l'ensemble constitue la période dreyfusiste. Commencée avec les scandales de l'affaire Dreyfus, les réactionnaires purent se coaliser encore une fois et donner l'assaut au régime. Ces faits sont trop récents pour qu'il y ait besoin d'insister. Mais on se rappelle l'humiliation de Fachoda que nous valurent, en 1898, ces discordes, et les difficultés du ministère Waldeck-Rousseau qui furent surmontées par l'entente étroite entre Républicains, restée célèbre sous le nom de Bloc.

Il y a donc lieu d'être frappé par une certaine analogie entre la période actuelle et les périodes de 1887 et 1896. De nos jours encore, le mécontentement est certain. Les Républicains sont partagés en trois ou quatre fractions dont deux au moins se refusent à toute entente ; les Chambres agitées par de mesquines rivalités ralentissent leur travail parlementaire ; l'œuvre législative subit des retards qui rejettent aux calendes les projets les plus urgents. Les ministères, à la merci d'une coalition inattendue ou d'une haine irréfléchie, tombent après trois mois d'existence. Des scandales intimes, comme l'affaire Duez, jettent la suspicion sur quelques hommes politiques. Les Français se laissent aller au mécontentement ou à l'indifférence et ceci est peut-être plus dangereux que cela. Comment ne pas noter ces symptômes inouïs que renferment les révoltes régionales ou les grèves administratives : les postiers se révoltent, les cheminots sabotent, l'Aube incendie, la Marne gronde, le Languedoc et la Corse menacent. La France semble plongée dans l'anarchie, et cela au moment où le scrutin de liste exigerait du calme si l'on ne veut pas voir se reproduire les événements de 1887.

Républicains, veillons-y. Les monarchistes nous guettent, l'Etranger nous surveille. Déjà le prince Victor, dont le mutisme était légendaire, croit le moment venu de se révéler à nous et sa manifestation est accueillie par une sympathie inattendue. Guillaume II, de son côté, recommence les coups d'épingle, et avec un sans-gêne, que nous connaissons hélas ! depuis 1905, viole les traités, intervient au Maroc, humilie notre diplomatie. Réaction, humiliation, voilà ce que les divisions républicaines nous valurent toujours. Il est temps d'arrêter.

A. AMBROSI.

LA LÉGION CORSE A NAPLES

1806-1814

(Suite et fin)

VI.

Dans la nuit du 17 au 18 septembre 1810, l'ordre était donné au général Cavaignac d'appareiller. A la faveur des ténèbres et déjouant la surveillance des croisières ennemies, la 3e division toute entière traversait le détroit et débouquait au sud de Messine, près de San-Stefano. ..

A peine avait-elle pris position, qu'une nouvelle émanante parvint au commandant de la 3e division : un ordre royal lui prescrivait de repasser le détroit !.. L'objet aussitôt, comprenant que quelque chose de grave se préparait. En effet, voici ce qui se passait : l'escadre anglaise embossée dans la rade de Catane attendait le moment favorable pour intervenir et couper la retraite aux Français .. C'était, de sa part, une tactique sournoise mais habile.

Les paysans siciliens qui jusqu'alors avaient, des hauteurs, contemplé ce spectacles, les opérations du débarquement, virent tout d'abord avec étonnement le mouvement de retraite opéré par les envahisseurs... Craignant de tomber dans un piège, ils se mirent sur la défensive, puis armés jusqu'aux dents, en hurlant, ils se portèrent en masse sur le rivage. En toute modestie, il faut reconnaître que « ces braves défenseurs du sol natal » s'étaient prudemment placés derrière les troupes anglaises...

C'est alors que le Royal-Corse fit preuve d'un dévouement admirable. Par ses seuls moyens il tint pendant longtemps tête à l'ennemi, facilitant et protégeant ainsi la retraite de la division. En toute terrible circonstance, le commandant Venturini se distingua d'une façon brillante, et ce n'est que quand il vit ses compagnons d'armes en sûreté, qu'il se rendit aux Anglais. Le sacrifice était inutile puisque l'honneur était sauf.

Le général Stuart fit appeler le commandant Venturini et lui dit : « Il paraît, commandant, que votre général s'est enfui... C'est heureux pour lui !.. Que voulez-vous faire ici, si ce n'était pas pour nous égorger... Ah ! les lâches !.. »

Etreignant d'un regard lourd de mépris son interlocuteur, Venturini lui répondit avec calme, sans trouble ni sans effort : « Détrompez-vous, M. le Général ! notre chef, le général Cavaignac, n'est retiré de sa propre volonté... Sans doute, nous venions dans ce pays pour vous en chasser... Mais nous n'avons pas les mêmes mœurs que les brigands dont vous vous faites les complices... Nous sommes Français et c'est tout dire, croyez le ! »

Le général anglais, flegmatique à l'ordinaire, comme la plupart de ses compatriotes, ne put s'empêcher de remuer un haut-le corps significatif. Etonné et confondu de tant d'audace et de tant de franchise, il répondit simplement :

« C'est bien ! votre sort est décidé ; vous irez à Malte !.. »

Le Régiment Royal-Corse, prisonnier de guerre, entra le jour même à Messine, au milieu de l'ahurissement des habitants. Ces « courageux citoyens » prenaient plaisir à insulter à la douleur des vaincus. Le capitaine Bialtier ne pouvant contenir plus longtemps son indignation, sortit des rangs, dégaina et frappa à coups de plat de sabre les plus insolents !..

Quelques jours après le Royal-Corse était dirigé sur La Valette, où il fut détenu jusqu'à la paix.

A vrai dire le Régiment Royal-Corse n'avait pas été fait prisonnier en entier, car deux bataillons avaient pu échapper au désastre.

Le général comte de Rivarois, gouverneur de Malte, adoucit la captivité de ses malheureux compatriotes, qui lui en surent gré.

Le roi désavoué et attristé avait dû obéir à un ordre de son beau-frère. Napoléon considérait l'expédition de Sicile comme une pure folie, aussi avait-il donné des instructions secrètes au général Grenier.

Murat s'embarque en Pezzo sur une canonnière napolitaine. A peine sorti du port, le canon royal retentit dans un vivat ! nos

en lui donnant un grade d'officier dans sa marine.

Des récompenses étaient dues aux restes de l'ancien corps qui avait débarqué en Sicile. La Légion Corse réduite à quelques centaines d'hommes, reçut un important renfort de Bastia, où un sixième bataillon avait été formé sur le modèle des cinq premiers. Le chef de bataillon Mariotti le commanda.

En raison de ses éminents services le colonel de Caraffa fut promu au grade de maréchal de camp et doté de la baronnie de Montebello.

Jean-Baptiste Carabelli, promu chef de bataillon, s'était distingué tout particulièrement dans plus de vingt combats. Sa bravoure et son habileté lui avaient gagné l'estime du chef de l'Etat.

Les hasards de la politique devaient changer une fois de plus la carte de l'Europe. Dans un pays redevenu soudainement ennemi, la Légion Corse n'avait plus sa raison d'être. Le régiment, colonel Sanzoni et lieutenant-colonel d'Ornano en tête, s'embarqua à Castellamare, le 14 mars 1814. Des 6 bataillons entrés dans le royaume, il restait à peine sept cent cinquante hommes.

Ces braves soldats, heureux de rentrer dans leurs foyers, quittaient tout de même avec un certain regret cette terre qu'ils avaient généreusement arrosée de leur sang. Cinq jours après ils arrivaient à Toulon, sur terre française !...

Plusieurs de ces officiers et soldats s'honorèrent, un an plus tard, en suivant Joachim Murat dans sa désastreuse expédition de Calabre.

La Légion Corse marqua sa courte et héroïque existence par les faits d'armes les plus glorieux... Son œuvre fut considérable et féconde en beaux résultats, car le peuple napolitain habitué dès lors à la liberté imposa vers 1820 une constitution libérale au roi Ferdinand.

En paraphrasant le mot du vainqueur d'Austerlitz, on aurait pu, en s'adressant à ces héroïques soldats, leur répéter : « Une fois rentrés dans vos foyers, il vous suffira de dire : j'étais dans la Légion, pour qu'on réponde : Voilà un brave ! »

EUGÈNE GRIMALDI.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

L'Incident d'Agadir

A propos de l'incident soulevé par la démonstration allemande à Agadir, notre confrère *Paris-Journal* déclare, ce matin, se faire sous toute réserve, l'écho d'un bruit relatif à l'envoi simultané à Agadir d'un navire de guerre français et d'un navire de guerre anglais. Cette démonstration, disait-on, aurait pour but d'affirmer pour la France et l'Angleterre le droit revendiqué par l'Allemagne de protéger éventuellement leurs intérêts et leurs nationaux au même titre qu'elle. Plus loin, notre confrère donne l'opinion d'un professeur de droit international qui a pris une grande part à l'étude des questions d'arbitrage. La voici :

— J'ai entendu, aujourd'hui même, dans un milieu qui n'a rien d'officiel, émettre l'opinion qu'on pourrait être amené à proposer de mener le différend, s'il venait à se préciser entre les Gouvernements de Paris et de Berlin — car nous n'en sommes pas encore là — devant l'aréopage des puissances co-rédactrices de l'acte d'Algésiras. C'est à elles de juger si l'acte a été violé et de pareille procédure pourrait, de plus en plus, il semble que les traités solennels n'aient plus la même valeur qu'autrefois ! Témoin, ce qui est advenu du traité de Berlin pour la Bosnie et l'Herzégovine, ce qui advient maintenant de l'accord franco-allemand de 1909. Demain, les décisions des puissances seraient-elles mieux respectées ?

— Mais la Cour de La Haye ?

— La Cour de La Haye, me dites-vous ? Peut-être, mais notre cas les puissances qui pourraient se croire lésées par l'attitude de l'Allemagne ne sont pas seulement la France et l'Espagne, mais l'Angleterre probablement : il y aurait donc pour le Tribunal arbitral trois ou quatre plaignants contre un accusé. C'est, pour l'accusé, une situation défavorable qui pourrait déterminer le dernier, en l'espèce l'Allemagne, à décliner toute compétence au Tribunal de La Haye. » Voilà l'état de la question. Il n'entre guère d'autre solution que la solution par les conversations diplomatique de cabinet à cabinet. »

D'autre part, le *Figaro* donne sur cette affaire les impressions d'un diplomate allemand des plus considérables et des mieux renseignés, et qui demande à conserver l'anonymat. Il a déclaré qu'il ne fallait voir, dans cette mesure prise par l'empereur, et depuis plusieurs semaines méditée, qu'une réponse toute temporaire à une manœuvre électorale.

M. François Jourdan-Pietri

M. François Jourdan-Pietri, inspecteur des finances, est nommé chef adjoint du cabinet de la présidence du Conseil.

M. François Jourdan-Pietri, lauréat du concours général à la fin de ses études au collège Stanislas, a suivi les cours de la faculté de droit et des lettres de Paris et ceux de l'école des sciences politiques. Il enleva facilement ses diplômes de licencié et de docteur en droit, ce dernier avec la note très bien et les félicitations du jury, le diplôme de l'école des sciences politiques, celui de licencié ès lettres, et il y a quatre ans subit brillamment le concours de l'inspection des finances, il fut classé le second.

Attaché au ministère des finances depuis quelque temps, il a tout particulièrement attiré l'attention de M. Caillaux qui, en quittant ce département, n'a pas voulu se séparer d'un collaborateur aussi précieux et a tenu à lui réserver un poste dans le cabinet de la présidence du conseil.

Ce distingué inspecteur des finances est doublé d'un très fin lettré dont les premiers essais poétiques ont été relevés dans la grande presse parisienne.

Le choix de M. Caillaux est une nouvelle preuve que loin d'avoir des sentiments hostiles envers la Corse, M. le Président du Conseil confie à l'un de nos compatriotes un poste de toute confiance et des plus délicats.

En félicitant M. François Jourdan-Pietri de sa nomination, nos félicitations vont aussi à son éminent père, M. Jourdan-Pietri, conseiller khédivial honoraire, et à Mme Jourdan-Pietri-Gavini.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 4 juillet, à 8 heures 1/2

Marche Andalouse,	Krier.
Mireille, ouv.,	Gounod.
La Vallée d'Ossau, valse,	Benoît.
Faust, fant.,	Gounod.
Méditerranée, marche,	J. Poggi.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1er juillet.

Nulle au point de vue des échanges, cette dernière séance de la semaine a été faible au parquet et franchement mauvaise en coulisse. Notre Rente finit en nouveau et sensible recul à 94.97. A l'exception des Russes, les Fonds Etrangers s'alourdissent encore. Extérieure 96.40, Serbe 92.60, Portugais 68.50. Par contre la tendance reste très satisfaisante sur les Etablissements de Crédit.

La souscription aux 120.000 obligations de 500 frs à 0/0 or de l'Emprunt du Gouvernement Fédéral des Etats Unis au Brésil sera ouverte le 12 juillet à la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris, au Crédit Mobilier et à la Banque Privée. Prix 448.50 soit un placement de 4.51 0/0 sans compter la prime de remboursement. Cet emprunt constitue une dette directe du Gouvernement Fédéral et jouit de la garantie générale du Gouvernement du Brésil.

Sucz 5.860. Valeurs de transports et d'électricité calmes. Nouvelle baisse des valeurs russes. Les titres suprifères varient peu : Rio 1.705.

American Téléphone and Télégraph Cy 700. Le paiement du bon résultat du droit de souscription au pair aux actions nouvelles et qui s'élève à 40.25 par certificat sera payé à partir du 10 juillet à la Banque de Paris.

Les Aciéries de Ploubino se négocient à 139.

En Banque, Québec Railway dont les recettes à fin mai 1911 sont en plus-value de 80.526 dollars sur 1910 monte à 335.

Au comptant, nouvelle avance à 16.25 de la Jumper Californian. On dit que l'importance de ses gisements lui assure une durée d'exploitation presque indéfinie.

Chemins Français lourds.

Cour d'Assises

Rôle des affaires devant être jugées pendant la session du 3e trimestre, qui s'ouvrira le lundi, 10 juillet 1911, à midi précis sous la présidence de M. le conseiller Gabrielli.

Lundi 10 juillet. — Vincignerra Pierre-Toussaint et Colombani Landi-Saint, d'Isolaccio-de-Fiumorbo, meurtre et tentative de cet crime. Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général. Défenseur, Me de Montera.

Mardi 11. — Grotti François-Antoine, de Saint-André-de-Cotone, meurtre. Officier du parquet, M. Poinsier, avocat général. Déf., Mes Moretti et Gaudin.

Jeudi 13. — Pieri Jacques, cultivateur, de Zuani, assassinat. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Me di Moreti Rossi.

Samedi 15. — Negroni Joseph, cultivateur, à Calacuccia, assassinat. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Mes de Caraffa et Moretti.

Lundi 17. — Leandri Michel, Leandri Jacques et Geronimi Jean-Paul, demeurant à Loreto, meurtre et tentatives de ce crime. Of. du parq., M. Giacometti. Déf., Me de Montera, Moretti et de Corsi.

Mardi 18. — Ambrosi Fabien, cultivateur, demeurant à Castineta, meurtre. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Me de Montera.

Mercredi 19. — Tramoni Pierre, Tramoni Ange-Marie et Tramoni Simon, de Monacia, faux témoignage en matière criminelle. Of. du parq., M. Giacometti. Déf., Mes de Caraffa et Bonzini.

Jeudi 20. — Tramoni Pierre, cultivateur, demeurant à Lovia, assassinat. Of. du parq., M. Giacometti. Déf., Me de Caraffa.

Vendredi 21 et samedi 22. — Albertini Théodore, muletier, de Loreto-de-Casinca, meurtre. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Mes de Caraffa et Farinole.

Lundi 24. — Manuelli Vincent, forbantier, demeurant à Ajaccio, meurtre. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Me de Caraffa.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place de Diamant

Programme du 6 juillet, à 8 heures 1/2

Marche Parisienne, p. r.,	Ganne.
La Reine d'Eté, ouv.,	Panne.
Gloire aux femmes, mazurka,	Strobl.
Les Cloches de Corneville, fant.,	Planquette
Nana, polka,	Favarel.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Mairie de Bastia

ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville de Bastia,

Vu la loi du 21 juin 1898, articles 29 et suivants, sur la police sanitaire des animaux.

Vu, le décret du 6 octobre 1904, portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi.

Vu le rapport du 25 juin de M. Habert, vétérinaire militaire faisant fonction de vétérinaire municipal, signalant l'existence de la fièvre aphteuse dans une étable située dans le quartier de l'abattoir et appartenant au sieur Liberati Pascal et contenant desporcs, et signalant aussi que la plupart des autres étables seraient contaminées ;

Sur la proposition de M. le directeur du bureau d'hygiène,

Arrête :

Article 1er. — Est déclarée infectée de fièvre aphteuse l'étable située à Bastia, quartier de l'abattoir, appartenant au sieur Liberati Pascal.

Art. 2. — Les porcs qui y sont contenus seront reconnus séquestrés et isolés et l'étable sera mise en interdiction et désinfectée.

Art. 3. — M. le Vétérinaire municipal se livrera à une enquête minutieuse dans les étables situées sur le territoire de la commune, de façon que les mesures des articles 1 et 2 du présent Arrêté soient appliquées à tout autre étable contaminée.

Art. 4. M. — le Directeur du Bureau d'Hygiène, M. le Vétérinaire et M. le Commissaire central, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Bastia, le 26 juin 1911.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Une Excursion à Portoferraio

En présence des télégrammes échangés et vu la situation troublée de la ville de Portoferraio, le Comité croit devoir conseiller aux souscripteurs, qui auraient pris part à l'excursion, d'y renoncer présentement.

On pourra retirer le montant des souscriptions à la pharmacie Armand Dussol.

LE COMITÉ.

Brevet Supérieur

Sur les 34 aspirantes, qui ont subi les épreuves du brevet supérieur, 9 ont été définitivement reçues. Ce sont :

Mlles Corteggiani.
Evangeli Angèle.
Evangeli Pauline.
Franceschini.
Ghigliani.
Marinetti.
Pericolelli.
Renucci.
Salicetti.

Sur 5 aspirants, 2 ont été admis définitivement :

MM. Franceschi.
Scampucci.

Sujets de français

Les aspirantes ont eu à traiter l'un des sujets suivants, à leur choix :

1er sujet : Avec les souvenirs que vous avez des lettres inscrites au programme, montrez les différentes raisons que nous avons de nous intéresser à la correspondance de Madame de Sévigné.

2e sujet : Rousseau a reproché à Molière d'avoir tourné en dérision les respectables droits des pères sur leurs enfants : Les pièces que vous avez lues vous paraissent elles justifier ce reproche ?

COMITÉ CENTRAL

RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE DE BASTIA

Les membres du Comité Central sont priés de se réunir ce soir 6 juillet, à 8 heures et demie, au local habituel.

Ordre du jour :

Dispositions à prendre en vue de la Fête Nationale.

Le Président, A. GUILBI.

Baccalauréat

Ont été admis définitivement aux épreuves de la 2e partie du baccalauréat :

MM. Lanchi, *mention bien.*

PHILOSOPHIE

Bouchazourt, *mention assez-bien.*
Monfali, id. id.
Ghio, *mention passable.*
Franchi, id. id.
Pirelli, id. id.
Sabini, id. id.
Arrighi, id. id.
Candolfi, id. id.
Ettori, id. id.
Maraninchi, id. id.

Ont été reçus seulement aux épreuves écrites :

MM. Bartoli.
Battesti.
Leca.
Vincignerra.

MATHÉMATIQUES

MM. Pomonti, *mention bien.*
Monnet, *mention assez-bien.*
Andreani, *mention passable.*
Falani, id. id.
Sordoni, id. id.
Modena, id. id.
Gabrielli, id. id.
Muselli, id. id.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Tussoli Judith. — Cattochi Pierre.

Décès.

de Cipriani Angèle-Marie-Jeanne, 15 ans, de Centuri.
Rogliano Assomption, 10 mois, de Bastia.
Sanguinetti Jacques, 62 ans de Vezzani.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 juillet

Thermomètre. — 7 heures + du matin 22 à midi 27 - + à 6 heures du soir + 24. Maxima + 29°. Minima + 21°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 768 mm.. 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, Léger.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert. l'après-midi, id.

Magistrature algérienne

M. Joseph de Benavita avocat attaché au Parquet d'Alger, est nommé suppléant rétribué de la justice de paix de Teniet-el-Haad (arrondissement de Miliana).

Toutes nos félicitations.

De passage

M. Jouve, le si aimable sous-préfet de Corte, était de passage hier, à Bastia.

Retraite en musique

Les habitants de l'avenue Carnot remercient l'autorité militaire d'avoir bien voulu accorder à leur appel en comprenant la Gare dans l'itinéraire de la retraite en musique.

Croix Rouge Française

Les infirmières sont priées de se trouver à 6 heures très précises à l'hôpital civil, aujourd'hui jeudi 6 juillet.

Mouvement des passagers

Pendant le mois d'avril la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 8 voyages de Bastia, 0 d'Ajaccio et Propriano, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 1.448 de Bastia, 1.519 d'Ajaccio et Propriano, 77 de Calvi et Ile-Rousse ; total, 3.044.

Il a été transporté : de Bastia, 696 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 448 ; de Calvi et Ile-Rousse, 230 ; total, 1.410.

Beaux-Arts

M. Victor Canale vient d'envoyer au Salon, au cadre contenant soixante médailles, parmi lesquelles il convient de citer particulièrement : le portrait de son père, Guillaume II, Etude de jeune femme, les professeurs Scharwenka et Iternon, etc.

M. Canale est le petit-fils du regretté commandant Canale, à Bruxelles, où il travaille actuellement, ses travaux sont très appréciés. Son talent lui assure un brillant avenir.

Nouvelles militaires

Le sergent Loca, des secrétaires d'état-major et du recrutement, employé au bureau de Perpignan, est nommé adjudant et affecté au bureau de Lyon-Nord.

Les sergents Francisci, de 7e génie, et Ricci, du 2e, sont admis à la suite des épreuves écrites, à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'école de Versailles, division du génie.

Le temps en juillet

Les pronostics du *Petit Marseillais* se trouvent presque entièrement confirmés par ceux de M. Benoît Fornetier, du *Lyon Républicain*.

Du 1er au 5, temps lourds et orageux, avec averses de grêle, pluie et vent fort ; du 5 au 8, beau ; de 9 au 12, tendance au temps orageux et grêle, pluie et du vent, embelle le 11 ; du 12 au 19 baisse du baromètre, craintes de grêle et pluie et fortes poussées de vent, notamment du 17 au 19 ; du 20 au 22, situation améliorée quoique à tendance orageuse ; du 23 au 31, situation météorologiques profondément troublée, s'attendre à de violents orages, à la pluie, à la grêle et aux brusques variations de température, embellie de courte durée le 26 ; tempêtes et très mauvais temps sur mer, notamment du 9 au 12, du 17 au 19, du 24 au 27, du 29 au 31.

Les Annales

La reine Wilhelmine, à qui le président de la République va rendre visite, eut une jeunesse charmante et gaie, que M. Francis de Croisset conte aux lecteurs des *Annales*. A ces jolies pages, s'ajoutent des articles de MM. Jules Claretie, Paul Adam, Adolphe Brisson, sur la Hollande. Dans ce même numéro, lire une très piquante Lettre d'Yvonne Sarcey sur *La Femme du Quarante Ans*, un poème inédit de Mistral, des chroniques d'Emile Faguet, Maurice Barrès et le Bonhomme Chrysale.

En vente partout : 25 centimes.

Avis

L'étude de M. Battesti, huissier à Bastia, a été transférée de boulevard Saint-Angelo à la rue de l'Opéra, n° 4.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils.*

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maria, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

Avis

MM. les Patrons carriers qui emploient des explosifs sont priés de s'adresser chez M. Bitterlet, Nouveau-Port 1 bis, à Bastia.

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Rue des Jardins, n° 3

A louer

Chambre meublée ou non.

Pour renseignements s'adresser au bureau du *Petit Bastiais.*

Bonne d'enfant

On demande une bonne d'enfant.

S'adresser pour renseignements au bureau du *Petit Bastiais.*

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX & FORÊTS

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

30e Conservation — Inspection de Bastia

A la diligence du conservateur des Eaux et Forêts du 30e arrondissement, il sera procédé, le 25 juillet 1911, à 9 heures précises du matin, dans la salle de l'Hôtel de Ville, à Corte, par devant M. le Préfet de la Corse ou son délégué, à l'intervention des agents des eaux et forêts, en présence de MM. les trésorier des Domaines et Trésorier-payeur-général ou de leurs délégués, de MM. les Maires et Receveur municipal de la commune d'Asco, à *l'adjudication de la Coupe Extraordinaire autorisée par décret du 8 juin 1909, dans la Forêt communale d'Asco.*

La vente comprend l'exploitation avec façonnage de 60.129 arbres, dont 53.625 pins laricios et 12.494 pins maritimes, marqués en délivrance, au corps et à la racine, du marteau de l'Etat et pouvant produire 125.958 mètres cubes de bois de feu. Volume total : 185.180 mètres cubes.

L'adjudication est faite aux conditions du cahier des charges pour la vente des coupes de bois de la 30e conservation, et des clauses particulières à cette vente approuvées le 28 janvier 1910 par M. le Ministre de l'Agriculture. — On pourra prendre connaissance de ces documents dans les bureaux des Fonctionnaires désignés ci-dessus.

PRODUCTEURS CORSES

qui veulez bien vendre vos produits, (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à *L'UNION DES PRODUCTEURS*, 31, *boulevard du Musée, MARSEILLE*, ou à son représentant, M. CHARLES SENELLI, route du Cap, 1, à BASTIA.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00383

BOURSE DE PARIS

3 juillet — 4 juillet

Rentes de 3 0/0 ancien . . 94.85 — 94.40
— de 3 0/0 amortis . . 95.40 — 95.00
et comptoir.

Au Palais Bourbon

LA QUESTION des Chemins de Fer de la Corse

Le Rapport Puglieri-Conti. — Le rejet des propositions de la Société d'Etudes.

Paris, 5 juillet.

La Commission des Travaux Publics s'est réunie aujourd'hui au Palais Bourbon.

Elle s'est à nouveau occupée de la question des Chemins de Fer de la Corse

M. Augagneur, ministre des Travaux publics, assistait à la réunion.

Le ministre a confirmé sa décision relative au rejet des propositions présentées par la Société d'études des Chemins de Fer.

Il a annoncé qu'il avait d'ailleurs obtenu un accord définitif entre les ministres intéressés et la Compagnie des chemins de fer départementaux.

Dans ces conditions, le rapport de M. Puglieri-Conti, député d'Ajaccio, sera distribué demain à la Chambre.

La question des Chemins de fer de la Corse pourrait être ainsi résolue avant les vacances parlementaires.

Au « Journal Officiel »

Récompenses Honorifiques

Paris, 5 juillet.

Les récompenses suivantes ont été accordées aux personnes ci-après pour faits de sauvetage :

Médaille de Bronze

Une médaille de bronze a été décernée au jeune Herpe, âgé de 14 ans, domicilié à Bonifacio.

Témoignages de satisfaction

Des témoignages officiels de satisfaction ont été accordés aux matelots :

Sisco, inscrit à Bastia,
Cervasio, inscrit à Ajaccio.

PARIS

Société Nationale des Officiers en retraite

Paris, 5 juillet.

Les Officiers en retraite du Gouvernement militaire de Paris se sont réunis, au Musée Social, pour discuter plusieurs questions les intéressant.

Ils ont décidé, en outre, la fédération des officiers en retraite de France, qui prendra le nom de « Société Nationale des Officiers en retraite de France. »

M. le chef d'escadron Gabrielli a été nommé membre du Conseil d'administration central.

L'Incident d'Agadir

Les Commentaires de la Presse

Paris, 5 juillet.

Tous les journaux de France et de l'étranger continuent à commenter l'intervention de l'Allemagne à Agadir.

En général, on estime que la démarche inconsidérée de l'Allemagne n'aura pour résultat que de compliquer une situation qui n'est déjà pas bien nette

Une seconde Conférence d'Algésiras

L'intervention de l'Allemagne à Agadir semble devoir changer complètement le marche des événements au Maroc.

Il paraît en effet certain qu'il appartient désormais à la diplomatie française de résoudre la question.

soutenu par les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, le Gouvernement aura évidemment une mission délicate à remplir, celle de délimiter exactement les attributions des deux autres nations engagées au Maroc : l'Allemagne et l'Espagne.

De nouveaux pourparlers seront engagés pour traiter cette épineuse question du Maroc qui a une importance capitale pour la paix européenne.

C'est dire que nous marchons vers un second acte d'Algésiras.

LE CIRCUIT EUROPÉEN

La huitième étape

Londres, 5 juillet.

Dix aviateurs ont pris le départ ce matin, pour la huitième étape du Circuit Européen.

Une foule énorme assistait au départ des vaillants champions, qui allaient reprendre à nouveau leur vol sur la Manche.

Le temps était favorable. A 10 heures 30, le départ est donné.

Au milieux des acclamations enthousiastes de l'assistance, les aviateurs filent vers Douvres.

A DOUVRES

Douvres, 5 juillet.

Une bombe annonce bientôt qu'un aviateur est en vue

La foule se fait impatiente, et c'est au milieu des acclamations que Vedrines atterrit en un superbe vol plané.

Quelques instants après, arrive Vidart qui est ainsi salué frénétiquement.

Deux appareils sont ensuite signalés, ce sont ceux de Beaumont et de Gibert.

Enfin c'est Garros, qui atterrit ; il est longuement applaudi.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE en Hollande

Réception à l'Hôtel-de-Ville

Paris, 5 juillet.

Hier soir, à cinq heures, après s'être reposé quelques instants dans les appartements qui lui avaient été préparés au Palais Royal, le Président de la République s'est rendu en voiture à l'Hôtel de Ville.

Sur tout le parcours, une foule délirante n'a cessé de saluer le cortège d'ovations enthousiastes : Vive Fallières ! Vive la Hollande ! Vive la France !

Dans le superbe salon de l'Hôtel de Ville, orné de drapeaux français et hollandais, une grande réception a eu lieu par le conseil municipal.

Le maire d'Amsterdam souhaite la bienvenue au Président de la République, qui répond par quelques mots de remerciements.

Réception du Corps diplomatique

A 6 heures, M. Fallières était de retour au palais royal où eut lieu la présentation du corps diplomatique.

Le Président de la République termine la réception par un éloge de la reine Wilhemine qui a joué un grand rôle dans les congrès internationaux tenus à la Haye, et qui ont largement contribué au maintien de la paix.

LE BANQUET

A 8 heures, la reine Wilhelmine et le prince consort ont donné au Palais Royal, un grand dîner de gala en l'honneur du Président de la République.

Toast de la Reine

Au champagne, la reine a levé son verre à la prospérité de la France et de M. Fallières, et au génie de la nation française qui brille au premier rang des peuples civilisés.

Toast du Président de la République

M. Fallières a répondu par un toast charmant à celui de la reine, et a bu à l'amitié des deux nations.

Fête de nuit

Le dîner de gala a été suivi d'une fête de nuit splendide sur l'Y, qui présentait un aspect féerique.

Les navires de guerre français et hollandais flamboyaient de leurs illuminations ; de magnifiques feux d'artifice ont été tirés au milieu d'une foule enthousiaste qui n'a cessé de montrer sa sympathie au représentant de la France.

Au musée de l'Etat

Ce matin, à 10 heures, le Président de la République, accompagné de la reine Wilhelmine et du prince consort, ont visité le musée de l'Etat, que M. Fallières a admiré longuement.

A LA HAYE

Les souverains sont partis en suite pour la Haye, où ils sont arrivés à midi et demie.

Un grand dîner a eu lieu au palais royal.

Visite du musée Mesdag

A 2 heures et demie, M. Fallières s'est rendu au musée Mesdag qu'il a visité minutieusement et au concours hyppique où il est resté jusqu'à 5 heures.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Dominique Lucchetti, née Del Pellegrino ; M. et Mme François Lucchetti et leurs enfants ; Mme veuve Geneviève Del Pellegrino ; M. et Mme Louis Leoni et leur fille ; Mlle Catherine Mignoni ; M. et Mme Vincent Mignoni et leur fils ; M. et Mme Joseph Mignoni ; M. et Mme Julien Mignoni et leurs enfants ; M. et Mme François Mignoni, et leurs enfants ; M. et Mme Philippe Damiani ; M. et Mme Sauveur Lisoni et leurs enfants ; M. et Mme Louis Angeli ; M. et Mme Noël Del Pellegrino et leur fille ; M. Ange Del Pellegrino ; M. et Mme Martin Del Pellegrino et leurs enfants ;

Les familles Lucchetti, Del Pellegrino, d'Ajaccio, Sanzoni ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher petit ange

FRANÇOIS LUCCHETTI

décédé le 5 courant.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 6 du courant, à 4 heure de relevée.

On se réunira à la mortuaire, 24, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

On désire acheter

FORÊTS

en Corse

Prière adresser lettres contenant offres et tous renseignements utiles à Monsieur J. B., imprimerie du *Petit Bastiais*, à BASTIA.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants inusables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N.-B. On demande de bonnes culottières.

VIZZAVONA

Grand Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en *10 minutes.*

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

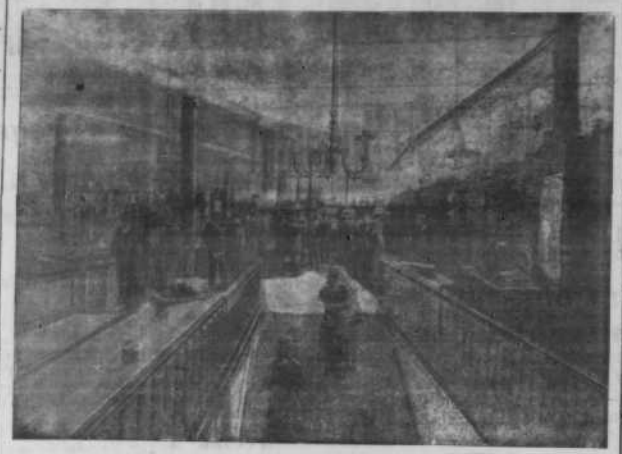
Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia, le 5 juillet et repartira vers le 10 pour Nantes, Le Havre et Anvers.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie. Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Tulleot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

Etude de Me H. MILLIE

Avoué à Calvi

VENTE sur saisie-immobilière

Il sera procédé le 26 juillet courant, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Calvi, au Palais de Justice, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des biens ci-après :

1° *Un étage de maison* sis à Mausoleo, hameau dit « Paese » tenant à maison de Trojani Michel-Ange et à celle de Volpei.

2° L'immeuble *Fungari Sottano* sis au territoire d'Olmi-Cappella, châtaigniers, chênes verts, 2 hectares, 89 ares, 84 centiares environ, tenant à biens de M. Casanova Paul-Jean, à chemin public et à bien communal.

Les dits biens ont été saisis à la requête des consorts Colonna Ismi, de Piogglola, ayant pour avoué Me Millie, sur le sieur Simucci Alexandre, cultivateur à Mausoleo, par exploit de Giudicelli, huissier, en date du 15 février dernier, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Calvi, le 9 mars 1911, vol. 20, n° 13.

La dite vente, fixée au 31 mai dernier, a été remise au 26 courant, par jugement du Tribunal.

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix suivantes :

Le premier lot, composé d'un étage de maison, cinquante francs ci, ... 50 fr.

Le 2e lot, composé de *Fungari*, cent francs, ci . 100 fr.

Total des mises à prix 150 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'art. 696 du C. P. C., modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi avoué soussigné, à Calvi, le 4 juillet 1911.

H. MILLIE.

Dûment enregistré

Bastia, Imp. Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydrauliques

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE GRANDS

Prix de Réclame

PLANS et Devis à titre absolument gracieux

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus déjà Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 323).

« De ce fait montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »

PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu du réels services. »

(Lettre du marquis de Morès, 1892).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 12.000 journaux par jour.

Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.

Adresse Télégraphique : ACHAMBERR-PARIS.

AUX AMIS DE LA CORSE

Suite d'avoir l'idée d'un simple besoin, l'Inventeur [illegible] de la Corse, malgré ses prix modiques, [illegible] nombreux de renseignements variés, intéressants, souvent inédits et complétés par des cartes et des [illegible].

Tout sur la Corse envoyé gratis et franco, par simple demande affranchie à 0.10 centimes, en spécimen d'une édition précédente, tandis [illegible] à la demande ou retour des exemplaires et [illegible] entièrement opposées à celle précédemment indiquée en son genre.

A. CLAVEL, Editeur, 63, rue Saint-Lazare, à PARIS.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE

Vinaigre à 0.30

Après vos Repas

BUVEZ

La Cédratine

Liqueur extra-fine

CHEVEUX Soins, Teinture, Ondulation, Permanente **Hahn**

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 80 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Flotaline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaleyale, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 18, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Installation à Gaz

JEAN CINI

EN-CUVEUR DE GAZ

Bastia, 12, *Boulevard Paoli*

Seul Dépositaire

DU BEC GRANOUX

générateur et consommateur mélangés

Jean GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire

9, Boulevard du Palais, 9

Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux

Recouvrement de Créances. — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque

Rédaction d'Actes Sous Seings privés



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 180 — VENDREDI 7 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont insérées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames, 3e page, 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 50 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Premier quart., le 9. — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Urie.
Fête de Demain : Saint Benoît.

6 JUILLET

COOPÉRATIVES DE VENTE

L'esprit particulariste des cultivateurs français les priva longtemps des grands avantages qu'ils eussent pu tirer de la mise en commun de leurs courageux efforts. Bornant leur horizon à leur coin de terre, ils négligent encore trop souvent de mettre à profit les combinaisons multiples de la coopération.

Les magnifiques résultats de la mutualité semblent pourtant savoir désiller bientôt les yeux de ceux qui s'obstinent encore dans l'antique routine. La démonstration de la puissance du groupement a été faite de façon triomphante et les ruraux ne tarderont pas à constater que l'union n'est pas seulement utilisable contre les maux innombrables qui les menacent, mais aussi pour l'accroissement méthodique et certain de leur prospérité. Unis pour leur protection, ils apprennent à s'unir pour produire et trafiquer.

Parmi les exemples étrangers qui s'offrent à nous, il n'en est pas de plus probant que celui du Danemark ; ce pays doit les merveilleux progrès de son commerce agricole international à l'incomparable développement de ses associations coopératives de production et de vente. C'est par elles qu'il a conquis en Europe et notamment dans le Royaume-Uni, une large place sur les différents marchés.

La vente en commun est la conséquence naturelle de la production intensive, et je puis dire, d'accord avec les techniciens, qu'elle est la condition d'une exportation rémunératrice. Au cours de cette année, particulièrement favorisée, les producteurs de fruits pourront, sans doute, mesurer, non sans tristesse, l'énormité du manque à gagner imputable à l'insuffisance d'une organisation coopérative accommodée à l'écoulement d'une abondante récolte.

En même temps qu'elle permet la réduction de frais généraux écrasants pour des agriculteurs isolés, l'association favorise de la manière la plus heureuse toutes les combinaisons commerciales.

En étudiant spécialement la situation du marché des fruits en Angleterre, un ingénieur agronome fort distingué, M. G. Bellettre, a indiqué comment les producteurs français pouvaient trouver, de l'autre côté de la Manche, de larges débouchés, mais il a constaté que la condition du succès était l'action coopérative. Par elle, de vastes hangars peuvent être édifiés pour la manutention des produits, les emballages indispensables peuvent être acquis à des taux avantageux et au besoin fabriqués sur les lieux mêmes de l'expédition. En outre, la répartition des dépenses de gestion sur tous les membres d'une société les réduit pour chacun dans une proportion notable, et l'agriculteur, affranchi des graves soucis de la vente, peut se consacrer exclusivement aux soins de la culture.

A de telles économies il faut ajouter celles qui résultent de l'envoi en grandes quantités. Selon M. Sartiaux, il est à peu près impossible de songer à obtenir des réductions de tarifs pour de petites quantités transportées. Les remises appréciables ne peuvent être faites que sur les wagons complets, ou mieux encore, sur les trains entiers de wagons complets. Il faut noter que par l'expédition en commun de masses considérables, les vendeurs évitent la perte résultant du poids arrondi selon les barèmes des Compagnies.

Commercialement, les coopératives trouveront pour le traitement de leurs transactions avec l'étranger de grandes facilités. Les importateurs donnent généralement la préférence à de puissantes associations, elles leur offrent plus de sécurité, elles leur permettent de simplifier leurs écritures et leur correspondance.

Tout en déplorant que les essais des coopérateurs français soient encore restreints, je me plais à rendre hommage à l'adroite initiative de quelques sociétés. Parmi les plus florissantes il faut citer : « La Fruitière » et « La Groslaysienne de Groslay » (Seine-et-Oise), ainsi que le Syndicat de Gaillon (Eure), qui se livrent à la vente et l'exportation des fruits.

Dans d'autres branches de production, quelques tentatives ont été faites ces années dernières avec plus ou moins de bonheur. Des meuneries coopératives se sont créées selon le système allemand, on a constitué dans le Sud-Est des caves et des huileries dont l'expérience paraît être pleinement satisfaisante. Je me garderai d'oublier dans cette trop brève énumération, le succès persistant et défiaitif des laiteries et beurreries des Charentes, des fromageries du Doubs, du Jura, de l'Ain et des deux Savoie.

Toutefois, malgré les avantages, certains et pour ainsi dire mathématiques, que l'association coopérative offre à tous les producteurs tant pour la production que pour la vente, il faut se méfier de certains essais trop aventureux dont l'insuccès peut décourager les meilleures initiatives. C'est ainsi que, dans le département de Seine-et-Oise, on a conservé un souvenir douloureux de la débâcle de la « Syndicale, » vaste association coopérative formée à Franconville pour l'exportation des fruits en Angleterre. Trois cents producteurs s'étaient groupés en 1896, mais le défaut d'entente et la connaissance insuffisante du marché britannique devaient causer l'échec. Depuis, une autre société mieux avisée réussit à souhait.

Je dois encore rappeler la faillite retentissante de l'Union Centrale des viticulteurs d'Erville (Rheingau), souvent invoquée par les négociants en vins contre les propriétaires tentés de les concurrencer au moyen de l'organisation de la vente directe. Là encore, il faut signaler de dangereuses imprudences.

Aucune de ces affaires malheureuses ne saurait prévaloir contre l'excellence du principe coopératif, mais toute entreprise commerciale comporte certains aléas. Les agriculteurs ne doivent donc s'engager qu'avec prudence et non sans tenir grand compte de l'hostilité redoutable des négociants avec lesquels ils entrent fatalement en lutte. Le mérite de l'instrument économique est incontestable, mais il faut faire la part de la valeur des hommes appelés à l'utiliser.

FERNAND DAVID,
Rapporteur du Budget de l'Agriculture, Député de la Haute Savoie.

TOUJOURS

LA Cie FRAISSINET

Il y avait longtemps que nous n'avions eu l'occasion de parler des faits et gestes de la Compagnie Fraissinet, toujours prête — comme chacun le sait — à favoriser de son mieux le développement du commerce insulaire.

Voici le fait qui s'est passé il y a quelques jours, à l'Ile-Rousse, et que nous signale M. Savelli, conseiller municipal de cette ville :

La semaine dernière, quoique le temps fut relativement calme, le paquebot *Ville de Bastia* ne jugea pas utile d'aller à quai.

Or, il y avait, ce jour-là, une assez forte quantité de marchandises à embarquer, et, malgré les réclamations des chargeurs, le navire se tint au large.

Fort heureusement les bateliers, écœurés de cette attitude, mirent leurs embarcations à la disposition des expéditeurs, et c'est ainsi que l'on parvint à embarquer une grande partie des marchandises.

Tel est le fait dans toute sa réalité. Mais ce qu'il importe d'ajouter, c'est que la Compagnie a néanmoins perçu les droits d'embarquement, tout comme si le navire se fut trouvé à quai... Voilà qui dépasse réellement les bornes, et l'on conçoit la légitime indignation des chargeurs de l'Ile-Rousse qui, dans ces conditions, ont eu doubles frais à payer : taxe d'embarquement et rémunération aux patrons-pêcheurs !...

Quel bel encouragement pour le relèvement économique de notre cher pays !...

Empressons nous de dire que les chargeurs de l'Ile-Rousse, indignés du fait, ont aussitôt protesté auprès de M. le Ministre du Commerce, ainsi qu'auprès de M. Landry, député de Calvi.

Cette protestation a été aussitôt transmise par M. le Ministre du Commerce à son collègue des Travaux publics, et M. Savelli vient d'en être informé par la lettre officielle suivante :

Paris, le 27 juin 1911.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie a l'honneur d'informer M. Savelli qu'il a transmis à M. le Ministre des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes, comme rentrant dans les attributions de son département, son télégramme du 26 juin, relatif à des marchandises restées en souffrance à quai.

Nous voulons bien espérer que le nouveau Ministre des Travaux publics qui, soit comme maire de Lyon, soit comme gouverneur de Madagascar, a donné de nombreuses preuves de son indépendance de caractère et de ses brillantes qualités d'administrateur, n'hésitera pas à prendre énergiquement la défense des chargeurs de la Balagne, et que l'attitude de la Compagnie Fraissinet, en cette circonstance, recevra les sanctions qu'elle mérite.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

L'Incident d'Agadir

L'Impression à Berlin

Le correspondant de la *Liberté* à Berlin télégraphie :

A l'enthousiasme du premier moment succède, aujourd'hui, un sentiment d'indécision et l'attitude de la presse française donne ici beaucoup à réfléchir : on s'attendait à une impression d'inquiétude, sinon d'affolement dont on est étonné de ne pas trouver trace. Je sais de source sûre que, d'abord, à la Wilhelmstrasse, on est surpris par le flegme et la fermeté qu'apporte l'opinion française à ses demandes d'explications : l'Allemagne n'aime pas s'expliquer froidement. On comptait visiblement, ici, sur une crise d'une forme violente qui aurait dispensé de préciser les réalités.

D'après les conversations que j'ai eues ce matin, on est très mal renseigné, dans les milieux politiques, sur les intentions exactes du Gouvernement. Les projets les plus contradictoires sont mis en avant. Il existe tout un plan d'infiltration et de mise en valeur de la région d'Agadir. Ce plan est naturellement soutenu par tout le parti colonial. On paraît, surtout chez les libéraux, commencer à se rendre compte des difficultés internationales que soulèverait cette prétention : on se résignerait donc à faire de l'intervention à Agadir le prétexte de marchandages extra-marocains.

Mais l'élément le plus grave de l'affaire reste, à mon avis, la conviction qu'on affiche en Allemagne, d'une déchéance de l'acte d'Algésiras. Cette opinion s'appuie sur une confusion volontaire et injustifiable de l'attitude de l'Espagne et de celle de la France. L'Allemagne voudrait en conclure à une obligation de nos propres engagements à l'égard de la France et à la prise d'une position personnelle en Maroc.

En tout cas, et quelles que puissent être les difficultés de la période de tension que s'ouvre, je ne constate actuellement, dans l'opinion allemande, aucun désir de pousser les choses à une rupture irréparable avec la France et l'Angleterre.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 4 Juillet 1911

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Bordeaux Desbarres, sous-préfet.

Etaient présents : MM. Ramaroni, vice-président ; Zuccarelli, secrétaire ; Fantauzzi, Gaudin, Gentil, Hubert, Luciani, membres titulaires ; le Directeur du bureau municipal d'hygiène et le Médecin-Major du 173e, membres adjoints ; absents : MM. Raffini, membre titulaire, et le Médecin chef de l'hôpital militaire, membre adjoint.

MM. le Délégué départemental d'hygiène et l'Agent sanitaire des Douanes assistaient à la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observations, et la Commission aborde aussitôt l'examen des différentes affaires inscrites à l'ordre du jour.

I. Installation d'un membre nouvellement nommé.

Le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral, en date du 12 juin dernier, nommant M. Hubert, vétérinaire militaire, membre de la Commission Sanitaire, en remplacement de M. Dumestre, démissionnaire, et le déclare installé dans ses nouvelles fonctions.

II. Installation des membres dont les pouvoirs expirés ont été renouvelés.

Le Président expose que MM. Dumestre, Fantauzzi, Gentil et Zuccarelli, qui, dans la séance du 7 juillet 1909, ont été élu par voie de tirage au sort, conformément à l'article 29 de la loi du 15 février 1902, désignés comme faisant partie de la première série sortante, ont vu leurs pouvoirs expirés à la date du 1er juillet courant. M. Dumestre étant démissionnaire a été remplacé par M. Hubert, et MM. Gentil et Zuccarelli ont été par arrêté préfectoral du 1er juillet 1911, maintenus dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 4 ans. M. Fantauzzi, étant délégué au Conseil général près la Commission sanitaire, vera renouveler son pouvoirs par la dite assemblée, dans sa prochaine session de septembre.

III. Renouvellement du bureau.

MM. les docteurs Ramaroni et Zuccarelli sont maintenus à l'unanimité pour une nouvelle période d'un an dans leurs fonctions respectives de vice-président et de secrétaire.

IV. Réclamation contre le danger que fait courir à la Santé publique un dépôt de poudres attenant au four de la pâtisserie Ferrandini et aux magasins de distillerie Bourgeois frères.

Une discussion générale s'engage sur le point de savoir si cette plainte rentre dans les attributions de la Commission. Le Président explique qu'il ne fait point confondre, ainsi qu'il l'a précédemment été fait, les établissements insalubres, insalubres et dangereux régis par le décret du 15 octobre 1810 et l'ordonnance du 14 janvier 1815 avec les immeubles dangereux ou insalubres régis par l'article 11 de la loi du 15 février 1902. Après avoir entendu les explications du Maire de Bastia, faisant connaître les mesures de précaution qu'il a ordonnées, le maintien provisoire de cette défense qui lui donne satisfaction et passe à l'ordre du jour.

V. Réclamation contre l'état d'insalubrité des rues Sisco, Pino et du quartier des Zéphirs.

Le rapporteur expose que la plainte paraît entièrement fondée et que les rues signalées se trouvent dans des conditions de salubrité déplorables. M. le Maire reconnaît la situation, mais se déclare insuffisamment armé pour y remédier et croit que la commission sera aussi impuissante que lui. Le Président proteste contre cette appréciation ; il a eu l'honneur de présider pendant 6 ans, dans le département de l'Aube, les deux commissions sanitaires de l'arrondissement de Troyes et il ne voit pas pourquoi ce qui se faisait journellement là, ne pourrait pas se faire ici.

Il rappelle que l'article 14 de la loi de 1902 autorise le Maire à faire effectuer d'office aux frais des propriétaires les réfections reconnues nécessaires par la Commission sanitaire ; qu'aux termes de l'article 15, la dépense résultant de l'exécution des travaux est garantie par un privilège sur les revenus de l'immeuble et qu'enfin l'article 18 stipule que lorsque l'insalubrité est le résultat de causes extérieures et permanentes, ou lorsque les causes d'insalubrité ne peuvent être détruites que par des travaux d'ensemble, la commune peut acquérir suivant les formes et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 3 mai 1841, la totalité des propriétés comprises dans le périmètre des travaux.

Sans aller jusque-là, le Président estime que la commune peut et doit jusqu'à leur réfection, interdire l'habitation dans ces immeubles reconnus inhabitables et où le Maire peut faire expulser les occupants aux frais des intéressés sans préjudice d'une amende de 16 à 500 francs et un de refus.

Après une longue discussion, la Commission surseoit à ces mesures coercitives et invite le Maire à user encore de la persuasion, malgré l'insistance du Président qui estime qu'il serait cependant absolument indispensable de faire quelques exemples.

VI. Réclamation contre les dépôts de fumier situés à l'entrée du faubourg Saint-Joseph et qui constituent une cause d'insalubrité pour les habitants du quartier du Lupino.

Dans un rapport très documenté, le rapporteur constate que le dépôt d'immondices qu'entretient à Lupino l'entrepreneur de balayage de la Ville expose le passant et l'habitant à des émanations fétides et malsaines et qu'il s'échappe de ce dépotoir en même temps que des gaz méphitiques de véritables et dangereux essaims de mouches. Il conclut qu'il est nécessaire d'arroser largement ce foyer d'infection avec du lait de chaux ou une solution de sulfate de fer et qu'il est indispensable qu'à l'avenir la municipalité fasse brûler dans un four crématoire ad-hoc les différentes ordures provenant de la voirie. M. le Maire fait connaître qu'il va donner des instructions pour qu'on arrose immédiatement ce dépôt avec du lait de chaux et que l'on transporte plus loin et dans un endroit mieux approprié les résidus du balayage.

La Commission après discussion se rallie à cette manière de voir.

VII. Communications du Président

1° État des prélèvements opérés par le Service des Fraudes

Le Président fait connaître qu'il a été procédé au cours du présent mois à un seul prélèvement subit, à Feriani.

2° État des contraventions faites par la police

La police a opéré :
16 contraventions pour cours malpropres ;
2 contraventions pour écuries malpropres ;
2 contraventions pour mauvais entretien d'immeubles ;
7 contraventions pour dépôt d'immondices ;
5 contraventions pour élevage de poules en ville.

3° Déclaration des maladies épidémiques

Ont été déclarés à la Sous-Préfecture :
5 cas de rougeole ;
3 — diphtérie ;
1 — scarlatine ;
1 — méningite cérébro-spinale.

4° Mesures préventives contre le choléra

Le Président donne lecture des instructions qui lui ont été envoyées à la date du 16 juin dernier par M. le Président du Conseil au sujet des mesures à prendre contre le choléra, et il adresse un pressant appel aux membres de la Commission sanitaire afin de rendre efficace l'organisation de ces mesures de surveillance et de prophylaxie.

Il fait ensuite connaître qu'ayant entendu critiquer en public l'incurie de son administration il tient à exposer simplement à la Commission le détail de ce qui a été fait.

Après avoir provoqué, dès le 7 février dernier, l'avis de la dite commission sur les premières mesures à prendre, il a convoqué le 17 juin suivant, dans son cabinet, avec M. le Délégué départemental d'hygiène, MM. le Maire de Bastia, le Président de la Chambre de commerce, le Directeur du bureau municipal d'hygiène, l'Agent sanitaire des Douanes et le bureau de la Commission sanitaire. Les résultats de cette réunion ont été communiqués à la presse et sont présents à la mémoire des membres de la Commission.

Depuis cette époque, il a tenu à s'assurer par lui-même si ce qui, au cours de cette réunion, avait été envisagé comme une éventualité, pourrait être considéré comme une certitude, et, dans ce but, il a écrit à M. le Gouverneur militaire et à M. le Maire de Bastia pour savoir s'ils pourraient bien effectivement assurer, le cas échéant, l'aménagement en lingerie, literie et mobilier du local d'isolement choisi à Miselli. Il n'a reçu encore aucune réponse de M. le Général Gouverneur, mais M. le Maire de Bastia vient de lui dire verbalement que le local de Miselli ne se trouvant pas sur le territoire de sa commune, il ne pouvait prendre aucun engagement à son sujet.

(La fin prochainement).

Brevet Supérieur

Voici le texte des matières (mathématiques et sciences données aux aspirantes :

I. — Question imposée : Démontrer que si *a* et *b* sont premiers entre eux, *a* + *b* et *a* — *b* ne peuvent admettre d'autres diviseurs communs que 1 et 2.

II. — Question imposée : A du vin à 32 francs l'hectolitre et contenant 10 pour cent d'alcool on veut ajouter de l'eau et de l'esprit de vin coûtant 60 francs l'hectolitre et contenant 80 0/0 d'alcool, de manière à élever le titre de 4 degré, tout en abaissant le prix du mélange à 30 francs l'hectolitre. Quelle opération faut-il faire sur 30 hectolitres du vin primitif ?

III. — L'une des deux questions suivantes :

a) Notions expérimentales d'intensité des courants électriques et de résistance des conducteurs. Unités pratiques. Chaleur dégagée par les courants. Applications.

ou bien *b)* Action des courants sur les aimants. Champ magnétique des courants. Galvanomètre.

Nécrologie

Mlle Marie de Cipriani

La cruelle Faucheuse vient de s'attaquer cette fois à une toute jeune et charmante demoiselle, qui avait à peine franchi sa quinzième année ; elle en a eu raison malgré tout ce qui a été tenté pour conjurer le dénouement fatal, les soins si touchants de sa mère, de son père, de sa sœur et d'autres parents qui l'aimaient tant.

Mlle Marie de Cipriani n'avait pas encore fait son entrée dans le monde : elle en ignorait les joies et les déceptions. Mais, autour d'elle, la vie était si belle qu'elle n'a pu y renoncer sans angoisses. Adorée de tous, parce que son petit cœur d'or appelait toutes les affections, elle était l'orgueil des siens, car la culture de son esprit rehaussait sa bonté, sa douceur, son affabilité. Elle avait tout ce qu'il fallait pour briller dans le monde. Il lui a fallu renoncer à tout, voir s'écrouler tous ses rêves, faire si prématurément le sacrifice de sa vie si belle et si pure.

Dieu lui a donné la force nécessaire pour une séparation aussi déchirante et cruelle. Son énergie et ses sentiments chrétiens l'ont soutenue dans cette dure épreuve, et elle a pu s'endormir paisiblement dans les bras de son Dieu et lui offrir en sacrifice ses seize ans, ses rêves et ses affections.

Mais au chevet de celle que la mort a glacé, restent ceux qui la pleurent amèrement. Quelles consolations peut-on songer à apporter à ce père, à cette mère, à cette sœur, à ces grands-parents, atteints dans la plus angoissante douleur ? Peuvent-ils entendre les paroles de l'affection et de l'amitié ? Non. Mais ils peuvent voir que d'autres larmes mouillent le front glacé de cette enfant chérie et que tant de cœurs s'unissent aux leurs dans cette épreuve si douloureuse.

Nous nous permettons de prendre part à leur deuil et prions M. de Cipriani, le sympathique greffier du Tribunal de Commerce, Mme de Cipriani et leur famille d'agréer nos bien sincères compliments de condoléances.

La levée du corps a été faite mercredi soir, à 4 heures, en présence d'une affluence considérable.

Le cercueil recouvert d'un drap blanc sur lequel avaient été déposées huit belles couronnes et des gerbes en fleurs naturelles, a été transporté à Centuri où se trouve la chapelle mortuaire de la famille.

Une superbe couronne avait été offerte par les élèves du pensionnat Puccio, dont la défunte faisait partie.

Les obsèques ont eu lieu, à Centuri, hier matin, à 7 heures.

Pour nos Négociants

Bastia, le 4 juillet 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

L'année dernière, la plupart des négociants de la ville se sont mis d'accord pour effectuer la fermeture de leurs magasins de midi à 2 heures, du 15 juillet au 15 septembre afin de permettre à leurs employés d'avoir un peu plus de repos pendant les fortes chaleurs de l'été.

Ne pourriez vous, dans votre estimable journal plaider en notre faveur et engager nos patrons à renouveler, comme l'année dernière, le beau geste d'humanité qu'ils eût eu. Nos patrons y gagneraient notre reconnaissance et notre dévouement absolu.

Veuillez agréer, etc.

Un groupe d'Employés de Commerce.

Nous croyons qu'il sera facile aux négociants de notre ville de faire bon accueil à la requête de leurs employés. Cela ne gênera absolument en rien leurs affaires et eux-mêmes, pendant ces deux heures, pourront prendre un repos bien gagné à la suite des absorbantes occupations de la matinée.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 6 juillet

Thermomètre. — 7 heures + en matinée, à midi 24 5 + à 6 heures du soir + 21°5 Maxima + 27 7. Minima + 21°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm.. 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert, l'après-midi, id.

Récoltes en terre

Le ministère de l'agriculture publie les renseignements suivants sur l'évaluation des récoltes en terre au 1er juin 1911, dans le département de la Corse, d'après les rapports du professeur départemental d'agriculture :

Superficies ensemencées : Pommes de terre, 3.100 hectares, Betteraves fourragères, 20 ; Prairies artificielles, 150 ; Prairies hâtives, 900 ; fourrages annuels, 830 ; Prairies naturelles, 61.800 ; Vignes, 15.000.

L'état des cultures est passable.

Carnet mondain

Nous avons appris avec plaisir le prochain mariage de Mlle Lily Budts, la charmante fille des propriétaires du Grand Hôtel Monte d'Oro et de la Foce de Viazavona, avec un grand industriel de Copenhague.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs souhaits de bonheur.

Baccalauréat

M. François Giordani a été déclaré admissible à l'examen du baccalauréat mathématiques 2e partie.

Un peu d'eau s. v. p.

Il serait temps que les services de la voirie comprennent qu'il est absolument indispensable, par ces temps d'épidémie, d'arroser et même de laver à grande eau les principales rues de la Ville.

Nous ne voyons pas pourquoi le service des ponts et chaussées néglige d'arroser deux fois par jour les Boulevards Paoli et du Palais, et oublie complètement certains quartiers, notamment celui du Nouveau-Port où, en dehors de la route du Cap, on n'aperçoit jamais la moindre tonnelle d'arrosage.

On dirait vraiment que l'eau devient chaque jour plus rare dans notre ville et que les divers fonctionnaires qui sont chargés de veiller sur la santé publique n'ont pas le moindre souci de la mission qui leur est confiée.

Sciences Physiques

M. Sembini Pierre, ancien élève du Lycée de Bastia, a été admis au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, devant la Faculté des sciences de *Marseille*.

Au Palais

Pour rendre hommage à la mémoire de M. le Président Massei, et se conformant au cérémonial accoutumé, le Tribunal Civil a levé sa dernière audience en signe de deuil.

Après avoir annoncé le malheur qui frappait la famille judiciaire, M. le juge Cristofini, qui présidait, a prononcé en termes émus, l'éloge funèbre du défunt, dont le Tribunal regrettait vivement la disparition si prématurée.

M. Agostini, procureur de la République, s'est associé aux regrets du Tribunal en déclarant que le Parquet qui avait su apprécier la précieuse collaboration du président Massei, adressait à la famille du défunt ses condoléances les plus sincères.

M. Ajuncio, bâtonnier de l'ordre des avocats s'est ensuite levé et a dit que le tableau prenait une large part au deuil qui venait d'atteindre le Tribunal.

L'audience a été levée aussitôt après.

Entre femmes

Pas bégueules, mais fort en gueules, les nommées V. M. et A. A., poissardes, amateurs beaucoup la galerie, sur la place du Marché.

L'agent Giacomotti, arrivé sur les lieux, les mit d'accord par un double procès-verbal.

Service de vapeurs Southwell

Arrivée : Vapeur allemand *Carrara*, cap. Robetje, venant de Hambourh.

Bonne d'enfant

On demande une bonne d'enfant.

S'adresser pour renseignements au bureau du *Petit Bastiais*.

A louer

Une chambre avec cabinet de toilette (vue sur la mer).

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Rue des Jardins, n° 3.

A louer

Chambre meublée ou non.

Pour renseignements s'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés naturé, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marin, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

Avis

MM. les Patrons carriers qui emploient des explosifs sont priés de s'adresser chez M. Bitterlet, Nouveau-Port 1 bis, à Bastia.

ETAT-CIVIL

Décès.

Locchetti François-Alexandre-Noël-Antoine, 28 jours, de Bastia.

Coopérative Bastiaise

Réunion générale des membres dimanche prochain, 9 courant, à 1 heure et demie du soir, à la mairie.

L'ordre du jour a été donné par lettre individuelle.

Le Président, GELORMINI.

Nos Dépêches

SOURCE DE PARIS

5 juillet — 6 juillet

Rentes de 3 0/0 ancien . 94.40 — 94.45
— 3 0/0 amortis . 95.60 — 94.95

DE JOUR.

M. Caillaux et la Corse

Paris, 6 juillet.

Le *Petit Bastiais* a eu bien raison de se féliciter de l'arrivée de M. Caillaux au pouvoir.

Le nouveau Président du Conseil s'est occupé, dès son arrivée aux affaires, des trois questions importantes qui intéressent notre département : le renouvellement de la concession à la Compagnie des chemins de fer départementaux et la construction du chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio, l'assainissement et les réformes financières.

Les Chemins de Fer de la Corse

Sur la demande de M. Pogliesi-Conti, député d'Ajaccio, le rapport qu'il a déposé sur le bureau de la Chambre, relatif à la question des Chemins de fer de la Corse, viendra demain en discussion.

L'Assainissement

Le rapport de M. Fernand David sur la question de l'assainissement des plaines insalubres de la Corse, sera distribué demain aux députés.

Il paraît certain que, si aucune circonstance spéciale ne vient retarder cette discussion, ce deuxième rapport pourra être adopté avant la clôture de la session, qui aura lieu sans doute jeudi prochain.

Les Réformes financières

Le projet de loi sur les Réformes financières sera également distribué dans quelques jours, et peut être discuté avant la clôture de la session parlementaire.

Tirages financiers

Ville de Paris 1894-1896

Paris, 6 juillet.

L'obligation portant le numéro 25.542 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 240.909 est sortie remboursable à *vingt mille francs*.

Foncières 1885

L'obligation portant le numéro 394.650 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

Foncières 1879

Les obligation portant les numéros 750.682 et 364.984 sont sorties remboursables chacune à *cent mille francs*.

Foncières 1909

L'obligation portant le numéro 279 580 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

DC365

Nouvelles Militaires

Conseil supérieur de la Guerre

Paris, 6 juillet.

Le général Laffon de Ladebat est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre, en remplacement du général Percin, qui a été placé dans le cadre de réserve), à la date du 4 juillet.

Les Morts du Jour

M. le sénateur Parisset

Paris, 6 juillet.

On annonce la mort de M. Parisset Albert, sénateur de l'Eure.

M. Parisset, était né à Paris en 1846.

Il était maire de Thibouville depuis 1884, et conseiller général de Beaumont-le-Roger, depuis 1892.

Ce sénateur pour la première fois en 1895, il fut toujours réélu depuis.

L'Incident d'Agadir

LA RÉPONSE DE LA FRANCE *aux prétentions* DE L'ALLEMAGNE

Paris, 6 juillet.

La réponse officielle de la France à la note allemande ne sera faite que samedi prochain, aussitôt après le retour à Paris du Président de la République, et de M. de Selves, ministre des Affaires Etrangères.

La Triple-Entente

L'entente est parfaite entre la France, l'Angleterre et la Russie.

Les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres ont fait connaître leurs sentiments au sujet de cet incident.

Nos alliés et nos amis considèrent que la France doit montrer une grande fermeté ; et, sur ce terrain, ils sont disposés à lui prêter le concours le plus entier.

EN ALLEMAGNE

Presque tous les grands organes allemands approuvent l'attitude de leur gouvernement.

Les diplomates allemands sont unanimes à reconnaître que si leurs nationaux sont menacés au Maroc, ils doivent être défendus par les troupes allemandes.

L'envoi d'un ou plusieurs croiseurs à Agadir est donc pleinement justifié.

L'acte d'Algésiras n'a plus sa raison d'être.

LE CIRCUIT EUROPÉEN

A DOUVRES

La huitième étape

Douvres 6 juillet.

Une foule considérable s'était portée au champ d'aviation, situé assez loin de la côte, pour assister au départ des aviateurs qui sont repartis pour Calais, mais une foule nombreuse s'était aussi massée sur les hautes falaises.

Quand le départ est donné, une longue acclamation retentit, et neuf aviateurs prennent leur vol, salués successivement par les hourras de la foule.

A CALAIS

L'arrivée des aviateurs est accueillie à l'aérodrome de Calais par une immense ovation.

Une bombe annonce qu'un aviateur est en vue. C'est Vedrines

En un vol superbe, l'intrépide pilote atterrit et la foule délirante le porte en triomphe.

C'est ensuite Gibert qui arrive à toute volée, décrit quelques tours de piste, et atterrit au milieu des cris de joie.

Le troisième aviateur est Kimmerling, qui est aussi longuement acclamé.

Ensuite arrivent successivement sans accident, Beaumont, Garros, Vidart, Tabuteau, Renaux et Barrai.

La traversée de la Manche s'est donc effectuée magnifiquement, tant à l'aller qu'au retour.

Demain aura lieu la dernière étape du Circuit Européen : Calais-Paris.

AU PORTUGAL

La Contre-Révolution

COMBAT

entre les marins et la population

Paris, 6 juillet.

Le bruit a couru aujourd'hui, qu'une contre révolution royaliste avait éclaté en Portugal.

Depuis plusieurs jours, en effet, l'attitude des monarchistes devenait menaçante, malgré les mesures énergiques prises par le Gouvernement.

A LISBONNE

Un combat terrible a eu lieu dans les rues de Lisbonne.

Les marins de la flotte sont entrés en collision avec la population.

L'engagement a été très sérieux.

Le Gouvernement étouffe la révolte

Grâce au loyalisme des troupes fidèles au nouveau Gouvernement, ce dernier a réussi à étouffer la révolte naissante.

Le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour empêcher tout retour à la monarchie.

Plusieurs chefs royalistes ont été arrêtés.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE en Hollande

Amsterdam, 6 juillet.

A SCHEVENINGEN

A 5 heures, le Président de la République, la reine Wilhelmine et le prince consort se sont rendus à Scheveningen, où a eu lieu une grande réception par le conseil municipal de La Haye.

Les souverains sont reçus solennellement dans la salle d'honneur, par le bourgmestre entouré des membres de la municipalité.

Le maire souhaite la bienvenue à M. Fallières qui répond par quelques paroles de remerciement.

Une foule enthousiaste n'a cessé d'acclamer le Président de la République et sur tout le parcours retentissent les cris de : « Vive la France ! » « Vive Fallières ! »

Dîner à La Haye

Le Président de la République est ensuite rentré à La Haye, où un grand dîner lui a été offert par la reine, au Palais-Royal.

Au dessert, la reine Wilhelmine, dans un toast charmant, a de nouveau dit son admiration pour la France et remercié le Président de la République de sa visite.

M. Fallières a répondu en buvant à la Reine et à la prospérité de la nations amies.

Visite à la Maison Rembraudt

Ce matin, le Président de la République, la reine et le prince Henri ont été visiter une houillerie de diamants d'Amsterdam, dont la réputation est mondiale.

Ils se sont rendus ensuite à la maison du célèbre peintre Rembrandt, qui a brillé au premier rang parmi les artistes de son temps.

D'immenses acclamations et des cris répétés de : Vive Fallières ! Vive la France ! partent de la foule nombreuse qui entoure les Souverains.

Déjeuner à bord de l'Edgar-Quinet

A midi, M. Fallières a offert un grand dîner à la reine Wilhelmine, à bord de l'*Edgar-Quinet*.

Les Souverains se sont embarqués au milieu des ovations interminables des nombreux spectateurs, sur l'embarcation royale.

Quand la Reine met le pied sur l'escalier de l'*Edgar Quinet*, la musique joue l'hymne Hollandais, et l'arrivée des Souverains est saluée de 21 coups de canon.

La Reine, le Prince Consort et leur suite sont reçus par l'amiral Aubert, qui fait les honneurs du cuirassé *Edgar Quinet* aux Souverains hollandais.

Les Souverains se rendent ensuite dans la salle à manger, préparée spécialement pour la circonstance.

Avec ses lampes en bronze patiné, ses lustres, son éclairage électrique somptueux, cette salle présente le plus joli coup d'œil.

Pendant tout le repas, la musique formée par trente instrumentistes de la *Gloire* et du *Saint-Louis* se fait entendre.

Au dessert, M. Fallières, dans un toast magnifique, remercie les Souverains de Hollande de leur accueil.

Le reine Wilhelmine prononce à son tour un toast dans lequel elle souhaite une grande prospérité a la nation amie.

L'*Edgar-Quinet* appareillera ce soir à 5 heures pour Dunkerque.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Les Conventions Maritimes Postales

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi déposé par le Gouvernement, relatif à la convention postale avec la Compagnie des Messageries Maritimes.

M. Sembat

député socialiste de Paris, monte à la tribune

L'orateur combat le projet du Gouvernement.

Après diverses observations de MM. Villebois-Mareuil, député de la Mayenne, et Thomas, le Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes] monte à la tribune.

M. Chaumet

répond aux objections des différents orateurs qui l'ont précédé à la tribune, et soutient le projet déposé par le Gouvernement.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

La séance est ouverte à 3 h.

Vérification de Pouvoirs

La Chambre valide sans discussion l'élection de M. Lalanne, député radical de l'arrondissement de Saint Séver.

M. Lalanne est admis.

La Réforme Electorale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés, et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Article 10

Divers arrondissements sont successivement à la tribune battant en brèche les dispositions de l'article 10 du projet de la Commission.

Deux proportionnalistes montent ensuite à la tribune.

M. Abel Ferry

propose des modifications à cet article.

M. Painlevé

député socialiste de Paris, demande aussi de le corriger.

M. Caillaux

président du Conseil, monte à la tribune et soutient les orateurs précédents.

(Protestations sur divers bancs).

Plusieurs députés demandent de réserver l'article en discussion.

Amendement Ponsot

Le président annonce qu'il a reçu de M. Ponsot, député du Jura, un amendement à l'article discuté.

Le Vote

L'amendement Ponsot est mis aux voix, et repoussé par 300 voix contre 284.

L'unité de circonscription électorale

La Chambre vote le premier alinéa de l'article, qui est ainsi conçu :

Chaque département forme une circonscription électorale.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SÉNAT.

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Loi de Finances

Le Sénat continue la discussion de la Loi de Finances.

Plusieurs orateurs prennent la parole et présentent diverses observations.

La séance est levée à 11 h. 50, et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

Le procès verbal de la séance de la matinée, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

LE BUDGET

Loi de Finances

Le Sénat poursuit la discussion de la Loi de Finances

Plusieurs orateurs montent à la tribune, et s'élèvent contre l'augmentation des droits successoraux, votée par la Chambre.

Tous les articles de la Loi de Finances, relatifs à cette augmentation, sont repoussés par le Sénat.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia, vers le 10 juillet et repartira le 12 pour Nantes, Le Havre et Anvers.

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT



La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TREIZIÈME ANNÉE — N° 187 SAMEDI 8 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

00366

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers : 0 fr. — Remises de pages, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 50 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Premier quart., le 2. — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Elisabeth.
Fête de Demain : Saints Pontife Romains.

7 JUILLET

LA FORÊT COMMUNALE D'ASCO

Parmi les massifs forestiers qui couvrent les pentes de l'arête centrale de la Corse, la forêt communale d'Asco occupe une place importante par son étendue (2 549 hectares) et par l'état de ses peuplements.

Située dans le bassin supérieur de la rivière d'Asco, tributaire du Golo, elle couvre les versants des montagnes qui limitent la vallée de ce cours d'eau, et dont les principales sont le Monte Covera (2.143 m.) au Nord, le Monte Cinto (2.707 m.) et le Capo Bianco (2.554 m.) au sud ; l'altitude des massifs est comprise entre 850 et 1.700 mètres, limite supérieure de la végétation forestière. Le pin laricio de Corse constitue l'essence dominante, et on n'est que dans les parties inférieures des versants exposés au Sud qu'il cède la place au pin maritime, et à la bruyère arborescente au sous-étage.

Comme dans toutes les forêts assises sur la porphyre, la croissance des bois est lente et la hauteur des fûts aux branches ne dépasse pas 20 à 24 mètres dans les meilleures stations ; mais, en revanche, le bois parfait, dont la couleur varie du rouge vif au rouge-brun, est fortement lignifié, les couches annuelles, qui se comptent au nombre de 6 à 700 pour les gros arbres (4 à 5 mètres de circonférence), présentent un grain fin et serré, et le pin laricio d'Asco est susceptible de fournir un excellent bois de construction et de travail.

La forêt communale d'Asco, encore dépourvue de toute voie de communication et de tout moyen de vidange, n'a fourni jusqu'à présent que quelques coupes de faible valeur, assises à de longs intervalles : elle se présente en général sous l'aspect d'un massif jardiné, riche en vieux matériel, avec çà et là, dans le bas des versants, quelques taches régulières, à l'état de jeune futaie, provenant sans doute d'anciens incendies.

L'éventualité d'une réalisation importante dans la forêt d'Asco, en vue de la construction d'un chemin vicinal destiné à relier cette forêt et la commune au réseau des chemins publics, est envisagée depuis de longues années : c'est ainsi qu'en 1869 un décret impérial du 17 mars autorisa dans ce massif et pour cet objet l'exploitation et la mise en vente d'une coupe de 60.000 pins laricios et maritimes ; de même, en 1874, un nouveau martelage de tout le matériel disponible fut effectué par les soins des Agents forestiers et l'on proposa à cette époque de mettre en adjudication un volume de 143 553 mètres cubes de bois de service et d'industrie, réparti sur 64.691 arbres ; mais ces propositions restèrent sans suite.

Depuis quelques années de nombreuses sociétés forestières se sont présentées, sollicitant la reprise de l'affaire d'Asco, et il a paru que cette circonstance, aussi bien que la plus-value actuelle du bois de service dans le bassin méditerranéen justifiaient de nouvelles propositions.

L'étude de la forêt d'Asco fut donc reprise en 1908, et un nouveau décret intervint, le 8 juin 1909, qui autorise une coupe extraordinaire de 165.000 mètres cubes de bois de service, avec affectation obligatoire et immédiate du produit de la vente à la construction du chemin vicinal d'Asco.

Ainsi que la Revue l'a déjà annoncé, cette coupe très importante, qui comprend l'exploitation, avec faculté de martelage, de 51.635 pins laricios et 11.404 pins maritimes d'un volume présumé de 125.058 mètres cubes grume de bois de service et d'industrie, sera mise en adjudication le 25 juillet prochain à Corte ; et, pour assurer davantage encore le succès de l'affaire, les habitants de la commune d'Asco, propriétaires indivis « et singuli » des cantons forestiers situés en aval de la forêt, ont pris l'engagement de câbler gratuitement à l'adjudicataire de la coupe un volume supplémentaire de 5.000 mètres cubes de bois de service à marquer sur leurs propriétés.

Aussitôt après la vente, le service vicinal donnera à l'entreprise la première section du chemin vicinal d'Asco, dont la construction entière, évaluée à 800.000 francs, pour un développement total de 16 kilomètres, demandera un délai de cinq ans.

Le transport des bois pourra se faire utilement par câbles aériens ; si cependant l'adjudicataire préfère ajourner la vidange des produits jusqu'à la fin de la construction de la route, il lui sera loisible, pendant cette période d'attente, de réunir les arbres de la coupe, et les prix actuels de la térébenthine permettent d'espérer, de ce côté, un rendement immédiat et déjà important, en compensation des intérêts du montant de l'adjudication, à verser, le dixième au comptant et le surplus en dix traites égales échelonnées de six en six mois à partir de l'adjudication.

Enfin les délais d'exploitation et de vidange fixés à 18 ans, et 30 ans en cas de grainage, donnent toutes facilités pour mener à bien cette entreprise importante.

Telles sont les conditions dans lesquelles se présente cette coupe extraordinaire, qui réunit déjà de nombreux amateurs en France et à l'Etranger.

Si l'adjudication est couronnée de succès, l'œuvre entreprise aura pour résultat de mettre en valeur un des plus beaux massifs forestiers de la Corse, où le donné d'une route carrossable, et, par ailleurs, d'ouvrir au tourisme la vallée d'Asco, belle et pittoresque entre toutes.

Enfin, cette exploitation importante fera mieux apprécier sur les marchés continentaux les produits du pin laricio de Corse, trop peu connu jusqu'à présent, et le service des Eaux et Forêts contribuera ainsi, pour sa part, au développement commercial et industriel de l'île, si ardemment désiré par la population.

(Revue des Eaux et Forêts).

La Jeunesse d'une Reine

Francis de Croisset conte, dans *Les Annales*, de bien jolies choses sur la reine Wilhelmine :

Septembre 1898. L'« inauguration » de la reine dans la Nouva-Kerk« (Nouvelle Eglise). La Haye disparaît sous les oriflammes. A chaque coin de rue, s'érige un arc de triomphe. La population, en proie à un délire patriotique, chante, danse et s'enivre depuis trois jours et trois nuits.

Ne sont admis dans l'église, à la cérémonie du sacre, que les journalistes et les « nuits », fument-ils de la dernière lie du peuple.

Je n'étais pas journaliste et encore moins Hollandais. Le propriétaire de l'hôtel du Vieux Doelen me procure un costume de terrassier. Je l'endosse. Lord Rosebery, arrivé la veille sur le yacht de lord Rothschild, n'est bien déguisé en maçon pour pénétrer dans l'église !

Les cierges crépitent, les colonnes sont tendues de pourpre. Devant l'autel, — brasier où se pâment des fleurs, — le clergé, debout, revêt d'or de la tête aux pieds. Mon costume passe inaperçu. Des centaines d'ouvriers côtoient des chambellans, des maréchaux, des ministres. La foule est recueillie, les hommes sont graves. Quelques femmes pleurent. Mais l'orgue tonne : voici la reine. Comme la fillette a grandi ! Ce n'est plus la gamine rieuse que j'ai connue dans les Ardennes jouant aux barres ; ce n'est plus la petite princesse de légende déguisée en paysanne et qui embrassait le bourgmestre de Vaals. C'est une majestueuse et gracieuse jeune fille, droite sous son manteau qui traîne et sous la fine couronne qui brille dans l'or brillant de ses cheveux. Déjà, c'est une reine.

Le lendemain soir, dans la salle de l'Harmonie, à un concert que lui offrait la ville, Wilhelmine, s'étant levée pour écouter le « Wilhelmus van Nassauwen, » — l'air national, — laisse tomber de ses doigts un bouquet de fleurs. Elle ne se baisse point. Elle regarde doucement, mais impérieusement, à sa gauche la reine mère. Celle-ci hésite, se baisse et tend le bouquet à sa fille. Sa fille est la reine.

Quatre jours et quatre nuits se passent en fête et en réception de gala. Le cinquième soir, Wilhelmine est fatiguée. On affiche à la hâte, aux quatre coins du palais, des panneaux où, écrits à la main, le passant lit cette phrase :

« La jeune reine, ayant besoin de dormir, prie son peuple dévoué de ne pas trop faire de tapage. »

Comme, vers onze heures du soir, j'allais traverser le Dam, la place où, devant la statue de la Concorde, se dresse le palais de la reine, je vis deux pochards qui — la bouche dans le chapeau — titubaient et chantaient à tue-tête. Arrivés à l'angle du palais, ils aperçoivent la pancarte. Aussitôt, ils se déchaussent et, sans souffler mot, traversent à pas de loup la place royale, — à pas de loup et un doigt sur les lèvres. Arrivés à l'angle extrême de la place, ils jettent un regard attendri sur le palais.

— Elle dort, murmurent-ils.

Puis, ne craignant pas d'être entendus, ils remettent leurs chaussures, — et je les vis s'en aller, bras dessus bras dessous, et de nouveau chantant à plein gosier une joyeuse chanson sur la bière.

FRANCIS DE CROISSET.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

L'Incident d'Agadir

Conséquence du traité secret de M. Delcassé

Les raisons qui ont déterminé l'initiative si soudaine et si imprévue de l'Allemagne demeurent jusqu'à présent mystérieuses, aussi mystérieuses que les desseins qu'elle poursuit.

Pourquoi les Allemands ont-ils jeté leur dévolu sur ce petit port d'Agadir, auquel, depuis quelques mois déjà, ils semblent porter un si vif intérêt ? Voici un fait, complètement ignoré du public, connu seulement de quelques rares initiés, et qui est pour beaucoup, sans doute, dans cette décision allemande, difficilement explicable en apparence.

Bien des gens s'imaginent que par le fameux traité secret de 1904, conclu par M. Delcassé à l'insu du Conseil des ministres, entre la France et l'Espagne, et démembrant l'empire chérifien en zones d'influence, la part réservée à l'Espagne « la borne au Maroc septentrional, à la région de Larache, El Ksar, Tanger et tout le Rif jusqu'à la frontière oranaise. Remarquez que c'est déjà beaucoup qu'un pareil lot qui comprend tout *l'hinterland* de Tanger et le débouché de la seule route pratique conduisant de Fez la capitale, au littoral.

Mais ce n'est pas tout : ce traité secret qui a donné à l'Espagne toutes ces déplorables idées d'occupation et de conquête qu'elle réalise actuellement, ce traité dont elle ne cesse de se réclamer chaque fois qu'elle fait un pas en avant, lui reconnaît encore une seconde zone à l'extrémité sud de la côte de l'Atlantique, dans la région d'Ifni, *tout près d'Agadir.*

Ifni est une crique située non loin de l'ouad Noum. La distance entre ce point et Agadir n'est qu'un pas de cent kilomètres. Comme l'enclave concédée à l'Espagne doit avoir forcément une certaine étendue, il s'ensuit que cette nouvelle zone d'influence espagnole, dont nul ne soupçonnait jusqu'à présent l'existence, *est toute voisine du port convoité par l'Allemagne.*

Jetez simplement les yeux sur une carte, et vous comprendrez l'importance et l'extrême gravité de ces combinaisons insensées. Les Allemands, s'ils s'installaient à Agadir, se trouveraient donc éventuellement à côté des Espagnols, au cas où ceux-ci n'auraient de « traiter » cette autre zone qu'on leur a si imprudemment octroyée. N'oublions pas, d'autre part, qu'Ifni est presque en face et à proximité des îles Canaries,

---

226. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VI

LES MÉFAITS QUI TUENT

— Je veux me rendre compte par moi-même de son état.

— Eh bien ! vous n'avez qu'à vous mêler aux visiteurs du dimanche... Vous vous approcherez du lit, et vous pourrez vous assurer que je vous ai dit la vérité.

— Quand je l'aurai vue, je vous donnerai de nouveaux ordres.

Après le départ du Montmartrois Suzanne avait respiré longuement. Les regards de cet homme l'avaient glacée. Et puis, n'avait-il pas osé calomnier Gaston Tracy. S'il fallait admettre que Jules Mailloche avait dit la vérité, il n'y aurait donc plus rien de sacré au monde ! Pourtant, malgré son inexpérience de la vie, l'enfant se refusait à croire que Gaston eût menti en lui affirmant qu'il n'avait jamais aimé qu'elle. Et puis, aurait-il voulu mourir aux côtés de la jeune fille s'il n'avait pas été sincère !... Dans quel but le triste personnage qui était venu l'obséder jusqu'à son lit de douleur avait-il inventé cette invraisemblable histoire ? Un détail pourtant avait frappé Suzanne. Jules lui avait dit qu'une femme jouait un rôle dans ce complot... C'était vrai, puisque Joséphine en avait surpris une un moment où elle causait, dans la chambre de la jeune fille, les bijoux dérobés à la lingerie. Cette femme n'était enfuie, et on ne l'avait jamais revue. Le nom qu'elle avait donné à Mme Desmiches, celui de Marguerite Lamotte, était inconnu à Suzanne. Mais supposer, même après les étranges révélations du Montmartrois, que cette énigmatique personne tenait de près ou de loin à Gaston Tracy, c'était inventer ! Quoi qu'il en fût, Suzanne, malgré sa faiblesse, ne voulut pas rester à l'hôpital. Dès le lendemain, elle demanda au médecin la permission de sortir. Celui-ci présenta quelques objections, mais elle insista si vivement, avec sa fermeté douce, qu'il eut un haussement d'épaules indéfinissable et consentit à « essayer ».

. . . . . .

Lorsque Joséphine vit revenir l'enfant, elle eut un haut-le-corps.

Vous auriez dû rester quinze jours de plus là-bas ! s'écria-t-elle... On demander à aller dans une maison de convalescence ! On ne vous l'aurait pas refusé !

— Je m'ennuyais trop ! répondit Suzanne.

— Eh bien ! reprit sa compagne, vous allez vous reposer quelques jours... Pendant ce temps-là, je vous trouverai du travail.

— Non, non ! répondit l'enfant... Je rentre à l'atelier demain... Je viens de voir la contremaîtresse, et je me suis entendue avec elle.

— Ce n'est pas possible ! lui dit Joséphine. Vous voulez donc vous tuer ?

— Au contraire, je veux gagner ma vie, mon amie !

— Et comme moi, n'est-ce pas, vous contracterez l'effroyable maladie qui me mine !... Ce que vous voyez d'épuisement est pourtant un avertissement !... Rappelez-vous le portrait que je vous ai montré, Suzanne !

— Je l'ai conservé.

— C'est une belle fille, n'est ce pas, que celle qui est reproduite sur cette image ?... Ah ! elle peut le dire maintenant sans coquetterie, sans vanité !... Je ne veux pas que vous partagiez son sort !

— Il faut absolument que je gagne ma vie, Joséphine !... Les misérables qui me poursuivent ne pourront pas me nuire auprès de l'administration qui ne s'occupe guère de la vie privée de ses ouvrières... Si je cherchais de l'ouvrage ailleurs, en m'imitant que j'en trouve, je serais de nouveau en butte à leurs persécutions... Non ! Je vous le dis : ma résolution est irrévocable !

— Et moi je vous dis que je veux à tout prix vous trouver un emploi !... On devancera les bandits qui vous en veulent !... On mettra le patron ou la patronne en garde contre leurs infâmes !

— Mais je ne trouverai personne qui consente à m'embaucher dans des conditions pareilles !... En attendant, je reprendrai ma tâche.

Quelques jours s'écoulèrent. Suzanne n'accomplissait sa besogne que par un prodige de volonté. Elle craignait incessamment à défaillir ; elle était d'une pâleur effrayante ; ses grands yeux bleus se voilaient de plus en plus... Certainement, elle allait retomber malade ! Epuisée, Joséphine multipliait ses efforts pour retrouver un autre ouvrage à la pauvre amie. La logeuse la secondait de son mieux ; la brave femme se disait que s'était à cause d'elle que Suzanne était entrée dans cet enfer ; Mme Desmiches avait eu beau proclamer l'innocence de la jeune fille, cette malencontreuse histoire de bijoux lui avait fait tort du mal. Les deux femmes cherchaient de tous côtés cet insaisissable emploi autant que le leur permettaient leurs occupations. Partout, elles échouaient.

— C'est idiot ! dit Mme Desmiches à Joséphine... Mais les gens ne m'aiment toujours de cette très-sincère... » Vous comprenez, elle a été si prise !... » Moi, je m'emballe, et je réponds par des sottises ! Allez, on se fâche et on ne veut plus entendre parler de rien !

— C'est une honte ! déclara l'alimentière, de penser qu'on soupçonne, même injustifié, pour briser votre vie à jamais !... Mais rien ne m'étonne dans une société en putréfaction comme la nôtre !...

Sur ces entrefaites, la sœur de Jean Goupard fut appelée un après-midi au bureau « d'un des gros légumes de la boîte », comme elle disait dans son argot de travailleuse. Elle s'y trouva avec la contremaîtresse de son atelier.

— Joséphine, lui dit le fonctionnaire important, nous allons procéder à une expérience d'une pâte nouvelle dont l'administration de la régie a demandé que l'on étudie la fabrication. Nous avons besoin, pour la manipuler, de pouvoir compter sur une ouvrière exercée comme vous l'êtes. Mme Villiers, votre contremaîtresse, que je viens de consulter, m'a dit que vous étiez digne en tous points de la confiance de l'administration ; nous avons donc résolu de nous en rapporter à vous pour ce travail... Vous prendrez une aide avec vous si, pendant trois semaines, vous travaillerez dans un laboratoire isolé.

[*A suivre*].

colonie espagnole. La contribution des armes se fait activement entre Agadir et ces îles, où l'Allemagne a considérablement augmenté son influence économique.

Si l'on veut bien réfléchir un peu à tout cela, tous ces points qui pouvaient paraître obscurs, inexplicables, deviennent aussitôt singulièrement clairs. Il est certain maintenant qu'il y a eu, tous ces derniers temps, un contact très étroit entre Madrid et Berlin. Cette vérité saute aux yeux. Mais ce contact a peut-être été beaucoup plus intime encore qu'on ne pouvait le supposer.

Ce n'est pas le hasard, on le voit, qui a fait choisir Agadir par les Allemands. Tout semble indiquer qu'ils se sont, pour cela, entendus, concertés avec quelqu'un d'autre; leur action devient ainsi plus explicable; mais cela ne la rend pas moins grave, tant s'en faut!

Raymond RECOULY.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 4 Juillet 1911

4. Mesures préventives contre la choléra

(SUITE).

Il a ensuite écrit à M. le Président du Syndicat des médecins, à M. le Directeur de la Société d'Assistance publique et à Mme la Supérieure des Sœurs de Bon-Secours, afin de savoir s'ils pourraient assurer respectivement le service médical, celui de brancardiers et celui d'infirmerie.

M. le Président du Syndicat des médecins vient de lui faire connaître que son Syndicat ne pouvait assumer la responsabilité du service médical dans les conditions actuellement prévues. M. le Président de l'Assistance publique ne lui a pas encore répondu, mais il y a lieu de considérer que les membres de cette Société sont des infirmiers, non de profession, mais simplement de bonne volonté, se recrutant parmi les ouvriers et employés de la ville, que quelques-uns sont mariés et pères de famille et qu'il paraît bien difficile qu'ils puissent inopinément quitter leurs ateliers ou magasins pour transporter un cholérique à Miselli et rentrer quelques heures après dans ces mêmes magasins ou ateliers où ils risqueraient fort de contaminer collègues ou clients. En ce qui concerne, enfin, Mme la Supérieure des Sœurs de Bon-Secours, il n'a point encore reçu sa réponse définitive, mais croit savoir qu'elle n'accepterait ce service que sous certaines conditions.

M. le Président ajoute que plusieurs personnes s'étant plaintes à lui que le local d'isolement choisi à Miselli ne répondait pas à sa destination, il a aussitôt prié un membre de la Commission sanitaire, M. Gentil, de vouloir bien aller le visiter lui-même et faire connaître son opinion à la Commission sanitaire qui, sur la proposition du Délégué départemental d'hygiène, l'avait adopté sans l'avoir visité. De même, d'autres personnes lui ayant affirmé que plusieurs des étuves de désinfection indiquées comme disponibles ne l'étaient que sur le papier, il a chargé immédiatement un autre membre de la Commission, M. le docteur Zoccarelli, de vouloir bien aller vérifier par lui-même le bon fonctionnement de toutes les étuves Geoin ou Herscher, dont on disposerait en temps de choléra. Il a, enfin, demandé à un troisième membre de la Commission, M. le docteur Ramarosa, de vouloir bien aller voir les deux dépôts d'immondices signalés à Lupino et à Toga et étudier le moyen le plus rapide de les asseptiser en attendant qu'on puisse les enlever après les fortes chaleurs de l'été.

Il rappelle enfin qu'il a prié M. le Directeur du bureau municipal d'hygiène de vouloir bien lui communiquer le résultat de l'enquête à laquelle il a fait procéder pour constater le stock de désinfectants dont dispose la Ville, qu'il a fait demander à M. le Directeur de la Santé quelle suite avait été donnée au vœu tendant à former le port de Bastia aux navires étrangers provenant de ports contaminés, et il termine en passant en revue toutes les instructions qu'il a adressées aux maires et agents de la force publique de son arrondissement, ainsi que les avertissements qu'il vient de donner par la voie de la presse aux médecins, pères de famille, hôteliers et logeurs. Il ne voit pas trop ce qu'il pourrait faire de plus.

M. Gentil déclare que le local d'isolement choisi à Miselli et qu'il vient de visiter en compagnie du Délégué départemental d'hygiène lui semble, à défaut d'un meilleur, répondre aux conditions requises; M. le docteur Zoccarelli fait connaître qu'il a examiné les différentes étuves et que toutes fonctionnent parfaitement; M. le docteur Ramarosi rappelle que la Commission vient de statuer sur le dépôt d'ordures de Lupino et que pour celui de Toga, qui relève des Ponts et Chaussées, il estime qu'elles mêmes mesures de désinfection au lait de chaux s'imposent d'urgence. M. le Délégué départemental Pitti-Ferrandi défend le local d'isolement incriminé et se porte garant du bon fonctionnement des trois services, médecins, de brancardiers et d'infirmerie, dont il assume toute la responsabilité. M. le maire Gandin, sur les objurgations du Délégué départemental, consent à mettre la literie dont il peut disposer à sa disposition.

Une longue discussion s'engage alors; elle est close par le vote suivant, émis par un des membres de la Commission et adopté à l'unanimité:

« En présence des bruits de choléra, la Commission émet le vœu que l'administration compétente s'entende avec le propriétaire du local d'isolement choisi pour que ce local soit aménagé sans délai et que son personnel soit dès maintenant désigné. »

5° Arrivée des colis postaux venant de Palerme

Le Président appelle l'attention de la Commission sur l'arrivée de Palerme, ville contaminée par le choléra, d'un certain nombre de colis à destination du Directeur d'usine de Furiani. Il lui semble qu'il y aurait lieu de s'assurer immédiatement de leur désinfection. M. le Délégué départemental déclare qu'il va s'en occuper aussitôt.

6° Blocs de la Place Saint-Nicolas

Le Président est heureux de faire connaître aux membres de la Commission que leur dernier appel à la vigilance du nouveau Préfet de la Corse a été entendu, puisque les blocs de la place Saint-Nicolas dont ils demandaient vainement l'enlèvement depuis plus de deux ans sont immergés depuis la semaine dernière à raison de 2 par jour et que la drague, dont on désespérait de voir le retour, est revenue depuis la veille et pourra ainsi effectuer après les chaleurs de l'été le curage si désiré du Vieux-Port.

7° Projet d'adduction d'eau potable à Monte

Le Président dépose sur le bureau de la Commission le dossier d'adduction d'eau potable de la commune de Monte. Après examen et discussion, avis favorable est donné.

VIII. Affaires diverses

1° Rapport mensuel du délégué chargé de la direction du Service de désinfection dans la circonscription.

M. le docteur Zoccarelli donne connaissance de son rapport duquel il résulte qu'un seul cas de typhoïde a été constaté à Prunelo près de Casamozza; il a été procédé d'urgence à la désinfection de la maison avec des fumigations. Acte lui est donné de sa communication.

2° Vœux

M. Luciani renouvelle le vœu émis l'année dernière et demande qu'il soit procédé au lavage journalier des quartiers du Comdello, de la Rue Droite et des nombreuses ruelles du Marché. Adopté.

Le même membre renouvelle pour la troisième fois, le vœu émis les 4 janvier 1909 et 7 février 1911, demandant qu'on rétablisse le poste de médecin sanitaire de Bastia, ou que tout au moins M. le Directeur de la Santé y fixe sa résidence. Adopté.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 5 heures et demie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 juillet.

L'ouverture de la Bourse s'est effectuée en véritable panique en raison des nouvelles du Maroc. Aucune valeur n'a été épargnée et bien que la clôture ne se fasse pas au plus bas, les moins-values sont considérables. Il semble toutefois que notre marché s'affole un peu trop vite, car si les difficultés apparaissent nombreuses, elles ne semblent pas insolubles et on peut espérer qu'un arrangement interviendra bientôt. La Rente Française fini à 94.50 après 94.32 contre 94.97, samedi. L'Extérieure perd près de deux points à 94.80, le Turc et le Portugais un point environ, le Serbe un point et demi à 92.65. Les Emprunts Russes abandonnent entre un point et un point et demi chacun.

Parmi les Banques, le Crédit Lyonnais recule à 1.485, Banque de Paris à 1.700, l'Union Parisienne à 1.020.

Les valeurs industrielles et de traction ont été également touchées par la baisse. Suez 3.575. Le groupe russe a été l'objet de nombreuses ventes qui font rétrograder sensiblement les cours. Reaction des titres cuprifères: Rio 1.741.

En banque la faiblesse a été encore plus forte qu'au parquet. Les mines sud-africaines, les caoutchoutières et toutes les autres valeurs paient un large tribut à la baisse.

Chemins Français neufs.

Elections au Conseil Supérieur de la Mutualité

C'est dimanche 9 juillet qu'aura lieu l'élection d'un président du Conseil supérieur de la mutualité dans le 7e Collège, qui comprend les départements des Alpes-Maritimes, Ardèche, Basses Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Alger, Constantine, Oran.

Les 1.700 Sociétés de Secours Mutuels et de Prévoyance des 12 départements formant le 7e Collège s'apprêtent à faire une manifestation unanime de sympathie et de reconnaissance en faveur de M. E. Laforêt, candidat unique dont elles ont pu apprécier l'ardeur et le dévouement inlassable.

Tous les organes mutualistes recommandent chaudement sa candidature, qui renferme toutes les espérances de la Mutualité.

Et voici en quels termes notre confrère, «La Mutualité Méridionale», recommande la candidature de M. E. Laforêt:

« Il importe que M. Laforêt, qui a si vaillamment et si heureusement lutté au Conseil Supérieur, comme à la Commission d'assurance et de prévoyance sociale et à la tribune même de la Chambre, soit l'objet d'un témoignage éclatant de reconnaissance de la part des mutualistes qu'il a dû défendre non seulement contre le ministère, mais aussi, il faut le dire, contre d'autres représentants au Conseil supérieur, plus souples à la pression officielle et moins fidèles à ceux qu'ils avaient promis de défendre. Le renouvellement de son mandat doit être pour les mutualistes méridionaux l'occasion précieuse d'exprimer toute leur gratitude à M. Laforêt, et de lui donner l'appui moral qui lui est nécessaire pour entreprendre certaine lutte qui rendra à la Mutualité l'indépendance qui la caractérisait il y a quelques années encore.

Nous adressons donc aux délégués du 7e collège le plus pressant appel pour que le nom de M. Laforêt réunisse dans un même sentiment de gratitude et d'espérance l'unanimité des votants.

Au 9 juillet, pas d'abstentions!

FÊTE NATIONALE

A l'occasion du 14 juillet, le Comité Central de la Ligue Radicale Socialiste a décidé de réunir les délégués des différentes sections de l'arrondissement de Bastia à 4 heures du soir.

La réunion aura lieu au Café de l'Univers, place des Platanes; les adhésions seront reçues jusqu'au 12 juillet chez M. Ricci, négociant, place d'Armes.

Un apéritif populaire, dont le prix est fixé à quarante centimes, aura lieu à six heures et demie dans les salons du Café de l'Univers.

A 8 heures un banquet sera donné à l'Alb'ei Colombani.

Les cartes du banquet dont le prix est de 2 fr. 50 seront tenues à la disposition des personnes désireuses d'y assister jusqu'au 10 juillet inclusivement.

On pourra se procurer les cartes pour l'apéritif jusqu'au 14 juillet au soir au Café de l'Univers, place des Platanes, au Bar Indépendant, place du Marché, et chez MM. F. Multedo, débitant de tabacs au Nouveau-Port, Romagnoli, 30, boulevard Paoli, et Ricci, place d'Armes.

Pour le Comité,
Le Président, A. GHILINI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 juillet

Thermomètre. — 7 heures + du matin 21°, à midi 28 + 4.6 heures du soir + 21° Maxima + 28.5. Minima + 20°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. à midi, 770 mm., 6 heures du soir, 770 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel: le matin, Découvert.
L'après-midi, id.

Fiançailles

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de notre sympathique ami M. Joseph-Marie Peretti, de feu Oscar, propriétaire à Olmeto, avec la toute charmante Mlle Ettori, de feu Hector, de Porticcio.

Nos meilleurs vœux aux jeunes fiancés.

Courrier en retard

Le paquebot postal de la Compagnie Fraissinet, est arrivé en retard à Calvi, malgré un temps superbe.

Un cas de force majeure, sans doute, dira le rapport de mer!!

Les dépêches du Continent, au lieu d'être distribuées à Bastia hier vendredi, à midi, ne le seront que ce matin samedi.

Dans les Consulats

M. Lucciardi Régulus-Napoléon-Eugène, vice-consul de 1re classe à Tetouan, est nommé au vice-consulat de France à Constantia.

Baccalauréat

M. Dominique Tardi, élève de philosophie au Lycée Michelet à Paris, a été reçu définitivement aux épreuves de la 2e partie du baccalauréat.

Toutes nos félicitations.

Simple constatation

Attendre le moment des fortes chaleurs pour bouleverser les rues des vieux quartiers et pour éventrer des égouts depuis longtemps obstrués, paraît absolument contraire aux principes les plus élémentaires de l'hygiène publique.

C'est pourtant ce qui se passe dans notre bonne ville de Bastia, en l'an de grâce 1911, en plein été, et pendant qu'une redoutable épidémie nous menace.

Parcourez les vieux quartiers et vous verrez les lourdes dalles sous lesquelles s'est lentement accumulé la saleté de plusieurs siècles, soulevées pour laisser apparaître une terre noirâtre que des ouvriers retirent et déposent le long des maisons.

On procède, en effet, aux travaux d'installation des canalisations de la nouvelle Compagnie du gaz!

Mais que font donc tous ces Messieurs que les malheureux contribuables paient pour veiller sur la santé publique?

Décès

M. et Mme Dominique Lucchetti ont eu la douleur de perdre leur unique enfant, François, né dans les premiers jours du mois dernier.

Nous nous associons aux regrets qui leur ont été exprimés en cette douloureuse circonstance par leurs nombreux amis.

Maison J. Carboccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carboccia & Fils.*

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

A vendre

Cheval réformé [de la Gendarmerie; mercredi 12 juillet, à 9 heures du matin, place Saint-Nicolas.

Service de vapeurs Southwell

Départ: Vapeur allemand *Carrara*, cap. Thone, allant à Hambourg via Naples.

A céder

Dans de bonnes conditions:

Un Dalloz composé:

1° de l'ancien Répertoire (44 volumes) et du recueil périodique de 1845 à 1910 broché.

2° de l'ancien Code Civil.

3° de la Table de 1845 à 1867.

Ces deux derniers ouvrages reliés.

Pour renseignements s'adresser au bureau du *Petit Bastiais.*

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés naturel, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maria, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

Avis

MM. les Patrons carriers qui emploient des manœuvres sont priés de s'adresser chez M. Ritterlet, Nouveau-Port 1 bis, à Bastia.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1; Rue Saint-François n° 2; Rue Colonnelle, 14; Rue des Jardins, n° 2.

Bonne d'enfant

On demande une bonne d'enfant.

S'adresser pour renseignements au bureau du *Petit Bastiais.*

A louer

Une chambre avec cabinet de toilette (vue sur la mer).

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais.*

THÉATRE DES VARIÉTÉS

Ce soir samedi

DÉBUT DU CIRQUE

MADRIGALI

Pour trois représentations seulement

Les célèbres barristes

BIAGIS

Quatre personnes

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX & FORÊTS

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

30e Conservation — Inspection de Bastia

A la diligence du conservateur des Eaux et Forêts du 30e arrondissement, il sera procédé, le 25 juillet 911, à 9 heures précises du matin, dans la salle de l'Hôtel de Ville, à Corte, par devant M. le Préfet de la Corse ou son délégué, à l'intervention des agents des eaux et forêts, en présence de MM. les Directeur des Domaines et Trésorier-payeur général ou de leurs délégués, de MM. les Maires et Receveur municipal de la commune d'Asco, à l'*adjudication de la Coupe Extraordinaire autorisée par décret du 9 juin 1909, dans la Forêt communale d'Asco.*

La vente comprend l'exploitation avec faculté de gemmage de 66.129 arbres, dont 52.635 pins laricios et 13.494 pins maritimes, marqués en délivrance, au corps et à la racine, du marteau de l'Etat et pouvant produire 125.058 mètres cubes en grume de bois de service ou d'industrie et 60.101 mètres cubes de bois de feu. Volume total: 185.159 mètres cubes.

L'adjudication est faite aux conditions du cahier des charges pour la vente des coupes de bois de la 30e conservation, et des clauses particulières à cette vente approuvées le 31 janvier 1910 par M. le Ministre de l'Agriculture. — On pourra prendre connaissance de ces documents dans les bureaux des Fonctionnaires désignés ci-dessus.

ÉTAT-CIVIL

Mariage.

Pelletier Joseph-Paul, employé, et Paoli-Marie-Thérèse, couturière, tous deux de Bastia.

Naissance.

Sauli Eugénie.

Décès.

Angeli Clotilde-Gabrielle, 2 mois, de Bastia.

Nouvelles Religieuses

PÈLERINAGE A LA VASINA. — Dimanche, 9 juillet, pèlerinage annuel du Tiers Ordre au Sanctuaire de N. D. de La Vasina. Réunion des pèlerins à 5 heures à Monte d'où l'on partira processionnellement. A 6 heures messe de communion générale au Sanctuaire.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Cercle, à 8 heures, perception de la cotisation du mois courant, qui comprend la majoration extraordinaire.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00367

BOURSE DE PARIS

6 juillet — 7 juillet

Rentes de 3 0/0 anciens : 94.45 — 94.40
— 3 0/0 amortis : 94.90 — 95.00
ex-coupon.

Baccalauréat

Nous recevons de M. le Doyen de la Faculté des lettres, le télégramme suivant:

Ajaccio, 7 juillet.

Les épreuves orales du baccalauréat commenceront au lycée de Bastia mardi, 11 juillet, à 8 heures et demie du matin.

Nouvelles Militaires

L'avancement des lieutenants d'infanterie

Paris, 7 juillet.

Au cours de la séance du Sénat, de cet après-midi, M. Messimy, ministre de la Guerre, a annoncé qu'il ferait prochainement passer à l'ancienneté 250 lieutenants d'infanterie.

MARSEILLE

Prise de Commandement du Général Mercier-Millon

Marseille, 7 juillet.

Le nouveau commandant du 15e corps d'armée a pris ce matin possession de son commandement avec le cérémonial accoutumé.

Le général Mercier-Millon a été chaleureusement acclamé par la foule.

Le chef du 15e corps a reçu, à partir de 8 heures et demie, la visite des autorités, des corps élus et services militaires et civils.

Dans l'après-midi, le général Mercier-Millon a rendu les visites qu'il avait reçues le matin, puis il a visité l'hôpital militaire.

LE CIRCUIT EUROPÉEN

La dernière étape

Calais-Paris

Calais, 7 juillet.

La dernière étape du Circuit Européen, Calais-Vincennes, a été courue aujourd'hui, par un temps favorable.

Plus nombreux encore qu'hier, les spectateurs réunis à l'aérodrome ont longuement applaudi les dix aviateurs qui ont pris le départ.

A VINCENNES

Paris, 7 juillet.

Enfin! le Circuit Européen est terminé.

Nos vaillants champions sont arrivés aujourd'hui, à leur point de départ, heureux d'obtenir les résultats qu'ils voulaient atteindre, applaudis par une foule énorme qui avait tenu à venir les recevoir au champ de Vincennes, et leur manifester sa sympathie.

Quand le premier aéroplane parut à l'horizon, une grande impatience se manifesta dans l'assistance.

Bientôt, l'oiseau s'approche, et rapidement, il descend, décrit une légère courbe et vient se poser sur le sol.

C'est Vidart qui arrive le premier, et la foule applaudit.

Les membres du Comité de la course, qui sont présents, félicitent le jeune aviateur.

Après lui, Gibert atterrit sans incident, et est longuement applaudi.

Arrivent ensuite Garros, Beaumont, Renaux et Kimmerling, et les spectateurs enthousiasmés les acclament l'un après l'autre.

Conseil des Ministres

Paris, 7 juillet.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

C'est au cours de cette réunion que seront définitivement arrêtés les termes de la réponse de la France à la note allemande.

M. FALLIÈRES A ROUBAIX

Paris, 7 juillet.

Le Président de la République se rendra dimanche prochain à Roubaix, où il sera accompagné par MM. Caillaux, président du Conseil; Messimy, ministre de la Guerre, et Couyba, ministre du Commerce.

AU PORTUGAL

La Contre-Révolution

Paris, 7 juillet.

Des télégrammes de Lisbonne annoncent que la contre-révolution armée, essayée par les marins de la caserne navale, à l'instigation des monarchistes a été complètement étouffée.

Les mesures les plus énergiques ont été prises pour empêcher toute nouvelle tentative.

La censure la plus sévère est appliquée par le gouvernement.

Des patrouilles circulent à l'intérieur de Lisbonne, où la panique a cessé.

Perquisitions A LA BOURSE DU TRAVAIL

Paris, 7 juillet.

Depuis plusieurs jours, le parquet de Paris recevait des renseignements de source inconnue, au sujet de la tentative de manifestation révolutionnaire, organisée le premier mai dernier, par les militants syndicalistes.

Aujourd'hui, le parquet a procédé à des perquisitions à la Bourse du Travail.

Des perquisitions ont été aussi faites chez deux militants, relativement à la grande propagande qui fut organisée par la Confédération générale du Travail, pour arriver à détourner des soldats tie leur devoir, au moment de la mobilisation qui eut lieu en prévision des troubles annoncés par la Fédération des Syndicats ouvriers.

Plusieurs lettres envoyées à divers militaires ont été saisies, ainsi que des talons de mandats-poste adressés aussi à des soldats.

Ces perquisitions ont produit une vive émotion dans les milieux syndicalistes.

L'Incident d'Agadir

LA RÉPONSE DE LA FRANCE *aux prétentions* DE L'ALLEMAGNE

Paris, 7 juillet.

La réponse de la France à la note allemande sera discutée demain matin en Conseil des ministres.

Elle sera remise dans l'après-midi par M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, à M de Schoen, ambassadeur d'Allemagne à Paris.

UNE ESCADRE ANGLAISE *A Tanger*

Des télégrammes de Gibraltar annoncent qu'une division de la flotte anglaise de la Méditerranée vient d'appareiller de ce port pour Tanger.

La Situation *DE L'ALLEMAGNE*

Grâce à l'attitude énergique de l'Angleterre, la situation de l'Allemagne devient périlleuse et embarrassante.

Dans les cercles diplomatiques, on prévoit que l'Allemagne sera obligée de faire un pas en arrière; elle aura, une fois de plus, donné un coup d'épée dans l'eau.

A la Chambre des Communes

Londres, 7 juillet.

Le cabinet anglais a exposé hier à la Chambre des Communes, les mesures qu'il a cru devoir prendre en présence de l'attitude de l'Allemagne à Agadir, et le sens de la réponse qu'il a l'intention d'envoyer à Berlin.

Le ministre des Affaires étrangères a affirmé que l'accord le plus parfait règne entre les gouvernements français et anglais, et que la forme seule à donner à la réponse de la note allemande fait l'objet des communications étrangères.

Il a ajouté qu'en dehors de toute considération d'entente et d'amitié, la Grande-Bretagne considère qu'elle a des intérêts très grands au Maroc, et qu'elle ne peut permettre la violation de l'acte d'Algésiras.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE

Le départ d'Amsterdam

Amsterdam, 7 juillet.

La flottille présidentielle composée de l'*Edgar Quinet*, battant pavillon du Chef de l'Etat, du croiseur-cuirassé *Admiral-Tromp*, et des contre-torpilleurs Glaive et Francisque, a quitté hier soir à 5 heures Amsterdam, faisant route vers Dunkerque.

L'arrivée à Dunkerque

Dunkerque, 7 juillet.

Le Président de la République est arrivé ce matin à Dunkerque, à bord de l'*Edgar-Quinet*.

M. Fallières a été reçu par l'amiral Kinsel, préfet maritime de Cherbourg, le général Plantey, gouverneur, et MM. Bonhoure, sous-préfet, Trystram, sénateur, et Feiyt, consul des Pays-Bas.

Le Président de la République est parti dans l'après-midi pour Paris.

Retour à Paris

Paris, 7 juillet.

Le train présidentiel est arrivé ce soir, à la gare du Nord.

Le Président de la République a été salué par les membres du gouvernement et diverses autorités civiles et militaires.

M. Fallières s'est rendu directement à l'Elysée.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

La Réintégration DES CHEMINOTS

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Colly et plusieurs de ses collègues relative à la réintégration des cheminots révoqués à la suite de faits de grève.

M. Colly monte à la tribune.

L'orateur développe longuement son interpellation.

Il supplie le gouvernement d'introduire à nouveau énergiquement auprès des Compagnies pour obtenir la réintégration de ces malheureux agents qui ont déjà payé très cher leur droit de grève.

VIF INCIDENT

Le discours de M. Colly est très souvent interrompu par divers députés de l'extrême-gauche.

M. Constant invective M. Colly.

On entend les mots de fainéant, de goujat et autres injures pareilles.

M. Caillaux président du Conseil, monte à la tribune.

L'orateur déclare qu'il se fera un devoir d'intervenir auprès des Compagnies en faveur des cheminots révoqués.

Le président du Conseil ajoute cependant qu'il entend faire régner l'ordre et qu'il ne tolérera aucun manquement à la discipline dans les services publics.

Motion Colly

La discussion étant close, le président met aux voix la motion Colly invitant le Gouvernement à exiger des Compagnies la réintégration des cheminots.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Nombre de votants	499
Majorité absolue	250
Pour l'adoption	90
Contre	409

La motion Colly est repoussée par 319 voix de majorité.

Ordre du Jour *de Confiance*

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour de confiance, accepté par le Gouvernement.

Cet ordre du jour est adopté par 361 voix contre 84.

Les Chemins de Fer DE LA CORSE

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi ayant pour objet:

1. De déclarer d'utilité publique l'établissement, à titre d'intérêt général, du *Chemin de fer de de Ghisonaccia à Bonifacio*;

2. D'approuver une convention, passée entre le ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes et la Compagnie des Chemins de fer départementaux, pour l'exploitation du réseau des *Chemins de fer de la Corse* et la concession définitive de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio.

M. Emile Faure député socialiste unifié d'Indre-et-Loire, demande, au nom de son groupe, l'ajournement de la discussion de ce projet de loi, la Chambre n'étant pas en nombre pour délibérer.

L'AJOURNEMENT

Le président met aux voix la demande d'ajournement.

Les socialistes unifiés réclament le scrutin à la tribune.

Il est procédé à deux tours de scrutin.

Le quorum n'étant pas atteint au deuxième tour de scrutin, la Chambre renvoie à lundi la discussion de ce projet de loi.

La séance est ensuite levée.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1911.

Loi de Finances

Le Sénat continue la discussion de la Loi de Finances.

Après différentes observations présentées par M Boudenot, sénateur républicain du Pas-de-Calais, Waddington et Gervais, sénateurs de la Seine Inférieure, divers articles sont mis aux voix et adoptés.

La séance est levée à 11 h. 30, et renvoyée à cet après-midi.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse:
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

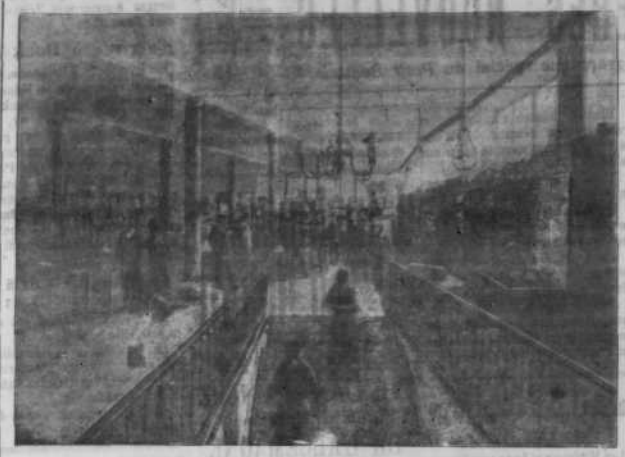
Le vapeur Saint-Barthélemy arrivera à Bastia, vers le 10 juillet et repartira le 12 pour Nantes, Le Havre et Anvers.

LA VOGUE est un CAFÉ EXPRESS et un SUCCULENT APÉRITIF du GRAND BAR GRAND.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Pt Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains — Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30



Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
Boulevard du Palais, en face
Assurances : Tous risques. — Accidents
Cautionnements
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Création d'Actes Sous Seings privés
Renseignements de Comptabilités. — Bilans

Vin du CAP CORSE
au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille
PUBLIE dans chaque Numéro des Chroniques et Études développées sur les sujets ci-dessous
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE sur tout ce qui concerne la Famille, l'Hygiène, la Santé, le Bien-être, le Droit familial, l'Économie domestique, la Mode, le Costume, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'intérieur
ARTISTIQUE. INTELLECTUELLE. LITTÉRAIRE, par ses études sur les Beaux-Arts, le Théâtre, la Musique, le Mouvement littéraire et ses Contes, Nouvelles et Poésies
AMUSANTE. AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Chroniques sur la Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et ses Revues Illustrées de la petite Correspondance
LE PLUS GRAND NUMÉRO FAMILIAL et LA MEILLEURE MARQUE
32 Pages grand format. Chaque numéro 2 fr. par an
Un spécimen gratuit sera envoyé à toute personne qui en fera la demande

CHEVEUX sauvés par Pierre Rahn

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX de la Campagne
Des PRODUITS
Des PLAISIRS
Un Vrai Portrait et deux HACHETTE et Cie, PARIS
Envoi d'un échantillon : 0 fr. 25

Installation à Gaz
JEAN CINI
EX-OUVRIER DU GAZ
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage rationnel et consommation modérée

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole éprouvé en fûts de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

GRAND BAR SOAVI
Cours Sébastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est la remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 20 Novembre 1909.
Monsieur,
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELLIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies : 16 Francs 2 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
En vente à Bastia, Pharmacie Quilici, 26, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiseppi.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 188 — DIMANCHE 9 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à l'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (5e page), 0.75 — Réclames, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 03 m. — Coucher, 7 h. 49 m.
Premier quart., le 2. — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Ste Pontife Romaine.
Fête de Demain : Les 7 frères martyrs.

8 JUILLET

UN MAUVAIS CARACTÈRE

CONTE DU DIMANCHE.

L'aigle battait des ailes, un aigle tout jeune, six mois à peine, mais qui inquiétait déjà les puissances d'Europe.

Toutes tiraient dessus, espérant le jeter par terre, mais l'autre, le Maître, le Propriétaire, le Fauconnier de génie qui l'avait lancé, Napoléon l'invaincu, le dirigeait si bien que le magnifique gibier leur échappait toujours, montant même un peu plus haut.

Empereur depuis cent quatre vingt-dix jours à peine, il avait déjà tout prévu, tout organisé, tout paraphé, en Corse.

Mon grand'père, Edme Clément-Alexis-Félix-Richard de Marchanson, vivait dans ces temps-là, retiré dans sa bastide de St-Just, près de Marseille.

Il s'y ennuyait presque autant qu'un braque après la fermeture de la chasse, car il avait été marin, officier de Saffren, puis capitaine, armateur, un brin corsaire même, sans que beaucoup dans ce temps-là.

C'est lorsque son dernier lougre avait péri — par sa faute, du reste — qu'il avait jugé sage de venir se terrer dans sa bastide, une vieille construction aussi jaune et aussi craquelée qu'un fougasse trop cuit.

C'était là tout ce qui lui restait, avec un champ d'oliviers, deux figuiers et ses filles. Oh ! mais, deux amours par exemple ! Deux tourterelles blondes et blanches qui vous avaient des yeux veloutés, langoureux, un satané regard de flamme et d'ombre, de soleil et de nuit... un regard de Provence, quoi !... Et puis, avec ça, toute une toison luminosa qui leur flambait sur la tête, une chevelure soie et or parsillé à celle qui croisait autrefois sur le crâne de leur mère, une flammande grasse et douce, qui, en 93, s'était laissé ouvrir de peur sous les verroux de la République.

C'était alors que M. de Marchanson, dans son rancoeur chagrin d'époux, avait abandonné le service de sa farouche Patrie, et essayé du cabotage. Un cabotage pas très franc qui faisait le lest sous des gargousses, et qui ne lui avait pas réussi.

Il adorait la mer, et elle n'avait jamais pu la sentir. Vous savez, quand elle a quelqu'un par la travers, c'est comme lorsqu'une fille ne veut pas de vous, vaut mieux y renoncer.

D'abord, il avait un caractère de chien et de loup, l'ancêtre : une preuve : la manière dont il assit sacrifié son dernier lougre.

Figurez-vous qu'il revenait d'Espagne avec un chargement d'oranges et de grenades. De beaux fruits bien mûrs, bien dorés, bien bombés, et rien d'autre. Il rencontre un english qui, naturellement, l'arrête... en temps de guerre, n'est ce pas ?

Signaux : « Qu'est-ce que vous avez là dedans ? » Réponse : « Mêlez-vous de vos affaires ! »

L'Anglais insiste, la longue, dédaigneux, ne répond même pas, se charge de toile, et file.

Pas !... voilà l'écrevisse qui se fâche et lui visite sa cale à coups de bordots.

— Résultat : Naufrage, trois hommes noyés, l'assurance qui rechigne, enquête, procès, tout le tremblement, et le grand-père dans la parade.

Cela ne fait rien, il était content tout de même, il n'avait pas obéi.

Et puis, est-ce qu'il ne lui restait pas ses filles et sa bastide !

Ce qu'elles s'ennuyaient les pauvres petites dans leur cube de pâtisserie ! Il aurait bien voulu les marier, mais avec qui ?

Lorsqu'un galant s'en venait rôder autour d'elles, il se renfrognait ainsi qu'un vieux mari jaloux, et il vous les recevait !

En noir, au bal, voilà qu'un grand diable de mal peigné d'incroyable s'approche des deux jeunes filles. Tout en faisant frétiller ses cuisses de son habit marron, tel un hannetion ses ailes, il invite la plus jeune des poulettes. Mais, avec sa culotte indécente et sa cravate de gottross, il avait tapé sur les nerfs de grand'père. Aussi, c'est lui qui répondit pour elle, et d'un ton ! ça claquait comme le mistral ! — Mes filles, Monsieur, elles ne dansent pas.

Le quidam, furieux, s'était rebiffé.

— Mais, Monsieur, quand on ne veut pas que ses filles dansent, on ne les amène pas au bal !

Le vieil aristot se levant s'était incliné par trois fois, aussi révérencieux qu'à Versailles, et tout aussitôt, sa queue qu'il portait poudrée ainsi qu'au de l'ancien temps, lui avait déposé un joli petit glacis de sucre en poudre au col. Puis, très poliment, d'un ton doucereux, mais ses lèvres minces toutes frissonnantes d'un sarcastique sourire, il avait remercié :

— Combien je vous sais gré, Monsieur, du conseil... Venez mes filles !

Et les deux tourterelles, des larmes plein leurs beaux yeux, durent retourner vers leur bastide et ranger pour longtemps leurs robes d'organdi.

Mais enfin, il les aimait ses enfants. Aussi, un jour, après avoir bien médité sur tous les articles des gazettes qui enregistraient tant de croix, de châteaux et de richesses tombant du trône sur les plus minces tirés, il alla sans rien dire retenir une place à la diligence.

Il tamponna deux chemises, un rasoir et ses parchemins dans un vieux sac de moquette rouge, mit ses bas chinés, son habit-carré, son grand mackarène et partit vers Paris.

Pour l'amour de ses filles, il y allait lâter de l'intrigue, espérant de la Fortune quelques faveurs qui vinssent à propos augmenter ses maigres biens.

Il débarqua, poudreux et courbaturé, un jeudi de floréal an XII, dans la cour des Messageries, alors rue N.-D. des-Victoires, et, assommé, se mit à chercher une auberge où il était descendu autrefois, retour des Indes.

Il avait été reçu là en triomphateur, servi, soigné, admiré, chouchouté en héros revêtu de la même gloire que Saffren. Il eut de bon cœur donné ses deux figuiers pour retrouver son aimable et corpulente hôtesse de jadis. Mais Paris était déjà attaqué de cette fièvre, bâtisseuse qui lui dure encore, et tout était changé. Les rues portaient des noms inconnus, absurdes ou républicains, et il s'égara.

Arrivé dans la rue de la Loi, au tournant de la rue Feydeau, un cabriolet qui passait le fit brusquement reculer, et comme il n'était plus jeune, très las, même un peu affaibli par cette témérance que lui avait infligé sa modeste bourse à tous les relais, il tomba sur les deux genoux, et son sac, pauvre vieil objet quasi-centenaire, roula dans le ruisseau.

Du seuil de sa boutique, un garçon rougeaud qui l'avait vu se précipita.

Il releva mon grand'père, ramassa son sac, et tout en lui tendant ce meuble vénérable, la bonne grosse naïve figure du vilain s'éclaira d'un affable sourire.

Mais, immédiatement, M. de Marchanson se jugea offensé par ce sourire comme s'il eut été vécu par quelque impertinence. Son visage se fronça de colère, il examina ces bien, tâta le courtaud et sa boutique, vit écrit « Traiteur, » et entra.

La salle était vide. Seul un bataillon de mouches testant l'assaut des petites vitres troubles, et toute une armée de ces bourdonnants soldats manœuvrait en désordre au plafond et sur les meubles.

Le garçon, tout en époussetant une table d'un tablier distrait, récita la menu :

Potages aux herbes — Paysan — A la turque — Côte de veau à la Girat — Mouton de Pontoise aux haricots — Oreilles de porc braisées — Veau Marengo.

Le Marseillais l'interrompit brusquement : Un Marengo !

L'employé s'empressa vers le fond et revint avec une assiette où deux moreaux de graisse et de tendons nageaient sur une eau brune.

— Oh ! oh ! fit l'ainsi.

Il regarda la portion, le patand, posa l'assiette, et appuyant son maigre buste au dossier de sa chaise, il commanda d'un ton plus tranquille : — Un veau Marengo.

Le serviteur ahuri se contenta d'ouvrir des yeux énormes mais ne bougea pas.

Le client eut alors un si mauvais regard, débouchant de la broussaille de ses sourcils, ainsi qu'un basilic de sa tanière, qu'il tourna les talons et revint avec une seconde assiette.

Le provençal flaira, retourna, chipota d'une fourchette dédaigneuse, puis d'une voix blanche, une voix fausse, aigrelette, celle d'un homme qui contient une grosse colère, il décida :

— Apporte moi un troisième veau Marengo !

Le garçon eut un petit tremblement des mains, ses cheveux roux ondulèrent sur sa tête, et il se prit à regarder la rue avec angoisse et convoitise.

Mais le marin se levant à demi, lui cria d'une voix formidable, la voix des jours de tempête et de bruleboe : « As-tu entendu ? » que le malheureux s'enfuit.

Il revint un moment après avec le plat demandé, mais le patron, aussi blanc que sa toque, le précédait. Il tripotait anxieusement son tablier, son sourire était blême, et il suivait d'un œil élargi tous les mouvements du client... au fou !

Alors mon grand-père changeant de note se leva. Une petite flamme maligne se mit à danser dans ses yeux, il esquissa son sourire le plus mince, le plus narquois, le plus « Monsieur Voltaire, » et avec une politesse exquise, son urbanité des meilleurs jours, il présenta au gargotier stupéfait les trois parts du ragoût mises sur une même assiette. — Tè, lui dit-il, voilà ce que dans mon pays on appelle une portion !

Et très digne, il paya et sortit.

Il se sentait des jambes de coton, sa tête vrillait, son estomac ravagé protestait sourdement, mais il était parfaitement heureux, sûr d'avoir ébortué des gens qui avaient essayé de se moquer d'un provincial.

Il tenta de raconter de vieilles relations, mais il y avait eu tant de disparus, de ruinés, de guillotinés depuis quinze ans, qu'il y renonça.

Il demanda des audiences, sans ordre, sans réflexion, sans recommandation, s'indignant d'être toujours mis à la queue des listes.

Partout il raconta son histoire, faisant des mots sur le dieu du jour, le critiquant, le blâmant avec une franchise d'autant plus sincère, qu'il était tout prêt de l'admirer.

Il devint populaire, on faisait cercle autour de lui dans les antichambres, si bien que Foucher le fit mander, et lui conseilla bien gentiment de retourner chez lui.

Il revint bredouille, fatigué, vieilli, furieux, et il se trouva que pendant son absence, une des deux pouliches s'était fiancée dans la petite bourgeoisie marchande.

Il jura, sacra, pria, supplia, mais dût céder, puisque mon père et ma mère s'épousèrent et que je suis là.

Edme-Clément-Félix-Richard de Marchanson ne rétablit jamais la fortune de la famille, moi non plus du reste.

RICHARD d'ONIOT.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

227 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

PAR PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VI

LES RÊVEURS QUI TUENT

— C'est bien, monsieur, répondit la rétigeée.

Le « gros légume » ajouta :

— Nous saurons reconnaître les efforts soutenus que nous vous demanderons... Votre salaire sera doublé pendant le temps que durera cet essai... Si vous acceptez ma proposition, c'est chose faite... Dans deux jours, vous commencerez le travail.

Joséphine resta pensive.

— Qui prendrez vous pour vous aider ? demanda la contremaîtresse.

L'allumetière semble n'avoir pas entendu. Une seconde fois, Mme Villiers pose la question. Le cœur oppressé, Joséphine est encore une assez longue hésitation. Puis, ces mots jaillirent de sa gorge contractée :

— Il faudrait me donner Mlle Suzanne.

— La nouvelle ouvrière ?.. Celle qui a été embauchée il y a deux mois ?..

— Oui.

— Vous croyez qu'elle est suffisamment au courant pour vous rendre les services que vous devez attendre de votre collaboratrice ?

— J'en suis sûre !

— Elle est bien pâlotte, bien fragile...

— On m'a laissé le choix, n'est-ce pas ?.. Il la vaut de Guépard d'un ton bourru... Je tiens à Mlle Suzanne, ou sans ça...

— Vous avez, ma fille, intervint le directeur, que c'est un poste quelque peu périlleux... Ce n'est pas à une travailleuse comme vous, habituée depuis longtemps aux difficultés de notre métier, que nous devons le cacher !

— Je vous répète que c'est à prendre ou à laisser ! dit brusquement Joséphine.

— C'est bien, c'est bien ! se hâta de répondre la contremaîtresse, ne voulant pas irriter son ouvrière.

Le haut fonctionnaire n'avait pas menti. En face des plaintes du public sur la mauvaise qualité de ses produits, l'administration s'était décidée à tenter une amélioration ; en même temps, le directeur des contributions indirectes avait parlé d'économies à réaliser ; les chimistes officiels avaient donc été invités à fournir une preuve de leur savoir. Dans la sérénité olympienne, ils n'avaient vu que les intérêts supérieurs en jeu et n'étaient mis à l'œuvre. Lorsque Joséphine commença à s'attaquer à cette pâte, elle vit, en effet, que c'était une mixture extrêmement dangereuse. Au cours de sa longue carrière, elle n'avait jamais rien manipulé d'aussi infernal. Il était possible que ce phosphore coûtât moins cher que l'autre, mais il était certain qu'il tuerait beaucoup plus vite les ouvriers et les ouvrières qui le fabriqueraient. Cette constatation ne pouvait surprendre Joséphine Guépard et n'était pas de nature à la faire reculer.

Si elle avait exigé que son amie la succédât, c'est que la prévoyante créature avait une raison capitale. Grâce au salaire double que les deux femmes allaient gagner, on mettrait de côté une somme relativement rondelette, grâce à laquelle Suzanne pourrait trouver de l'ouvrage en dehors de ce bagne et serait ainsi arrachée au labeur atroce qui finirait par la tuer.

Son habitude du métier et sa connaissance parfaite du travail assureraient le succès du plan de l'allumetière. Seule avec Suzanne, il lui serait aisé de se charger entièrement de la manivelle benoîte. L'enfant serait occupée par elle à de menus ouvrages qui ne présenteraient pas de danger réel. Au cours de leur travail, Suzanne regardait parfois sa vieille amie et semblait soupçonner quelque chose d'anormal ; mais l'affreux visage de Joséphine était impénétrable ; elle avait recouru, pour assurer la réussite de son projet à des habiletés, à des ruses impossibles à déjouer. Lorsque la jeune fille trouvait sa part de travail trop faible et semblait vouloir se révolter contre sa compagne qui s'extériorait pour la ménager elle-même, celle ci lui enjoignait avec autorité d'avoir à suivre ses instructions ; elle sut bien retrouver toute sa ruisse pour malmener sa subordonnée quand il s'agissait, en réalité, de l'éloigner des vapeurs délétères. Joséphine s'écriait qu'elle était responsable du travail, qu'il y avait une question d'amour propre pour elle à la mener à bon, et que Suzanne était trop jeune dans la partie pour lui en remontrer dans l'accomplissement d'une besogne aussi délicate. Au bout de huit jours, grâce à l'augmentation de leurs journées, les deux ouvrières avaient pu économiser 60 francs.

— Encore une semaine, se disait Joséphine, et nous aurons ni Dieu ni diable qui pourra m'empêcher de faire ce que j'ai résolu... La petite quittera la manufacture et, moi vivante, elle n'y rentrera jamais... Comme le mal n'aura pas eu le temps d'agir sur elle, je l'aurai sauvée !

Mais, le lundi suivant, au moment où la cloche sonnait pour le déjeuner, Joséphine s'abattit comme une masse dans le laboratoire. L'infortunée n'avait pu prolonger jusqu'au bout l'incroyable effort qu'lui avait permis de lutter jusqu'alors contre le péril mortel. Elle avait cru qu'un courage surhumain lui suffirait pour aller jusqu'au bout ; elle s'était trompée ; elle n'avait pas tenu compte des ravages insensés que, depuis si longtemps, la nocrose avait exercés sur elle. Quelques années auparavant, elle fût sortie de l'épreuve minée, rongée, et dans un état certainement lamentable, mais elle n'eût pas été terrassée, foudroyée en quelque sorte, comme elle venait de l'être. On transporta Joséphine à son domicile, et on envoya chercher le médecin de l'usine, tandis que Suzanne désolée, s'empressait à lui prodiguer ses soins. La nécrosée avait perdu connaissance ; elle resta évanouie pendant près de deux heures, enfin, elle retrouva ses sens. Ses premières paroles furent pour Suzanne :

— Tu ne me quitteras plus, n'est-ce pas ? murmura-t-elle avec angoisse.

— Je vous le promets ! répondit l'enfant.

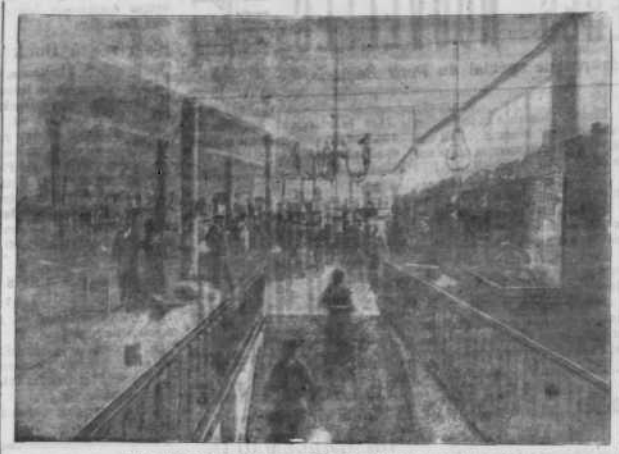
Le docteur arrive. C'était un homme de haute expérience ; il examina consciencieusement sa malade, rédigea une ordonnance motivée et expliqua à Suzanne ce qu'elle avait à faire. La jeune fille voulut poser quelques timides questions au célèbre praticien, mais il ne put y répondre, malgré toute sa bonne volonté, que par des phrases dubitatives ; l'empoisonnement du sang était presque complet ; les plaies avaient repris un aspect plus hideux que jamais ; le mal attaquait vraisemblablement le cerveau.

(A suivre).

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprises privées soumises au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains — Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30



Jean GRAZIANI
Ancien au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
Boulevard du Palais, au 1er
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Affaires Immobilières
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Renseignements de Comptabilité. — Mises



Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE
ARTISTIQUE. INTELLECTUELLE. LITTÉRAIRE.
AMUSANTE. AGRÉABLE et INSTRUCTIVE.
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MOINS CHÈRE
CHEVEUX Saisis, Secs, Ternes, Pellicules, Chutes, Pousse, Soins Hahn

Jardinage possède
5 ARES DE TERRE
à intérêt et profit à lire
LA VIE à la CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX Des PRODUITS Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Extrait d'un fascicule : 0 fr. 25

Installation à Gaz
Jean CINI
Ex-ouvrier au Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Eclairage parfait et consommation réduite

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtagène, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 18, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 20 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 2 fr. 25. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 13, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Costerbosa.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 188 — DIMANCHE 9 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à l'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	30 FR.	6 MOIS	3 MOIS
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 03 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Premier quart., le 2. — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Ste Pontife Romaine.
Fête de Demain : Les 7 frères martyrs.

8 JUILLET

UN MAUVAIS CARACTÈRE

CONTE DU DIMANCHE.

L'aigle battait des ailes, un aigle tout jeune, six mois à peine, mais qui inquiétait déjà les puissances d'Europe.

Toutes tiraient dessus, espérant le jeter par terre, mais l'autre, le Maître, le Propriétaire, le Fauconnier de génie qui l'avait lancé, Napoléon l'invaincu, le dirigeait si bien que le majestueux gibier leur échappait toujours, montant même un peu plus haut.

Empereur depuis cent quatre vingt-dix jours à peine, il avait déjà tout prévu, tout organisé, tout paraphé, ce Corse.

Mon grand'père, Edme Clément-Alexis-Félix-Richard de Marchanson, vivait dans ces temps-là, retiré dans sa bastide de St-Just, près de Marseille.

Il s'y ennuyait presque autant qu'un braque après la fermeture de la chasse, car il avait été maire, officier de Sofiten, puis capitaine, armateur, un brin corsaire même, ainsi que beaucoup dans ce temps-là.

C'est lorsque son dernier lougre avait péri — par sa faute, du reste — qu'il avait jugé sage de venir se terrer dans sa bastide, une vieille construction aussi jaune et aussi craquelée qu'un fougasso trop cuit.

C'était là tout ce qui lui restait, avec un champ d'oliviers, deux figuiers et ses filles. Oh ! mais, deux amours par exemple ! Deux torrentielles blondes et blanches qui vous avaient des yeux veloutés, langoureux, un sacré regard de flamme et d'ombre, de soleil et de nuit... un regard de Provence, quoi !... Et puis, avec ça, toute une toison luminense qui leur flambait sur la tête, une chevelure soie et or pareille à celle qui croissait autrefois sur le crâne de leur mère, une flammande grasse et douce, qui, en 93, s'était laissé mourir de peur sous les verroux de la République.

C'était alors que M. de Marchanson, dans son rancunenx chagrin d'époux, avait abandonné le service de sa farouche Patrie, et essayé de sabotage. Un sabotage pas très franc qui faisait le lest avec des gargonnes, et ça ne lui avait pas réussi.

Il adorait la mer, et elle n'avait jamais pu le sentir. Vous savez, quand elle a quelqu'un par le travers, c'est comme lorsqu'une fille ne veut pas de vous, vaut mieux y renoncer.

D'abord, il avait un caractère de chien et de loup, l'ancêtre; une preuve : la manière dont il avait sacrifié son dernier lougre.

Figurez-vous qu'il revenait d'Espagne avec un chargement d'oranges et de grenades. De beaux fruits bien mûrs, bien dorés, bien honnêtes, et rien d'autre. Il rencontre un english qui, naturellement, l'arrête... en temps de guerre, n'est ce pas ?

Signaux : « Qu'est-ce que vous avez là dedans ? » Réponse : « Mêlez-vous de vos affaires ! »

L'Anglais insiste, le lougre, dédaigneux, ne répond même pas, se charge de toile, et file.

Pan !... voilà l'écrevisse qui se fâche et lui visite sa cale à coups de boulets.

— Résultat : Naufrage, trois hommes noyés, l'assurance qui rechigne, enquête, procès, tout le tremblement, et le grand-père dans la panade.

Cela ne fait rien, il était content tout de même, il n'avait pas cédé.

Et puis, est-ce qu'il ne lui restait pas ses filles et sa bastide !

Ce qu'elles s'ennuyaient les pauvres petites dans leur cube de pâtisserie ! Il aurait bien voulu les marier, mais avec qui ?

Lorsqu'un galant s'en venait rôder autour d'elles, il se renfrognait ainsi qu'un vieux mari jaloux, et il vous les recevait !

Un soir, au bal, voilà qu'un grand diable de mal peigné d'incroyable s'approche des deux jeunes filles. Tout en lamant l'édifier les casques de son habit marron, tel un hanneton ses ailes, il invite la plus jeune des pouliches. Mais, avec sa culotte indécente et sa cravate de gottreux, il avait tapé sur les nerfs du grand'père. Aussi, c'est lui qui répondit pour elle, et d'un ton ! ça claquait comme le mistral ! — Mes filles, Monsieur, elles ne dansent pas.

La quidam, furieux, s'était rebiffé.

— Mais, Monsieur, quand on ne veut pas que ses filles dansent, on ne les amène pas au bal !

Le vieil aristot se levant s'était incliné par trois fois, aussi révérencieux qu'à Versailles, et tout ameuté, sa queue qu'il portait poudrée ainsi qu'un de l'ancien temps, lui avait déposé un joli petit gland de sucre en poudre au cul. Puis, très poliment, d'un ton doucereux, mais ses lèvres minces toutes frissonnantes d'un sarcastique sourire, il avait remercié :

— Gràcheo je vous sais gré, Monsieur, du conseil... Venez mes filles !

Et les deux tourterelles, des larmes pleins leurs beaux yeux, durent retourner vers leur bastide et ruiger pour longtemps leurs robes d'organdi.

Mais enfin, il les aimait ses enfants. Aussi, un jour, après avoir bien médité sur tous les articles des gazettes qui enregistraient tant de crotx, de châteaux et de richesses tombant de trône sur les plus minces titrés, il alla sans rien dire retenir une place à la diligence.

Il tamponna deux chemises, un rasoir et ses parchemins dans un vieux sac de moquette rouge, mit ses bas chinés, son habit-redingote, son grand mackintosh et partit vers Paris.

Pour l'amour de ses filles, il y allait tâter de l'intrigue, espérant de la Fortune quelques faveurs qui vinssent à propos augmenter ses maigres biens.

Il débarqua, poudreux et courbaturé, un jeudi de floréal an XII, dans la cour des Messageries, alors rue N.-D. des-Victoires, et, assisté, se mit à chercher une auberge où il était descendu autrefois, retour des Indes.

Il avait été reçu là en triomphateur, servi, soigné, admiré, chouchouté en héros revêtu de la même gloire que Suffren. Il eut de bon cœur donné ses deux figuiers pour retrouver son aimable et corpulente hôtesse de jadis. Mais Paris était déjà attaqué de cette fièvre bâtisseuse qui lui dure encore, et tout était changé. Les rues portaient des noms inconnus, absurdes ou républicains, et il s'égara.

Arrivé dans la rue de la Loi, au tournant de la rue Feydeau, un cabriolet qui passait le fit brusquement reculer, et comme il n'était plus jeune, très las, même un peu affaibli par cette température que lui avait infligé sa modeste bourse à tous les relais, il tomba sur les deux genoux, et son sac, pauvre vieil objet quasi-centenaire, roula dans le ruisseau.

Du seuil de sa boutique, un garçon rougeaud qui l'avait vu se précipita.

Il releva mon grand'père, ramassa son sac, et tout en lui tendant ce meuble vénérable, la bonne grosse naïve figure du vilain s'éclaira d'un affable sourire.

Mais, immédiatement, M. de Marchanson se jugea offensé par ce sourire comme s'il eut été visé par quelque impertinence. Son visage se fronça de colère, il examina son bien, tâta le courtaud et sa boutique, vit écrit « Traiteur, » et entra.

La salle était vide. Seul un bataillon de manches tenant l'assaut des petites vitres troubles, et toute une armée de ces bourdonnants soldats manœuvrait en désordre au plafond et sur les meubles.

Le garçon, tout en époussetant une table d'un tablier distrait, récita le menu :

Potages aux herbes — Payan — A la turque — Côte de veau à la Gurat — Mouton de Pontoise aux haricots — Oreilles de porc braisées — Veau Marengo.

Le Marseillais l'interrompit brusquement : Un Marengo !

L'employé s'empressa vers le fond et revint avec une assiette où deux morceaux de graisse et de tendons nageaient sur une eau brune.

— Oh ! oh ! fit l'aïeul.

Il regarda la portion, le patard, posa l'assiette, et appuyant son maigre buste au dossier de sa chaise, il commanda d'un ton plus tranqu lle : — Un veau Marengo.

Le serviteur ahuri se contenta d'ouvrir des yeux énormes mais ce bougea pas.

Le chient eut alors un si mauvais regard, débouchant de la broussaille de ses sourcils, ainsi qu'un basilic de sa tanière, qu'il tourna les talons et revint avec une seconde assiette.

Le provençal flaira, retourna, chipota d'une fourchette dédaigneuse, puis d'une voix blanche, une voix fausse, aigrelette, celle d'un homme qui contient une grosse colère, il décida :

— Apporte-moi un troisième veau Marengo !

Le garçon eut un petit tremblement des mains, ses cheveux roux ondièrent sur sa tête, et il se prit à regarder la rue avec angoisse et convoitise.

Mais le marin se levant à demi, lui cria d'une voix formidable, la voix des jours de tempête et de brisiehas : « As-tu entendu ? » que le malheureux s'enfuit.

Il revint un moment après avec le plat demandé, mais le patron, aussi blanc que sa toque, le précédait. Il tapotait anxieusement son tablier, son sourire était blême, et il suivait d'un œil élargi tous les mouvements du client... au fou !

Alors mon grand-père changeant de note ne lova. Une petite flamme maligne se mit à danser dans ses yeux, il esquissa son sourire le plus mince, le plus narquois, le plus « Monsieur Voltaire, » et avec une politesse exquise, son urbanité des meilleurs jours, il présenta au gargotier stupéfait les trois parts du ragoût mises sur une même assiette. — Tè, lui dit-il, voilà ce que dans mon pays on appelle une portion !

Et très digne, il paya et sortit.

Il se sentait des jambes de coton, sa tête vacillait, son estomac ravagé protestait sourdement, mais il était parfaitement heureux, sûr d'avoir désarçonné des gens qui avaient essayé de se moquer d'un provincial.

Il tenta de renouer de vieilles relations, mais il y avait eu tant de disparus, de ruinés, de guillotinés depuis quinze ans, qu'il y renonça.

Il demanda des audiences, sans ordre, sans réflexion, sans recommandation, s'indignant d'être toujours mis à la queue des listes.

Partout il racontait son histoire, faisant des mots sur le dieu du jour, le critiquant, le blâmant avec une franchise d'autant plus sincère, qu'il était tout prêt de l'admirer.

Il devint populaire, on faisait cercle autour de lui dans les antichambres, si bien que Foucher le fit mander, et lui conseilla bien gentiment de retourner chez lui.

Il rentra bredouille, fatigué, vieilli, furieux, et il se trouva que pendant son absence, une des deux pouliches s'était fiancée dans la petite bourgeoisie marchande.

Il jura, sacra, pria, supplia, mais dut céder, puisque mon père et ma mère s'épousèrent et que je suis là.

Edme-Clément-Félix-Richard de Marchanson ne rétablit jamais la fortune de la famille, tout nou plus du reste.

RICHARD d'ONIOT.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

---

227 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par Pierre Decourcelle

TROISIÈME PARTIE

VI

LES MÉTIERS QUI TUENT

— C'est bien, monsieur, répondit la résignée.

Le « gros légume » ajouta :

— Nous saurons reconnaître les efforts soutenus que nous vous demanderons... Votre salaire sera doublé pendant le temps que durera cet essai... Si vous acceptez ma proposition, c'est chose faite... Dans deux jours, vous commencerez le travail.

Joséphine resta pensive.

— Qui prendrez vous pour vous aider ? demanda la contremaîtresse.

L'allumettière semble n'avoir pas entendu. Une seconde fois, Mme Villiers posa la question. Le cœur oppressé, Joséphine est encore une assez longue hésitation. Puis, en mots jaillirent de sa gorge contractée :

— Il faudrait me donner Mlle Susanne.

— La nouvelle ouvrière ?.. Celle qui a été embauchée il y a deux mois ?..

— Oui.

— Vous croyez qu'elle est suffisamment au courant pour vous rendre les services que vous devez attendre de votre collaboratrice ?

— J'ai mes idées !

— Elle est bien pâlotte, bien fragile...

— On m'a laissé le choix, n'est-ce pas ?.. Et la sœur de Guépard d'un ton bourru... Je tiens à Mlle Susanne, ou sans ça...

— Vous savez, ma fille, intervint le directeur, que c'est un poste quelque peu périlleux... Ce n'est pas à une travailleuse comme vous, habituée depuis longtemps aux difficultés de notre métier, que nous devons le cacher !

— Je vous répète que c'est à prendre ou à laisser ! dit brusquement Joséphine.

— C'est bien, c'est bien ! se hâta de répondre la contremaîtresse, ne voulant pas irriter son ouvrière.

Le haut fonctionnaire n'avait pas menti. En face des plaintes du public sur la mauvaise qualité de ses produits, l'administration s'était décidée à tenter une amélioration ; en même temps, le directeur des contributions indirectes avait parlé d'économies à réaliser ; les chimistes officiels avaient donc été invités à fournir une preuve de leur savoir. Dans la sérénité olympienne, ils n'avaient vu que les intérêts supérieurs en jeu et s'étaient mis à l'œuvre. Lorsque Joséphine commença à s'attaquer à cette pâte, elle vit, en effet, que c'était une mixture extrêmement dangereuse. Au cours de sa longue carrière, elle n'avait jamais rien manipulé d'aussi infernal. Il était possible que ce phosphore coûtât moins cher que l'autre, mais il était certain qu'il tuerait beaucoup plus vite les ouvriers et les ouvrières qui le fabriqueraient. Cette constatation ne pouvait surprendre Joséphine Guépard et n'était pas de nature à la faire reculer.

Si elle avait exigé que son amie la secondât, c'est que la prévoyante créature avait une raison capitale. Grâce au salaire double que les deux femmes allaient gagner, on mettrait de côté une somme relativement rondelette, grâce à laquelle Susanne pourrait trouver de l'ouvrage en dehors de ce bagne et serait ainsi arrachée au labeur atroce qui finirait par la tuer.

Son habitude du métier et sa connaissance parfaite du travail assurèrent le succès du plan de l'allumettière. Seule avec Susanne, il lui serait aisé de se charger entièrement de la meurtrière besogne. L'enfant serait occupée par elle à de menus ouvrages qui ne présentaient pas de danger réel. Au cours de leur travail, Susanne regardait parfois sa vieille amie et semblait soupçonner quelque chose d'anormal ; mais l'affreux visage de Joséphine était impénétrable ; elle avait recours, pour assurer la réussite de son projet à des habiletés, à des ruses impossibles à déjouer. Lorsque la jeune fille trouvait sa part de travail trop faible et semblait vouloir se révolter contre sa compagne qui s'extériuait pour la ménager elle-même, celle ci lui enjoignait avec autorité d'avoir à suivre ses instructions ; elle sen blait retrouver toute sa rudesse pour malmener sa subordonnée quand il s'agissait, en réalité, de l'éloigner des vapeurs délétères. Joséphine s'écriait qu'elle était responsable du travail, qu'il y avait une question d'amour propre pour elle à le mener à bien, et que Susanne était trop jeune dans la partie pour lui en remontrer dans l'accomplissement d'une besogne aussi difficile. Au bout de huit jours, grâce à l'augmentation de leurs journées, les deux ouvrières avaient pu économiser 60 francs.

— Encore une semaine, se disait Joséphine, et nous dépasserons le billet de 100 francs... Alors, il n'y aura ni Dieu ni diable qui pourra m'empêcher de faire ce que j'ai résolu... La petite quittera la manufacture et, moi vivante, elle n'y rentrera jamais... Contre le mal n'aura pas eu le temps d'agir sur elle, je l'aurai sauvée !

Mais, le lundi suivant, au moment où la cloche sonnait pour le déjeuner, Joséphine s'abattit comme une masse dans le laboratoire. L'infirmière n'avait pu prolonger jusqu'au bout l'incroyable effort qui lui avait permis de lutter jusqu'alors contre le péril mortel. Elle avait cru qu'un courage surhumain lui suffirait pour aller jusqu'au bout ; elle s'était trompée ; elle n'avait pas tenu compte des ravages insensés que, depuis si longtemps, la mécrose avait exercés sur elle. Quelques années auparavant, elle fût sortie de l'épreuve minée, rongée, et dans un état certainement lamentable, mais elle n'eut pas été terrassée, foudroyée en quelque sorte, comme elle venait de l'être. On transporta Joséphine à son domicile, et on envoya chercher le médecin de l'usine, tandis que Susanne désolée, s'empressait à lui prodiguer ses soins. La décrosée avait perdu connaissance ; elle resta évanouie pendant près de deux heures, enfin, elle retrouva ses sens. Ses premières paroles furent pour Susanne :

— Tu ne me quitteras plus, n'est-ce pas ? murmura-t-elle avec angoisse.

— Je vous le promets ! répondit l'enfant.

Le docteur arriva. C'était un homme de haute expérience ; il examina consciencieusement sa malade, rédigea une ordonnance motivée et expliqua à Susanne ce qu'elle avait à faire. La jeune fille voulut poser quelques timides questions au célèbre praticien, mais il ne put y répondre, malgré toute sa bonne volonté, que par des phrases dubitatives ; l'empoisonnement du sang était presque complet ; les plaies avaient repris un aspect plus hideux que jamais ; le mal attaquait vraisemblablement le cerveau.

(A suivre).

Le nouveau Préfet de la Seine

M. Marcel Delanney, que la confiance du Gouvernement appelle à la préfecture de la Seine, est né le 23 avril 1863.

Ainsi que nous le disions hier, sa carrière administrative a été exceptionnellement brillante, et le successeur de M. de Selves compte parmi les meilleurs fonctionnaires de la République.

Licencié en droit, grand lauréat de l'Ecole des sciences politiques, M. Delanney débuta en 1883 comme attaché au ministère de l'Intérieur.

Il y gravit rapidement tous les échelons.

Rédacteur de première classe le 1er mai 1888, rédacteur principal le 1er février 1892, sous-chef de bureau le 1er mai 1896, chef du service de l'Algérie le 1er septembre 1896, il fut nommé secrétaire général du gouvernement de l'Algérie, avec M. le gouverneur Lafferrière, le 9 mars 1899.

Le 23 août 1900, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le 4 décembre de la même année, Waldeck-Rousseau lui confiait la préfecture de l'Ariège.

Préfet de la Sarthe en 1902, de la Corse en 1904, de la Haute-Vienne en 1905, M. Delanney devenait directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre le 1er décembre 1906.

Huit jours après il recevait le titre de préfet honoraire, vingt-trois jours plus tard il était promu officier de la Légion d'honneur.

Le 23 avril 1907, il passait de l'Enregistrement à la direction générale des Douanes où il était encore hier et où il signala sa présence par l'intelligente activité qui a été la caractéristique de toute sa carrière. Il faut noter que c'est sous sa direction que furent revisés, voilà deux ans, les tarifs douaniers.

Vingt jours après son installation aux Douanes, il devenait conseiller d'Etat.

Le 24 septembre 1908, il était désigné pour présider la commission chargée d'étudier la réorganisation des services administratifs et le relèvement économique de la Corse.

On voit à quel fonctionnaire remarquable est confiée la lourde tâche d'administrer le département de la Seine.

M. Delanney est homme à ne point tremper les espérances que dès aujourd'hui les Parisiens mettent en lui.

(*Le Rappel*).

Au moment où M. Delanney vient d'être appelé à l'un des postes les plus importants de la République, le *Petit Bastiais* est heureux de lui adresser ses très sincères félicitations.

Nous ne saurions oublier tout ce que M. Delanney a fait en faveur du relèvement de notre pays, et si ses fonctions de Directeur général des Douanes furent quelquefois en désaccord avec ses excellentes intentions à notre égard, nous ne pouvons méconnaître le rôle prépondérant que cet éminent fonctionnaire a joué dans la question du relèvement de notre pays.

S'il est vrai que nous soyons sur le point d'aboutir à une solution, il convient de rendre hommage au dévouement de l'ancien Préfet de la Corse qui n'a cessé, depuis qu'il fut chargé de présider la Commission d'enquête, de plaider très énergiquement notre cause auprès des divers ministres qui se sont succédé au Pouvoir.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 9 juillet, à 8 heures 1/2

En Liesse,	Turlos.
La Poupée de Nuremberg,	Adam.
Hyménée,	Wesly.
Samson et Dalila,	St Saëns.
Polka des Dindons,	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 juillet.

Le marché qui s'était sensiblement ressaisi au début n'a pas conservé sa clôture toute en reprise. L'ensemble certes est plus satisfaisant car on paraît envisager la situation avec davantage de sang-froid, mais il n'est pourtant de se tenir sur une prudente réserve, l'imbroglio marocain nous réservant sans doute encore des surprises dans le genre de celle d'Agadir. Notre Rente est plus tenue à 94.90. Tous les Fonds Etrangers se raffermissent principalement l'Extérieure à 95.15. Le Portugais à 68, frs le Serbe à 91 frs et les Emprunts Russes. Parmi nos grandes Institutions de Crédit, le Crédit Lyonnais progresse à 1.493. On a négocié le Crédit Foncier à 829, le Comptoir National d'Escompte à 936 et la Société Générale à 700.

Les obligations de 500 frs de l'Emprunt Intérieur Argentin à 1/2 0/0 or, dont la souscription a lieu le 6 juillet sous les auspices de la Banque de l'Union Parisienne sont offertes à 497.50 et rapportent 22.50. On verse 50 frs en souscrivant, 75 frs à la répartition, 150 ou 1er au 5 septembre et 222.50 du 25 au 30 décembre.

Sous mieux à 3.570. Peu de changement sur les valeurs de traction et sur les valeurs industrielles et métallurgiques russes. Titres cuprifères en nouveau recul : Rio 1.736.

Au comptant, on traite à 360 les Usines Smielloff.

En Banque, Québec Railway en reprise à 327.

Bonnes demandes à 453.50, *ex* obligations 5 0/0 or, 1re hypothèque Argentina Union Railway.

Chemins Français en hausse.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la 1re partie de l'amendement de M. Dumesnil, ainsi conçue :

« Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste..... »

Nombre de votants . .	530
Majorité absolue . . .	266
Pour l'adoption . .	513
Contre	17

La Chambre des députés a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

Scrutin sur la 2e partie de cet amendement, ainsi conçue :

« .... avec représentation des minorités, conformément aux dispositions ci-après : »

Nombre de votants . .	517
Majorité absolue . . .	274
Pour l'adoption . .	303
Contre	214

La Chambre des députés a adopté.

MM. Adrian, Balesi, Landry, Pierangeli ont voté pour.

M. Pugliesi-Conti a voté contre.

Cour d'Assises

Demain s'ouvre la session d'assises du 3e trimestre 1911 sous la présidence de M. le conseiller Gabrielli.

10 affaires sont inscrites au rôle : 6 meurtres et 2 tentatives, 3 assassinats, 1 aux témoignage.)

Les accusés sont au nombre de 15 : 5 appartenant à l'arrondissement de Bastia, 1 à celui d'Ajaccio, 5 à celui de Corte, 4 à celui de Sartene.

Audience de demain :

Vincignerra Pierre-Toussaint et Colombani Laudi-Saint, d'Isolaccio-de-Fiumorbo, meurtre et tentative de ce crime.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseur, Me de Montera.

La Saint-Pierre à Luri

Le *Petit Bastiais* annonçait la semaine dernière la fête de Saint Pierre à Luri pour le dimanche 2 juillet, avec le gracieux concours de la Société Philharmonique de Bastia *l'Avenir*, qui répondait à la gracieuse invitation de sa sœur la *Renaissance* de Luri. En effet, à 6 heures 35, la phalange musicale Bastiaise mettait pied à terre à l'entrée de Luri et précédée de ses tambours et clairons faisait son entrée au village au son du magnifique pas redoublé : « Le Caporal Clairon, » dont l'écho retentissait aux quatre coins de la commune. Devant l'Hôtel de Ville elle a joué la *Marseillaise*, et M. Franceschi, le sympathique maire de Luri, leur souhaita la bienvenue en termes chaleureux.

A 11 heures la *Renaissance* et l'*Avenir* se rendaient à l'église paroissiale où devait avoir lieu une Grand'Messe en musique. Les meilleurs morceaux religieux y furent exécutés. Au sortir de la messe les deux Sociétés se sont dirigées vers les deux l'hôtels où un dîner des plus délicats les attendaient.

A deux heures de l'après midi a eu lieu un grand concert sur la place de l'Hôtel de Ville, et le programme fut interprété sans la moindre défaillance par les 54 exécutants, devant les sept à huit cents auditeurs qui remplissaient la vaste place communale.

A 4 heures une salve de coups de boîtes annonce la sortie de la procession, et c'est au son des entraînantes marches religieuses exécutées par les deux sociétés réunies que la statue patronale du vénéré Saint Pierre fait le tour de la ville.

Le soir un grand banquet réunissait à nouveau les membres des deux sociétés musicales. Il y régna la plus vive et la plus franche gaieté, une cordialité qui fut vraiment touchante et qui scelle à jamais l'union intime des deux sœurs appelées l'une et l'autre au plus bel avenir dans la voie de l'art. Plusieurs toasts furent portés. M. Tasso, président de l'Avenir, lève son verre en l'honneur des deux sociétés et à la touchante manifestation faite par la charmante population de Luri, qui leur a réservé un si bon accueil.

A son tour, M. Chatillon, président de la *Renaissance*, prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers Collègues,

Je viens, au nom de toute la population de Luri, vous remercier du précieux concours que vous avez apporté au rehaussement de notre fête. Votre désintéressement en cette occasion nous montre aussi le bon accord qui règne parmi vous, la discipline si nécessaire à une Société. Ces qualités premières, c'est à votre chef que vous les devez, vous les devez à son intelligence et à son abnégation.

Puisse notre Société s'inspirer des principes de sa sœur de Bastia. Elle sera sûre alors d'être dans la voie de la prospérité.

Merci encore une fois, chers amis, et attendons l'occasion de vous montrer notre gratitude.

A huit heures et demie les deux sociétés toujours fondues ont ensuite pris part au grand bal populaire organisé sur la grande place communale éclairée à giorno et où la gentille jeunesse Lauroise s'en est donné à cœur joie.

A 11 heures du soir, toujours trop tôt, l'*Avenir* prenait congé de la *Renaissance*, et les camarades des deux sociétés se disaient au revoir à bientôt au final de cette fête qui fût on ne peut mieux réussie.

L. C.

Assistance aux Vieillards

Arrondissement de Corte

M. Jouve, sous-préfet de Corte, présidera aux dates indiquées ci-après, les Commissions cantonales d'assistance aux vieillards (loi du 14 juillet 1905) et d'assistance-retraite (loi du 5 avril 1910) des cantons de Vezzani, Ghisoni, et Venaco, savoir :

Vezzani, mardi 11 juillet, à 9 heures du matin.

Ghisoni, mercredi 12 juillet, à 9 heures du matin.

Venaco, jeudi, 13 juillet, à 8 heures du matin.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEX, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

1804, marche française,	Borel-Clerc.
Légendes du Danube,	Faick.
Carmen,	Bizet.
Colombine rêve,	Popy.
Les Cloches de Cornoville,	Planquette.
Dormoy, suite d'orchestre,	Dormoy.
Dancing Société,	Salabert.

Soirée de 8 heures à minuit

Les Cadets,	Sousa.
La Veuve Joyeuse,	Lehar.
L'Amoureuse, sérénade,	Philippocchi.
Lone de Lammermoor,	Donizetti.
Dorobant, suite d'orchestre,	Barch.
La Tosca,	Puccini.
Deux cours ne font qu'un,	Rixdorfer.
Menuet des Clochettes,	Aubry.
Paillasse,	Cavallo.
L'Or et l'Argent,	Lehar.
La Fête du Nègre,	Lincke.

SOCIETES & SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche, 9 courant, de 9 à 11 heures, à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception de nouveaux adhérents.

Assistance aux Veillards

Arrondissement de Bastia

Le Sous-Préfet de Bastia présidera demain lundi, 10 juillet, à Morato, dans la salle de la Justice de paix, à 10 h. 1/2, la Commission d'assistance aux vieillards (6 appels) à 11 h. 1/4, la Commission d'assistance médicale gratuite (9 demandes de radiations); à midi, la Commission d'assistance-retraite (12 demandes d'admission).

Il présidera également lundi, 10 juillet, à Saint-Florent, dans la salle de la Justice de paix, à 3 h. 1/2, la Commission d'assistance aux vieillards (un appel); à 4 h., la Commission d'assistance médicale gratuite (36 demandes de radiation); à 4 h. 3/4, la Commission d'assistance-retraite (une demande d'admission).

Ces séances sont publiques, le Sous-Préfet invite les contribuables de la commune à y assister. Il se tiendra à la disposition de tous ceux qui désireraient lui demander des renseignements sur le fonctionnement des lois précitées.

Lettre de M. le Maire Gaudin

M. Auguste Gaudin, maire de Bastia a adressé à M. le Sous-Préfet la lettre suivante :

Bastia, le 8 juillet 1911.

Monsieur le Sous-Préfet,

Le *Petit Bastiais* de ce matin publie le compte rendu de la réunion de la Commission sanitaire de l'arrondissement de Bastia que vous avez présidée le 4 juillet courant.

Je relève dans ce document :

« M. le maire Gaudin, sur les *objurgations* du délégué départemental, *consent* à mettre la literie dont il peut disposer à sa disposition (sic). »

Je ne puis laisser passer, sans protestation, l'énonciation ci-dessus.

M. le Délégué départemental n'a pas eu à m'*objurguer* pour me rappeler à l'accomplissement de mon devoir; et je n'ai pas eu à *consentir* à m'y prêter, ce qui tendrait à indiquer que je l'ai fait malgré moi.

Il est bon que je rectifie sur ce point, en faisant simplement connaître comment les choses se sont passées.

M. l'Inspecteur départemental m'ayant demandé si je pourrais lui indiquer des personnes qui auraient éventuellement accepté les fonctions d'infirmier et de concierge, je lui ai donné rendez-vous pour le jour même à la Mairie et je lui ai présenté deux citoyens que j'avais convoqués et qui lui ont promis leur concours.

J'ai aussi, le même jour, prévenu M. l'Inspecteur départemental qu'un négociant de la Ville avait, sur la proposition que je lui en avais faite précédemment et que je lui avais renouvelée, accepté de fournir, le cas échéant, tout le matériel de literie, vaisselle etc., qui pourrait devenir nécessaire.

Je tiens essentiellement à ce que le procès-verbal soit modifié dans ce sens et, pour détruire, sans tarder, la mauvaise impression qu'il a pu produire sur mon compte, je livre cette lettre à la publicité.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,
A. GAUDIN.

N. B. *Objurgation* : Subs. féminin. Reproche violent, réprimande vive, c'est un terme didactique par lequel on désigne les reproches animés qui rentrent dans un discours. (Dict. de l'Académie Française).

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 9 juillet, à 8 heures 1/2

Les Saltimbanques, fant.	Ganne.
Le Bienheureux, p. r.,	Leroux.
Le Voyage en Chine, ouv.	Bazin.
The British Patrol,	Auh.
Siffler Pierrettes, polka.	Popy.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Nouvelles Religieuses

PÈLERINAGE A LA VASINA. — Dimanche, 9 juillet, pèlerinage annuel du Tiers Ordre au Sanctuaire de N. D. de La Vasina. Réunion des pèlerins à 5 heures à Mismo d'où l'on partira processionnellement. A 6 heures messe de communion générale au Sanctuaire.

OBSTRUCTION

C'est, en effet, par l'obstruction que Messieurs les Unifiés sont parvenus à empêcher hier le vote du projet de loi relatif à l'achèvement de la ligne Ghisonaccia-Bonifacio.

Mais leurs patriotiques efforts seraient restés vains, si la grande majorité des Députés n'avait déjà pris la clé des champs.

Deux scrutins ont eu lieu dans la même séance, l'un public, l'autre à la tribune ; pour le premier, la misère de plus de quatre cents députés ont pris part au vote ; pour le second, impossibilité d'atteindre le quorum, soit la majorité voulue pour rendre le scrutin valable. Il s'en suit qu'une centaine de députés, et peut-être moins, étaient présents à la séance. C'est du propre ! Et c'est bien la peine qu'on alloue à ces braves gens 15.000 francs de traitement.

Jusqu'ici on a rarement voté à la tribune, et surtout dans des questions de cette nature. On a fait exception en notre faveur, nous ne saurions être trop touchés d'une pareille marque de sympathie de la part de ces excellents Unifiés.

Mais, d'un autre côté, nous devons de véritables remerciements à notre éminent ami, M. Augagneur, ministre des Travaux publics, pour la fermeté avec laquelle il a soutenu nos justes revendications.

La Corse ne l'oubliera pas.

Nous savions d'ailleurs de longue date par nos honorables confrères du *Lyon Républicain* que notre Pays pouvait compter sur le sincère et efficace concours de l'ancien maire de Lyon, aujourd'hui Ministre des Travaux publics.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques de 8 juillet.

Thermomètre. — 7 heures + du matin 22 8 à midi 26 + à 6 heures du soir + 22. Maxima + 28 9. Minima + 21°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 770 mm., 6 heures du soir, 770 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Pour la salubrité de la ville

A la suite de la dernière note que nous avons publiée sous ce titre, diverses lettres nous sont parvenues nous signalant l'état de malpropreté dans lequel se trouvent certains vestibules et certains passages.

Un père de famille nous indique notamment la Cour du n° 33 de la rue de l'Opéra et les vestibules attenant ; le passage à côté du n° 28 de la même rue.

On nous signale également les cours des n°s 9 et 11 de la Place Saint-Nicolas : le vestibule et les escaliers de l'Ecole Laïque de garçons, etc

Notes d'Art

On a pu remarquer depuis quelques jours, dans les vitrines du *Petit Bastiais*, une nouvelle exposition d'agrandissements de notre excellent ami M. Moretti.

Le portrait de M. Pompeani, notre distingué confrère de la *Corse Algérienne*, fait remarquer surtout le talent du photographe dont la réputation, d'ailleurs n'est plus à faire.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :

M. Pierre Lanciani, place St-Nicolas.

Le tout par la fenêtre

Oh ! je ne veux pas parler d'ordures ménagères.....

Il s'agit d'un malheureux fou... qui dans un accès... au prit à briser les meubles de sa maison, et à les jeter par la fenêtre.

Ce malheureux qui se nomme P. X... a été conduit momentanément au poste de police, et interné ensuite d'urgence à l'Hôpital Civil.

Accident

Hier, dans l'après-midi, un individu se présentait à la gendarmerie et prévenait le planton de service, qu'un homme avait été trouvé inanimé dans une citerne vide située non loin de la tour dite « la Vetrice, » près du village de Cardo.

Les membres de l'Assistance publique, toujours fidèles à leur tâche de dévouement, se transportèrent aussitôt sur les lieux.

Le nommé Giudicelli Pascal fut, en effet, trouvé au fond de la citerne ; il portait des blessures à la tête et au bras gauche.

Les assistants Germolacca, Spinelli et Battesti ramenèrent la victime à Bastia, où elle a été admise d'urgence à l'Hôpital Civil.

Les blessures de Giudicelli ne sont pas très graves.

Poules errantes

Procès-verbal a été dressé contre le nommé P. C., qui laisse ses poules errer dans la rue.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

CIRQUE GYMNASTIQUE MADRIGALI

Aujourd'hui dimanche, deux grandes représentations :

Matinée à 2 h. 1/2. — Soirée à 8 h. 1/2

PRIX DES PLACES : Baignoires 1.50. — Premières 1 fr. — Galeries 0,40.

Coopérative Bastiaise

Réunion générale des membres dimanche prochain, 9 courant, à 1 heure et demie du soir, à la mairie.

L'ordre du jour a été donné par lettre individuelle.

Le Président, GELORMINI.

VENTE

en la Mairie de Novella (Corse), le dimanche 30 juillet 1911, à 2 h., par le minis. de Orabona, not. à Palasca (Corse) 1 lot.

Solajolo, terre et maquis, 21 hectares, 7 ares, 80 centiares, Cne. de Novella.

M. à P. 2000 frcs.

S'ad. audit Me ORABONA ; not ; Desmoreuil, Thorel et Huguin, av., Lecuffer, not. à Paris.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants incassables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N.-B. On demande de bonnes culotteuses.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le vapeur Saint-Barthélemy arrivera à Bastia, vers le 10 juillet et repartira le 12 pour Nantes, Le Havre et Anvers.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

COURSE DE PARIS

7 juillet — 8 juillet

Rentes de 3 0/0 ancien . 94.40 — 94.40

— de 3 0/0 amortis . . 95.60 — 95.75

ex-coupon.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 8 juillet.

Le caporal Cardoni, du 163e rég. d'infanterie, est nommé garde républicain à pied.

Sont nommés gendarmes :

A la 15e légion ter :

Première compagnie, arme à cheval, Jacquet, caporal au 3e zouaves ; Fourquet, ex-canonnier de l'artillerie coloniale.

Arme à pied : les tirailleurs algériens Seguin, Exserot et Jeannot.

Deuxième compagnie, arme à cheval, Anglade, ancien maréchal des logis de cavalerie.

Arme à pied, Vieillemin, ancien soldat d'infanterie coloniale : Soubiron, ouvrier brigadier au 31e dragons ; Vaysières, ancien gendarme.

M. CAILLAUX AU MANS

Paris, 8 juillet.

Le président du Conseil se rendra demain au Mans.

M. Caillaux prononcera un grand discours politique.

Nouvelles Maritimes

La Dénomination des Escadres Métropolitaines

Paris, 8 juillet.

M. Delcassé, ministre de la marine, a soumis en conseil des ministres à la signature présidentielle, la nomination de l'amiral Boué de Lapeyrère, ancien ministre de la marine, au commandement de la première escadre de ligne, qui sera composée de six cuirassés du type *Danton*.

La deuxième escadre, placée sous le commandement de l'amiral Baline, se composera de six cuirassés du type *Patrie*.

La troisième escadre, qui sera commandée par l'amiral Aubert, se composera de six cuirassés du type *Saint-Louis*.

La composition des escadres ne sera complètement fixée qu'après les grandes manœuvres de septembre.

TOULON

INCENDIE

à bord du cuirassé « Brennus »

Toulon, 8 juillet.

Un accident, qui aurait pu avoir de terribles conséquences, s'est produit aujourd'hui à bord du cuirassé *Brennus*.

Un incendie, occasionné par un court circuit, s'est déclaré subitement à bord, et c'est à grand'peine que l'équipage a pu se rendre maître du feu.

Les munitions ont du être noyées.

On n'a à regretter heureusement aucun accident de personnes.

Les dégâts occasionnés par l'incendie sont assez importants.

L'Incident d'Agadir

La Situation

Paris, 8 juillet.

L'émotion causée, par l'incident d'Agadir et qui s'était relativement calmée ces jours-ci, s'est manifestée plus visiblement aujourd'hui, en raison de l'attente du résultat des pourparlers engagés, et de la réponse définitive de la France.

Tous les journaux sont unanimes à déclarer qu'une attitude ferme de la France, suffira à intimider l'Allemagne.

Triple Entente

France-Angleterre et Russie

Ainsi qu'on le prévoyait, le cabinet de St Pétersbourg a donné son adhésion complète à la France, au sujet de l'incident d'Agadir.

Désormais, on a l'assurance officielle d'un accord parfait entre la France, l'Angleterre et la Russie pour s'opposer aux prétentions de l'Allemagne.

L'Allemagne recule

Cette solidarité étroite des trois nations qui ont signé l'acte d'Algésiras, semble avoir exercé une grande influence sur l'attitude de l'Allemagne.

Il apparaît visiblement que cette dernière recule devant la barrière qui s'oppose énergiquement à son action injustifiée à Agadir.

Bruits divers

Des bruits divers ont couru au sujet de la réponse de la France, et des pourparlers engagés solidairement avec l'Angleterre et la Russie, contre de l'Allemagne.

On ne pourra au juste connaître rien de précis à ce sujet avant lundi.

La Conquête de l'air

LE RECORD DE L'ALTITUDE

L'aviateur Loridan s'élève à 3.280 mètres

Châlons, 8 juillet.

Chaque jour, le génie français se manifeste avec plus d'éclat dans les progrès rapides et surprenants de l'aviation.

Aujourd'hui, l'aviateur Loridan, évoluant au dessus de l'aérodrome de Mourmelon-le-Grand, s'est élevé à la hauteur prodigieuse de 3.280 mètres.

Loridan bat ainsi le record de toutes les altitudes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

LE BUDGET

M. Klotz, ministre des finances, dépose sur le bureau de la Chambre, le projet de Budget de l'exercice 1911, retourné du Sénat.

La Chambre renvoie ce projet à la Commission du Budget.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

LE CIRCUIT EUROPÉEN

L'aviateur Beaumont est classé premier

Paris, 8 juillet.

Le Comité d'organisation du Circuit Européen, et le Comité d'aviation de l'Aéro-Club, se sont réunis aujourd'hui, afin de procéder au classement général et définitif des concurrents de la course.

L'aviateur Beaumont, l'enseigne de vaisseau Conneau, a été classé premier.

L'intrépide aviateur a reçu des milliers de télégrammes de félicitations de tous les points du monde.

Conseil des Ministres

Paris, 8 juillet.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le voyage de M. Fallières en Hollande

Le Président de la République rend compte au Conseil de son voyage en Hollande.

M. Fallières se déclare enchanté de l'accueil qu'il a reçu des Souverains et de la population des Pays-Bas.

Les affaires du Maroc

Le Conseil s'occupe d'abord de la réponse du Gouvernement français à la note du cabinet de Berlin, au sujet de l'occupation d'Agadir.

La note de la France a été tenue secrète.

Contre l'espionnage

M. Messimy, ministre de la Guerre, entretient ses collègues de la nécessité de fortifier les dispositions légales actuellement en vigueur relatives à l'espionnage.

La propagande antimilitariste

M. Gruppi, ministre de la Justice, rend compte à ses collègues des mesures qu'il a prises au sujet de la propagande antimilitariste par la chambre syndicale de la C. G. T.

La réintégration des cheminots

M. Augagneur, ministre des Travaux publics, entretient ses collègues de la démarche faite auprès de lui, par une délégation du Syndicat national des travailleurs des chemins de fer, au sujet de la question des réintégrations et de l'application des règlements d'hygiène.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Conseil Supérieur de l'Instruction Publique

Paris, 8 juillet.

La troisième séance de la session ordinaire du conseil supérieur de l'Instruction publique a eu lieu ce matin, sous la présidence de M. Ernest Lavisse, de l'Académie française, vice-président.

Le conseil a abordé la discussion des divers projets et vœux qui lui ont été soumis.

Quatre de ces projets intéressent l'enseignement supérieur, sept l'enseignement secondaire et trois l'enseignement primaire.

UN PROJET DE LOI contre l'espionnage

Paris, 8 juillet.

Le ministre de la Guerre, justement alarmé par la recrudescence des cas d'espionnage, et d'accord avec le président du Conseil, a préparé un projet de loi, en vue de rendre plus sévère la législation actuelle sur ce délit.

M. Messimy a entretenu son projet le Conseil des ministres.

Ce projet sera probablement déposé sur le bureau de la Chambre, avant sa séparation, afin d'introduire dans notre législation des principes analogues à ceux qui existent dans la législation allemande.



LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du BRAHA RAS BOAVI.



RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouens artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-H. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Épicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ets L. F. MATTEI
à Bastia (Corse)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX émiettement hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
PLANS et Devis à titre absolument gracieux

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

Essences et Pétroles
Pétrole Ruffné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée — Se méfier des imitations
CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE

Docteur en portrait
Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.
Ce sont les femmes atteintes de métrite
Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été soignées aux eaux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux Idées noires. Elles ont ressenti des Lancinantes douleurs dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.
La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'Hygiénique des Dames (1 fr. le bidon).
Toutes femmes soucieuses de la santé doit employer la JOUVENCE à titre préventif régulier, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les suppressions subites de menstrues, les Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, les Accidents du Retour d'Âge, Chaleurs, Vapeurs, Essoufflements, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. 3 fr. 50 le flacon, 4 fr. 40 franco 3 fr. Se gare contre mandat poste 40 fr. 50 adressé Pte Reg. DUMONTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements gratis et francs)

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT - s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. Cie La Prévoyante. Bureau B, 11, rue Lacharrière, Paris.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation modérée

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 189 — LUNDI 10 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-H. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite divers. 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers. 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, à h. 02 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Premier quart., le 2. — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Les 7 frères martyrs.
Fête de Demain : Saint Pie Ier, pape.

9 JUILLET

L'ŒIL DU MAITRE

« Nous voulons d'abord être un Gouvernement qui gouverne. » M. Caillaux, président du Conseil, terminait ainsi sa harangue ministérielle. Les applaudissements répétés des gauches lui prouvèrent qu'il avait raison.

Exister n'est pas toujours suffisant, on doit prouver quelquefois que l'on existe vraiment. Un Gouvernement ne peut le faire qu'en montrant à tous, et très nettement, qu'il sait ce qu'il veut et qu'il sait où il va. La pire des choses est de suivre les mouvements, quels qu'ils soient, de commencer où ils commencent et de s'arrêter où ils s'arrêtent. Il faut, à certaines minutes, surtout aux minutes dangereuses, savoir prendre la tête des troupes que l'on commande, et après avoir arrêté un entrain qui pourrait devenir trop périlleux, ou encouragé les énergies abattues, leur indiquer et leur bien indiquer la route qui doit être nécessairement suivie. Cela s'appelle gouverner et gouverner sagement.

Cette compréhension du pouvoir ne va, d'ailleurs, pas sans heurts. Le peuple français, prompt à tous les emballements et à tous les enthousiasmes, supporte mal souvent la main qui s'oppose à ses desseins ou qui veut les modeler sur une autre forme. D'un individualisme outrancier quelquefois, il lui apparaît que les intérêts particuliers doivent l'emporter sur l'intérêt général. Et c'est périlleux alors de vouloir lui prouver qu'il a tort et que rien n'existe vraiment que par rapport au tout. Bien des hommes sont tombés qui avaient essayé de lutter contre cet état d'esprit dangereux.

Les champs de bataille politiques ont connu des soirs de tempête où les bourrasques n'épargnaient rien sur leur passage. Sans doute, dès le lendemain, beaucoup reconnaissaient déjà qu'ils s'étaient lourdement trompés. La première fumée dissipée, ils avouaient que seuls, ceux qui n'étaient plus là, avaient vu clair dans la mêlée. Que de superbes mausolées n'a-t-on pas élevé à ces nobles victimes des heures de folie ! Mais il n'en restait pas moins que par manque de direction réfléchie, les fautes de tactique accumulaient les erreurs sur les erreurs. Et c'était encore tout cela qu'il fallait abattre avant de penser à rebâtir autre chose.

Un Gouvernement digne de ce nom doit précisément empêcher que les uns passent leur temps à défaire le travail des autres. Sans compter que les heures sont assez précieuses pour que nous ne les gâchions pas inutilement, rien n'est plus dangereux que cet exemple donné d'en haut. Le parlementarisme a été assez attaqué, tous ces temps derniers, pour qu'il soit inutile de procurer l'occasion de l'attaquer à nouveau. Et c'était en fournir une splendide, que de le montrer uniquement occupé à chercher un chemin qu'il ne trouvait pas toujours. Couper et ciseiller dans l'œuvre d'hier, c'est peu. Mais, arrivé sur le chantier des constructions nouvelles, ne faire que changer les matériaux de place au lieu de se mettre immédiatement à l'ouvre, c'est moins encore. Ce spectacle pourtant ne nous a pas toujours été inconnu. Quelques-uns de ceux qui ont, pour diverses raisons, avouables ou inavouables, engagé à fond la lutte contre nos honorables, ont même prétendu, je crois, qu'ils n'en avaient jamais vu d'autre. Ces Messieurs, du Nord ou du Midi, exagèrent, sans doute, mais il faudrait qu'ils n'aient pas le droit de pouvoir exagérer.

Ils ne l'auront plus, le jour où le Gouvernement républicain se mettra résolument à la tête des forces républicaines pour les guider et les conduire. M. Caillaux a promis de le faire, et il est homme à tenir ses promesses. Point n'est besoin de commencer beaucoup de choses à la fois, il suffit seulement d'en commencer une et de ne pas s'arrêter à mi-côte sous ce fallacieux prétexte que la montée est rude et que le soleil de juillet est chaud. Il se pourrait alors que ceux de Toulouse trouvent, cet hiver, que la neige est trop blanche et le froid trop sérieux. Et nous attendrions ainsi longtemps encore, sous l'orme, les réformes qu'on nous a promises depuis quelques jours déjà. Mais rien de pareil n'est à craindre sans doute.

Depuis que le Président du Conseil a annoncé qu'il entendait travailler et faire travailler les autres, toutes les bonnes volontés semblent s'être épanouies. M. Caillaux réussira donc. Son Gouvernement, qui va gouverner, nous réserve probablement d'heureux lendemains. A la parole de notre jeune Premier, nous allons voir se révéler, au Palais-Bourbon et au Sénat, un rôle insoupçonné.

Et puis, il est si joli de se sentir diriger par quelqu'un qui a le sourire, le large sourire.

MAURICE BIGOT.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

LA QUESTION CORSE
ET LA PRESSE

Après avoir, dans un premier article, donné un aperçu général de la situation économique de la Corse, M. Henry Spont vient de publier dans le *Petit Journal*, une excellente étude sur l'assainissement de la plaine orientale.

Nous sommes heureux de reproduire cet article qui paraît à son heure et qui nous permet de remercier encore une fois, la rédaction du *Petit Journal* du généreux appui qu'elle veut bien donner à la Corse.

En Corse

II

J'ai visité la côte orientale en mai, à l'époque où ses habitants se préparent à l'abandonner. Imaginez une vaste plaine d'alluvions, parsemées d'étangs séparés de la mer par des dunes. Dans ces cuves imperméables et fermées s'accumulent et se corrompent les eaux vives, si pures, descendues de la montagne proche ; et la fièvre, la bilieuse malaria, règne en souveraine maîtresse, pendant cinq mois de l'année, sur cette terre charmante et grandiose.

Elle a connu des jours brillants, autrefois, lorsque les Romains, ses conquérants, élevèrent, au milieu des grasses prairies, la ville aujourd'hui ruinée d'Aleria. Mainte vestige du passé, encore debout, atteignent sa miraculeuse prospérité. Mais, après la chute du grand empire, les colons durent battre en retraite vers les sommets devant les incursions des Barbares. Peu à peu le lit des torrents s'exhaussa, les embouchures se comblèrent, des marais croupissants couvrirent le sol dévasté. Et quand les hommes revinrent, ils trouvèrent, installé à leur place, le fléau — qui est encore là.

Aujourd'hui il est impossible de séjourner dans cette région sans payer son tribut. L'ancienne capitale d'Aleria n'est plus qu'un village de 620 habitants où la moyenne de la vie ne dépasse pas 26 ans. Elle n'atteint pas 22 ans à Biguglia qui fut la résidence des gouverneurs de l'île sous la domination génoise et le siège des Etats corses au XVe siècle ! En été, la plaine orientale — de Bastia à Bonifacio — est « complètement » abandonnée. C'est à peine si les cultivateurs se risquent à descendre de la montagne pour venir donner quelques soins à hâtifs à leur pauvre terre.

Ont-ils raison de se plaindre, et la question de l'assainissement n'est-elle point, comme le disait Blanqui en 1838 « une dette de la communauté ? »

La malaria ne date pas d'hier. Elle est mentionnée pour la première fois dans une requête adressée en 1409 à l'office de Saint-Georges. Les signataires signalaient l'urgence des travaux et terminaient ainsi : « Vos impôts en recouvreront mieux, le pays sera sain et la terre plus fertile. »

L'annexion de la Corse à la France, en 1769, semble marquer le début d'une ère nouvelle. De nombreux rapports attestent la sollicitude de Louis XVI envers ses nouveaux sujets. La Révolution balaya ces projets déjà en cours d'exécution. L'Assemblée Nationale un prêta qu'une attention distraite aux paroles éloquentes de Barère : « La Corse est un département de la France. Vous avez solennellement décrété ce titre dont la Corse était digne, dont la Corse s'honore comme d'un mouvement de la justice d'une grande nation. Mais cette île est pauvre, elle est inculte. Séparée du continent, elle n'a pu s'élever au degré de civilisation et de prospérité auquel elle peut prétendre : elle vous demande aujourd'hui les moyens d'y parvenir. »

Le premier de ces moyens, c'est l'assainissement de la côte orientale. L'opération ne coûtera qu'une douzaine de millions, somme bien minime si l'on considère les résultats certains. L'Etat ne peut se dérober plus longtemps à cette « dette de la communauté. »

L'agent spécifique du paludisme, découvert par le Dr Laveran, est un microbe, l'hématozoaire, qui s'attaque aux globules sanguins. Il est transmis à l'homme par la piqûre d'un moustique appelé anophèle.

Ces redoutables insectes apparaissent sur ce littoral en mars et se reproduisent jusqu'au début de l'automne. A l'apparition des premiers froids, la plupart meurent, mais certaines femelles vont se retirer dans les endroits abrités où elles assurent la perpétuité de l'espèce. Et elles l'assurent largement, puisque chacune pond, en une seule fois, 300 œufs, lesquels au bout de quinze jours donnent naissance à autant de moustiques. On peut conclure, de cette fécondité prodigieuse, qu'à la cinquième génération, dans un cycle de quatre à cinq

00370

228e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VI

LES MÉTIERS QUI TUENT

Suzanne pensait avec le plus grand courage aux ulcères qui défiguraient la pauvre Joséphine ; celle-ci, malgré des souffrances de damnée, avait recouvré toute son énergie morale. Tandis que l'enfant s'empressait à son chevet, elle lui disait, continuant à la tutoyer :

— Huit jours de plus, si j'atteignais mon but !.. Oui, ma petite, ça y était !.. Ah ! décidément, on vieillit !.. Est-ce bête que je sois tombée comme ça sans crier gare !.. Tu as dû être bien effrayée, ma mignonne ?

— Je l'avoue, répondit Suzanne qui, elle aussi, s'imposait une violente contrainte pour que la malade ne soupçonnât pas la gravité de son état.... Mais, heureusement, votre mal est moins grave que je ne le craignais !

— Ah ! ah ! fit l'allumettière avec doute.. C'est le médecin qui t'a dit ça ?..

— Oui, dans quelques jours, il n'y paraîtra plus !

— Eh bien ! il se trompe ! reprit la rude créature sans s'émouvoir... Oui, je le sens ! je suis fadée !..

— Vous verrez, mon amie, que si vous êtes raisonnable vous guérirez vite !

— Oh ! la coiffe est encore assez bonne !.. Seulement, je ne m'explique pas ce qui se passe dans ma tête... Enfin, on ne tardera pas à être fixé !.. C'est égal ! ils devront en faire une bobine, les obsèques !.. L'ouvrage n'était pas fini !

— On vous attendra pour le continuer.

— Je ne crois pas, en effet, qu'il y ait beaucoup de presse, dans l'atelier, pour me remplacer !.. Tonnerre !.. Quand je pense à cette pâte !.. Je n'ai jamais eu pareille saleté !..

Suzanne reprit :

— Vous n'avez pas voulu que je vous aide plus efficacement.... C'est à cause de cela que votre accident est arrivé ?

— Mais, ma petite, reprit la sœur de Jean Goépard, si tu avais mangé seulement la dixième partie de cette diabolique mixture, faible comme tu l'es, tu ne serais plus de ce monde !

— Comment !

— Ah ! ah ! pourrait l'ouvrière avec un stridant éclat de rire... Je t'ai joué un joli tour, bien !.. Et tu n'y as vu que du feu !.. Qu'est-ce que je risquais ?.. Ma vieille carcasse !.. Tout de même, je la croyais encore plus solide !.. Tandis que toi, mon pauvre amour, tu n'aurais offert au mal aucune résistance !.. Non, non ! j'ai voulu tout pour moi !.. Ce sera la première fois de ma vie que je n'aurai pas été partageuse !

— Ainsi, répliqua l'enfant en joignant les mains, c'est en voulant me préserver du danger que vous avez succombé à la tâche ?..

— Tiens ! Et Joséphine, qui ne perdait pas son jugement... Tu disais tout à l'heure que mon cas n'était pas grave !.. A l'entendre, je serais donc finie ?..

— Non ! non ! se hâta de répondre Suzanne... Vous n'avez mal compris !..

— Et tout ces, ma petite, j'ai des droits sur toi maintenant, et je mérite bien une petite récompense.... Pas vrai ?..

— Ah ! si je pouvais à mon tour me sacrifier pour vous !..

— Eh bien ! merci !.. La partie ne serait vraiment pas égale !.. Et j'y gagnerais trop !.. Non, non !.. Parlons peu, parlons bien !.. On ne sait pas si on pourra jaser encore longtemps !.. Mais tu vas me jurer de ne plus remettre les pieds à la fabrique ! Tu ne peux pas me refuser ça !..

— Soit ! dit Suzanne... Je vous le promets !

— Maintenant, ne vas pas croire, s'il m'arrivait du bobo pour de vrai, que j'aurais évité mon sort en partageant plus également avec toi notre sacrée besogne... Nous aurions été logées à la même enseigne, voilà tout !.. J'ai trouvé qu'une de nous deux suffisait.... Tant pis si l'administration n'a pas son compte !

Mme Desmiches apparut :

— Eh bien ! Joséphine, dit-elle, vous sentez-vous un peu mieux ?..

— Merci de votre intérêt... La vérité est que je ne vis pas fort !

La logeuse échangea un regard navré avec la jeune fille.

— Enfin, reprit Joséphine, nous sommes riches, la petite et moi... Nous avons soixante francs dans notre tiroir, qui ne doivent rien à personne... Et vous n'avez pas à craindre de rien perdre avec nous !

— Ah ! fit Mme Desmiches, que l'amertume ironique de sa boutade affectait... Vous ne me connaissez donc pas pour me prêter de semblables pensées ? Vous savez bien que j'ai de l'amitié pour vous deux et que vous pouvez compter sur moi !

— Oui, mais vous n'êtes pas millionnaire non plus ! répliqua Joséphine d'un ton radoucl.

— Ça, c'est vrai !.. Et puis, il y a vraiment des clients qui ont pris trop à leur aise.... On a beau dire : « Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué !.. » Il ressuscite quand même... Et dame !.. Les choses ne marchent pas toujours comme on voudrait !

— Tâcher donc encore de trouver de l'ouvrage à Suzanne !.. En attendant qu'elle réussisse à s'occuper, il est convenu avec elle qu'elle ne bougera pas d'ici !..

— Nous finirons bien par y arriver, allez, Joséphine !.. Vous savez qu'il n'y a réellement que les gueux pour s'aider et se dévouer entre eux !

— La chanson le prétend.... Elle a peut-être raison !

— Mais, dites moi, inulna avec prudence la logeuse .. Ne m'avez-vous pas parlé d'un frère à vous qui était revenu il y a peu de temps à Paris ?..

— Oui, mon frère Jean.

— Eh bien ! sans exagérer votre indisposition, ne pensez-vous pas qu'il faudrait l'avertir ?

— Jamais de la vie ! protesta la malade.. Il a ses occupations !.. Il est inutile de le déranger !

— C'est bon, c'est bon ! fit Mme Desmichet... Vous avez peut-être raison !

Joséphine reprit :

— Vous comprenez, demain, ça peut changer !.. Et je ne veux pas avoir tourmenté mon frangin pour rien !

Malheureusement, aucune amélioration ne se produisit.... La visite du médecin et la médication prescrite n'appartinrent aucun soulagement.

(A suivre).

mais, 200 millions de moustiques peuvent éclore à la surface des eaux stagnantes.

La destruction des larves s'impose donc comme un moyen d'urgence en attendant le desséchement des marais qui seul supprimera l'effet en supprimant la cause. La lutte ouverte contre le paludisme expérimenté avec succès, depuis 1902, les méthodes préconisées par le docteur Laveran : la prophylaxie mécanique qui a pour objet de protéger les ouvertures des maisons au moyen de toiles métalliques, la prophylaxie chimique et enfin la destruction des larves par le pétrolage. De tous ces moyens, le second est le plus efficace, et nous devrons, à cet égard suivre l'exemple de l'Italie. La loi du 30 juillet 1900 autorise l'Etat à fabriquer et à distribuer la quinine en boîtes estampillées. La quinine d'Etat est remise gratuitement aux ouvriers par les médecins communaux. Le paludisme est considéré comme un accident de travail, et tout patron, convaincu de négligence, est déféré aux tribunaux.

Mais les efforts de l'initiative privée n'aboutissent qu'à des mesures préventives. Il s'agit de couper le mal dans sa racine et de procéder à des travaux d'ensemble : desséchement des marais, régularisation et rectification des rivières, endiguement des étangs, et surtout adduction d'eau potable. L'importance de ce dernier point est capitale. « Le jour où l'on aura pourvu la côte orientale d'eau propre à la boisson, me disait à Alaria le savant docteur Zuccarelli, cette contrée ne sera pas encore assainie. Les accès paludéens s'y manifesteront, mais ils seront moins fréquents, plus atténués. On n'y constatera plus ces infections paludéennes, véritables intoxications, qui résistent à tout traitement et annihilent la volonté et les forces du sujet contaminé. » Dans son magistral ouvrage sur le paludisme, le docteur Pitti-Ferrandi aboutit aux mêmes conclusions,et le docteur de Rocca-Serra m'a permis de constater sur place, à Portovecchio, les bienfaits produits par l'addiction de l'eau de l'Ospedale.

L'intervention de l'Etat peut seule mener à bonne fin une œuvre si vaste, si complexe. M. Henri Pierangeli, le jeune et actif député de Bastia, me disait : « Cette intervention se justifie par une raison d'ordre purement économique : l'accroissement de la prospérité de la Corse ; elle s'impose, parce qu'il s'agit avant tout d'une œuvre de salubrité publique au succès de laquelle tient l'existence de milliers de citoyens français. »

Une étude d'ensemble a été présentée par le ministre de l'Agriculture en 1899. Les avant-projets ont été présentés en 1898 et en 1899. Le 4 juillet 1902, un projet était déposé par le gouvernement sur le bureau de la Chambre. En voici les grandes lignes :

Après avoir déclaré, dans l'exposé des motifs, que l'exécution des travaux ne peut être assurée ni par l'initiative privée ni par le groupement syndical et qu'elle doit donc être mise entièrement à la charge de l'Etat, le projet énumère les procédés à employer :

1° Régularisation du lit des cours d'eau dans les parties basses ;

2° Fixation des embouchures au moyen de digues maintenant la communication constante des étangs avec la mer ;

3° Comblement, débroussaillement et égouttement des marais ;

4° Régularisation des cuvettes des étangs à défaut de leur comblement intégral qui imposerait de trop lourds sacrifices et priverait la population maritime du poisson qui constitue les trois quarts de ses ressources ;

5° Adduction d'eau potable.

Telles sont les grandes lignes du programme dont les représentants de la Corse espèrent — avec nous certainement — voir bientôt la réalisation. La dénomination des marais sur tout le littoral rendra évidemment l'opération compliquée. Le système des *polders* (desséchement au moyen d'appareils élévatoires) qui a donné de si beaux résultats en Hollande où les 180 kilomètres carrés du lac de Haarlem furent desséchés en moins de quatre ans, ce système-là devra être remplacé par le comblement soit par colmatage, soit par terrassement. Il y a en Corse 2.800 hectares à transformer, dont 1.400 sont situés au-dessous du niveau de la mer. Il faudra du temps, des sous pour donner à bonne fin une tâche si vaste.

Mais le mouvement d'opinion qui s'est formé sur le continent en faveur de notre belle île méditerranéenne dictera leur devoir aux pouvoirs publics. Le récent congrès de Corte a montré comment les Corses savent vouloir, quand ils veulent. Que la France leur accorde enfin les satisfactions, si légitimes, qu'ils réclament depuis tant d'années. « La mère patrie, disait Blanqui, doit à la Corse les avances que la puissance sociale ne saurait refuser à la faiblesse individuelle ».

Admirable parole ! Demain, la faiblesse individuelle deviendra une force qui s'incorporera définitivement à la nation.

HENRY SPONT.

CONTRE LE CHOLÉRA

Bastia doit se défendre

Il y a quelques jours, nous avons publié une note, dans laquelle nous nous demandions si nous étions suffisamment protégés contre les épidémies qui nous menacent.

A notre très grand regret, nous sommes aujourd'hui obligé de répondre négativement.

Le compte-rendu de la dernière séance de la Commission sanitaire nous fournit, d'ailleurs, cette réponse.

Sans doute, cette Commission a fait tout son devoir, pour mettre en garde la population contre le danger qu'elle court et pour empêcher la propagation d'une épidémie qui viendrait à se déclarer en ville, mais quelles sont les mesures proposées pour empêcher le choléra *de pénétrer en Corse* ?

C'est là cependant le point capital.

Nous comprenons que l'on discute sur le choix du local où devraient être transportés les malades et que l'on puisse se demander si l'ancienne usine de Minelli réunit toutes les conditions voulues pour assurer le traitement des cholériques ; mais comment se montrer difficiles, si l'on ne trouve pas d'autre local et surtout si le désintéressement devient si rare lorsqu'il s'agit de défendre la santé de toute une population !

Quelles que soient les difficultés que l'on rencontre de ce côté-là, il est de toute nécessité que l'on prenne des mesures de défense sérieuses pour mettre notre ville à l'abri de la contagion.

L'épidémie est désormais à nos portes. Ce ne sont plus seulement les ports italiens qui nous menacent, mais c'est surtout celui de Marseille.

Les dernières nouvelles qui nous parviennent de cette ville ne sont guère rassurantes.

Il est temps d'aviser.

Demain il sera peut-être trop tard.

Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons aujourd'hui : que l'on sauvegarde avant tout la santé publique. On discutera ensuite la question d'intérêt.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 juillet.

L'agitation persiste sur notre marché et malgré l'absence de nouvelles la tendance reste faible dans les compartiments. Il est à présumer du reste qu'il en sera ainsi jusqu'à ce que l'on soit fixé sur la solution du conflit. La Rente Française varie peu à 94.30. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure perd un demi point à 93.62 ex-coupon et le Turc 90 centimes à 92.40, coupons détachés. Le Portugais, l'Italien et le Serbe restent dans leurs cours de la veille. Les Emprunts Russes sont irréguliers. Au groupe des Sociétés de Crédit, le Crédit Foncier s'inscrit à 805 ex-coupon de 17 frs. Le Crédit Lyonnais recule à 1.485. Comptoir National d'Escompte 934, Société Générale 790.

Sans 5.472, ex-coupon. Les valeurs de traction et d'électricité sont résistantes. Industrielles et charbonnages russes lourds. Nouveau recul des titres cuprifères : Rio 1.768.

En Banque, les Rines Sud-Africaines et les caoutchoutières sont prises d'un assez accès de faiblesse.

Au comptant, l'action Naphta Lianosoff conserve toute sa fermeté à 408, la Jumper Californian se traite aux environs de 15 frs.

L'action ordinaire U. S. Worsted Co (Laine) des Etats-Unis) détachée aujourd'hui à 460 passe à 462. Un coupon trimestriel de 8.77 sera détaché le 20 courant.

Rapides des Chemins Français. Nord 1.581, ex-coupon ; P. L. M. 1.570.

Depuis le 1er juillet les obligations P. L. M. 3 0/0 janvier juillet sont à 412 ex-coupon et celles avril-octobre à 416, les 2 1/2 0/0 mai-novembre valent 377.

Assistance aux Vieillards

Arrondissement de Bastia

Le Sous-Préfet de Bastia présidera mardi 11 juillet, à Nonza, dans la salle de la Justice de paix :

à 10 heures 1/2, la Commission d'assistance aux vieillards (1 appel) ;

à 11 heures, la Commission d'assistance médicale gratuite (14 demandes de radiation) ;

à 11 heures 3/4, la Commission d'assistance retraite (7 demandes d'admission).

Ces trois séances sont publiques ; le Sous-Préfet invite les contribuables de la commune à y assister. Il se tiendra à la disposition de tous ceux qui désireraient lui demander des renseignements sur le fonctionnement des lois précitées.

EXIGEZ LES

GALETTES COSTE

Rondes et Carrées

MARQUE « LE BÉBÉ »

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VIVARIO. — Nous avons le plaisir d'apprendre que notre sympathique maire, M. Filippi Jean-Jacques, a été nommé juge suppléant de la Justice de paix de Vivario.

M. Filippi administre notre commune depuis bientôt quatre ans. C'est un maire actif, intelligent, très dévoué. Nous sommes persuadé qu'il fera un excellent magistrat.

Nous le prions de recevoir nos plus affectueuses félicitations. — A. P.

CASTIRLA. — M. Albertini Toussaint, qui travaillait dans la forêt de Valdoniello, vient d'être victime d'un terrible accident.

Un tronc d'arbre a roulé sur le corps de ce malheureux qui a été tué sur le coup.

La victime ne porte pas de blessure apparente.

Le corps a été transporté aussitôt au domicile d'Albertini, à Pont de Castirla.

ALBITRECCIA. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Casanova François, préposé des douanes et régies, qui est décédé à Pnom-Penh, le 6 avril dernier.

M. Tessarech, administrateur des Services civils, chef de bureau à la résidence supérieure du Cambodge, au nom des compatriotes du défunt, et M. Blanchard, sous-directeur des Douanes et Régies au Cambodge, tant en son nom personnel qu'en celui du Directeur général et de tout le service, ont tenu à venir dire un dernier adieu à notre regretté compatriote.

Discours de M. Tessarech

Messieurs,

La tombe si brusquement et prématurément ouverte, devant laquelle nous nous trouvons assemblés, doit bientôt se refermer sur les restes périssables de notre cher compatriote et ami Casanova, dont nous avons tous pu apprécier les excellentes qualités de cœur.

Hier encore Casanova était plein de vigueur et de santé et rien ne faisait prévoir le triste et rapide dénouement que nous déplorons aujourd'hui.

La mort est venue le prendre en pleine jeunesse, l'enlevant à ses parents, dont il était le soutien, et sur lequel ils avaient fondé toutes leurs espérances.

Homme droit et loyal, très apprécié de ses chefs, estimé de tous ses camarades, Casanova ne comptait que des amis ; tous ont tenu à lui donner une marque de sincère affection en venant, en signe de dernier adieu, porter une fleur sur sa tombe.

Lorsque là-bas, bien loin, dans notre Corse, ce petit coin parfumé de France, l'inattendue et fatale nouvelle sera transmise à la famille attendu de notre ami, les marques de sympathie que nous donnons aujourd'hui au cher disparu seront pour elle, j'en suis certain, une douce consolation.

Nous, ses compatriotes et amis, adressons plus particulièrement à ses vieux parents une pensée émue et nos sincères et douloureux sentiments de condoléances.

Adieu, Casanova, repose en paix.

Discours de V. Blanchard

Messieurs,

Hier matin, quand j'ai appris la nouvelle de la mort de Casanova, j'ai éprouvé un sentiment de tristesse d'autant plus profond que je l'avais aperçu la veille au soir, plein de vie, au milieu de ses amis.

La mort hélas ! choisit les siens et frappe sans pitié, fauchant indistinctement les vies à leur déclin et les hommes dans la force de l'âge. C'est parmi ces derniers qu'elle vient de frapper encore, en prenant brusquement Casanova et ne l'enlevant, en quelques heures, à la sympathie de ses camarades et à l'affection des siens.

Issu d'une famille modeste d'agriculteurs, François Casanova s'engagea à 19 ans au 173e d'infanterie, qu'il quitta deux ans après pour l'armée coloniale. Il y passa quatre ans, au cours desquels il vint en Cochinchine et connut ainsi le pays qui devait le garder pour toujours.

A sa libération en 1903, il regagna sa Corse natale, mais pour peu de temps, et revint bientôt dans la colonie, dont il avait subi, lui aussi, l'attrait.

En 1908, il entra dans l'administration des Douanes et Régies en qualité d'agent temporaire, et l'année suivante fut nommé préposé de 4e classe. Ces trois années de services ont suffi pour faire apprécier ses solides qualités d'activité et de dévouement, et lui assurer la confiance de ses chefs et l'estime de ses camarades. Puisse ce témoignage public adoucir la douleur de ceux qui le pleurent là-bas.

Au nom de M. le Directeur général, ainsi qu'au nom de tout le personnel des Douanes et Régies de l'Indo-Chine, je viens,avant que cette tombe se ferme, saluer la dépouille de Casanova et lui apporter le suprême adieu.

Adieu, Casanova, repose en paix.

En cette pénible circonstance qu'il nous soit aussi permis d'adresser à sa famille et plus particulièrement à ses vieux parents, Dominique-Antoine Casanova et Marie-Antoinette, née Quastana, ainsi qu'à sa sœur Octavie et à son frère Jean-François, l'expression de nos bien vives condoléances.

FÊTE NATIONALE

A l'occasion du 14 juillet, le Comité Central de la Ligue Radicale Socialiste a décidé de réunir les délégués des différentes sections de l'arrondissement de Bastia à 4 heures du soir.

La réunion aura lieu au Café de l'Univers, place des Platanes ; les adhésions seront reçues jusqu'au 12 juillet chez M. Ricci, négociant, place d'Armes.

Un apéritif populaire, dont le prix est fixé à quarante centimes, aura lieu à six heures et demie dans les salons du Café de l'Univers.

A 8 heures un banquet sera donné à l'Hôtel Colombani.

Les cartes du banquet dont le prix est de 2 fr. 50 seront tenues à la disposition des personnes désireuses d'y assister jusqu'au 10 juillet inclusivement.

On pourra se procurer les cartes pour l'apéritif jusqu'au 14 juillet au soir au Café de l'Univers, place des Platanes, au Bar Indépendant, place du Marché, et chez MM. F. Multedo, débitant de tabacs au Nouvau-Port, Romagnoli, 30, boulevard Paoli, et Ricci, place d'Armes.

Pour le Comité,

Le Président, A. GHILINI.

Petite Gazette

Nouvelles judiciaires

M. de Jucheresu de Saint-Denys, juge de paix d'Aix-el-Arba, est placé hors classe, au traitement de 6 000 francs.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Nouvelle médaille

Un décret du 23 juin porte que des médailles d'honneur en argent pourront être décernées par le ministère des finances aux agents des contributions indirectes qui comptent trente ans de services irréprochables.

Lorsque nous serons à cent...

Obsèques

A cinq heures de relevée ont eu lieu les obsèques de M. Jacques Sanguinetti, décédé dans sa soixante-deuxième année, après une très longue maladie. Il y a quelques mois il avait subi une opération chirurgicale dont il se montrait très satisfait et qui lui avait donné le plus grand espoir. Malheureusement des complications ont amené une rechute qui n'a pu être enrayée.

M. Sanguinetti avait élevé sa nombreuse famille en vendant des journaux, mais en dernier lieu, sa santé l'avait obligé à quitter cet emploi et il avait ouvert un petit commerce sur la place Guasco. C'était un travailleur infatigable et dévoué.

Ses fils étant absents, d'autres parents conduisaient le deuil, et de nombreux amis ont suivi le cortège jusqu'à l'église Sainte Marie où a été donnée l'absoute.

Nous adressons à Mme veuve Sanguinetti, à ses fils et à leur famille toutes nos condoléances.

Nouvelles maritimes

M. Tavera, enseigne de vaisseau de 1re classe à Toulon, est désigné pour embarquer *sur le Mirabeau*.

M. Alfonsi Joseph, commis de 2e classe de l'inscription maritime, est élevé à la 1re classe.

Un fou dangereux

Requis par M. le Sous-Préfet de Bastia, les membres de l'Assistance publique se sont rendus à Valle d'Alesani, pour tâcher de ramener à Bastia le nommé M. qui, atteint de folie, avait mis le feu à sa maison et serait en pleine campagne.

Par les soins de MM. Lelli Joseph et Guidicci Hector, ce malheureux a été conduit à l'hôpital civil de Bastia.

Journal de l'Université

Dans le dernier numéro du *Journal de l'Université des Annales*, lire l'admirable conférence de Raymond Poincaré, *sur Lamartine orateur*, qui fut un des grands succès de cet hiver, et celle de M. Jules Truffier, si amusante, *sur Le Sonnet* ; les belles causeries de Mme Lucie Félix-Faure-Goyau *(Fromentin)*, et de Gaston Raguet *(L'Ame Grecque)*.

Le numéro : 60 centimes.

Nouvelles militaires

M. Gianni, lieutenant au 4e zouaves, est nommé capitaine au 104e, maintenu à l'école de gymnastique.

M. Casamatta, officier d'administration de 3e classe des bureaux de l'intendance, au 15e corps, est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marix, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

A vendre

Cheval réformé de la Gendarmerie ; mercredi 12 juillet, à 9 heures du matin, place Saint-Nicolas.

Avis

On demande pour Madagascar un licencié en droit célibataire ; écrire ou s'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage. A Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Rue des Jardins, n° 3.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

TOULON

Tentative Criminelle

au poste des torpilles sous-marines

Toulon, 9 juillet.

Un très grave attentat, qui a eu pour théâtre le poste des torpilles sous marines, a produit une profonde émotion à Toulon.

Deux bandits, qui n'ont pu être arrêtés, avaient réussi à s'introduire au poste des torpilles sous-marines, avec l'intention de le faire sauter.

Ils étaient sur le point de mettre leur sinistre projet à exécution, quand ils furent dérangés dans leur opération par le second maître et le quartier maître de service.

Mais avant même qu'ils aient eu le temps de donner l'alarme, les deux bandits administrèrent au second maître et au quartier-maître une formidable rossée, les mettant ainsi pendant un certain moment dans l'impossibilité matérielle de s'opposer à leur fuite.

Grâce à une automobile qu'ils avaient à leur disposition, les deux bandits ont pu s'enfuir promptement, et se soustraire aux recherches de la justice.

PARIS

La Grève Générale du Batiment

Paris, 9 juillet.

Les membres de la Fédération du batiment ont tenu aujourd'hui un grand meeting à la Bourse du Travail.

Après plusieurs discours d'une extrême violence, la grève générale a été votée.

Il a été décidé qu'aucun ouvrier ne se rendrait demain sur les chantiers.

LE GRAND-PRIX CYCLISTE de Paris

Paris, 9 juillet.

La dernière journée du Grand Prix cycliste de Paris a eu lieu aujourd'hui dans l'après midi.

Favorisée par un temps splendide, cette réunion sportive a obtenu le plus grand succès.

Une lutte terrible a été engagée pour la finale, entre Friol et Ellegard, qui se sont distingués déjà dans les épreuves nationales et internationales.

Finalement, c'est Ellegard qui l'a emporté.

Ellegard a été déclaré déjà 6 fois champion du monde.

La Propagande Antimilitariste

A LA BOURSE DU TRAVAIL

Paris, 9 juillet.

L'information ouverte par le Parquet de la Seine au sujet de la propagande antimilitariste, organisée par les Chambres syndicales de la Bourse du Travail, se poursuit activement.

Sur mandat d'arrêt, délivré par M. Boucard, juge d'instruction, trois secrétaires de syndicat ont été mis en état d'arrestation.

Ils seront poursuivis pour excitations de militaires à la désobéissance.

La Loi d'amnistie

Paris, 9 juillet.

M. Sambat, député de la Seine, déposera demain un projet de loi d'amnistie concernant toutes les condamnations prononcées pour fait de grève.

Il est à croire que divers amendements seront présentés en vue d'amnistier également les condamnations intervenues en matière électorale.

La Conquête de l'air

CHARTRES

L'AVIATEUR LEVEL bat le record de la vitesse

Chartres, 9 juillet.

Après le nouveau record de l'altitude, voici le nouveau record de la vitesse, avec passager.

L'aviateur Level a accompli, en effet, ce matin, une magnifique performance qui lui fait détenir le record du monde de vitesse avec passager.

Level, qui avait pris son vol à l'aérodrome de Chartres avec 1 passager, a parcouru 200 kilomètres en 2 heures 38 minutes.

Les Morts du Jour

Monseigneur Henri

Paris, 9 juillet.

On annonce la mort de Mgr Henri, évêque de Grenoble.

Mgr Henri était âgé de 80 ans. C'était un des prélats les plus écoutés de l'épiscopat français.

La Grande Duchesse Alexandra

On annonce également de Saint-Pétersbourg, la mort de la grande duchesse Alexandra, qui était âgée de 81 ans.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE A ROUBAIX

Le Départ

Paris, 9 juillet.

Le Président de la République a quitté Paris ce matin, à 6 heures 15 pour se rendre aux fêtes de Roubaix, organisées dans cette ville, à l'occasion de l'exposition.

M. Fallières, qui était accompagné de M. Gouyhs, ministre du commerce,a été salué à la gare du Nord par plusieurs membres du Gouvernement.

L'arrivée à Roubaix

Le train présidentiel est arrivé à Roubaix à 9 heures.

Dans le grand salon d'honneur de la gare, M. Fallières est reçu par le maire de la ville entouré des membres du Conseil municipal, par le sous préfet de Roubaix, et les diverses autorités civiles et militaires.

Le maire souhaite la bienvenue au Chef de l'Etat, qui répond par quelques mots de remerciements.

Ensuite, a lieu la présentation des principaux chefs des administrations.

Pour tous, M. Fallières a un mot aimable.

La visite de l'Exposition

Le Président de la République se rend directement à l'Exposition de Roubaix qu'il visite en détail.

Sur tout le parcours, la foule crie : Vive la République ! Vive Fallières.

M. Fallières félicite le comité d'organisation de cette Exposition qui est appelée à agrandir encore la réputation commerciale de la ville.

A l'Hôpital

En quittant l'exposition, le Président de la République, se rend à l'Hôpital civil où il est reçu par le Directeur de l'établissement entouré des principaux chefs de son administration.

Après avoir visité l'Hôpital M. Fallières fait don d'une somme pour les malades de l'établissement.

Banquet à l'Hôtel-de-Ville

A midi, le Président de la République assiste au grand banquet offert par la municipalité, à l'Hôtel de Ville.

Au dessert, le maire prononce un discours dans lequel il remercie le chef de l'Etat d'avoir bien voulu honorer la ville de Roubaix de sa visite, et où il affirme le dévouement de la population à la cause de la République.

M. Fallières répond par un discours où il fait l'éloge de la ville de Roubaix, au point de vue commercial.

Le Départ

A 3 heures 30, le Président de la République a repris le train pour Paris.

M. Fallières a été l'objet d'une longue ovation de l'assistance, qui acclame frénétiquement le chef de l'Etat.

L'arrivée à Paris

Le Président de la République est arrivé à Paris, à 6 heures 45.

M. Fallières s'est rendu directement à l'Elysée.

EN BELGIQUE

Pour l'Industrie Métallurgique

Assemblée internationale d'industriels

Bruxelles, 9 juillet.

La 2e assemblée internationale des industriels du fer et de l'acier, a tenu, aujourd'hui, sa dernière séance.

Les délégués ont continué la discussion d'un projet d'organisation internationale, en vue d'arriver périodiquement à la solution amiable des questions économiques intéressant l'industrie métallurgique dans les différents pays.

Dix pays sont représentés à cette assemblée ; les Etats-Unis, le Canada, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, l'Autriche, l'Espagne et la Russie.

M. CAILLAUX AU MANS

Paris, 9 juillet.

M. Caillaux, président du Conseil, est arrivé ce matin au Mans, et a visité l'exposition.

A midi, il a assisté au banquet qui lui était offert par la Chambre de Commerce.

Le Président du Conseil a prononcé un grand discours politique, dans lequel il a renouvelé les déclarations qu'il a faites dans sa déclaration ministérielle.

M. Caillaux a affirmé à nouveau son intention de gouverner avec une majorité de gauche, et son désir de réprimer tout acte de désordre et de sabotage.

M. Caillaux s'est déclaré partisan du scrutin de liste avec représentation des minorités, de la suppression des délimitations et d'une application énergique des lois de laïcité.

En terminant, il a insisté sur les réformes financières qu'il entend réaliser.

Le discours du Président du Conseil a été très applaudi.

M. Caillaux est rentré à Paris dans la soirée.

AVIS DE DÉCÈS

M. A. Agostini, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, officier du Mérite agricole ; M. François Rossi, sous-économe au lycée de Toulon, Mme François Rossi, née Agostini et leurs enfants ; M. Joseph Agostini, adjudant au 76e rég. d'infanterie, Mme Joseph Agostini, née Luguet et leur enfant ; M. Pierre Agostini, médecin aide-major des troupes coloniales ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME MARIE-FRANÇOISE AGOSTINI

Née MONTI

leur épouse, mère, grand'mère, décédée à Toulon, le 3 juillet 1911, munie des Sacrements de l'église.

L'heure des obsèques qui auront lieu à Bastia, le dimanche 16 juillet courant, sera fixée ultérieurement.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES

Ch. CLÉMENT et Cie

Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, n° 4.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.

Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison Bressan, en tous dessins.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés *à des prix défiant toute concurrence*

N. B. — La Maison fournit gracieusement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à *l'UNION DES PRODUCTEURS, 31, boulevard du Musée, MARSEILLE* ; ou à son représentant, *M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 7, à BASTIA.*

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR MEUBLES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PADOVANI, 7, Route du Cap BASTIA

On désire acheter

FORÊTS

en Corse

Prière adresser lettres contenant offres et tous renseignements utiles à Monsieur J. B., imprimerie du *Petit Bastiais*, à BASTIA.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants inusables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N.°B. On demande de bonnes calottières.

VIZZAVONA

Grand Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en *10 minutes*.

Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frets avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia, vers le 10 juillet et repartira le 12 pour Nantes, Le Havre et Anvers.

Grande Corderie Parisienne

33 bis, rue de l'Opéra, BASTIA

Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles en tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de ses *cadres en toile, bâches, tentes*, etc., exécutées par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire de mieux en mieux

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix, Stazzona

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet à fin septembre

Le plus rapproché des sources.

Très fréquemment recommandé par les membres du *Club Alpin Français* de Paris dans une brochure intitulée « Cinq Semaines de voyage en Corse. »

Concert dans le parc pendant les repas.

Prix maximum 6 *francs par jour* chambre comprise.

Forte réduction pour familles et séjour prolongé.

MESDAMES *Si vous êtes inquiètes pour vos* écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui remettra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements, sa 17e *année*.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Les Pilules Mattei sont préférables aux Pilules de toutes marques.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0.30

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. B. MATTEI
à Bastia (Corse)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE SCIANDE
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 2 bidons de 21 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Péroie de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaegcie, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations

CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE
Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser en plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.
Ce sont les femmes atteintes de métrite
Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été sujettes aux vapeurs, aux Migraines, aux idées noires. Elles ont ressenti des Lourdeurs continuelles dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.
La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à complète guérison de toute douleur. Il est bon de faire observer que pour correspondre avec l'Hygiénique des Dames (7, 25 le bidon).
Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE à ces intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les mauvaises suites de couches, les Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, les Accidents du Retour d'âge, Chutes, Vapeurs, Étouffements, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies, 3 f. 50 le flacon, 4 fr. 40 fr. les 2 fl. franco contre mandat poste 40 fr. 50 adressé l'Ing. Rog. DUMORTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements gratis et francs)

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. Cie La Prévoyante. Bureau H, 11, rue Lacharrière, Paris.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier au Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
donnant puissant et économique

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 901
MARDI 11 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr.
Autres Départ. 22 » | 12 » | 6 »
UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

L'ASSAINISSEMENT
DE LA COTE ORIENTALE DE LA CORSE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

RAPPORT fait au nom de la Commission de l'Agriculture (conformément au dernier § de l'article 78 du Règlement) et ayant pour objet de modifier le rapport de la précédente Législature, repris le 25 novembre 1910, sur le projet de loi relatif à l'assainissement de la côte orientale de la Corse,

par M. Fernand David
Député de la Haute-Savoie

Messieurs,

Conformément à l'article 18 du règlement modifié par la résolution du 16 juin 1903 et sur la proposition d'un certain nombre de nos collègues, la Chambre, dans sa séance du 26 novembre 1910, a ordonné la reprise et le renvoi à la Commission de l'agriculture du rapport déposé au nom de cette Commission par M. Antoine Gavini dans la précédente législature, le 14 février 1908, sur le projet de loi relatif à l'assainissement de la côte orientale de la Corse.

Votre Commission vous propose de remanier la rédaction de certains articles du projet de loi tout en conservant les grandes lignes et l'esprit général ; elle m'a confié la rédaction du rapport concernant les articles amendés.

Je crois devoir, cependant, résumer au préalable l'exposé général de la question en renvoyant au rapport de M. Gavini ceux de nos collègues qui désireraient une documentation plus complète.

Situation géographique des travaux projetés

Certaines parties du littoral de la Corse, où l'on trouve des marais et des lagunes disséminés en arrière du cordon de sable de la côte ou dans les basses vallées des rivières, sont désolées par la malaria. Le même phénomène s'observe, d'ailleurs, sous presque toutes les latitudes dans tous les pays où des eaux chargées de matières organiques stagnent sous une faible épaisseur, s'échauffent et croupissent au soleil pendant les chaleurs de l'été. En Corse, les foyers paludiques n'existent pas à l'intérieur de l'île, mais seulement à l'embouchure des rivières. Sur la côte orientale, ils forment une chaîne presque ininterrompue de Bastia à Porto-Vecchio, c'est-à-dire sur une longueur de côte de plus de 100 kilom. C'est à cette zone que sont limités les travaux d'assainissement qui font l'objet du projet de loi déposé par M. Rana. Ils ne porteront que sur une surface d'environ 2.800 hectares, mais ils intéressent, en réalité, toute la région comprise entre le littoral et une courbe de niveau passant sur les coteaux et pénétrant dans les vallées à 200 mètres environ d'altitude, ligne au delà de laquelle la malaria n'est plus à craindre. Cette surface est considérable ; elle peut être évaluée à près de 400.000 hectares et constitue la presque totalité des terres cornes de fertilité suffisante et faciles à cultiver.

On voit de suite de quelle importance serait pour l'avenir agricole de l'île la suppression du paludisme dans toute cette plaine orientale, jadis florissante, aujourd'hui déserte pendant tout l'été et presque inculte. Ce fait apparaît encore plus nettement, si l'on songe que plus du tiers des communes de la Corse sont propriétaires dans cette région, soit par elles-mêmes, soit par leurs habitants, ou y exercent un droit de pacage, si l'on considère enfin que toute cette surface est déjà morcelée et prête à la culture puisqu'elle est répartie entre plus de 12.000 propriétaires sur lesquels une centaine seulement possèdent plus de 100 hectares chacun.

Cela ne veut pas dire que l'extinction du paludisme sur la côte occidentale soit moins désirable ; mais elle est beaucoup plus facile à réaliser parce que les foyers palustres sont de faible étendue et très éloignés les uns des autres. Il est regrettable que votre Commission n'ait pas été saisie d'un projet visant tout le littoral de la Corse. Moyennant un supplément de dépense relativement minime, pouvant à la rigueur être imputé sur la somme à valoir du projet relatif à la côte orientale, on aurait pu faire une opération définitive et complète intéressant toute la Corse, puisqu'il n'est pas de commune même du centre de l'île qui n'ait par elle-même ou ses habitants des droits sur quelques parcelles de « plage. » Cette œuvre pourrait faire l'objet soit d'un projet nouveau, soit d'une seconde étape du présent projet si quelques économies pouvaient être réalisées sur les prévisions des dépenses affectées à la côte orientale dont l'assainissement est d'un intérêt vital pour le développement de l'agriculture et de la prospérité corses. D'ailleurs, les dépenses qui restent à faire en travaux de premier établissement sont relativement peu importantes ; les plus grosses ont été faites à Chiavari, à Campo di Loro vers l'embouchure de la Gravona, à Ajaccio, à Calvi dont les marais seront bientôt comblés, et à Saint-Florent. Il reste à exécuter quelques travaux de même nature à l'embouchure du Rizzanese, du Taraso, du Liamone et du Fango, à entretenir les travaux existants et surtout à compléter l'effet de l'assainissement par la pratique des moyens bien connus de prophylaxie individuelle qui ont fait aujourd'hui leurs preuves.

Il n'en est malheureusement pas de même sur la côte orientale où les travaux à entreprendre ont une importance telle que l'Etat seul est en situation de les mener à bien. Ils présentent d'ailleurs la même caractère d'utilité publique qu'une route nationale ou qu'un chemin de fer et il est normal qu'ils soient exécutés par l'Etat.

Historique

Le paludisme n'a pas toujours existé en Corse, les régions aujourd'hui malsaines étaient occupées jadis par une population nombreuse. Les divers auteurs romains citent le nom de villes peuplées situées sur la côte, mais ne font jamais allusion à son insalubrité. La ville d'Alerie comptait, dit-on, 80.000 habitants.

Pendant tout le moyen-âge, la Corse fut un champ de bataille. Les Corses pour se défendre contre les Sarrasins se retirèrent dans leurs montagnes, et quand ils voulurent après des siècles de luttes redescendre dans la plaine, ils se heurtèrent à la malaria. Il en est fait mention la première fois dans une requête adressée en 1480 à l'office de Saint-Georges par les habitants de Biguglia : « Anciennement, disent-ils, le Golo se jetait dans l'étang de Biguglia et l'air n'était pas pestilentiel. »

Sous la domination génoise le paludisme ne put que s'accroître. Depuis 1768, date de l'annexion à la France, certains travaux d'assainissement furent exécutés en divers points de l'île. On avait constaté la relation de cause à effet existant entre la présence d'eaux stagnantes et le paludisme. C'est ainsi qu'en 1774 un arrêt du Conseil du roi ordonna la mise en communication de l'étang de Biguglia avec la mer d'une part et le Golo d'autre part dans le but de maintenir un niveau constant. Les résultats furent satisfaisants, la population des villages voisins ayant notamment augmenté pendant les années qui suivirent.

Au cours du XXe siècle beaucoup de projets furent étudiés, mais peu furent suivis d'exécution.

Sous le premier Empire, de 1807 à 1814, on a effectué le desséchement des marais des Salines, près d'Ajaccio. En 1843, M. Vogin, ingénieur ordinaire à Bastia, dressait un projet d'ensemble s'élevant comme le projet actuel à une dizaine de millions pour l'assainissement de la plaine entre la Solenzara et Bastia.

Sous le second Empire l'Etat a de nouveau fait procéder à des études générales non suivies d'effet. Il a cependant exécuté quelques travaux dans la vallée du Golo, puis à Saint-Florent, à Calvi et à Porto-Vecchio qui, sauf à Saint-Florent, n'ont pas été terminés et n'ont par suite été que médiocrement utiles. Ils n'intéressaient d'ailleurs que d'assez faibles surfaces et présentaient plutôt le caractère de travaux d'essai.

On doit à l'initiative privée une tentative plus importante et, malgré l'échec relatif plus instructive, c'est celle de l'assainissement et de la mise en valeur du domaine de Casabianda acquis dans ce but en 1848 par le capitaine Franceschetti. Aidé de ses amis il entreprit le courage du Tagnone, le desséchement de nombreux marais, l'établissement du canal d'arrosage dérivé du Tagnone, la construction de bâtiments d'exploitation et la mise en culture du domaine.

M. Franceschetti poursuivit son œuvre pendant près de vingt années, mais la tâche était au-dessus de ses forces ; ses ordonnés firent vendre le domaine, qui fut acquis par l'Etat en 1851 et transformé en pénitentier agricole. L'Etat pensait utiliser la main-d'œuvre pénitentiaire pour achever l'assainissement du domaine de Casabianda. Mais la mortalité, malgré les dépenses et les travaux exécutés, malgré l'exode estival des détenus, fut en moyenne de 10 0/0 quand elle n'est que de 4 0/0 dans les prisons du continent ; elle atteignit certaines années jusqu'à 20 0/0.

Aussi en 1884, en présence de la persistance d'une situation sanitaire qui n'avait subi aucune amélioration et des dépenses qu'exigeait l'entretien du pénitencier, on décida la suppression de cet établissement. Il fut remis à l'Administration des Domaines qui ne put que louer les pâturages, vendre ce qui pouvait être vendu et laisser le maquis reprendre progressivement possession des terres mises en culture.

Pour empêcher la destruction de l'œuvre commencée au prix de tant d'efforts et mettre le domaine en état d'être loué, son exploitation fut confiée au Ministère de l'Agriculture ; un décret du 19 janvier 1894 le plaça sous la séquestre de l'ingénieur en chef du service hydraulique de Corse. Comme on le verra plus loin, les progrès réalisés depuis cette époque sont considérables et montrent ce que l'on peut espérer de la mise en culture après son assainissement de la côte orientale de l'île.

Malgré l'insuccès relatif des premiers travaux exécutés à Casabianda, les représentants de la Corse ne cessaient d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de procéder à l'assainissement de l'île en faisant œuvre d'ensemble au lieu de faire sans profit en quelques points isolés des dépenses et des travaux certainement inductifs mais en somme infructueux.

Cédant à ces instances, le Ministre de l'Agriculture prescrivit en 1899 de procéder à l'étude de la question.

Les études entreprises par les ingénieurs du service hydraulique, notamment par MM. Bourgougnon et Delpit, aboutirent à l'établissement d'un avant-projet qui a servi de base au projet de loi déposé le 4 juillet 1902 par M. Mougeot, puis par M. Rana le 27 juin 1907, et qui fait l'objet du présent rapport.

Le projet et le paludisme

Pendant longtemps et même pendant la période préparatoire d'étude du projet d'assainissement de la Corse, on était assez mal renseigné sur les causes réelles du paludisme. On n'avait pu que constater la coexistence des marais et de la fièvre. On était réduit à des hypothèses pour expliquer l'action des eaux stagnantes ; on savait seulement que la suppression des marécages autrefois en même temps la disparition des fièvres paludéennes, et c'est cette observation qui a guidé tous les ingénieurs au cours du siècle dernier dans l'étude des projets d'assainissement qu'ils ont réalisés dans les divers pays.

Mais des découvertes récentes ont jeté une vive lumière sur cette question. C'est en 1880 que le docteur Laveran trouva dans le sang d'un malade un hématozoaire, qu'il démontra être la cause de la malaria. On lui doit également la découverte du rôle des moustiques dans la transmission de cette maladie. Les études poursuivies depuis cette époque par lui-même, par le docteur Grassi, en Italie, et par d'autres spécialistes, ont montré que les moustiques dangereux appartenaient au genre Anophèle et qu'ils ne devenaient contagieux qu'après s'être infectés en piquant un paludique. Ils ont montré que la fièvre n'était pas transmissible d'homme à homme, si bien que la contamination d'individus sains, et par suite la propagation de la maladie, exige la préexistence simultanée de moustiques et de paludéens.

La fièvre est trop répandue en Corse o errisoi parmi la population ouvrière italienne, qui vient chaque année dans l'île, pour qu'on puisse espérer faire disparaître le paludisme en guérissant les malades ou en les éloignant des foyers de contagion. Tout ce que l'on peut faire dans cet ordre d'idées consiste à apprendre à la population saine à se défendre préventivement par la quinine, par la bonne alimentation et une meilleure hygiène. Mais, pour faire disparaître le paludisme, il faut faire disparaître les moustiques et par suite les marécages et les eaux stagnantes, qui sont les conditions mêmes de leur reproduction.

Sans doute, on peut se soustraire à leur piqûre en munissant les fenêtres et les portes de toiles métalliques ; on peut empêcher par le pétrolage leur reproduction dans les flaques d'eau, les citernes, les fossés qui avoisinent les agglomérations, mais ce ne sont là que des palliatifs auxquels on doit, faute de mieux, avoir recours dans toutes les régions insalubres. Pour obtenir des résultats définitifs, il faut nécessairement supprimer la cause du mal, dessécher, combler ou creuser les étangs trop peu profonds, les marais de petite ou de grande étendue, éviter en un mot la stagnation des eaux, indispensable à la vie des larves d'anophèles.

Les méthodes employées autrefois contre le paludisme restent donc excellentes ; elles ont été simplement complétées et perfectionnées par les découvertes récentes qui ont néanmoins une importance énorme parce qu'elles permettent de vivre et de se défendre contre la contagion dans une région insalubre, parce qu'elles assurent la santé des ouvriers pendant l'exécution des grands travaux, enfin parce qu'elles peuvent aider à compléter l'effet de ces travaux en stérilisant par le pétrolage les flaques d'eau qui échappent inévitablement à l'assainissement général.

Ces moyens de lutte sont toujours d'ailleurs employés simultanément. On peut citer, par exemple, l'expérience d'Ismailia, petite ville de 9 000 habitants, située entre Suez et Port-Saïd. Cette ville, entrelien saine, était devenue rapidement insalubre à la suite du développement des sécheresses et de l'apparition de mares stagnantes dans les dépressions naturelles du sol. Le nombre des cas de paludisme qui n'était encore que de 300 en 1877, s'élevait progressivement à près de 3.000 en 1900. C'est à ce moment que le docteur Pessart fut chargé d'organiser la lutte contre le fléau : le succès fut complet, puisque quatre ans après le nombre des cas était inférieur à 90. Il employa simultanément tous les moyens de défense éprouvés, la quinine, le pétrole, les treillis métalliques aux ouvertures des habitations ; mais il prit soin en même temps de faire ouvrir des rigoles d'écoulement, des fossés d'assainissement et de faire combler les dépressions trop basses.

De même en Italie, l'emploi de la « quinine d'Etat, » la pratique de la prophylaxie individuelle ne vont jamais, toutes les fois que cela est possible, sans l'exécution des grands travaux d'assainissement indispensables. C'est ainsi, que le programme d'amélioration de la Sardaigne actuellement en cours d'exécution, tel qu'il résulte des lois des 2 août 1907, 28 juillet 1902 et 14 juillet 1907, comporte une dépense totale de 30.500.000 francs, destinée à régulariser le cours inférieur des rivières ainsi qu'à assainir les marais et les étangs insalubres. Relativement à la surface des deux îles, c'est un effort sensiblement égal à celui que doit s'imposer la France pour la Corse, mais à longueur égale de côtes, il est notablement plus élevé.

Je n'aurai garde d'oublier, enfin, les essais méthodiques poursuivis à Casabianda par les ingénieurs du service hydraulique depuis 1894. Ils ont pourvuivi l'exécution des travaux d'assainissement entrepris par le capitaine Francoschetti, puis par l'Administration pénitentiaire, comblé l'étang de Zigliole et considérablement amélioré par voie d'épuisement l'étang Del Sale. Mais comme l'assainissement d'une étendue de 2.000 hectares, située au milieu d'une vaste région malarigne, ne saurait être vraiment efficace, ils ont également mis en œuvre à Casabianda, pour lutter contre la fièvre, les armes nouvelles fournies par la science.

Aidés par le docteur Ballesti, promoteur de la Ligue contre le paludisme en Corse, par le docteur Zuccarelli, médecin du domaine, ils ont, conformément aux instructions de M. Laveran, distribué de la quinine aux ouvriers, aménagé et transformé en logements sains, sinon confortables, les bâtiments abandonnés de l'ancien pénitencier, muni les fenêtres de toiles métalliques, surveillé et amélioré l'hygiène des ouvriers, amené enfin de la bonne eau de source au domaine.

Suivant le docteur Laveran, « on ne contracte pas le paludisme en buvant des eaux de mauvaise qualité, mais les troubles digestifs provoqués par de pareilles eaux favorisent l'éclosion du paludisme et l'aggravent. »

L'heureuse influence d'une bonne eau potable s'est d'ailleurs fait sentir en Corse dans d'autres localités, notamment à Porto-Vecchio et à Saint-Florent, où, depuis l'adduction d'eau de source, la moyenne de la vie s'est élevée de 20 à 33 ans.

L'effet de ces mesures énergiques ne s'est pas fait attendre longtemps. Le service hydraulique a pris la charge du domaine depuis 1894 ; dès 1896 sa culture a cessé d'être déficitaire. Malgré la modicité des dépenses annuelles d'exploitation qui n'atteignent guère que 75.000 francs pour nos étendue d'environ 2 100 hectares, les bénéfices nets ne sont élevés en moyenne à 20.000 francs par an et même à 36.000 fr. en 1904.

Mais c'est surtout au point de vue sanitaire que les changements constatés ne sont le plus accentués.

Le séjour du domaine, impossible autrefois pendant l'été, n'offre plus de dangers sérieux à l'heure actuelle, même pour les enfants. La mortalité paludique a diparu et la morbidité elle-même a considérablement diminué. Le docteur Zuccarelli rapporte

que, sur une population d'environ 300 personnes, le nombre des cas de fièvres paludiques a été, au cours des dernières années :

De 90 en 1898 ; de 64 en 1899 ; de 36 en 1900 ; de 16 en 1901 ; de 8 en 1902 ; de 14 en 1903 ; de 47 en 1904 ; de 22 en 1905 ; de 15 en 1906 ; de 9 en 1907 ; de 20 en 1908.

Cette transformation complète de la situation sanitaire d'un domaine situé au milieu de la région la plus malsaine de la Corse est due, pour une part, aux travaux d'assainissement exécutés, et, pour une autre part, à l'amélioration de l'hygiène générale et des conditions d'existence de la population.

(A suivre).

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'amendement de M. Fonsat, ainsi conçu :

« Nul ne peut être candidat (à la Chambre des députés) dans plus d'une circonscription, ni inscrit sur plus d'une liste par circonscription. »

Nombre de votants . .	564
Majorité absolue . . .	283
Pour l'adoption . .	264
Contre	300

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté pour, MM. Balesi, Pierangeli.

Ont voté contre, MM. Adriani, Landry Puglesi-Conti.

En publiant le vote des Députés de la Corse sur la Déclaration ministérielle, nous avons indiqué que M. Puglesi-Conti avait voté contre l'ordre du jour de confiance.

En effet, dès le lendemain, M. Puglesi-Conti faisait insérer au *Journal Officiel* une rectification indiquant son abstention.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 11 juillet, à 8 heures 1/2

En Lisse,	Turine.
La Poupée de Nuremberg,	Adam.
Hyménée,	Wesly.
Samson et Dalila,	St Saëns.
Polka des Dindons,	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Retraits en Musique

Itinéraire du 11 juillet

Place Saint-Nicolas, rue Sampiero, boulevard Paoli, rue Miot, quai du Square Carnot, quais de la Santé et de la Marine, rues des Terrasses, Neuve, Saint-Jean, Place de l'Hôtel de Ville. — Rentrée.

Assistance aux Vieillards

Arrondissement de Bastia

Le Sous-Préfet de Bastia présidera mercredi 12 juillet, dans la salle de la Justice de paix,

à *Roghiano* :

à 10 heures 1/2, la Commission d'assistance aux vieillards (5 appels) ;

à 11 heures, la Commission d'assistance médicale gratuite (31 demandes de radiation) ;

à *Luri* :

à 3 heures 1/2 du soir, la Commission d'assistance aux vieillards (1 appel) ;

à 4 heures, la Commission d'assistance médicale gratuite (3 demandes de radiation) ;

à 4 heures 3/4, la Commission d'assistance retraite (9 demandes d'admission).

Ces séances sont publiques ; le Sous-Préfet invite les contribuables de ces communes à y assister. Il se tiendra à la disposition de tous ceux qui désireraient lui demander des renseignements sur le fonctionnement des lois précitées.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 juillet.

La situation étant envisagée aujourd'hui par la Bourse avec plus de calme et d'optimisme, un mouvement de reprise, qui aurait été bien plus important sans la baisse des valeurs russes, s'est dessiné sur l'ensemble de la cote. Notre Rente remonte à 94.12. Sauf le Portugais à 66.25, tous les Fonds Etrangers se raffermissent. Extérieure 93 90, Turc 92 10, Serbe 88.60. Parmi les Etablissements de Crédit, le Crédit Lyonnais passe à 1.487. Le Comptoir National d'Escompte est à 933, la Société Générale à 703. On recherche à 808, l'action du Crédit Foncier.

Sous 5.570. Valeurs de traction et d'électricité en avance. Le groupe titres coprifères s'améliore.

A la deuxième partie, les actions la France, société de construction de machines agricoles, reste en bonne tendance à 129.

En Banque, on note également un léger raffermissement de la plupart des valeurs, exception faite des valeurs russes.

L'action ordinaire U. S. Worsted Cie (Laine) des Etats-Unis) s'avance à 463.

La Jumper Californien s'échange aux environs de 12 frs.

Bonne tenue à 453.50 des obligations 5 0/0 or, 1re hypothèque Argentine Union Railway. Les compagnies, dont le rendement bénéficiaire en Argentine est le plus élevé, sont précisément celles qui, comme l'Argentine Union Railway, desservent la province de Buenos-Ayres.

Grands Chemins Français très fermes.

GENDARMERIE

15e Légion ter

Les promotions et mutations suivantes ont eu lieu dans la 15e légion ter ;

Garrigues, gendarme à pied à Vezzani, est nommé brigadier à pied à Ventiseri.

Banzi, gendarme à pied à Piedicorte, est nommé brigadier à pied à Grossa.

Domartini, brigadier à pied à Ventiseri, passe à Solenzara.

Cour d'Assises

Audience du 10 juillet

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre et tentative de ce crime

Colombani Lundi-Saint et Vinciguerra Pierre Toussaint sont accusés d'avoir, ensemble et de complicité, le 8 avril dernier, à Isolaccio de Fiumorbo, assommé, pour une mesquine question d'intérêt, Laurelli Charles-Mathieu.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 8 avril 1911, le sieur Laurelli, cultivateur à Isolaccio de Fiumorbo, s'était rendu à sa vigne, située dans un ravin au lieu dit « Canni », territoire de cette commune, où il avait comme d'habitude travaillé pendant toute la journée. Au fond de ce même ravin et au-delà du ruisseau d'Erbajolo, qui le traverse, les accusés Colombani Lundi-Saint dit « Lunesta » et Vinciguerra Pierre-Toussaint étaient occupés à reconstruire le mur qui sépare les deux propriétés, en empiétant légèrement sur celle de Laurelli. Vers quatre heures du soir, le sieur Colombani Chrysostome et sa femme qui se trouvaient dans leur jardin situé à 250 mètres au-dessus de la vigne de Laurelli et dominant le ravin, virent leur voisin, son travail terminé, faire le tour de sa propriété se baissant de temps à autre pour nettoyer une rigole ou enlever de l'herbe. Tout à coup, au moment où Laurelli venait d'arriver à l'extrémité du mur qui borde la vigne et à une petite distance d'un haut fourré de maquis, et se disposait à remonter vers sa cabane, ils entendirent deux coups de feu presque simultanés et Laurelli s'écria aussitôt : « Ohimè ! que t'ai-je fait ! que t'ai-je fait ! » Au même instant, ils aperçurent Vinciguerra sortir du fourré un revolver à la main et faire feu à trois ou à quatre reprises par derrière sur Laurelli qui essaya de fuir, mais tomba aussitôt la face contre terre. Ces deux témoins n'avaient entendu avant cet attentat, ni même pendant la journée, le bruit d'aucune discussion, et n'avaient pas vu d'arme entre les mains de la victime au moment où elle fut frappée. Les accusés qui s'étaient soustraits aux recherches de la Justice, se sont constitués prisonniers le 7 mai 1911. Colombani a nié toute participation au crime qui lui a reproché, soit directement, soit en instigant son beau-frère à le commettre. Quant à Vinciguerra, il a soutenu pour sa défense, que le 8 avril, Laurelli avait dans la journée violemment interpellé Colombani, lui reprochant d'empiéter sur son terrain, pour la reconstruction du mur, et lui ordonnant de cesser ce travail. Colombani ayant refusé d'obtempérer aux injonctions de Laurelli, celui-ci, après avoir proféré des menaces, était aller prendre son fusil, et, revenant près du mur qui clôture la vigne du côté du ravin, avait mis en joue son interlocuteur. Voyant son beau frère en danger, Vinciguerra, qui avait quitté son travail pour aller, prétend-il, chercher une pelle qu'il avait caché dans le maquis de la propriété de Laurelli, s'était approché de celui-ci, et après lui avoir crié : « Arrête ! » avait fait feu sur lui par deux fois avec son revolver, pendant qu'il se retournait de son côté ; puis, sortant du fourré, lui avait tiré trois ou quatre autres coups par derrière. Il avait ensuite pris la fuite, sans savoir ce qu'était devenu son beau-frère.

Ce système de défense est invraisemblable et formellement contredit par tous les éléments de l'information, notamment par la déposition des époux Colombani Chrysostome.

—)o(—

M. Giacometti, substitut du Procureur général, est assis au siège du ministère public.

Me H. de Moniera prend place à la barre.

Interrogatoire

Vinciguerra Pierre reconnaît avoir tué Laurelli à l'aide de cinq coups de revolver tirés par derrière.

Colombani Lundi-Saint déclare qu'il n'a pris aucune part à la scène sanglante où Laurelli a trouvé la mort.

Les Témoins

Laurelli Lydie a été prévenue que son mari avait été assassiné. Etant accourue, elle l'a trouvé mort, frappé de cinq coups de revolver.

Le fils de la victime fait connaître ensuite qu'étant allé à la propriété chercher son père, il l'a trouvé assassiné.

—)o(—

Après ces deux dépositions, Me Moretti se constitue partie civile au nom de la famille de la victime, puis l'audition des témoins continue.

Colombani Claire-Françoise. — J'étais dans ma propriété avec mon mari. Ayant entendu trois coups de revolver dans la propriété Laurelli, je me retournai vers cet endroit et je vis Vinciguerra poursuivant Laurelli et tirant encore par derrière trois coups de revolver sur celui-ci, qui s'affaissa en criant : « Ohimè ! que t'ai-je fait. »

Colombani Chrisostome confirme la précédente déposition.

Vittori Louis, garde-champêtre. — J'ai vu le lendemain du crime les accusés au maquis. Ils ont avoué qu'ils étaient les auteurs de la mort de Laurelli.

Vittori Antoine a causé avec le témoin Chrisostome Colombani qui lui a dit qu'ayant entendu des coups, il avait vu Laurelli tomber et qu'il avait vu ensuite les deux accusés sortir du maquis et fuir ensemble.

La Partie Civile

Me Moretti sollicite la condamnation des deux accusés qui, solidaires dans le crime, doivent l'être dans le châtiment.

Réquisitoire

M. Giacometti, substitut du Procureur général, requiert une peine très sévère contre les deux accusés qui ont commis un forfait abominable.

Plaidoirie

Me de Moniera répond à ses deux contradicteurs. Colombani est étranger au crime, Vinciguerra a défendu son beau-frère.

Me de Moniera fait un pressant appel à la clémence du jury.

LE VERDICT

Le jury déclare Colombani et Vinciguerra coupables d'assassinat et de complicité de ce crime. En conséquence, la Cour condamne Colombani Lundi-Saint à vingt ans de travaux forcés, Vinciguerra Pierre-Toussaint à quinze ans de la même peine et tous deux solidairement à 300 francs de dommages-intérêts envers la veuve de la victime.

—)o(—

Audience d'aujourd'hui :

Contri François-Antoine, de Saint-André-de-Cotone, meurtre.

Officier du parquet, M. Pointier, avocat général.

Défenseurs, Me Moretti et Gandin.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

CIRQUE GYMNASTIQUE MADRIGALI

Ce soir

DÉBUTS de

ANTONIO BERTIERI

Très fort athlète

PRIX DES PLACES : Baignoires 1.50. — Premières 1 fr. — Galeries 0,40.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 juillet

Thermomètre. — 7 heures + du matin 23° à midi 27° + 4 6 heures du soir + 24° Maxima + 28 8. Minima + 20°3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 766mm. « midi, 765 mm.. 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, N. E.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

Lycée de Bastia

La distribution des prix aux élèves du Lycée de Bastia sera présidée par M. le général Leblet, gouverneur de la Corse.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Poirier, professeur agrégé d'histoire.

Le 14 juillet

Les différentes sociétés de la ville (sociétés d'anciens militaires, de préparation au service militaire, de secours aux blessés, de sauvetage, de gymnastique, de tir, de mutualité, de musique, de sport, etc.) qui, à l'occasion de la Fête Nationale désireraient rehausser de leur présence l'éclat du défilé qui aura lieu après la Revue, devant la tribune officielle, sont priés de vouloir bien se grouper à 7 h. 3/4 du matin Cours Sébastiani, devant la Maison Orengia.

Décès

Une triste nouvelle nous parvenait hier de Toulon : Madame Agostini, née Monti, la femme de notre excellent compatriote et ami M. Agostini, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, venait de décéder, dans cette ville, après une longue et cruelle maladie.

Mme Agostini avait quitté Bastia, il y a quelques mois, avec l'intention de faire un long et heureux séjour auprès de ses fils et petits-fils ; elle a eu ainsi la douce consolation de mourir entourée de tous les siens. Ses obsèques auront lieu à Bastia où ses restes mortels arriveront par le courrier direct de dimanche prochain.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons à M. Agostini et à ses enfants, si durement éprouvés, l'expression émue de nos sincères condoléances.

Nouvelles maritimes

M. Borelli, mécanicien inspecteur de 2e classe à Toulon, est désigné pour embarquer comme mécanicien de division sur « la Justice, » 1re escadre, à Bizerte.

Consultations gratuites de Chirurgie

Le docteur J. Stefani donnera tous les vendredis matin, de 8 h. à 10 heures, à sa clinique, 4, Boulevard du Cardo, des consultations gratuites réservées aux indigents, *Chirurgie générale et spéciale* (yeux, oreilles, nez, gorge, larynx).

A vendre

Terrain cultivable, maisonnette et magasin à *Cotone (Suarta)* sur la route de Bastia à Saint-Florent.

S'adresser pour traiter à Me Maltodo, clerc de notaire à Bastia.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marie, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Locchetti, Bastia.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Baroni Chino-Gino-Hugo, charron, de Livourne (Italie), et Petroni Vincente-Clorinda, ménagère, de Bastia.

Naissances.

Tiberi Germaine. — Raffaelli Louise. — Santelli Antoine.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEB, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Villiers, marche,	Faschey.
Helvetia,	Volpatti.
Rip,	Planquette.
Au bord du Guadalquevir,	Amiroux.
Rêve d'amour,	Asher.
Sapho, valse,	Ganvin.
La Vosgienne,	Barbat.

Soirée de 8 heures à minuit

Folies Bergères,	Lincke.
Doux Baisers,	Fejan.
Le Jour et la Nuit,	Lecocq.
La Traviata,	Verdi.
Ciel de Castille,	Ferret.
Veilleuse d'Amour,	Leberti.
Le Grand Mogol,	Audran.
2me Reverie,	Marsick.
Pour Flammetta,	Brion.
Valse des Gardemas,	Hauser.
Salut à l'Armée,	Verpillier.

Nos Dépêches

Au « Journal Officiel »

Service Vicinal

Paris, 10 juillet.

MM. Alfonsi et Giudici sont nommés cantonniers et affectés au service vicinal de la Corse.

Elections Législatives

1re circonscription de Versailles

Paris, 10 juillet.

Les électeurs de la première circonscription de Versailles étaient convoqués hier, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Berteaux, ancien ministre de la guerre, décédé.

Quatre candidats étaient en présence :

M. Emile Laurent, avocat, radical-socialiste.

M. Guérin-Catelain, radical-socialiste.

M. Gaston Rouvier, maire du Vésinet, radical socialiste.

M. André Lebey, socialiste-révolutionnaire.

M. Emile Laurent a été élu au premier tour de scrutin.

Pont-Audemer

Paris, 10 juillet.

Les électeurs de l'arrondissement de Pont Audemer étaient aussi convoqués, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Legendre, libéral, décédé.

Deux candidats étaient en présence :

M. Loriot, républicain de gauche, ancien député.

M. Nolent, avocat, progressiste.

M. Loriot a été élu au premier tour de scrutin.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 10 juillet.

M. l'intendant militaire Lustie de Kerbor est placé, à dater du 14 juillet, dans la 2e section (réserve) du cadre des intendants militaires.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Récompenses Honorifiques

Médaille d'honneur

Paris, 10 juillet.

La Société d'encouragement au bien a décerné une médaille d'honneur à M. Luccioni, gendarme à Guagno.

Médaille de vermeil

Une médaille de vermeil a été décernée à M. Félix Casasoprano.

NOS DIRIGEABLES

Le « Clément-Bayard » *a battu tous les records*

Paris, 10 juillet.

Le dirigeable « Clément-Bayard » vient de battre tous les records du monde pour dirigeables navigant sur un circuit fermé, ce qui constitue, on le sait, une difficulté beaucoup plus grande qu'une étape de ville en ville.

Dans l'espace de vingt-quatre heures, et ayant à son bord 8 passagers, le « Clément-Bayard » a parcouru une distance totale de 700 kilomètres, en se maintenant constamment à une hauteur de 1.500 mètres.

L'Incident d'Agadir

M. de Selves confère avec M. Caillaux

Paris, 10 juillet.

M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, a eu aujourd'hui, un long entretien avec M. Caillaux, président du Conseil, au sujet des événements provoqués par l'intervention allemande au Maroc.

Notre Ambassadeur à Berlin

Notre ambassadeur, M. Jules Cambon, qui vient de rentrer à Berlin, a conféré aujourd'hui très longuement avec le Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, au sujet de l'intervention de cette puissance au Maroc.

Le Vaisseau Allemand quittera Agadir

Dans les cercles diplomatiques allemands le bruit court que le Cabinet de Berlin aurait résolu de retirer d'Agadir le vaisseau allemand.

ÉLECTIONS

AU

Conseil Supérieur de la Mutualité

Nice, 10 juillet.

C'est hier, qu'a eu lieu l'élection d'un président du Conseil supérieur de la Mutualité, dans le 7me collège, qui comprend les départements des Alpes-Maritimes, Ardèche, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Alger, Constantine, Oran.

Les 1.700 Sociétés de Secours Mutuels et de Prévoyance des 12 départements ont pu manifester leur sympathie en faveur de M. Ernest Lairolle, député de Nice, candidat unique, dont ils ont toujours apprécié l'ardeur et le dévouement inlassable à la cause de la Mutualité.

M. Ernest Lairolle a été élu président du Conseil supérieur de la Mutualité.

Pour la Réintégration DES CHEMINOTS

Paris, 10 juillet.

Un grand meeting, organisé par le Syndicat national des Travailleurs des Chemins de fer, a eu lieu ce soir à 8 heures, à la salle Wagram.

La question à l'ordre du jour est la question de la réintégration des cheminots.

MM. Jaurès, Colly, Lauche, Bedouce, Albert Thomas, ont pris successivement la parole.

Un ordre du jour très énergique, en faveur des agents révoqués, a été voté à l'unanimité.

PARIS

La Grève Générale du Batiment

Paris, 10 juillet.

Suivant la décision prise hier au manège Saint-Paul, par la Fédération nationale du Bâtiment, la grève générale a été déclarée aujourd'hui.

Plus de 3.000 ouvriers ont abandonné le travail.

Les ouvriers du Syndicat de la maçonnerie et de la pierre ont décidé de se solidariser avec ceux du Bâtiment.

Mesures d'ordre

M. Caillaux, président du Conseil, a donné à M. Lépine, préfet de police, l'ordre de prendre des mesures énergiques pour empêcher tout désordre et pour faire respecter la liberté du travail.

Plusieurs mandats ont été lancés contre les chefs du mouvement gréviste.

M. Caillaux serait même prêt à ordonner la dissolution des Syndicats révolutionnaires.

Ces mesures d'ordre semblent avoir produit une certaine impression parmi les ouvriers du bâtiment.

LES RETRAITES Ouvrières

Paris, 10 juillet.

Le Ministre du Travail a reçu aujourd'hui plusieurs communications lui annonçant que dans beaucoup de localités, les nouveaux assujettis à la loi des retraites avaient refusé tout versement.

Un grand nombre de patrons ayant voulu, en effet, effectuer, à l'occasion de la paye, les retenues sur les salaires prévues par la loi, se sont heurtés à l'opposition formelle des ouvriers.

A Dunkerque, certains ouvriers ont menacé de se mettre en grève si la moindre part sur leur salaire était prélevée.

BOURSE DE PARIS

8 juillet — 10 juillet

Rentes de 3 0/0 anciennes . 94.45 — 94.40

— de 3 0/0 amortis . . 95.80 — 96.00

ex-coupon.

Conseil des Ministres

Paris, 10 juillet.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la discussion du projet du Budget de l'exercice 1911, retourné du Sénat.

Différents orateurs prennent la parole.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 h.

Le procès verbal de la séance de la matinée, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

LE BUDGET

La Chambre continue la discussion du Budget de 1911, retourné du Sénat.

La plupart des articles sont adoptés sans discussion.

La Réintégration DES CHEMINOTS

Le président annonce qu'il a reçu de M. Albert Thomas et plusieurs de ses collègues un projet de résolution ainsi conçu :

« La Chambre, rappelant les déclarations faites par le précédent Cabinet, le 14 avril 1911, compte sur le Gouvernement pour obtenir des Compagnies les mêmes mesures de réintégration que celles qui ont été prises par l'Etat en employées sur son réseau. »

M. Albert Thomas

monte à la tribune au milieu d'une assemblée qui se fait houleuse.

« Il s'agit de savoir, dit-il, si la Chambre va maintenir son vote du 14 avril ou le déchirer.

» Les cheminots avaient le droit de grève ; ils en ont usé, voilà leur crime.

« Il faut que le Gouvernement mette un terme aux misères de ces malheureux révoqués. »

M. Caillaux

président du Conseil, monte à la tribune

Violent incident

Un tumulte effroyable éclate à l'Extrême Gauche, dès les premiers mots de l'orateur.

Les socialistes unifiés font danser les pupitres, tandis que le Centre applaudit frénétiquement.

Au milieu des hurlements des révolutionnaires, M. Caillaux réussit quand même à faire entendre ses déclarations

« Je ferai, dit-il, ce que j'ai promis, par trois fois déjà, de faire en faveur des cheminots.

» J'agirai auprès des Compagnies, pour que des mesures d'humanité soient prises, pour que les pensions proportionnelles soient assurées, mais je veux avant tout de l'ordre dans les services publics.

« Je ne céderai pas devant les injonctions de certains démagogues.

Grand Charivari

Ces dernières paroles du président du Conseil provoquent un charivari inimaginable.

Les socialistes unifiés debout, vociférent, les poings tendus vers M. Caillaux qui se tient très calme à la tribune.

M. Jaurès

crie de sa voix de tonnerre :

« Vous étiez bien avec les démagogues, quand vous demandiez l'impôt sur le revenu. »

M. Caillaux

réplique, au milieu du tumulte :

« Oui, j'ai défendu ces réformes, mais je refuse de m'associer à des mesures anti-sociales. »

M. Caillaux quitte la tribune pendant que le Centre et la Gauche applaudissent.

M. Colly

monte à la tribune.

C'est le signal d'un vacarme inouï.

Nombreux Incidents

Les radicaux et les socialistes s'invectivent grossièrement.

Ils échangent les plus violentes injures.

Au milieu de tout ce vacarme, M. Colly crie aux radicaux :

« Désormais, la guerre est déclarée entre nous et vous, les ventrés dorés ! »

« La session ne se terminera pas avant que nous ayons obtenu la réintégration des cheminots.

« Nous irons ensuite dans vos circonscriptions secouer les canards radicaux des mares stagnantes. »

Tumulte indescriptible

A ces mots, les radicaux se lèvent tous, et apostrophent violemment les socialistes.

En vain, M. Brisson agite la sonnette présidentielle.

Debout, lui-même, il s'époumone à imposer le silence, distribuant les rappels à l'ordre.

Le radical Maginot menace le socialiste Lauche, qui lui crie : « Voyou ! »

Mêlée générale

Cette expression très parlementaire, est le signal d'une mêlée générale.

Les socialistes sautent sur les chefs radicaux.

M. Paul Meunier retient à grand peine M. Maginot qui veut s'élancer sur M. Emile Dumas qui le houspille.

Des bousculades se produisent.

Le président, impuissant à rétablir l'ordre, se couvre et quitte la séance.

Des collisions ont lieu entre les députés et les huissiers qui veulent faire évacuer la salle.

On fait évacuer les tribunes et la séance est suspendue.

Reprise de la Séance

A la reprise de la séance la Chambre est plus calme.

M. Colly

monte à la tribune, et poursuit son discours en termes plus modérés.

Les Ordres du Jour

La discussion étant close, le président donne lecture des ordres du jour qui ont été déposés.

Le président du Conseil pose la question de confiance.

Le Vote

L'ordre du jour de confiance est adopté par *433* voix contre *86*.

La séance est levée et renvoyée à demain.

BOURGES

LA REVISION DU PROCÈS MICHAUD

Bourges, 10 juillet.

La revision du procès du forçat Michaud, condamné par la Cour d'assises de la Creuse, aux travaux forcés à perpétuité, pour assassinat de François Tixier, le 20 août 1893, s'est poursuivi aujourd'hui devant la Cour d'assises du Cher.

L'ouverture de l'audience a eu lieu à 9 heures, devant une assistance très nombreuse.

Près du box des accusés, avaient pris place la femme, la sœur, le neveu et les nièces de Michaud.

Le défenseur de l'accusé, Me André Hesse, signale que le juge d'instruction chargé de l'affaire fut révoqué, et le procureur de la République condamné à cinq ans de prison pour escroquerie.

Ce soir, le ministère public commencera son réquisitoire.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le vapeur Saint-Barthélemy arrivera à Bastia, vers le 10 juillet et repartira le 12 pour Nantes, Le Havre et Anvers.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio

au fond des jardins de la Préfecture

Entièrement remonté à neuf (genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY

Propriétaire-Directeur

LA VOGUE est au CAFÉ EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS de BRANDT

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0.30



FOX-LAND RHUM
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Rennes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDA
Prix de Réclame
PLANS et Devis à titre absolument gracieux



Installation à Gaz
JEAN CINI
EX-OUVRIER DU GAZ
Bastia, 13, *Boulevard Paoli*
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole éyard en fûts fer de 80 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Phébolène*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

JEAN GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, au 1er
Assurances : Ia. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptes-Ouverts. — Mises
150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT n. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau II, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations

CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

AUX AMIS DE LA CORSE
Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 194 — MERCREDI 12 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les manuscrits sont versibles d'avance et remis aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 03 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Premier quart., le 2. — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : St Jean Gualberto.
Fête de Demain : Saint Anaclet.

11 JUILLET

DE LA PREUVE DES DONS MANUELS

THÈSE de Doctorat en Droit par M. Paul Bronzini, avocat à la Cour d'appel de Bastia.

La thèse de Doctorat, que M. Paul Bronzini vient de soutenir brillamment devant la Faculté de Droit d'Aix et qui lui a valu les félicitations du Jury d'examen, est à divers égards des plus intéressantes.

Le problème juridique des dons manuels a, en effet, pris de nos jours une importance de premier ordre, grâce au développement considérable de la fortune mobilière et surtout à l'extension des titres au porteur, dont la propriété peut être transférée de la manière la plus simple, par « tradition, » de la main à la main.

Mais un droit, quel qu'il soit, n'a d'utilité, d'efficacité que par la preuve de l'acte juridique ou du fait matériel d'où il découle : c'est donc principalement au sujet de la question de preuve qu'à propos des dons manuels, comme en d'autres matières, les difficultés se posent dans la pratique.

Dans sa remarquable étude, écrite d'une plume alerte, en un style où la clarté s'allie à l'élégance, M. Bronzini expose et résout de façon très heureuse, à la lumière des principes du Droit et de la Jurisprudence, les multiples difficultés que soulève la preuve des dons manuels.

Ceux qui, par profession ou par goût, s'intéressent aux questions de Droit civil, liront avec fruit ce volume de plus de 300 pages, dont nous ne pouvons donner ici qu'une faible idée par une analyse nécessairement succincte. En le faisant connaître au public, en le signalant surtout à l'attention des hommes de loi, qu'il nous soit permis d'adresser au jeune et sympathique Docteur en Droit nos félicitations les plus vives et nos compliments les meilleurs.

Son œuvre, fouillée, consciencieuse, complète, révèle un travail et une méthode dont il convient de le louer sans réserves ; elle nous montre aussi un esprit juridique averti, soucieux avant tout, à l'exemple des Maîtres de nos modernes Facultés de Droit, les Labbé, les Bufnoir, les Planiol et tant d'autres, de concilier les textes et les principes avec les nécessités pratiques que suggère l'infinie variété des espèces soumises à l'appréciation des Tribunaux.

C'est dans cet esprit, excellent, d'après nous, que M. Paul Bronzini examine toutes les difficultés, tous les conflits de droits que soulèvent les dons manuels ; difficultés qui se présentent sous des formes diverses, selon qu'il s'agit de faire la preuve contre le donataire pour obtenir de lui la restitution de la chose donnée, ou bien que le donataire en possession ou non ait la charge de la preuve contre le donateur ou ses héritiers.

Lorsque le donataire est en possession de l'objet donné (meuble corporel ou titres au porteur), cette possession peut lui être contestée par le donateur ou ses ayants-cause, lesquels allégueront que la possession est le résultat d'un vol, d'un détournement, d'un délit.

Cette hypothèse, dont on trouve de nombreux exemples dans la pratique, — l'auteur cite même à cet égard des décisions récentes du Tribunal de Corte et de la Cour d'appel de Bastia, — se réfère à la question de savoir si le possesseur pourra invoquer à son profit la maxime « En fait de meubles, possession vaut titre. » (Article 2279 du Code civil).

A ce propos, M. Bronzini expose et discute les diverses théories émises, en doctrine et en jurisprudence, relativement au caractère de la présomption résultant de cet article 2279 au profit du donataire. Tandis que la Jurisprudence considère que cette disposition crée en faveur du donataire une présomption simple de propriété, susceptible d'être combattue par la preuve contraire, la majorité des auteurs voit dans cette règle une *présomption irréfragable* de propriété, qui n'admet aucune preuve contraire.

Avec beaucoup de logique et de sens juridique, M. Bronzini indique, dans l'un des plus intéressants chapitres de sa thèse, que ces deux systèmes, loin de se contredire, se complètent de façon harmonieuse et correspondent respectivement aux deux hypothèses bien distinctes qu'envisage l'article 2279 précité. De telle sorte que, comme le souligne fort bien M. Planiol dans une note du Dalloz de 1902, « si l'on considère les résultats pratiques, on voit que la personne, qui se prétend donataire, est maintenue en possession toutes les fois que son allégation se présente avec une apparence de sincérité ; tandis que la revendication dirigée contre elle triomphera, toutes les fois que les circonstances rendront suspecte l'origine de sa possession et feront présumer un détournement. »

A côté de la possession délictueuse, l'auteur passe tour à tour en revue, à l'aide d'espèces nombreuses, la possession précaire, équivoque, clandestine du donataire et définit très clairement les règles applicables à chacune de ces catégories.

Signalons également un très bon chapitre, se rattachant au Droit Pénal et qui traite de la preuve devant les Tribunaux répressifs des vices pouvant affecter la possession du donataire, et de l'influence de la chose jugée au criminel sur la preuve du don manuel à faire devant le Tribunal civil. L'auteur n'a point omis de parler des dons manuels consentis aux personnes morales (collectivités, établissements charitables, etc.), et il mentionne, à la fin de sa thèse, l'importance de la preuve des dons manuels en Droit international, si, par exemple, le don a été effectué à l'étranger entre deux Français ou deux Etrangers, soit en France entre deux Etrangers.

Dans son ensemble, cet ouvrage constitue un apport sérieux fait à la bibliographie juridique relative aux dons manuels. Quand de pareilles espèces se présenteront devant les Tribunaux, il n'est pas téméraire d'affirmer que magistrats et hommes d'affaires pourront s'y reporter utilement. A côté de sa valeur théorique, nous sommes convaincu que la thèse de M. Bronzini présente un grand intérêt pratique et qu'elle rendra service à tous ceux qui, directement ou indirectement, collaborent à l'œuvre de la Justice.

XX.

Avis aux Sériciculteurs

Le ministre des finances,
Vu la loi du 11 juin 1909 relative aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie ;
Vu le décret du 28 janvier 1911 rendu pour l'application de cette loi,
Arrête :

Art. 1er. — Le contrôle des pesées des cocons frais sera exercé dans chaque commune par le receveur buraliste, sous la surveillance des receveurs ambulants, contrôleurs ou inspecteurs des contributions indirectes et des percepteurs des contributions directes.

Ce contrôle sera exercé en Corse par les percepteurs et, sous leur surveillance, par les commis de perception qu'ils délégueraient spécialement à cet effet, et par les porteurs de contraintes.

Les interventions de ces agents seront réglées par le trésorier-payeur général, président de la commission de contrôle instituée dans chaque département, après entente avec le directeur des contributions indirectes.

Art. 2. — Les indemnités à allouer aux agents de l'administration des finances qui auront participé aux opérations de contrôle, seront fixées par arrêté du ministre de l'agriculture après entente avec son collègue des finances.

Fait à Paris, le 3 juillet 1911.

Chemins de Fer de la Corse

Plaignons les Corses. Ils attendent la création d'un réseau de chemins de fer qui leur permettrait de mettre leur île en valeur et de prospérer. Ils ne l'auront pas. Ainsi l'ont décidé les socialistes qui apparaissent de plus en plus comme les ennemis déclarés de tout progrès social.

Ils ont, en effet, recommencé, hier, contre cette malheureuse Corse, si digne d'intérêt, l'obstruction qu'ils avaient organisée aux dépens de l'Algérie, lorsque la Chambre fut appelée à discuter l'affaire de l'Ouenza.

Le gouvernement demandait à la Chambre : 1° de déclarer d'utilité publique l'établissement, à titre d'intérêt général, du chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio ; 2° d'approuver une convention, passée entre le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes et la Compagnie des chemins de fer départementaux, pour l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse et la concession définitive de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio.

Au nom des unifiés, M. Bedouce vint proposer un amendement ayant pour objet de transformer l'exploitation par une Compagnie concessionnaire en exploitation directe par l'Etat.

M. Bedouce affirma, sans rire, que « l'intérêt de la Corse exige la gestion par l'Etat, » comme si, avec les mœurs du scrutin d'arrondissement, cette gestion d'Etat ne devait pas aboutir à la gabégie et au désordre.

M. Dominique Pegliesi-Conti, député et maire d'Ajaccio, combattit l'amendement Bedouce en faisant remarquer que le droit de rachat était inscrit dans la convention et qu'on

---

229 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VI

LES MÉTIERS QUI TUENT

Le mal était trop enraciné pour céder si vite. Huit jours se passèrent ainsi. Joséphine gardait son ardente volonté, et c'était un véritable combat qu'elle soutenait chaque jour contre la mort. Suzanne s'efforçait de sourire à son amie et de lui montrer une confiance qui commençait peu à peu à s'évanouir. Un matin, à l'heure où elle se levait autrefois, Joséphine voulut ses couvertures et fit mine de sortir de son lit.

— Que faites-vous ? interviut Suzanne, saisie de frayeur.

— Je veux savoir combien il nous reste d'argent !

— Mais... fit l'enfant confuse.

Joséphine, cependant, avait réussi à se lever. C'était une ombre, un spectre ; elle fit quelques pas dans la chambre en chancelant ; enfin, elle réussit à gagner une chaise à côté de la commode et à s'y asseoir.

— Montre-moi notre fortune ! dit-elle à Suzanne.

Il restait cinq francs. L'ex-triple créature frappa un violent coup de poing sur la table.

— Il n'y a pas à dire !.. s'écria-t-elle avec une sourde et furieuse énergie. Quitte à y crever, il faudra demain je retape dans le tas.

VII

PAS ENCORE !

Henri Beaudouin était plusieurs fois revenu à l'hôtel de Rouvray, en apparence pour y surveiller les travaux de ses ouvriers, en réalité pour y revoir Gabrielle. Mais il avait été impossible aux jeunes gens de se retrouver seuls, ou même d'échanger un de ces furtifs serrements de main qui rendent souvent espoir et courage aux amoureux contraints de dissimuler aux yeux de tous leur cher secret. Sous le facile prétexte de prendre un vif intérêt aux travaux ordonnés par M. de Rouvray, Gabrielle trouvait souvent le moyen d'accompagner le duc lorsqu'il venait s'entretenir avec le jeune obromiste ; mais il était bien difficile à la jeune fille de prendre une part active à la conversation. Les deux amants n'avient donc, comme ressource, que le langage des yeux ; ils y mettaient toute leur éloquence. Le regard du jeune homme contenait mille promesses. Gabrielle y croyait lire tout ce qu'elle ne pouvait pas entendre.

— Je vous aime, mon ange, disaient ces yeux de flamme ; il y a quelques mois, si je vous avais fait pareil aveu, vous me m'auriez pas repoussé, car nous étions égaux, en admettant qu'une fille aussi belle que vous ne dépasse pas toujours l'homme qui la distingue... Aujourd'hui, vous êtes riche, vous avez retrouvé vos parents, vous allez porter un nom illustre... Moi, je ne suis plus le simple ouvrier à l'avenir borné de jadis, je dois cependant, pour vous conquérir, accomplir de véritables prodiges... Mais je veux y consacrer tout ce que j'ai de force vive dans le cerveau et dans le cœur !... Je me sens tous les courages, toutes les audaces, et rien ne me semble impossible, puisque vous ne me défendez pas de vous aimer !..

Dans le même langage, elle répondait :

— Je ne doute pas de votre vaillance, Henri ! Je suis heureuse et fière de l'inspirer... Mais, à cause de moi, vous allez souffrir, car les forces humaines ont des limites !.. A chaque pas, pour vous, les obstacles renaîtront, et avec eux, les douleurs !.. Si vous le voulez pourtant, je dirais à mon père et à ma mère que je veux m'choisi librement... Mes parents sont bons, ils m'aiment tendrement... Pourquoi me refuseraient-ils le plus grand bonheur de ma vie ?..

Mais, à cette offre de spontanéité et de tendresse, elle croyait voir son amant répliquer :

— Non, non ! mon adorée !.. Si vous parliez maintenant, on prétendrait peut-être que j'ai un odieux calcul en abusant de notre pure camaraderie d'enfance... Je vous en conjure, laissez moi accomplir ma tâche !... Les mots que vous redoutez pour moi sont de ceux qui ouvrent l'... Quand j'aurai atteint le but que je rêve, personne ne pourra plus suspecter ma droiture et mon désintéressement... Mon bonheur exige ce sacrifice, mon amie, et je suis sûr qu'au fond de vous-même vous l'approuvez !... Maintenant, ne m'empêchez plus de m'élancer dans l'ardente mêlée... Vous reviendriez nos fiançailles futures !

— Va ! répondait Gabrielle avec un imperceptible mouvement des lèvres qui ressemblait à un baiser.

Et ce muet dialogue sans paroles se terminait là... Henri s'en trouvait réconforté. Son parti était bien pris. Comme il l'avait promis à sa fiancée, il allait combattre avec tout son cœur, toute son âme. Gabrielle ne parvenait pas à se montrer aussi patiente. Dans la violence des sentiments qui venaient d'éclater en son cœur, elle cherchait le moyen d'abréger cette interminable période d'attente que les événements lui imposaient. Quand reverrait-elle Henri ?.. Henri auquel elle ne pouvait même pas donner de ses nouvelles, à qui il lui était interdit d'écrire sans descendre à des compromissions ou à des mensonges qui lui répugnaient !..

Bientôt, malgré elle, la jeune fille devint préoccupée, nerveuse, irritée même. Elle ne tarda pas à plonger son entourage dans une sorte de doute vexé étonnement. Pierre de Rouvray se demandait ce qui se passait au fond de l'âme de cette étrange enfant. Avec sa bienveillance exquise, il voulut l'interroger ; mais il se heurta à de brèves réponses qui étaient autant de dénégations. Gabrielle n'avait rien qui la préoccupât, elle ne comprenait pas le motif des questions qu'on lui adressait, et s'étonnait même d'une sollicitude qu'elle jugeait un peu excessive. Et le mari de Cotilde, sans entrevoir la vérité, se disait pourtant que l'autre Yvonne eût montré plus de confiance. Sans trop s'l'imaginer, Pierre voulut espérer encore que sa femme, toute à sa tendresse maternelle, ne remarquerait pas le changement survenu dans l'esprit de sa fille. Mais Mme de Rouvray n'était pas plus aveugle que son mari. Un jour, elle dit à celui-ci :

— Ne trouvez-vous pas, mon ami, qu'Yvonne n'est plus la même ?

Répriment un frémissement des lèvres, il répondit :

— Les jeunes filles sont un peu fantasques, vous savez, Clotilde... Elles-mêmes sont parfois incapables de s'expliquer une larme ou un sourire...

(A suivre).

vote urgent s'imposait. M. Augagneur, ministre des travaux publics, réclama le vote du projet :

— Cette affaire, dit-il, traîne depuis deux ans et demi : les intérêts curses en souffrent. Il s'agit purement et simplement d'une expropriation qui n'intédit pas le rachat par l'Etat. La Compagnie a fait à l'Etat des avances montant à deux millions, dont elle accepte le remboursement par annuités.

Il faut aboutir. Ce n'est pas à propos de ce réseau particulier et de petite importance que doit se poser tout le problème de l'exploitation étatiste.

M. Augagneur n'avait pas tout dit, car M. Landry, député de la Corse, tint à faire connaître à la Chambre que « c'est l'Etat lui-même qui se refuse à instaurer en Corse la régie directe ! » Et tout le monde sait que M. Augagneur, aujourd'hui ministre, est un partisan convaincu des monopoles d'Etat !

Enfin, malgré l'opposition des socialistes, qui injurièrent copieusement à cette occasion M. Brisson, la clôture de la discussion sur l'amendement Bedouce fut prononcée par 449 voix contre 103.

Furieux de ce résultat les socialistes organisèrent l'obstruction en signant une demande de scrutin public à la tribune sur l'amendement au fond. Pendant trois quarts d'heure les députés présents défilèrent donc à la tribune. Après quoi on s'aperçut que le quorum n'était pas atteint et qu'un second tour de scrutin était nécessaire. Il fut renvoyé à une autre séance.

C'est à de telles gamineries que les socialistes, qui ont la prétention de former un « grand » parti, en sont réduits pour masquer le néant de leur agitation parlementaire.

Le Sénat devant achever ce matin le vote du budget, la Chambre doit tenir à trois heures une séance de pure forme pour permettre à la commission du budget de déposer son rapport.

GEORGE BONNAMOUR.

(L'Eclair).

Cour d'Assises

Audience du 11 juillet

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre

Contri François-Antoine est accusé d'avoir, au hameau de Guelisaccio, le 7 février dernier, donné volontairement la mort au nommé Zannettini Ours-Pierre, dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Dans l'après-midi du 16 février 1911, le sieur Zannettini Ours-Pierre, qui était allé à Valle d'Alesani vendre des châtaignes, arrivait à Saint-André de Cotons, où il se disposait à passer la soirée, pour se rendre à Aleria le lendemain matin. Vers quatre heures du soir, sa belle-fille Pancrazi Antoinette, veuve de Contri Ange-Toussaint, l'aperçut en compagnie de l'accusé Contri François-Antoine, qui portait son fusil à la bretelle. Ils se dirigeaient tous deux vers la maison Contri dont le rez-de-chaussée est habité par la dite dame Pancrazi, et l'étage supérieur par la famille Contri François-Antoine. Voyant que, contrairement à son habitude, son beau-père Zannettini n'entrait pas chez elle, et restait dans le vestibule, la veuve Contri lui en fit la remarque ; mais celui-ci lui répondit : « Je vais faire un bout de promenade avec Contri François-Antoine, je reviendrai ensuite souper chez-vous ». Sur ces entrefaites l'accusé qui était monté chez lui pour y déposer son fusil, redescendit et sortit avec Zannettini. Ils se rendirent vers 5 heures du soir, dans la buvette tenue par Giudicelli François, où déjà, ils avaient consommé le même jour, et s'attablèrent avec les frères Poli François et Jean-Toussaint. Ils prirent plusieurs consommations, mais aucune discussion ne s'éleva entre eux. Entre six heures et six heures et demie, la dame Pancrazi Antoinette, veuve Contri, chargea la jeune fille Bonifaci Marie d'aboard, puis à deux reprises, un sieur Bonifaci François, d'aller à la buvette Giudicelli, prier son beau-père de venir dîner ; mais chaque fois l'accusé lui répondait : « Il n'y a rien de pressé maintenant, nous allons boire. » Quelques instants après, Contri François, Zannettini, Bonifaci et les frères Poli quittaient le débit de boissons. Tandis que Poli Ange-Toussaint rentrait chez lui, son frère Antoine-François accompagnait Zannettini et Contri jusque devant la demeure de ce dernier, mais sans y pénétrer, et revenait à la buvette Giudicelli. Au moment où Zannettini entrait dans la salle à manger de sa belle-fille, Bonifaci François dit à Contri : « qu'il était préférable qu'il montât directement chez lui, sans entrer chez la veuve Contri sa belle sœur, puisque, ajouta-t-il, vous lui faites toujours du mauvais sang. » Bonifaci lui rappelait ainsi les scènes violentes que l'accusé faisait à sa belle-sœur pour l'empêcher de contracter un second mariage supposant d'ailleurs à tort que le sieur Zannettini l'y engageait. L'accusé répondit qu'il voulait entrer, « étant seul à commander ici », et il ajouta : « Je n'ai pas peur de ma belle-sœur ; si elle ne se tient pas tranquille, je la prends par les pieds et je la jette par la fenêtre, ainsi que vous tous. » En même temps, Contri pénétrait dans la salle à manger en repoussant Zannettini qui se tenait près de la porte. De son côté, Bonifaci était allé s'asseoir près de la cheminée à côté de laquelle se trouvait la veuve Contri Antoinette tenant dans ses bras son jeune enfant de quatorze mois. Alors que Contri s'avançait jusqu'au milieu de la salle, Zannettini se tenant toujours près de la porte lui demanda si c'était à lui qu'il en avait ; et Contri de répondre : « Oui, vous n'avez rien à faire ici, vous n'avez qu'à prendre la porte ». Ce à quoi Zannettini répliqua : « Je veux bien m'en aller ; mais avant de partir je désirerais connaître le motif, pour lequel vous me chassez de la maison de ma belle-fille. » « Ce motif, je vais, » s'écria Contri, et au même instant, il sortait de la poche extérieure droite de sa veste, un pistolet automatique dont il déchargea tous les coups sur Zannettini. La victime tomba mortellement atteinte et expira quelques instants après, sans avoir pu prononcer la moindre parole. Son crime commis, l'accusé monta tranquillement chez lui prendre son fusil et se déroba aux recherches de la Justice jusqu'au 3 avril, jour où il se constitua prisonnier.

Il reconnaît la matérialité des faits, mais allègue que s'il a fait feu sur Zannettini, c'est parce que celui-ci l'a provoqué.

Ce système est absolument démenti par tous les témoins de l'information. Mme veuve Contri a expliqué que l'accusé, son beau-frère, se voulait à Zannettini qu'il soupçonnait de la pousser à se remarier.

Il espérait, en effet, que si elle demeurait veuve, il pourrait continuer, à jouir de tous les biens de son frère décédé.

Le mobile du crime est donc l'intérêt.

M. Poinsier, avocat général occupe le siège du ministère public.

Me Moretti et Gandin sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Le 7 février dernier, dit Contri, j'ai rencontré Zanzettini qui était venu à Guelisaccio. Nous allâmes au cabaret, puis j'accompagnais Zannettini chez sa belle-fille qui est ma belle-sœur. Il voulut m'empêcher d'y rentrer, il me saisit même au collet et me donna deux bonnes giffles, puis il mit la main dans la poche intérieure de sa veste. Connaissant que Zannettini était capable de tout, et craignant qu'il ne sortit une arme, j'ai pris mon revolver et ai tiré sur lui plusieurs coups.

Les Témoins

Les témoins confirment leurs déclarations écrites.

LE VERDICT

Après la plaidoirie de Me H. de Montera, partie civile, et le sévère réquisitoire de M. Poinsier, avocat général, Me Moretti demande l'acquittement de son client.

Le verdict de jury étant négatif, Contri est renvoyé des fins des poursuites.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 juillet.

Les meilleures dispositions signalées hier se sont accentuées aujourd'hui principalement sur les Fonds d'Etats qui, en dehors de notre Rente hésitante à 94.50, s'inscrivent tous en plus-value. Extérieure 94.22, Turc 92.45, Portugais 66.75, Serbe 89 frs, Russe 1909 103.15. Les Sociétés de Crédit ne se départissent pas de leur fermeté. Crédit Foncier 810, Crédit Lyonnais 1.485, Comptoir National d'Escompte 933, Société Générale 790.

La Rambla Company of Montevideo poursuit le placement à 26.50 des 700.000 actions privilégiées 6 0/0 qu'elle a créées pour parfaire le montant des travaux à exécuter. Ce qui doit attirer l'attention, puisque le revenu régulier est assuré dès cette année, c'est l'estimation modérée des terrains qui deviendront disponibles en plein centre de Montevideo.

Sans changement. Valeurs de traction assez bien tenues. Reprise des industrielles et métallurgiques russes. Hausse des titres suprêmes. Rio 4.744.

En Banque, Miami Copper se traite à 142.50.

L'Anglo French Mercantile reprend à 47.50.

Au comptant, l'action ordinaire U. S. Westinl C (Laissée des Etats-Unis) a d'autres transactions à 464. Un dividende de 6 dollars (31 fr. 00) doit être distribué pour l'exercice 1910-11 qui vient de finir ; l'exercice en cours s'annonce beaucoup plus rémunérateur.

La Jumper Californian fait 12.25 : le courrier arrivé de siège d'exploitation confirme la marche régulière de la batterie avec 20 pilons alimentés par le minerai courant de la zone supérieure.

Chemins Français bien tenus.

BaccaJauréat

Sont admis définitivement :

Série A. — Latin-Grec

MM. Barat, *mention bien.* — Lorenzi, *mention assez bien.* — Faggianelli.

A été reçu seulement aux épreuves écrites :

Poli.

Série B. — Latin-Langues

Franceschi, *mention assez bien.* — Monteil. — Carli. — de Girard de Mistlet. — Raffali. — Matteï. — Simoni. — Giorgi. — Nicolai. — Susini. — Catoni. — Bartoli. — Pietri.

Ont été reçus aux épreuves écrites : Casanova. — Tommasini.

Série C. — Latin-Sciences

Bourgeois. — Giammarchi.

A été reçu seulement aux épreuves écrites :

Sammarcelli.

Sont admissibles aux épreuves orales :

Série D. — Sciences-Langues

Albertini. — Allegrini. — Angeli. — Battesti Pasqui. — Battistini. — Bernardy. — Casanova Joseph. — Certi. — Chiarelli. — Colombani. — Demartini. — Dompietrini. — Donati. — Emmanuelli. — Laiggi. — Maestranzi. — Martelli. — Martinetteghi. — Massoni. — Orsini. — Pacini. — Quilici. — Renucci Paul. — Renucci Gaston. — Salasse. — Sandreschi. — Scamponci. — Vincignerra.

Anciens admissibles :

Blain. — Cucchi. — Casella. — Giorgi. — Rossi.

Les résultats des épreuves orales seront connus ce matin.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Scuss, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche Française,	Michiels.
La Princesse Aveugle,	Linke.
Roméo et Juliette,	Gounod.
Le Messager de la rose Rouge,	Lulers.
Légende d'une Marionnette	Trick.
Océan Of Love,	Grech.
Au Petit Bonheur,	Berger.

Soirée de 8 heures à minuit

A ux Petits Soldats,	Berniaux.
Les Sirènes,	Waltenfeld.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
Adorables Tourments,	Diodet.
Robert le Diable,	Meyerbeer.
Fille Normande,	Ancel.
Les Puritains,	Bellini.
Fromido d'Amore,	Barbucelli.
Scènes Vénitiennes,	Jacobi.
Harembleu,	Volpatti.
Espana Torero,	Augusda.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

CIRQUE GYMNASTIQUE MADRIGALI

Ce soir

Immense succès de l'athlète

BERTIERI ANTOINE

PRIX DES PLACES : Baignoires 1.50. — Premières 1 fr. — Galeries 0,40.

DISCUSSION SANGLANTE

Rue Saint-Erasme

Hier matin, vers 9 heures, des cris épouvantables venant du n° 3 de la rue Saint-Erasme, attiraient une foule nombreuse aux abords du domicile du nommé Pazzara Rocco, cordonnier, âgé de 33 ans.

Les voisins qui s'étaient empressés d'accourir, se trouvèrent en présence d'un spectacle effrayant.

Le malheureux gisait à terre, perdant son sang en abondance par une large blessure qu'il avait à la gorge.

En face de lui, les yeux hagards, se trouvait un de ses amis, le nommé Falzoli Louis, cordonnier lui aussi, âgé de 29 ans, qui venait de lâcher sur la table un tranchet encore ensanglanté.

A la suite d'une discussion survenue entre ces deux individus, au sujet d'un meurtre qui remonte déjà à plusieurs années, Falzoli, furieux, s'était élancé sur son ami, armé d'un tranchet qui se trouvait sur l'établi de ce dernier, et lui avait porté un coup violent au côté droit du cou.

Les personnes présentes s'empressèrent aussitôt auprès du blessé.

L'inspecteur Caneri, accompagné des agents Battesti, Giacometti, Maggiani et Conti, ne tarda pas à arriver sur les lieux.

Il fit conduire aussitôt la victime à la pharmacie Monticonacci, où elle reçut les premiers soins.

Quelques instants après, M. Giaf-èke, commissaire de police, arrivait auprès du blessé, accompagné d'un médecin légiste qui procéda aux premières constatations.

Le malheureux Pazzara a été transporté par les soins de l'Assistance publique à l'hôpital civil où il a été admis d'urgence.

Sa blessure, quoique grave, ne semble pas devoir mettre ses jours en danger.

L'inculpé Falzoli a été aussitôt arrêté et écroué au violon.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 juillet

Thermomètre. — 7 heures + du matin 20° à midi 27° + à 6 heures du soir + 24° Maxima + 28°8. Minima + 20°2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

Dans les Finances

M. Bonavita, expéditionnaire principal de 3e classe au ministère des finances, et Debernardi, expéditionnaire principal de 3e classe, ont été l'objet d'une promotion de classe.

Examen de Droit

Sont admis aux examens de capacité devant la faculté de droit d'Aix : 1re année, 2e partie, MM. Giacobbi, Gemelli, Raffalli, Battestini.

Ecole de Commerce

M. Constantin Altieri, de Barrettali, a satisfait avec succès aux examens de sortie de l'Ecole supérieure de Montpellier.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Balayage public

L'agent, qui est chargé du service du balayage, fait très mal son service, à en juger par les plaintes nombreuses qui nous sont parvenues.

Au Port

Le yacht français *Henriette*, venant d'Ajaccio.

Le bateau-cable *Charente*, qui procède, depuis un mois environ, à la réparation du cable Bastia-Saint-Florent-Antibes.

Arrestation

Notre commissaire de police M. Giabiko a procédé, dimanche soir, vers 10 heures, en compagnie des brigadiers Leoni et Bonavita et des agents Giudicelli, Gavi et Maggiani, à l'arrestation du nommé Faggianelli Simon, employé à la maison Lowinstein, sous l'inculpation de vol de documents, de faux et usage de faux et détournements.

Cette arrestation a été opérée sur la plainte de M. Schmitt, administrateur de l'usine de Casamozza.

Interrogé d'abord par M. Giabiko, Faggianelli a été conduit au parquet, où il a subi un interrogatoire d'identité, puis il a été écroué à la maison d'arrêt.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Locchetti, Bastia.

A louer

Appartement meublé à louer de suite dans maison de campagne aux environs d'Erbalunga, service quotidien avec Bastia.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés naturé, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Mario, chez M. A. Pallovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A louer

Un étage de 5 pièces meublées chez M. Pariggi, à Castello de Rostino.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Rue des Jardins, n° 3.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Casalli François-Marie, agent de police de Belgodère, et Baldacci Marie, ménagère, de Cervione.

Naissances.

Filippi Joseph-Luce. — Paravicini Lucie-Marguerite. — Dominici Marie-Françoise. — Moicardini Charles-Fernand-Ptolémée.

Décès.

Paoli Marie-Benoîte, 45 ans, de Bastia.
Lutin Emilie, 49 ans, de Verzuolo (Italie).
Bernardini Dominique, 70 ans, de Santa-Reparata-di-Balagna.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Louis Paoli née Orsini, et leurs enfants ; M. et Mme Auguste Paoli, née Orsini, et leurs enfants ; M. et Mme Jacques Paoli et leurs enfants ; M. Paoli Pierre-Marie et ses enfants ; M. Paoli Dominique ; Mme veuve Paoli Madeleine et sa famille, de Marseille ; M. Clément, employé au chemin de fer, et sa famille ;

Les familles Paoli Noël, Paoli Antoine-Toussaint, Mariotti, Veuve Orsini, Pasqualini et Orsini de Campile ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE BENOITE PAOLI

leur fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée à l'âge de 16 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 12 courant, à 4 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue des Jardins, 3.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Etoffes Nouveauté, d'étoffes, dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants inusables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, se rend à domicile des échantillons à l'intérieur.

N.-B. On demande de bonnes culottières.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00375

BOURSE DE PARIS

10 juillet — 11 juillet
Rentes de 3 0/0 anciens . 94.40 — 94.70
— de 3 0/0 amortis . . 95.80 — 96.00
ex-coupon.

La Grève Générale du Batiment

Paris, 11 juillet.

Les ouvriers du Bâtiment ont continué à chômer aujourd'hui.

Le Comité intersyndical du Bâtiment a lancé un manifeste, recommandant aux travailleurs de ne pas se laisser intimider par les mesures de police prises par le Gouvernement.

Quoique n'excitant pas ouvertement les ouvriers à la chasse aux renards, ce manifeste ne manque pas de recommander aux grévistes de se montrer énergiques à l'égard des ouvriers qui vont aux chantiers.

Un service d'ordre très important surveille toujours les grévistes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Interpellations sur le Maroc

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de M. Pourquery de Boisserin sur la question marocaine.

M. de Selves

ministre des affaires étrangères, monte à la tribune et demande le renvoi de ces interpellations.

« Un jour viendra, dit-il, où le Gouvernement vous dira que l'attitude de la France a été aussi énergique que correcte. »

Le renvoi est adopté.

Les musiques de l'artillerie

La Chambre adopte ensuite le maintien du *statu quo* en ce qui concerne l'organisation des musiques d'artillerie.

L'organisation des batteries

La Chambre vote un projet de loi tendant à modifier le nombre et la nature des batteries dans les régiments d'artillerie.

L'ASSAINISSEMENT de la Côte Orientale DE LA CORSE

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi relatif à l'assainissement de la côte orientale de la Corse.

M. Fernand David

député de la Haute Savoie, soutient les conclusions de son rapport.

M. Ceccaldi

député de l'Aisne, monte à son tour à la tribune.

L'orateur, tout en soutenant le projet d'assainissement de la côte orientale, et en demandant à la Chambre de le voter, regrette que les mêmes mesures d'assainissement de la côte occidentale n'aient pas été comprises dans ce projet.

M. Pugliesi-Conti

monte à la tribune et soutient la même thèse.

M. Fernand David

rapporteur, prend de nouveau la parole, et insiste pour que la Chambre vote sans aucun retard ce projet qui présente un intérêt capital pour la Corse.

Article 1er

Le président met aux voix l'article 1er qui est ainsi conçu :

« Seront exécutés dans les conditions fixées par la présente loi les travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement destinés à assurer la salubrité de la Corse. »

Cet article est adopté.

Article 2

L'article 2 est également adopté sans aucune modification.

Il est ainsi conçu :

« Les travaux à exécuter comprendront :

1° Les travaux nécessaires pour alimenter en eau potable les territoires qui en sont dépourvus ;

« 2° Les travaux d'assainissement proprement dits. »

Article 3

L'article 3 est ensuite voté ; il est ainsi conçu :

« Le département de la Corse devra acquérir à ses frais, risques et périls, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, tous les terrains nécessaires à l'exécution des travaux d'alimentation et d'assainissement et remettre gratuitement ces terrains à l'Etat. »

Article 4

L'article 4 est ainsi conçu :

« Tous les travaux de premier établissement seront exécutés par l'Etat, et toutes les dépenses nécessitées pour l'exécution des travaux, à l'exception des acquisitions de terrains, seront à ses frais jusqu'à concurrence de onze millions cinq cent mille francs.

» Les crédits nécessaires seront répartis en 11 exercices et inscrits annuellement au budget du Ministère de l'Agriculture. »

La Chambre a adopté.

Article 5

La Chambre adopte également l'article 5, qui est ainsi conçu :

« Les travaux d'alimentation en eau potable seront exécutés en premier lieu et sur l'ensemble à assainir. »

Article 6

L'article 6, qui est ensuite mis aux voix, est ainsi conçu :

« Seront également acquises soit par le département sur l'invitation du Ministre de l'Agriculture, pour être remises à l'Etat, soit par l'Etat lui même aux frais du département, les parcelles de terrains complémentaires dont l'acquisition pourrait être jugée nécessaire en cours d'exécution des travaux. »

La Chambre a adopté.

Article 7

L'article 7 est ainsi conçu :

« Après l'achèvement des travaux, les terrains acquis en vue d'exécution et devenus inutiles pourront être aliénés par l'Etat. Ils seront grevés de toutes les servitudes nécessaires pour assurer l'entretien ultérieur des travaux.

» Aucun droit de préemption ne pourra être invoqué à l'égard des terrains ainsi aliénés par les anciens propriétaires ou leurs ayants droit.

» Le tiers de la plus-value démontrée par le prix de vente sera attribué à l'Etat ; les deux autres tiers bénéficieront au département. »

Cet article est mis aux voix et adopté.

Articles 8 à 12

Les articles 8, 9, 10, 11 et 12, relatifs aux travaux d'entretien, qui seront exécutés par l'Etat, sont successivement mis aux voix et adoptés.

Le Vote

Le président met ensuite aux voix l'ensemble du projet de loi, qui est adopté par mains levées.

Les Chemins de Fer DE LA CORSE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet :

1. de déclarer d'utilité publique l'établissement, à titre d'intérêt général, du chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio ;

2. d'approuver une convention passée entre le ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes et la Compagnie des Chemins de fer départementaux, pour l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse et la concession définitive de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio.

ARTICLE PREMIER

Le président rappelle que l'article 1er, qui est ainsi conçu, a été adopté à la séance de vendredi dernier.

Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'un chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio.

Amendement Ceccaldi

M. Ceccaldi, député de l'Aisne, monte à la tribune et soutient son amendement tendant à mettre en adjudication les travaux de construction de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio.

L'orateur s'efforce à démontrer que la Compagnie des Chemins de fer départementaux réaliserait dans la construction de cette ligne des bénéfices exagérés.

M. Pugliesi-Conti

député d'Ajaccio, monte à la tribune.

Le rapporteur du projet de loi combat énergiquement l'amendement de M. Ceccaldi.

Le brillant orateur adjure la Chambre de voter le projet tel qu'il a été à adopté par la Commission des Travaux publics.

Le Ministre des Travaux publics

combat, à son tour, l'amendement présenté par M. Ceccaldi.

M. Augagneur déclare qu'il serait désastreux de voter un pareil amendement.

Ce malheureux chemin de fer, que la Corse attend depuis vingt ans, aurait ainsi, grâce à l'amendement de M. Ceccaldi, deux concessionnaires, l'un pour la construction, l'autre pour l'exploitation.

Ce serait grotesque.

Le Ministre prie, en terminant, la Chambre de repousser cet amendement et d'adopter les conclusions de la Commission.

M. Pugliesi-Conti

monte de nouveau à la tribune et remercie le Ministre des Travaux publics des paroles de sympathie qu'il a prononcées à l'égard de la Corse.

M. Landry

député de Calvi, accède à la tribune à M. Pugliesi-Conti.

L'orateur soutient éloquemment le projet déposé par son honorable collègue, projet dont la Corse, dit-il, attend le vote avec une impatience bien compréhensible.

M. Landry demande également à la Chambre de repousser l'amendement Ceccaldi.

Le Vote

Le président met ensuite aux voix l'amendement Ceccaldi qui est *repoussé* par *463* voix contre *99*.

Nouvel Amendement Ceccaldi

Malgré ce vote de la Chambre, M. Ceccaldi ne désarme pas.

Le député de Vervins présente un second amendement tendant à limiter à dix ans la durée de la concession de l'exploitation des chemins de fer de la Corse.

M. Pugliesi-Conti

monte à la tribune et combat avec son éloquence habituelle le nouvel amendement de M. Ceccaldi.

Le distingué rapporteur fait ressortir avec beaucoup d'esprit qu'aucune Compagnie de France et de Navarre n'accepterait un délai aussi court.

Rejet de l'Amendement

Le président met aux voix le deuxième amendement Ceccaldi qui est repoussé par mains levées.

Amendement Bedouce

Le président met ensuite aux voix l'amendement Bedouce qui est ainsi conçu :

« L'administration des chemins de fer de l'Etat est chargée de la construction et de l'exploitation de cette ligne, ainsi que de l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse dans les termes du cahier des charges annexé à la loi du 19 décembre 1883 et en conformité des lois et règlements sur la gestion financière et l'organisation administrative du réseau de l'Etat.

« Les chemins de fer de la Corse formeront un compte spécial distinct des autres lignes exploitées par l'Etat. »

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants. .	562
Majorité absolue. . .	282
Pour l'adoption . .	118
Contre	444

L'amendement Bedouce est repoussé par 326 voix de majorité.

ARTICLES 2 à 5

Les articles 2, 3, 4 et 5 sont successivement mis aux voix et adoptés sans aucune modification.

Ils sont ainsi conçus :

Art. 2. — Sont approuvés la convention passée, le 6 novembre 1909, entre le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes, au nom de l'Etat, et la compagnie de chemins de fer départementaux, pour l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse et la concession de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio, ainsi que l'avenant du 4 juillet 1911 qui la complète.

L'enregistrement de ladite convention, de l'avenant à cette convention et de l'avenant au cahier des charges, annexés à la présente loi, ne donnera lieu qu'à la perception du droit fixe de 3 fr.

Le Vote sur l'ensemble

Le président annonce qu'il va être procédé au vote sur l'ensemble de ce projet de loi.

Motion Emile Faure

M. Emile Faure, député d'Indre-et-Loire, demande d'ajouter un nouvel article ainsi conçu :

La Chambre décide de surseoir au vote sur l'ensemble du projet de loi jusqu'à ce que les quinze agents, frappés de révocation à la suite des grèves de 1906 et 1908, aient été réintégrés.

Le Ministre des Travaux publics

monte à la tribune et prie la Chambre de repousser cette motion, qui n'a pas sa raison d'être. « Un seul gréviste, déclare M. Augagneur, n'a pas été réintégré. »

M. Pierangeli

intervient dans le débat.

Le député de Bastia déclare que les Représentants de la Corse ont obtenu de la Compagnie des chemins de fer départementaux la réintégration de dix agents révoqués, et que les autres grévistes, frappés de révocation, sont employés aux chemins de fer Mokhiepiens.

LE VOTE

Le président met aux voix l'amendement Faure qui est repoussé par *456* voix contre *95*.

L'ensemble du projet de loi des Chemins de fer de la Corse est ensuite voté par mains levées.

NOS REPRÉSENTANTS

Nous recevons de nos Représentants le télégramme suivant :

Paris, 5 heures 20 soir.

Directeur *Petit Bastiais*,

Les projets de loi sur *Assainissement* et *Chemins de fer* sont votés par Chambre, allons immédiatement au Sénat entreprendre démarches pour obtenir, si possible, vote définitif avant la clôture de la session.

BALESI,
LANDRY,
PIERANGELI,
PUGLIESI CONTI.

C'est avec une joie sincère que nous saluons le vote d'aujourd'hui qui, mieux que toutes les vaines discussions, et en dépit de certaines manœuvres, démontre que le Parlement a su faire le geste que la Corse attendait de lui.

Le *Petit Bastiais* qui, depuis de longues années, mène le bon combat pour la patriotique cause du Relèvement, est heureux de se faire l'interprète des populations de la Corse pour adresser dès aujourd'hui, ses chaleureuses félicitations à M. le Président du Conseil, à M. le Ministre des Travaux publics, à nos Représentants et à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à amener la solution si impatiemment désirée.

C'est une ère nouvelle qui s'ouvre pour la Corse et qui nous permet d'envisager avec confiance l'avenir économique de l'île.

Notre pays, trop longtemps méconnu et oublié, saura mettre à profit les moyens de relèvement que le Parlement vient de lui donner pour entrer résolument dans la voie du progrès et pour connaître enfin les jours de prospérité auxquels il aspire depuis si longtemps.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0.30

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Lauréat de la Légion d'honneur
Commissaire du Service Sanitaire
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations
CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE — ÉLÉGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 28 × 15, relieur toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage parfait et consommation minime
LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
EDITION : enrichissons son Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 5e, 3e et 4e P.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
A DEL GOUBARD, Editeur, 3, r. des 4-Septembre

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque La Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts for de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Phololine, en bidonnets de 5 litres.
Naphtalycrie, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le tout pour le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 42, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à Tirage pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils. — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 30, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Gentile.

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 192 — JEUDI 13 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Le Relèvement de la Corse

Merci !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

DISCUSSION du projet de loi concernant la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio et une Convention relative à l'exploitation du réseau des Chemins de fer de la Corse.

La journée d'hier peut être marquée d'une grande pierre blanche dans les annales insulaires. Par l'adoption des projets de loi sur l'Assainissement et sur l'Achèvement de la ligne ferrée Bastia-Bonifacio, les promesses gouvernementales sont devenues des réalités. Il n'était que temps, car le désespoir gagnait toute l'Ile.

L'Assainissement! dont on parle depuis que la Corse est devenue française, c'est-à-dire depuis cent cinquante ans, se fera. Les travaux pourront commencer dès l'année prochaine.

La ligne Ghisonaccia-Bonifacio, dont la construction a été décidée il y a vingt-cinq ans, reliera bientôt le nord de la Corse au sud. La Compagnie de Chemins de fer départementaux est prête ; dès le mois d'octobre elle pourra se mettre à l'œuvre.

La Corse doit de vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à ce résultat: aux Membres du Gouvernement et du Parlement, à ses Représentants, à ses Administrateurs et aux Fonctionnaires qui ont préparé les études et projets.

Nous croyons devoir payer un tribut particulier de reconnaissance à notre éminent collaborateur, M. Fernand David, qui dans son rapport sur l'Assainissement a su exposer si nettement et si énergiquement l'urgence absolue de ces travaux.

Et maintenant, chers Compatriotes, à l'œuvre ! Sachons profiter de l'aide qui nous vient de l'Etat.

Nous avons toujours répété que sans l'intervention de l'Etat aucun progrès n'était possible. Sachons à présent nous montrer dignes de la confiance que le Parlement vient de nous témoigner.

LE PETIT BASTIAIS.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet : 1° de déclarer d'utilité publique l'établissement, à titre d'intérêt général, du chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio ; 2° d'approuver une convention passée entre le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes et la Compagnie de chemins de fer départementaux, pour l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse et la concession définitive de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio.

L'urgence a été déclarée antérieurement.

La parole est à M. Emile Faure dans la discussion générale.

M. Emile Faure. — Je renonce à la parole.

M. le président. — Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?...

Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

(La Chambre, consultée, décide de passer à la discussion des articles).

M. le président. — « Art. 1er. — Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'un chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1er.

(L'article 1er, mis aux voix, est adopté).

M. le président. — « Art. 2. — Sont approuvés :

« 1° la convention passée, le 8 novembre 1909, entre le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes, au nom de l'Etat, et la Compagnie de chemins de fer départementaux, pour l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse et la concession de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio.

« 2° Les avenants à cette convention, intervenus, le 8 décembre 1910 et le 4 juillet 1911, entre le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes, et la Compagnie précitée.

» L'enregistrement de la convention, de ses avenants et de l'avenant au cahier des charges, qui sont annexés à la présente loi, ne donnera lieu qu'à la perception du droit fixe de 3 fr. »

Il y a sur cet article un amendement de M. Bedouce ainsi conçu :

« Rédiger ainsi l'article 2 :

» L'administration des chemins de fer de l'Etat est chargée de la construction et de l'exploitation de cette ligne, ainsi que de l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse dans les termes du cahier des charges annexé à la loi du 19 décembre 1863 et en conformité des lois et règlements sur la gestion financière et l'organisation administrative du réseau de l'Etat. »

« Les chemins de fer de la Corse formeront un compte spécial distinct des autres lignes exploitées par l'Etat. »

La parole est à M. Bedouce pour développer son amendement.

M. Bedouce. — Messieurs, je vous demande la permission de vous exposer, le plus rapidement possible, d'ailleurs demain l'heure avancée, les raisons de l'amendement que j'ai déposé pour transformer les conditions que l'on propose en exploitation directe par l'Etat.

Tout le monde a présente à la mémoire la partie excellente du discours de M. le président du Conseil après sa déclaration et dans laquelle M. Caillaux reconnaissait lui-même qu'en France l'Etat n'avait pas vis-à-vis des compagnies et en particulier dans les conseils d'administration des compagnies la place qui lui revenait par rapport aux sacrifices qu'il s'est imposé pour la construction du réseau national.

Cette anomalie est encore beaucoup plus flagrante dans le réseau corse, puisqu'ici la compagnie qui exploite jusqu'à l'heure présente — et dont la concession provisoire expire et a été d'ailleurs dénoncée, mais pour laquelle on vous propose une nouvelle concession de trente ans, — n'est même pas dans la situation où se trouvent les Compagnies de Chemins de fer en France, puisqu'elle n'est qu'une Compagnie fermière et que c'est l'Etat qui a apporté tous les fonds nécessaires à la constitution du réseau corse. C'est ainsi qu'à l'heure présente l'Etat a dépensé 77 millions pour les 300 kilomètres de chemins de fer corses en exploitation, chemins de fer simplement à voie de 1 mètre et qu'on nous propose la construction de Ghisonaccia à Bonifacio, qui doit avoir 76 kilomètres et qui coûtera 14 ou 15 millions, lesquels, comme les 77 millions précédents, seront apportés par les contribuables, par le budget national.

M. le comte de Lanjuinais. — Vous estimez que cela n'est pas suffisant ? On fera encore bien d'autres dépenses !

M. Bedouce. — On livre ensuite ce capital national de 90 millions, en toute propriété, à la Compagnie fermière ; on laisse son exploitation entièrement libre. On va plus loin on donne à la Compagnie fermière la construction avec la prime d'économie sur la construction comme on l'a fait précédemment pour les lignes entièrement construites, et la dépense ne sera pas inférieure à un million et demi ou deux millions. Et on donne à cette Compagnie fermière, qui n'apporte pas, comme les Compagnies françaises, les risques de ses fonds dans l'exploitation, on lui donne l'exploitation entière moyennant une formule, moins avantageuse, je le reconnais, que la formule précédente, mais néanmoins très avantageuse...

(A l'extrême gauche). — Trop avantageuse !

M. Bedouce... trop avantageuse au gré des intérêts et de tous ceux qui ont eu le temps d'étudier le projet.

Je ne veux pas faire passer sous vos yeux des chiffres qui pourraient d'ailleurs être discutés, mais je vous indique que cette formule d'exploitation, pendant les quinze années où, dans ce pays pauvre, l'agriculture ne pouvait pas se développer — et si ce pays de Corse est resté pauvre, la pénurie de chemins de fer est une des raisons de cette mauvaise exploitation — alors, dis-je, que le pays restait pauvre, c'est chaque année par 150,000 ou 200,000 fr. de bénéfices que se chiffrait le résultat de concession de la Compagnie fermière, si bien qu'en vingt ans, cette Compagnie a pu encaisser de la part de l'Etat, pour insuffisance, 7 millions environ et qu'il lui est resté plus de 300,000 fr. de bénéfices rien que sur la prime d'économie. Aujourd'hui, je le répète, bien que la prime d'économie soit établie sur une nouvelle formule, il n'en restera pas moins à la disposition de la Compagnie d'énormes facultés de bénéfices.

Qu'a-t-on fait, à l'encontre de ces bénéfices laissés à la Compagnie fermière, au profit des populations intéressées ? Les populations intéressées avaient manifesté plusieurs fois leur désir d'être dotées d'un véritable réseau, non par d'exploitation intensive pour le bénéfice de l'exploitation, mais d'exploitation intensive pour la prospérité des populations desservies, ce qui est bien la formule la plus intéressante et tant les chemins de fer dans un pays comme la Corse qu'en a tant besoin.

Le Conseil général, par des vœux répétés, le premier du 5 octobre 1907, le deuxième du 2 octobre 1908, le troisième du 27 avril 1909, le quatrième du 5 octobre 1909, manifestait le désir que l'Etat conservât l'exploitation de ce réseau qui lui appartient.

Quelles étaient les raisons que donnait le Conseil général ? Je ne saurais mieux les exprimer qu'en vous résumant le vœu du 3 octobre 1908 émis par le Conseil général de la Corse :

« Le Conseil émet le vœu que l'Etat exploite directement le réseau des chemins de fer de la Corse, qu'il assimile le personnel du réseau au personnel du réseau de l'Etat...

» Que les Chambres votent le principe de l'exploitation directe par l'Etat.

» Que, subsidiairement, et à défaut de l'exploitation directe par l'Etat, le Gouvernement impose à la Compagnie fermière une nouvelle formule d'exploitation supprimant notamment la prime d'économie, établissant des tarifs moins élevés, augmentant la vitesse des trains et améliorant la situation du personnel par une augmentation de salaires et par l'attribution d'une pension de retraites, conformément à leurs revendications ;

» Que si l'exploitation directe par l'Etat ne pouvait s'obtenir, le Gouvernement cède de préférence l'exploitation du réseau à une compagnie qui ferait participer le personnel aux bénéfices ;

» Qu'en tout état de cause, l'achèvement du réseau soit immédiatement ordonné par le Parlement et la construction des lignes de Ghisonaccia à Bonifacio et d'Ajaccio à Sartene soit faite sous forme d'adjudication. »

Pour le moment, on nous propose simplement non nouvelle concession de trente ans pour les 300 kilomètres de lignes existantes, la construction et l'exploitation de la nouvelle ligne de Ghisonaccia à Bonifacio, qui termine le premier réseau des chemins de fer corses, également pour une période de trente ans au profit de la Compagnie fermière ; mais il restera un certain nombre de lignes à construire plus tard, qu'il faudra, ou bien céder à la Compagnie fermière, ou à une autre Compagnie, ou bien exploiter directement pour le compte de l'Etat. Cela est si vrai que, dans le projet, on prévoit, pour certains ouvrages d'art, l'établissement dans des conditions telles que la future ligne électrique pourrait y passer sans modifications.

N'y a-t-il pas, — c'est la question qui se pose devant nous — le plus grand intérêt pour la Corse à ce que l'Etat conserve ce réseau pour pouvoir lui donner en toute liberté le développement nécessaire ? Evidemment, et il y a à cela plusieurs raisons. Ainsi, vous le voyez, en désespoir de cause, devant le retard mis par le Parlement à lui donner satisfaction, le Conseil général de la Corse, sans se rallier nettement, par une formule précise, à la concession, a dit tout dernièrement que ce qui l'intéressait le plus c'était de voir son premier réseau complétement terminé. Il n'en reste pas moins que le Conseil général de la Corse et les populations intéressées subordonnent cette concession à des conditions essentielles qui sont notamment l'amélioration des horaires et de la vitesse des trains, et surtout — c'est ce qui tient le plus au cœur et aux intérêts des populations desservies — l'amélioration des services. Vous n'ignorez pas, en effet, qu'à l'heure présente, dans la concession nouvelle que l'on accorde pour trente ans à la Compagnie, les tarifs des chemins de fer de la Corse sont ce qu'ils étaient sur les réseaux français avant leur modification. (Applaudissements à l'extrême gauche). Vous n'ignorez pas non plus que, dans cette île qui aurait besoin d'être convenablement desservie, les trains de grande vitesse font 20 kilomètres à l'heure ! (Exclamations). Si bien que l'on met des journées pour traverser un département, assez important et qui aurait le droit de bénéficier de transports plus rapides, surtout pour les produits agricoles qu'il destine à l'exportation. (Très bien ! très bien !)

Je ne vous apprends rien, messieurs, si vous disant que la principale richesse de la Corse est la richesse agricole et qu'en matière d'agriculture, si la majeure partie des produits ne peut pas être transportée rapidement, ce retard se traduit par une perte de bénéfices énorme et souvent du plus clair des ressources qui pourraient résulter de la vente de ces produits.

La Corse a déjà l'inconvénient d'être obligée d'emprunter la voie de mer pour amener ses produits sur le marché français.

M. Pourquery de Boisserin. — C'est un pays, en effet, bien mal desservi.

M. Bedouce. — A cet inconvénient, qu'il n'est pas sans remède et qui pourrait être atténué par un service de bateaux à grande vitesse, vient s'ajouter pour la Corse un autre inconvénient qu'il n'appartient qu'à nous de faire disparaître rapidement : c'est l'inconvénient de la faible vitesse des chemins de fer et surtout du tarif beaucoup trop élevé des tarifs, et pour les voyageurs et pour les marchandises. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Eh bien, messieurs, la concession qu'on nous présente ne contient rien de tout cela. En matière d'amélioration de la situation du personnel, la concession prévoit, il est vrai, la participation — et une participation énorme, je ne le méconnais pas — aux bénéfices qui pourront résulter de l'exploitation ; mais la compagnie n'admet son personnel à participer à ces bénéfices qu'après en avoir extrait la plus grosse partie ; c'est ainsi qu'elle garde pour elle la prime d'économie ; c'est ainsi qu'elle conserve également les 7 p. 100 de frais généraux, de frais d'administration centrale, c'est-à-dire en somme la majeure partie des bénéfices. Et ce n'est qu'après avoir prélevé — et cela pour toute la durée de la concession — la majeure partie des ressources qui pourront être produites par l'exploitation, et du fait de la prime d'économie, et du fait des 7 p. 100 de frais généraux, on n'est qu'après avoir rendu ainsi le réseau tout à fait rentable de produire un centime de bénéfices, que la compagnie consent royalement à donner la moitié de ses feuilles sèches à l'Etat, et à partager le reste avec son personnel, en lui accordant les trois cinquièmes.

Eh bien, messieurs, cela est tout à fait insuffisant, et nous sommes frappés d'une chose : c'est que M. le président du conseil disait à cette tribune, il n'y a pas huit jours — ne l'a-t-il pas déjà oublié ? — il faudrait revoir les concessions, reviser les contrats avec les compagnies, car l'Etat n'a pas dans ces compagnies la part qui doit lui revenir et qui doit être proportionnelle aux charges qu'il s'est imposées, aux sacrifices consentis par les contribuables pour l'institution des réseaux.

Quelle place ici est donc faite à l'Etat dans le conseil d'administration ? Quels moyens s'est-il réservés d'imposer plus tard des vitesses plus grandes, des modifications de tarifs, une administration meilleure et plus paternelle en faveur du personnel et du développement de la prospérité de la Corse ? Comment imposera-t-il ses vues au conseil d'administration ? Il ne se réserve même pas le droit d'y avoir un délégué. Et cependant jamais ce droit ne serait plus justifié qu'en l'espèce, puisque, je le répète encore une fois, la compagnie n'a pas apporté un centime, tandis que l'Etat a fourni 90 millions, et que mobilier, matériel roulant, entretien, tout enfin a été payé à l'aide d'obligations garanties par l'Etat, payées par des annuités, avec un intérêt de 4 p. 100, ajoutés à cela les 7 p. 100 de bénéfices alloués à l'administration centrale de la compagnie. Voilà tout ce que l'Etat livre à la compagnie sans se réserver autre chose que le contrôle ordinaire légal. C'est là vraiment

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

s'est en désaccord complet avec la manifestation des volontés des populations intéressées, avec l'avis aussi de ceux qui aiment le plus cet admirable pays et s'abandonne et trop souvent laissé à lui-même.

M. Pourquery de Boisserin. — C'est pour cela qu'il ne faut pas les marchander les chemins de fer.

M. Bedouce. — Dans la commission extraparlementaire que l'ancien président du conseil avait instituée, nous trouvons des conclusions du genre de celles-ci, qui ne seront pas sans frapper la Chambre : « Si l'Etat, dit cette commission, doit dépenser des sommes importantes pour améliorer la situation économique de la Corse, il importe de ne pas négliger les mesures qui sont de nature à faciliter l'exploitation. »

Or, je vous le demande, au premier rang de ces mesures, ne doit-on pas faire figurer l'amélioration du réseau des chemins de fer et une meilleure exploitation ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Fontenille, directeur des chemins de fer, dont la compétence est indiscutable et qui fait autorité en la matière, dit : « L'exploitation par l'Etat aurait l'avantage de rendre plus faciles les abaissements de tarifs, l'augmentation du nombre des trains, le relèvement du salaire des agents. » (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. de Fontenille dit encore : « Le chemin de fer doit devenir le plus puissant facteur de régénération d'un pays absolument pauvre. C'est moins dans le produit net que l'Etat doit chercher la rémunération de ses sacrifices que dans les produits indirects résultant des transports à bas prix et des facilités de transactions nouvelles. »

Voilà ce que nous pouvons appeler une saine politique, une politique paternelle à l'égard d'un département si souvent appelé par la métropole à lui venir en aide. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Pourquoi — je pose la question au Gouvernement et à la commission des travaux publics — pourquoi abandonne-vous cette sage politique ? pourquoi ne conserve-vous pas la mainmise qui vous appartient en raison des sacrifices mêmes imposés aux contribuables de la métropole, et pourquoi refusez-vous à la Corse le développement de son réseau et détruisez-vous les espérances légitimes qu'elle avait le droit de former ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

Cela est d'autant plus inconcevable qu'à la minute même où nous allons livrer une fois de plus tout le réseau nouveau à une compagnie financière, celle-ci n'a même plus l'excuse d'avoir risqué ses capitaux, puisque tous les capitaux qu'elle risque, c'est avec la garantie de l'Etat, c'est avec l'annuité de remboursement de l'Etat, c'est avec des bénéfices énormes sur les emprunts qu'elle est obligée de réaliser et qu'elle prend dans la poche des contribuables. Elle n'a pas même, je le répète, l'excuse d'avoir risqué un centime du capital de ses actionnaires. Pourquoi lui abandonne-t-on cela ? Pourquoi veut-on que dans un, deux ou cinq ans peut-être, alors que nous constatons la prospérité grandissante de cette île de Corse, à laquelle maintenant, je crois, le Parlement est décidé à s'atteler avec beaucoup de bonne volonté, (Applaudissements à l'extrême gauche), pourquoi voulons-nous que le bénéfice immédiat de tous les efforts communs du Parlement, du conseil général et de toutes les populations intéressées, aillent toujours à la caisse d'une compagnie qui ne s'est même pas préoccupée de prévoir les améliorations nécessaires et pour le public qu'elle dessert et pour le personnel qui la servira ?

M. Edouard Vaillant. — Très bien !

M. Bedouce. — Cela est d'autant plus grave que vous aurez à voter demain ou après-demain sur les conclusions d'un rapport déposé aujourd'hui même et visant l'assainissement de la partie orientale de l'île, qui exigera une somme, prélevée sur le budget national, de 11 ou 12 millions.

M. Fernand David. — Avec raison d'ailleurs ! (Très bien ! très bien) !

M. Bedouce. — Avec raison d'ailleurs. (Applaudissements à l'extrême gauche). Je ne m'élève pas contre tout ce qui pourra être fait pour arracher cet admirable pays à la misère qui ne résulte que de l'abandon, ou la négligence administrative l'a laissé jusqu'à l'heure présente.

Au moment où vous paraissez résolu à faire pour cette île, qu'on a appelée l'île de Beauté et qui jusqu'ici n'a été que l'île de misère, tous les sacrifices voulus, je dis que vous devez conserver, entre les mains de cet organe maintenant bien établi et solidement constitué qu'est votre administration des chemins de fer de l'Etat, la possibilité des développements, des améliorations et des créations de trains plus rapides, la possibilité de modifications d'horaires, en un mot la possibilité de mettre à la disposition de la Corse l'organe qui lui est nécessaire pour développer intensivement son exploitation. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Le Président, A. GHILINI.

(*A suivre*).

Chambre de Commerce de Bastia

Au cours de la séance d'hier, notre Chambre de Commerce a pris la délibération suivante :

« Au lendemain du vote simultané, par la Chambre des députés, des projets de loi sur les Chemins de fer Corses et sur l'Assainissement de la Côte orientale de l'île :

« La Chambre de Commerce adresse ses plus vifs remerciements à MM. Pierangeli et Landry, députés, qui, par leurs études antérieures et une active propagande, ont puissamment contribué à faire aboutir ces deux questions, dont dépend en grande partie le relèvement économique du Département.

« Elle remercie de leur précieux concours les rapporteurs de ces deux projets de loi, MM. Puglissi-Conti et Fernand David, qui, à des titres divers, ont bien mérité de la Corse. »

Votes de nos Députés

Scrutin sur la proposition de M. Ponsot, tendant à surseoir au débat relatif au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Nombre de votants . .	554
Majorité absolue . . .	228
Pour l'adoption . .	251
Contre	303

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté pour, MM. Adriani, Balesi, Pierangeli.

N'ont pas pris part au vote MM. Landry, Puglissi-Conti.

FÊTE NATIONALE

Retraite en Musique

Itinéraire du 13 juillet

Place Saint-Nicolas, rue du Nouveau-Port, elle tournera à gauche avant d'arriver aux docks pour s'engager dans la rue de Toga, qu'elle suivra, avenue de la Gare, boulevard Paoli, rue Miot, rue de l'Opéra, boulevard Saint-Angelo jusqu'à la place d'Armes où elle fera demi-tour, boulevard du Palais, boulevard Paoli, rue Miot.

Le cortège s'arrêtera sur la place Saint-Nicolas ; à l'entrée du Cours Sebastiani, la *Marseillaise* sera jouée.

Revue des Troupes

A l'occasion de la Fête Nationale, le Général Gouverneur passera, le 14 juillet, à 8 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas, la revue, en grande tenue, des troupes de la garnison de Bastia.

MM. les Officiers en retraite, de la réserve et de l'armée territoriale sont priés d'assister, en tenue, à cette cérémonie nationale.

Comité Radical-Socialiste

A l'occasion du 14 juillet, le Comité Central de la Ligue Radicale Socialiste a décidé de réunir les délégués des différentes sections de l'arrondissement de Bastia à 4 heures du soir.

La réunion aura lieu au Café de l'Univers, place des Platanes ; les adhésions seront reçues jusqu'au 13 juillet chez M. Ricci, négociant, place d'Armes.

Un apéritif populaire, dont le prix est fixé à quarante centimes, aura lieu à six heures et demie dans les salons du Café de l'Univers.

A 8 heures un banquet sera donné à l'Hôtel Colombani.

Les cartes du banquet dont le prix est de 2 fr. 50 seront tenues à la disposition des personnes désireuses d'y assister jusqu'au 13 juillet inclusivement.

On pourra se procurer les cartes pour l'apéritif jusqu'au 14 juillet au soir au Café de l'Univers, place des Platanes, au Bar Indépendant, place du Marché, et chez MM. F. Malleão, débitant de tabacs au Nouveau-Port, Romagnoli, 30, boulevard Paoli, et Ricci, place d'Armes.

Pour le Comité,
Le Président, A. GHILINI.

Baccalauréat

La Commission d'examens du baccalauréat a fait afficher, hier matin, au Lycée, la note suivante :

La Commission, désirant éviter le renouvellement des manifestations inconvenantes qui ont suivi les examens de la dernière partie du baccalauréat, croit devoir prendre, à titre d'avertissement, la mesure suivante :

La liste d'admission des candidats de la série D (Sciences-Langues vivantes) ne sera publiée qu'après le retour à Marseille de la Commission.

Elle sera adressée en même temps à M. le Proviseur du Lycée de Bastia, à M. le Principal du Collège de Corte et aux deux quotidiens de Bastia.

La mesure prise par la Commission d'examens ne nous surprend guère.

Nous avions, en effet, reçu plusieurs lettres de protestations contre les manifestations de la semaine dernière.

Nous n'avons pas voulu les publier, de crainte de porter tort aux candidats, mais nous nous réservions de le faire aussitôt après les examens.

La leçon que la Commission vient de donner aux candidats est sévère sans doute, mais bien méritée.

Nous espérons qu'elle leur profitera.

Gazette Ajaccienne

(*De notre correspondant particulier*)

Réceptions officielles

M. Juillard, préfet de la Corse, recevra les autorités civiles et militaires, le 14 juillet, à 9 heures et demie du matin, après la revue des troupes de la garnison.

Fête Nationale

A l'occasion de la Fête nationale une revue des troupes de la garnison sera passée le 14 juillet à 8 heures du matin sur la place du Diamant.

L'Amicale des Cantonniers

L'Association Amicale et Mutuelle des chefs cantonniers et cantonniers des ponts et chaussées du département de la Corse donnera le samedi 15 juillet, à midi, son deuxième banquet dans une des salles de l'Hôtel de France.

Le Saint-Augustin

La vapeur *St-Augustin*, de la compagnie transatlantique, est arrivé ces jours derniers venant de Tunis.

Il avait à bord plus de 400 personnes appartenant à des familles de fonctionnaires corses de Tunisie.

A bord de l'Ibéria

Un vol a été commis hier, à bord du bateau *Ibéria* qui est arrivé de Marseille, au préjudice du nommé Savinas, garçon limonadier à Ajaccio.

Le montant du vol s'élève à une centaine de francs.

Les rats du bord ont emporté de la lingerie et quelques paires de chaussures.

Baccalauréat

2e partie, Philosophie.

Ont été définitivement admis :

MM. de Peretti, mention bien ; Tavera, Zevaco, Passano, Giorgi, Rognoni, Fiori, Clementi, Pattacioli, Lovichi, Mattei, Battestini, Mariaggi, Colonna d'Istria, Legout, Casabianca, Pieri, tous avec mention passable.

Première partie.
Série C. — Latin-Sciences

MM. Simonpietri, mention assez bien ; Paoletti, Calcatraggio, Pitacchini, Desinot, avec mention passable.

Police

M. Paoli Jules, gendarme en retraite, est nommé sous brigadier de police à Ajaccio.

MM. Lecx Jean et Samaglia Charles sont nommés agents de police à Ajaccio.

ETAT-CIVIL

Décès.

Pancrazi Angèle-Félicité, ménagère, 72 ans, de Velone Orneto.

Ferrandi Pierre-Paul, cultivateur, 52 ans, de Campile.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 13 juillet, à 8 heures 1/2 du soir.

Bourg-Achard, marche,	Allier.
Ouverture de La Vestale,	Spontini.
La Jolie Fatmeuse, valse,	Bagarre.
Manon, fantaisie,	Massenet.
La Source,	Délibes.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

CORTE

Assistance aux Vieillards

La réunion des Commissions cantonales de vieillards et de l'assistance-retraite pour le canton de Venaco précédemment fixée au jeudi 13 aura lieu le samedi 15 courant à 8 heures du matin.

Epidémies de Fièvre Aphteuse

Par arrêtés préfectoraux en date du 7 juillet courant, les communes de Corte, Popolasca, Prato et Casanova sont déclarées infectées de fièvre aphteuse ; cette déclaration entraîne sur toute l'étendue de territoire de ces communes l'application des mesures suivantes :

1° Recensement et marque des animaux ;

2° Isolement et mise à l'attache de tout animal reconnu malade ;

3° Interdiction formelle d'introduire dans le périmètre déclaré infecté des animaux des espèces bovines, ovines et caprines des communes voisines ;

4° Désinfection complète des écuries, étables, voitures ou autre moyens de transport et de tous objets quelconques pouvant servir de véhicule à la contagion ;

7° La vente des animaux malades est interdite ; elle n'est permise que pour la boucherie et dans ce cas les animaux doivent être abattus sur place et dans la localité même ; la même interdiction s'applique aux animaux contaminés ;

9° Des écriteaux portant les mots « Fièvre aphteuse » seront apposés sur des poteaux plantés aux limites de la Commune infectée sur toutes les voies qui y donnent accès.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — Le jeune Battisti Baptiste de Calenzana, âgé de 17 ans, a été victime d'un accident qui aurait pu lui coûter la vie.

Il se baignait devant la superbe plage qui contourne l'admirable golfe de Calvi, quand tout-à-coup il perdit connaissance. Il se serait infailliblement noyé, si son camarade, le jeune fils de M. le lieutenant de gendarmerie Cavarrot, le voyant en danger, n'avait appelé au secours.

Ramené à terre, Battisti n'a pas tardé à reprendre connaissance.

SAN NICOLAO. — A la suite d'une discussion survenue entre les nommés C. A., P. A., bergers, et le jeune Germani Louis, porcher, âgé de 13 ans, ce dernier a reçu du premier trois coups de couteau au bras gauche.

Germani a porté plainte à la police, qui a ouvert une enquête.

CORTE. — MM. Pulve, professeur au collège Paoli, et Monidi, docteur en médecine, sont nommés membres civils du bureau d'hygiène militaire de la place de Corte.

GRISONI. — Le nommé P. S., malgré les injonctions du cantonnier S. J., s'obstinait à maintenir une paisserelle qu'il avait construite sur la route.

Le cantonnier la détruisit. Une vive discussion s'ensuivit, et S. J. reçut plusieurs coups de bâton sur la tête.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques de 12 juillet

Thermomètre. — 7 heures + du matin 19 ; midi 22 5 ; 4 5 heures du soir + 21 5. Maxima + 27°. Minima + 16°4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 766 mm. ; midi, 758 mm. ; 6 heures du soir, 767 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. E. léger.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

L'après-midi, id.

Dans les Consulats

M. de Peretti de la Rocca Jacques-Marie-Marc, vice-consul de 1re classe à Vax, est appelé au vice-consulat de France à Colon.

Carnet mondain

Samedi a été célébré en l'église de Notre-Dame de Lourd e le mariage de M. Joseph Pellegrini avec Mlle Marie-Thérèse Paolini.

La jeune épousée a été conduite à l'autel par M. Jacques Gregori ; elle portait à ravir un très élégant costume en soie blanche. Ses témoins étaient MM. Jacques Gregori et Grisoni, négociant ; ceux de l'époux, MM. Jean Bonavita, vérificateur des douanes, et Jules Pellegrini, conseiller municipal.

M. le curé Leschi, qui a béni cette union, a prononcé une allocution de circonstance en tous points remarquable.

Par suite d'un deuil récent, la cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité. Après la messe un très fin déjeuner a réuni les invités. Au champagne, M. Gianaldi a porté un toast au bonheur des jeunes époux.

Dans la soirée, la *Lyre Bastiaise*, dont fait partie M. Joseph Pellegrini, a joué sous les fenêtres des époux.

Nous adressons à M. Joseph Pellegrini et à sa jeune et charmante compagne nos meilleurs vœux de bonheur.

Nouvelles militaires

M. Orsini, officier d'administration de 1re classe, au magasin central du service de santé à Paris, passe à l'hôpital de Marseille.

M. Chiappe, officier d'administration de 1re classe, trésorier de l'école d'application du service de santé, est nommé gestionnaire de l'hôpital de Constantine.

Obsèques

A une heure de relevée ont eu lieu les obsèques de Mlle Benoîte Paoli, enlevée à l'affection des siens, dans sa sixième année, par une cruelle maladie.

Cette infortunée jeune fille, qui était la joie de sa famille, a combattu tant qu'elle a pu contre le mal, mais il a été plus fort que son énergie et que les soins de toute sa famille : il a fallu succomber.

De nombreuses sympathies se sont manifestées autour du blanc cercueil de cette innocente créature : une affluence de parents et d'amis a suivi le cortège jusqu'à l'Eglise Saint-Jean où fut donnée l'absoute.

Ses amies entouraient le cercueil, et après la cérémonie religieuse, Mlle Amélie Gasperini a dit en larmes dans le dernier adieu à sa chère Benoîte.

Nous adressons à M. et Mme Louis Paoli et à leur famille nos sincères condoléances.

Communiqué de l'Evêché

Sur la demande de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Lyon, Sa Sainteté a daigné accorder dispense de l'abstinence, le vendredi, 14 juillet, pour toute la France.

Consultations gratuites de chirurgie

Le docteur J. Stefani donnera tous les vendredis matin, de 8 h. à 10 heures, à sa clinique, 4, Boulevard de Cardo, des consultations gratuites réservées aux indigents, Chirurgie générale et spéciale (yeux, oreilles, nez, gorge, larynx).

Nouvelles maritimes

M. Montepagano Jean-Baptiste Marius, commis principal de 3e classe du commissariat, est promu à la 2e classe.

— M. Orlioni Charles, chef garnier apparailleur du service des constructions navales au port de Toulon, est désigné pour l'arsenal de Sidi-Abdallah.

Le matelot-élève mécanicien Mariani Baptistin est nommé quartier-maître.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils*.

Avis

Madame Orsetta Ringelini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnelle, 14 ; Rue des Jardins, n° 3

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A vendre

Terrain cultivable, maisonnette et magasin à Cotone (Suerta) sur la route de Bastia à Saint-Florent.

S'adresser pour traiter à M. Maltedo, dans de notaire à Bastia.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Lucchetti, Bastia.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

CIRQUE GYMNASTIQUE MADRIGALI

Ce soir

Grande représentation humoristique

pour le grand succès des Clowns

PRIX DES PLACES : Baignoires 1.50. — Premières 1 fr. — Galeries 0,40.

Demain, deux grandes représentations :

Matinée à 2 h. 1/2. — Soirée à 8 h. 1/2

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Sosso, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Per Aspera ad Astra :	Urbach.
Ohé ! Ohé ! Hop là !	Bosc.
La Bohème,	Puccini.
Solo de Violon,	X.
Sourire d'Avril,	Deprat.
Zaraya, chanson Tzigane,	Canmast.
Les Cadets,	Sousa.

Soirée de 8 heures à minuit

Washington Poost,	Sousa.
L'amour et la vie à Vienne,	Lomsack.
Nuit Charmante,	Sadesni.
Rigolette,	Verdi.
Légendes du Danube,	Fulck.
La Traviata,	Verdi.
Gentille Marquise,	Canmast.
La Somnambule,	Bellini.
Colombine rêve,	Popy.
La Tosca,	Puccini.
La Veuve Joyeuse,	Lehar.
Dansag Société,	Salabert.

AVIS DE DÉCÈS

La famille Berti Noël, tapissier ;

A la douleur de faire part à ses parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de son dernier né

JULES-CÉSAR BERTI

décédé à Bastia, à l'âge de deux mois, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu vendredi, 14 courant, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Neuve Saint Roch, 2.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPOT DE CAISSES DE TOUTES DIMENSIONS

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PADOVANI, 7, Route du Cap

BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

11 juillet — 12 juillet

Rentes de 3 0/0 ancien . 94.70 — 94.55

— de 3 0/0 amortis . . 95.80 — 95.60

ex-coupon.

ANTISANTI

Tentative d'Assassinat

Vezzani, 12 juillet.

Une tentative d'assassinat a été commise aujourd'hui, à l'aide d'une arme à feu, sur la personne du nommé Canassi, cultivateur, demeurant à Antisanti.

La blessure rapportée par la victime semble ne présenter aucun caractère de gravité.

L'auteur de cette tentative d'assassinat est en fuite.

Les autorités judiciaires ont été prévenues.

OMESSA

TENTATIVE DE MEURTRE

Omessa, 12 juillet.

A la suite d'une discussion d'intérêt, une tentative de meurtre a eu lieu hier soir, sur la personne du nommé Taddei Antoine, par le nommé Carazzoli Jean Pierre, tous deux d'Omessa.

Ce dernier a déchargé son revolver sur Taddei, qui, heureusement, n'a pas été atteint.

Le meurtrier a été arrêté aussitôt par la gendarmerie et conduit à Corte.

Conseil d'Arrondissement

Ouverture de la Session

Paris, 12 juillet.

Un décret paru au *Journal Officiel* de ce jour, fixe au 9 octobre prochain, l'ouverture de la session ordinaire de la session des Conseils d'arrondissement de la Corse.

Au « Journal Officiel »

DOUANES

Paris, 12 juillet.

M. Pacini, ancien garde républicain, demeurant à Sotta, est nommé préposé des douanes et affecté à la direction de Nancy.

ALGER

UNE MUTINERIE A L'ARSENAL

Alger, 12 juillet.

Un commencement de mutinerie s'est produit, hier soir, à l'arsenal d'artillerie.

Au moment de l'appel, les soldats refusèrent de descendre, sous prétexte qu'on leur imposait, depuis plusieurs jours, un armement qu'ils ne pouvaient supporter.

Sur les instances de leurs chefs, les soldats consentirent à se rendre à l'appel.

Une enquête sommaire permit de connaître le nom de deux meneurs auxquels furent infligés trente jours de prison.

L'Légion d'honneur

Paris, 12 juillet.

Le *Journal Officiel* publiera demain les nominations et promotions suivantes dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Ministère de la Guerre

Le général de division Gallieni, membre du Conseil Supérieur de la Guerre, est décoré de la Médaille Militaire.

Sont élevés
à la dignité de Grand'Officier

Les généraux de division Oudard, Marion, Lefèvre, Durand, Picard, Bruneau et Joly.

M. l'intendant général Maurin.

Au grade de Commandeur

Les généraux de division Couturier, Vautier, Nicolas, Boëlle, Menessat ;

Les généraux de brigade Nussard, Roy, Vonderscherer, Mourret, Prost, Clerc, Turcas, Van den Vasro, Tournier, Bozzo, Du Pré de Saint Maur, Croan, Arronaux, Grand d'Esnon.

M. le contrôleur général Duval.

Les colonels Doursont, Revertégat, Peter, Guillot.

M. l'intendant général Ducuing.

MM. les médecins-inspecteurs Clavel, Maréchal, Colenne.

Le général de brigade Lalubin.

Au grade d'Officier

M. le lieutenant-colonel Colnet, du 163e rég. d'infanterie à Bastia.

Les généraux de brigade Villemezane, Barret, Mazel, Ebener, Verraux, Peyrecave, Barrot, Bolin, Couillaux, Borderiat.

MM. les médecins-inspecteurs Mignon, Paurat.

MM. les contrôleurs de 1re classe Alombert, Gogel.

Au grade de Chevalier

MM.

Jean-Louis, capitaine au 163e rég. d'infanterie.

Dumas, médecin-major au 163e rég. d'infanterie.

Duhail, capitaine au 7e rég. d'artillerie à Bonifacio.

Pierlot et Vermeren, sous-lieutenants de gendarmerie à la 15e légion ter.

Ministère de la Marine

Paris, 12 juillet.

Le vice-amiral Boué de Lapeyrère, commandant en chef la première escadre, est élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur.

Sont promus au grade de commandeur :

Le contre-amiral Berryer.

Le contrôleur général Sèvre.

Le médecin général Barot.

NOS AVIATEURS

Les aviateurs Latham, Leblanc et le lieutenant Vuillemin, grièvement blessé en service commandé, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Médaille militaire

Paris, 12 juillet.

La médaille militaire a été décernée aux militaires dont les noms suivent :

MM.

Laurent, Sagot et Peretti, adjudants au 163e rég. d'infanterie.

Perfun, garden de batterie à la direction de Bastia ;

Cruciani et Ducre, maréchaux des logis, à la 15e légion ter.

Franceschetti, Luisi, Gogl'elmi, Defretière, Pinelli, Orsini, Angeli, Versini et Vincensini, gendarmes à la 15e légion ter.

Gogliolmi, sergent-major de réserve au régiment de la Corse.

Giammertini, gendarme au rég. territorial de la 15e région.

La Santé DE M. MONIS

Paris, 12 juillet.

L'ancien président du Conseil est maintenant en pleine période de convalescence.

M. Monis a quitté ce matin Versailles, pour se rendre à Châteauneuf de Charente, où il passera une partie de ses vacances.

Les médecins affirment que l'ancien président du Conseil n'a plus à craindre aucune rechute.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

LE BUDGET

La Chambre aborde la discussion du projet de budget de l'exercice 1911, adopté par la Chambre des Députés, adopté avec modifications par le Sénat, adopté avec modifications par la Chambre des députés, et du nouveau adopté avec modifications par le Sénat.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après midi.

Séance du soir

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 h.

Le procès verbal de la séance de la matinée, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

La Réintégration DES CHEMINOTS

Les députés socialistes unifiés, continuant leur tactique, représentent l'obstruction parlementaire, en déposant de nouveaux projets de résolution en faveur des cheminots révoqués.

M. Briquet et Colly, en termes énergiques, et dans un langage souvent coloré, réclament la réintégration des malheureux agents révoqués.

M. Augagneur ministre des Travaux Publics, oppose, au nom du gouvernement un refus catégorique aux prétentions des révoqués.

M. Cornaux président du Conseil, intervient à son tour.

Il refuse également la réintégration sur l'Ouest Etat, et pose en terminant la question de confiance.

Ordre du Jour

L'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement, est adopté par 474 voix contre 87.

Ce vote met en faveur les députés unifié qui apostrophent les radicaux en criant à plusieurs reprises : « Misérables ! Misérables ! »

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Médaille de 1870-71

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, voté par la Chambre des députés, portant création d'une « médaille commémorative pour les combattants de 1870 71, actuellement vivants, qui justifieront, par pièces authentiques, de leur présence sous le drapeau du mois de juillet 1870 au mois de février 1871 inclus. »

Après une courte discussion ce projet de loi est mis aux voix et adopté par 285 voix contre 1.

Crédits additionnels

Le Sénat volera ensuite sans discussion, les crédits additionnels provisoires pour une nouvelle répartition des sous-secrétariats d'Etat.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance du soir

LE BUDGET

Le budget de 1911 revient de nouveau au Sénat et fait la navette entre les deux Chambres qui parviennent difficilement à se mettre d'accord.

M. Klotz, ministre des Finances dépose sur le bureau du Sénat, le projet du budget de l'exercice 1911, voté par la Chambre des députés, adopté avec modification par le Sénat et modifié par la Chambre des députés.

VIZZAVONA

G^d Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

Grande Corderie Parisienne

33 bis, rue de l'Opéra, BASTIA

Ph. FELCE

La seule Maison qui offre toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles en tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de ses cuirs en toile, bâches, tentes, etc., exécutées par un maître voilier attaché à la Maison.

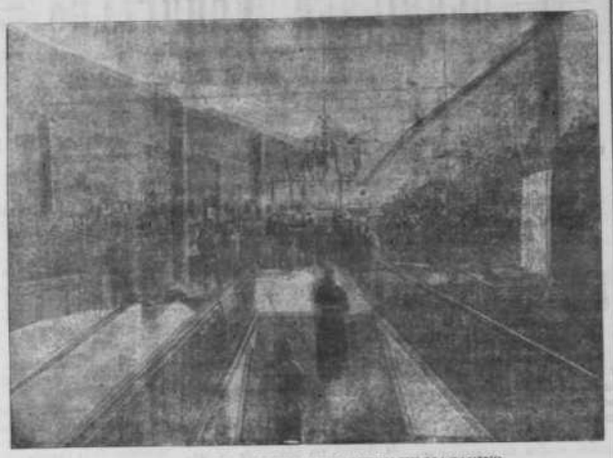
Notre devise est de faire de mieux en mieux

LA VOGUE est au CAFÉ EXPRESS et au CHOCOLAT SUPRÊME du MAURE DE VENISE.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations

CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. B. MATTEI
à Bastia (Corse)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Largentière du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T fil de fer, Rennes artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Ne fumer que le merveilleux CIGARE MATTEI, ou ne pas fumer.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0,30 le paquet.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Ne pas oublier que AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

BAR SOAVI
Cours Sébastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

Installation & Gaz
JEAN CIMI
Ex-ouvrier au Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

LE Guide 1fr45 DES Convenances
par LISELOTTE
est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr que l'on doit consulter chaque jour pour guider ses pas et à son aise.
LA GUIDE DES CONVENANCES renferme sur :
LE BÉBÉ
L'ADOLESCENCE
LE MARIAGE
LES RÉCEPTIONS
LA CORRESPONDANCE
LE DEUIL
En vente PARTOUT : 1 fr. 45 franco — 1 fr. 90 relié
M. DESIRE, Editeur, 7, rue Lamartine, Paris, l'expédiera franco, franco, contre 1 fr. 70 ; relié, contre 2 fr. 20.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux mals ayant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Outils
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 193 — VENDREDI 14 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 03 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Dernier quart., le 18. — Nouv. Lune, le 25
Fête d'Aujourd'hui : Saint Bonaventure.
Fête de Demain : Saint Henri.

13 JUILLET

LE RENCHÉRISSEMENT DE LA VIE

L'opinion publique s'émeut et s'inquiète du renchérissement de la vie : c'est l'élévation du prix de la viande qui l'a surtout frappée. Ce renchérissement d'une denrée indispensable n'est pas particulier à une région, mais s'étend à toute la France.

C'est au régime ultraprotectionniste que nous devons cette dure épreuve ; si les lois protectrices sont très bien dans les années d'abondance où la France se suffit largement, il n'en est pas de même pendant les années de disette. Déjà des tarifs comme ceux qu'a établis la loi du 10 août 1903 étaient très élevés ; pour 100 kilogrammes de poids vif : ils étaient de 20 francs pour les bœufs, 25 francs pour les veaux et 35 francs pour 100 kilogrammes de viande fraîche de bœuf et 30 francs pour les viandes salées ; ces tarifs qu'on pourrait presque appeler prohibitifs n'ont pas encore paru suffisants ; on les a renforcés par un décret daté du 27 mai 1908, stipulant que l'importation des viandes fraîches ne peut être effectuée que par un certain nombre de bureaux de douane, à des jours et heures réglés par des arrêtés préfectoraux approuvés par les ministres du Commerce et de l'Agriculture.

Ce décret draconien a été présenté comme une simple précaution sanitaire ; mais on voit vite à son application l'impossibilité qui est mise à l'importation, chez nous, des viandes étrangères.

Cependant, avec les progrès de l'industrie frigorifique, il serait facile à l'alimentation de se procurer sans embarras les quantités qui lui manquent, mais les barrières élevées à nos frontières sont un obstacle infranchissable ; ce que les tarifs pourraient, à la rigueur, laisser passer, les formalités nécessaires, avec tout ce qu'elles comportent de surtaxes, de lenteurs et de frais supplémentaires l'arrêteraient facilement.

Il est évident, que des pays grands exportateurs de viande, comme la République Argentine, hésiteront devant toutes les formalités coûteuses ajoutées aux droits officiels. C'est le marché de Londres qui en bénéficie ; les Anglais ont, en grande quantité, de la viande de qualité supérieure, et à bon marché ; il en est de même pour le blé qui est payé 7 francs par quintal, de moins qu'en France.

On a beaucoup parlé des accapareurs étrangers et cependant les exportations sont insignifiantes. La France n'a exporté pour l'année dernière que 50.000 bœufs et pour les quatre premiers mois de cette année 23.000 ; quant aux viandes fraîches, y compris les viandes frigorifiées, 31.000 quintaux en 1910 et 17.000 quintaux pendant les quatre premiers mois de cette année : on voit à quoi se réduit le fameux « accaparement » de l'étranger. Il y aurait bien un remède à tout cela : les agriculteurs devraient augmenter leur élevage ; mais il ne semble pas que cette plus-value du bétail les ait encouragés, puisque le nombre des bœufs et des taureaux a diminué dans d'assez grandes proportions en ces trente dernières années : il était de 2.534.000 en 1884 ; en 1908 il avait rétrogradé à 2.080.000.

Il ressort de ce que nous avons dit plus haut que la production est tout à fait insuffisante et, puisque l'importation est rendue impossible par les lois douanières, il n'y a qu'à abaisser un peu nos tarifs ; ce serait du libéralisme clairvoyant et de la bonne politique sociale.

JULIEN RICOU.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

DISCUSSION du projet de loi concernant la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio et une Convention relative à l'exploitation du réseau des Chemins de fer de la Corse.

(SUITE).

Quels sont les arguments invoqués pour refuser cette exploitation par l'Etat, exploitation demandée par le conseil général de la Corse, exploitation demandée par le personnel, exploitation demandée par les populations, exploitation demandée par les villes qui doivent être desservies ?

Vous ces arguments.

La construction de ces lignes, dit M. Fontanelles, directeur des chemins de fer, aux frais directs de l'Etat, pourrait être retardée par des exigences budgétaires.

L'argument avait sa valeur, je dis « avait » sa valeur, car étant données ces exigences budgétaires, une somme de 14 millions n'aurait point dû être pas se trouver l'année où on en aurait besoin — et cette année-là, c'est tout de suite, ainsi que le désirent les représentants de la Corse — dans le budget annuel ; mais la nouvelle organisation des chemins de fer de l'Etat, votée par la Chambre, lui enlève toute portée, puisque, maintenant, ce n'est plus par des annuités budgétaires, ce n'est plus en surchargeant le budget de 1912 de 14 millions qu'on peut entreprendre la construction pour le compte de l'Etat, de la ligne que réclame la Corse, c'est en vertu de l'article 42 de la loi de finances qui a été votée par l'autre Assemblée et qui nous reviendra demain.

Bien qu'elle ne soit pas promulguée, elle a, pour ainsi dire, force de loi. Or, en vertu de cet article 42, l'administration des chemins de fer de l'Etat a la possibilité d'émettre des obligations amortissables et, par conséquent, d'avoir à sa disposition, plus vite et à meilleur marché que la Compagnie fermière, les millions qui sont nécessaires à la construction du réseau. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Messieurs, j'en ai terminé. Nous avons parlé en ce qui nous concerne, sans avoir aucune raison personnelle — vous le reconnaîtrez — d'intervenir en cette matière, mais uniquement en raison du devoir qui s'impose à nous tous de faire pour la partie la plus déshéritée jusqu'à l'heure présente de notre pays tout ce qu'il était possible de faire.

Nous venons vous dire : Vous êtes disposés à faire des sacrifices pour la Corse, sacrifices d'améliorations, sacrifices d'assainissement, sacrifices de création et de constructions de réseaux de chemins de fer. Sachez les faire en sauvegardant les droits de l'Etat, afin que les sacrifices ne soient pas détournés de leur destination. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur.

M. DOMINIQUE PUGLIESI-CONTI, rapporteur. — Messieurs, je ne puis que remercier notre honorable collègue, M. Bodinos, des paroles de sympathie qu'il a prononcées à cette tribune, à l'égard du département que je représente, tout en étant rapporteur d'une question qui l'intéresse au premier chef.

Je ne discuterai pas avec lui une question de principe, à savoir, s'il est nécessaire de préconiser la gestion directe ou non. Nous sommes en présence aujourd'hui d'une question de fait qui s'est trouvée affirmée par cinq ministres successifs des travaux publics, par l'honorable M. Barthou, par son successeur, M. Millerand, par M. Puech, par M. Dumont et enfin par M. Augagneur. La décision qu'ils ont prise unanimement de confier l'exploitation des chemins de fer corses à une Compagnie concessionnaire a été approuvée par la commission des travaux publics, qui a bien voulu me confier le rapport de cette importante affaire, et je n'ai à ce moment qu'à vous transmettre l'avis de tous mes collègues qui font partie de la commission des travaux publics. Cet avis a été favorable d'une façon quasi unanime au sentiment du Gouvernement.

Nous n'avons pas voulu actuellement de gestion directe de l'Etat, parce que le Gouvernement n'a pas cru devoir l'appliquer.

Il est à retenir que l'exploitation actuelle est une exploitation déficitaire il est à retenir aussi que l'Etat s'est réservé la moitié des bénéfices et qu'il a un droit constant de rachat. Si demain, par conséquent, l'affaire lui paraît devoir être reprise, il pourra le faire dans des conditions qui ne seront pas plus onéreuses que s'il acceptait de le faire dès maintenant. Je crois que ce sont des points de vue qui méritent d'être retenus.

D'autre part, si le Conseil général de la Corse s'est prononcé, à diverses reprises, en faveur de la gestion directe par l'Etat, il faut reconnaître et rappeler que dans les deux dernières sessions, devant les raisons qui nous ont été données et devant l'indécision du Gouvernement, nous avons pensé tout désiré que cette question des chemins de fer, qui traîne depuis près de trois ans, soit enfin résolue. L'assemblée départementale a manifesté unanimement son désir de voir terminer sans retard la construction du réseau actuellement prévu dans le projet de loi ; il est indispensable que l'on construise enfin la ligne qui desservira tout le sud de l'île. Nous avons encore des sous-préfectures qui sont éloignées de 33 kilomètres d'une ligne de chemins de fer.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les grands avantages que nous offrirait la terminaison de notre réseau ferré.

J'ai sous les yeux quelques chiffres qui témoignent des améliorations considérables apportées par les quelques lignes que nous possédons à peine depuis vingt ans.

Nous avons vu le nombre des voyageurs augmenter de 72 p. 100 et passer de 221.000 à 400.000 ; en même temps le tonnage quadruplait et les recettes progressaient de 700.000 fr. à 1.300.000 fr.

Enfin, je rappelle que la commission interministérielle de 1908 a déclaré que les voies ferrées constituaient le facteur le plus puissant du développement économique de la Corse.

D'vant l'urgence de la question, devant la nécessité impérieuse qu'il y a à voir enfin ce malheureux département jouir de l'outillage indispensable à sa prospérité, je me permets de demander à tous mes collègues d'approuver la décision de la commission des travaux publics. (Très bien ! très bien !)

Et me détachant un instant de mon rôle de rapporteur, et me rappelant que je suis l'un des représentants de ce pays, je me permets de vous dire qu'à l'unanimité les sénateurs et les députés de la Corse vous adressent la même prière. (Applaudissements.)

M. Albert Thomas. — Quelle est l'opinion du Conseil général ?

M. Duclaux-Monteil. — Pas que les députés et sénateurs sont d'accord !...

M. Albert Thomas. — La question se pose toujours de la même manière.

Lorsque nous préconisons les solutions qui nous semblent les meilleures, on nous répond toujours : « Votez immédiatement. Tel département, telle colonie en a besoin, » et nous sommes obligés d'abdiquer, tout le temps, les droits de l'Etat, les droits de la collectivité, sous prétexte de besoins immédiats.

230 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VII

PAS AMOUR !

— Oui, c'est vrai... Mais, pourtant, je suis inquiète !...

— Vous ne seriez pas mère sans cela, mon amie, et ces appréhensions inconsantes ne sont-elles pas votre lot, à vous toutes ?

— Je me demande parfois continua la duchesse, si Yvonne répond bien à tout ce que nous nous efforçons de faire pour elle... Ah ! j'ai été trop longtemps séparée de ma fille, voyez-vous !... La différence entre nos deux caractères eût été moins sensible si elle avait toujours vécu auprès de moi !...

— C'est certain, répondit le duc ; mais cette différence s'atténuera tous les jours.

— Ce qui me peine surtout, poursuivit Clotilde, c'est qu'elle n'est pas expansive... Lorsque je lui sers un cœur en sucre, il me faut lui arracher les paroles... Et encore s'efforce-t-elle presque toujours de me cacher ce qu'elle ressent réellement... Cependant je vais dire cet affreux ... Mais il me semble quelquefois que l'autre était plus tendre, plus douce, meilleure enfin !... Ah ! non, non ! C'est mal de penser cela !... Cette fille ne cherchait qu'à usurper mon amour maternel, et, dans ce but, n'étudiait à me laisser apparaître que ses qualités... Ah ! comme elle avait réussi à me tromper !...

— Evidemment, fit Pierre de Rouvray, les natures de ces deux jeunes filles étaient profondément dissemblables. Mais, Clotilde, il ne faut pas vous livrer à une pareille comparaison !

— Elle est sacrilège, n'est-ce pas ?...

— Non, mais elle vous affligerait inutilement... Notre fille est charmante et nous donnera sans doute toutes les satisfactions que nous réclamons peut-être d'elle avec un peu trop d'impatience... Cette enfant subit en ce moment une transformation qui la trouble et ne lui permet pas de se montrer à nous sous son véritable aspect... Hier encore ouvrière, aujourd'hui duchesse. Il y a de quoi étourdir une cervelle de vingt ans, reconnaissez-le !

— Oui ! murmura Clotilde pensive... Vous avez raison.

— Aimons-la encore davantage, et nous arriverons à ce qu'elle n'ait plus de secret pour nous.

— Vous croyez donc aussi qu'elle en a un ?... fit Clotilde toute tremblante.

— Je suivais votre idée, répondit le duc sans se troubler... Mais si vous ne vous trompez pas, vous verrez que nous parviendrons à le pénétrer.

Sur ces entrefaites, on annonça Philippe de Langeville. M. et Mme de Rouvray n'avaient pas de raison d'interrompre devant lui leur conversation, si intime qu'elle fût. Le mari de Sidonie les écouta avec une sourde angoisse. Lui aussi avait été frappé par l'étrange attitude d'« Yvonne », mais il n'avait pas osé l'interroger, comme s'il redoutait de pénétrer un mystère qui aurait pu le chagriner. Et pourtant, il lui semblait que l'enfant le regardait parfois comme si elle se demandait s'il accueillerait favorablement ses confidences ; et lui aussi tremblait instinctivement. La duchesse, toujours troublée entre Philippe et Pierre, ne tarda pas à les laisser en présence.

— Quel est votre avis, mon cher Langeville ? demanda le duc... Vous voici au courant, et nous pouvons nous exprimer plus librement entre nous deux que devant la duchesse. Vous êtes, avec votre femme, les deux seuls amis qui connaissiez notre douloureux secret, puisque vous y avez votre part, puisque c'est grâce à vous et à Mme de Langeville que l'enfant disparue a été retrouvée. Vous avez donc qualité pour exprimer votre opinion... Peut-être sera-t-elle moins inquiétante que la mienne, vous qui n'avez pas à compter avec des raisons intimes susceptibles de fausser votre jugement.

— Mais, répondit Philippe avec une nuance de gêne, vous m'embarrassez beaucoup, mon cher monsieur de Rouvray !

— Cela signifie-t-il que vous aussi avez conçu certaines craintes ?

— Des craintes !... Lesquelles !...

— Yvonne nous afflige, la duchesse et moi !

— Pour quel motif ?

— Nous ne pouvons les préciser nettement... Mme de Rouvray en est encore moins capable que moi... Et pourtant, tous deux, nous en souffrons... Il faut à tout prix éclaircir l'obscurité qui pèse sur cette situation... Comment faire ?...

— Je cherche comme vous, répondit Langeville.

Le duc de Rouvray ajouta plus bas :

— Je veux vous dire tout ce que je pense !

Philippe tressaillit. Son regard profond et triste se fixa sur celui de M. de Rouvray.

— Vous savez, reprit celui-ci, ce que j'avais imaginé pour rendre la santé à Clotilde... Fou de désespoir en voyant sa femme s'acheminer lentement vers la tombe, j'ai usé d'un expédient, et j'ai joué dans les bras de la mère affolée une jeune fille sauvée providentiellement par moi, en lui disant que je lui ramenais son enfant... Eh bien ! savez-vous ce que je me demande anxieusement, mon ami, l'obsession qui me hante ?... J'ai arrivé à me poser cette question terrible : « Quelqu'un ne m'a-t-il pas imité ?... Est-ce bien la vérité ? Yvonne que l'on a rendue à sa mère ?... »

Malgré son assurance, M. de Langeville se sentit pâlir.

— Voyons !... poursuivit Pierre. Je vous donne l'exemple de la franchise !... Il ne faut pas que la moindre équivoque subsiste entre nous, car il pourrait en résulter d'incalculables malheurs ! Quel intérêt votre femme avait-elle à rechercher l'enfant disparue ?...

— Mais..., balbutia Philippe, elle m'a dit qu'c'était le hasard qui l'avait mise sur les traces de cette petite au moment où elle y pensait le moins...

— Que s'est-il passé entre Clotilde et Mme de Langeville pour que celle-ci ne revienne plus voir son amie ?...

— La séparation qui nous a divisés longtemps, ma femme et moi, a naturellement détendu les relations qui existaient entre elles.

(*A suivre*).

MESDAMES Si vous êtes inquiètes pour vos époux, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. 17e année.

Je dis que c'est criminel. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Pourquery de Boisserin. — Ce qui serait criminel, ce serait de laisser la Corse dans l'état où elle est.

M. le Rapporteur. — Depuis trois ans nous attendons. Depuis trois ans, il est temps de voter ce projet.

M. Ceccaldi. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. Victor Augagneur, ministre des travaux publics. — Messieurs, la thèse que l'honorable M. Bollioux a développée à cette tribune peut, je le reconnais, parfaitement se défendre ; l'exploitation d'un chemin de fer par l'Etat n'a absolument rien qui répugne, surtout maintenant que nous avons un grand réseau de l'Etat sur lequel nous espérons montrer qu'une exploitation étatiste n'a pas tous les défauts dont on l'accuse.

Mais je prie mes collègues de vouloir bien laisser, pour cette fois, toute considération de doctrine et de se placer uniquement en présence des faits.

En arrivant au ministère, j'ai trouvé un rapport déposé devant la commission des travaux publics depuis deux ans et demi. Et depuis deux ans et demi, tous les corps élus de la Corse se prononcent avec énergie en faveur de la construction d'une ligne qui n'est qu'un complément de son réseau et qu'un complément de son réseau et qu'un accessoire dans l'ensemble du régime en discussion.

La question, d'ailleurs, se pose ainsi.

Il s'agit purement et simplement d'un traité d'exploitation avec une Compagnie fermière, dans lequel on a prévu des conditions de rachat qui permettraient toujours, à un moment donné, au Gouvernement d'substituer la régie directe, s'il y trouvait avantage.

D'un autre côté, ce serait demander au Gouvernement un sacrifice immédiat considérable que de lui faire actuellement le cadeau de la régie directe. Voici pourquoi : La Compagnie des chemins de fer départementaux, qui était déjà chargée, à titre de Compagnie fermière, de l'exploitation du réseau corse, a fait à l'Etat des avances qui s'élèvent actuellement à plus de 2 millions. Dans le traité nouveau, la Compagnie consent à répartir par annuité, sur le reste de la concession d'exploitation, le remboursement de cette somme.

(A l'extrême gauche). — Quel avantage y a-t-il dans cette combinaison ?

M. Bedouce. — En voilà un argument !

M. le ministre des travaux publics. — C'est un argument qui vaut 2 millions. C'est déjà quelque chose. (Très bien ! très bien ! très bien ! — Bruit à l'extrême gauche.)

Messieurs, il faut s'entendre : quand le Gouvernement vous propose des dépenses, vous l'accusez très facilement de gaspiller de l'argent ; et, quand on vous donne des raisons financières pour une opération qui n'a rien d'extraordinaire, vous lui reprocher de n'être pas assez soucieux des intérêts des finances publiques !

J'ajoute qu'étant donné l'état économique de la Corse, étant donnés les pourparlers que nous avons engagés avec les diverses compagnies, étant donnée la situation où nous sommes aujourd'hui, il faut absolument aboutir. (Très bien ! très bien !) Ce n'est pas à propos de ce réseau très peu considérable, dont il faut assurer l'exploitation, de cette ligne de quelques kilomètres dont la construction s'impose, qu'il faut aborder la grande question de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Aussi je prie la Chambre d'adopter les conclusions de la commission. (Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. Ceccaldi.

M. Ceccaldi. — Je m'étais promis de ne pas intervenir dans le débat ; je ne voulais pas que la Chambre pût croire, étant donnée mes origines, que je voulais apporter une thèse trop personnelle dans la discussion. Cependant, après les explications fournies à la tribune, j'éprouve le besoin d'apporter une explication et deux rectifications.

Pourquoi examine-t-on à la fois la construction et l'exploitation ? Nous devrions, pour donner satisfaction aux populations corses, voter immédiatement la déclaration d'utilité publique pour le nouveau tronçon et réserver pour un plus ample examen l'exploitation. Ainsi seraient sauvegardés tous les intérêts.

M. le ministre des travaux publics a invoqué plusieurs arguments.

Un seul offre quelque valeur et est susceptible de peser, au moment du vote, sur l'esprit de mes collègues qui ne sont pas de parti pris puisqu'il faisait antithèse à l'argumentation de mon ami Bedouce.

M. le ministre a dit : Pensez donc aux conditions extrêmement avantageuses que la compagnie a réservé à l'Etat.

Et pour mieux fortifier son opinion il a ajouté :

La Compagnie nous abandonne 2 millions. En vertu de quelle clause, monsieur le ministre ? Si vous aviez dit que ces 2 millions sont remboursables par annuités et que l'Etat payera à p. 100 d'intérêts, la Chambre aurait été mieux éclairée !

M. le ministre des travaux publics. — Je ne l'ai pas dissimulé.

M. Ceccaldi. — Il serait possible à l'Etat, demain, avec des obligations, d'avoir de l'argent et de supporter un taux d'intérêt moins élevé, ce qui serait avantageux pour tous les contribuables, et ne nuirait en rien au département de la Corse. Je dis mieux : la Corse aurait intérêt à poser ainsi la question puisque cet argent pourrait lui être réservé. Or, vous demander un gros effort aux contribuables de ces pays, sans compensation pour les populations et le personnel. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La question du personnel, il faut bien le constater, paraît avoir été oubliée à dessein. M. le ministre n'en a rien dit. Et les députés ? Pourquoi ce silence ? Je juge nécessaire d'indiquer à la Chambre dans quelles conditions se trouve ce personnel. C'est le vœu des populations et des corps élus.

(A suivre).

Baccalauréat

1re partie. — Sciences langues vivantes

Sont admis définitivement :

Desartini,	mention assez bien.
Colombani,	id.
Renucci Paul,	id.
Sandreschi,	id.
Donati. — Carli. — Massoni. — Casanova Joseph. — Dompietrini. — Martinenghi. — Batteati Pascal. — Quilici. — Orsini. — Martelli. — Chiarelli. — Bernardi. — Allegrini. — Battestini. — Vincignerra. — Pacini. — Salasca. — Albertini. — Rossi. — Renucci Gaston. — Giorgi. — Angeli.	

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 14 juillet, à 8 heures 1/2

La Marseillaise,	
Granada, marche,	Granis.
Egyptia, schottisch,	Jullien.
Les Mousquetaires au Couvent,	Varvey.
La Jambe en bois, polka,	Spencer.
El Guadalquivir,	Maquet.

Le Sous-Chef de Musique, GRAZIANI.

FÊTE NATIONALE

Revue des Troupes

A l'occasion de la Fête Nationale, le Général Gouverneur passera, le 14 juillet, à 8 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas, la revue, en grande tenue, des troupes de la garnison de Bastia.

MM. les Officiers en retraite, de la réserve et de l'armée territoriale sont priés d'assister, en tenue, à cette cérémonie nationale.

Comité Radical-Socialiste

A l'occasion du 14 juillet, le Comité Central de la Ligue Radicale Socialiste a décidé de réunir les délégués des différentes sections de l'arrondissement de Bastia à 4 heures du soir.

Un apéritif populaire, dont le prix est fixé à quarante centimes, aura lieu à six heures et demie dans les salons du Café de l'Univers.

A 8 heures un banquet sera donné à l'Hôtel Colombani.

On pourra se procurer les cartes pour l'apéritif jusqu'au 14 juillet au soir au Café de l'Univers, place des Platanes, au Bar Indépendant, place du Marché, et chez MM. F. Multedo, débitant de tabacs au Nouveau-Port, Romagnoli, 30, boulevard Paoli, et Ricci, place d'Armes.

Les membres du Comité sont invités à assister à la réunion générale de la Fédération Radicale et Radicale-Socialiste de l'arrondissement de Bastia, aujourd'hui à 4 heures, au Café de l'Univers, place des Platanes.

Ordre du jour :

Discours du Président de la Fédération. — Election du bureau de la séance. — Organisation générale du parti et divers. — Election du bureau définitif.

Les membres de la ligue radicale et radicaliste pourront prendre part aux diverses délibérations sur la présentation de leur carte de membre.

Pour le Comité,
Le Président, A. GHILINI.

N. B. — A partir d'aujourd'hui à 11 heures on pourra retirer les cartes de l'apéritif et du banquet au Café de l'Univers, place des Platanes.

La Retraite aux Flambeaux

La célébration du glorieux anniversaire de la prise de la Bastille a commencé hier soir, à Bastia, par la traditionnelle retraite aux flambeaux.

A l'issue du concert, auquel avait assisté une foule des plus nombreuses, le cortège s'est formé devant l'Hôtel du Gouverneur.

A neuf heures quarante, l'excellente musique du 163e lance dans les airs les accents de *La Marseillaise*, que les assistants saluent d'applaudissements enthousiastes.

Le cortège se met en marche, et arrive sans encombre au fond de la place Saint-Nicolas. Au moment où il s'engage dans la rue du Nouveau-Port, survient une averse torrentielle, qui va sans doute obliger nos musiciens à rebrousser chemin. Il n'en est rien, cependant.

Malgré une pluie battante la musique a continué à suivre l'itinéraire indiqué, sans cesser de jouer un seul instant.

Une foule compacte a fait escorte à nos braves petits troupiers, donnant ainsi la meilleure marque du patriotisme qui anime encore les cœurs français.

A dix heures quinze, la retraite était de retour à la caserne Marbeuf.

La musique joua une fois encore *La Marseillaise*, qui souleva de nouveaux applaudissements, aussi frénétiques qu'au départ.

C'est alors que s'opéra la dislocation.

Ajoutons que nos grandes artères ont présenté un aspect inaccoutumé jusqu'à onze heures.

Aucun incident à signaler.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE
Lyre Bastiaise

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 14 juillet, à 8 h. 1/2

La Marseillaise,	Rouget de l'Isle.
Si j'étais Roi, fant.,	Adam.
Doux Baisers, redowa,	X. X.
Les Cloches de Corneville, Pianquette.	
Je pense à toi,	Ancarani.

Le Directeur, S. AYMO.

Assistance aux Vieillards

Arrondissement de Bastia

Le Sous-Préfet de Bastia présidera samedi 15 juillet, à Borgo, dans la salle de la Justice de paix,

à 9 heures 1/2, la Commission d'assistance aux vieillards (4 appels) ;

à 10 heures 1/4, la Commission d'assistance médicale gratuite (35 demandes de radiation) ;

à 11 heures, la Commission d'assistance retraite (3 demandes d'admission).

Ces séances sont publiques ; le Sous-Préfet invite les contribuables de cette commune à y assister. Il se tiendra à la disposition de tous ceux qui désireraient lui demander des renseignements sur le fonctionnement des lois précitées.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 juillet.

L'ouverture des négociations produit bonne impression sur le marché qui accentue son mouvement de reprise de samedi. La Rente Française se retrouve à 94.50. Fonds Etrangers en nouvelle avance : Extérieure 94.35, Turc 99.50, Serbe 89.77. Les Emprunts Russes continuent à se raffermir. Bonne tenue des Etablissements de Crédit. Crédit Foncier 810, Crédit Lyonnais 1.490, Comptoir National d'Escompte 933, Société Générale 700.

Suez 1.485. Les valeurs de traction et d'électricité se raffermissent. Industrielles et métallurgiques russes en reprise. Nouvelle amélioration des titres cuprifères sur une hausse de 5/8 du métal. Rio 1.744.

A la deuxième partie, l'action la France passe à 129.50. La fabrication arrive à peine à répondre assez vite aux besoins des expéditions.

En Banque, les valeurs Sud-Africaines et diamantifères conservent une attitude indécise.

Québec Railway accentue sa reprise à 327.

Au comptant, les Unions Smieloff ont d'actives transactions à 355. Fermeté à 408 de l'action Nephte Lianosoff.

Les Mines d'Etain d'Erveduna se négocient à 344.

Chemins Français diversement traités. Nord 1.374, P. L. M. 1.474.

THÉATRE

Il nous a été permis d'assister hier soir dans la coquette salle du théâtre des variétés à un spectacle digne d'éloges.

Les artistes qui composent la troupe admirablement dirigée par la Signora Italia Madrigali, la reine au fil de fer sérieux, sont dignes de figurer sur les plus grandes pistes, des cirques de premier ordre et il nous a été rarement permis, à Bastia, d'en voir de pareils.

La Signora Vittoria, trapéziste équilibriste est sans contredit une artiste émérite exécutant des exercices tenant le public en extase devant tant de beauté, de souplesse et d'élasticité. Aussi des bravos mérités ne lui sont-ils pas ménagés.

Les barristes Boggis qui, malheureusement, vont nous quitter dans 2 jours, sont des artistes finis, dépassant en agilité et en souplesse tous les barristes ayant passé dans notre ville. Bertieri, « le petit lion d'Europe, aux muscles d'acier, » a été rappelé 8 fois par les nombreux spectateurs pour ses jeux de force, surpassant l'imagination et par la souplesse avec laquelle ce très fort athlète jongle avec des poids de 90 à 120 kilos.

Little Joë, antipodiste, Vaudagnott, jongleur, méritent aussi une mention honorable.

Le désopilant clown Eugène Madrigali et ses inséparables Augustes Gigalline et Marcelo soulèvent tout le temps du spectacle d'innombrables bravos pour leurs spirituelles reparties comiques de bon aloi.

On nous a promis pour ce soir, les débuts du célèbre contorsioniste Gavazoff.

Nous ne pouvons encore lui faire d'éloges, mais, d'après ses camarades, c'est un vrai phénomène.

Les incrédules pourront dire qu'avec de tels éléments il est matériellement impossible d'établir des prix d'entrée aussi réduits. A cela nous pouvons répondre que la Compagnie, formée en association, a 4 fois moins de frais qu'une Compagnie semblable exploitée par un impresario.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Scass, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

A pieds joints,	Bastin.
La rose noire,	Aubry.
Polka,	Barch.
La Fille du Tambour Major,	Offenbach.
Rêve de poète,	Candolin.
Parmi les Roses,	Fetras.
Jolly Boy,	Pallemans.

Soirée de 8 heures à minuit

Si vis pacem,	Rensel.
Buberl Rons,	Zierer.
Faust,	Gounod.
Napoli Mie,	Volpatti.
Madame Butterfly,	Puccini.
Pauvres fous,	Bracey.
La Mascotte,	Audran.
Prends-moi,	Dudet.
Infocata,	Barch.
Les Enfants de Bambourg,	Fétras.
Malcurne,	Lebert.

Les Pommes de terre de Chioggia

La culture de la pomme de terre de Chioggia (Italie) préconisée par le Syndicat agricole de la Corse, qui a pu être entreprise au cours de cet hiver grâce aux facilités de transport accordées par le P. L. M. et les C. F. D., a donné des résultats différents suivant l'époque de la plantation et le milieu plus ou moins favorable où les ensemencements ont été effectués.

Les essais qui ont été faits aux environs de Bastia en terrain d'alluvion salubreux qui constitue, comme il a été dit, le milieu de prédilection pour la variété de Chioggia, sont très satisfaisants et d'un rendement très avantageux.

Les personnes qui désirent se rendre compte par elles-mêmes de la qualité de cette pomme de terre au point de vue de l'alimentation peuvent s'en procurer dès à présent à la Coopérative laitière, rue Abbatucci.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

CIRQUE GYMNASTIQUE MADRIGALI

Aujourd'hui, deux grandes représentations :

Matinée à 2 h. 1/2. — Soirée à 8 h. 1/2

Débuts de

GAVAZOFF

Célèbre méphisto contorsionniste

PRIX DES PLACES : Baignoires 1.50. — Premières 1 fr. — Galeries 0,40.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 20, à midi + 27 ; à 6 heures du soir + 24. Maxima + 28 8 ; Minima + 20 2.

Baromètre : 7 heures du matin, 767 mm. midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

Examens de Droit

M. le lieutenant Bianchi, de l'infanterie coloniale, vient de subir avec succès ses examens de première année de droit devant la Faculté de Montpellier.

Toutes nos félicitations.

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Ernest Marchioni, sous-inspecteur de l'enregistrement et des domaines à Tunis, avec Mlle Jeanne Meyer, la charmante fille de l'ancien professeur au collège Fesch.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux jeunes fiancés.

Ecole de Saint-Cyr

Les candidats à l'école spéciale militaire dont les noms suivent sont admis à subir les épreuves orales : MM. Allegrini Pierre, Angeli Georges-Paul, Baldacci Jean-Baptiste, Battistelli Charles-Robert, Casanova Jean-Augustin-Mathieu-Toussaint, Paoli Louis-Bénédicte, Pulicani Jean-Pierre, Rossi Marcel-Camille-Antoine, Tristani Pierre-Mathieu.

Discussion sanglante

Le malheureux Talmil Louis, cordonnier, qui a été blessé, mardi dernier, par Rotto Pauzano, à la suite d'une discussion qu'il venait d'avoir avec ce dernier, continue à être soigné à l'Hôpital Civil de notre ville.

Son état qui, comme nous l'avons déjà dit, n'était pas grave, s'améliore sensiblement.

On pense que dans une huitaine de jours, il pourra être sur pied, et en état de reprendre ses occupations habituelles.

Ecole Normale

Ont été déclarés admissibles au concours de l'école normale supérieure et des bourses de licence, section des sciences, groupe 1, MM. Casanova Jules, de l'académie de Paris, et Casanova Joseph, de l'académie de Caen.

Mordu par un chien

Mercredi soir, le jeune Ferrandini Joseph, âgé de 12 ans, fut mordu gravement à la figure, dans la rue du Môle, par un chien appartenant à la nommée A. A.

Pansé à la pharmacie Morziconacci, Ferrandini put ensuite rentrer chez lui.

Plainte a été portée à la police contre la propriétaire du chien.

Ecole coloniale

Sont reconnus admissibles aux épreuves d'admission du concours d'entrée à l'école coloniale, en 1911, sections administratives, MM. de Gentile Noël, de Gentile Pierre, Graziani.

Accident de travail

Le jeune Bossotti Gaston, âgé de 13 ans, au service de MM. Nègre, a été victime d'un accident dans les circonstances que voici :

Une charrette, chargée de liège, venait d'entrer dans la cour de l'usine Nègre et Cie, située à Minelli, le jeune Bossotti s'empressa aussitôt de prendre les mesures propres à assurer son déchargement.

Au moment où il se baissait pour caler l'une des roues de la charrette, celle-ci, s'abattant sur le malheureux enfant, lui arrachait des cris de douleur.

Les personnes présentes le dégagèrent aussitôt, et le transportèrent à l'hôpital civil où, vu son état, l'état admis d'urgence.

Bossotti se plaint de vives douleurs internes, mais son état n'inspire aucune inquiétude.

A vendre

Une paire de bœufs, 8 ans, labourant seuls ou accouplé, taille 1m 55, en excellent état, pouvant peser les 4 quartiers 400 k. chaque et poids vif environ 600 k. chaque.

Une belle jument grande, saillie d'un magnifique poulain d'un an, saillie par un âne et pleine.

S'adresser à M. Auguste Costa, propriétaire à Calenzana.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Rue des Jardins, n° 3

A louer

Un étage de 5 pièces meublées chez M. Pariggi, à Castello de Rostino.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Lucchetti, Bastia.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Ferrandini Antoine-Jean, étudiant, de Murzaglia, et Grisolli Joséphine, tailleuse, de Bastia.

Ospizi Dominique-Egidius, quartier-maître mécanicien, de Santa Reparata de Moriani, et Taddei Anne-Marie-Thérèse, repasseuse, de Bastia.

Naissances.

Filippi Marie.

Décès.

Berti Jules-César, 51 jours, de Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

La famille Berti Noël, tapissier ;

A la douleur de faire part à ses parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de son dernier né

JULES-CÉSAR BERTI

décédé à Bastia, à l'âge de deux mois, et les prie d'assister à son enterrement qui aura lieu vendredi, 14 courant, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Neuve Saint Roch, 2.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

RHUM
FOX-LAND
GRANDE MARQUE

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

AJACCIO

Commission Départementale

Ajaccio, 13 juillet.

La Commission départementale s'est réunie ce matin, à la Préfecture, dans la salle des Commissions, sous la présidence de M. Tiburce Cuneo d'Ornano, conseiller général du canton de Sarrola-Carcopino.

M. le Préfet assiste à la séance.

Allocution du Président

A l'ouverture de la séance, le président souhaite la bienvenue en ces termes à M. Juillard :

« Monsieur le Préfet,

» La réputation d'administrateur des plus distingués et de ferme républicain vous a précédé parmi nous.

» Depuis votre arrivée, vos paroles éloquentes et votre énergie souriante vous ont attiré toutes nos sympathies. »

Le président termine son allocution en promettant la collaboration cordiale de la Commission départementale dans l'œuvre du progrès social, de justice administrative et d'union républicaine ; il adresse également un souvenir reconnaissant à M. Buellet, qui fut un ardent défenseur de nos justes revendications, un bon ami de la Corse.

Allocution de M. le Préfet

M. Juillard remercie le Président de la Commission départementale des paroles élogieuses qu'il vient de lui adresser.

Il promet de collaborer dans un sentiment de conscience et d'estime réciproque avec les Représentants de la Corse.

M. le Préfet rappelle ensuite les satisfactions obtenues ces jours-ci au Parlement : l'Assainissement de la Côte orientale de la Corse et le chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio. Il promet de faire tous ses efforts pour faire aboutir la réforme financière.

En terminant, M. le Préfet dit qu'il trouve dans le souvenir adressé à M. Buellet une preuve que la Corse n'oublie jamais ceux qui se sont montrés ses amis.

Adresse au Gouvernement

Le Président donne ensuite lecture du vœu suivant que la Commission décide d'envoyer télégraphiquement au Gouvernement :

« La Commission départementale, interprète fidèle des sentiments de la Corse entière, adresse au Gouvernement de la République, l'expression de tous ses remerciements pour l'heureuse solution des questions vitales d'assainissement de la plaine orientale et d'achèvement de la ligne Ghisonaccia-Bonifacio. Elle a confiance en lui pour faire aboutir à bref délai devant le Parlement le projet de réformes financières, réalisant ainsi les vœux souvent exprimés de l'Assemblée départementale et permettant à notre île si déshéritée d'entrer résolument dans une ère si longtemps attendue et si justement méritée de progrès économique et social et de prospérité. »

La Commission s'occupe ensuite de plusieurs questions relatives à des casernes de gendarmerie.

M. Toto Balsoni est nommé membre de la Commission des Sentiers de famille.

La séance est levée à midi 30.

DERNIÈRES NOUVELLES DE PARIS

12 juillet — 13 juillet

Rentes de 3 0/0 anciennes . 94.55 — 94.75
— de 3 0/0 amortis . . 96.60 — 95.75
ex-coupon.

Licence en Droit

Paris, 13 juillet.

M. Bernardini Joseph vient d'être reçu à la deuxième année de licence en droit, devant la Faculté de Montpellier.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 13 juillet.

M. le lieutenant-colonel Bonnefoy, chef de la 15e légion ter, est désigné pour la Garde Républicaine.

Légion d'honneur

Paris, 13 juillet.

Le *Journal Officiel* publie ce matin les nominations et promotions dans la Légion d'honneur, que nous avons annoncées hier, au titre du ministère de la Guerre et du ministère de la Marine.

Les Morts du Jour

Le baron Davillier

Paris, 13 juillet.

Le baron Davillier, une personnalité parisienne, qui a été victime hier soir d'un terrible accident d'automobile, a succombé ce matin des suites de ses blessures.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance de nuit

Présidence de M. BRISSON

LE BUDGET

Le Sénat étant tombé d'accord avec la Chambre au sujet de l'article sur les offices ministériels, le budget est voté définitivement.

Le procès-verbal de la séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

Clôture de la Session

A 1 heure du matin, M. Caillaux, président du Conseil, donne lecture du décret clôturant la session ordinaire de 1911.

SÉNAT

Séance de nuit

Présidence de M. DUBOST

LE BUDGET

Le Sénat finit par adopter sans aucune modification le budget qui lui a été retourné pour la quatrième fois de la Chambre.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance, qui est adopté.

Clôture de la Session

A 1 heure 10 du matin, M. Cruppi, garde des Sceaux, donne lecture du décret clôturant la session de 1911.

TOULOUSE

SUICIDE
d'un Professeur de Faculté

Toulouse, 13 juillet.

M. Molinier, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse, a mis fin à ses jours, à la suite d'une violente crise de neurasthénie.

M. Molinier s'est pendu dans ses appartements. C'est dans son cabinet de travail qu'il avait soigneusement barricadé, que ce désespéré a mis son funeste projet à exécution.

L'Incident d'Agadir

Entretien de M. Stolypine
avec
MM. Caillaux et de Selves

Paris, 13 juillet.

M. Stolypine, président du Conseil des ministres de Russie, qui est arrivé hier, à Paris, venant de Baden-Baden, a conféré longuement aujourd'hui avec MM. Caillaux et de Selves de l'incident d'Agadir, et des négociations qui viennent de s'ouvrir à Berlin et à Paris.

Les Négociations franco-allemandes

Dans les milieux officiels, le secret le plus absolu est gardé sur les négociations franco-allemandes.

Tous les renseignements, publiés à ce sujet par certain journaux, doivent donc être considérés comme de simples conjectures.

AUX ÉTATS-UNIS

Terribles Incendies
à Michigan

Plusieurs Villes détruites
Cinq cents personnes brûlées

Paris, 13 juillet.

Des cablogrammes annoncent que de terribles incendies viennent de détruire plusieurs villes et un certain nombre de forêts dans les Etats de Michigan.

Plus de cinq cents personnes auraient péri dans les flammes.

Le chiffre des blessés n'a pu encore être évalué.

La Grève Générale du Batiment

Paris, 13 juillet.

La grève générale du Bâtiment a continué aujourd'hui.

Les abords de la Bourse du Travail ont présenté, comme hier, une grande animation.

La plupart des salles de l'immeuble syndical étaient retenues par les diverses corporations en grève.

Quelques bagarres ont eu lieu entre les grévistes et les ouvriers qui travaillent.

D'après les chiffres officiels, il y aurait seulement environ 8.000 ouvriers en grève, sur plus de 15.000 ouvriers travaillant d'habitudes sur les chantiers.

Manifestation interdite

Une grande manifestation, organisée par les Syndicalistes, devait avoir lieu cet après midi.

Le Gouvernement a donné l'ordre au Préfet de police d'interdire cette manifestation.

Grâce aux mesures de rigueur prises par M. Lépine, cette manifestation ne s'est pas produite.

INCIDENT MORTEL

Se voyant poursuivi et traqué par une bande de syndicalistes enragés, le gréviste Bruneau s'est vu obligé de faire usage du revolver qu'il avait sur lui.

Il déchargea son arme sur le groupe qui le poursuivait ; deux balles atteignirent le syndicaliste Armand, qui s'abattit comme une masse sur la chaussée.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à l'UNION DES PRODUCTEURS, 31, boulevard du Musée, MARSEILLE ; ou à son représentant, M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 1, à BASTIA.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, Haute Nouveauté, d'étoffes, dernière création (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants incassables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, envoi des échantillons à l'intérieur.

N.B. On demande de bonnes culotteuses.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio
(en face les jardins de la Préfecture)
Entièrement remis à neuf
(genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 194 — SAMEDI 15 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 02 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Dernier quart., le 18. — Nouv. Lune, le 25
Fête d'Aujourd'hui : Saint Henri.
Fête de Demain : Saint Rédempteur

14 JUILLET

LA PREMIÈRE VISITE

Dimanche dernier, sous l'éclatante lumière d'un soleil du Midi, *Le Mans* était en fête. Partout des drapeaux et partout des fleurs pendant que des infernales « Marseillaises » résonnaient dans tous les coins. Une véritable débauche de gaieté et de joie secouait pour quelques heures la morne ville de l'Ouest, si calme d'habitude qu'on la dirait presque endormie. Et tout le long de ses rues interminables qui montent, qui descendent, qui zigzaguent, sous une chaleur accablante, qui les rendait plus pénibles encore, une rumeur sourde s'élevait, indéfinissable. Ni clameurs étourdissantes, ni cris stridents fendant l'air en coups de fouet, mais seulement quelque chose de timide qui s'affirmait doucement. Les bonches qui lançaient des bravos auraient voulu sans doute les envoyer très loin. Cependant ils n'allaient qu'à quelques mètres de là. Et l'on ne distinguait bien nettement que des visages sincères, sans masques et sans fard. — Ces gens du Nord, ils ne savent pas ! auraient déclaré tous les Marins de Marseille.

Pourtant, c'était infiniment joli !

Et pendant ce temps, M. Caillaux passait, souriant, heureux, comme bercé par ces murmures qu'il sentait encore quand il ne les entendait déjà plus. Car c'était pour lui que Le Mans avait sorti tous ses étendards et tous ses cuivres. C'était sa venue qu'on célébrait avec cet éclat. Il y avait si longtemps qu'ils attendaient leur ministre, ces braves Sarthois ! Ils n'avaient pas été déçus d'ailleurs. On leur avait promis, au mois de juin, un ministre des finances, et aujourd'hui on leur envoyait un président du Conseil. Il n'y avait donc pas lieu de se plaindre. Et ils n'y pensaient guère sans doute. Je ne sais même pas si M. Caillaux avait pris un autre air pour eux. Beaucoup, peut-être, voulaient seulement se rappeler qu'il était leur compatriote ou leur ami.

C'était ce compatriote et cet ami qu'ils entendaient fêter. Et c'était aussi ce qu'entendait M. Caillaux. Pour cet après-midi de juillet, il était redevenu le simple député de jadis ; le président du Conseil était presque resté place Beauvau. C'est ce qu'il leur a déclaré en arrivant. Et les Sarthois s'en sont bien aperçus. La politique officielle fut bannie de cette journée jusqu'au bout.

Cette première sortie du nouveau président du Conseil fut donc souriante tout au long. Pas une note discordante ; rien qui vint troubler la joie générale. Ce n'était pas la place d'ailleurs. M. Caillaux n'était pas arrivé là, en mission, pour lancer des paroles qui devaient résonner aux quatre coins de la France. Simplement, il était venu dire à ses camarades de combat de la veille et qui seront encore ses camarades de demain, combien il est heureux de pouvoir échapper un peu aux obligations de sa charge pour accourir au milieu d'eux respirer cet air natal qui réconforte et qui soutient. Pourtant il avait voulu que cette visite amicale fut inscrite bien avant d'autres qui le seront moins. Et les Sarthois ont compris que leur compatriote restait leur compatriote quand il leur a affirmé tout le plaisir qu'il ressentait à serrer des mains qu'il connaissait déjà, à revoir ces visages qu'il avait déjà vus.

Les quelques paroles du président du Conseil furent chaleureusement applaudies. Ce n'était que justice puisqu'elles devaient aller au cœur de ceux qui étaient là. Mais le geste de M. Caillaux était un beau geste. Il devait être senti par tous. Et il a eu raison de le préciser en quelques mots. « J'ai voulu, a-t-il dit, que ma première visite fut pour vous, mes chers compatriotes, j'ai voulu qu'elle fut pour la bonne ville du Mans où je suis né. »

Il aurait pu, pour son premier voyage officiel, rechercher les applaudissements frénétiques d'hommes inconnus, unis simplement à lui pour un idéal politique commun ; il aurait pu aussi, immédiatement, dans un discours du président du Conseil, faire triompher quelque part les grandes lignes du programme de son gouvernement. Il a préféré simplement saisir quelques heures de liberté pour aller rappeler à ses compagnons de lutte que le président du Conseil d'aujourd'hui était bien semblable au compagnon d'autrefois. Au lieu d'un discours politique, simplement quelques phrases, quelques souvenirs, quelques rappels de jadis. Et ce fut tout. De tout cela, on ne parlera peut-être guère ailleurs. Beaucoup moins, en tous cas, que s'il se fût agi de quelque importante manifestation de parti.

Mais vraiment ces marques de sympathie et d'amitié réelles ne valent-elles pas mieux que les ovations enthousiastes et sans fin qui ne s'adressent pas à l'homme, mais à la fonction surtout ?

En serrant les mains, jeunes ou vieilles, de tous ceux avec qui il avait lutté là-bas ; en voyant à ses côtés tous les républicains qu'il connaît et qu'il aime comme ils le connaissent et comme ils l'aiment, M. Caillaux a dû éprouver une immense joie qu'il aurait sans doute difficilement éprouvée ailleurs.

MAURICE BIGOT.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

DISCUSSION du projet de loi concernant la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio et une Convention relative à l'exploitation du réseau des Chemins de fer de la Corse.

(SUITE).

Il y a quelques années une grève éclatait sur le réseau corse, provoquée par la médiocrité des salaires et des retraites ; elle a duré plus d'un mois. Des révocations ont suivi et, bien qu'elles fussent arbitraires, on n'a accordé aucune réparation.

Et pourtant, il n'y avait pas eu de désordres. Ceux qui avaient pris part au mouvement avaient bien prêtexté la modicité des salaires, moins de 2 fr. 50 par jour, et des retraites qui, quelquefois, atteignaient à peine 30 fr. par an.

Avez-vous recherché, monsieur le ministre, comment avaient été prononcées les révocations ? C'était cependant le moment, puisque cette fois vous n'aviez pas à nous demander des armes. Un seul exemple justifiera ma protestation ; je le crois de nature à impressionner la Chambre.

Un chef de train, par suite d'un matériel défectueux, avait contracté en service une maladie qui l'avait éloigné de ses camarades depuis sept mois. Lorsque la grève éclate, il se porte sur un point de l'île où il croyait devoir se rendre ; la Compagnie le révoque, et non seulement il n'a pas repris de services, puisqu'il était malade, un congé régulier, mais on ne lui a même pas donné d'indemnité. Qu'allez-vous faire de ce malheureux ? Le ferez-vous réintégrer ? Le laisserez-vous avec les autres dans la rue ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

Messieurs, il y a une autre considération ; c'est la dernière que je vous apporte.

On a parlé ici de la demande des corps élus. Eh bien ! eux, il faut qu'on sache que tous les corps élus de la Corse entendaient qu'on effectue promptement des travaux ; mais M. le Ministre des Travaux publics aura pu dire à la Chambre — sur ce point, je rectifie encore une de ses affirmations — qu'il n'est pas simplement question d'un traité d'exploitation ; il y a la construction et l'exploitation. Elles sont indépendantes et, par conséquent, vous avez la possibilité, une fois la déclaration d'utilité publique obtenue, de faire procéder à l'exécution des travaux, puis ensuite de réserver l'exploitation qui, celle-là, serait faite dans de bonnes conditions, comme l'a démontré notre ami M. Bedouce.

Cette division, satisfaisante pour la Corse qui a raison de réclamer instamment la construction des tronçons de Ghisonaccia à Bonifacio, nous permettrait d'amender les tarifs de transport et d'augmenter promptement la richesse du pays.

Avez-vous oublié les tentatives que l'Etat a faite dans le Sud-Ouest ? Cette expérience a largement profité aux départements traversés qui ont trouvé dans la dégression des tarifs une partie des ressources indispensables à l'assolement de leurs terres. Jugez-vous la Corse peu digne de profiter de cet avantage ?

Les chemins de fer sont aujourd'hui, plus que dans le passé, considérés comme des facteurs considérables dans le relèvement économique d'un pays, mais ils ne peuvent l'être que si les tarifs sont appropriés au milieu qu'ils desservent.

On souffre en Corse des transports maritimes. Si vous aggravez encore la situation des propriétaires terriens, par des tarifs exagérés sur le réseau de l'île, les exploitations agricoles resteront ce qu'elles sont. Et l'on pourra dire avec raison que vous avez demandé beaucoup d'argent à la métropole sans grand profit pour les Corses. (Très bien ! très bien !)

Il y a, ne l'oubliez pas, un intérêt considérable à ce que le Parlement prenne des mesures immédiates, car là-bas on souffre et on se désespère. Mais il y en a un non moins grand à ce que l'argent que nous allons voter n'aille pas à une compagnie, qu'il profite à la Corse et aux travailleurs. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. — La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. — Parmi les arguments qu'a développés M. Ceccaldi, il en était un qui pouvait avoir une certaine importance aux yeux de la Chambre, c'est celui qui vise la situation du personnel.

Je dois dire que l'article 7 de la convention passée entre l'Etat et la Compagnie des chemins de fer départementaux est ainsi conçu :

« L'exploitation aura lieu aux frais, risques et périls de la compagnie.

» Celle-ci s'engage à assurer cinquante-deux jours de repos à tout son personnel, sans que les salaires actuellement en vigueur puissent subir de ce chef aucune diminution. »

M. Ceccaldi. — C'est simplement l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

M. le ministre des travaux publics. — « En outre, elle s'engage à verser à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, au profit de chaque agent, une somme égale — au minimum — à 12 p. 100 du traitement annuel de cet agent. Ces 12 p. 100 se décomposent comme il suit :

« 1° 9 p. 100 à fournir par la compagnie ;

» 2° 3 p. 100 à prélever sur le traitement annuel de l'intéressé.

» Un règlement à homologuer par le ministre des travaux publics, conformément aux lois des 27 décembre 1890 et 10 avril 1908, déterminera les conditions d'application des dispositions ci-dessus. »

J'ai tenu à lire ces dispositions pour bien montrer que la question du personnel n'a pas été oubliée dans la convention.

M. Ceccaldi. — Et les révoqués ?

M. le ministre des travaux publics. — Indépendamment de ces avantages, la compagnie, par un avenant, a décidé de faire participer ses agents, employés et ouvriers, à une répartition des bénéfices dans les conditions que voici.

M. Emile Faure. — Cette clause est illusoire ; le personnel ne touchera jamais un sou, vous le savez comme moi. La compagnie ne fait de bénéfices que sur la prime d'économie.

Je demande la parole.

M. le rapporteur. — La formule n'est plus la même, mon cher collègue.

M. le ministre des travaux publics. — D'après l'article 91 les bénéfices d'exploitation sont partagés par moitié entre l'Etat et la compagnie, avec obligation pour celle-ci de rétrocéder à ses agents, employés et ouvriers commissionnés, les trois cinquièmes de sa part sous forme de gratification, par part égale à chacun, quels que soient le grade et la fonction.

M. Pourquery de Boisserin. — N'y a-t-il pas un article pour la réduction du tarif des transports ?

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. — Nous avons eu, autant que d'autres, le souci de sauvegarder les intérêts du personnel et tous les intérêts qui nous ont été confiés. Au point de vu du prix des places et des tarifs, il a été prévu, dans le projet de loi, un régime nouveau : si le rendement de l'affaire elle-même devient supérieur à ce qu'il est aujourd'hui ; or, actuellement, il convient de le rappeler, il existe encore un déficit de 60,000 fr. ou 70,000 fr., chiffre constaté l'année dernière, déficit qui s'est élevé jusqu'à 585,000 francs dans les premières années. Or, on ne peut pas demander à une affaire qui reste médiocre de donner plus d'avantages que ceux qui ont été précités. Mais M. le ministre, avec beaucoup de sagesse, a prévu que, si les affaires devenaient meilleures — et elles sont en ascension rapide et constante — on jour-là, nous aurons des trains plus nombreux, nous aurons des tarifs plus avantageux.

Tout à l'heure, on parlait du prix des places ; c'est le tarif appliqué sur toutes les lignes d'intérêt secondaire de tous les réseaux français.

Sous les grands réseaux ont bénéficié des conventions de 1883. Aujourd'hui, nous sommes traités dans les mêmes conditions que toutes les autres sociétés similaires. Le jour où la recette s'élèvera à 5,000 fr. par kilomètre — elle atteint aujourd'hui 4,300 francs — *ipso facto* le prix des places sera ramené à celui des grandes compagnies françaises. Dans ces conditions, nous croyons avoir satisfaction.

Pour terminer, je me permets de dire que tous ceux qui ont la charge des intérêts du pays et qui cependant aiment ont le souci de défendre les travailleurs modestes d'une région qui est nôtre et qui sont presque tous nos compatriotes, sont d'accord pour vous demander d'accepter la proposition qui vous est faite. (Applaudissements à gauche et au centre).

M. le président. — La parole est à M. Bedouce. (Exclamations sur divers bancs).

M. Bedouce. — Messieurs, deux mots encore. Parlez ! parlez !)

Les défenseurs de la compagnie ont apporté à la tribune quelques inexactitudes. Ils nous ont dit qu'ils étaient d'accord avec les populations intéressées. Que faites-vous alors de ces délibérations du conseil général qui se sont succédé depuis 1907 ?..

M. le rapporteur. — Parlez des dernières qui doivent surtout être retenues.

M. Bedouce. — Voici une délibération du 19 mai 1910 par laquelle le conseil général de la Corse émet le vœu :

« Que le Parlement vote l'exploitation du réseau de la Corse par l'Etat, que le personnel du réseau renvoyé pour faits de grève soit réintégré. »

Le 19 mai 1910, ce n'est pas bien lointain ! Et le 2 septembre 1910 le conseil général ne parle plus de l'Etat, mais il dit :

« Ce que nous voulons avant tout c'est la construction rapide de la dernière ligne qui nous manque. »

M. Ceccaldi. — Très bien !

M. Bedouce. — Je vous ai prouvé tout à l'heure que cette construction, vous la pouvez réaliser plus rapidement avec les obligations de réseau de l'Etat que par la concession à la compagnie. (Applaudissements).

D'après le rapporteur nous sommes en présence d'une compagnie défaillante. Oui, il y a un déficit, mais ce n'est pas la compagnie qui le supporte, et cela grâce à la formule d'exploitation, qui a permis à la compagnie d'exploiter pendant quinze ans non pas le réseau, mais le budget de l'Etat ! (Applaudissements à l'extrême gauche).

Voici un passage de l'exposé des motifs d'une proposition de loi de M. Marcel Régnier, que vous connaissez bien, qui possède, en matière de chemins de fer, une compétence devant laquelle on grand nombre d'entre nous s'inclinaient à la commission des travaux publics. M. Marcel Régnier a déposé une proposition de loi, qui

est encore dans nos archives, et qui tend à l'exploitation des réseaux de chemins de fer par l'Etat. Je tiens dire cet exprès des motifs :

« Depuis 1888, la compagnie a encaissé 4,075,000 fr. sur les forfaits des constructions des lignes de Porto-Leccio à Calvi et de Casamozza au Fiumorbo et 3,080,000 fr. sur les dépenses d'exploitation sans compter les bénéfices qu'elle réalisera encore sur les annuités des forfaits de construction. »

L'exercice 1908, qui avait été en fait déficitaire, avait néanmoins donné lieu, au profit de la compagnie, à une prime d'économie de 450,179 fr. 48, de sorte que l'Etat avait payé non seulement le déficit d'exploitation, mais encore ces 450,000 fr. de bénéfice pour une compagnie qui, encore une fois, n'a pas risqué de capitaux dans l'affaire.

On vous dit :

« Maintenant la formule est modifiée et nous ferons peut-être des bénéfices. »

Qu'est-ce à dire ? Les chiffres parlent plus haut que toutes les affirmations.

A cours de l'exercice 1909, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 944,000 fr. Que produira la formule de votre nouvelle concession de trente ans, formule meilleure, je l'ai reconnu loyalement, que celle de l'ancienne concession, mais qui n'en est pas moins désastreuse et pour la Corse et pour le budget national ? (Applaudissements à l'extrême gauche). Il faudra 1,200,000 fr. pour couvrir les dépenses autorisées par cette formule et vous n'avez que 944,000 francs. C'est donc 260,000 fr. que l'Etat sera obligé de donner à la compagnie.

(*A suivre*).

Syndicat d'Initiative de Bastia

Le Conseil d'administration du Syndicat d'Initiative, réuni extraordinairement le jeudi 13 juillet, a pris la délibération suivante :

Le Syndicat d'Initiative de Bastia,

Après avoir pris connaissance des votes émis par la Chambre des Députés en faveur de l'Assainissement et de l'Achèvement de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio,

Heureux de constater que ces deux grandes réformes dont la réalisation était impatiemment attendue par toutes les populations de la Corse ont pu être menées à bonne fin,

Adresse ses meilleures félicitations aux Représentants de la Corse qui ont soutenu ces projets et particulièrement à MM. Pierangeli et Landry qui, depuis longtemps, n'ont cessé d'en réclamer l'exécution,

Remercie MM. Ferrand David et Puglisi-Conti, rapporteurs des deux projets, qui, par leurs généreux efforts, ont obtenu le résultat souhaité par la Corse,

Et envoie l'expression de sa vive gratitude aux Membres du Gouvernement et à tous les Députés qui ont réalisé cette œuvre de solidarité humaine et de réparation nationale.

Assistance aux Vieillards

Arrondissement de Bastia

Le Sous Préfet de Bastia présidera demain, dimanche, 16 juillet, à *Campile*, dans la salle de la Justice de paix,

à 9 heures 1/2, la Commission d'assistance aux vieillards (3 appels) ;

à 10 heures 1/4 matin, la Commission d'assistance médicale gratuite (215 demandes de radiation) ;

à 11 heures matin, la Commission d'assistance-retraite (8 demandes d'admission).

Ces séances sont publiques, le Sous-Préfet invite les contribuables de la commune à y assister. Il se tiendra à la disposition de tous ceux qui désireraient lui demander des renseignements sur le fonctionnement des lois précitées.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 juillet.

En sympathie avec Londres et New-York, notre marché se montre très ferme dans son ensemble et même en nouvelle reprise dans certains compartiments. La tournure que semblent prendre les négociations franco-allemandes fait présager une solution satisfaisante. Notre Rente s'avance à 94.67. Au groupe des Fonds Etrangers, l'Extérieure passe à 94.42, le Serbe de 69.77 à 69.50. Le Turc est calme à 92 45. Les Empruntes Russes fermes. Les Etablissements de Crédit s'inscrivent en progrès principalement le Crédit Lyonnais à 1,494. Le Crédit Foncier se traite à 811, le Comptoir National d'Escompte à 933 et la Société Générale à 790.

Mercredi 13 juillet aura lieu à la Caisse Commerciale, au Crédit Mobilier, à la Société Centrale des Banques de Province et à la Banque Privée la souscription au prix de 442.50 à 120,000 obligations de 500 frs à 0/0 or du Gouvernement Fédéral Brésilien. Cet emprunt dont les intérêts sont exempts de tous impôts constitue une dette directe du Gouvernement Fédéral.

La Soer monte à 1,485. Valeurs de transports bien tenues. Les Industrielles et charbonnages russes sont en hausse. Titres européens calmes. Rio 1,744.

En Banque, les valeurs de mouchonnage accentuent leur raffermissement tandis que les Mines d'Or Sud-Africaines se montrent lourdes.

Miami Copper reste en bonne tendance à 143 frs.

En comptant, la Jumper Californian se raffermit à 14.25.

L'action ordinaire U. S. Worsted Cie (Laineries des Etats Unis) est l'objet de transactions suivies à 465.

Chemins Français irréguliers. Nord 1,580, P. L. M. 1,167.

LA FÊTE NATIONALE

Le Quatorze Juillet de chaque année, tous ceux qui ont au cœur l'amour de la France sont en liesse.

Le soleil qui se lève ce jour-là fait flamboyer aux fenêtres les trois couleurs de la Liberté !

Cela ne se passe pas seulement en France, mais aussi dans tous les pays où quelques Français ont établi leurs pénates et ont conservé le culte de la patrie absente.

On célèbre le 14 Juillet à Mexico, à Québec, à Rio, au Caire, à Constantinople, à Stockholm, etc., dans toutes les familles françaises.

Nos soldats campés dans les lointaines solitudes du Maroc ou d'Indo-Chine font retentir le même cri de : *Vive la France !* Il n'y a qu'un pays au monde, où il soit interdit d'arborer même un ruban aux couleurs françaises : c'est l'Alsace Lorraine ! Pour cette raison, peut-être, notre Fête Nationale, avec l'idée de Liberté qu'elle évoque, nous est doublement chère.

C'est devenu, à Bastia, comme un rite tout à fait entré dans les mœurs : on court à la Revue des troupes, l'on admire et l'on se souvient, tandis que gronde, à la batterie Saint-Erasme, la voix lugubre du canon.

L'aubade de l'Avenir

La Fête Nationale a commencé cette année par une aubade donnée par la société musicale l'*Avenir*, qui a parcouru les principales rues de la ville, en exécutant ses meilleurs pas redoublés.

Après s'être arrêté sous les fenêtres des principales autorités, la musique est rentrée au siège social, devant lequel elle a joué la *Marseillaise*.

Nous tenons à féliciter les membres de l'*Avenir* de cette heureuse initiative, qui nous a aussi permis de constater les progrès toujours croissants de cette jeune phalange musicale.

La Revue

La grande revue des troupes de la garnison avait attiré, comme les années précédentes, sur la place Saint Nicolas, une foule extraordinaire.

A 8 heures précises, le premier coup de canon annonce l'arrivée sur le terrain de la revue de M. le général Leddet, commandant supérieur de la défense de la Corse.

Les troupes mettent l'arme *sur l'épaule* droite, la musique joue la *Marseillaise*, et M. le Général Gouverneur, qui est escorté d'un brillant état-major, va saluer les autorités civiles qui ont pris place sur le kiosque.

La revue commence aussitôt après. M. le général Leddet passe rapidement devant le front des troupes, qui lui sont présentées par M. le colonel Brondeaux, commandant le 46e.

L'inspection terminée, M. le général Leddet remet la croix de chevalier de la Légion d'honneur au distingué et savant praticien, M. le docteur Dumas, médecin-major au 46e, ainsi qu'au lieutenant de gendarmerie Pierini, qui commande avec beaucoup de tact et de fermeté la section de Prodicrone.

Il remet ensuite la Médaille militaire au brave gendarme Angeli des brigades de Bastia. Ce dévoué agent de la force publique compte plus de vingt-deux ans de services.

Nous adressons à ces trois nouveaux décorés nos bien chaleureuses félicitations.

Après la remise des décorations, les troupes sont se masser au fond de la place Saint Nicolas pour exécuter les mouvements préparatoires au défilé.

Aux premières notes de la marche entraînante *Sambre-et-Meuse*, tous les regards se portent sur nos braves troupiers, qui défilent avec une correction parfaite.

Le défilé terminé, M. le général Leddet va saluer une deuxième fois les autorités civiles : les troupes rendent les honneurs au Drapeau du 46e, puis regagnent leurs casernements respectifs.

A la ligue Radicale-Socialiste

A 6 heures du soir, les membres de la Ligue Radicale-Socialiste ont célébré la Fête Nationale par un apéritif d'honneur, au Café de l'Univers.

A cette réunion, toute fraternelle, plusieurs discours ont été prononcés.

A 8 heures, un grand banquet réunissait les membres de la Ligue Radicale Socialiste à l'Hôtel Colombani.

Au dessert, divers toasts chaleureux ont été portés à la République et à la Démocratie.

Le Concert de la Lyre Bastiaise

Le soir, à 8 heures et demie, la *Lyre Bastiaise*, qui ne manque jamais une occasion de faire plaisir à la population Bastiaise, a donné un concert sur la place Saint Nicolas.

Au programme, figurait la *Marseillaise* dont l'exécution a été parfaite, et que le public a longuement applaudi.

A l'issue du concert, les membres de la *Lyre Bastiaise*, escortés par une foule nombreuse, se sont dirigés vers leur local aux accents d'une marche entraînante, et une dernière fois, la *Marseillaise* a retenti, saluée d'applaudissements.

Les Illuminations

Les édifices publics, ainsi que plusieurs établissements privés étaient brillamment illuminés.

Jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, la foule n'a cessé de circuler à travers nos rues, leur donnant ainsi un aspect des plus animés.

Cour d'Assises

Audience du 13 juillet

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Assassinat

Pieri Jacques-Antoine est accusé d'avoir assassiné Ghilardi Jean-Philippe, dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Les sieurs Panzani Pierre et Charles-Jean, cultivateurs à Zonza, qui avaient été victimes en janvier ou février 1909 et en février 1910, de vols de miel dans leurs ruches situées au lieu dit « Policelli, » n'avaient pu parvenir à découvrir les auteurs, lorsque dans les premiers jours du mois d'avril 1910 Ghilardi Jean-Philippe leur fit connaître que le coupable n'était autre que le nommé Pieri Jacques-Antoine de la même commune et qu'il l'avait lui-même vu commettre ces délits. Dès que la gendarmerie sur la plainte des frères Panzani eut procédé à l'interrogatoire de Pieri celui-ci manifesta publiquement son vif ressentiment à l'égard de Ghilardi Jean-Philippe dont la déposition avait été accablante. Il proféra des menaces de mort contre ce témoin et en vue de les mettre à exécution, se fit prêter par l'intermédiaire de son frère Dominique, le fusil de son parent Vignoli Don-Hyacinthe.

Le 8 mai 1911, le projet criminel de Pieri était définitivement arrêté. En effet, ce jour-là, à la vue de la copie de l'assignation qui l'appelait devant le tribunal correctionnel, à l'audience du 13 du même mois, pour y répondre du délit de vol de miel, il dit à sa femme qui la lui remettait : « Je vais voir Ghilardi Jean-Philippe, s'il persiste à m'accuser de ce vol, je le tue. Ce papier servira à faire notre vendetta ».

Le lendemain 9 mai, vers cinq heures et demie du matin, Ghilardi Jean-Philippe quittait son domicile pour aller prendre ses bœufs de labour, au lieu dit « Alzeto » situé à environ un kilomètre du village. La dame Ghilardi, qui connaissait les menaces proférées par Pieri, s'était mise à la fenêtre surveillant avec inquiétude le retour de son mari, lorsqu'elle le vit revenir sur la sentier qui mène au ravin de « Verticaniche » avec ses bœufs. Elle venait à peine de la perdre de vue à cause d'un tournant brusque du sentier, lorsqu'elle entendit la détonation d'une arme à feu, puis, quelques instants après, elle vit paraître venant de cette direction et armé d'un fusil Pieri Jacques-Antoine qui entra dans la maison de son père, où il ne resta que deux minutes et en ressortit pour s'éloigner du village.

La dame Ghilardi courut aussitôt toute anxieuse à la recherche de son mari. Arrivée au lieu dit : « Pietra alla pinza, » au fond du ravin de « Verticaniche », elle le trouva étendu sur le dos au milieu du sentier, ne donnant plus signe de vie.

Les constatations médico-légales ont établi que la mort avait été instantanée. Pieri qui avait pris la fuite a été arrêté le 27 mars 1911. Il a reconnu avoir donné la mort à Ghilardi mais parce que celui-ci, après une courte discussion au sujet du vol de miel, avait pris une attitude menaçante, en portant la main à la poche de sa veste pour en sortir un revolver.

Ce système de défense est invraisemblable et démenti d'ailleurs par toutes les données de l'information.

M. Poinsier, avocat-général, occupe le siège du ministère public.

Me de Monti-Rossi est assis au banc de la défense.

Interrogatoire

J'avais autrefois, dit Pieri, servi de témoin contre un fils de Ghilardi condamné à 10 ans de travaux forcés. Pour se venger Ghilardi m'accusa d'avoir volé du miel au nommé Panzani, devant le tribunal de Corte. Je demandai à Ghilardi, que je trouvai par hasard, s'il persistait à m'accuser. « Je l'accuserai mieux encore au tribunal », dit-il, et il porta la main dans la poche, et en sortit un revolver. Effrayé, je tirai sur lui un coup de fusil.

Les Témoins

Veuve Ghilardi. — Mon mari était allé chercher ses bœufs. J'étais restée à la maison, soudain, j'entendis un coup à quelque distance. J'accourus et je vis mon mari mort, tué d'un coup de fusil.

Après cette déposition, Me H. de Montera se constitue partie civile, au nom de la victime, puis, l'audition des témoins continue.

Andrei et Giconti accourus sur les lieux du crime, aux cris poussés par la femme de la victime. Ils ont vu sur le sol le cadavre de Ghilardi, près de lui se trouvait un revolver.

Boldarelli est aussi arrivé sur les lieux du crime en même temps que Giconti et Andrei. Un instant après, j'ai trouvé Pieri qui m'a dit, qu'il avait tué Ghilardi, parce que celui-ci avait mis la main dans la poche et le menaçait, qu'on devait d'ailleurs, près du cadavre, trouver un revolver.

M. le docteur Jean-François Zuccarelli qui a pratiqué l'autopsie, fait connaître que l'infortuné Ghilardi a reçu dans le dos un coup mortel.

Le brigadier de gendarmerie fait connaître les premières constatations auxquelles il a été procédé.

La Partie Civile

Me de Montera adjure le jury de ne pas laisser impuni un aussi lâche attentat, et de ne pas absoudre l'assassin qui a frappé par derrière.

Réquisitoire

M. Poinsier, avocat général, dans un réquisitoire très énergique, demande un châtiment sévère pour Pieri qui, pour satisfaire une odieuse vengeance, a sacrifié la vie d'un homme.

Plaidoirie

Me de Monti-Rossi présente la défense de Pieri qui a agi pour protéger ses jours menacés. Il n'y a, dans cette affaire, ni préméditation, ni guet à pens. Il y a légitime défense. Pieri doit être acquitté.

LE VERDICT

Reconu coupable de meurtre provoqué, Pieri est condamné à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour et à frans de dommages-intérêts envers la partie civile.

—)o(—

Audience d'aujourd'hui :

Negroni Joseph, multivoteur, à Calacuccia, assassinat.

Officier du parquet, M. Poinsier, avocat général.

Défenseurs, Me de Carafa et Moretti.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez-vous en confiance à l'*UNION DES PRODUCTEURS, 31, boulevard du Musée, MARSEILLE* ; ou à son représentant, *M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 7. à BASTIA*

Petite Gazette

Nouvelles maritimes

M. le médecin de 1re classe Candiotti, du port de Brest, est désigné pour embarquer sur le « Jeanne-Blanche, » stationnaire à Constantinople.

Syndicat d'Elevage

MM. les membres du Syndicat d'Elevage de Bastia et des environs sont priés de vouloir bien assister à la réunion, qui aura lieu dimanche, 16 juillet, à 9 heures et demie du matin, au siège du Syndicat Agricole de la Corse.

Ordre du jour :

Pierre sphéroïde — Mesures à prendre.

Assurance Mutuelle.

Achat de bétail.

Questions diverses.

Contributions diverses

M. Donati, sous-officier, est nommé porteur de contraintes des contributions diverses en Algérie.

Obsèques

Mme et M. Noël Berti, le tapissier si avantageusement connu de la rue Neuve, viennent de perdre leur dernier-né qui n'avait pas deux mois.

A dix heures du matin de nombreux parents et amis se trouvaient réunis devant la maison mortuaire et ont formé cortège à la dépouille mortelle du petit Jules-César jusqu'à l'église Saint-Jean.

Trois magnifiques couronnes, dont une en fleurs naturelles, couvraient le blanc cercueil.

Nous nous associons à la douleur de M. et Mme Noël Berti et leur exprimons toutes nos condoléances.

Ivre dans la rue

La nuit dernière, les agents Gavi et Gabrielli, de service en ville, rencontrèrent le nommé Raggi, journalier, âgé de 47 ans, sujet italien, qui, en état d'ivresse, chantait à tue-tête, troublant ainsi le sommeil des habitants.

Appréhendé aussitôt, le disciple de Bacchus fut conduit au poste de police où on lui dressa procès-verbal.

Pilules Suisses

Le Vauroux, par le Coudray (Oise), 24 mars 1910. J'emploie les Pilules Suisses contre les mauvaises digestions, je n'en trouve bien. P. C. (Sig. lég.)

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Locchetti, Bastia.

Objet perdu

Il a été perdu avant-hier soir, place Saint-Nicolas, une broche en or avec brillants et deux séphyrs.

Prière de rapporter l'objet chez Mme Avateri, route du Cap, contre récompense.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Rue des Jardins, n° 2

Maison J. Carboccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carboccia & Fils.*

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés naturs, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

La Réception Officielle
DU NOUVEAU PRÉFET DE LA CORSE

Ajaccio, 14 juillet.

(De notre correspondant particulier)

A l'occasion de son arrivée dans le département, M. Juillard, le nouveau préfet de la Corse, a reçu ce matin, à partir de 9 heures et demie, dans le salon d'honneur du palais Lantivy, les autorités civiles, militaires et maritimes.

M. le Préfet était entouré de MM. les conseillers de préfecture Colonna d'Arro, Pontana, Nardini, de M. Bertouin, chef de son cabinet et de M. Pietri, chef de cabinet adjoint.

Les Consuls d'Angleterre, de Russie, du Danemark et d'Autriche-Hongrie, MM. les vice-consuls d'Italie et d'Espagne ont été reçus les premiers.

Aussitôt après, M. le Préfet a reçu le Maire et le Conseil municipal d'Ajaccio.

M. le commandant Nicoli, le sympathique et distingué premier adjoint au maire d'Ajaccio, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Préfet,

Il y a quelques mois à peine, j'avais l'honneur de souhaiter la bienvenue à votre prédécesseur. Je faisais des vœux pour que son séjour parmi nous fut long, afin d'être utile.

M. Buellet, comme la plupart des Préfets qui viennent en Corse, est parti trop tôt et n'a pu laisser d'autres souvenirs que la réputation d'un excellent homme, d'un administrateur éclairé et consciencieux.

Aujourd'hui, l'absence de notre Maire et Député, M. Puglisi-Conti, me vaut l'honneur, et j'en suis très heureux, Monsieur le Préfet, de vous présenter, au nom de la Ville, les mêmes vœux auxquels j'ajouterai nos félicitations pour votre nomination dans notre département qui, dans les circonstances actuelles, a besoin d'avoir à sa tête un administrateur distingué.

Ajaccio, Monsieur le Préfet, fera l'objet de votre sollicitude. Vous encouragerez les efforts de la municipalité qui tendent à améliorer le sort de la classe ouvrière, à créer des écoles professionnelles, à faire de notre ville une station d'hiver de plus en plus agréable aux étrangers, en ajoutant à ses beautés naturelles les embellissements, le confort que réclament les exigences de la vie moderne.

Nous avons appris avec la plus grande satisfaction que le Gouvernement vient d'entrer dans la voie des réalisations. Aussi avons-nous l'espoir que, sous votre administration, s'effectueront toutes les réformes, les améliorations, tous les grands travaux d'utilité publique, tels que l'assainissement de la côte occidentale, la construction d'une voie ferrée entre Ajaccio et Sartene, travaux indispensables au relèvement de la Corse, le seul, des départements français, encore privé des éléments essentiels de prospérité sans lesquels tout travail devient stérile.

En faisant droit à nos légitimes, à nos pressantes revendications, le Gouvernement de la République accomplira un acte de justice, en même temps qu'un devoir de solidarité nationale.

Depuis que nous sommes entrés dans la grande famille française n'avons-nous pas donné les preuves les plus éclatantes de notre dévouement, de notre patriotisme ?

Comme nos frères du Continent, n'avons-nous pas versé notre sang sur tous les champs de bataille ? Aujourd'hui encore, ils sont légion les Corses qui, aux colonies, au Maroc, partout où l'on se bat, portent haut le grand renom de la France.

Et cependant, tout récemment, un journal étranger a mis en doute notre attachement à la Grande Patrie. Les liens qui unissent la Corse à la France, on ne saurait trop le répéter, Monsieur le Préfet, ne peuvent pas être brisés ; ils sont indissolubles surtout depuis que le glorieux Enfant d'Ajaccio a fait triompher dans le monde entier les idées, les principes de la Révolution Française dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire, principes qu'avait déjà pratiqués ce petit peuple Corse qui, a dit J.-J. Rousseau : Savait être juste, savait être libre.

Monsieur le Préfet, en travaillant à l'œuvre de régénération de la Corse, vous remplirez une belle et grande mission dans notre pays, avide, comme autrefois, de justice et de liberté autant que de progrès et de prospérité.

M. le Préfet, en termes choisis, remercie le Maire d'Ajaccio d'être venu saluer le représentant de la République.

Il s'associe aux paroles élogieuses qu'il vient d'adresser à son prédécesseur M. Buellet.

Il promet d'être le guide ferme, mais bienveillant des communes, et il ajoute qu'il s'emploiera à faire aimer la République, « la République qui est une grande dame attrayante, » et qu'il compte sur « le charme de ses séductions, pour attirer à elle ceux qui, tout d'abord, l'ont regardée avec moins d'enthousiasme. »

M. le Préfet reçoit ensuite MM. les membres du tribunal de première instance : le Juge de paix ; le président et les membres du Tribunal de Commerce ; le président et les membres de la Chambre de commerce.

Le corps enseignant est ensuite présenté à M. le Préfet par M. Six, vice-recteur de la Corse.

M. Six affirme le dévouement du personnel enseignant de la Corse à la cause de la République et de son attachement aux institutions démocratiques. Il déclare, en outre, que les professeurs et instituteurs sont à la hauteur de leur tâche, malgré les difficultés nombreuses que l'on se plaît à semer sur leur chemin.

M. le Vice-Recteur dit, en terminant, qu'il est fier de pouvoir affirmer que les idées antimilitaristes n'ont fait aucun ravage dans les rangs du personnel enseignant de la Corse, qui reste ardemment attaché à la France et à la République.

M. le Préfet remercie le Vice-Recteur de ses souhaits de bienvenue.

Il dit qu'il a déjà entendu parler de lui, comme d'un fonctionnaire d'élite, rempli de zèle et de dévouement pour la cause de l'Enseignement et de la République.

S'adressant ensuite aux professeurs du collège Fesch, M. Juillard les félicite de maintenir le renom de cet établissement qui est l'un des premiers de France, tant par la qualité des élèves, que par la qualité de l'enseignement qui y est donné.

M. le Préfet adresse en particulier un éloge mérité au Principal du collège d'Ajaccio, M. Calcatoggio.

S'adressant ensuite aux instituteurs et institutrices, qui sont venus en très grand nombre saluer le chef de l'administration départementale, M. Juillard les engage à se soustraire à l'influence des luttes politiques locales, qui ne peuvent que compromettre leur situation, et ajoute qu'ils seront traités avec justice, et que l'on ne tiendra compte pour l'avancement, que de leurs mérites personnels.

M. le Préfet termine en disant qu'il apprécie grandement l'œuvre de l'enseignement primaire.

M. le Commandant d'Armes adresse une vibrante allocution à M. le Préfet, en lui présentant les officiers des corps et services de la garnison.

M. le Préfet répond qu'il est très heureux que cette réception se produise à l'issue de l'imposante cérémonie militaire à laquelle il vient d'assister, car, après avoir admiré la belle allure des troupes, il a pu se rendre compte de la profonde sympathie dont jouit l'armée, auprès de la population ajaccienne.

M. le capitaine de vaisseau Jacquet, commandant la Marine en Corse, présente à son tour les officiers de la flottille des torpilleurs et des services administratifs.

M. le Préfet remercie le Commandant de la Marine de ses souhaits de bienvenue, fait un très bel éloge de notre armée de mer, et ajoute que la marine est une véritable parure pour la ville d'Ajaccio.

M. le Préfet reçoit ensuite dans l'ordre des présséances, MM. le directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, le directeur des contributions directes, le trésorier-payeur général, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, le directeur des postes et télégraphes, le conservateur des eaux et forêts, le directeur de la santé, l'inspecteur des douanes, le directeur des haras, le directeur de la succursale de la Banque de France, l'agent-voyer en chef, l'inspecteur d'assistance, l'inspecteur départemental d'hygiène, l'archiviste départemental, le vétérinaire départemental, le professeur départemental d'agriculture, le directeur de l'école d'agriculture, le commissaire spécial de police, le commissaire de police, le vérificateur des poids et mesures, le gardien-chef de la prison.

M. le Préfet a eu un mot aimable pour chaque fonctionnaire, et ses déclarations fermes et énergiques ont produit la meilleure impression sur ses subordonnés, qui sont sûrs de trouver en lui un chef dont les actes seront toujours inspirés par une stricte justice, tempérée par une grande bienveillance.

Tous s'accordent à reconnaître que M. Juillard sera non seulement un administrateur actif et impartial, mais aussi un ami sincère et dévoué de notre département.

AJACCIO

Départ de M. le Préfet

Ajaccio, 14 juillet.

M. le Préfet partira pour Paris mercredi prochain.

M. Juillard aura une entrevue avec M. le Président du Conseil, très probablement samedi de la semaine prochaine.

DERNIÈRES NOUVELLES

00381

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

La Revue des troupes

La revue des troupes de la garnison a été très brillante.

Des applaudissements nourris sont partis de la foule des spectateurs, lorsque M. le Commandant d'armes a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. le capitaine Jean-Louis, du 163e, qui est un officier très méritant et fort sympathique.

Le 14 Juillet
A PARIS

Paris, 14 juillet.

Paris a célébré la Fête Nationale avec son entrain accoutumé.

Selon leur pieuse coutume les membres de la Ligue des Patriotes se sont rendus ce matin, en pèlerinage, à la statue de Strasbourg, place de la Concorde, et ont déposé sur le monument des couronnes d'immortelles aux rubans vert et noir portant des inscriptions diverses, entr'autres celle-ci : « Pensons y toujours ; et parlons-en souvent. »

Le cortège se reforme ensuite et se rend place des Pyramides, pour déposer également des couronnes au pied de la statue de Jeanne d'Arc.

Aucun incident n'est venu troubler cette patriotique manifestation.

La Revue de Longchamp

Malgré une chaleur torride, plus de trois cent mille Parisiens assistaient à la revue.

Cette émouvante solennité militaire constitue toujours l'élément essentiel de la Fête Nationale, et, en dépit de la détestable propagande, faite par les antipatriotes, Paris garde le même amour, la même reconnaissance attendrie pour nos vaillants petits soldats.

A 8 heures précises, une grêle sonnerie de trompettes retentit du côté de la Cascade ; c'est le « Garde à vous ! » Aussitôt le drapeau tricolore est hissé au sommet de la tribune centrale et sur le Moulin. Le canon tonne, le Ministre de la Guerre et le Gouverneur de Paris se portent à la rencontre du Président de la République, qui, dans la daumont de gala, arrive escorté d'un escadron de cuirassiers.

La revue commence. Après avoir défilé entre les trois lignes, la daumont revient vers la tribune officielle.

Remise des décorations

Le Président de la République descend de voiture, puis, accompagné du Ministre de la Guerre et du Gouverneur de Paris, il remet, avec le cérémonial d'usage, les décorations décernées à l'occasion de la Fête, aux officiers généraux et supérieurs.

Remise des Drapeaux

Le Président de la République, après avoir prononcé une patriotique allocution, remet 37 drapeaux ou étendards aux régiments d'artillerie de nouvelle formation.

Le Défilé

Cette cérémonie terminée, le défilé commence aussitôt ; il se poursuit au milieu des acclamations frénétiques de tous les spectateurs.

Incidents

Quelques incidents, heureusement sans importance, se sont produits à l'issue de la revue des troupes, au moment où le Président de la République quittait l'hippodrome de Longchamp.

Une vive bousculade se produisit, et un groupe d'antimilitaristes en profitèrent pour pousser des cris contre l'armée.

De légères bagarres eurent lieu ; plusieurs personnes reçurent des contusions sans gravité aucune.

Quelques arrestations ont été opérées.

Bals populaires

De nombreux bals populaires ont été organisés dans presque tous les quartiers de Paris.

Trop tard !

Les télégrammes que nous recevons de Paris nous informent que malgré les démarches les plus pressantes de nos représentants au Sénat et à la Chambre, malgré les bonnes dispositions du Gouvernement, il a été matériellement impossible de soumettre à l'examen du Sénat les projets de loi votés mardi par la Chambre des Députés sur l'assainissement de la côte orientale et l'achèvement de la ligne ferrée de Bastia à Bonifacio.

Il n'y avait pas en effet assez de temps pour aboutir. Nos représentants n'ont tenté l'impossible que par acquit de conscience, et le Président du Conseil s'est engagé à faire discuter les deux projets de loi par la haute assemblée dès la reprise des travaux parlementaires.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

CIRQUE GYMNASTIQUE MADRIGALI

Ce soir

Représentation monstre

12 numéros choisis

Grande pantomime

AVIS DE DÉCÈS

M. A. Agostini, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, officier du Mérite agricole ; M. François Rossi, sous-économe au lycée de Toulon, Mme François Rossi, née Agostini, et leurs enfants ; M. Joseph Agostini, adjudant au 7e rég. d'infanterie, Mme Joseph Agostini, née Luguet, et leur enfant ; Le Docteur Pierre Agostini, médecin sous-major des troupes coloniales ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME MARIE-FRANÇOISE AGOSTINI

Née MONTI

leur épouse, mère, grand'mère, décédée à Toulon, le 3 juillet 1911, munie des Sacrements de l'église.

Les obsèques auront lieu à Bastia, le dimanche matin, 16 juillet courant, à 9 heures et demie très précises.

On se réunira à la maison mortuaire, 12, Boulevard Saint-Angelo.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Bergerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Fontes artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. Cie La Prévoyante. Bureau H, 11, rue Lacharrière, Paris.

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Toniques — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations

CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
gisinage puissant et consommation réduite

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ECZEMAS, DARTRES.
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui provoquent une sensation de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE-DE-PENSIER. C'est le remède idéal, unique au monde; qui réussit où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
Signé: MADAME MAGNES à St Julien-en-Born (Landes).
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr., 6 francs et 12 francs à la Pharmacie Dépositaire 87, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 18, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisses de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Pétoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 18, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Mises

Vin du CAP CORSE
au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 195 — DIMANCHE 16 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	Union postale, un autre pays le port en sus.
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 03 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Dernier quart., le 16. — Nouv. Lune, le 25
Fête d'Aujourd'hui : Saint Rédempteur.
Fête de Demain : Saint Alexis.

15 JUILLET

LA RÉGÉNÉRATION DE LA CORSE

La Chambre a émis hier deux votes qui promettent enfin des jours meilleurs à la Corse.

Dans l'intéressante lettre que nous avons publiée le 7 juin dernier, M. Fernand David, qui était allé étudier l'île comme rapporteur de la Commission d'Agriculture, avait redit une fois de plus quel intéressant pays c'est, et quel pays fertile ce serait si on parvenait à l'exploiter rationnellement. Malheureusement, au rebours de ce qui se passe dans les autres pays, la population y est concentrée dans les montagnes. Elle a été chassée de la plaine, au cours de l'Histoire, à la fois par la guerre et par l'insalubrité. La guerre a disparu. Mais l'insalubrité reste. En raison de la fièvre, les plaines, les riches deltas des fleuves sont inhabitables pendant l'été, précisément au moment où les moissons devraient retenir les habitants.

Or, l'art d'assainir une région a fait en ces dernières années des progrès décisifs, depuis qu'on sait que les moustiques servent de véhicule à la fièvre et que l'on a étudié la manière dont ils se reproduisent. Ainsi que l'expliquait M. Fernand David, en fournissant à la population de bonnes eaux qui permettront de renoncer aux eaux malsaines qui débilitent l'organisme, et en faisant disparaître les eaux stagnantes, qui sont le seul milieu où peuvent vivre les larves de moustiques, on ramènera à coup sûr en Corse une prospérité qu'elle n'a plus connue depuis les Romains. L'effort à faire pour assainir la plaine orientale exigera un crédit extraordinaire de onze millions et demi. La Chambre l'a voté hier et il a été entendu que l'assainissement des deltas de la côte occidentale serait poursuivi sur les ressources ordinaires. La Chambre a voté en même temps la prolongation du chemin de fer de Ghisoniccia à Bonifacio, qui procurera au sud de l'île les moyens de transport qui lui ont manqué jusqu'ici. Deux des trois désirs qu'avaient formulés les amis de la Corse, et dont ils attendent son relèvement, se trouvent ainsi réalisés. Il n'y a plus, maintenant, qu'à la doter d'un régime douanier qui ne l'exclue plus du marché métropolitain.

En raison de son éloignement, la Corse avait été jusqu'ici trop négligée par la métropole. Ce qu'on vient de faire pour elle n'est que justice. On lui fait tardivement sa part dans la sollicitude gouvernementale. Voilà enfin rompu l'oubli où on la laissait. Elle peut désormais espérer remplir pleinement sa destinée. La Méditerranée est assurément une des régions les plus privilégiées du globe. Et la Corse, par la beauté de ses paysages et par la variété de ses productions, a tout ce qu'il faut pour en devenir une des perles.

(*Le Temps*).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

DISCUSSION du projet de loi concernant la ligne de Ghisoniccia à Bonifacio et une Convention relative à l'exploitation du réseau des Chemins de fer de la Corse.

(SUITE).

Ce qui prouve bien la pauvreté de la thèse soutenue ici et par M. le rapporteur et par M. le ministre du travail, c'est l'argument décisif produit pour vous refuser de conserver le contrôle de l'Etat sur ce réseau nécessaire à un département qui est peut-être le plus intéressant de tous les départements français. Cet argument décisif, c'est que la Compagnie des chemins de fer départementaux va ouvrir enfin à la France un crédit de 2 millions. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

J'avais entendu dire que la République française pouvait, lorsqu'elle jetait sur le marché financier des demandes de fonds, trouver de l'argent à 3 p. 100. Je me demande pourquoi elle en est réduite à solliciter la couverture, l'aval de la Compagnie des chemins de fer départementaux pour 2 millions et à payer cette signature par un intérêt de 4.30 ou de 4.60 p. 100 et par 7 p. 100 de bénéfices au profit de cette compagnie.

Il y a là, messieurs, une monstruosité nouvelle à laquelle s'associera qui voudra. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Mais, à l'heure où le Parlement, pour la bonne du pays, vient d'être obligé de reculer devant les grandes compagnies... (Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Réclamations sur de nombreux bancs.)

M. le président. — Monsieur Baduous, je vous rappelle à l'ordre.

M. Bedouce... nous, messieurs, nous en avons assez de reculer... (Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche.)

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Bedouce... si nous vous disons : ce n'est pas nous qui avons inscrit dans notre programme que les grands services publics, pour la prospérité du pays et pour le mieux-être du personnel qui les dessert, doivent rester dans la main de l'Etat, c'est vous. Sachez tenir vos promesses. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. — M. Bedouce a parlé d'une somme de 900.000 fr. qu'il donne comme étant celle des dépenses de 1909. Ce chiffre ne peut pas être pris comme base régulière ; il y a eu, en 1909, une grève qui a interrompu pendant plusieurs semaines le fonctionnement du service des chemins de fer ; il est donc incontestable que les dépenses ont été moins fortes.

M. Lauche. — Les recettes aussi !

M. le rapporteur. — Aujourd'hui la prime d'économie est bien moins grande que ne l'a laissé entendre M. Bedouce.

M. Bedouce. — Voulez-vous me permettre un mot ?... (Exclamations.)

M. le président. — Veuillez laisser parler l'orateur.

M. le rapporteur. — En second lieu, au sujet de la question des 2 millions, il faut retenir non seulement l'avance qu'a faite la société, mais aussi l'obligation que lui a imposée l'Etat de ne pouvoir rien réclamer, sur le compte d'attente auquel figureront les annuités représentant le payement de cette somme de deux millions, n'est pas remboursé par les bénéfices dans la période voulue. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Emile Faure. — Comment voulez-vous qu'il ne soit pas remboursé ? La compagnie se paye elle-même chaque année.

M. le président. — La parole est à M. Landry.

M. LANDRY. — Messieurs, l'honorable M. Bedouce a invoqué à la tribune, à l'appui de son amendement, les votes qui ont été émis par le conseil général de la Corse. Il est exact que cette assemblée, chaque fois qu'elle a eu à s'occuper de la question de nos chemins de fer, s'est prononcée, en principe, en faveur de l'exploitation par l'Etat.

J'ajoute que cette préférence manifestée par le conseil général à diverses reprises est partagée par tous les représentants de la Corse sans exception. Mais l'exploitation par l'Etat, l'Etat ne veut pas l'instaurer.

(Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Bedouce. — Le voilà, le programme radical !

M. LANDRY. — En présence de cette situation, le conseil général de la Corse, dans sa séance du 1er septembre 1910, a indiqué très clairement, par un vœu qu'il a émis, qu'il tenait avant tout à ce que la question, restée longtemps en suspens, fût réglée enfin et à ce que la construction de la ligne de Ghisoniccia à Bonifacio pût commencer sans résultat.

Un vœu du même ordre, encore plus pressant, a été émis au cours de la session du mois d'avril dernier.

Dans ces conditions, nous sommes très reconnaissants à notre collègue M. Bedouce de l'intérêt qu'il veut bien porter à notre département, mais nous, qui sommes les représentants de la Corse et qui croyons connaître ses besoins mieux que lui, nous demandons qu'on écarte l'amendement et que le projet de loi déposé depuis un an déjà soit voté par la Chambre. (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.)

Sur de nombreux bancs. La clôture !

M. Bedouce. — Je demande la parole. (Exclamations et bruit au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.)

Voix nombreuses. La clôture !

M. Bedouce monte à la tribune.

M. le président. — Monsieur Bedouce, vous ne pouvez pas vous emparer ainsi de la tribune sans que je vous aie donné la parole. Ce n'est pas tolérable. (Très bien ! très bien !)

Sur de nombreux bancs. La clôture !

M. Bedouce, — Enfin, messieurs...

M. le président. — Non, monsieur Bedouce, je ne vous ai pas donné la parole.

Demandez la parole contre la clôture et je vous la donnerai.

M. Bedouce descend de la tribune.

Voix nombreuses. La clôture !

M. Arthur Rozier. — Je demande la parole contre la clôture.

M. le président. — La parole est à M. Arthur Rozier contre la clôture.

M. Arthur Rozier. — Messieurs, il m'appareil...

M. Bedouce. — Je constate que je n'ai plus le droit de parler.

M. le président. — Monsieur Bedouce, vous étiez monté à la tribune sans avoir obtenu la parole...

M. Bedouce. — Je vous ai demandé la parole.

M. le président... et en bousculant l'huissier.

La Chambre demandait la clôture. Je vous ai offert la parole contre la clôture ; et alors, vous êtes descendu de la tribune. La preuve que les choses se sont passées ainsi, c'est que M. Rozier ayant demandé la parole contre la clôture, je la lui ai donnée. (Très bien ! très bien !)

Mais tant que je serai ici, on ne montera pas à la tribune contre la volonté de la Chambre et contre la volonté du président. (Vifs applaudissements.)

M. Gabriel Elien Prévost. — C'est la diversion ! M. Bedouce n'a pas du tout bousculé l'huissier. J'étais là.

M. le président. — Et moi aussi, j'étais là !

M. Arthur Rozier. — Messieurs, l'émotion que cette question soulève, les incidents qu'elle provoque indiquent à la Chambre qu'il serait grave et imprudent, à mon avis, qu'elle parût vouloir la trancher sans qu'une discussion complète ait été instituée à cette tribune. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Nos collègues, M. Bedouce, M. Thomas, dans une interruption, ont apporté devant la Chambre cette affirmation qu'à plusieurs reprises le conseil général de la Corse avait émis le vœu que les chemins de fer soient exploités par l'Etat. Tout à l'heure notre collègue, M. Landry, confirmait les renseignements de nos collègues. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Il disait qu'en effet le conseil général de la Corse avait à plusieurs reprises, depuis de nombreuses années, réclamé l'exploitation par l'Etat. Et il ajoutait à la surprise générale — vous étiez surpris sur vos bancs aussi bien que sur les nôtres — que c'était l'Etat qui ne voulait pas administrer les chemins de fer de la Corse. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Il me semble que cette question aurait besoin d'être éclaircie.

M. le rapporteur. — Il y a trois ans qu'on l'étudie.

M. Pourquery de Boisserin. — Et pendant ce temps, la misère continue en Corse !

M. Arthur Rozier. — Il serait bon notamment qu'on connût exactement l'opinion du conseil général de la Corse. (Interruptions) et que ce conseil général, sachant que l'Etat pourrait maintenant être disposé à exploiter ses chemins de fer, fût appelé à exprimer de nouveau son opinion.

Messieurs, je comprends votre hâte ; cependant vous me permettrez bien d'ajouter que la question n'est pas nouvelle. Vous dites vous-mêmes que, depuis trois ans, le Gouvernement en est saisi, et vous venez nous demander aujourd'hui, entre six heures et demie et sept heures du soir, de nous prononcer.

Au centre. A qui la faute ?

M. Arthur Rozier.... sans une connaissance exacte et détaillée de la question, sur un projet que le Gouvernement a mis trois ans à étudier. Je trouve que, dans ces conditions, vous ne pouvez pas prononcer la clôture sans paraître vous refuser à un débat qui semble à beaucoup d'entre nous absolument nécessaire. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Dans tous les cas, messieurs, dès maintenant, au nom de mes amis et au mien, nous protestons contre un procédé que, j'aime à le croire, vous ne voudrez pas employer, et qui consisterait à empêcher les objections très sérieuses qu'on a à opposer au projet qui vous est soumis d'être apportées à la Chambre et discutées par elle. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Voix nombreuses. La clôture !

M. Emile Faure. — Je demande la parole contre la clôture !

M. le président. — C'est l'amendement de M. Bedouce sur l'article 2 qui est en délibération et c'est sur cet amendement que la clôture de la discussion a été demandée.

M. Emile Faure. — J'ai demandé la parole, monsieur le président.

M. le président. — Un orateur a parlé contre la clôture.

Je mets aux voix la clôture de la discussion de l'amendement de M. Bedouce.

A l'extrême gauche. — Nous appliquons notre demande de scrutin au vote sur la clôture.

M. le président. — La demande de scrutin est signée de MM. Betoulle, Mistral, Bouveri, Marietton, Etienne Rognon, Myrtes, Manus, Dufour, Dubied, Lavaud, Lucien Voilin, Nectoux, Landes, Delory, Willm, Colly, Nicolas, Gabriel-Elien Prévost, Bedouce, Brenier, Ghesquière, etc.

Le scrutin est ouvert, etc.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. — Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	562
Majorité absolue	277
Pour l'adoption	459
Contre	103

La Chambre des députés a adopté.

Je mets aux voix l'amendement de M. Bedouce.

Il y a une demande de scrutin public à la tribune.

Je rappelle à la Chambre que la demande de scrutin public à la tribune n'est valable, aux termes du règlement, que si elle est signée par quarante membres dont la présence à la séance est constatée par appel nominal.

Il va être procédé à cet appel.

M. Larquier. — Je demande le renvoi de ce scrutin à une prochaine séance. (Exclamations à l'extrême gauche. — Mouvements divers.)

M. le président. — Laissez d'abord apporter les noms des signataires.

(Les signataires de la demande de scrutin public à la tribune répondent à l'appel de leurs noms.)

Ce sont MM. Betoulle, Bouveri, Brenier, Fourmeut, Dufour, Messlier, Sixte-Quenin, Molle, Lavaud, Mauger, Jaurès, Albert Thomas, Bedouce, Myrienx, Lucien Voillin, Lamendin, Etienne Rognon, Bouisson, Nectoux, Vaillant, Ringuier, Gabriel Elien Prévost, Barthe, Nicolas, Brisou, Braun, Emile Faure, Colly, Arthur Rozier, Razimbaud, Anbriot, Roblin, Groussier, Lagrouillère, Reboul, de la Porte, Dejeante, Raffin-Dugens, Camelle, Simonet, Clausent.

M. le président. — Le nombre des signataires présents exigé par le règlement est atteint.

A l'extrême gauche. Nous demandons que le scrutin ait lieu par appel nominal.

M. le président. — L'appel nominal est demandé.

La Chambre doit être consultée.

(La Chambre, consultée, décide qu'il ne sera pas procédé à l'appel nominal.)

M. le président. — Est-ce qu'on insiste pour le renvoi à une prochaine séance du scrutin public à la tribune ? (Non ! non !)

Le scrutin public à la tribune est ouvert.

(Le scrutin à la tribune a lieu suivant les formes réglementaires. — Commencé à sept heures dix minutes, l'opération est terminée à sept heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. — Personne ne réclame plus le scrutin ?

Le scrutin est clos.

Le quorum n'étant pas atteint, il y a lieu de remettre le deuxième tour de scrutin à une séance ultérieure.

Quel jour la Chambre entend-elle y procéder ?

Sur divers bancs. A lundi ! — Tout de suite !

M. Simyan. — Je propose de suspendre la séance et de la reprendre dans un quart d'heure pour procéder à un second tour de scrutin. (Bruit à l'extrême gauche.)

M. Marcel Ribéra. — Il faut céder devant le sabotage ou y résister. (Applaudissements à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.)

M. l'amiral Biennaimé, s'adressant à l'extrême gauche. Le pays appréciera votre attitude.

M. le président. — Quel jour la Chambre entend-elle procéder au second tour de scrutin ?

Voix diverses. Demain ! — Lundi ! — Tout de suite !

M. le président. — Plusieurs de nos collègues proposent la date de lundi, d'autres celle de demain, d'autres tout de suite.

Je mets aux voix le renvoi à la date la plus rapprochée, c'est-à-dire à lundi, du second tour de scrutin sur l'amendement de M. Bedouce à l'article 2 du projet de loi relatif à l'exploitation des chemins de fer de la Corse.

Le renvoi à lundi, mis aux voix, est adopté.

JUSTICE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 10 juillet, à 8 heures 1/2

Marche des Drapeaux,	Sellenick.
Les Saltimbanques, fant.,	Ganne.
Valse Bruno,	Krier.
La Fille du Tambour Major,	Offenbach.
Coppelia, polka-mazurka,	Delibes.

Le Chef de Musique, LACRUS.

Cour d'Assises

Audience du 15 juillet

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Assassinat

Negroni, qui comparaît aujourd'hui au banc des prévenus, est accusé d'avoir assommé à coups de bâton puis lapidé avec une cruauté féroce son adversaire qu'il avait tenté, avant de le tuer à se mettre à genoux devant lui.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

A la suite d'une rixe très grave survenue entre eux en 1905, Negroni et Leca Hilaire, de Calacuccia, avaient été condamnés pour coups et blessures, le premier à deux mois de prison, le second à six mois de la même peine. Mais, alors que Leca avait vu son emprisonnement réduit à deux mois avec sursis, par arrêt de la Cour de Bastia, du 14 janvier 1906, la peine qui frappait Negroni était élevée à six mois. Négroni s'était montré très irrité de cette décision de la Cour, et depuis, il sortait toujours armé.

Doué cet état d'esprit, et avec son caractère emporté, le moindre incident devait suffire à le pousser aux actes les plus graves. Cependant, après avoir vécu quelque temps en mauvaise intelligence, Leca et Negroni s'étaient publiquement réconciliés. Mais ce dernier qui, en cette circonstance, avait cédé aux sollicitations de sa famille, n'avait pas paru très sincère dans son pardon.

Le 4 novembre 1906, à la pointe du jour, Leca Hilaire quittait la hameau de Bonamuniccia, où habite sa famille, pour se rendre au lieu dit « Pietrabeva, » où il devait continuer ses semailles. Il portait un sac de toile pour ses bœufs de labour, et un petit sac contenant de la semence. Lorsqu'il fut arrivé au lieu dit « Furcuta, » vers six heures et demie du matin, il vit Negroni Joseph, qui était posté derrière un arbre, apparaître subitement devant lui un fusil à la main, et le mettre en joue, en l'invitant à s'agenouiller. Terrorisé, Leca obéit, et dès qu'il fut dans cette position, Negroni le frappa sur toutes les parties du corps avec les canons de son arme et avec la moroura de bois de châtaignier ; puis, s'acharnant sur lui avec une férocité inouïe, il le lapida. Il ne s'arrêta que lorsqu'il vit autour sur lui deux Lambert Jean-Thomas et Castellini Auge-Etienne, attirés par les cris de la victime.

Transporté aussitôt à son domicile, Leca Hilaire succombait le même jour vers dix heures du matin, aux suites de ses très graves et multiples blessures.

Negroni Joseph, qui avait pris la fuite, s'est constitué prisonnier le 20 mars 1911. Il a prétendu qu'il n'avait frappé que parce que Leca Hilaire l'avait tout d'abord menacé, provoqué et frappé. Ce système de défense a entraîné toute vraisemblance est démenti par tous les éléments de l'information. L'accusé a un caractère violent, et vindicatif ; la victime, au contraire, était un homme laborieux et tranquille.

M. Poinsot, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Mes de Carafla et Moretti sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

C'est par lassitude, dit Negroni, que j'ai, le jour du crime, remercié Leca Hilaire. Je l'ai prié de respecter à l'avenir mon propriété qu'il lui est chaque jour dévastée par ses moutons. « Tu fais le fier parce que tu as un fusil, répique Leca Hilaire, » Je jetais alors mon fusil et la lutte commença entre nous. Nous nous saisîmes à bras le corps et je frappai mon adversaire comme je pouvais. Il a succombé sous mes coups, mais j'avoue toute ma responsabilité.

Les Témoins

On entend ensuite 7 témoins et avant tout la mère et le frère de la victime amenés celle-ci avant de mourir lit le récit de la tragique arrivée dont elle avait été l'objet.

Les Plaidoiries

Après la plaidoirie de Me de Monti Rossi, dans l'intérêt de la famille de la victime et le très sévère réquisitoire de M. l'avocat général Poinsot, qui sollicite du jury un verdict impitoyable, Mes de Carafla et Moretti présentent successivement la défense de Negroni qu'ils recommandent à la bienveillance du jury.

LE VERDICT

Le jury déclare Negroni coupable d'homicide volontaire, repousse les circonstances aggravantes, la préméditation et le guet-apens, et admet en faveur de l'accusé le bénéfice de la provocation violente.

En conséquence la cour condamne Negroni à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

Assistance aux Vieillards

Arrondissement de Corte

Le Sous-Préfet de Corte présidera aux dates indiquées ci-après les commissions cantonales d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables et les commissions cantonales d'assistance-retraite des cantons de :

Morosaglia, 17 juillet, à 8 h. matin.
Piedicroce, 17 juillet, à 4 h. soir.
Valle d'Alesani, 18 juillet, à 9 h. m.
Pietra di Verde, 19 juillet, à 8 h. m.
Moltà, 20 juillet, à 8 h. m.
Piedicorte, 21 juillet, à 8 h. m.
Sermano, 22 juillet, à 10 h. m.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CARTICASI. — Par arrêté préfectoral en date du 10 juillet 1911, MM. Orsini Jean-Pasquin et Terramorsi Antoine-Jacques, condamnés tous deux pour fraudes électorales, sont déclarés démissionnaires d'office de leurs fonctions de conseillers municipaux de la commune de Carticasi.

OLMETA. — Par arrêté du 10 juin 1911 M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a approuvé la création d'une école mixte au hameau de Mariana.

ZALANA. — Par arrêté préfectoral du 12 juillet 1911, M. Tristani Simon-François est nommé membre du bureau d'assistance, en remplacement de M. Salvadori Noël, démissionnaire.

PIGNA. — M. Biteau, retraité à Pigna, a fait don à l'école de plusieurs images géographiques murales de la collection P. Fourn.

LINGUIZZETTA. — Par arrêté de M. le Préfet en date du 12 courant, M. Raffini Xavier est nommé membre de la commission administrative du bureau d'assistance en remplacement de M. Ferrandi Jean-Dominique-Nicolas, décédé.

BRANDO. — M. Negroni Damien est nommé portier des constructions.

CORSICA. — La mise à la retraite de M. Montrant Jacques, employé de la colonie pénitentiaire de Berkaten (Algérie), a laissé dans l'Administration des prisons un vide difficile à combler. Ce modeste fonctionnaire rentre définitivement dans ses foyers, vivre au milieu de ses parents, de ses amis et des charmes de la vie familiale, après trente années d'importants et loyaux services. Il a gravi les divers échelons de cette administration grâce à son labeur constant, à sa persévérance irréductible, à son dévouement tout entier et sans réserve, en un mot, à sa vie irréprochable et exemplaire. Aussi, l'on peut dire hautement, sans crainte d'être démenti, que si sa place laisse un vide dans l'Institution, l'homme laissé encore plus honneur à la place.

Sa grande courtoisie, son affabilité parfaite et sa probité intacte ont puissamment contribué à le mettre en relief aux yeux de ses chefs respectifs qui avaient en lui pleine confiance parce qu'il se révélait de plus en plus fonctionnaire d'élite. C'est pourquoi il nous arrive des contrées algériennes avec une excellente réputation à tous les points de vue. Aux nombreux et cordiaux souhaits de prospérité et de bonheur formés par tout le personnel de la colonie pénitentiaire de Berkaten, nous joignons les nôtres encore plus ardents et plus affectueux, pour qu'un milieu des siens, notre parent M. Mandracci continue pour longtemps à déployer les multiples qualités de son cœur, de manière à orienter notre commune vers le progrès et le bien-être matériel et moral.

J. F. A.

VALLE D'ALESANI. — Par arrêté Préfectoral du 12 juillet 1911, M. Orsini Pierre-Xavier est nommé membre du bureau d'assistance, en remplacement de M. Bernardini, démissionnaire.

PIEDICROCIO. — M. Colonna, juge de paix au tribunal mixte des Nouvelles-Hébrides, et Mme Colonna ont remis à l'instituteur de Piedicroccio la somme de 50 fr. pour achat de livres et de fournitures scolaires aux élèves indigents de l'école communale.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

Les Pommes de terre de Chioggia

La culture de la pomme de terre de Chioggia (Italie) préconisée par le Syndicat agricole de la Corse, qui a pu être entreprise au cours de cet hiver grâce aux facilités de transport accordées par le P. L. M. et les C. F. D., a donné des résultats différents suivant l'époque de la plantation et le milieu plus ou moins favorable où les ensemencements ont été effectués.

Les essais qui ont été faits aux environs de Bastia *en terrain d'alluvion sablonneux* qui constitue, comme il a été dit, le milieu de prédilection pour la variété de Chioggia, sont très satisfaisants et d'un rendement très avantageux.

Les personnes qui désirent se rendre compte par elles-mêmes de la qualité de cette pomme de terre au point de vue de l'alimentation peuvent s'en procurer dès à présent à la Coopérative laitière, rue Abbatucci.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Sanes, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche Clérélienne,	Pilon.
Luna,	Lincke.
La Fille de Mme Angot, ouv.,	Lecocq.
Pauvres fous,	Brancy.
Les Cloches de Corneville,	Planquette.
Sacha, valse,	Gauvin.
La Vougienne,	Barbet.

Soirée de 8 heures à minuit

Les Cadets,	Sous.
L'Amoureuse, sérénade,	Philipucchi.
La Veuve Joyeuse,	Lehar.
La Jove,	Baïlby.
Clé du Castella,	Ferret.
Le Trouvère,	Verdi.
Chanson de Marinette,	Tagliafico.
Guillaume Tell,	Rossini.
Madame de Maintenon,	Carnaval.
Espana,	Chabrier.
New-York,	Guglielmi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 juillet.

Après un début très ferme et même en nouvelle avance, le marché s'abordit en fin de séance sur le bruit, non confirmé du reste, de l'arrivée de nouveaux croiseurs allemands au Maroc. La Rente Française revient à 94.70 après 94.77. L'Extérieure recule à 93.85 contre 94.42, le Turc à 98.95. Le Serbe monte à 90.30, pour finir à 90.90, gardant encore un demi-point d'avance sur hier. Séries russes offertes. Au groupe des Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais est à 1.490. Le Crédit Foncier fait 805, le Comptoir National d'Escompte 933, la Société Générale 790.

Sous 1.485. Les valeurs de traction et d'électricité sont inchangées. Les Industrielles et charbonnages russes sont fermes, mais ne peuvent conserver jusqu'en clôture leurs plus hauts cours. Titres coprifères lourds. Rio 1.741.

Au comptant, l'action Caisse Hypothécaire Argentine est à 346.50, l'obligation à 479.0/0 à 467.50.

En Banque, signalons la hausse des diamantifères et des valeurs de caoutchouc. L'Anglo French Rubber utile progresse à 18.

L'intérêt à 6 0/0 l'an des actions privilégiées de la Rambla est compté dans les prévisions de dépenses ; les capitaux engagés dans cette entreprise sont donc assurés d'une rémunération intéressante dès le présent exercice.

Chemins Français en baisse bien justifiée par les récentes déclarations à la Chambre sur la question des chemins.

La jeune Brigantî se plaint de douleurs aux jambes.

Bibliographie

A l'occasion du Cinquantenaire de la proclamation de l'unité italienne, le grand Etablissement d'éditions polygraphiques de Turin vient de publier le nouvel ouvrage de M. le colonel Michelangelo Fontana : « Pellegrino Italica, dalle origine storiche al 1870 ».

C'est un recueil de poésies patriotiques, de accents délicatement ciselés qui parlent d'un cœur vraiment italien et destinés à toucher le cœur de tous les patriotes italiens. Il y a là trois cents pages ardentes sur les grandes villes de l'Italie que l'on ne peut lire sans émotion.

Tapage injurieux

Vendredi soir, vers minuit, le brigadier Léoni et les agents Poggi Jean-Charles et Pinauti furent informés que deux individus, sujets sardes, venaient de faire du tapage au café, et que l'un d'eux voulait faire usage d'une arme à feu. Ils avaient ensuite pris la fuite.

La police fit aussitôt la main sur le nommé Marcelo Pierre, âgé de 22 ans, journalier, qui, se trouvant en état d'ivresse manifeste, fut déféré au violon.

Le second individu fut appréhendé, au moment où il débarquait du steamer, par un militaire du 22e, le nommé C. E., qui prit courageusement la défense des garçons du café, auxquels il cherchait noise.

Conduit au poste, ce dernier a déclaré se nommer Olmeto Sébastien ; il a été trouvé porteur d'un revolver chargé à 6 coups.

Hier, ces deux individus ont été conduits chez le juge d'instruction et écroués à la maison d'arrêt.

Syndicat d'Elevage

MM. les membres du Syndicat d'Elevage de Bastia et des environs sont priés de vouloir bien assister à la réunion, qui aura lieu dimanche, 16 juillet, à 9 heures et demie du matin, au siège du Syndicat Agricole de la Corse.

Ordre du jour :

Foires aphteuse — Mesures à prendre.
Assurances Mutuelle.
Achat de bétail.
Questions diverses.

Objet perdu

Il a été perdu avant-hier soir, place Saint-Nicolas, une broche en or avec brillants et deux zéphyrs.

Prière de rapporter l'objet chez Mme Avanzi, route du Cap, contre récompense.

Avis

Kiosque des Platanes, Maggiotti fils. Vente de journaux. — Cartes postales illustrées. — Renseignements. — Commissions. — Affichage.

Ouverture aujourd'hui dimanche, 16 juillet.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Leonetti, Bastia.

Avis

Madame Ornate Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local où étaient situés les entrepôts de vin, 9, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Rue des Jardins, n° 3

A vendre

Etude d'avoué.
S'adresser à M. Nicolas Fisch à Calvi.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés naturs, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maria, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

THÉATRE-VARIÉTÉS

CIRQUE GYMNASTIQUE MARGUERITI

Aujourd'hui, deux grandes représentations :

Matinée à 2 h. 1/2. — Soirée à 8 h. 1/2

Succès de la troupe complète

ADIEUX
des célèbres barbiste
THE BIAGIS
GAVAZOFF
Célèbre acrobate contorsionniste
Mlle VITTORIA, *trapèze*
Antonio BERTIERI, *athlète*

PRIX DES PLACES : Baignoires 1 50. — Premières 1 fr. — Galeries 0.40.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 22. à midi + 25 ; 6 heures du soir + 22°. Maxima + 27.8 ; Minima + 16.6.

Baromètre : 7 heures du matin, 765 mm. midi, 764 mm., 6 heures du soir, 764 mm. Vent : Dans la matinée. Calme.

Dans l'après-midi id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

Examens de Droit

Nous relevons avec plaisir, parmi les candidats reçus au premier examen de licence, le nom de M. Jules Damiani.

Toutes nos félicitations.

Ecole coloniale

MM. de Gentile Paul et Bartoli, élèves sortants de l'école, sections administratives, ont choisi le brevet, le premier pour la section Indo-Chine, le second pour la section africaine.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Gentil, 30, boulevard Paoli.

Accident

Hier matin, vers 9 heures, la jeune Brigantî Aristea, âgée de 12 ans, est tombée accidentellement du 2e étage du dernier étage, soit d'une hauteur de onze mètres, dans la petite cour formée par l'immeuble qu'elle habite, rue du Lycée.

Le sol de cette cour carrée, qui a 1 mètre 25 de côté, est formé d'un grillage.

La jeune Brigantî est tombée sur les pieds, et n'a reçu aucune contusion.

Comme cette cour n'a pas d'issue, le sieur Gini Ambin, caporal infirmier au 163e, est descendu de 1er étage, à l'aide d'une corde, et a pris sur son dos la fillette, qui était, comme l'on pense fort impressionnée.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

AJACCIO

Commission Départementale

Adresse de remerciments à M. Fernand David

Ajaccio, 15 juillet.

La Commission Départementale a tenu aujourd'hui une nouvelle réunion, à la préfecture, sous la présidence de M. Tiburce Cuneo d'Ornano.

La Commission a décidé, à l'unanimité, d'adresser télégraphiquement ses remerciments à M. Fernand David, au nom du Conseil général de la Corse, pour la large part qu'il a prise à faire aboutir une partie du programme des revendications Corses.

LE BANQUET *des Chefs Cantonniers et Cantonniers*

L'Association amicale et mutuelle des chefs cantonniers et cantonniers de la Corse ont donné aujourd'hui son deuxième banquet dans un des salons du Grand Hôtel de France.

Après avoir fait le tour de la ville, précédés de l'excellente musique municipale, nos braves cantonniers ont fait leur entrée, à midi précis, dans la salle du banquet qui avait été superbement décorée et pavoisée.

M. Pontana, conseiller de préfecture, délégué de M. le Préfet, présidait la table d'honneur, ayant à sa droite M. Tiburce Cunéo d'Ornano, président de la Commission départementale, et M. Bertonin, le très sympathique chef de cabinet de M. le Préfet, et à sa gauche, M. Pinelli, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, et M. Godin, ingénieur ordinaire à Ajaccio.

Le *Petit Bastiais* était représenté à cette belle fête de la Mutualité par son correspondant ajaccien, M. Paul Valot.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 15 juillet.

M. le colonel Samson, chef de la 10e légion de gendarmerie, inspecteur général du 4e arrondissement de gendarmerie, est affecté à la 15e légion ter, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Bonnefoy, qui passe dans la Garde républicaine.

M. le chef d'escadron Raillard, commandant la compagnie de la Haute-Garonne, à Toulouse, est nommé au commandement par interim de la 15e légion ter, à Bastia.

M. le lieutenant Dubois, du 5e rég. d'infanterie coloniale, passe dans la gendarmerie et est affecté à la 15e légion ter, à Bastia, en remplacement du lieutenant Bolon, qui est désigné pour La Palisse.

Le chef armurier Baltandier, de la 15e légion ter, passe au 7e bataillon de chasseurs à pied. (Ne sera pas remplacé).

Artillerie

Le chef-armurier Keller, du 7e rég. d'artillerie à pied, à Nice, est maintenu au dit régiment, mais avec résidence à Ajaccio.

Au « Journal Officiel »

Paris, 15 juillet.

M. Nasica, ex-adjudant au 22e rég. d'infanterie coloniale, demeurant à Prato, est nommé caserner de 2e classe, et affecté à la direction du génie de Clermont-Ferrand.

DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS

M. Delcassé à Cherbourg

Paris, 15 juillet.

M. Delcassé, ministre de la Marine, qui est venu passer l'inspection du port de Cherbourg, partira demain matin, pour Brest, à bord du croiseur *Gloire*.

Les Morts du Jour

Le prince de Wagram

Paris, 15 juillet.

On annonce la mort du prince de Wagram.

L'Incident d'Agadir

Les Négociations franco-allemandes

Paris, 15 juillet.

Les pourparlers continuent discrètement entre les cabinets de Paris et de Berlin.

On n'a pas pu obtenir jusqu'ici de renseignements précis sur la teneur des observations échangées, mais l'on peut affirmer que la conversation se poursuit sur un ton des plus modérés.

Les échanges de vues réciproques actuels semblent devoir préparer une entente sur le terrain des compensations.

Dans les cercles bien informés, on croit que la situation serait très appropriée pour amener une conversation générale entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne.

L'ATTITUDE DE L'ESPAGNE

D'après des télégrammes d'El-Ksar, les populations marocaines se montreraient très mal disposées à l'égard des troupes espagnoles qui semblent prendre plaisir à commettre des abus dans la région.

D'autres troupes sont entrées dans la ville, où des centaines de cavaliers sont déjà arrivés la nuit dernière.

Le vice-consul de France s'a pas pu encore obtenir la mise en liberté de son domestique, arrêté arbitrairement, et conduit au camp espagnol.

PARIS

Arrestation d'un Saboteur

Paris, 15 juillet.

La brigade de sûreté a procédé à l'arrestation d'un ouvrier anarchiste qui a été surpris se livrant à des actes de sabotage

Ce malheureux, qui a eu le tort de subir l'influence de certains meneurs, serait, paraît-il, un excellent ouvrier.

INCENDIE du Poste Central télégraphique et téléphonique *de la gare Saint-Lazare*

Paris, 15 juillet.

Un grand incendie vient de se déclarer subitement, et sans que l'on ait pu encore en découvrir les véritables causes, au bureau central des postes et télégraphes de la gare de Saint-Lazare.

Au premier appel, les pompiers accoururent et se mirent en devoir d'éteindre le feu qui résista pendant plusieurs heures à leurs efforts.

Quand on réussit à se rendre totalement maître de l'incendie, le poste était complètement détruit.

Les dégâts sont importants

Une enquête est ouverte.

On craint que cet incendie ne soit dû à la malveillance.

AU PORTUGAL

LA SITUATION POLITIQUE

Paris, 15 juillet.

Plusieurs journaux annoncent que le mouvement des royalistes va toujours en s'accentuant, en Portugal.

L'agitation augmenterait surtout dans le Nord, aux environs d'Arcux et dans la vallée du Vez.

Des bandes armées se préparerait à prendre l'offensive.

Le gouvernement ne cesse de prendre des mesures préventives pour être en état de parer à toute tentative de contre-révolution.

Conseil des Ministres

Paris, 15 juillet.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les affaires du Maroc

Le Conseil s'est d'abord occupé des événements du Maroc et de la question de l'intervention de l'Espagne et de l'Allemagne.

La grève du bâtiment

M. Caillaux, ministre de l'intérieur, rend compte à ses collègues des divers incidents qui se sont produits pendant la grève du bâtiment et des instructions qui ont été données afin d'éviter le retour de désordres.

Les Retraites ouvrières

M. René Renoult, ministre du Travail, donne connaissance à ses collègues des nouvelles qui lui sont parvenues des départements relativement à l'application des retraites ouvrières.

Les élections sénatoriales

Les ministres prennent ensuite la décision de ne plus se rendre dans les départements compris dans la série soumise aux prochaines élections sénatoriales.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

LA GRÈVE GENERALE des Inscrits Maritimes

Paris, 15 juillet.

Malgré une légère détente, la grève générale des Inscrits maritimes et des dockers continue de plus belle.

A Londres

Une conférence a eu lieu aujourd'hui entre les représentants des dockers, ceux des armateurs, et les autorités du port, pour étudier les revendications des travailleurs.

Le plus grand calme règne dans les bassins de Londres.

A Manchester

Plusieurs dockers ont repris le travail à la Compagnie Manchester-Ship-Canal, où les conditions de travail ont été beaucoup améliorées, à la suite de la conférence tenue hier soir.

A Anvers

La grève continue à Anvers.

Les grévistes refusent de s'enrôler, tant que les nouvelles conditions ne sont pas inscrites dans la charte d'enrôlement.

D'un autre côté, ils n'acceptent pas les salaires de la Red Star Line.

Le Syndicat des débardeurs a décrété hier soir la grève pour les navires de cette compagnie

De nombreuses rixes ont eu lieu entre grévistes et charbonniers.

La police est intervenue à diverses reprises.

La Grève Générale du Batiment

Paris, 15 juillet.

A la suite des graves incidents qui se sont produits hier, un calme relatif a régné parmi les grévistes.

La Bourse du Travail présente toujours un aspect très animé.

De vives discussions ont eu lieu dans les salles réservées aux chômeurs.

Mais on n'a eu à regretter aucun accident.

Les grévistes ne se sont livrés d'ailleurs à aucun acte de sabotage.

La grève semble entrer dans une période de calme, qui ira sans doute en s'accentuant.

Grand Meeting

Le Comité central de grève a organisé, dans la soirée, un meeting réunissant tous les chômeurs du bâtiment.

La C. G. T. avait apporté son concours à cette réunion.

Malgré l'important service d'ordre organisé autour de la salle, et comprenant plusieurs brigades d'agents et compagnies de la garde républicaine, quelques bousculades se sont produites.

Des discours violents ont été prononcés.

Un ordre du jour acclamant la grève a été voté à l'issue du meeting.

AVIS DE DÉCÈS

M. A. Agostini, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, officier du Mérite agricole ; M. François Rossi, sous-commissaire au lycée de Toulon, Mme François Rossi, née Agostini, et leurs enfants ; M. Joseph Agostini, adjudant au 7e rég. d'infanterie, Mme Joseph Agostini, née Leguet, et leur enfant ; Le Docteur Pierre Agostini, médecin aide-major des troupes coloniales ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME MARIE-FRANÇOISE AGOSTINI
Née MONTI

leur épouse, mère, grand'mère, décédée à Toulon, le 3 juillet 1911, munie des Sacrements de l'église.

Les obsèques auront lieu à Bastia, le dimanche matin, 16 juillet courant, à 9 heures et demie très précises.

On se réunira à la maison mortuaire, 12, Boulevard Saint-Angelo.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

On désire acheter
FORÊTS
en Corse
Prière adresser lettres contenant offres et tous renseignements utiles à Monsieur J. B., imprimerie du *Petit Bastiais*, à BASTIA.

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

désaltère
fait digérer
guérit la cholérine
évite les épidémies.
EXIGER L'ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

Avis Important
M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'*étoffes, dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.
Complets sur mesure
Devants Incassables depuis 35 francs
Coupe et façons irréprochables
Concurrence impossible
Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.
N.-B. On demande de bonnes culot-Gières.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR redonne des CHEVEUX

C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE
Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser en se coiffant.
Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE
Dans les Salons de Parfumerie — 3f. au Grand Bazar, Paris

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouens artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30


Maux de Dents guéris radicalement par Bouillettes Dentaires
Dr A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Saingt à Bastia, Mel... Casta, Pellegrini à Ville-Romane, Farg... Costa Mancini, à Bastia.
CHEVEUX SALIVES Parfum Habe

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux sale ayant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et lenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIERE GRUBER à 20c le Bock

JE DONNE 100.000fr.
Chauves! à qui prouvera que la célèbre Eau capillaire du docteur P. OLIVE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser
L'eau Olive agit sur les têtes les plus atteintes en rendant leur vitalité primitive. Elle nourrit admirablement sans graisser, active la circulation du sang, fortifie les racines, les empêche de tomber et fait repousser les cheveux. Elle est inoffensive et ne tache pas le linge. Elle est d'un emploi facile et agréable. Elle est recommandée par les médecins et les coiffeurs. Elle est vendue 3 fr. le flacon dans toutes les bonnes maisons de parfumerie et chez le dépositaire général pour la France et l'Etranger, M. OLIVE, 164, rue de Rivoli, Paris.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations
CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, au 1er
Assurances : Vie. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Mises

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
(Allumage parfait et consommation modérée)

Vin du CAP CORSE
au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 196 — LUNDI 17 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

.5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS
AUTRES DÉPART.	32 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 03 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Dernier quart., le 18. — Nouv. Lune, le 25
Fête d'Aujourd'hui : Saint Alexis.
Fête de Demain : Saint Camille.

16 JUILLET

D'Algésiras à Agadir

Bien des jours ont passé sur le coup d'esclandre allemand. Pendant cette semaine, la situation créée par le procédé qu'on commente encore passionnément, s'est, tout à la fois, aggravée et améliorée.

Elle s'est aggravée en ce sens que la cannonière germanique, qui mouille en rade d'Agadir, a été rejointe par un croiseur dont la présence souligne une manifestation navale de longue date préparée.

Elle s'est améliorée parce que d'actifs pourparlers diplomatiques ont démontré que l'Angleterre était beaucoup plus décidée à se rallier à notre thèse, que l'Autriche et l'Italie n'étaient résolues à approuver le point de vue berlinois.

L'étroite solidarité de l'Entente cordiale a été proclamée avec une chaleur qui a dû désagréablement mais utilement impressionner le Gouvernement de Guillaume.

Notre ambassadeur à Berlin est allé rejoindre son poste, non pas pour négocier avec le chancelier, mais pour lui demander, tout d'abord, d'exprimer explicitement son désir. Il paraît, en effet, que le « geste » allemand était une entrée en matière. Or, nous sommes trop convaincus de nos droits et trop justement fiers de notre loyauté pour nous soustraire à une conversation.

Nous allons donc savoir exactement ce que pense et prémédite l'Allemagne. Mais, comme nous l'indiquions au lendemain de l'affaire d'Agadir, cette conversation éventuelle engage trop d'intérêts internationaux pour se passer en tête à tête. Qu'on accepte ou non le mot d'Algésiras, on revient à la Conférence.

Nous n'avons aucune raison d'en redouter les conséquences, car nous mettons dans la balance, en face du bluff allemand, notre bonne foi, notre sang-froid et l'attestation éclatante de nos amitiés.

Autant les marchandages nous répugnent, autant des pourparlers francs et sincères nous plairont. L'Espagne, ce jour-là, devra bien sortir de sa réserve, un peu confuse, et rendre compte aux Puissances du mandat qu'on lui a confié.

Nous ne craignons pas de parler de l'exécution du nôtre. Mais nous craignons encore moins de défendre nos intérêts, ce qui ne nous empêchera pas d'écouter les réclamations des autres et d'y faire droit si elles sont justes.

MARCEL LAURENT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Assainissement DE LA CÔTE ORIENTALE DE LA CORSE

Séance du 11 juillet 1911

M. le président. L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi relatif à l'assainissement de la côte orientale de la Corse.

La commission du budget a donné un avis favorable.

Il y aurait des orateurs inscrits, mais on m'a dit qu'ils renonçaient à la parole.

M. Fernand David, rapporteur. La commission, d'accord avec le Gouvernement, demande l'urgence.

M. Cecoaldi. Je me bornerai à poser une question de ma place à la commission de l'agriculture. M. le rapporteur me répondra. De cette façon le vote du projet ne subira aucun retard.

M. le rapporteur. Je me permets d'insister pour que la Chambre veuille bien entendre les très courtes observations de notre collègue, M. Cecoaldi.

M. le président. Je consulte la Chambre sur la déclaration d'urgence.

(L'urgence est déclarée.)

M. le président. La parole est à M. Cecoaldi.

M. Cecoaldi. La question de l'assainissement de la Corse aurait gagné à être développée assez longuement et je n'étais promis de le faire. Mais en présence de l'insistance des populations pour obtenir une solution et surtout de l'assurance qui m'a été donnée hier, après de longues tractations, qu'on ferait droit aux réclamations justifiées qui avaient été présentées dès le dépôt du projet, je me borne à poser une simple question.

J'avais été étonné — et mes compatriotes d'origine avaient été plus étonnés que moi encore — de voir demander le vote de ce projet de loi sans qu'aucune explication fût sollicitée du Gouvernement sur l'assainissement de la côte occidentale.

Il apparaissait à tous, il m'apparaît encore davantage aujourd'hui qu'un lieu de solliciter exclusivement l'assainissement d'une partie de l'île qui n'est pas encore habitée, on aurait dû se préoccuper d'assainir les plaines qui sont rapprochées des agglomérations.

M. Lenoir. Ces régions ne sont pas habitées précisément parce qu'elles sont malsaines.

M. Cecoaldi. C'est très exact, mais je suis autorisé, en demandant qu'on assainisse les unes, à insister afin qu'on n'oublie pas, comme on l'a fait, toutes les autres. Mais le problème paraît tranché à l'heure actuelle. Le Gouvernement, en me demandant de limiter mon intervention, m'a donné satisfaction sur ce point. M. le rapporteur nous dira dans un instant qu'au moment même où les travaux d'assainissement de la côte orientale seront commencés, à l'aide des crédits spéciaux qu'il demande, l'Etat entreprendra les travaux d'assainissement de la côte occidentale, avec ceux qui lui ont été déjà accordés.

Donc que M. le rapporteur en son nom et au nom du Gouvernement, puisqu'il y est autorisé, me donne l'assurance que la vallée de Porto, autant que celle du Liamone, de Porto Pollo, etc., etc. profiteront immédiatement des crédits et je me jugerai satisfait.

Là réside l'intérêt de ma question. Je sais consciencieusement qu'il fera droit à ma demande. (Applaudissements à gauche).

M. le président. La parole est à M. Dominique Pugliesi Conti.

M. Dominique PUGLIESI-CONTI. Messieurs, si mes collègues ni moi-même, représentants directs du département de la Corse, nous n'avons cru devoir nous inscrire dans cette discussion, parce qu'on nous a fait valoir que la moindre inscription entraînerait un retard dans le vote du projet de loi.

Notre collègue M. Cecoaldi l'a compris si bien qu'il s'est contenté de poser une question.

M. Cecoaldi. J'ai obtenu satisfaction.

M. Dominique PUGLIESI-CONTI. Je suis très heureux de prendre la parole après lui pour déclarer que nous n'avions pas non plus voulu nous inscrire, parce que nous connaissions déjà l'intention du Gouvernement d'assainir les plaines occidentales avec les seules ressources des crédits ordinaires du service de l'hydraulique agricole, augmentées de 4 million au budget actuel.

Il a d'ailleurs commencé sa tâche dans l'arrondissement de Calvi où il a combiné quelques marécages. Il en a combiné aussi du côté d'Ajaccio, à un endroit nommé Porto-Polo ; et nous sommes convaincus qu'il voudra bien tenir la promesse qu'il nous a faite d'assainir ce pays, où l'on vit toujours dans des conditions déplorables et où les malheureux paysans qui habitent la plaine sont astreints à boire, comme les bastiais, l'eau des rivières.

Nous comptons que le Gouvernement aura à cœur d'accomplir cette tâche, obligatoire pour lui, d'assurer la santé et la vie à des populations essentiellement intéressantes, travailleuses et dignes de toute sa sollicitude. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Messieurs, la commission de l'agriculture et le Gouvernement ont porté toute leur attention sur les très légitimes préoccupations dont nos collègues MM. Cecoaldi et Pugliesi-Conti se sont faits ici les interprètes.

Lorsque je suis allé en Corse me rendre compte personnellement, au nom de la commission, de l'urgence des travaux que nous vous demandons de subventionner, j'ai visité Saint Florent, Calvi, les golfes de Porto et de Sagone et le Campo di l'Oro, comme j'ai visité la côte orientale.

Il n'est pas douteux que la côte occidentale doit être assainie aussi bien que le littoral Est de l'île. Mais la situation est différente pour l'une ou pour l'autre côte.

Du côté de l'Ouest, messieurs, on est en présence d'une série de vallées, de golfes successifs. Les escarpements montagneux vont plonger jusqu'au sein de la mer, séparant nettement les estuaires ; et il suffit de procéder par voie d'opérations indépendantes.

C'est ce qui a été commencé, puisque des travaux de ce genre ont été terminés à Saint-Florent et sont en voie d'achèvement à Calvi.

Le 24 juin 1908, le Gouvernement donnait l'assurance au préfet de la Corse qu'il entendait continuer dans cette voie.

Je suis autorisé aujourd'hui par M. le ministre de l'agriculture à déclarer que, grâce aux crédits nouveaux mis par la Chambre à sa disposition — sur les chapitres de l'hydraulique agricole ont été dotés de 4 million de plus — il pourra donner à ces travaux une impulsion beaucoup plus énergique, beaucoup plus active. (Très bien ! très bien !)

Il est donc à peu près certain que la côte occidentale reste favorisée par rapport à la côte orientale, puisque déjà on dispose, pour s'en servir à son profit, des crédits que l'on sollicite seulement à l'heure actuelle en faveur du littoral oriental de l'île.

Qu'il me soit permis, pour ne pas prolonger ce débat, pour ne pas avoir à reprendre la parole, d'insister très vivement pour que la Chambre fasse, en faveur de nos compatriotes de la Corse, le geste de solidarité généreuse que nous sollicitons d'elle. (Applaudissements).

Vous êtes en présence, messieurs, d'un pays admirable et qui ne peut pas se développer parce que les terres cultivables sont inhabitables dans leur immense majorité.

Nous voulons rendre la santé à toute une population, nous voulons donner des moyens de travail, des moyens d'existence à ceux qui en manquent aujourd'hui.

Je suis convaincu que la Chambre suivra la commission de l'agriculture et le Gouvernement dans leurs propositions. (Applaudissements).

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je consulte la Chambre sur le passage à la discussion des articles.

(La Chambre, consultée, décide qu'elle passe à la discussion des articles).

Les articles 1 à 12 sont successivement mis aux voix et adoptés.

L'ensemble du projet de loi est ensuite mis aux voix et adopté.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

231 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VII

PAR AMOUR !

— Pour abandonner votre femme, Philippe, avec le caractère que je vous connais, il a fallu qu'un événement grave eût lieu dans votre vie... Oh ! je ne vous demande pas une confidence que je n'ai pas qualité pour recevoir... Loin de moi la pensée de rouvrir une plaie qui saigne peut-être encore !... J'ai été trop malheureux moi-même pour méconnaître le respect qu'on doit aux souffrances cachées !... Cependant, cette séparation n'est certainement intervenue entre vous et la comtesse, que parce que l'un de vous deux avait des reproches sérieux à adresser à l'autre ; vous n'êtes pas de ceux qui invoqueraient une simple incompatibilité d'humeur... N'est-ce pas qu'il s'est passé un drame entre vous ?

Langeville coupa le mot qui lui parlait au front. Le duc de Rouvray, sans attendre sa réponse, continua :

— J'ai été le témoin d'une scène étrange qui a eu lieu, il y a longtemps déjà, entre votre femme et la mienne, mais l'impression que j'en ai gardée ne s'est jamais effacée de mon esprit... Clotilde était à peine sauvée quand Mme de Langeville est venue la voir... Dans le délire qui l'étreignait peut-être encore, la malade a-t-elle accusé Sidonie de griefs imaginaires ?... Je l'ignore. Mais il n'a semblé, aux éclats de voix qui se sont élevés, aux mots que j'ai surpris, que Clotilde chassait votre femme de sa présence... Pourquoi du venait elle à une semblable extrémité ?... Pourquoi cette rupture entre deux amies comme elles ?...

Philippe, qui avait eu le temps de se remettre, répondit d'une voix saccadée :

— Je ne sais pas plus renseigné que vous à ce sujet ; mais quant à ce qui me concerne personnellement et à ma rupture avec ma femme, je peux vous dire qu'en effet des motifs puissants l'avaient provoquée... Depuis, Mme de Langeville a regretté profondément ce qu'elle avait fait dans un moment d'oubli, de fureur aveugle, et je lui ai pardonné son erreur.

— Vous avez bien agi, pourvoit Rouvray, toujours très calme, et moins que jamais, mon ami, je vous questionnerai sur ce passé où je n'ai pas le droit de pénétrer. Mais ce qui m'a frappé, c'est la coïncidence existant entre votre réconciliation et le retour d'Yvonne chez sa mère.

Philippe releva brusquement la tête, comme si la défiance qu'exprimaient les dernières paroles du duc éveillait soudainement en lui un sentiment semblable.

— Alors, poursuivit Pierre, il m'est venu une mauvaise pensée dont je m'accuse, mon ami... Mme de Langeville, dans le but de retrouver sa situation perdue, de reconquérir votre estime, n'était-elle pas femme à invoquer auprès de vous, pour se faire pardonner, une prétendue bonne action qui n'eût été peut-être qu'un méfait de plus ?... Voilà, en toute sincérité, l'hypothèse à laquelle je me suis livré et que j'avais sur la conscience... Si je me suis trompé, je m'en accuse auprès vous, je m'en accuse auprès de la comtesse. Vous êtes son mari ; défendez-la !

— Ainsi, selon vous, répondit Langeville avec stupeur, Sidonie se serait jouée de nous ?... Mais Yvonne, alors, serait donc la confidente !... Non, non ! Ce serait horrible !... Et ça ne se peut pas !

Rouvray répliqua :

— Vous avez raison ; moi non plus, je ne peux me résigner à accuser cette fille.

Langeville sentit un frisson le secouer ; son émotion n'allait-elle pas finir par le trahir ?... M. de Rouvray reprit :

— Oui, plus je réfléchis à cette supposition, et plus je pense que j'ai eu tort de la concevoir... Il ne faut pas vous en émouvoir à ce point ! Vous savez bien que, pour la duchesse comme pour moi, votre bonne foi ne saurait être en cause !

— N'importe ! répliqua Philippe, redevenu tout à fait maître de lui... Je vais questionner ma femme ! En une pareille situation, toute équivoque est interdite !... Il me faut des renseignements précis... Je les aurai !

Le mari de Clotilde l'arrêta.

— Surtout, fit-il, ne laissez rien soupçonner ni à la duchesse ni à Yvonne !... S'il y a, dans tout ceci, un tragique malentendu — ce qu'il me coeur — il n'a que trop duré... Si, au contraire, je n'ai été victime que de mon esprit chagrin et de mon imagination de visionnaire, il vous restera à me pardonner, mon cher Philippe, un moment d'aberration que je regrette peut-être déjà !

Langeville se retira en proie à une invincible tristesse. Cependant, Gabrielle devenait de jour en jour plus sombre, en même temps qu'augmentait sa nervosité fébrile. Sachant bien qu'on ne lui permettrait pas de sortir sans être accompagnée, elle cherchait, dans son esprit enfiévré, le moyen de revoir Henri ou de correspondre avec lui. Ne pouvait-elle demander à se rendre chez quelqu'une de ses anciennes camarades ?... Gabrielle n'était pas une vaniteuse qui rougissait de sa carrière d'ouvrière, elle ne méprisait pas les travailleuses parmi lesquelles elle avait vécu. La duchesse et la duc ne pourraient guère s'opposer à son désir... Mais ils n'admettraient certainement pas que cette visite se renouvelât souvent.

Et puis, à qui la jeune fille s'adresserait-elle en des conjonctures aussi délicates ?... Il n'y avait que sur le dévouement de son ancienne amie Susanne qu'elle aurait pu compter. Susanne ! La sœur d'adoption d'Henri !... Et elle ne savait où la trouver !... Vainement, elle chercha ; une autre solution : elle ne trouvait rien et son amour s'exaspérait. La jeune fille ne tarda pas à s'apercevoir, elle aussi, que sa mère ne lui parlait plus avec la même abandon. M. de Rouvray, dont le front s'embrunissait chaque jour davantage, ne s'entretenait pas non plus avec elle aussi souvent que par le passé. Il semblait à Gabrielle que l'atmosphère, autour d'elle, se refroidissait étrangement, et son cœur contracté n'en éprouvait que plus de malaise. Dans sa détresse, elle eut une pensée : Pourquoi ne s'adresserait-elle pas à la personne qui déjà avait eu pitié d'elle ?... Henri Beaudouin, autrefois, venait chez la comtesse de Langeville ; Gabrielle pourrait s'y voir et sa tendresse y consentirait. Mais oserait-elle faire cet aveu et demander un pareil service à Mme de Langeville ? Henri en serait peut être froissé ; la jeune fille, en tout cas, ne pouvait faire une semblable démarche sans en avoir préalablement parlé à celui qu'elle considérait comme son fiancé...

(A suivre).

NOS FONCTIONNAIRES COLONIAUX

LETTRE à M. le Ministre des Colonies

M. Pugliesi-Conti, député de la Corse, a été saisi à plusieurs reprises, et particulièrement ces temps derniers, des réclamations de fonctionnaires coloniaux au sujet du refus qu'ils éprouvaient pour se faire rembourser le prix de leur voyage de Marseille en Corse.

Après diverses démarches, voici en dernier lieu la lettre rédigée sur l'initiative de M. Pâris, député de la Cochinchine, qui, depuis plusieurs mois, s'occupe de cette question, que M. Pugliesi-Conti a signée avec ses collègues de la Corse et de l'Algérie.

Paris, le 30 juin 1911.

Monsieur le Ministre des Colonies,

Un décret du 9 juin courant vient de modifier les actes des 3 juillet 1897, 3 juillet 1904 et 8 juin 1906, sur les indemnités et le passage du personnel colonial.

Nous nous permettons, à cette occasion, Monsieur le Ministre, de venir vous rappeler qu'à diverses reprises, depuis plus d'un an, nous avons attiré votre attention sur la situation anormale et souverainement injuste dans laquelle se trouvaient les fonctionnaires coloniaux originaires de Corse, Algérie et Tunisie, auxquels on refuse, lorsqu'ils viennent en congé, le prix du passage de Marseille à Ajaccio, Alger ou Tunis, alors que le passage pour les Antilles, par exemple, est octroyé sans difficultés à ceux qui y sont nés.

Votre Département, sans méconnaître qu'il y ait là une injustice à réparer, (Monsieur Messimy le disait encore, il y a une quinzaine de jours, à deux d'entre nous), a toujours opposé que les modifications nécessaires aux textes existants, pour donner aux intéressés la satisfaction légitime qu'ils réclament, ne pourraient être faites que dans un texte révisant le décret du 3 juillet 1897, sur les déplacements et passages, texte qui était à l'étude.

Cette situation dure depuis déjà des années et rien n'indique qu'une solution soit prochaine. Nous venons, en conséquence, Monsieur le Ministre, faisant appel à vos sentiments d'équité, vous demander de vouloir bien procéder, sans plus tarder, pour la mesure intéressant les fonctionnaires coloniaux dont il s'agit, par décret spécial, comme il vient d'être fait pour les fonctionnaires coloniaux visés par le décret sus-rappelé du 9 juin dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments de haute considération.

Assistance aux Vieillards

Arrondissement de Bastia

Le Sous-préfet de Bastia présidera lundi, 17 juillet, à *Campitello*, dans la salle de la Justice de paix,

à 10 heures, la Commission d'assistance aux vieillards (5 appels) ;

à 10 heures 3/4 matin, la Commission d'assistance médicale gratuite (212 demandes de radiation) ;

à 11 heures 30 matin, la Commission d'assistance-retraite (7 demandes d'admission).

Ces trois séances sont publiques, le Sous-Préfet invite les contribuables de la commune à y assister. Il se tiendra à la disposition de tous ceux qui désireraient lui demander des renseignements sur le fonctionnement des lois précitées.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 juillet.

A la veille de trois jours de fêtes, les affaires sont naturellement encore plus clairsemées que précédemment, aussi les variations de cours sont insignifiantes. L'annonce de l'envoi de nouveaux bateaux est démentie, mais les négociations seront longues, ce qui explique la réserve de la Bourse. Notre Rente oscille entre 94.70 et 94.75. Les Fonds Etrangers sont en reprise : Extérieure 88.90, Turc 92.85, Serbe 80.85. Emprunts Russes faibles. Les Sociétés de Crédit conservent une allure des plus satisfaisantes. Crédit Foncier 908, Crédit Lyonnais 1.491, Comptoir National d'Escompte 931, Société Générale 780.

Il apprenons que c'est jusqu'au 18 courant que la Banque Continentale de Paris reçoit les souscriptions aux 25.000 obligations 6 0/0 de la Cie Nationale des Chemins de Fer d'Haïti. Ces titres, qui jouissent d'une première hypothèque, donnent au prix de 492.50 un revenu de 6.10 0/0 sans compter la prime de remboursement.

La Saïd se représente à 5.510. Peu de changement en valeurs de transports et d'électricité. Le groupe russe est calme. Titres coprifères mécanges. Rio 1.745.

Les Aciéries de Pompiano sont en bonne tendance à 151.

A la deuxième partie, l'action la France est demandée à 129.

En Banques, on négocie à 343 l'action Mines d'Erradoun : les nouvelles reçues au siège de la marche des travaux, tant relatives à la construction de l'usine qu'au développement des minerais silicomanganés, sont toujours satisfaisantes.

Jumper Californian fait 14.25.

Chemins Français très bien tenus.

M. LE PRÉSIDENT MASSEI

M. Massei, président du tribunal de première instance de Bastia, quittait, il y a quelques semaines, notre ville, pour aller consulter les éminents praticiens de la faculté, de Bordeaux. Son état était grave, il y a des années qu'il souffrait, et il fallait toute son énergie et tout le sentiment du devoir professionnel pour continuer à assurer, comme il l'a fait le service du tribunal.

A Bordeaux, il reprit espoir, une amélioration sensible s'était manifestée, malheureusement elle devait être de courte durée, car la maladie poursuivait sa marche, et la semaine dernière nous recevions la triste nouvelle de sa mort. Une dernière crise l'a saisi, dans les quarante-huit heures il s'est éteint presque sans s'en douter.

M. Pierre-Jean Massei, après de brillantes études à la faculté d'Aix, obtenait le diplôme de docteur en droit et se faisait inscrire au barreau d'Ajaccio. En mai 1880, il débutait dans la magistrature comme juge suppléant près ce même tribunal ; deux mois après substitut du procureur de la République de Montélimar, il était nommé, avant la fin de l'année, aux mêmes fonctions au siège d'Ajaccio. Juge d'instruction près ce tribunal en 1883, il fut appelé en 1906 à la présidence du tribunal de Bastia.

Il *arrivait à ce poste si difficile* après vingt-trois ans de services, l'esprit mûri par une expérience déjà longue des choses judiciaires, rompu à tous les détails du service et animé du désir de se montrer digne de tant d'éminents magistrats qui l'avaient précédé sur ce haut siège. Cela ne lui fut pas difficile. Tout entier à ses fonctions, aidé d'une belle intelligence, d'un profond sentiment d'impartialité et de dignité, il a pendant plus de cinq ans donné la mesure de l'étendue de ses connaissances juridiques, d'une facilité de travail peu commune, de toutes les qualités qui font le vrai magistrat. Nayons garde d'oublier que très porté vers la bienveillance il n'était pour la sévérité que dans les cas les plus rares.

Aussi, les justiciables de l'arrondissement n'ont pu se défendre d'un sentiment de sincère émotion lorsqu'ils ont appris la nouvelle de sa fin rapide. Collègues, avocats, avoués, tous, au Palais, n'avaient qu'à se louer de sa cordialité, de son affabilité, de l'empressement qu'il mettait à accueillir favorablement toute requête justifiée.

Au sein de la famille éclatait davantage toute la bonté de son cœur. Il n'avait pas voulu se séparer de son frère et de ses neveux et les avait priés de le suivre à Bastia. S'il les affectionnait, il sentait aussi combien ils l'aimaient. Ils le lui ont prouvé en toutes circonstances, mais particulièrement au cours de sa maladie. Sa bien-aimée nièce, Mlle Marthe, — qui s'était si tôt créée tant de solides amitiés dans notre milieu bastiais — a été une véritable sœur de charité, admirable de dévouement et d'endurance, et lui a fermé les yeux.

Les obsèques ont eu lieu à Bordeaux, où se trouve réunie toute la famille, le corps ne sera ramené en Corse que plus tard.

Nous prenons une vive part à la disparition prématurée de M. le président Massei, et prions son frère, M. Charles-André Massei, Mlle Massei, M. Massei, Mme et M. Garros et leurs enfants d'agréer l'expression de nos condoléances les plus attristées.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Leandri Michel, Leandri Jacques et Geronimi Jean-Paul, demeurant à Loccana, meurtre et tentatives de ce crime.

Officier de parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Déf., Me de Montera, Moretti et de Corsi.



Troubles digestifs

Pendant la période des grandes chaleurs, les troubles de l'appareil digestif constituent un grand danger. Il est indispensable d'avoir à cette époque un estomac fonctionnant à merveille. Il n'y a pas d'époque où les troubles digestifs soient plus fréquents. A cela il y a plusieurs raisons : en premier lieu il y a l'action de la chaleur sur les aliments, il y a aussi l'abus que l'on fait des boissons glacées qui débilitent l'estomac, l'abus des crudités, des fruits pas assez mûrs. La dysenterie fait chaque été des victimes, et elle frappe surtout ceux qui ont l'estomac déjà débilité.

Si votre estomac ne vous donne pas entièrement satisfaction, suivez le traitement des Pilules Pink et vous ne tarderez pas à digérer parfaitement. Le traitement est facile à suivre. Une Pilule Pink après chaque repas, c'est tout. On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies.

Pilules Pink

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

L'Esanofèle au Congo

Il n'est un pays où les fièvres palustres présentent plus de gravité que la région du Congo ; cela est reconnu par tout le monde : elles y constituent, avec d'autres maladies tropicales, telles que la dysenterie et la maladie du sommeil (beri-beri), un danger redoutable aussi bien pour les indigènes que pour les étrangers. En se rendant dans cet pays-là un européen doit être muni d'un courage à toute épreuve et d'une grande énergie, pas moins que de beaucoup de prudence.

On peut à la rigueur se défendre contre la dysenterie par un régime d'alimentation très soigné ; contre le beri-beri il n'y a pas — cela est vrai — de traitement certain ; mais contre l'impaludisme, heureusement, toute incertitude disparaît. On peut très aisément éviter cette infection, ou la dompter, si l'on en est atteint, par un traitement très simple : on n'aura qu'à suivre les indications de M. le docteur Attard, médecin de la Cie du Lomami, dans le territoire d'Ismbi.

A l'aide d'une expérience de plus de 10 ans de séjour dans ces régions-là, il ne conseille qu'un traitement de deux pilules *d'Esanofèle* par jour (tout le monde connaît ce remède préparé par la Maison F. Bisleri et Cie de Milan, sur formule de M. le Prof. Baccelli, l'illustre clinique de l'Université de Rome).

Ayant suivi ce traitement, M. le docteur Attard a toujours joui d'une parfaite santé, malgré 6 ou longue demeure dans ces régions malsaines ; il n'a jamais souffert d'une attaque de fièvre, et il en est autant de tous les agents européens qui ont suivi son exemple, ou ses prescriptions, comme il apparaît de la lettre suivante, adressée à M. le docteur Attard par M. Fernand Richard, agent de la Cie du Lomami :

« Avant de quitter Ilambi, après quatre années de séjour en Afrique, je tiens à vous remercier de m'avoir fait connaître les pilules *Esanofèle* auxquelles je dois, depuis trois ans et demi que je suis le régime prévenu, de n'avoir jamais eu la moindre fièvre. Pensant que c'est un service à rendre aux Européens vivant sous les Tropiques de leur faire connaître ce produit, je vous autorise à user de la présente si vous le jugez bon — Signé : Fernand Richard. »

Le Docteur.

Petite Gazette

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de Mlle Clémentine Delfini, fille du très regretté magistrat et de Madame, née Manfredi, avec M. Leslie Symonds, ingénieur, directeur des mines d'or Goolfields of Venezuela, fils de M. Symond et de Madame, née Chestery, de Londres.

Toutes nos félicitations aux futurs époux.

Au Port

Les sous-marins *Argonaute* et *Monge*, commandés par MM. les lieutenants de vaisseau Broquet et Massé, ont mouillé hier matin dans notre port.

Nouvelles coloniales

MM. Toschi Léon, Degiovanni Edouard et Carattini Emile, commis de trésorerie générale de l'Indo-Chine, sont promus à une classe supérieure.

M. le chef de bataillon Ristori, du 3e tirailleurs sénégalais, passe au 24e colonial.

M. le lieutenant Alessandri, du 6e colonial, est affecté au 4e tirailleurs sénégalais.

M. l'officier d'administration de 2e classe Andreani, des magasins, restant d'Afrique occidentale, est désigné pour Cherbourg.

Douanes

M. Pinelli Laurent, vérificateur des douanes, à Marseille, admis au concours pour le grade d'inspecteur, a été reçu avec le numéro 1. Toutes nos félicitations.

Sont nommés préposés des douanes de 3e classe : en Afrique équatoriale, l'caporal Berani Pierre-Joseph, du 163e ; en Afrique occidentale : MM. Niraggioli Jacques, ex-sergent au 18e bataillon de chasseurs ; Girardi Sauveur, ex-brigadier au 4e spahis ; Susini Bersil, ex-sergent au 33e.

Réclamation

On demande à l'administration compétente à quoi sert la boeche d'arrosage située Boulevard du Palais, au coin des magasins Thiers.

Eaux et Forêts

Sont nommés dans le personnel des eaux et forêts : au grade de brigadier sédentaire de 3e classe, le garde Cantini François, à Oletta ; — au grade de brigadier de 1re classe, le brigadier de 2e classe Alessi Marins, à Bornes ; — garde de 1re classe, le garde de 2e classe Perfettini Antoine-Mathieu, en Tunisie.

A Capannelle

Dimanche dernier a eu lieu la procession de la Fête-Dieu à Capannelle. Très nombreuse et bien ordonnée, précédée de la musique *La Lyre Bastiaise*, elle a parcouru toutes les voies de ce quartier, si populeux, qui a fourni cette année près de cent jeunes communiants. Toutes les dames de cette partie de la ville précédaient le Vénérable, qui était porté par M. le chanoine Costa, archiprêtre de Sainte-Marie. Mgr Desanti suivait le premier, entouré d'une foule considérable et très recueillie. Plusieurs reposoirs avaient été dressés sur le parcours.

M. l'abbé Leschi s'était dépensé sans compter pour rendre cette manifestation religieuse très brillante, et s'assurer le concours de toute la population. Monseigneur doit avoir emporté une excellente impression de cette fête religieuse.

Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs des postes à Paris, MM. Chiarelli, ex-caporal au 2e zouaves ; Cortaggiani, caporal à la 16e section de commis d'administration ; Pini, ex-sergent au 63e.

Sont nommés facteurs des postes : à Carcy-le-Rouet, M. Mariani, ex-soldat au 3e d'infanterie ; à Saumet, M. Franceschetti, ex-sapeur au rég. de sapeurs pompiers de Paris ; à Saint-Symphorien sur Oise, M. Benedetti, ex-soldat au 2e colonial ; à Menton, M. Padovani, ex-cavalier au 2e dragons.

M. Vincentelli, candidat militaire, est nommé facteur receveur du cadre algérien à Djamal.

Les Corsets Roubert

Entendu sur le boulevard du Palais :

— Très chic, ma chère, ton costume ! Tu l'as fait faire sans doute à Marseille ! Il te va à merveille.

— Comment, tu ne vois pas à quoi est dûe cette coupe, cette ligne impeccable ! C'est un corset Roubert !

— On m'a, en effet, parlé avec avantage, des corsets de Mme Roubert

— Oh ! ma chère, ils sont superbes les corsets de la *Ville de Nice*, 16, boulevard Paoli. C'est la suprême élégance. Je m'étonne que tu ne sois pas une cliente de Mme Roubert.

— Désormais, j'irai moi aussi à la *Ville de Nice*.

C'est le moment de construire, car la Maison de Matériaux

Joseph LUCCHETTI

livre tous les articles nécessaires à la construction à des prix inconnus jusqu'ici.

Demander prix-courant

(Voir l'annonce à la 4e page

A vendre

Une paire de bœufs, 8 ans, labourant seuls ou accouplés, taille 1m 55, en excellent état, pouvant peser les 4 quartiers 400 k. chaque et poids vif environ 600 k. chaque.

Une belle jument grande, saillie d'un magnifique poulain d'un an, saillie par un âne et pleine.

S'adresser à M. Augusto Costa, propriétaire à Calenzana.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Place Notre-Dame, chez Mme veuve Sanguinetti.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés naturel, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maria, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A louer

Appartement meublé à louer de suite dans maison de campagne aux environs d'Urbalunga, service quotidien avec Bastia.

Avis

On demande pour Madagascar un licencié en droit célibataire ; écrire ou s'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — Aujourd'hui, communion, au cet oratoire, la neuvaine préparatoire à la fête de Sainte-Anne, mère de la Très Sainte Vierge.

Le Salut aura lieu tous les matins aussitôt après la messe de 9 heures.

VENZOLASCA

UN MEURTRE

Samedi soir, vers 8 heures et demie, le nommé Orlandi Joseph, âgé de 35 ans, meunier à Venzolasca, longeait la route qui conduit au village, lorsque, arrivé au lieu dit « Figaccia », il fit la rencontre de trois individus, au nombre desquels se trouvait le nommé Peretti Timothée, charretier, âgé de 27 ans.

Il venait à peine de les dépasser, lorsqu'un coup de feu partit du groupe, et Orlandi s'affaissa, atteint d'une balle au ventre, ce pendant que le meurtrier et ses complices Albertini, cultivateur, et Ballicioni Don Marc, retraité, prenaient la fuite.

Le blessé, ramené aussitôt chez lui, fut vainement entouré des soins les plus empressés.

Il expirait, vers une heure du matin, après avoir fait à la gendarmerie le récit du lâche attentat dont il venait d'être victime.

Prévenus de l'homicide qui venait d'avoir lieu à Venzolasca, MM. Agostini, procureur de la République, et Fernand Mattei, juge délégué à l'instruction, se sont rendus, hier matin, sur les lieux du crime, accompagnés d'un médecin-légiste, afin de procéder aux constatations d'usage.

L'autopsie du corps, immédiatement pratiquée par le médecin du parquet, a démontré que la malheureuse victime avait succombé à une lésion intestinale produite par un projectile de fusil d'un très gros calibre.

Ce drame serait le nouveau corollaire d'une vieille et irréductible inimitié existant entre deux familles de Venzolasca qu'il est superflu de nommer.

Le malheureux Orlandi laisse une veuve et trois enfants.

Cette nouvelle tragédie a produit dans toute la Casinca une profonde émotion.

Peretti Timothée, contre lequel M. le Juge d'instruction a lancé un mandat d'arrêt, est l'objet de recherches minutieuses de la gendarmerie.

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix, Stazzona

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet à fin septembre

La plus rapprochée des sources.

Très régulièrement recommandé par les membres du *Club Alpin Français* de Paris dans une brochure intitulée « Cinq Semaines de voyage en Corse. »

Concert dans le parc pendant les repas.

Prix maximum *6 francs par jour* chambre comprise.

Forte réduction pour familles et séjour prolongé.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES

Ch. CLÉMENT et Cie

Entrepôt : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, n° 1.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.

Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison Rouzaz, en tous genres.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés *aux prix défiant toute concurrence*

N. B. — La Maison fournit gratuitement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 16 juillet.

Le *Journal Officiel* publiera demain la promotion des palmes académiques, décernées à l'occasion du 14 juillet.

Cette promotion est réservée aux membres de l'Enseignement.

Au « Journal Officiel »

Paris, 16 juillet.

M. Cotoni, commis d'inspection académique à Ajaccio, est promu à une classe supérieure, aux appointements de 2.800 francs.

ECOLE DE SANTÉ MILITAIRE

Bordeaux, 16 juillet.

M. Luccioni Félix, étudiant en médecine, vient d'être admissible aux épreuves orales du concours de l'Ecole de Santé militaire de Lyon.

Mérite Agricole

Paris, 16 juillet.

Les promotions dans l'ordre du Mérite agricole paraîtront au *Journal Officiel* de mardi matin.

A PARIS

UN JUGE refuse de siéger à la Chambre Correctionnelle

Paris, 15 juillet.

Un fait unique dans les annales de la magistrature s'est produit hier à la Chambre correctionnelle du tribunal de la Seine.

Cette Chambre avait à juger de nombreux syndicalistes et camelots du roy, qui comparaissaient sous l'inculpation de cris séditieux et voies de fait, à l'occasion du 14 juillet.

L'un des juges qui devaient composer le tribunal, M. Pontremoli, refusa catégoriquement de siéger.

Cette attitude a provoqué une grande émotion dans les milieux judiciaires.

M. Pontremoli sera déféré devant le Conseil supérieur de la magistrature.

LE SABOTAGE sur LA VOIE FERRÉE

Paris, 16 juillet.

Malgré les mesures prises par le gouvernement ; les actes criminels de sabotage se renouvellent, troublant gravement, la sécurité publique, exposant la vie humaine et atteignant tous les intérêts nationaux et particuliers.

Les réseaux du Midi et de l'Ouest semblent être visés spécialement par les saboteurs de profession, qui ne manquent pas d'accomplir quotidiennement, sur ces lignes, leurs criminels exploits.

LORIENT

Un train de voyageurs heurte un bloc de pierre

Tentative criminelle

Lorient, 16 juillet.

Une épouvantable catastrophe a été vraiment évitée miraculeusement sur la ligne du réseau de l'Ouest.

Un train de voyageurs a heurté, près de la gare de Lorient, un énorme bloc de pierre pesant plus de 10 kilos.

Heureusement, le chasse-pierre fonctionna vigoureusement, et un terrible déraillement, qui aurait certainement coûté la vie à un grand nombre de personnes put être ainsi évité.

L'Incident d'Agadir

LA RÉPONSE DE L'ESPAGNE

Paris, 16 juillet.

Dans les milieux officiels, on annonce que le gouvernement espagnol donnerait demain la réponse définitive à la demande d'explications du gouvernement français, au sujet des incidents d'El-Ksar.

On sait que le télégramme envoyé à notre chargé d'affaires, M. William Martin, qui se trouve à Saint-Sébastien, où la Cour séjourne en ce moment, et où se trouve également le ministre des Affaires étrangères espagnoles, marque de façon très nette les sentiments du Gouvernement français et charge notre représentant d'en faire l'observation au gouvernement de S. M. Alphonse XIII.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE à CAEN

Le départ de Paris

Paris, 16 juillet.

Le Président de la République, accompagné de M. Cailloux, président du Conseil, a quitté Paris ce matin, à 11 heures 25, par train spécial, pour se rendre à Caen.

M. Fallières a été salué à la gare par MM. le général Mannoury, gouverneur militaire de Paris ; Lépine, préfet de police, et plusieurs membres du Gouvernement.

L'arrivée à Caen

Le président de la République est arrivé à Caen, vers 2 heures et demie.

Le Chef de l'Etat a été reçu à la gare par le Préfet du Calvados, le Maire de Caen et les différentes autorités civiles et militaires.

Dans la salle d'attente, transformée en salon, le maire de la ville souhaite la bienvenue au Président de la République.

M. Fallières répond qu'il est heureux d'être venu passer quelques heures dans la ville de Caen pour assister aux belles fêtes Normandes, et qu'il est convaincu qu'il emportera de son séjour le meilleur souvenir.

Sur la place, la population très dense, fait une ovation au Président de la gare.

Les cris de : « Vive Fallières ! » « Vive la République ! » retentissent longuement.

M. Fallières salue et le cortège présidentiel se dirige vers la préfecture.

Les réceptions officielle

Le Président de la République a reçu les différentes autorités civiles et militaires qui lui ont souhaité la bienvenue.

M. Fallières a eu un mot aimable pour chaque fonctionnaire.

Il s'est retiré ensuite quelques instants dans les appartements qui lui ont été réservés à la préfecture

Les Morts du Jour

Mgr Laurans

Paris, 16 juillet.

On annonce la mort de Mgr Laurans, évêque de Cahors.

Mgr Laurans, qui était un des prélats les plus éminents de l'épiscopat français, était âgé de 89 ans.

DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS

M. Couyba à Lure

Paris, 16 juillet.

M. Couyba, ministre du Commerce, est arrivé aujourd'hui à Lure, accompagné de M. René Renoult, ministre du Travail.

La population a fait un accueil chaleureux aux deux ministres qui ont assisté à un banquet offert par la municipalité.

M. Delcassé à Brest

M. Delcassé, ministre de la Marine, est arrivé aujourd'hui à Brest à bord du croiseur *Gloire*, venant de Cherbourg.

Le ministre de la marine a été reçu par le Maire de la ville, et les autorités maritimes civiles, et militaires.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio

au pied des jardins de la Préfecture

Entièrement remis à neuf (genre Tourisme-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

Grande Corderie Parisienne

33 bis, rue de l'Opéra, BASTIA

Ph. FELCE

La seule Maison qui offre toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles en tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de ses *autres en toile, bâches, tentes, etc.*, exécutées par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire de mieux en mieux

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à *l'UNION DES PRODUCTEURS, 31, boulevard du Musée, MARSEILLE* ; ou à son représentant, *M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 1, à BASTIA.*

CABINET

de M. Jean Graziani

8, Bd du Palais, Bastia

A vendre de suite, pour cause de départ, fonds de commerce en pleine prospérité, convient à personne disposant de 25 à 30.000 francs.

SERVICE DE VAPEURS

ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier [illegible] entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL, Bastia

RHUM GRANDS MORNES



MARQUE MONDIALE de GET Frères des célèbres inventeurs du PIPPERMINT.

Le *RHUM GRANDS MORNES* se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.

Maison fondée en 1706

VIZZAVONA

Grand Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR [illegible]

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PADOVANI, 7, Route du Cap BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tous les — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Ne pas oublier que CAZARD MATTEI est mûr
Saint Pôle "il intelligent"

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Graine. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dépôts : Pharmacies Leigi à Bastia, Saint-Florent à Corte, Palasca à l'Ile-Rousse, Borgo, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX SAUVÉS par Hahn

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIERE GRUBER à 20c le Bock

JE DONNE 100.000fr.
Chauves ! à qui prouvera que la célèbre Révy supplémentaire du dermatologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser en huit jours sur les têtes les plus chauves et dans leur somme primitive.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole éyuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photaline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

VIN DU CAP CORSE au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations
CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, au 1er
Assurances : Vie. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Ventes d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Mises

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Eclairage parfait et consommation modérée



M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 197 — MARDI 18 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les mandats sont payables d'avance et remis aux Bureaux du Journal.
Petites divers 1 fr. — Réclames (la page), 0,75 — Divers, 0,20 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 03 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Dernier quart., le 16. — Nouv. Lune, le 23
Fête d'Aujourd'hui : Saint Camille.
Fête de Demain : Saint Vincent de Paul.

17 JUILLET

L'ARMÉE ET L'ANTIMILITARISME

Il faut féliciter le Gouvernement de se montrer résolu à agir contre tous les saboteurs de l'ordre public, les anarchistes et les antimilitaristes. Les mesures prises contre ces derniers, les perquisitions opérées à la Bourse du Travail et l'arrestation de trois secrétaires du Syndicat de la Maçonnerie ont soulevé de violentes colères dans les milieux révolutionnaires qui reprochent au Gouvernement de porter atteinte aux libertés syndicales; mais ces protestations ne sauraient donner le change aux honnêtes gens.

On comprend bien, en effet, que par acte de solidarité ouvrière, les Compagnons *sédentaires* aient envoyé de l'argent à ceux de leurs camarades qui se trouvent actuellement sous les drapeaux, mais ce qu'on ne saurait tolérer, c'est que cet argent serve à faciliter aux *révolutionnaires* leurs moyens de propagande et que l'envoi en soit accompagné de circulaires invitant les soldats à la désobéissance. Le but poursuivi par les anarchistes n'est que trop évident : en même temps qu'ils s'efforcent de grossir l'armée du désordre, ils cherchent à détruire et à démoraliser l'armée de l'ordre.

Il *serait du devoir du Gouvernement* de réprimer de telles tentatives, même si elles se produisaient dans un pays vivant à l'abri de tout danger extérieur. Dans un pays qui, à chaque instant, peut être exposé à une guerre, ce devoir du Gouvernement n'en est que plus impérieux. L'armée a non seulement le rôle d'assurer la sécurité du pays au dedans, mais surtout la mission de le défendre au dehors.

Aussi, toutes les entreprises qui risquent de diminuer les forces de l'armée en en affaiblissant l'esprit de discipline doivent-elles être considérées comme criminelles et sévèrement poursuivies. D'ailleurs, lorsqu'on voit cette sourde campagne antimilitariste redoubler au moment même où la situation diplomatique est plus tendue, on est en droit de se demander s'il y a là simple coïncidence ou complot prémédité et complicité voulue.

Comme l'écrit M. Henry Bérenger : « Entre ces deux périls, l'extérieur et l'intérieur, il y a plus de liens qu'un vain peuple ne croit... L'anarchisme révolutionnaire masqué du loup syndicaliste est le plus actif collaborateur du pangermanisme impérial. »

A propos des progrès continus de l'insoumission et de la désertion, M. Charles Humbert jetait ces jours derniers, dans le *Journal*, un cri d'alarme.

Le mal est grand et il s'accroîtrait encore si, aux insoumis et aux déserteurs, il fallait ajouter le déchet des mauvais soldats qui compteraient bien sur les rangs, en temps de paix, mais au jour du danger se refuseraient à accomplir le sacrifice que la patrie leur réclamerait. Il importe donc de porter le fer chaud dans la plaie et de la cicatriser pour que l'infection antimilitariste n'étende pas plus loin ses ravages.

Sans doute, nous sommes de ceux qui pensent qu'il conviendrait de laisser l'armée toute à la préparation de la défense du pays contre les attaques extérieures et de la mêler le moins possible à nos querelles *intérieures*.

Il est malheureusement vrai qu'en mobilisant les soldats pour renforcer les troupes policières, en les chargeant de réprimer les grèves, en faisant d'eux tantôt des facteurs, tantôt des cheminots, on fournit aux antimilitaristes des arguments dont ils s'empressent de profiter.

On se souvient, peut-être, qu'à la suite des troubles du Midi et de la mutinerie du 17e, on avait émis dans les milieux officiels l'idée d'organiser une troupe spéciale qui aurait pour unique fonction de protéger l'ordre intérieur partout où il serait troublé.

Cette troupe aurait, en somme, assumé sur tout le territoire français la tâche dont la garde républicaine est chargée à Paris.

Il ne serait peut-être pas inutile de donner suite à ce projet. Mais, en attendant, nos consuls doivent assurer notre protection avec les moyens dont ils disposent et puisque, actuellement, l'armée est indispensable à cette protection, ils doivent la garder elle-même contre les attaques antimilitaristes.

RENÉ MORAIN.

Le *Petit Bastiais* publiera demain un article de

M. PUGLIESI-CONTI
Député d'Ajaccio

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

Séance du 11 juillet 1911

DISCUSSION du projet de loi concernant la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio et une Convention relative à l'exploitation du réseau des Chemins de fer de la Corse.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la 2e tour de scrutin public sur l'amendement de M. Bedouce à l'article 2 du projet de loi ayant pour objet : 1° de déclarer d'utilité publique l'établissement, à titre d'intérêt général, du chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio ; 2° d'approuver une convention passée entre le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes et la Compagnie de chemins de fer départementaux, pour l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse et la concession définitive de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio.

Les auteurs de la demande de scrutin à la tribune ne l'ayant pas maintenue dans cette forme, il va être procédé au scrutin dans la forme ordinaire.

La Chambre sera peut-être désireuse d'entendre une nouvelle lecture de l'amendement de M. Bedouce. (Assentiment.)

Cet amendement tend à rédiger ainsi l'article 2 du projet de loi concernant les chemins de fer de la Corse.

« L'administration des chemins de fer de l'Etat est chargée de la construction et de l'exploitation de cette ligne, ainsi que de l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse, dans les termes du cahier des charges annexé à la loi du 19 décembre 1883 et en conformité des lois et règlements sur la gestion financière et l'organisation administrative du réseau de l'Etat.

« Les chemins de fer de la Corse fourniront un compte spécial distinct des autres lignes exploitées par l'Etat. »

Je donne également lecture de l'article 2 :

« Art. 2. — Sont approuvées :

« 1° La convention passée, le 6 novembre 1909, entre le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes, au nom de l'Etat, et la Compagnie de chemins de fer départementaux, pour l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse et la concession définitive de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio ;

« 2° Les avenants à cette convention, intervenus, le 8 décembre 1910 et le 4 juillet 1911, entre le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes, et la compagnie précitée.

« L'enregistrement de la convention, de ses avenants et de l'avenant au cahier des charges qui sont annexés à la présente ne donnera lieu qu'à la perception du droit fixe de 3 fr. »

Je mets aux voix, par scrutin ordinaire, l'amendement de M. Bedouce.

M. Bedouce. — Nous avons retiré la demande de scrutin public à la tribune.

M. le président. — Je l'ai annoncé, monsieur Bedouce.

La demande de scrutin est signée de MM. Estoulin, Mistral, Bouveri, Manus, Myrens, Sabin, Etienne Regnoo, Dufour, Marietton, Dubief, Lanche, Lavaut, Delory, Lucien Veilin, Willm, Colly, Nectoux, Ermier, Ghesquière, Nicolas, Gabriel-Elie Prévost, Bedouce, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. — Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	572
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	129
Contre	443

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Personne ne demande plus la parole sur l'article 2 ?...

Je le mets aux voix.

(L'article 2, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. — Nous arrivons à deux dispositions additionnelles à l'article 2, déposées par MM. Cocoaldi et Razimbaud.

La première est ainsi conçue :

« Ajouter à l'article 2 la disposition suivante :

« Dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi, les travaux du chemin de fer allant de Ghisonaccia à Bonifacio seront mis en adjudication. »

La parole est à M. Cocoaldi.

M. Cocoaldi. — Le plus gros argument produit à la commission et repris devant la Chambre pour obtenir le vote du projet était le suivant : on ne peut plus attendre ; il faut aller très vite. Les Corses vous demandent de voter le projet.

Dans une même pensée quelques-uns de mes amis et moi, nous avons conçu l'amendement qui vous a été lu et que je développerai le plus rapidement possible. Nous de-

---

232 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VII

PAS AMUSER !

Françoise Beaubourin connaissait trop bien son fils pour n'avoir pas remarqué, depuis longtemps, à quel trouble il était en proie.

Ce changement d'allures et de physionomie devait-il être mis sur le compte des nouvelles responsabilités qui incombaient à son fils depuis que son patron lui avait confié un poste important ?

— Oui, se disait Françoise, il y a cela... Mais il y a aussi autre chose !...

Et, comme elle n'était pas femme à harceler, elle interrogea Henri.

— Ne t'inquiète pas, mère, répondit-il... Ce n'est rien de fâcheux... Mais il est nécessaire que je te fasse un aveu... As-tu pensé à devenir grand'maman ?

L'ouvrière parisienne eut un sursaut et son cœur battit à tout rompre. Elle tourna vers son enfant un regard où l'émotion, la tendresse et l'inquiétude se lisaient à la fois.

— Oui, continua Henri, j'aime une jeune fille... Seulement, elle est bien au-dessus de moi.

— Ce n'est pourtant pas une princesse ! s'écria Françoise.

Il ne répondit que par un triste sourire.

— Et puis, fit la mère, avec une orgueilleuse confiance, maintenant, tu as le droit d'être ambitieux !

Il répliqua :

— N'importe ! Il y a de grands obstacles entre nous... Mais je veux qu'ils disparaissent ! poursuivit-il avec une flamme d'enthousiasme brillant dans ses yeux.

— Comment ?...

Il continua :

— En mettant, pour les surmonter, toute mon intelligence et tout mon courage au service de mon amour !

— Comme tu vas ! Comme tu vas ! prononça Françoise avec amertume... J'avais une fille et un fils... Je ne sais pas ce qui l'une est devenue, si voilà que l'autre ne pense qu'à m'abandonner !... C'est décidément un métier bien ingrat que celui de mère !...

— Mais tu sais bien que si je me marie, réplique-t-il chaleureusement, c'est pour que nous soyons deux à te chérir !

— Tu le dis, tu le penses, mon enfant... Mais tu ne peux pas savoir ce que la femme réserve à sa belle-mère !

— C'est ce qui te trompe, maman !... Je réponds d'elle !

— Et avec ça, c'est une demoiselle d'une classe supérieure à la nôtre... Elle est de la « haute » !

— Cela ne change rien à son cœur affectueux et bon !

— Allons, allons ! Je vois qu'elle t'a bien pris !

— C'est que c'est déjà un vieil amour... Le temps lui a donné de longues racines !

— Tu ne m'en avais encore rien dit ! fit Françoise avec stupeur.

— Je ne le pouvais pas !

— Et comment s'appelle ta dulcinée ?... Qu'est-ce que font ses parents ?... Où demeure-t-elle ?

— Je te le dirai bientôt.

— Pourquoi pas tout de suite !... interrogea Françoise, la gorge sèche.

— Tu ne perdras rien pour attendre, maman... Et tu seras bien surprise, va !

— Ne tant use, je ne le serai pas plus qu'aujourd'hui, je te le jure !

Elle regarda, un nuage dans les yeux :

— Dis donc, Henri, l'aventure de M. Tracy et de cette pauvre Suzanne est restée dans ta mémoire, hein ?... Tu ne crains pas la rafle des parents ?... S'ils sont tant que cela au-dessus de nous !... Tu gardes le silence, mon enfant !... Mon Dieu ! Est-ce que je vais recommencer à souffrir ? Et cette fois, à cause de toi ?... Ah ! non ! Tu ne voudras pas !... Non que d'y penser, voilà, j'en tremble !... Ce serait trop !... Et je ne pourrais pas résister à cette épreuve-là !

— Rassure-toi, maman !... Tu ne connaîtras plus ces mauvais jours !

— Eh bien ! si tu veux faire cesser mes transes, il faut tout me raconter... Il faut m'amener ta petite inconnue, pour que je sache si tu ne nous as pas en dessous d'un malheur !

Il prononça :

— Ce n'est pas une inconnue pour toi.

— Vraiment ! fit l'ouvrière avec stupéfaction.

— Et maintenant, conclut le jeune homme, pour une première fois, je t'en ai assez dit... Il faut avoir un peu de patience... Un tout petit peu !... Ce n'est pas grand'chose, va, en comparaison de ce qu'il va m'en falloir à moi !

Henri laissa la brave femme tout assombrie, en proie à une inquiète curiosité. Il entrait à son bureau, lorsqu'il y trouva son patron, M. Limbourg, un vrai type d'artiste rond et bon enfant que la réputation et la fortune n'avaient pas gâté.

— Je vous attendais, fit le négociant.

— Je ne suis pourtant pas en retard ! répondit Henri.

M. Limbourg se mit à rire.

— Vous parlez toujours comme si vous étiez venu « ouvrer » ?... Vous ne vous habituerez donc décidément jamais aux grandeurs ?... Non, j'avais hâte de vous voir parce que je suis curieux et que je voulais vous consulter.

— Que se passe-t-il donc ?

— Une chose grave... Nous allons rater l'exposition de Saint Louis.

— Pas possible ! répondit Henri consterné... Et pourquoi ?...

— A cause de Malurier, notre décorateur.

— Il est malade ?

— Pis que cela !... Il est parti !

— Parti ? fit Henri stupéfait... Mais il avait pour nous une besogne énorme !... Plus de quinze maquettes en train !

— Jour de Dieu ! Je le sais bien ! fit M. Limbourg avec colère... Ce matin, j'ai reçu la visite de Mme Malurier tout éplorée, tenant par la main ses deux enfants !... Son mari a quitté le domicile conjugal pour filer on ne sait où avec une drôlesse qui l'a, paraît-il, ensorcelé !

— Pauvre petite femme !... fit Henri Beaudouin avec tristesse... Elle doit être désespérée !

— Oui, mais le mal des uns ne guérit pas celui des autres... Et nous voilà dans un joli pétrin !... Behold Malurier, va !

— Ses dessins ne sont donc pas terminés ?

— Ah ! bien oui-dà ! Pas seulement commencés !... Et tous les jours, il venait me raconter que tout marchait bien, qu'il serait prêt en temps voulu !... Voilà ce que c'est que de prendre des dominateurs beaux garçons et boiteux !

(A suivre).

mandons à la Chambre de prescrire la mise en adjudication du projet de construction. Pourquoi ? Afin de donner immédiatement satisfaction aux Corses et de défendre les deniers publics. A cesser on a uni dans un même projet la construction et l'exploitation. Cette jonction constitue, à notre sens, une mauvaise méthode de travail ; elle a permis d'énormes abus.

En effet, sur la construction, cette compagnie étrangère — car c'est une compagnie essentiellement belge — réalise de très gros bénéfices. Pour vous donner une idée des avantages dont elle a déjà profité, s'il était besoin d'un exemple, il me suffirait de citer celui-ci emprunté à un document officiel. Lorsqu'on a concédé les anciens travaux à forfait, pour la somme de 26,250,000 fr., la compagnie, après avoir traité avec l'Etat, a cédé ses annuités à un établissement de crédit privilégié, le Crédit foncier, et elle a obtenu en échange la somme de 28 millions. En sorte qu'elle a réalisé presque immédiatement, au détriment des contribuables, 3 millions de bénéfices. On a trouvé tout naturel, au ministère, de porter sur la note qui a été remise à la commission : la différence, soit 2,850,000 fr., a été imputée tant au crédit des profits et pertes qu'au crédit à appliquer....

Nous ne voulons pas que demain se reproduise la même opération. La Corse ne souffrira pas du changement de méthode, puisque dans les deux mois qui suivront la promulgation de la loi, on procédera à l'exécution des travaux, et les contribuables auront réalisé une importante économie. Le Parlement peut-il d'ailleurs avoir une oraison quelconque ? Non, que je sache, puisque ce n'est pas l'Etat qui exécutera les travaux. Libre d'emprunter à un taux inférieur, il payera au pis-aller l'entrepreneur dans les mêmes conditions qu'il a un peu légèrement consenties à la compagnie. Chaque trois mois, il acquittera les travaux. Puis, s'il y a perte, il s'en trouvera déchargé sur les entrepreneurs.

Je pense que la Chambre sera unanime à accepter notre amendement, et je suis convaincu que du moment où on aura donné l'assurance, et nous la donnons à cette tribune, que les travaux ne peuvent subir aucun retard, le Gouvernement sera obligé de nous suivre sur ce terrain.

Mes collègues de Corse, qui pensaient, il y a un instant, que l'exploitation par l'Etat n'était pas possible parce que le Gouvernement n'en voulait pas, se joindront à nous pour demander que sur ce point la Chambre fasse justice.

Quoi sera le bénéfice ?

Il me suffit de vous signaler que tout d'abord le projet de la construction de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio avait comporté un devis s'élevant à environ 12 millions. Puis, ce projet a subi une augmentation de 2 millions sans qu'on sache exactement pourquoi ; certains nous ont dit que c'était par suite de l'augmentation du prix de la main d'œuvre, personne ne l'a constatée dans mon pays d'origine ; d'autres ont allégué qu'il fallait incriminer la malaria. A mieux de donner ces 2 millions de gré à gré, à un particulier, à une société essentiellement belge, on devrait différer au désir très naturel des populations en mettant la ligne en adjudication. De cette façon, s'il y a un bon de fabrication — qu'on me passe cette expression — elle profitera à la Corse. C'est, me semble-t-il, le désir le plus légitime que nous puissions avoir, et je suis convaincu que le Gouvernement, aussi bien que mes collègues de la Corse, seront unanimes à réclamer ce vote de la Chambre. (Applaudissements sur divers bancs.)

(A suivre).

Assistance aux Vieillards

Arrondissement de Bastia

Le Sous-Préfet de Bastia présidera mardi, 18 juillet, à Vescovato, dans la salle de la Justice de paix,

à 10 heures 1/2 matin, la Commission d'assistance aux vieillards (61 appels) ;

à 11 heures 1/4 matin, la Commission d'assistance médicale gratuite (14 demandes de radiation) ;

à midi, la Commission d'assistance-retraite (55 demandes d'admission).

Il présidera à Porto-Castevecchio, le 19 juillet, dans la salle de la justice de paix,

à 1 heure de l'après-midi, la Commission d'assistance aux vieillards (3 appels) ;

à 1 heure 3/4, la Commission d'assistance-retraite (10 demandes d'admission).

Ces séances sont publiques, le Sous-Préfet invite les contribuables de la commune à y assister. Il se tiendra à la disposition de tous ceux qui désireraient lui demander des renseignements sur le fonctionnement des lois précitées.

Gazette de la Balagne

Sur l'intervention de M. Landry, député de Calvi, le Ministre de l'Agriculture vient d'accorder une subvention de 22.000 francs pour la construction d'un chemin d'exploitation entre Aregno et la gare d'Algajola.

LETTRE OUVERTE
à M. Dominique Pugliesi-Conti
Député de la Corse

Bastia, 15 juillet 1911.

Mon cher Député,

Rompant avec une déplorable tradition qui consistait pour nos parlementaires à négliger l'intérêt général pour ne s'occuper que de questions de personnes, vous avez obtenu, après une année de mandat à peine, ce que la Corse, épuisée et légitimement impatiente, attendait depuis la convention de 1883, c'est-à-dire le vote, sur votre rapport et sur votre intervention à la tribune, de l'achèvement de la ligne ferrée Bastia-Ghisonaccia-Bonifacio.

Mieux que tout autre, vous étiez qualifié pour jouer ce rôle, par votre énergie, par votre compétence et par la nature même du mandat que vous avez reçu d'électeurs indépendants pour qui l'intérêt général est la meilleure des politiques.

Et dès le premier jour, vous vous êtes placé résolument sur le terrain économique, le seul qui convienne actuellement, et qui préoccupe nos populations.

En dépit de difficultés sans nombre et d'une hostilité mal dissimulée dans certains milieux parlementaires et dans des officines bureaucratiques, votre ardeur ne s'est ni rebutée ni lassée, parce que vous aviez, par dessus tout, le patriotique désir d'aboutir, et vous pourrez avec orgueil compter la journée du 11 juillet comme une de celles où vous aurez rendu un inappréciable service à votre pays.

Certes, la tâche n'est pas achevée ; il vous reste pour l'accomplir, à faire adopter, le plus promptement possible par le Sénat, les deux votes déjà émis par la Chambre ; vous devrez ensuite veiller à la réalisation immédiate des décisions parlementaires obtenues.

Notre pauvre Corse, vous le savez, ne peut plus longtemps attendre.

Ce que vous avez déjà fait nous est un sûr garant de ce que vous saurez faire, et, votre exemple, nous en sommes certains, sera suivi par tous vos collègues de la représentation.

Comme tout bon Corse, je me réjouis des résultats obtenus, mais leur tardivité impose une sourdine à mon enthousiasme, et si mes remerciements s'adressent au Gouvernement qui s'est enfin décidé à nous rendre justice, en nous considérant comme des Français, mes félicitations vont plus particulièrement à ceux qui, comme vous, ont tout fait pour que la voix de la Corse fût enfin écoutée.

Agréez, mon cher Député, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

AUGUSTE GAUDIN,
Maire de Bastia, Conseiller général.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SOLENZARA. — Le cadavre d'un enfant nouveau né a été découvert dans un bassin.

Il flottait sur l'eau, portant une grosse pierre liée au cou avec une ficelle.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

ZUANI. — Des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans le bercail du nommé Vincenti, berger, et ont volé une soixantaine de brebis ainsi qu'un jeune chien.

OCCHIATANA. — Des voleurs se sont introduits dans la maison du nommé Colombani Ignace, berger.

Après avoir mis tout sens dessus dessous, ils se sont emparés d'une somme de 210 francs contenue dans une malle, d'une montre en acier, d'un revolver et divers autres objets.

Les jeunes C. P. et C. A. ont reconnu être les auteurs de ce vol.

MUSIQUE MILITAIRE
PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 18 juillet, à 8 heures 1/2

Marche des Drapeaux,	Sellénick.
Les Saltimbanques, fant.,	Ganne.
Valse Brune,	Krier.
La Fille du Tambour Major,	Offenbach.
Coppelia, polka-mazurka,	Delibes.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Retraite au Musique

Itinéraire du 18 juillet

Place Saint-Nicolas, rue Miot, boulevards Paoli, du Palais, Saint-Angelo, Place d'Armes, retour par le même chemin jusqu'au Café Andreani, prendre à droite par la Fontaine des Dauphins, rue Napoléon en entier. Rentrée.

ORAGES

On nous écrit de Linguizzetta :

Jeudi, vers neuf heures du matin, un épouvantable orage s'est abattu sur Linguizzetta et la région, notamment sur le hameau de Monte.

La grêle s'en est mêlée : en l'espace de huit minutes les gros grêlons ont tout détruit : vignes, châtaigneraies, oléâtraies, oliviers, céréales, vergers, il ne reste plus rien. Les dégâts sont considérables. Les habitants escomptaient déjà des récoltes qui s'annonçaient assez bonnes et suffisamment rémunératrices : ils sont dans la plus grande consternation, abattus, découragés par un pareil sinistre.

Il est indispensable que l'Etat leur vienne en aide, car ils sont réduits à la misère la plus complète.

Veuillez agréer, etc.

M. D.

On nous écrit de Rusio :

Samedi soir une tourmente de grêle s'est abattue sur notre territoire et a tout détruit. La foudre aussi a fait de nombreux dégâts. Les pertes atteignent environ 2.000 francs, ce qui est énorme pour notre pauvre village. Les habitants sont dans la désolation.

Veuillez agréer, etc.

C. F.

Cour d'Assises

Audience du 17 juillet

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre
et tentatives de ce crime

Le père et le fils Leandri sont accusés d'avoir ensemble et de complicité, le 5 avril, à Lucciana, volontairement donné la mort à Leca Vital, qui serait venu chez eux leur régler une somme d'argent qu'il leur devait Geronimi, qui, dans cette circonstance accompagnait Leca, son cousin, en voyant tomber celui-ci, riposta par trois coups de revolver. Il a donc lui-même à répondre du crime de tentatives de meurtre sur Leandri Michel.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Leandri Jacques et son fils Michel ont affermé au lieu dit « Perette, » territoire de Lucciana, une propriété qu'ils cultivent et qui est quelquefois endommagée par les bergers nomades de la plaine. C'est ainsi que le 25 janvier 1911, le Tribunal Correctionnel de Bastia condamnait le berger Leca Vital pour dévastation de récoltes à 40 jours de prison avec sursis et à 50 francs de dommages-intérêts et aux frais envers Leandri Jacques, partie civile.

Leca Vital, trouvant cette condamnation excessive, alla voir, le 23 avril, Leandri au domicile de Giovanneitti Patrice pour lui demander une réduction et notamment de renoncer à lui réclamer les frais. Leandri répondit qu'il n'était plus libre de traiter, ayant déjà chargé du recouvrement l'huissier Sinzorai. Le 25 avril cet officier ministériel signifiait à Leca Vital le jugement précité, et réclamait à ce dernier en y comprenant les frais, une somme de cent quatre francs. Dans la soirée du même jour, Leca Vital décidé à régler cette affaire, demanda à son beau frère Negroni Pierre-Jean, une somme de cinquante francs et se rendit au domicile de Leandri Jacques, à la tombée de la nuit, en compagnie de Geronimi Jean-Paul qui devait se charger de rédiger la quittance. Leca insista de nouveau auprès de Leandri pour qu'il renonçat aux frais. Leandri n'y ayant pas consenti, une rixe éclata, laquelle n'a eu pour témoins que les deux accusés, la femme de Leandri Jacques et Leca Vital. En ayant tel égard que de raison à leurs déclarations et en faisant état des constatations matérielles, il y a lieu de retenir qu'au cours de la rixe Leca Vital qui n'avait sur lui aucune arme à feu a porté des coups de bâton à Leandri Michel lequel en a rapporté des contusions sans gravité à l'avant bras droit et à la main droite et que des coups de revolver ont été échangés sans résultat entre Leandri Jacques et Geronimi Jean-Paul. A ce moment là, Leandri Michel s'était emparé d'un fusil chargé, se trouvait à sa portée, Geronimi prit la fuite suivi de Leca Vital. Ce dernier tournait déjà le dos à Leandri et allait franchir le seuil de la porte lorsque Leandri Michel fit feu sur lui presque à bout portant. Atteint à la région para-vertébrale droit du coup par un projectile de gros calibre qui a fracturé la colonne vertébrale, Leca Vital prit à peine faire quelques pas au dehors et tomba foudroyé au milieu de l'escalier à trois mètres de distance. Leandri fit ensuite feu sans l'atteindre sur Geronimi Jean-Paul puis se barricada chez lui, avec ses parents, jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie.

Leandri Michel reconnaît avoir donné la mort à Leca Vital au moment où celui-ci fuyait avec Geronimi, mais il nie avoir que ses père, les coups de revolver et de fusil tirés sur Geronimi. De son côté Geronimi prétend, contrairement à toute vraisemblance, n'avoir pas pénétré dans la maison Leandri. Or la Gendarmerie a découvert au domicile de Leandri Jacques : 1° Un projectile correspondant à une trace relevée sur le mur et qui s'adaptait au revolver trouvé dans la pièce et appartenant aux Leandri, lesquels imputaient à expliquer dans quelles conditions cette arme avait été tirée récemment, ont fait à cet égard les déclarations les plus étranges et les plus contradictoires ; 2° Un projectile de revolver et une trace dans le mur correspondant à une arme de calibre différent et dont Geronimi seul a pu être porteur ; 3° Une douille de cartouche vide s'adaptant au fusil de Leandri Michel trouvée le seul de la porte d'entrée de la maison et se rapportant manifestement au coup de fusil tiré dans la direction de l'escalier au moment de la fuite précipitée de Geronimi. La Gendarmerie a constaté en outre sur le sol à quatorze mètres de l'escalier et dans la même direction la trace d'une balle tirée du haut de l'escalier.

M. Giacomotti, substitut du Procureur général, est assis au siège du ministère public.

Me de Montera, Moretti et de Corsi sont assis au banc de la défense.

Les Interrogatoires

Le 26 avril 1911, dit Leandri Michel, Leca Vital se présentait dans une maison de campagne que j'habite avec mon père et ma mère. Il venait en compagnie de son parent Geronimi pour payer une somme qu'il me devait. Il m'offrit 50 francs que je n'acceptais pas, car il m'en devait 104. Alors Leca Vital me porta un coup de bâton que je parais avec le bras droit. Puis il sauit mon père qui était sur le canapé. Pendant ce temps Geronimi tirait sur moi sans m'atteindre trois coups de revolver puis prenait la fuite suivi de Leca Vital. M'emparant de mon fusil je tirais sur Leca Vital qui, atteint par derrière dans sa fuite et au moment où il descendait l'escalier, tomba.

Leandri Jacques confirme l'interrogatoire de son fils.

Les Témoins

Les témoins confirment leurs dépositions écrites.

Les Plaidoiries

Après la plaidoirie de Me de Caraffa pour la partie civile et un réquisitoire sévère de M. Giacomotti, substitut du procureur général, Mes de Montera et Moretti présentent successivement la défense du père et du fils Leandri, et Me de Corsi plaide pour Geronimi.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif en ce qui concerne Geronimi et Leandri Jacques, ceux-ci sont acquittés.

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Michel Leandri est condamné à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

Audience d'aujourd'hui :

Ambrosi Fabien, cultivateur, demeurant à Castiglia, meurtre.

Officier du parquet, M. Poinsier, avocat général.

Défenseur, Me de Montera.

Récompenses Honorifiques

Instituteurs et Institutrices

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 10 juillet 1911, des médailles et mentions honorables sont décernées aux Instituteurs, Institutrices et Directrices d'écoles maternelles du département de la Corse, dont les noms suivent :

Médailles d'argent

Mme Orsini, institutrice à Ville de Paraso.
Fabiani, directrice d'école à Bastelica.
MM.
Lapidi, directeur d'école à Bastia.
Natali, id. à Portovecchio.

Médailles de Bronze

Mmes
Simpieri, institutrice à Penta de Casinca.
Bandini, id. à Pianello.
MM.
Sarrozi, instituteur à Cutter.
Poli, id. à Sari d'Orcino.
Emanuelli, id. à Castellare di Mercurio
Pozzo-di-Borgo, id. à Vico.
Prunetti, id. à Campo.
Colle, id. à Bastia.
Mme Chiarelli, directrice d'école à Oletta.

Mentions honorables

MM.
Paolini, instituteur à Nonza.
Taviani, id. à Pastricciola.
Vincenti, id. à Rutali.
Mmes
Palermi, institutrice à Lento.
Carli, id., à Erbajolo.
Filippi, id. à Tox.
Sanseverati, id. à Ortiporio.
Diaz-Cavaroni, id. à Cagnano.
Muselli, id. à Ajaccio.
M. Fieschi, instituteur à Reuno.
Mme Nobili, institutrice à Rutali.
Mme Arrighi, directrice d'école à Piana.
M. Ferracci, instituteur à Lorie.
M. Renucci, directeur d'école à Zicavo.

LES OBSÈQUES
DE MADAME AGOSTINI-MONTI

Le paquebot de Nice a ramené dimanche matin la dépouille mortelle de Mme Agostini-Monti, dont nous avons annoncé le décès à Toulon, il y a huit jours.

Du bateau le cercueil a été transporté au domicile de la très regrettée défunte ; la levée du corps a été faite à dix heures du matin.

Le deuil était conduit par M. l'ingénieur Agostini, MM. Joseph et Pierre Agostini, M. Rossi et d'autres parents.

Une très nombreuse assistance formait le cortège de cette excellente dame dont la nouvelle de la mort a provoqué une si pénible émotion dans notre ville. Tout le personnel des ponts et chaussées était là, au milieu de la foule d'amis que comptent M. l'ingénieur Agostini et ses enfants.

Trois magnifiques couronnes étaient portées par des dockers.

L'absoute a été donnée en l'église Sainte Marie.

Nous renouvelons à M. l'ingénieur Agostini, à M. le docteur Agostini, à M. Joseph Agostini, à M. François Rossi et à leurs familles l'expression de nos bien vives et sincères condoléances.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 22, à midi + 26 ; 4 heures du soir + 22.4 Maxima + 29.5 ; Minima + 18.4.

Baromètre : 7 heures du matin, 761 mm. midi, 761 mm ; 6 heures du soir, 760 m.m.

Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

De passage

De passage dans notre ville, la sympathique mairie de Vescovo, M. Pierre-Jean Giacobbi, frère de M. le sénateur Giacobbi, et beau-frère de M. Adriani, député de l'arrondissement de Corte.

L'Union des Corses

Le groupe Brantôme de l'Union des Corses et des Amis de la Corse a offert un punch d'adieu au commandant Michelangeli et au sergent Arrighi, partant pour le Maroc. Cette fête intime s'est terminée par un bal qui s'est joyeusement prolongé fort avant dans la nuit.

Médaille militaire

M. Joseph Paoli, maréchal-des-logis de gendarmerie à Sancergues (Cher), précédemment à Porto-Vecchio, frère de M. Sylvestre Paoli, la sympathique chargé d'affaires de M. Muzet, vient d'être décoré de la Médaille militaire.

Toutes nos félicitations.

Nouvelles maritimes

M. le lieutenant de vaisseau de Pianelli est nommé secrétaire de la commission de réorganisation du personnel embarqué à bord des bâtiments de la flotte.

M. Biancardini Louis, agent temporain, titulaire du brevet de mécanicien de 2e classe, est nommé sous-chef mécanicien de 3e classe.

Succès

Deux anciens élèves de notre lycée viennent de terminer brillamment l'année scolaire. M. Maurice Antoni, licencié ès-lettres, a été admis avec la mention assez bien au certificat d'études supérieures devant la faculté des sciences de Montpellier ; son jeune frère, Paul, élève du lycée Louis-le-Grand, a été reçu à la 2e partie du baccalauréat, philosophie, avec la mention bien, devant la faculté de Paris.

Nous leur envoyons nos meilleures félicitations.

Capacité en Droit

M. Jérôme Vallecalle ancien élève du Lycée de Bastia, a été reçu avec succès à son dernier examen de Capacité en Droit devant la Faculté de Droit d'Aix.

Nos plus sincères félicitations au jeune lauréat.

Dans le P. L. M.

M. Santoni, commis à Genève-Carnavin, est nommé chef de gare à Saint-Cirgues ; — M. Santoni, sous-chef de gare à Brioude, est appelé aux mêmes fonctions à Clermont-Ferrand.

Emplois réservés

M. Peretti Joseph-Baptiste, candidat militaire, est nommé cantonnier des routes nationales dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Postes et Télégraphes

M. Bernardini, ex-brigadier au 1er rég. d'artillerie coloniale, est nommé facteur des postes à Morbihan.

M. Giacomoni, candidat militaire, est nommé facteur des postes et télégraphes à Annaba.

Sont nommés facteurs des postes et télégraphes : à Sainte-Maxime, M. Filippi, soldat au 9e colonial ; à Marseille, M. Casabianca, ex-caporal au 4e d'infanterie ; à Paris, MM. Santoni, ex-caporal au 140e ; Simoncelli, caporal au 140 ; Carlotti, ex-caporal au 58e ; Vannoni, caporal au 112e.

— M. Giorgi est nommé surnuméraire à la recette principale de Paris.

Douanes et régies

Les nominations suivantes ont été faites dans le personnel de l'administration des douanes et régies en Indo-Chine :

Sont nommés commis de 4e classe, MM. Paoletti Bernardin et Manfredi, candidats militaires classés ; Graziani, proposé de 2e classe reçu à l'examen.

Journal de l'Université

Dans le numéro du 1er juillet, *Le Journal de l'Université des Annales* publie une des admirables conférences faites, cet hiver, rue Saint-Georges, par Jean Richepin, sur la Grèce : *Les Iphigénies*, et d'autres conférences très intéressantes : *La Vie Bourgeoise sous Louis-Philippe*, par Emile Bert ; *Tony Johannot et Devéria*, par Henri Lefort, et *La Chanson Populaire en France*, par Julien Tiersot, des *dialogues* de Georges Courteline, etc.

Le numéro : 60 centimes.

A vendre

Terrain cultivable, maisonnette et magasin à Cotone (Sorta) sur la route de Bastia à Saint-Florent.

S'adresser pour traiter à M. Maltedo, clerc de notaire à Bastia.

Service de vapeurs Southwell

Arrivée. — Vapeur anglais *Drake*, capitaine Carter, venant de Londres.

Maison J. Carboccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carboccia & Fils.*

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

A vendre

Une paire de bœufs, 8 ans, labourant seuls ou accouplés, taille 1m 55, en excellent état, pouvant peser les 4 quartiers 400 k. chaque et poids vif environ 600 k chaque.

Une belle jument grande, suitée d'un magnifique poulain d'un an, saillie par un âne et pleine.

S'adresser à M. Auguste Costa, propriétaire à Calenzana.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Place Notre-Dame, chez Mme veuve Sanguinetti.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés naturé, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche Bithinienne.	Philipucchi.
Appordite.	Philipucchi.
Sylvio Pellico, ouv.,	Zeros.
Valse Blonde,	Ganne.
Le Petit Duc,	Lecoq.
Parisienne,	Charmettes.
Marche nègre,	Philipucchi.

Soirée de 8 heures à minuit

Music Hall.	Philipucchi.
Pourquoi pas.	Charmettes.
La Petite Mariée,	Lecocq.
Rigolette,	Verdi.
La Veuve Joyeuse,	Lehar.
La Somnambule,	Bellini.
Toujours ou Jamais,	Waltenfeld.
Les Dragons de Villars,	Maillart.
Carmella,	Gracey.
Mikado, valse,	Komnack.
La Petite Milliardaire,	Amyrian.

ETAT-CIVIL

Mariage

Giovannelli Arthur-Dominique, employé de banque, de Bastia, et Colombani Marguerite, tailleuse, de Belgodère.

Henriquet Jean-Pierre, gendarme, de St Pierre d'Albigny (Savoie), et Bonnal Marie-Appolonie, ménagère, de Rientort (Loutre).

Dervillers Jules-Léon, officier d'administration, de Lavaron (Doubs), et Domarchi Rose-Mathilde, de Saint André de Cotone.

Naissance.

Perfetti Emile-Barthélemy. — Raffaelli Marie-Louise. — Sparagani Charles-Joseph. — Luigi Antonia. — Antonelli Marius. — Aimée Antona. — Baroni Egidio.

Décès.

Rossi Ange-François, maçon, 76 ans, de Calvi.

Raffini Paul-François, 86 jours, de Bastia.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

CIRQUE GYMNASTIQUE MADRIGALI

Ce soir

Soirée de Gala au bénéfice du clown populaire EUGÈNE MADRIGALI

N. B. — Un numéro d'ordre permettant de gagner un des 3 grands prix, offerts par le bénéficiaire, sera donné à chaque spectateur.

Le prix : 80 mètres soie couleur demi, pour les autres prix consulter le programme.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

13 juillet — 17 juillet

Rentes de 3 0/0 anciennes . 94.75 — 94.90
— de 3 0/0 amortie . . 90.75 — 95.00
Or-argent.

Faculté de Droit

Aix, 17 juillet.

M. Pierre Bourgeois a été reçu à la première partie de son examen de licence.

M. Henri Fomonti et François Lota ont été reçus à la première partie de la seconde année de droit.

ÉCOLE DES MINES

Saint-Etienne, 17 juillet.

M. Angeli Charles est admissible aux épreuves orales du concours de l'École des Mines de Saint-Etienne.

Mérite Agricole

Paris, 17 juillet.

Le *Journal Officiel* publiera demain les promotions suivantes dans l'ordre du Mérite agricole :

Sont promus :

Au grade d'Officier

MM.

Audreani, agriculteur à Zilia.
Antonini, à Sant'Antonino.
de Peretti della Rocca, propriétaire à Sartène.
Pinelli, agriculteur à Rosazia.
Mingalon, architecte à Bastia.

Au grade de Chevalier

MM.

Agostini, procureur de la République à Bastia.
Alfonsi, comptable à Paris.
Angeli, agriculteur à Letia.
Saint Martin de Benedetti, agriculteur à Bastia.
Beretti, juge de paix de Sari d'Orcino.
Campana, agriculteur à Corte.
Ceccaldi, agriculteur à Evisa.
Ciavaldini, directeur de l'établissement des eaux d'Orezza.
Colonna d'Istria, agriculteur à Sollacaro.
Cruciani, agriculteur à Mansoleo.

La Grève Générale du Batiment

Grand meeting

Paris, 17 juillet.

Un grand meeting corporatif s'est tenu aujourd'hui, au cours duquel les syndicalistes ont décidé de réunir leurs efforts en vue d'arriver à désorganiser les chantiers où le travail n'a pas cessé.

Les grévistes comptent d'ailleurs sur la coopération d'un grand nombre d'ouvriers du bâtiment non syndiqués, pour arriver à l'union complète, et obtenir des patrons le triomphe de leurs revendications.

La chasse aux « renards »

La plus grande effervescence a régné toute la journée, rue Grange-aux-Belles.

La chasse aux renards n'est pourtant suivie malgré le service d'ordre.

Plusieurs ouvriers non grévistes ont été maltraités.

Mesures de rigueur

Devant les désordres qui se perpétuent, le Président du Conseil aurait décidé la fermeture de la Bourse du Travail

Le Gouvernement demanderait en outre des poursuites contre les journaux révolutionnaires pour excitation aux attentats contre la sûreté publique.

PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 17 juillet.

Sont nommés :

Officiers de l'Instruction publique

M. Angerly, sous-économe au lycée de Bastia.

M. Cachard, inspecteur primaire, à Bastia.

M. Fumaroli, directeur d'école, à Bastia.

M. Mary, directeur de l'école normale d'instituteurs d'Ajaccio.

Officiers d'Académie

M. Maury, secrétaire, du Vice-Rectorat de la Corse.

Mlle Gozzi, institutrice, Tattone.

Mme Locarni, directrice d'école, Ajaccio.

M. Monchablon, professeur d'allemand au collège d'Ajaccio.

M. Muselli, instituteur, Silvareccio.

M. Orsatti, professeur de Première, au lycée de Bastia.

M. Saliceti, instituteur, Casalsco.

M. Stephanopoli, instituteur, Lugo-di-Venaco.

M. Richaud, professeur d'allemand au collège d'Ajaccio.

Nouvelles Universitaires

Lycée de Bastia

Paris, 17 juillet.

Ont obtenu une promotion de classe :

MM.

Minighetti, économe.
Faucheux, surveillant général.
Girolami, professeur d'Italien.
Santoni, id. de philosophie.
Bouchacourt, id. d'Allemand.
Paggianelli, id. de lettres.
Farnet, id. d'allemand.
Casanova, id. de huitième.

Ont obtenu un complément de traitement :

Mme Angerly, professeur de classe enfantine.

M. Gregory, professeur de classe préparatoire.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Le Juge Pontremoli

Paris, 17 juillet.

M. Pontremoli, juge au tribunal de la Seine, vient d'être mis en congé d'office, en attendant qu'il fournisse des explications écrites sur son attitude.

Ce magistrat, ainsi que nous l'avons annoncé, a refusé de siéger, samedi dernier, à l'audience de la 8e Chambre correctionnelle du Tribunal de la Seine parce qu'il avait appris que plusieurs affaires concernant les camelots du roy, poursuivis pour outrages et violences, allaient être examinées au cours de cette audience.

Le Voyage
DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE
à CAEN

Dîner à la Préfecture

Caen, 17 juillet.

Le Président de la République, accompagné de MM. Gallieux, président du Conseil, Steeg, ministre de l'Instruction publique, et Messimy, ministre de la Guerre, a assisté hier soir au grand dîner qui lui était offert, à la Préfecture, par le Conseil général du Calvados.

Au Champagne, le président du Conseil Général a bu à M. Fallières et à la République.

M. Fallières a répondu par une allocution vibrante, et a bu à la prospérité de la ville de Caen.

Réception des Maires

M. Fallières a reçu à la préfecture tous les maires du département, au nombre de plus de six cents.

Le Départ

Après un dîner intime à la Préfecture, M. Fallières s'est rendu à la gare, pour reprendre le train pour Paris.

Sur le parcours, la population était aussi nombreuse qu'à l'arrivée, et le train s'est ébranlé au milieu de nombreux vivats.

Le retour à Paris

Le Président de la République, est rentré à Paris par la gare du Nord.

A sa descente du train, il a été salué par le général Meunoury, gouverneur militaire de Paris, M. Lépine, préfet de police, M. de Selves, ministre des Affaires étrangères.

M. Fallières est rentré directement à l'Elysée.

AU VÉNÉZUÉLA

LE RETOUR
de l'ex-président Castro

Paris, 17 juillet.

Des télégrammes de Washington confirment la nouvelle d'un retour probable de l'ex-président Castro au Vénézuela.

Castro aurait des partisans résolus et approvisionnés, et serait bien vu par une partie de la population.

Le gouvernement se préparerait à la lutte.

Dans certains milieux, on craint une intervention directe des Etats-Unis qui pourrait seule pourtant empêcher Castro de réussir dans ses projets.

On sait d'ailleurs que les Etats-Unis verraient de très mauvais œil le retour de l'ex-président qui est leur ennemi avéré.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Sorbai.

Joindre un timbre pour la réponse.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseau artificiel etc.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Épicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
"Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE sans les renseignements indispensables à la vie de famille
PUBLIE dans chaque Numéro des Consultations de Médecine pratique sur les sujets ci-dessous
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, la Bonne-Aire, la Droit familial, l'Économie ménagère, la Mode, la Cuisine, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'intérieur.
ARTISTIQUE. INTELLECTUELLE. LITTÉRAIRE par ses études sur les Beaux-Arts, la Peinture, la Musique, le Mouvement littéraire et ses Contes, Nouvelles et Poésies.
AMUSANTE. AGRÉABLE et INSTRUCTIVE par ses Chroniques sur la Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et la Revue Illustrée de la presse humoristique
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MOINDRE MARQUE 16 Pages grand format. Abonnement 2 fr. par an
CHEVEUX SAUVÉS Parfum Hahn

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
Boulevard du Palais, au 1er
CONSEILS : Fin. — Immob. — Immeub
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Ouverture d'Actions Bons Ratings prêts
Encaissement de Coupons et titres. — Bilans

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE
Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER
Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, aient guéris sous les yeux par cet unique remède.
M. Depensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai employé votre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'estomac, variées et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.
Docteur CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; la flacon 3,50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 20, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 36, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisses de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Flatolène, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ve L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Éclairage parfait et consommation modérée

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE MORCEAUX DE CHOIX
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
ÉDITION I : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 3e, 2e et 4e pages
3 MOIS : 6 fr. 50 — UN AN : 26 francs
ABEL GOURAUD, Éditeur, 2, r. de Châteaudun

TREIZIÈME ANNÉE. — N° 198 — MERCREDI 19 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'urgence et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an et	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	11 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Les Chemins de Fer de la Corse

UN ARTICLE de M. PUGLIESI-CONTI, député d'Ajaccio

Nous sommes très heureux de pouvoir donner à nos lecteurs la primeur d'un remarquable article que M. Pugliesi-Conti vient de nous adresser.

Avec cette *hauteur de vues* et cette noblesse de sentiments dont il ne s'est jamais départi au cours des pourparlers et des débats qui viennent d'avoir lieu, l'éminent Député d'Ajaccio démontre, chiffres en mains, l'inanité des propositions de la fameuse Société d'Etudes.

Cet article est trop éloquent par lui-même pour que nous nous permettions d'insister.

Nos lecteurs et nos compatriotes liront et apprécieront, mais puisque l'occasion nous en est de nouveau offerte, nous tenons à dire à M. Pugliesi-Conti qu'en cette circonstance il a bien mérité de la Corse et que sa patriotique attitude ne sera oubliée par aucun de ceux qui veulent sincèrement le relèvement de notre cher Pays.

J.-B. O.

Il nous convient aussi de remarquer avec quelle spontanéité et quelle majorité le Parlement a voté nos projets.

Il y avait autour des Représentants de notre île une véritable atmosphère de sympathie.

Chacun nous a tendu la main avec une sincère cordialité. J'en conserve, pour mon Pays, une profonde gratitude.

Nous eussions obtenu l'unanimité des suffrages si une diversité d'opinion n'avait pas détourné quelques-uns de nos collègues qui, au sujet de nos chemins de fer, défendaient une question de principe.

Je me parlerai, que pour mémoire, des diverses propositions faites au Gouvernement pour nos Chemins de fer, et, d'ailleurs, toutes rejetées par lui. Je ne veux retenir, un instant, que celle de la Société d'Etudes qui nous a valu quelques conférences en avril dernier.

On se souviendra qu'alors j'ai déclaré, sans hésitation, au Conseil général, que si les propositions de cette Société étaient telles qu'on les annonçait, j'aurais été le premier à leur donner ma préférence.

Mon arrivée à Paris me réservait, je l'avoue, quelque désillusion.

Au lieu d'un contrat semblable à celui existant et appartant, en outre, de sérieux avantages au personnel, je ne me suis trouvé qu'en présence d'un projet beaucoup plus onéreux pour l'Etat sans être pour cela plus avantageux pour *personne*.

La Société d'Etudes qui prétendait être assurée d'un accord avec le Ministre, et qui *n'en avait même pas encore eu de réponse*, voyant qu'elle n'aboutissait pas, modifia aussitôt ses prétentions et les réduisit, assez semblablement, à celles de la Compagnie C. F. D.

Je ne m'appesantis pas sur ce changement à vue, digne d'une féerie, et sur l'appréciation qu'il peut laisser de la garantie offerte par une Compagnie qui va aussi facilement d'un extrême à l'autre ; je n'insiste pas non plus sur ce qu'elle refusait à l'Etat de prendre la responsabilité de la créance de la Compagnie C. F. D., pour fournitures antérieures ; je ne veux retenir que ce fait que la Société d'Etudes semblait offrir aux cheminots quelques avantages sur ceux que j'ai obtenus pour eux de l'Etat et de la Compagnie C. F. D., et je dis que *c'est faux*.

La Société d'Etudes s'engageait à réserver à son personnel 33 0/0 de son bénéfice en comprenant dans celui-ci le montant de la prime d'économie ; mais ne perdons pas de vue qu'elle inscrivait comme première charge de son bénéfice le paiement à elle-même de l'intérêt de 5 0/0 du capital social, soit 50.000 francs.

La prime d'économie, avec la *formule nouvelle*, se serait élevée en 1910, à environ 96.000 francs, dont il faut déduire 5 0/0 à appliquer à la réserve légale et 9.000 francs environ représentant les 2 0/0 supplémentaires pour la retraite du personnel, ce qui aurait réduit à 82.200 francs la somme à partager entre l'Etat et la Compagnie, soit 42.000 francs pour la Compagnie à peine suffisants à représenter l'intérêt de son capital.

Donc, *réelle illusion* pour le personnel que cette participation promise au bénéfice de la prime d'économie.

La situation pouvait dès lors se résumer ainsi : la Société d'Etudes promettant au personnel 33 0/0 de son bénéfice qui était de 25 0/0 du bénéfice général, soit environ **8 0/0** : j'ai pu obtenir dans la convention actuelle qu'il soit réservé **30 0/0** du bénéfice général pour les employés.

On trouvera après ces quelques lignes, copie de l'engagement de la Compagnie, et chacun constatera que j'ai fait maintenir ce bénéfice de 30 0/0 même sur les sommes réservées en cours d'exploitation, de telle sorte que chaque employé ne subisse aucun préjudice.

Sans revenir sur ce point, que seul le Ministre a le pouvoir de juger de la capacité financière et technique d'une Société et sur celui aussi que personne à la Chambre n'a cru devoir soutenir les prétendus avantages présentés par la Société d'Etudes, j'ai tenu à édifier l'opinion publique et en particulier nos excellents compatriotes cheminots sur la vanité des avantages qu'on leur avait promis.

Insisterai-je sur cette vérité qu'il est de leur intérêt, comme de celui du Pays, d'avoir vis-à-vis d'eux une Société offrant les garanties nécessaires d'une exploitation assurée et régulière.

Ce point ne me semble pas négligeable, et ainsi que je le déclarais dans mon rapport : le personnel est intéressé à ne pas voir péricliter une affaire à laquelle il a attaché son propre sort.

J'ai donc appuyé, en l'améliorant de mon mieux, et dans la mesure de tout ce qu'il m'a été possible d'obtenir, pour le personnel en particulier, le projet de convention signé entre l'Etat et la Compagnie C. F. D., parce que je l'ai considéré comme le plus avantageux pour tous les intérêts engagés, et alors que, ayant accepté, sans aucun parti pris, la tâche qui m'a été confiée, j'ai pu comprendre que c'était là mon devoir.

L'on me parlera enfin, d'une exploitation possible par l'Etat et de la discussion qui s'est engagée à ce sujet à la Chambre. Ainsi que je l'ai déclaré, je n'avais pas à en examiner le principe ; je me suis trouvé en présence d'une situation de fait, appuyée de l'avis de cinq ministres successifs et de celui de la Commission des Travaux publics, je ne pouvais que conclure dans ce même sens pour ne pas exposer notre Département à attendre fort longtemps encore la solution si impatiemment attendue.

Au surplus, sans relever les lourdes inexactitudes d'un de mes collègues qui prétendait que les tarifs corses étaient de 60 à 80 0/0 supérieurs à ceux du Continent, observons que c'est l'Etat, *directement engagé* dans la dernière exploitation étant seul responsable des déficits, qui était libre d'apporter toute modification utile à nos tarifs ; que son exploitation personnelle sur son réseau Algérien, similaire au nôtre, ne saurait être donnée en exemple ni pour ses avantages de tarifs, ni pour ceux accordés à son personnel, et terminons ces quelques observations par cette constatation que l'Etat demeure libre de racheter, *quand il le voudra*, les lignes corses, et que la solution actuelle ne saurait embarrasser sa bonne volonté à l'égard de notre Pays, s'il juge que la gestion directe de nos Chemins de fer par lui puisse servir à la prospérité de la Corse !

D. PUGLIESI-CONTI,
Député d'Ajaccio.

Réalisations

Paris, 14 Juillet.

C'est lundi, que la Chambre a successivement voté le projet de loi sur l'assainissement de la Côte orientale et celui de nos Chemins de fer.

Avant-hier, le Gouvernement a déposé son projet sur l'assimilation douanière qui sera discuté à la rentrée des Chambres.

Notre Pays aura donc obtenu ainsi ses premières satisfactions, et il nous faut reconnaître que le Gouvernement a tenu ses promesses aux Représentants de la Corse.

COMPAGNIE
DE
Chemins de Fer de la Corse

Paris, le 4 Juillet 1911.

L'Administrateur-Directeur de la Compagnie à M. le Ministre des Travaux publics.

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-inclus, après les avoir signés pour acceptation, deux exemplaires sur timbre d'un avenant à la convention du 8 novembre 1909 relative aux chemins de fer de la Corse.

Nous avons, en outre, l'honneur de vous informer que nous prenons les engagements suivants :

1° Sur la part des bénéfices revenant à notre Compagnie en vertu du partage spécifié par la rédaction nouvelle du dernier paragraphe de l'article 9 de l'avenant ci-joint en date du 4 juillet 1911, nous allouerons les trois cinquièmes de cette somme, par parts égales, au personnel commissionné des trois services, quels que soient le grade et la fonction.

2° Sur la part du solde du fonds de renouvellement revenant à notre Compagnie en vertu du partage spécifié par la rédaction nouvelle de l'avant-dernier paragraphe de l'article 10 de l'avenant ci-joint en date du 4 juillet 1911, nous allouerons en fin de concession, les trois cinquièmes de cette somme au personnel commissionné des trois services, quels que soient le grade et la fonction, et chacun des bénéficiaires recevra une part proportionnelle à la durée de ses services.

L'Administrateur-Directeur,
Signé : DE ROQUEMAUREL.
Le Président du Conseil d'Administration et du Comité de Direction,
Signé : ZENS.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

Séance du 11 juillet 1911

DISCUSSION du projet de loi concernant la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio et une Convention relative à l'exploitation du réseau des Chemins de fer de la Corse.

(SUITE).

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur.

M. DOMINIQUE PUGLIESI-CONTI, rapporteur. — Messieurs, j'exprime le regret, en la circonstance, que notre collègue M. Cecaldi ne nous ait pas fait part, à la commission des travaux publics, des amendements qu'il apporte aujourd'hui devant la Chambre. Nous en sommes saisis directement, sans que la commission des travaux publics ait eu à en délibérer.

M. Cecaldi. — Voulez-vous me permettre une rectification ?

M. le rapporteur. — Volontiers.

M. Cecaldi. — Mes collègues de la commission me rendront cette justice qu'au cours de notre première discussion j'avais posé la question de la construction et de l'exploitation bien à part, et si je n'ai pas proposé un amendement, c'est tout simplement parce que j'avais raison de penser que, mon droit ayant été réservé à la commission, je pourrais l'exercer devant la Chambre.

Par conséquent, vous ne pouvez pas sans porter atteinte à la vérité affirmer à la tribune que ma question n'a pas été posée à la commission ; si elle est nouvelle pour mes collègues elle est ancienne pour vous et tous les membres de la commission.

Le registre de nos délibérations vous permettrait de constater que j'ai posé aussi la question comme M. Reboux avait posé la sienne, en réservant tous nos droits.

M. Fernand Rabier, président de la commission des travaux publics. — Le vote de la commission entraînait le rejet de l'amendement de M. Cecaldi.

M. le rapporteur. — Je voulais dire que M. Cecaldi ne nous avait pas fait part, à la commission des travaux publics, des obser-

vations et des documents qu'il a apportés à cette tribune.

M. Cesnaldi. — J'ai été battu.

M. le rapporteur. — C'est exact. J'ai été moi-même aux renseignements ce matin, et je vous apporte des documents officiels qui vous renseigneront sur les prétendus bénéfices exagérés qu'aurait réalisé la compagnie concessionnaire dans les travaux de construction qui ont été engagés précédemment et qui ont coûté 25.500,000 fr. à l'Etat.

On vous a parlé d'annuités dues par l'Etat, qui auraient été négociées à un établissement qui s'appelle le Crédit foncier.

Voici, messieurs, une pièce officielle qui précise les conditions dans lesquelles cette opération toute naturelle s'est faite.

La compagnie, pendant cinq ou six ans, a fait les premiers travaux avec ses propres disponibilités. Lorsqu'elle n'a plus voulu ou pu se servir de son propre argent, elle a emprunté à une société de crédit en lui cédant ses créances sur l'Etat.

Les avances faites à la compagnie par la Société en question l'ont été au taux de 4 fr. 25, par une décision du 25 avril du conseil d'administration du Crédit foncier de France.

Si nous ajoutons à ces frais les droits d'enregistrement et autres, cela représente environ 4 fr. 50.

En rapprochant le prix de 4 fr. 50, qu'a payé la compagnie, du prix de 5 fr. d'intérêt qu'elle touchait de l'Etat, vous reconnaîtrez qu'il n'existe qu'une différence de 50 centimes, ce qui fait, au total, une somme de 125,000 fr...

M. Cesnaldi. — Je demande la parole.

M. le rapporteur... sur les 25 millions négociés. Nous sommes loin des 2 ou 3 millions dont a parlé M. Cesnaldi.

D'autre part, le service technique des ponts et chaussées, qui a surveillé tous les travaux entrepris, qui les a vérifiés, puisque l'Etat était partie en cause, a reconnu officiellement que les bénéfices de la Compagnie ont été sur cette grosse entreprise de 6.66 p. 100.

Laissez-moi rappeler, messieurs, que l'Etat couchât très volontiers et tout naturellement un bénéfice de 10 p. 100 à toutes les entreprises industrielles traitées dans les mêmes conditions.

Il n'y a donc pas là de quoi émouvoir la Chambre.

J'ajoute, et c'est là une raison qui me semble définitive, qu'il n'y a pas dans le projet actuel deux entreprises distinctes ; il n'y a pas la concession de l'exploitation et d'autre part des travaux à entreprendre ; il y a un tout complet.

On a demandé à la compagnie des concessions, qu'elle a faites ; bien entendu, on a pu lui assurer, d'autre part, quelques avantages.

Séparer les deux opérations, c'est renverser d'une façon absolue tout le projet.

Hier, M. Bedouce nous disait que M. Fontanelles avait déclaré que l'Etat aurait apporté plus d'avantages qu'aucun autre concessionnaire ; je n'en doute point, mais M. Fontanelles ajoutait, ce que M. Bedouce n'a pas rappelé, que si l'Etat trouvait un concessionnaire lui offrant des avantages très sérieusement discutés d'ailleurs et relativement peu importants, il n'avait pas d'hésitation à avoir pour traiter avec ce concessionnaire.

Je crois que la Chambre a été mise à même d'envisager la question sous tous ses aspects. Accepter l'amendement de mon collègue M. Cesnaldi serait renvoyer à très longtemps la solution de la question. Je me permets d'insister de nouveau et au nom de tous nos collègues, au nom du Conseil général qui s'est exprimé d'une façon formelle à deux reprises différentes et récentes ; je prie la Chambre de nous permettre d'avoir enfin nos chemins de fer. Voilà vingt-cinq ans que nous attendons l'achèvement de ce réseau, classé depuis 1879. Nous vous le demandons, messieurs, avec insistance, et nous sommes certains que vous nous accorderez satisfaction, en témoignant de votre sympathie certaine au département que j'ai l'honneur de représenter. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Perrinaud. — Nous demandons le renvoi à la commission. La question n'est pas en état.

M. Cesnaldi. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Cesnaldi.

M. Cesnaldi. — Messieurs, on vous a lu un document que l'on a déclaré être officiel et on s'en est servi pour contester les chiffres que j'avais apportés. M. le ministre nous départagera. Car, moi aussi, j'entends utiliser le document officiel que j'ai déjà soumis à la Chambre. Du parallèle que j'entends établir naturellement entre ces deux lettres ministérielles il ressort on bien que l'argument qui a été apporté à quelques chose de spécieux, ou qu'alors nous arrivons au résultat que j'ai indiqué. En effet, je lis dans la note communiquée par M. le ministre lui-même :

« L'Etat a choisi le remboursement en annuités, ayant chacune une valeur de 1.261.500 fr. Mais la compagnie, désireuse de s'assurer un capital pour le règlement des dépenses à sa charge, a traité, en avril 1889, avec le Crédit foncier qui lui a versé en échange de l'attribution des annuités restant à échoir, une somme de 28.100.127 fr. 58. »

On ajoute :

« Le chiffre qui figure dans les écritures de la compagnie, comme valeur des annuités de la Corse, est le chiffre forfaitaire de 28.2 0,000 fr. indiqué à la convention.

« La différence, soit 2.099,127 fr. 58, a été imputée tant au crédit des profits et pertes qu'aux crédits à appliquer. »

Il appartiendra à M. le ministre de dire si la note que j'apporte est erronée, si elle n'émane pas des services compétents.

Si elle émane des services compétents, il est bien inutile d'essayer de discuter la différence du taux d'intérêt. En quoi est-il nécessaire de spécifier qu'il s'agit d'une différence de 30 ou 40 centimes pour 100 ? Ce qui importe, me semble-t-il, c'est le produit. Celui que j'ai indiqué est-il exact ? S'agit-il réellement de 2,850.000 fr., c'est-à-dire environ 3 millions, comme je l'avais affirmé à la tribune ?

Puisque ce chiffre n'est pas contesté, j'ai le droit d'affirmer, sans rappeler les considérations générales que nous avions fait valoir à la commission, que vous méconnaîtriez l'intérêt des contribuables en continuant d'anciens errements.

Ménagers des deniers des contribuables, nous entendons soumettre à une adjudication les travaux que vous voulez donner de gré à gré et qui, dans une autre circonstance, ont permis à une société belge — insiste sur le mot — de faire dans une opération d'écritures 3 millions de bénéfices. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

M. le président. — La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. Victor Augagneur, ministre des travaux publics. — Il y a un instant, la Chambre, à une très forte majorité, a repoussé l'exploitation des chemins de fer corses par l'Etat.

M. Ringuier. — Ce n'est pas la même question.

M. le ministre des travaux publics. — C'est une première décision prise par la Chambre.

Que demande maintenant M. Cesnaldi ? Il demande que l'on distingue la concession concernant la construction de celle concernant l'exploitation.

Sans discuter les chiffres qu'il a apportés devant la Chambre, et à l'aide desquels il voudrait établir que les bénéfices de la Compagnie de Chemins de fer départementaux ont été considérables, j'admets que, dans une opération antérieure, cette compagnie concessionnaire de l'Etat ait fait une bonne affaire. Je suppose que la convention que nous soumions aujourd'hui avec elle constitue encore pour elle une bonne affaire. Lorsqu'un individu ou une société sollicite une concession, ce n'est pas uniquement pour le plaisir d'exécuter des travaux, c'est bien aussi et surtout pour réaliser un bénéfice. (Très bien ! très bien !)

La question qu'il faut se poser est celle-ci : l'affaire est-elle mauvaise ou est-elle bonne pour lui ?

Si vous acceptez l'amendement de M. Cesnaldi, vous irez à une aventure dangereuse, et voici pourquoi :

Vous avez décidé que la ligne ne serait plus exploitée par l'Etat, mais par un concessionnaire. Votre vote ne justifie. En acceptant la proposition de M. Cesnaldi, vous aurez peut-être, d'une part, un concessionnaire pour la construction, et d'autre part, un autre concessionnaire pour l'exploitation. Entre ces deux concessionnaires, naîtront de nombreuses difficultés, dont l'Etat sera sûrs à payer les conséquences. (Très bien ! très bien !)

(A suivre).

Les Mutualistes Corses

Jeudi prochain, 20 juillet, à 9 heures du soir, au Grand Café Américain, 10, Place de la République, aura lieu la deuxième réunion organisée par le Conseil d'Administration de la Caisse de Secours Mutuels et de Retraite des Corses à Paris. (Siège Social, 22, rue Lécluse).

M. Léopold Mahilleau, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, honorera de sa présence cette réunion qui promet d'être tout particulièrement intéressante.

Tous les Corses et amis de la Corse sont instamment priés d'y assister.

Cour d'Assises

Audience du 18 juillet

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre

Ambroni Fabien, qui comparaît devant le jury, est un jeune homme de 19 ans. La prévention lui reproche d'avoir le 21 mars 1911 à Casevecchie, commune de Castiosta, volontairement donné la mort à un homme de 25 ans, Palmieri Benoît, dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Le 21 mars 1911, le sieur Palmieri Benoît, berger au service du sieur Pasqualini Laurent, de Castiosta, gardait son troupeau dans une propriété appartenant à son maître au lieu dit Casevecchie, territoire de cette commune, lorsque vers 9 ou 10 heures du matin, il vit venir dans sa direction le nommé Ambroni Fabien, son fusil en bandoulière. Quand il fut à quelques mètres de lui Palmieri l'interpella au sujet du retard dans le paiement du prix de deux kilogrammes de fromage qu'il devait au sieur Pasqualini. La discussion qui s'engagea devint très vive, et, à la suite d'un démenti donné par Palmieri à Ambroni qui affirmait avoir payé, celui-ci arma son fusil, en menaça d'abord son interlocuteur, puis, voyant qu'il s'approchait, fit feu sur lui à une dizaine de trois ou quatre mètres environ. Atteint à l'abdomen par un projectile de gros calibre qui lui traversa le corps de part en part Palmieri s'écroula à la renverse en criant : Ohimè ! Accourez ! Je meurs ! » Au bruit du coup de feu et aux appels de la victime accoururent plusieurs témoins qui purent apercevoir l'accusé armé de son fusil, se diriger du côté de Saint-Laurent. Palmieri fit connaître aussitôt les circonstances dans lesquelles Ambroni venait de faire feu sur lui. Transporté au domicile de son maître, il succombait dans la soirée à une hémorragie intestinale consécutive à la blessure qu'il avait reçue. Palmieri connaissait à peine l'accusé et n'avait jamais eu avec lui aucune discussion. Originaire de Castellare de Mercurio, il n'était venu à Castineta qu'au mois de septembre 1910 avec son père et son frère pour entrer au service de Pasqualini Laurent. Leur inscription d'office par la commission administrative sur la liste électorale de cette commune ayant provoqué de violentes protestations et des menaces de mort, Palmieri père, effrayé, avait avisé le juge de paix saisi de l'appel que ses fils et lui désiraient continuer l'exercice de leurs droits d'électeurs dans leur commune d'origine. Leur inscription ne fut donc pas maintenue. Après avoir attiré ainsi sur eux involontairement l'inimitié d'une partie de la population, ils avaient eu entre mécontentés par leur négligence dans la garde des bestiaux qui leur étaient confiés, au voisin de leur maître, le sieur Ambroni Michel, oncle de l'inculpé, avec lequel ils eurent une rixe assez grave le 13 janvier 1911 à l'occasion d'une sainie de bestiaux, trouvés à l'abandon dans une propriété de ce dernier, sans cette affaire n'eut pas d'autre suite, les parties s'étant désistées de part et d'autre. La réconciliation n'était qu'apparente de la part des Ambroni qui n'avaient pas oublié cet incident, et c'est ainsi que, le vingt un mars dernier, le jeune Ambroni Fabien, sur une simple observation que lui adressait Palmieri, n'hésitait pas à faire feu sur ce malheureux qui n'avait aucune arme et qui ne lui avait adressé aucune menace. Ambroni n'est connu ni le 12 avril. Tout en reconnaissant la matérialité des faits, il a prétendu que Palmieri, à qui il avait reproché d'avoir laissé entrer ses brebis dans la propriété de son oncle, l'avait insulté, puis poursuivi pendant 200 mètres, un couteau à la main, et qu'au moment où il avait essayé de lui enlever son fusil le coup était parti accidentellement. Ce système de défense est formellement contredit par toutes les données de la procédure.

—)o(—

M. Poinsot, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Montera et Peraldi sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Me trouvant dans la vigne de mon oncle, dit Ambroni, je constatai qu'elle était envahie par une bande d'animaux qui la dévastaient. Je les chassais, ils revinrent. Je tirai alors un coup de feu en l'air pour attirer l'attention du berger qui devait les surveiller et qui jusque-là demeurait invisible. A ce moment Palmieri Benoît apparut. « Espèce d'escroc, me dit-il, tu feras mieux de payer le fromage que tu as pris à mon maître. Tu fais le fier parce que tu as un fusil, mais si je viens je te l'arrache et te le fais rentrer quelque part. » Puis il s'élança à ma poursuite. J'ai fui sur une longueur de plus de 100 mètres tout en prenant soin d'armer mon fusil. Palmieri me rejoignit au couteau à la main, saisit les canons de mon arme qu'il tirait violemment, le coup partit alors de mes mains accidentellement et Palmieri tomba.

Les Témoins

On entend une certaine quantité de personnes accourues sur les lieux du crime au bruit de la détonation et auxquelles l'intervenu Palmieri, expirant, a déclaré : « Ambroni Fabien me tue parce que je lui ai réclamé le prix de deux fromages qu'il avait achetés à mon maître. » La victime n'avait aucune arme si ce n'est un tout petit couteau trouvé fermé dans sa poche.

Le père de la victime vient ensuite demander justice contre Ambroni qui, tue son fils sans raison. Puis on entend le maréchal des logis Gobiac. Celui-ci a, après le crime, procédé aux premières constatations et entendu sur les lieux de l'attentat deux hommes dont l'une sauvagissée, ce qui prouve que le coup avait été tiré à bout portant.

Réquisitoire

M. Poinsot, avocat général, après avoir établi que le système de l'accusé est inadmissible, requiert contre lui une condamnation sévère.

Les Plaidoiries

Me Peraldi prend ensuite la parole et démontre qu'on se trouve en présence d'un accident et non d'un crime.

Me de Montera, intervenant à son tour, discute à fond toutes les charges de la prévention et sollicite l'acquittement de son client.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif, Ambroni est acquitté.

—)o(—

Audience d'aujourd'hui :

Tramoni Pierre, Tramoni Ange-Marie et Tramoni Simon, de Monacca, faux témoignage en matière criminelle.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseurs, Mes de Carafla et Bronzini.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ROGLIANO. — Le cadavre de la demoiselle Georgi Marianne, ménagère, âgée de 32 ans, a été découvert au lieu dit : « Ghisonovo », territoire de la commune de Tomino.

Le corps était allongé sur le dos, sous un figuier, les bras le long du corps.

Aucune trace de lutte, si aucun désordre n'ayant été remarqués, l'enquête a conclu à une mort naturelle, par suite de congestion

CALVI. — M. Damelli Louis, cafetier, était sur le point de fermer son établissement, lorsque soudain, un sous-officier en garnison à Calvi arrivait tout effaré et se précipitait à l'intérieur du café, suivi de près de l'un de ses camarades. Ce dernier, un Alsacien, donnait du sang par le nez.

Au dehors, stationnait un groupe d'individus qui s'écriaient : « Qu'ils sortent les lâches ! »

M. Daniell, ignorant ce qui venait de se passer, envoya chercher la gendarmerie et ferma son établissement.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Au départ

M. Bertoux, le sympathique chef de cabinet de M. le Préfet de la Corse, partira le 19 juillet en permission de trente jours.

Un soldat noyé

Un jeune soldat de 20 ans, le nommé Jofran, de la 12e Compagnie, engagé volontaire de 5 ans, se promenait dimanche vers 3 heures, sur la route des Sanguinaires, lorsque arrivant à hauteur de la chapelle des Grecs, il désira de prendre un bain.

Le jeune trompe avait mangé quelques instants auparavant ; dès qu'il fut entré dans l'eau il fut pris de malaise et les secours arrivés trop tard ne purent le sauver, le malheureux avait succombé à une congestion.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital militaire.

La Fête Nationale

Cette année la fête du 14 juillet a été célébrée très brillamment, dans notre ville.

Le soir, l'illumination des principaux monuments de la ville et de nos grands cafés donnait à nos grandes artères un aspect féerique.

Citons, parmi les monuments les mieux arrangés, la Préfecture, la Mairie, l'Hôpital militaire, que le sympathique officier gestionnaire M. Delente avait superbement illuminé, la caserne Abbatucci, le Square des quatre Lions, enfin les grands Cafés Napoléon et d'Ajaccio.

La musique municipale a donné, en outre, un concert sur la place du Diamant.

Jusqu'à une heure avancée de la nuit, la foule est restée nombreuse dans nos rues et sur nos places où n'a cessé de régner l'entrain et la gaieté.

Assistance aux Vieillards

Arrondissement de Bastia

Le Sous-Préfet de Bastia présidera jeudi, 20 juillet, à Brando, dans la salle de la Justice de paix,

à 2 heures de l'après-midi, la Commission d'assistance aux vieillards (10 appels) ;

à 2 heures 3/4, la Commission d'assistance médicale gratuite (208 demandes de radiation) ;

à 3 heures 1/2, la Commission d'assistance-patronale (30 demandes d'admission).

Ces trois séances sont publiques, le Sous-Préfet invite les contribuables de la commune à y assister. Il se tiendra à la disposition de tous ceux qui désireraient lui demander des renseignements sur le fonctionnement des lois précitées.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Scuna, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Nancy Exposition,	Lerort.
Caprice de Reine,	Carlini.
Manon Lescaut,	Puccini.
Madame Butterfly,	Puccini.
En Relisant vos Lettres,	Masson Hick.
Sous ton balcon,	Goublier.
Maestria,	Dudes.

Soirée de 8 heures à minuit

Marche Ethiopienne.	Philippucchi.
Page d'Amour,	Rico.
Poète et Paysan,	Suppé.
Carmen,	Bizet.
Napoli Rio,	Volpatti.
Le Trouvère,	Verdi.
Ça ne dure qu'un temps,	Fiament.
Tosca,	Puccini.
Une Matinée chez les Impressionnistes,	Mercier.
Aveux Discrets,	Bosc.
Bolelia,	Grasoy.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

CIRQUE GYMNASTIQUE MADRIGALI

Ce soir

Les Madrigali Alton's

4 acrobates

2 hommes, 2 femmes

avec de nouveaux et sensationnels exercices.

BEAU-SIVAGE

Mariage.

Benigni François, commerçant, de Pietranera, et Bracconi Angèle-Marie-Madeleine, de Bastia.

Giuli Antoine-Jacques, capitaine marin, d'Erba, et Ferrari Elisabeth, de Bastia.

Naissances.

Giuseppi Paulette-Antoinette-Alexandrine. — Viricorsi Joseph-Marie. — Lanlochi Marie-Madeleine.

Décès.

Mariani Angèle-Jeanne-Catherine, 24 jours, de Bastia.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez-vous en confiance à l'*UNION DES PRODUCTEURS, 31, boulevard du Musée, MARSEILLE ;* ou à son représentant, *M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 7, à BASTIA.*

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 18 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 23°4 à midi + 29 2 ; à 6 heures du soir + 22°6 Maxima + 31°2 ; Minima + 18°2.

Baromètre : 7 heures du matin, 762 mm. midi, 762 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Vent : Dans la matinée. Calme.

Dans l'après-midi id.

Etat du ciel : le matin. Découvert.

l'après-midi, id.

Carnet mondain

Les journaux de Paris annoncent les fiançailles de Mlle Gabrielle Firpi, la gentille fille de notre excellent ami M. Firpi, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et de Madame née Padovani, avec un officier d'avenir, M. Alexandre Daudan, lieutenant de zouaves.

La spirituelle fiancée, qui est la sœur du docteur Firpi, de la Faculté de Paris, nous a souvent tous sous le charme de ses talents dans des soirées musicales et littéraires.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur et nos affectueuses félicitations à la famille Firpi.

Examens de Droit

Sont admis aux examens de licence en droit, devant la faculté d'Aix : 1re partie, MM. Costa-Marini, Damiani, Fabrini ; — 1re année 1re partie, M. Carboni ; — 2e partie M. Gavini.

Banque de France

Un concours sera ouvert, le 8 octobre 1911, pour quarante places de commis titulaire à la Banque. Les candidats devront adresser leur demande d'admission à M. le Secrétaire général, avant le 1er septembre 1911, dernier délai.

Baccalauréat

Ont été admis à subir les épreuves orales du baccalauréat devant les facultés des sciences de Marseille et des lettres d'Aix :

1re partie D, MM. Ambrogi, Calvini, Graziani Gaston, Lanari, Modori, Orticoni, Rinaldi, Vincentelli ; — Latin-sciences, 2e partie E, M. Carboni : — Sciences-langues vivantes, M. Aitelli.

Latin-grec, M. Manfredi ; — Latin-langues vivantes, MM. Lanata Campana, Omi, Sinibaldi ; — Latin-sciences, M. Giordani Jean.

Philosophie, 2e partie, MM. Favalelli, Piccioni, Antommarchi, Carrega, Flach, Stefani.

Ecole d'administration

Les sergents-fourriers Matteï, du 2e génie, et Ilieri, du 2e, sont admis, à la suite des épreuves écrites, à prendre part aux épreuves orales du concours d'admission à l'école d'administration militaire, série C.

Sages Femmes

Les examens qui viennent d'avoir lieu à l'Ecole de médecine de Marseille ont donné les résultats suivants :

1er examen, sages-femmes de 1re classe : Mmes Nocetti et Negretti ; — 2e examen, diplôme, Mme Emmanuelli ; — 1er examen, sages-femmes de 2e classe : Mmes Antonetti, Marinetti ; — 2e examen, diplôme, Mmes Colonna, Serafini, Marini, Lucà, Mattei, Taddei-Chalais.

A l'Instruction

M. Fernand Mattei, juge d'instruction, a procédé hier, à une première information au sujet du meurtre qui a été commis à Venzolasca, dans la soirée du 15 juillet.

M. Ballicioni Don-Marc, retraité, qui avait été impliqué par erreur, comme complice dans cette affaire, a été entendu comme témoin.

Secours mutuels

Il existe en Corse 9 sociétés de secours mutuels possédant un fonds commun de retraites ; le montant de ces fonds communs au 1er janvier 1910 s'élevait à 343.676.88c.

Eaux et Forêts

Sont inscrits sur le tableau de concours pour l'attribution de la médaille d'honneur les préposés des eaux et forêts dont les noms suivent :

MM. Cecciaguerra Sauveur, brigadier sédentaire à Ajaccio ; Pasqualelli Mathieu, garde à Carbi ; Pieri Ange-Joseph, garde à Moriccioni ; Filippini François-Marie, garde à Olmi-Cappella ; Paoli Archange, brigadier à Soccia ; Torre Paul-Frédéric, brigadier à Isola.

Bibliographie

« Science et Croyance » est le titre d'une petite plaquette que vient de nous adresser M. François-Marie Seta, de Bastelica, le poète si connu et si apprécié. Ce sont une douzaine de pages de poésie pure, charmeuse, d'une admirable inspiration poétique ; nous engageons vivement nos lecteurs à se les procurer. La sensation de cette lecture sera courte, mais bien douce et agréable, et un véritable régal pour les amants de beaux vers.

M. François-Marie Seta a sa place toute marquée parmi les plus brillants poètes de la Corse contemporaine.

Service de vapeurs Southwell

Départ. — Vapeur anglais *Drake*, capitaine Carter, à destination de Londres via Lipari.

Nouvelles militaires

Le sergent Griscelli, du 23e colonial, est admis, à la suite des épreuves écrites, à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'école militaire d'infanterie.

Consultations gratuites de Chirurgie

Le docteur J. Stefani donnera tous les vendredis matin, de 8 h. à 10 heures, à sa clinique, 4, Boulevard de Cardo, des consultations gratuites réservées aux indigents, *Chirurgie générale et spéciale* (yeux, oreilles, nez, gorge, larynx).

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A vendre

Propriété de 3 hectares environ, en nature de vigne, amandiers, luzernière et arbres fruitiers et réservoir, avec bâtiment rural, comprenant rez-de-chaussée et 1er étage avec entrée sur la route nationale, le tout sis sur le territoire de Furiani.

S'adresser à M. J. Maltolo, clerc de notaire, 10, Boulevard Paoli, au 1er.

Avis

Le prépose Gualli François ne répond plus des dettes que pourrait contracter son épouse Marie-Annonciade née Laurenti.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnelle, 14 ; Place Notre-Dame, chez Mme veuve Sanguinetti.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

Remerciements

ET

AVIS DE MESSE

Les familles Agostini et Bossi adressent leurs plus vifs remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

MADAME MARIE-FRANÇOISE AGOSTINI

Née MONTI

et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée le jeudi, 20 juillet, à 9 heures du matin, en l'église paroissiale Sainte-Marie.

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR MEUBLES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PADOVANI, 7, Route du Cap

BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

COURS DE PARIS

17 juillet — 18 juillet

Rentes 3 0/0 ancien . 94.90 — 94.95

— 3 0/0 amortis . . 95.60 — 96.75

Ce soir 9 0/0.

CASALABRIVA

Tentative de Meurtre

Ajaccio, 18 juillet.

Une mystérieuse tentative de meurtre vient de se produire à Casalabriva.

Vers 7 heures du soir, Fostelli Simon, cultivateur, âgé de 36 ans, se trouvait devant son habitation, quand il reçut un coup de feu au genou droit.

Le malheureux s'affaissa en appelant au secours

Ses parents et des voisins accoururent aussitôt et lui prodiguèrent les soins les plus empressés.

On voulut aussi savoir quel était l'auteur de cet attentat, mais la victime fut incapable de donner le moindre renseignement.

Les autorités locales cherchèrent en vain quel pouvait être le mobile de ce crime et le nom du meurtrier Il leur fut impossible d'obtenir aucune indication précise.

Le blessé a été transporté hier matin, à onze heures, à l'hôpital civil d'Ajaccio, par les soins du maire de la commune

La gendarmerie d'Olmeto, prévenue, s'est rendue dans la soirée, à Casalabriva, afin de procéder à une première enquête.

Licence en Droit

Aix, 18 juillet.

M. Pierre Bourgeois a été reçu définitivement et avec succès à son examen de licence en droit.

Au « Journal Officiel »

Eaux et Forêts

Paris, 18 juillet.

M. Versini, inspecteur adjoint des eaux et forêts à Sartene, est nommé aux mêmes fonctions à Vico.

M. Carli, garde général des eaux et forêts à Vico, est nommé aux mêmes fonctions à Sartene.

Conseil des Ministres

Paris, 18 juillet.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les affaires du Maroc

M. de Selves, ministre des Affaires Etrangères, met le Conseil au courant de la situation extérieure, relativement aux incidents d'El-Ksar, et de la conversation qui continue avec le cabinet de Berlin.

Mouvement dans les finances

M. Klotz, ministre des Finances, soumet à la signature présidentielle un mouvement dans les finances.

Le Sabotage

M. Gruppi, Garde des Sceaux, donne connaissance à ses collègues des enquêtes qui ont été ouvertes au sujet des nouveaux actes de sabotage.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Mérite Agricole

Paris, 18 juillet.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui la deuxième série des nominations dans l'ordre du Mérite agricole :

Au grade de Chevalier

MM.

Fiach, juge de paix à Bastia ;

Giudicelli, agriculteur à Lumio ;

Gregory, id. à Calenzana ;

Gusitella, agriculteur à Ville de-Pietrabugno ;

Hirigoyen, agriculteur à Bastia ;

Marioni, maire de Valle di-Mezzana ;

Moracchini, maire de Venzolasca ;

Nicolai, agriculteur à Carbini ;

Olivari, négociant à Bastia ;

Paoli, garde communal des eaux et forêts à Soccia ;

Poletti, cultivateur à Olmi-Cappella ;

Poli, maire d'Argiusta ;

Poli, adjoint au maire de Solenzara ;

Santarelli, agriculteur à Caldarello ;

Santini, id. à Portovecchio ;

Saravelli, viticulteur à Calenzana.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 18 juillet.

Le général Crémer, commandant la deuxième division d'infanterie à Arras, est nommé au commandement du premier corps d'armée, en remplacement du général Davignon, placé dans le cadre de réserve.

La Grève Générale du Batiment

Plusieurs bagarres

Paris, 18 juillet.

La grève du Bâtiment a continué aujourd'hui, au milieu du déploiement de forces accoutumé.

Plusieurs escadrons de gardes municipaux, des brigades de réserve et des gardes municipaux à pied surveillaient les chantiers afin d'empêcher la chasse aux renards que les syndicalistes encouragent ouvertement.

Aux menaces du Gouvernement, les grévistes ont répondu en affirmant leur, au milieu de grève et leur solidarité complète pour le triomphe de leurs revendications.

Quelques bagarres se sont produites entre les agents et les grévistes.

M. FALLIÈRES

à Rambouillet

Paris, 18 juillet.

Le Président de la République et Mme Fallières ont quitté aujourd'hui, après déjeuner, le Palais de l'Elysée.

M. et Mme Fallières se sont rendus en automobile à Rambouillet, où ils séjourneront pendant les vacances parlementaires.

AU MAROC

INCIDENT FRANCO-ESPAGNOL

Arrestation de l'agent consulaire Boisset

Paris, 18 juillet.

D'après les derniers télégrammes d'El-Kear, la situation semble plutôt se compliquer, au sujet des incidents provoqués par le gouvernement espagnol.

M. Boisset, agent consulaire à Fez, a été arrêté par les troupes espagnoles, malgré ses protestations indignées.

M. Boisset a été ensuite relaché, mais il n'a obtenu aucune excuse pour son arrestation arbitraire.

Les Protestations du Gouvernement Français

Le gouvernement français a demandé à nouveau des explications au gouvernement Espagnol sur les divers incidents qui viennent de se produire à El-Kear.

La France réclame des explications immédiates du cabinet de Madrid, au sujet de l'arrestation de M. Boisset, notre agent consulaire.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Etoffes Nouveautés, d'étoffes, dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants Inusables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence Impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à Domicile.

N.-B. On demande de bonnes colporteuses.

MESDAMES *Si vous êtes inquiètes pour vos épaules, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements.* 11e année.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rasoirs artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est le meilleur Vélo et indispensable aux cyclistes.

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

VIN DU CAP-CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations

CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, en face
Assurance : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Bilans

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

Installation à Gaz
JEAN CUNI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, *Boulevard Paoli*
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
créateur primeur et consommation moindre

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

AUX AMIS DE LA CORSE
Cette Liqueur, obtenue par simple infusion, l'ordonnateur officiel de la Corse, soigné aux prix modiques, contenue une multitude de renseignements variés, intéressants, souvent inédits et complétés par des cartes et des illustrations. Tout sur la Corse envoyé gratis et franco, sur simple demande affranchie à 0,10 centimes, au spécimen d'une édition précédente, bientôt épuisée à la demande et même des organisations et associations sérieusement appréciée à cette publication unique en son genre.
A. CLAVEL, Editeur, 63, rue Saint-Lazare, à PARIS.

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 35×55, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 600 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.A.R.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

JE DONNE 100.000fr.
Chauves !
à qui prouvera que la célèbre Révy capillaire du dermatologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur entière primitive.

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 199 — JEUDI 20 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. Les articles non signés n'engagent pas la responsabilité de la Rédaction.
Tarif des insertions : 1re page, 0.75 — Réclames, 1.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, on ajoute 2 francs le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

Napoléon Ier
jugé par M. Brossolette

La lettre collective de l'épiscopat français contre certains manuels scolaires a particulièrement visé le livre d'histoire de M. Brossolette, professeur à l'école normale d'instituteurs de la Seine. Nous n'avons pas ici à examiner si ce manuel, qui est assez répandu dans nos écoles, s'inspire, au point de vue religieux, des idées de neutralité qui peuvent le mieux éviter de provoquer les susceptibilités des hommes de tous les partis. Les appréciations de M. Brossolette sur Napoléon Ier nous fournissent, sans qu'il soit *nécessaire* de nous engager sur un terrain épineux, ample matière à discussion et à critique.

Il est permis de porter sur l'œuvre globale de Napoléon Ier, un jugement sévère. En matière d'histoire, l'unité d'appréciation est chose rare, et puisque nous admettons la diversité des théories gouvernementales, nous devons également laisser dire que les méthodes de gouvernement dont Napoléon Ier a usé ont eu pour résultat final d'affaiblir et d'épuiser la nation. Si M. Brossolette s'était borné à établir des constatations touchant aux résultats du pouvoir impérial et à en tirer des conclusions, il ne se serait pas écarté d'un *procédé* d'enseignement et de vulgarisation historiques auquel restent fidèles les écrivains consciencieux.

On sait que lorsque le jeune Napoléon Bonaparte arriva comme boursier du roi à l'école militaire de Brienne, il eut des altercations avec ses camarades. Napoléon, affecté par sa séparation d'avec sa famille, aigri par l'accueil des élèves de l'école qui le bafouèrent, surtout à cause de son origine corse, eut la faiblesse excessible de dire à l'un d'eux : « Je ferai à tes Français tout le mal que je pourrai... »

Cette phrase échappée à un jeune homme originaire d'un pays annexé, après une conquête par les armes, aigri par l'accueil qui lui avait été réservé, n'a aucune importance, sinon pour les écrivains qui recherchent, avec les miettes de l'histoire, le moyen d'expliquer avec précision la formation ethnique des grands hommes. M. Brossolette n'a pas de ces scrupules, et c'est dans un manuel destiné aux cours moyens, c'est-à-dire à des enfants de dix à onze ans, qu'il publie, non sans la souligner en italiques, une phrase qui ne devrait avoir sa place que dans les travaux d'érudition historique de MM. Arthur Chuquet ou Frédéric Masson.

Déjà, nous voyons que M. Brossolette a du parti pris, mais il aggrave son cas. Il affirme, et cette fois il imprime en caractères gras, que *Napoléon n'était de cœur Corse et Italien.*

M. Brossolette entend que Napoléon Bonaparte ne peut être Français de cœur, puisqu'il est Corse, et étant Corse il est aussi Italien. Ce n'est plus un soupçon que nous nourrissons à l'endroit des sentiments d'impartialité de notre historien. Lui-même prend soin de nous avertir de ses tendances. Il n'aime pas Napoléon. C'est son affaire. A-t-il *besoin* de proclamer qu'il juge qu'un Corse est plus près d'être de cœur un Italien qu'un Français ? A-t-il besoin, puisque cela ne saurait contribuer à lui faire une figure d'homme exempt de passions, de nous démontrer qu'il possède assez peu l'estime de ses lecteurs en essayant de leur faire partager des *opinions historiquement* controuvées ?

M. Brossolette ne peut, en effet, nier qu'il a exprimé l'avis qu'un Corse est plus Italien que Français, puisqu'il précise, dans son chapitre sur Napoléon (page 184), que *Bonaparte devait toujours se souvenir de son origine italienne*, et plus bas, il ajoute que lorsque la révolution arriva « sa haine pour la France *parut diminuer.* » Ce *parut* vaut un poème.

Ainsi, M. Brossolette est bien décidé à ignorer que la Corse était française non seulement au moment où Napoléon se trouvait à l'école militaire de Brienne, mais aussi quand il était empereur des Français. Mieux que cela : Napoléon, empereur des Français, Napoléon dictant son testament dans lequel il *indique le désir* formel que son corps repose sur les bords de la Seine, nourrit toujours à l'égard de la France un sentiment de haine qu'il dissimule, il est vrai, de son mieux...

Un maître d'école qui exprime de telles opinions ne doit pas se gêner avec les faits les mieux établis. Expliquant les causes de la célébrité de Napoléon Ier, M. Brossolette cite le siège de Toulon, mais, comme s'il se repentait de cet aveu, il s'empresse de préciser que *Napoléon aida Dugommier à prendre Toulon.* Tous les manuels scolaires, ainsi que les grandes relations historiques nous ont appris que Napoléon fut le véritable, le seul héros de la prise de Toulon, et que c'est au cours de ce siège, dont il dirigea uniquement les opérations, que se fit la manifestation éclatante de son génie militaire. Mais M. Brossolette s'inscrit en faux : Napoléon ne fit qu'aider Dugommier à prendre Toulon. Il s'agit de bien retenir cette importante rectification historique : elle est de M. Brossolette.

A la réflexion, nous finissons par saisir la pensée intime du professeur à l'école normale d'instituteurs de la Seine. M. Brossolette est convaincu qu'on ne saurait suffisamment éduquer les jeunes gens qui font partie des nouvelles couches républicaines, sans leur travestir l'histoire de leur pays. C'est ainsi que nous avons Napoléon égoïste ; Napoléon déserteur ; Napoléon qui resta mébranablement Corse, c'est-à-dire Italien ; Napoléon qui ne cessa d'avoir la haine des Français... Ah ! ménageons-nous, M. Brossolette, n'en jetez plus ; ne nous faites pas regretter le père Loriquet, qui avait, lui, une excuse, était jésuite...

Léon MAESTRATI.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

Séance du 11 juillet 1911

DISCUSSION du projet de loi concernant la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio et une Convention relative à l'exploitation du réseau des Chemins de fer de la Corse.

(SUITE).

M. Ceccaldi. — Je demande la parole.

M. le ministre des travaux publics. — Lorsqu'une construction sera faite par une compagnie concessionnaire de l'exploitation, cette dernière pourra, à chaque instant, soulever des difficultés sur la nature des ouvrages qui lui auront été livrés, sur la façon dont la construction aura été faite. Il n'est pas possible de scinder l'opération en deux. Je demande donc à la Chambre de rejeter l'amendement de M. Ceccaldi. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Derèze. — Est-il réglementaire de déposer des amendements quand il s'agit d'une convention ?

La Chambre ne peut qu'accepter ou rejeter le projet de convention, elle ne peut rien imposer et je n'ai jamais vu que l'on présentât des amendements dans une discussion de ce genre. La Chambre ne peut que donner une indication. (Très bien ! très bien !)

M. le ministre des travaux publics. — J'ai cru inutile de faire remarquer à la Chambre que le vote de l'amendement de M. Ceccaldi équivaudrait à la suppression pure et simple du projet. — Cela va de soi.

M. le président. — La parole est à M. Ceccaldi.

M. Ceccaldi. — On paraît prendre plaisir, aussi bien au banc de la commission qu'à celui du Gouvernement, à créer une confusion. C'est bien à tort que l'on soutient, avec l'honorable M. Derèze, que le vote de notre amendement aurait pour conséquence le renvoi du projet à la commission. Nous avons la prétention de démontrer très nettement à la Chambre qu'il n'en serait pas ainsi.

En effet, nous ne modifions en rien les conventions intervenues entre la compagnie et le Gouvernement.

M. le ministre des travaux publics. — Vous n'avez plus de concessionnaire !

M. Ceccaldi. — L'article fut ayant déclaré d'utilité publique les travaux en question, si nous votes l'amendement que nous vous proposons, il sera possible, différant ainsi un vote légitime de la population corse, de laisser continuer, en vertu de l'ancien contrat qui ne peut être abrogé...

M. le rapporteur. — Nous ne pouvons admettre les affirmations de M. Ceccaldi relatives au vœu légitime des populations corses. Nous avons la prétention, mes collègues et moi, de représenter la Corse d'une façon immédiate et avec autant de sincérité et de dévouement que vous pouvez le faire, mon cher collègue. (Très bien ! très bien !) Nous déclarons que la population corse attend avec infiniment d'impatience et d'anxiété ses chemins de fer.

Au congrès de Corte, qui s'est tenu il y a trois mois, a été adopté à l'unanimité un vœu demandant que cette question des chemins de fer fût enfin résolue. Le lendemain, le conseil général, à l'unanimité de ses soixante-dix membres, approuvait également mon rapport et demandait au Gouvernement de vouloir bien en terminer immédiatement. (Très bien ! très bien !)

Nous vous demandons, monsieur Ceccaldi, de rectifier ce que vous avez dit en ce qui concerne les désirs de la population corse, qui, seine vous, seraient conformes aux vôtres. (Applaudissements.)

M. LANDRY. — M. Ceccaldi représente la Corse *in partibus infidelium*. (Sourires).

M. Ceccaldi. — Monsieur Landry, j'ai permis à M. Pugliesi-Conti de m'interrompre. Permettez au moins que je lui réponde. Vous apportez, dit-on, beaucoup de bonne grâce dans les discussions. Je m'efforcerai de vous imiter. (Très bien ! très bien !)

M. Pugliesi-Conti avait parfaitement ses raisons, je le crois du moins, pour soutenir la thèse qu'il a exposée. Mais il confond deux choses essentielles. Les Corses demandent — ils l'ont à maintes reprises répété au conseil général — que le tronçon de chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio soit construit le plus tôt possible. Nous sommes d'accord avec M. Pugliesi-Conti sur ce point. Mais notre collègue oublie de

233. — Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS
par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VII

PAR AMOUR !

— Mais, répliqua Henri, est-il donc impossible de rattraper le temps perdu ?

— Absolument !... Songez donc qu'il nous reste quinze jours à peine avant de nous mettre à la besogne ; et qu'il nous faudrait quatre fois ce temps là !

— Monsieur Limbourg, fit le jeune homme avec décision, voulez-vous me laisser tenter de remplacer Malarior ?

Le patron haussa les épaules.

— Mon petit Henri, vous êtes un bûcheur, mais je vous mets au défi d'accomplir un pareil tour de force !... Vous n'y arriveriez pas, et j'ai trop besoin de vous pour les affaires courantes.

— On peut toujours essayer !

— Mais tout Je vous dis que n'est une folie ! Ah ! si j'avais su, j'aurais laissé Malarior à ses petites femmes, et je vous aurais confié tout le bataclan !... Je vous connais !... Vous auriez fait des merveilles !

— Je vous en prie, monsieur Limbourg ! Laissez-moi risquer le coup !... Vous avez toujours été pour moi un excellent patron, et je voudrais pouvoir vous rendre un tel service !

Le négociant réfléchit et secoua la tête, trouvant de plus en plus la tâche impossible. Mais le jeune homme parlait avec une telle confiance que, malgré lui, le céramiste était impressionné. Ses petits yeux ronds fixés sur Henri, il le dévisageait. Enfin, subitement, il prit une résolution.

— Eh bien ! Allez-y, N... d... D... ! Mais si c'est un four, gare à vous !

Deux heures plus tard, Henri Beaudouin était attelé à la besogne. C'était un effort inouï qu'il tentait là... Mais le génie créateur l'animait, et aussi une puissance plus forte encore, celle qui, autant que la foi, soulève les montagnes et bouleverse le monde : l'amour ! Il travaillait d'arrache-pied et compt des merveilles pour lesquelles M. Limbourg ne lui ménagea pas son admiration dès qu'il vit ses ébauches. Il restait maintenant à l'artiste à exécuter ce qu'il avait imaginé. Henri Beaudouin se mit avec une nouvelle frénésie à cette seconde partie de son œuvre. M. Limbourg était sobre de promesses. Cependant, son œil avisé jugeait promptement. Parfois, il se plaignait de n'avoir pas un collaborateur qui pût devenir son successeur.

Sans s'illusionner, Henri pensait à tout cela, mais vaguement, sans presque s'en rendre compte, absorbé, dominé, possédé qu'il était par sa tâche. Ce qui se passait dans le cerveau de ce jeune homme aux prises avec son labeur est difficile à décrire. Sa tâche se compliquait de la rapidité avec laquelle il s'était engagé à l'accomplir ; il travaillait à son bureau, il travaillait à l'atelier, il travaillait chez lui, sous les yeux de sa mère qui s'effrayait de ce surmenage. Il passait la moitié des nuits, semblant avoir des muscles d'acier. Enfin, il parvint à terminer sa série de modèles dans le délai fixé. Enthousiasmé, son patron l'embrassa. Mais, ce soir là, lorsque Henri Beaudouin rentra chez sa mère, sa tête était en feu, et des propos incohérents s'échappaient de ses lèvres. Françoise jeta un grand cri d'épouvante. Elle le fit coucher. Il obéit comme s'il était encore le petit Henri de son enfance... Mais le mal se déclara pendant la nuit. Le pauvre garçon fut secoué par un atroce délire, il ne reconnaissait plus sa mère ; ses traits étaient affreusement décomposés.

Le médecin mandé diagnostiqua une fièvre cérébrale. L'effort produit par le jeune homme avait brisé en lui les ressorts de la vie. Be cet être si fort, si intelligent, si plein de raison, il ne restait plus qu'un malheureux qui paraissait déjà râler et qui souffrait le martyre. Cependant, les soins énergiques prodigués par le docteur empêchèrent encore un moment les progrès de la maladie. Henri était tombé dans une sorte de torpeur, le visage restait écarlate et la sueur continuait à ruisseler sur tout le corps ; ses lèvres violettes laissaient passer son souffle entrecoupé ; mais le délire s'apaisait quelque peu. A Françoise Beaudouin, dont le cœur était gonflé d'une angoisse déchirante, le médecin confia que la robuste constitution du malade lui permettait d'espérer encore. Sans cesse au chevet de son fils, la mère passa une semaine dans une mortelle angoisse, mandinant la puissance offerte qui ne répondait pas à son appel. Son plus cruel tourment était qu'Henri ne l'eût pas encore reconnue. Son fils, son unique enfant, son seul bien sur la terre, ne la voyait pas, ne l'entendait pas, ne se doutait pas qu'elle l'entourait de ses bras frémissants pour le défendre à la mort !... En vain, elle l'appelait des plus doux noms de l'enfance : « Mon chéri ! mon mignon ! mon Riquet ! Je suis là maman !... Reconnais-moi !... On n'est mort qui vais devenir folle à force tuer !... » Le reste de la phrase s'achevait dans un sanglot. M. Limbourg, à la première nouvelle de la catastrophe, était accouru, atterré. C'était pour le servir que ce courageux garçon était au cet état ! Ah ! comme le patron regrettait maintenant d'avoir cédé à l'impatience du jeune homme ! Il voulut que le malade fût soigné par les plus grands médecins de Paris, prêt à sacrifier une fortune s'il le fallait pour sauver son dévoué collaborateur. Plusieurs jours s'écoulèrent encore au milieu des alternatives les plus poignantes. Enfin, le délire devint progressivement de moins en moins furieux. Henri ne s'agitait plus aussi convulsivement ; par moments même, une sérénité détendait les muscles de son visage.

— Enfin ! s'écria Françoise, haletante d'espoir... Peut-être va-t-il me reconnaître ! Elle prit la main brûlante du malade. Celui-ci regarda sa mère comme si l'intelligence lui revenait... Il lui sourit... et prononça un nom :

— Gabrielle !..

— Ah ! s'écria l'ouvrière découragée... Il n'a qu'une pensée, c'est pour une autre !.. Qu'est ce donc que cette Gabrielle ?.. Je n'en connais qu'une et ce ne peut pas être celle-là !

Ce jour-là, à côté de Françoise, Gaston Tracy se tenait, consterné. Il avait appris, lui aussi, le malheur qui frappait cette maison où il revenait fréquemment, poussé par le besoin de s'entretenir de la chère disparue avec la femme qui lui avait servi de mère. Le malade s'était dressé sur sa couche ; parmi des phrases sans suite, le même nom revenait... Puis, plus nettement, tandis que sa mère et Gaston Tracy écoutaient avidement, il murmura :

— Gabrielle !.. Venez ! Je ne veux pas mourir sans vous revoir !..

dire que tous les corps élus corses avaient ensuite réclamé l'explication par l'Etat. Ils s'étaient dressés indignés contre la compagnie de chemins de fer départementaux et, si j'ai bon souvenir, mes collègues corses aussi au cours de la campagne électorale n'étaient pas très éloignés de dire que la compagnie de chemins de fer départementaux avait très mal exploité son réseau. Les municipalités, les conseils d'arrondissement et le conseil général se sont même trouvés unanimes pour déclarer qu'il était inutile de continuer une opération qui avait coûté très cher aux populations.

Je m'efforçais, au moment où j'ai été interrompu, d'expliquer à la Chambre que le vote de mon amendement permettrait la construction immédiate du tronçon de chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio en ménageant les derniers des contribuables. (Très bien ! très bien !) Et, pour le surplus, étant donné que la convention établie entre l'Etat et la compagnie — il ne s'agit pas de celle qui vous est soumise — continuera jusqu'au jour où elle sera modifiée par une autre convention acceptée par la Chambre, nous avions la possibilité d'examiner les conditions de l'exploitation nouvelle et en même temps de donner satisfaction à la Corse ? N'êtes-vous pas par l'adjudication toutes les protestations ?

Le Sénat aurait pu ainsi voter immédiatement, presque sans discussion, le projet présenté. Mes collègues corses — je ne dis pas tous, car ils ne sont pas unanimes sur ce point — n'ont pas voulu me comprendre. Peut-être me suis-je mal exprimé. Je suis convaincu qu'après les quelques explications que j'ai fournies, abusant peut-être un peu de la bienveillance de la Chambre, ils reviendront à une meilleure appréciation des faits et qu'ils s'associeront à moi pour demander que justice soit faite immédiatement en faveur de la Corse et, en même temps, en faveur des contribuables qui sont las de payer toujours pour certaines compagnies. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

M. Fernand Rabier, président de la commission des travaux publics. — La commission repousse l'amendement.

M. le ministre des travaux publics. — Le Gouvernement le repousse également.

M. le président. — Je mets aux voix la disposition additionnelle de MM. Cocoaldi et Razimband, repoussée par la commission et le Gouvernement.

J'en rappelle le texte :

« Ajouter à l'article 2 la disposition suivante :

» Dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi, les travaux du chemin de fer allant de Ghisonaccia à Bonifacio seront mis en adjudication. »

Il y a une demande de scrutin, signée de MM. Bernicolle, Frayssinet, Malavialle, Samalens, Damour, Méquillet, Pourquery de Boisserin, Colin, Corni, Denis, Landry, Balsan, Mando, Cels, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	555
Majorité absolue	278
Pour l'adoption	92
Contre	463

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Nous arrivons à la seconde disposition additionnelle de MM. Cocoaldi et Razimband, dont je lis le texte :

« La concession de l'exploitation des chemins de fer corses est limitée à dix années ».

La parole est à M. Cocoaldi. — (Exclamations.)

(A suivre).

TOUJOURS

LA Cie FRAISSINET

Le Service de la Balagne

UN REPAS QUE L'ON PAIE DEUX FOIS

A la suite des lettres échangées entre le Ministre des Travaux publics, le Président du Syndicat d'Initiative de Calvi, et le Directeur de la Compagnie Fraissinet, nous pensions que des ordres ne tarderaient pas être donnés pour faire cesser un abus qui n'a que trop duré.

On sait de quoi il s'agit :

Tous les mercredis, à onze du matin, part de Nice un courrier rapide pour la Balagne qui arrive, soit à Calvi, soit à l'Ile-Rousse, vers six heures du soir. Le prix du passage donne droit à un repas.

Etant données les heures de départ et d'arrivée on s'imaginerait, en bonne logique, que ce repas n'est autre que le déjeuner du matin.

Or, il n'en est rien.

Le repas que l'on paie, en prenant son billet de passage, *est celui du soir*, et ce repas — détail à noter — *est servi après l'arrivée du paquebot dans le port de Calvi.*

On croit rêver en constatant de pareils faits, et pourtant ce que nous racontons ici n'est que l'expression même de la vérité.

Il est facile de comprendre ce qui arriveavec l'ingénieux système adopté par le Directeur de la Compagnie Fraissinet.

Le voyageur, qui arrive à bord et qui croit avoir droit au repas du matin, est obligé de payer une somme supplémentaire de 4 francs pour pouvoir déjeuner. Quant au repas du soir, pour le passager qui débarque à Calvi, il reste acquis à la Compagnie, ce qui fait que le passager paie deux fois le repas du matin.

Voilà ce qui se passe toutes les semaines, pour le plus grand bien de la Compagnie Fraissinet, sur la seule ligne de la Corse *où la traversée s'effectue en plein jour.*

Il y a là, de la part de la Compagnie concessionnaire, un abus flagrant que nous avons maintes fois signalé et contre lequel nous ne cesserons de protester.

Il faut que l'on mette fin une fois pour toutes à la triste comédie qui se joue sur le dos des malheureux voyageurs et qui constitue un procédé que nous nous dispensons de qualifier, mais dont le véritable caractère ne peut échapper à personne.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 20 juillet, à 8 heures 1/2

En Liesse,	Tarine.
La Poupée de Nuremberg,	Adam.
Hymnotée,	Wasly.
Samson et Dalila,	St Saëns.
Polka des Diadous,	Parés.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Assistance aux Vieillards

Arrondissement de Bastia

Le Sous-Préfet de Bastia présidera vendredi, 21 juillet, à *San-Martino*, dans la salle de la Justice de paix,

à 2 heures de l'après-midi, la Commission d'assistance aux vieillards (0 appels) ;

à 2 heures 3/4, la Commission d'assistance médicale gratuite (6 demandes de révision) ;

à 3 heures 30, la Commission d'assistance-retraite (3 demandes d'admission).

La U. S. Worsted Co (Cie Lainière des Etats-Unis) s'avance à 467.

Grands Chemins Français fermes.

TOUJOURS

LA Cie FRAISSINET

Le Service de la Balagne

UN REPAS QUE L'ON PAIE DEUX FOIS

A la suite des lettres échangées entre le Ministre des Travaux publics, le Président du Syndicat d'Initiative de Calvi, et le Directeur de la Compagnie Fraissinet, nous pensions que des ordres ne tarderaient pas être donnés pour faire cesser un abus qui n'a que trop duré.

On sait de quoi il s'agit :

Tous les mercredis, à onze du matin, part de Nice un courrier rapide pour la Balagne qui arrive, soit à Calvi, soit à l'Ile-Rousse, vers six heures du soir. Le prix du passage donne droit à un repas.

Etant données les heures de départ et d'arrivée on s'imaginerait, en bonne logique, que ce repas n'est autre que le déjeuner du matin.

Or, il n'en est rien.

Le repas que l'on paie, en prenant son billet de passage, *est celui du soir*, et ce repas — détail à noter — *est servi après l'arrivée du paquebot dans le port de Calvi.*

On croit rêver en constatant de pareils faits, et pourtant ce que nous racontons ici n'est que l'expression même de la vérité.

Il est facile de comprendre ce qui arrive avec l'ingénieux système adopté par le Directeur de la Compagnie Fraissinet.

Le voyageur, qui arrive à bord et qui croit avoir droit au repas du matin, est obligé de payer une somme supplémentaire de 4 francs pour pouvoir déjeuner. Quant au repas du soir, pour le passager qui débarque à Calvi, il reste acquis à la Compagnie, ce qui fait que le passager paie deux fois le repas du matin.

Voilà ce qui se passe toutes les semaines, pour le plus grand bien de la Compagnie Fraissinet, sur la seule ligne de la Corse *où la traversée s'effectue en plein jour.*

Il y a là, de la part de la Compagnie concessionnaire, un abus flagrant que nous avons maintes fois signalé et contre lequel nous ne cesserons de protester.

Il faut que l'on mette fin une fois pour toutes à la triste comédie qui se joue sur le dos des malheureux voyageurs et qui constitue un procédé que nous nous dispensons de qualifier, mais dont le véritable caractère ne peut échapper à personne.

Ces trois séances sont publiques, le Sous-Préfet invite les contribuables de la commune à y assister. Il se tiendra à la disposition de tous ceux qui désireraient lui demander des renseignements sur le fonctionnement des lois précitées.

COMITÉ CENTRAL
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Fédération de l'arrondissement de Bastia

Vendredi soir, 14 juillet, à quatre heures, a eu lieu au Grand Café de l'Univers, l'assemblée générale annuelle de tous les membres de la ligue radicale socialiste.

Les délégués des sections cantonales de l'arrondissement assistaient à la réunion.

Il a été procédé à l'élection du Comité de la Fédération.

M. Joseph Ajaccio, bâtonnier de l'ordre des avocats, a été élu à l'unanimité Président de la Fédération radicale socialiste de l'arrondissement de Bastia. M. Giacomoni, avocat, est nommé secrétaire général.

Les délégués des sections, présents à la réunion, sont élus membres du Comité de la Fédération.

L'assemblée générale procède ensuite à l'élection des membres du Comité central de Bastia. Le Comité sortant est réélu par acclamations.

Le bureau désigné pour 1911-1912 se compose de :

MM. A. Ghilini, négociant, président.
L. Stefani, vice-président.
E. Brandizi, secrétaire.
A. Romagnoli, trésorier.

On vote ensuite diverses motions sur l'organisation générale du parti.

Pour le Comité,

Le Président, A. GHILINI.

Cour d'Assises

Audience du 19 juillet

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Faux témoignage en matière criminelle

Au cours de la dernière session, le jury avait à juger un nommé Tramoni, inculpé d'assassinat.

Pendant les débats de la Cour d'assises, trois de ses homonymes, Tramoni Pierre, Tramoni Simon et Tramoni Ange-Marie, voulant, sans doute lui être agréables, modifièrent dans une assez large mesure les déclarations qu'ils avaient faites à l'instruction. Le Président ordonna leur arrestation immédiate et, après une information régulière, la Chambre d'accusation les renvoya devant la Cour d'assises, où ils comparaissent aujourd'hui sous l'inculpation de faux témoignage en matière criminelle.

L'acte d'accusation résume ainsi la prévention :

Acte d'accusation

Le 23 novembre 1909, au lieu dit Arcuticio, territoire de la commune de Sartene, Tramoni Laurent était occupé à labourer son champ, lorsque deux coups de fusil furent tirés sur lui, d'un maquis qui dominait le point où il se trouvait. Grièvement blessé au-dessous de l'épaule droite, il aperçut, en se retournant, son agresseur qui tenait encore son arme épaulée et reconnut en lui son ennemi Tramoni Pierre qui prenait aussitôt la fuite.

Les sieurs Tramoni Simon, Tramoni Ange-Marie et Tramoni Pierre, fils de Paul-Marie, qui se trouvaient dans le voisinage, étant accourus au bruit des détonations, Tramoni Laurent leur désignait formellement Tramoni Pierre comme son meurtrier. Il répétait cette accusation devant les gendarmes qui ne tardaient pas à survenir ; il l'a réitérée devant les magistrats du Parquet de Sartène, arrivés le jour même sur les lieux, et succombait à sa blessure, dix-huit heures environ après le crime.

L'accusation portée par Tramoni Laurent contre Tramoni Pierre puise une force irrésistible dans cette circonstance que ce dernier avait, depuis sept ans déjà, quitté le pays pour se fixer en Sardaigne avec toute sa famille qui compte plusieurs hommes valides.

Au moment où Laurent Tramoni a été frappé, il ignorait le retour en Corse de Tramoni Pierre que celui-ci avait tenu secret ; il n'a donc pu se tromper en affirmant l'avoir reconnu comme son meurtrier et en le désignant nommément à l'exclusion de ses autres ennemis restés en Sardaigne. Tramoni Pierre ayant été renvoyé devant la cour d'Assises de Bastia, sous l'inculpation d'assassinat, les sieurs Tramoni Simon, Tramoni Ange-Marie, Tramoni Pierre, fils de Paul-Marie, ont été appelés comme témoins dans cette affaire et ont déclaré devant la cour d'Assises que lorsqu'ils sont accourus auprès de Tramoni Laurent, au moment où il a été blessé, celui-ci leur a dit qu'il avait eu deux agresseurs : Tramoni Pierre et son frère Tramoni André.

Ces déclarations sont contraires à celles que les accusés ont faites devant le Juge d'instruction de Sartène, et aussi à la réalité des faits, car l'information a établi que Tramoni Laurent n'a jamais accusé que Tramoni Pierre. En faisant ce faux témoignage, les accusés ont voulu, dans le but de favoriser Tramoni Pierre, diminuer la portée de l'accusation formelle contre celui-ci par la victime, en étendant cette accusation à un autre individu qui ne se trouvait pas dans le pays et que Tramoni Laurent n'a jamais désigné.

Les accusés ont prétendu, pour se justifier, qu'ils n'ont jamais varié dans leurs dires et que leurs dépositions ont été dénaturées par le commis-greffier du Juge d'instruction de Sartène.

Des déclarations énergiques faites à ce sujet par le commis-greffier mis en cause et par le magistrat instructeur ne permettent pas de douter que ce système n'ait été imaginé de toutes pièces par les accusés, parce qu'ils n'ont pas trouvé d'autres raisons d'expliquer leur attitude.

Les Interrogatoires

Les trois accusés soutiennent avoir toujours dit la vérité.

Les Témoins

On entend successivement M. Gabrielli, procureur de la République à Sartène, ancien juge d'instruction auprès de ce tribunal, le greffier de Sartène, M. Susini, et le maréchal des logis de gendarmerie. Tous déclarent qu'ils ont dans leurs procès-verbaux fidèlement reproduit les dépositions qu'ils ont recueillies dans l'affaire Tramoni.

Réquisitoire

M. Giacomotti, substitut du procureur général, s'élève énergiquement contre le faux témoignage que certaines personnes dans notre pays élèvent à la hauteur d'une véritable institution. MM. les Jurés ont aujourd'hui l'occasion de donner un exemple salutaire.

Les Plaidoiries

Me de Carafla et Bronzini soutiennent que leurs clients ne sont trompés de bonne foi car les modifications qu'ils ont apportées à leurs témoignages, quand ils ont été entendus devant la cour d'assises, ne pouvaient en aucune façon servir la cause de l'accusé.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif en ce qui concerne Tramoni Simon, celui-ci est acquitté.

Reconnus coupables de faux témoignage en matière criminelle Tramoni Pierre et Tramoni Ange-Marie sont condamnés à 2 ans de prison chacun.

—)o(—

Audience d'aujourd'hui :

Tramoni Pierre, cultivateur, demeurant à Levie, accusation.

Officier du parquet, M. Giacomotti, substitut du Procureur général.

Défenseur, Me de Carafla.

Mairie de Bastia

Le Maire de la ville de Bastia prévient les vieillards infirmes et incurables inscrits sur la liste des assistés d'hiver à se présenter à la Recette Municipale à partir du vendredi 21 juillet courant, pour y toucher l'allocation des mois d'avril, mai et juin 1911.

Ils devront au préalable retirer leurs bons à l'Hôpital civil de une heure à 5 heures du relevée avant le 27 juillet dernier délai.

Bastia, le 19 juillet.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Les Pommes de terre de Chiaggia

La culture de la pomme de terre de Chiaggia (Italie) préoccupe par le Syndicat agricole de la Corse, qui a pu être entreprise au cours de cet hiver grâce aux facilités de transport accordées par le P. L. M. et les C. F. D., a donné des résultats différents suivant l'époque de la plantation et le milieu plus ou moins favorable où les ensemencements ont été effectués.

Les essais qui ont été faits aux environs de Bastia *en terrain d'alluvion ancienne* et qui constitue, comme il a été dit, le milieu de prédilection pour la variété de Chiaggia, sont très satisfaisants et d'un rendement très avantageux.

Les personnes qui désirent se rendre compte par elles-mêmes de la qualité de cette pomme de terre au point de vue de l'alimentation peuvent s'en procurer dès à présent à la Coopérative laitière, rue Abbatucci.

VOULEZ-VOUS CONSTITUER UNE DOT A VOTRE PETITE FILLE ? Quelle maman pourrait résister à cette proposition ? Et comme il lui est facile de satisfaire son désir !

Il suffit de s'adresser à une de nos anciennes Compagnies françaises d'assurances sur la Vie et d'y souscrire un contrat d'assurance dotale. La dot rêvée est ainsi assurée dès le paiement de la première prime.

Aucune Société ne donne plus de sécurité que la Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) qui existe depuis soixante-cinq ans.

Renseignements au siège de la Compagnie, 33, rue Lafayette, et chez ses agents généraux.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEN, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Fiorentina mia,	Lebert.
Clair de lune sur l'Aster,	Petras.
Zeppo le musicien,	Zerco.
Mireille,	Gounod.
Mendiant d'amour,	Goublier.
Rêve d'artiste,	Aubry.
Les Bandorilleros,	Volpatti.

Soirée de 8 heures à minuit

Granada,	Garcia.
L'amour et la vie à Vienne,	Lomsack.
La chanson des abeilles,	Filipucci.
La Traviata,	Verdi.
Visites Chansons et vieux airs français,	Brouxel.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
La Prière du Tzigane,	Camusat.
Faust,	Gounod.
Lettre à Manon,	Gilet.
Les deux jumelles,	Ponchielli.
Papillons d'avril,	Moulon.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 23° à midi + 26°8 ; à 6 heures du soir + 22°5
Maxima + 27°6 ; Minima + 18°.
Baromètre : 7 heures du matin, 765 mm. midi, 764 mm ; 6 heures du soir, 764 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Question de salubrité

La surveillance qui a été exercée ces temps derniers sur les cours et les vestibules de la ville commence déjà à se relâcher.

On nous signale de nouveau de nombreux immeubles qui sont dans un état de malpropreté repoussante.

La mauvaise volonté d'une partie de la population est évidente, mais la police a tort de se décourager ; que l'on se montre un peu plus sévère et beaucoup d'abus finiront par disparaître.

Avec les fortes chaleurs que nous subissons on ne doit pas oublier que les épidémies qui nous menacent peuvent très facilement se propager en ville.

—)o(—

Nos disciplinaires

Il y avait longtemps qu'ils ne faisaient parler d'eux !

Dimanche matin, à 6 heures, les disciplinaires Dufour et Froget, de la section de Calvi, prirent la clé des champs.

Ils ont été arrêtés hier matin, non loin du col de Teghime, par le brigadier Marti et le gendarme Coupez.

—)o(—

Arrosage des rues

Nous nous sommes plaints, il y a quelques jours, du mauvais état de la bouche d'arrosage située à l'angle des Magasins Thiers, que le service des Ponts et Chaussées s'obstine à ne pas vouloir réparer, faute de crédits sans doute.

Cette administration ne pourrait-elle pas prélever la somme nécessaire sur les crédits dont elle dispose pour le curage des égoûts particuliers qui traversent des rues appartenant au service municipal ?

Examens de Droit

Ont été reçus aux examens de licence en droit : 2e année 1re partie, MM. Pimonti, Donati, Leca.

A la Plage

Mardi soir, deux jeunes filles se baignaient non loin du rivage, lorsqu'une vague les recouvrit menaçant de les emporter. Déjà elles disparaissaient, quand M. Alfred Olivaint se jeta à la mer tout habillé, suivi dans son généreux élan par le sergent Ghitalla, les soldats Ferretti et Merle, attachés au service militaire de la plage, et M. Jean Petri-Grazco. Ils eurent vite fait de retirer les imprudentes baigneuses de leur dangereuse situation.

Remerciements aux courageux sauveteurs nos meilleures félicitations.

Hygiène militaire

MM. Mannieu, professeur de Sciences au Lycée de Bastia, et Gentil, pharmacien chimiste à Bastia, ont été nommés membres civils du Bureau d'hygiène militaire de la place de Bastia.

Troupes coloniales

M. le capitaine Peri, chef du service de télégraphie militaire, précédemment affecté au 22e colonial, est placé en activité, hors cadres, à la disposition du directeur général des postes et des télégraphes de l'Indo-Chine.

M. le stagiaire officier d'administration Rostini, des conducteurs de travaux, désigné pour la chefferie du génie de Lorient, est autorisé à accomplir une année supplémentaire de séjour au Tonkin.

Lettres de félicitations

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale dont les noms suivent se sont fait remarquer par le zèle et le dévouement qu'ils ont montré dans le fonctionnement des écoles d'instruction en 1910, et ont mérité une lettre de félicitations :

MM. Mariotti, chef d'escadron d'artillerie territoriale du service d'état-major, au gouvernement de Paris ; Arrighi, sous-intendant militaire de 3e classe de réserve au 11e corps ; Franceschetti, capitaine au 108e territorial ; Vincensini, capitaine au 15e bat. terr. de zouaves.

Conseils sur mesure

Madame Roubert a l'honneur de prévenir sa clientèle de l'intérieur qu'elle sera de passage à Ile-Rousse, avec sa collection de coutils, pour y prendre les mesures, le samedi 24 juillet toute la journée.

Elle se rendra de nouveau dans cette localité pour y procéder aux essayages.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser à l'Hôtel de la Poste tenu par M. Tassara à Ile-Rousse, ou laisser sa carte au dit hôtel, à Mme Roubert, qui se rendra à domicile.

Corsets-ceinture, de grossesse, de nourrice, de maintien, corsets ceintures élastiques, et ceintures élastiques.

Banque de France

M. l'adjudant Pellegrini Jean, du 97e d'infanterie, est classé pour l'emploi de commis expéditionnaire à la Banque de France.

Bonne occasion

A vendre, dans d'excellentes conditions, trente volumes des Annales, de 1883 à juin 1893.

Avis

Le prénommé Gaulé François ne répond plus des dettes que pourrait contracter son épouse Marie-Antoinette née Laurenti.

Consultations gratuites de Chirurgie

Le docteur J. Stefani donnera tous les vendredis matin, de 8 h. à 10 heures, à sa clinique, 4, Boulevard de Cardo, des consultations gratuites réservées aux indigents, Chirurgie générale et spéciale (yeux, oreilles, nez, gorge, larynx).

Maison J. Carboccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carboccia & Fils.*

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnelle, 14 ; Place Notre-Dame, chez Mme veuve Sangninetti.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Orioli Benjamin, charretier, de Gargalla (Italie), et Casimiri Jeanne-Marie, ménagère de San Damiano.

Naissances.

Bonifacio Antoine-André-Hubert.

On désire acheter

FORÊTS

en Corse

Prière adresser lettres contenant offres et tous renseignements utiles à Monsieur J. B., imprimerie du *Petit Bastiais*, à BASTIA.

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

OREZZA-LES-BAINS

Grand Hôtel de la Paix, Stazzona

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet à fin septembre

La plus rapprochée des sources.

Très élégamment recommandé par les membres du *Club Alpin Français* de Paris dans une brochure intitulée « Cinq Semaines de voyage en Corse. »

Concert dans le parc pendant les repas.

Prix maximum *6 francs par jour* chambre comprise.

Forte réduction pour familles et séjour prolongé.

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR M. [illegible]RS

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PADOVANI, 7, Route du Cap

BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

00391

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

COURSE DE PARIS

18 juillet — 19 juillet

Rentes de 3 0/0 ancien . 94.95 — 94.90
— de 3 0/0 amortie . . 96.75 — 95.55
ex-coup.

AJACCIO

ARRIVÉES & DÉPARTS

Ajaccio, 19 juillet.

M. Dominique Pugliesi-Conti, député-maire d'Ajaccio, est arrivé ce matin par le rapide de Marseille.

Par le même paquebot est rentré de permission M. Lambry, secrétaire général de la Préfecture, qui prendra, à partir de demain, la direction des services administratifs du département.

M. Juillard, préfet de la Corse, est parti ce soir par le paquebot de Marseille, accompagné de M. Bertoain, son chef de cabinet.

Le Chef de l'Administration départementale se rend à Paris, pour conférer avec M. Caillaux, président du Conseil.

Les Lettres-Télégrammes

EN CORSE

Paris, 19 juillet.

Les communications étant devenues très difficiles par suite du mauvais état de l'un des câbles sous-marins qui relient la Corse au Continent français, le service des lettres-télégrammes est suspendu provisoirement entre le Continent et la Corse.

MÉDAILLE D'HONNEUR
DES DOUANES

Paris, 19 juillet.

La médaille d'honneur des Douanes a été décernée à MM. Quinio, préposé des douanes à Ajaccio, et Bucelli, préposé des douanes à Centuri.

La Grève Générale du Batiment

Paris, 19 juillet.

Fidèles aux décisions du meeting de lundi dernier, les ouvriers du bâtiment ont continué la grève à outrance.

Les statistiques officielles reconnaissent qu'il existe plus de 15 000 grévistes à Paris et plus de 5 000 en banlieue.

Les grévistes semblent très surexcités. La chasse « aux renards » continue ; les chefs du mouvement déclarent qu'il faut agir par tous les moyens pour forcer les renards à abandonner le travail.

Plusieurs actes de sabotage ont été commis sur les chantiers.

Quelques ouvriers non grévistes ont été agressés et il a fallu l'intervention des gardes républicains pour rétablir l'ordre.

Les Obsèques DU CHARPENTIER ARMAND

Les obsèques du charpentier Paul Armand, tué, il y a quelques jours, au cours d'un incident de grève, ont eu lieu ce matin.

Les grévistes avaient préparé des funérailles imposantes pour leur camarade, et la cérémonie funèbre a revêtu l'aspect d'une grande manifestation syndicaliste.

Plusieurs couronnes ont été offertes par les diverses corporations du bâtiment.

M. BRIAND
PLACE BEAUVAU

Paris, 19 juillet.

M. Aristide Briand, qui n'avait plus recouru à la Présidence du Conseil depuis son départ du ministère, s'est rendu aujourd'hui place Beauvau.

L'ancien président du Conseil a eu avec M. Caillaux un fort long entretien.

AU MAROC

INCIDENT FRANCO-ESPAGNOL

Les Excuses de l'Espagne

Paris, 19 juillet.

Les premiers pourparlers ont commencé ce matin entre le gouvernement français et le gouvernement espagnol, au sujet de l'attitude de l'Espagne au Maroc, et des divers incidents qui se sont produits à El-Ksar.

De la conversation engagée, il semble déjà résulter que l'Espagne reconnaît avoir dépassé ses droits relativement à l'incident provoqué par le colonel Sylvestre, et aux arrestations arbitraires effectuées par les troupes espagnoles.

L'Espagne présentera des excuses à la France.

Elle accordera en outre les réparations qui lui sont dues en raison du préjudice qui lui a été causé.

Premières Satisfactions

Paris, 19 juillet.

Le marquis Perez Caballero, ambassadeur d'Espagne à Paris, s'est rendu aujourd'hui au Quai d'Orsay et a conféré longuement avec M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, au sujet de l'incident d'El-Ksar.

M. Perez Caballero a donné à M. de Selves, au nom de son Gouvernement, toutes les satisfactions demandées.

M. Geoffray, ambassadeur de France à Madrid, est arrivé aujourd'hui à Saint-Sébastien, où se trouve actuellement le Ministre des Affaires étrangères d'Espagne.

Les résultats de cette entrevue ne sont pas encore connus officiellement.

EN AUTRICHE

LE NOUVEAU PARLEMENT

Vienne, 19 juillet.

Le discours du trône a eu lieu hier à la Chambre.

Il contenait les déclarations du gouvernement au sujet des affaires d'Albanie.

Ces déclarations ont été approuvées par la majorité qui les a longuement applaudies.

Aujourd'hui, la nouvelle Chambre tiendra une séance où elle réglera son ordre du jour.

Récompenses Honorifiques

Paris, 19 juillet.

Le Journal Officiel publie les distinctions honorifiques suivantes, intéressant la Corse :

Médaille de vermeil

M. Giocanti, instituteur à Lama, reçoit la médaille de vermeil avec prime de cent francs.

Médaille d'argent

MM. Nunzi, instituteur à Sollacaro, et M. Leandri, instituteur à Bonifacio, reçoivent la médaille d'argent avec prime de 75 francs.

M. Luccioni, instituteur à Moita, et M. Pietri, instituteur à Tavaco, obtiennent un rappel de médaille d'argent.

Médaille de bronze

MM. Santarelli, instituteur à Velone-Orneto ; Olivieri à Calvi ; Devillars à Corte, et Occhiminuto, instituteur à sartene, reçoivent la médaille de bronze avec prime de 50 francs.

MM. Susini, instituteur à Sotta ; et Nivaggioni, instituteur à Ajaccio, sont l'objet d'un rappel de médaille de bronze.

Dons de Livres

Des dons de livres sont accordés aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

Mme Mattei, à Volpajola ; Mme Grimaldi, à Morosaglia.

MM. Grimoni, à Ajaccio ; Tavizani, à Pastricciola ; Muselli, à Silvareccio ; Simonpietri, à Bonifacio ; Sorba, à Bastia, Catoni, à Morosaglia, et Casabianca à Bonifacio.

MM. Codaccioni, instituteur à Sartene ; Marti, instituteur à Ventiseri ; Giraldi, instituteur à Corte, et Cervoni, instituteur à Olmiccia, sont l'objet d'un rappel de dons de livres.

Diplôme de satisfaction

Le caporal Franceschetti, du 163e de ligne, reçoit un diplôme de satisfaction pour collaboration aux œuvres post-scolaires instituées dans les casernes.

Lettre de félicitations

Une lettre de félicitations est aussi accordée au caporal Giudicelli du 163e de ligne.

Les Morts du Jour

M. Maurice Maindron

Paris, 19 juillet.

On annonce la mort de M. Maurice Maindron.

CABINET

de M. Jean Graziani

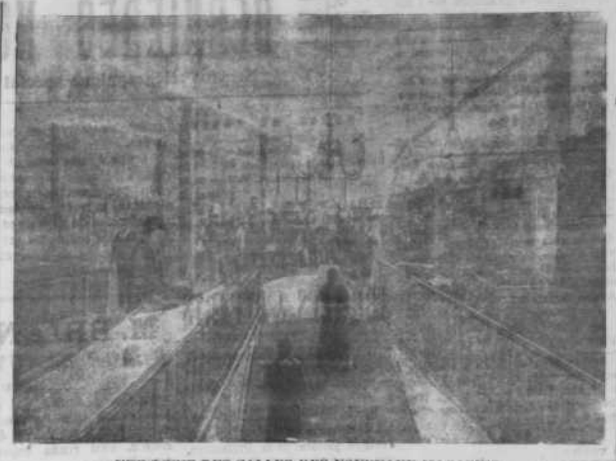
6, Bd du Palais, Bastia

A vendre de suite, pour cause de départ, fonds de commerce en pleine prospérité, ouvrant à personne disposant de 25 à 30.000 francs.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Bergerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

Étude
de Me E. CUNIAC
Avocat-défenseur à Saïgon
rue Pellerin, 31

D'un jugement rendu par défaut, au profit du sieur Pianelli Antoine-Marie, surveillant des Travaux Publics, demeurant à Saïgon, contre son épouse la dame Aschero Madeleine, par le Tribunal civil de première instance de Saïgon, le 22 mars 1911, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Pianelli, à la requête et au profit du mari.

Pour extrait,
E. CUNIAC.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de première instance de Saïgon, en date du 7 juin 1911, enregistré.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux mal ayant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BONIFACIO
Prix de Réclame
PLANS et Devis à titre absolument gracieux

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains. — Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITERIE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Ne fumez que le merveilleux EGARE MATTEI, ou ne pas fumer.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier au Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Eclairage puissant et consommation minime

Essences et Pétroles
Pétrole Baffaut d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Phébéine, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en Ier
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrements de Créances. — Ventes d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés, établissement de Comptabilité. — Etudes
AUX AMIS DE LA CORSE
Ayant l'actif d'un simple notaire, l'huissier officiel de la Corse, malgré ses très modiques, recherche spécialement le recouvrement rapide, intelligent, souvent humble et compatissant des petites et des créances.
Tarif réduit de la Cour mentionné gratis et franco, sur simple demande affranchie à 0,10 centimes, au rabais d'un dixième pour les abonnés, humbles habitants à la dernière ou rares des campagnes et contribuables notoirement aisés à cette publication malgré ce non gratis.
A. CLAVEL, Editeur, 65, rue Saint-Lazare, à PARIS.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. H. MATTEI
à Bastia (Corse)

CHEVEUX SAUVÉS Poudre Habi

REVUE-GUIDE
Bulletin mensuel d'articles divers sur les renseignements utiles, notices, réclames et informations du commerce, vues intéressant pour commerçants. Demandez spécimen gratuit à l'Administration.
Fr. MAESTRACCI
AGENT AU TRIBUNAL DE COMMERCE
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
se charge pour tous les bureaux de poste.

DEMANDEZ PARTOUT :
LA CÉDRATINE
de la Maison L. H. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et anti-spasmodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 200 — VENDREDI 21 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS, le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 03 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Dernier quart., le 18. — Nouv. Lune, le 25
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Prassède.
Fête de Demain : Sainte Marie Madeleine.

20 JUILLET

LE BUDGET DE 1911

Il est enfin voté le budget de 1911 et son histoire est, sans doute, unique dans les annales du Parlement.

Ce budget fut déposé sous le premier ministère de M. Briand : M. Cochery étant ministre des Finances ; M. Berteaux, président de la Commission du budget ; M. Klotz, rapporteur général.

La discussion en était commencée quand un second cabinet Briand succéda au premier : M. Klotz devint ministre des Finances ; M. Ch. Dumont, rapporteur général.

La discussion en venait d'être achevée à la Chambre, lorsque le ministère Monis remplaça le ministère Briand ; M. Caillaux devint ministre des Finances ; M. Cochery, président de la Commission du budget ; M. Chéron, rapporteur général.

Le budget n'était pas encore voté par le Sénat, quand le cabinet Caillaux prit la place du cabinet Monis ; M. Klotz redevint ministre des Finances, et c'est lui qui a eu l'honneur, le 12 juillet, dans la nuit, de faire voter définitivement le budget de 1911.

Ce budget a été promulgué à l'*Officiel* le 14 juillet. La date en devient, pour cette année, deux fois historique.

Cela peut rendre célèbre le budget de 1911, mais d'une célébrité regrettable, car il est fâcheux que le vote en ait eu lieu tardivement.

Sans doute, on pourrait trouver des excuses nombreuses à ces déplorables lenteurs, le seul aperçu que j'ai donné des changements survenus dans les ministères et dans la Commission du budget au cours de ces derniers mois, explique déjà et justifie, en quelque mesure, ces retards.

Il faut dire aussi que c'était la première année de la nouvelle législature, les députés fraîchement élus avaient hâte de montrer à leurs électeurs qu'ils savaient tenir leurs engagements et défendre les intérêts du pays.

Ajoutons, enfin, que l'augmentation des dépenses publiques appelait un examen plus minutieux et que les réformes importantes contenues dans la loi de Finances nécessitaient des discussions plus complètes et plus serrées.

Malgré tout cela, c'est un précédent fâcheux qu'il ne faudrait pas renouveler et tout permet d'espérer que le budget de 1912 sera voté, sinon à la date normale, du moins, dans les plus rapides délais. Mais cette critique faite à la durée excessive de la discussion budgétaire, il n'en faudrait pas conclure qu'un budget tardif est, par là même, un mauvais budget. Le Ministre des Finances, dans un discours dont la précision et la netteté soulignaient encore l'éloquence, a su faire ressortir les qualités maîtresses du budget de 1911.

Ce budget présente un triple caractère : il est industriel, national, social.

Il est un budget industriel, car, pour la première fois, nous y voyons apparaître, sous la forme industrielle, le budget des poudres et salpêtres et le statut définitif, au point de vue administratif et financier, des chemins de fer de l'Etat.

Le budget de 1911 est un budget national, en ce sens qu'il comporte les crédits nécessaires à la réalisation du programme naval et à la défense nationale.

C'est, enfin, un budget démocratique, qui améliore le sort des modestes serviteurs de l'Etat : facteurs, douaniers, gendarmes, instituteurs ; et un budget social qui ajoute aux crédits destinés à l'assistance, les ressources indispensables à l'application de la grande loi nouvelle de justice et de solidarité sociales : la loi des retraites ouvrières et paysannes.

Si l'on veut bien tenir compte qu'en outre, ce budget s'équilibre sans emprunts ni impôts nouveaux, on peut bien dire, avec le Ministre des Finances, que les Chambres et le Gouvernement peuvent être satisfaits de leur œuvre budgétaire : elle eût pu, sans doute, être accomplie plus vite, mais elle ne pouvait guère, dans les conditions présentes, être meilleure.

Ayant voté le budget, le Parlement s'est mis en vacances : il peut, quoi qu'on en ait dit, retourner avec confiance devant le pays. Il a montré durant ces dernières semaines qu'il était capable d'effort méthodique, de volonté fortement réformatrice et d'énergie à vouloir le respect de l'ordre et le progrès dans la légalité.

Cette législature sera meilleure qu'on avait jusqu'ici paru le croire : comme le *budget de 1911*, elle s'achèvera mieux qu'elle n'avait commencé.

PAUL BOURELY,
Député de l'Ardèche.

UNE INDUSTRIE NOUVELLE EN CORSE

L'Exploitation de l'Amiante

La semaine dernière, au cours d'une ravissante excursion au San-Pedrone, d'où l'on découvre l'un des plus beaux panoramas que l'on puisse rêver, notre attention a été attirée par des ouvriers qui étaient occupés à extraire des flancs même de cette montagne, des filaments blanchâtres réunis en masse compacte. Nous nous approchâmes et nous eûmes vite fait de reconnaître que cette roche filamenteuse que les ouvriers extrayaient avec soin, n'était autre que de l'amiante.

Des explications fort intéressantes nous furent aussitôt fournies par l'un des chefs d'équipe, et c'est ainsi que nous apprîmes que cette exploitation, toute récente en Corse, laissait entrevoir les plus belles espérances.

Une soixantaine d'ouvriers sont journellement occupés aux travaux d'extraction, et les quantités expédiées s'élèvent environ à une tonne par jour.

La Société qui dirige cette exploitation a été constituée il y a environ deux ans. Elle a en ce moment-ci, pour président, M. Antide Boyer, sénateur des Bouches-du-Rhône, homme d'initiative qui est tout disposé à travailler activement à l'exploitation des richesses minérales de la Corse. L'administrateur délégué est M. Albert Charmolu, homme d'affaires très entendu et très apprécié comme publiciste et comme juriste.

Avec de pareils hommes à sa tête, il est certain que cette Société ne peut que prospérer. Nous nous empressons d'ajouter que ces messieurs ont *trouvé en M. Paoli, maire de* Piedicroce, comme inspecteur général des travaux, et en M. Ch. Colombani, comme directeur-comptable, des collaborateurs parfaits, qui dirigent avec une rare compétence des ouvriers habiles et heureux de travailler à l'extraction de ce précieux minéral.

—)o(—

Nos lecteurs n'ignorent pas que l'Amiante reçoit aujourd'hui de nombreuses utilisations industrielles, notamment au point de vue de la fabrication des mèches incombustibles et des becs incandescents.

Les anciens utilisaient déjà l'Amiante et s'en servaient pour la fabrication de certaines étoffes qui présentaient cette particularité de pouvoir être mises en contact avec le feu, sans entrer en combustion. C'est ainsi qu'ils fabriquaient des nappes et des serviettes que l'on jetait au feu quand elles étaient sales et qui en sortaient plus blanches que si on les eut lavées.

C'est également avec l'Amiante que l'on fabriquait un papier spécial sur lequel étaient inscrits les documents importants que l'on voulait mettre à l'abri des incendies.

L'industrie moderne qui connaît ces divers modes d'utilisation de l'Amiante s'en sert surtout pour les nouveaux procédés d'éclairage, industrie, qui, comme on le sait, a reçu, au cours de ces dernières années, une très grande extension.

Depuis plusieurs années, les Américains du Nord ont trouvé à l'Amiante une application d'une importance considérable en l'employant pour la garniture des presse-étoupes et des pistons, et en général pour tous les points qui sont exposés à la fois au frottement et à une température élevée. On se sert également aujourd'hui du carton d'amiante pour les joints des moteurs à gaz, et le papier d'amiante sert à faire des filtres pour produits chimiques.

LE BANQUET
des Chefs Cantonniers et Cantonniers

Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos télégrammes, le banquet de l'Amicale et Mutuelle des chefs cantonniers et cantonniers des Ponts et Chaussées de la Corse a eu lieu samedi dernier, dans un des salons du Grand Hôtel de France, à Ajaccio.

Avant le banquet, les sociétaires ont parcouru la ville, musique en tête, et sont allés chercher leur sympathique président d'honneur, M. Pinelli, ancien ingénieur.

A midi, dans un grand salon gentiment tendu de drapeaux et de plantes, sociétaires et invités s'assirent à la place qui leur avait été réservée.

M. Poncana, délégué du Préfet de la Corse, présidait le banquet ; à sa droite étaient assis M. Pinelli, président d'honneur de la Société, M. Canasi d'Orsano, conseiller général, et M. Bertein, chef de cabinet du Préfet de la Corse ; à sa gauche, M. Godin, ingénieur ordinaire, représentant l'ingénieur en chef, M. Emile Pinelli, conseiller général, M. Pierre Zevaco, juge et dévoué mutualiste.

A la table d'honneur avaient également pris place M. Paoli, le sympathique président de la Société, les membres du bureau, la plupart des conducteurs des Ponts et Chaussées, les membres de la presse.

234 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VII

PAR AMOUR !

— De qui parle-t-il donc ? murmura le jeune avocat.

— Hélas !... Le sait-je ?... gémit la mère.

— Vous m'aimez !... Et c'est pour vous conquérir que j'ai travaillé, Gabrielle !

— Ah ! dit Françoise... C'est pour elle qu'il va mourir ! Une fois de plus l'amour cause un effroyable malheur !... C'est fini, voyez-vous, monsieur Gaston !... Je ne survivrai pas à ce dernier coup !

— Voyons ! pourvu-vait Henri... On ne vous défendra pas de venir !... Vous passerez votre main sur mon front et je serai guéri !... Si vous persistez à ne pas venir, je mourrai !... Entendez-vous ! Je mourrai !... Dites donc cela à votre mère !

Françoise se tordait les mains.

— Et il ne pense plus à la sienne ! s'écria-t-elle.

— Dites-le aussi à M. de Rouvray...

— Mon Dieu ! s'écria Gaston Tracy... Mais je connais celle qu'il aime !

— Vous ?.. interrogea Françoise.

— Oui, répondit le fiancé de Suzanne, et je comprends maintenant tout ce triste roman !... Laissez-moi faire, madame Beaudoux !

Le jeune avocat partit tandis que la mère continuait à se lamenter et que, sur les lèvres décolorées du malade, continuait à errer le nom de Gabrielle. Une heure plus tard, Gaston Tracy était chez le duc de Rouvray et il était reçu par Gabrielle. Aux premiers mots du jeune homme, celle-ci jeta un cri de stupeur. Puis, par un effort suprême de volonté, elle se remit :

— Je veux le voir ! s'écria-t-elle.

— Quand cela ?

— Tout de suite !

Elle avait saisi le bras de Gaston et le suppliait de la conduire chez François Beaudoux. La voiture du jeune homme attendait à la porte. Il y monta avec Gabrielle. La jeune fille ne pleurait pas ; un feu sombre brillait dans ses yeux. Son visage exprimait la plus effrayante douleur. Elle monta le tortueux escalier plus rapidement que son compagnon. Lorsqu'elle entra chez François, celle-ci se dressa :

— Toi ! s'écria la mère... Tu sais donc que mon fils agonise ?..

Dans la chambre voisine, le jeune homme prononça :

— Gabrielle ! Gabrielle !..

— Il m'appelle ! s'écria l'ancienne ouvrière... C'est moi, Henri... C'est moi !

Les larmes qu'elle avait si longtemps refoulées éclatèrent.

— Toi ! s'exclama la vieille femme. C'est donc toi qu'il aime ?..

— Oui, c'est moi !.. Laissez-moi passer, je vous en supplie !

— C'est pour toi qu'il s'est livré à ce labeur insensé !.. C'est toi qui l'auras perdu ! Va-t'en, malheureuse !.. Tu auras causé la mort de mon enfant !.. Ah ! prends garde !

— Mais j'ignorais le danger qu'il courait ! Il ne lui pas m'accuser ainsi !.. Vous êtes sa mère !.. Je suis sa fiancée !.. Dieu seul peut dire laquelle de nous deux souffre le plus !.. Vous ne voudrez pas qu'il meure en m'appelant en vain !

— C'est parce que tu es devenue riche qu'il a voulu monter jusqu'à toi !.. Mais d'où te vient cet argent qui paye ton luxe ! Pourquoi as-tu quitté ta mère ?..

— Ah ! s'écria la jeune fille, n'ayez pas cette affreuse pensée !.. Je suis une honnête fille, Françoise !.. Et je suis innocente de tout ce que vous supposez !..

La vieille ouvrière répondit, farouche :

— Non, non ! Tu n'approcheras pas Henri dans cette toilette de grande dame !

Gabrielle se frappa le front.

— Attendez, dit-elle.

Toute sa mémoire lui revenait. Elle courut à la chambre de Suzanne. En face d'elle, se trouvait l'armoire où elle rangeait ses robes et ses vêtements. En un tour de main, l'héritière de Rouvray arracha son riche costume et revêtit une humble robe noire qui avait appartenu à la fugitive. Françoise la regarda tout d'abord sans comprendre. Mais quand elle la vit aussi transformée, elle n'osa plus résister aux sollicitations ardentes de la jeune fille.

— Henri ! fit celle-ci en entrant avec précaution dans la chambre du blessé... Vous m'avez appelée ... Me voici !

— Gabrielle !.. fit-il dans un râle d'une déchirante douceur.

Ses yeux s'ouvrirent tout grands, comme s'il était encore en proie à son délire. Spontanément, la jeune fille saisit la tête du malade et mit à son front un ardent baiser. Un éclair de lucidité passa dans le regard du malheureux.

— Non, non ! dit-il... Ce n'est pas Gabrielle !.. Elle est riche !..

— Je ne le suis plus ! répondit la jeune fille... Pour devenir votre femme, j'ai tout sacrifié !.. Je suis redevenue une ouvrière, Henri, pour me rapprocher de vous !

Il poussa un long soupir de soulagement et d'allégresse. Il comprenait. Sa raison ne s'embrouillait pas. Gabrielle lui rendait la vie. L'amour qui avait failli le perdre le sauvait !..

Sidonie n'avait pas tardé à apprendre la maladie d'Henri-Beaudoux. Tout d'abord, un sentiment atroce avait surgi dans ce cerveau gangrené, et elle avait murmuré en frongant ses noirs sourcils :

— Décidément, cela ne lui a pas porté bonheur de me sacrifier à cette petite !..

Mais presque aussitôt, un revirement saisissant se produisit dans cette âme ténébreuse. Un tremblement inconnu l'agitait ; c'est alors seulement que Sidonie comprit quelle passion la dévorait pour le jeune homme. L'heure était venue où la opulence de Langeville mourait le vide de son existence, se rappelait ses fautes, et commençait à avoir peur de lendemain. Elle avait passé les années de sa jeunesse à chercher en vain l'assouvissement de tous ses désirs. Quels que fussent les mirages d'amour, les caprices plus ou moins passagers auxquels elle s'était abandonnée, jamais elle n'avait senti son cœur battre avec cette violence. Elle s'était trouvée rien à ses entraînés vers Henri par un élan irrésistible dont la puissance lui avait arraché un cri d'étonnement. Il lui semblait qu'elle tombait dans une sorte de gouffre d'une douceur inouïe, contre laquelle elle était incapable de se défendre.

(*A suivre*).

Au cours du banquet, la plus franche cordialité ne cessa de régner. Le repas, des plus exquis, fut, d'ailleurs, honneur au sympathique propriétaire de l'Hôtel de France, M. Wyrsch. Le menu était le suivant :

Bouchées à la Reine
Langoustes à la Parisienne
Cœur de filet de Bœuf Bouquetière
Haricots verts à l'anglaise
Poulets Rôtis — Cressons
Salades Variées
Bombe à la Vanille
Gaufrettes
Fromages — Fruits
Desserts
Vins variés — Champagne.

Au Champagne, M. Paoli, le dévoué président de la Société, prit le premier la parole.

En termes choisis, il nous dit ce qu'était l'Amicale des cantonniers, pourquoi elle avait été formée et les résultats obtenus par les efforts communs de l'Amicale et la Fédération à laquelle elle est affiliée.

M. Paoli a ensuite très brièvement exposé les justes revendications de ses sociétaires, et a dit combien les fonctionnaires modestes chargés de famille, disciplinés, si imbus de leur devoir, ont droit à la sollicitude des Pouvoirs publics.

Leur traitement de misère leur permet juste de ne pas mourir de faim, heureusement, le Gouvernement s'est préoccupé de cette classe intéressante, a ordonné une enquête et ne pourra manquer de donner quelques satisfactions aux cantonniers.

M. Cuneo d'Ornano, président de la Commission départementale, assure les cantonniers de la sympathie du Conseil général qui s'est déjà occupé de leur situation et qui ne peut manquer de le faire encore.

M. Pierre Zevaco, juge au tribunal d'Ajaccio et dévoué mutualiste, prononce un très oli discours, au cours duquel, après avoir rappelé les bienfaits de la Mutualité, il dit aux cantonniers de compter surtout sur elle pour apporter une immédiate et constante amélioration à leur sort misérable, car la belle devise mutualiste : « Un pour tous, tous pour un, » mise en pratique, continue à chasser chaque jour la misère du foyer le plus pauvre.

A son tour, M. Godin, après avoir excusé l'ingénieur en chef, qui n'a pu assister à cette fête, assure les cantonniers de la sollicitude de l'administration des Ponts et Chaussées, qui depuis longtemps s'est préoccupée de leur sort.

Enfin, M. Pontana prend le dernier la parole et prononce un excellent discours qui est très applaudi par les cantonniers, sur il leur apporte la promesse que M. Juillard, comme MM. Fabre et Bastiet, se préoccupera de leur sort si digne d'intérêt.

Il rappelle les premiers efforts accomplis et les premières satisfactions obtenues par l'administration préfectorale en leur faveur et leur renouvelle l'assurance que M. Juillard ne manquera pas de leur témoigner toute sa sollicitude.

Tous les orateurs ont été très applaudis, tous ont porté un toast au Président de la République, au Préfet de la Corse, au Président d'honneur de la Société, M. Pinelli, aux membres du Conseil général et de la presse.

Cette fête charmante s'est terminée à 3 heures du soir, et les invités se sont retirés saluée par les ovations de nos braves cantonniers.

Cour d'Assises

Audience du 20 juillet

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Assassinat

Tramoni Pierre est inculpé d'avoir en l'année 1909, à Arstocio (arrondissement de Sartène), donné la mort à un de ses ennemis, Tramoni Laurent.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Il y a une dizaine d'années, les frères Côme et Paul-Laurent Tramoni, de Mola, hameau de Sartène, étaient en inimitié avec le fameux bandit Tramoni Jean-Baptiste dit « Bricco » qui avait tué leur père et d'autres membres de leur famille. Les principaux protecteurs du bandit Bricco étaient son oncle Marcuccio Tramoni et ses cousins Charles et Pierre, fils de Marcuccio. Charles qui l'accompagnait habituellement ayant été tué, ses parents accusèrent de sa mort les frères Côme et Paul-Laurent Tramoni, et le bandit Bricco, pour tirer vengeance de ce meurtre, ne craignit pas d'assassiner le fils de Côme, un tout jeune enfant âgé seulement de sept ans. D'autre part, Pierre Tramoni fut poursuivi à deux reprises devant le tribunal de Sartène comme recéleur du bandit Bricco et tenait le maquis pour éviter de purger la condamnation à deux années d'emprisonnement prononcées en dernier lieu contre lui. C'est alors que Marcuccio Tramoni et les siens, comprenant que leur situation devenait de plus en plus critique et que l'heure de l'expiation allait bientôt sonner pour le bandit Bricco, résolurent de quitter le pays. Marcuccio Tramoni alla se fixer en Sardaigne avec les trois fils qui lui restaient. Peu de temps après leur départ, le bandit Bricco était tué dans une embuscade organisée par les nombreux ennemis que ses crimes répétés avaient armés contre lui. Après s'être établi en Sardaigne, Marcuccio Tramoni et ses fils y séjournaient sept ou huit ans, sans faire parler d'eux. Cependant leur haine contre les frères Côme et Paul-Laurent Tramoni n'était pas éteinte et devait s'être accrue depuis la mort du bandit Bricco.

Dans le courant de l'année 1908, Marcuccio Tramoni et son fils Pierre revenaient secrètement de Sardaigne et manifestaient avec leurs parents, à l'égard de leurs ennemis, des dispositions si peu rassurantes que le propre beau-père de Pierre envoyait un nommé Locchini Jean-Félix aux frères Côme et Laurent Tramoni pour les prévenir de la présence dans le pays de Marcuccio et de Pierre, et pour les engager à se tenir sur leurs gardes. Au mois de mai 1909, Pierre Tramoni revenait en Corse, accompagné de son cousin Paul Andreani, réfugié comme lui en Sardaigne. Cette fois encore, il séjournait sa venue dans le pays du plus grand mystère. Lui et son compagnon se présentaient pendant la nuit chez un nommé Tramoni Simon, sur le territoire de Mola, et après lui avoir, à la façon des bandits, demandé du pain, ils lui recommandaient de ne dire à personne qu'ils se trouvaient dans ces parages. Tramoni Simon faisait part de ce fait à un nommé Tramoni Jean et tous deux décidaient d'en informer Côme et Laurent Tramoni. Ainsi prévenus ceux-ci prenaient leurs précautions pour éviter les embuches de leurs ennemis. Rentré en Sardaigne après cette expédition, Pierre Tramoni fait en Corse un troisième voyage en novembre 1909. Il dit être débarqué à Bonifacio, le 15 de ce mois, pour y vendre des peaux de chèvres. La quantité minime de peaux qu'il avait à vendre et le bénéfice insignifiant qu'il pouvait en retirer, indiquent que ce n'était pas là le véritable motif de son voyage. Cependant, les frères Côme et Laurent Tramoni vaquaient à leurs affaires, ignorant la présence en Corse de leur ennemi que celui-ci avait tenue secrète comme lors de ses précédents voyages.

Le 23 novembre 1909, vers 9 heures du matin, au lieu dit « Arationo », territoire de Mola, Laurent Tramoni labourait son champ en compagnie de son fils Jean, âgé de 19 ans. Comme il passait en creusant un sillon, à 25 mètres d'un talus garni de broussailles qui domine le champ, deux coups de feu étaient tirés de ce talus, à droite et un peu derrière lui. Atteint grièvement par un projectile au-dessous de l'épaule droite, Laurent Tramoni apercevait, en se retournant, son agresseur tenant encore son arme épaulée et reconnaissait en lui son ennemi Pierre Tramoni qui prenait aussitôt la fuite, accompagné d'un autre individu que la victime n'a pas reconnu. Le meurtrier et son compagnon étaient également aperçus par Jean Tramoni qui travaillait à une certaine distance de son père et qui tira sur eux deux coups de fusil sans les atteindre. Cependant de nombreuses personnes qui travaillaient dans le voisinage étaient accourues au bruit ces détonations. Laurent Tramoni leur désignait formellement Pierre Tramoni comme son meurtrier ; il répétait cette accusation devant les gendarmes qui ne tardaient pas à survenir et il la réitérait enfin aux magistrats du Parquet de Sartène, arrivés le jour même sur les lieux du crime.

Transporté à son domicile à Mola, Laurent Tramoni succombait à sa blessure 18 heures environ après l'attentat. L'autopsie a révélé qu'il a été atteint au dedans de la pointe de l'omoplate droite par une balle de gros calibre qui avait été sectionnée en quartiers et qui après avoir brisé la colonne vertébrale et traversé les deux poumons, était allée se loger dans la peau en avant du thorax à la hauteur de la sixième côte qui avait été fracturée par son trajet. A la date du 5 décembre 1909, c'est-à-dire quinze jours après le crime, Pierre Tramoni a adressé au Procureur de la République à Sartène, une lettre protestant contre l'accusation dont il était l'objet de la part de la victime et désignait un certain nombre de témoins disposés à affirmer que la veille et le jour du crime, il se trouvait au lieu dit Sotta, localité située non loin de l'ortovecchio.

Entendus par le juge d'instruction après la constitution de Pierre Tramoni qui a eu lieu dans les premiers jours de novembre 1910, ces témoins, dont la plupart sont parents rapprochés de l'accusé, ont confirmé ses dires. Toutefois, leurs déclarations ne sauraient en aucune façon infirmer les charges relevées contre Pierre Tramoni. En effet l'arrivée de celui-ci dans le pays, le secret dont il l'a entouré, les raisons insuffisantes qu'il a données pour expliquer son voyage, le fait que son arrivée a été suivie immédiatement de l'assassinat de son ennemi, et que, précédemment, lui et ses parents étaient venus en Corse manifestement animés de mauvaises intentions à l'égard de celui ci ou des siens, toutes ces circonstances auraient suffi pour le désigner comme l'auteur du crime. Or, ces preuves morales sont fortifiées de façon irrétrageable par l'accusation de Laurent Tramoni qui n'a pas pu se tromper en affirmant l'avoir reconnu comme son meurtrier, puisqu'il l'a désigné nommément et à l'audience de tous autres, le seul membre de la famille ennemie qui se trouvât en Corse, alors que son retour de la Sardaigne était absolument ignoré de lui.

M. Giacometti, substitut du Procureur général, est assis au siège du ministère public.

Me de Carafla est assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Tramoni Pierre proteste de son innocence. Sans doute, il n'était pas l'ami de Tramoni Laurent, mais celui-ci avait d'autres ennemis que lui et qui lui en voulaient à mort parce qu'il les avait dénoncés comme étant les guides du redoutable contumax qui répondait au nom de Bricco et qui a été détruit par la gendarmerie.

Tramoni Pierre reconnaît avoir quitté la Corse, non pas pour éviter les conséquences d'une condamnation que lui avait infligée le tribunal de Sartène, mais pour se soustraire à la haine de ses ennemis.

Le 23 novembre, jour du crime, il se trouvait, il est vrai, en Corse, où il était rentré depuis quelques jours, mais à l'heure où Tramoni Laurent était assassiné, il se trouvait bien loin du lieu du crime. Il était à Sotta avec plusieurs individus.

Les Témoins

Une trentaine de témoins défilent à la barre.

Presque tous déposent avec une certaine hésitation et même avec crainte.

LE VERDICT

Après un sévère réquisitoire de M. Giacometti, substitut du Procureur général et une brillante plaidoirie de Me de Carafla, MM. les Jurés entrent dans la salle de leurs délibérations.

Le verdict étant affirmatif, mais mitigé par les circonstances atténuantes, la Cour condamne Tramoni Pierre à 20 ans de travaux forcés.

Audience d'aujourd'hui :

Albertini Théodore, matelot, de Loreto-de-Casinca, meurtre.

Officier du parquet, M. Poinnier, avocat général.

Défenseurs, Me de Carafla et Farinole.

Cette affaire occupera deux audiences.

L'audience d'aujourd'hui commencera à 1 heure et demie précise.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 juillet.

L'allure du marché a été plus hésitante aujourd'hui sans que les différences aient toutefois bien sensibles. Les affaires sont en effet de plus en plus clairsemées et nous sommes entrés dans la période des bourses écourtées. Notre Rente reste ferme à 94.90. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure recule à 93.95 après même 93.55 sur les événements. d'El Kour ; le Turc s'incrit à 92.05, le Portugais à 66.75. Emprunts Russes lourds. Les Etablissements de Crédit demeurent moteurs, le Crédit Foncier à 810, le Crédit Lyonnais à 1.465, le Comptoir National d'Escompte à 937, et la Société Générale à 791.

Peu d'affaires en valeurs industrielles ou de traction. Le Nord Sud s'offrite chaque jour davantage. Réalisations en valeurs russes dont la hausse avait été trop brusque. Les titres cuprifères sont calmes. Rio 1.745.

Au comptant, l'action Caisse Hypothécaire Argentine se tient à 516, l'obligation à 412 0/0 à 467.50.

En Banque, les Mines Sud-Africaines sont indécises, et les valeurs de caoutchouc en réaction.

La Jumper Californian s'avance à 14.70.

Grands Chemins Français calmes.

Gazette Ajaccienne

Elections au Conseil Supérieur de la Mutualité

La Commission chargée, aux termes du décret du 3 mai 1899, de procéder au dépouillement des votes émis par les délégués des sociétés de secours mutuels approuvées en vue de la désignation de leur représentant au Conseil supérieur de la mutualité, s'est réunie le 17 juillet, à la Préfecture, sous la présidence de M. Serafini, conseiller de préfecture.

Sur 47 votants M. Lairolle, député, a obtenu 45 suffrages.

Nécrologie

Le 11 courant, un soir, en pleine assemblée des professeurs, M. Padovani s'affaissait subitement dans les bras de ses collègues ; quelques heures après il n'était plus, la veuve désemparé par une foudroyante attaque d'apoplexie.

Mieux qu'en une brève note nécrologique, M. Calcatoggio, principal du collège, a retracé en termes éloquents et émus, la vie toute de travail et de dévouement de M. Padovani, rendant ainsi au légitime hommage à ses brillantes qualités professionnelles. Professeur consciencieux, plein de tact avec ses collègues, paternel avec ses élèves, M. Padovani est toujours sucalier les exigences du devoir avec la bonté naturelle de son caractère.

Mais si le professeur savait se faire apprécier, s'il méritait l'estime de ses chefs et l'affection de ses élèves, l'homme privé valait encore davantage. Il avait l'âme compatissante, le cœur affectueux et aimant, et nul, mieux que lui, ne savait trouver, en une circonstance difficile, un conseil plus salutaire, des paroles plus réconfortantes pour relever un esprit abattu.

Il emporte dans la tombe les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu.

Ses obsèques ont eu lieu à Grossito au milieu d'une affluence énorme de parents et d'amis.

Nos pésanteurs à sa veuve éplorée, à sa sœur, Mlle Padovani, et aux familles Emily de Sainte-Marie-Sicché, Rossi de Bastelica, et Mattei de Nice, l'expression de nos sincères condoléances. — *Un Ami.*

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VENZOLASCA. — Les électeurs de la commune de Venzolasca sont convoqués, pour le 6 août prochain, à l'effet de compléter le Conseil municipal, en vue de pourvoir au remplacement de M. l'adjoint Albertini Jules, décédé.

VIZZAVONA. — Le service religieux aura lieu comme les années précédentes.

Les dimanches et jours de fêtes d'obligation, la messe sera célébrée, à 10 heures précises du matin, dans la chapelle située en pleine forêt, tout à côté du « Grand Hôtel Vizzavona ».

SAN-GIOVANNI. — Les électeurs de la commune de San-Giovanni sont convoqués, pour le 30 courant, à l'effet de compléter le Conseil municipal, en vue de pourvoir au remplacement de M. l'adjoint Scampucci, décédé.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 23°6 à midi + 27 8 ; à 6 heures du soir + 25° Maxima + 31° ; Minima + 18°6.

Baromètre : 7 heures du matin, 764 mm. midi. 764 mm., 6 heures du soir, 763 mm.

Vent : Dans la matinée. Calme.

Dans l'après-midi id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

Remise de distinctions

Ce matin, à 10 heures, dans son cabinet, M. le Sous-Préfet de Bastia a remis en présence de M. Glabitz, commissaire adjoint remplaçant M. le commissaire central en congé, les médailles et diplômes suivants, accordés, sur sa proposition, par M. le Ministre de l'Intérieur, aux brigadiers et agents de l'ancienne brigade de sûreté :

Médaille d'argent, M. Ottavy, brigadier.

Médaille de bronze, M. Leoni, brigadier.

Diplôme d'honneur, MM. Giuliconi, Poggi et Paoletti.

En leur adressant toutes ses félicitations pour le dévouement et le zèle dont ils ont fait preuve, M. le Sous-Préfet a tenu à leur renouveler une fois de plus l'expression de sa confiance et de sa sympathie.

Nous tenons, à notre tour, à nous associer aux paroles de M. le Sous-Préfet.

Aux braves agents qui viennent d'être récompensés, nous renouvelons encore nos plus chaudes félicitations. Nous connaissons trop leur zèle et leur dévouement, pour ne pas leur réserver toute notre sympathie.

Bibliographie

Les Ornano en Vivarais, tel est le titre d'un ouvrage historique, très documenté, avec gravures, des plus intéressants, édité par l'imprimerie Centrale de l'Ardèche à Privas, qui vient de paraître sous la signature de M. A. Mazon, le savant historien de Vivarais.

Nouvelles militaires

M. Rannoci, lieutenant au 141e, passe au 61e.

M. le capitaine Guerrini, du 19e colonial, passe au 3e tirailleurs tonkinois comme trésorier.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre le nommé S. P., marchand de liège à Minelli, pour avoir fait baigner un cheval, à la plage, au moment où les habitants prenaient leur bain.

Nouvelles maritimes

Sont promus dans le personnel des agents techniques des directions de travaux, service des constructions navales : au grade d'agent en chef de 2e classe, M. Rossi Jean-Pierre-François, agent principal de 1re classe ; au grade d'agent principal de 4e classe, M. Conti Raphaël-Marius, agent de 1re classe.

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe Gilardoni, embarqué sur le « Bouvet, » passe sur le « Cécile », division des écoles des torpilleurs.

M. Sorba, ex-matelot de 1re classe, torpilleur breveté à Toulon, est classé sur la liste des candidats à l'emploi de garde-consigne ambulant.

Objet perdu

Il a été trouvé sur les quais une sacoche en toile, contenant deux mouchoirs blancs aux initiales C. A., un peigne et une ceinture de femme.

Elle se trouve au poste de police, à la disposition de celle qui l'a perdue.

Corsets sur mesure

Madame Roubert a l'honneur de prévenir sa clientèle de l'intérieur qu'elle sera de passage à Ile-Rousse, avec sa collection de coutils, pour y prendre les mesures, le samedi 22 juillet toute la journée.

Elle se rendra de nouveau dans cette localité pour y procéder aux essayages.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser à l'Hôtel de la Poste tenu par M. Tassara à Ile-Rousse, ou laisser sa carte au dit hôtel, à Mme Roubert, qui se rendra à domicile.

Corsets ceinture, de grossesse, de nourrice, de maintien, corsets ceintures élastiques, et ceintures élastiques.

Avis

Il a été perdu dans la journée du 10 juillet sur le territoire de la Commune de Biguglia, un bœuf poil rouge, tête brune, pointe de queue noire, cornes élevées, portant sur la croupe la marque A.

Donner renseignements ; contre récompense, à M. Acquatella André, propriétaire, à Biguglia.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés naturel, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marie, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

Bonne occasion

A vendre, dans d'excellentes conditions, trente volumes des *Annales*, de 1883 à juin 1899.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Place Notre-Dame, chez Mme veuve Sanguinetti.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

A vendre

Terrain cultivable, maisonnette et marais à Cotone (Sorta) sur la route de Bastia à Saint-Florent.

S'adresser pour traiter à M. Multedo, clerc de notaire à Bastia.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Lucchetti, Bastia.

A louer

Appartement meublé à louer de suite dans maison de campagne aux environs d'Urbalunga, service quotidien avec Bastia.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

CIRQUE GYMNASTIQUE MADRIGALI

RELACHE

jusqu'à samedi pour changement complet de programme et organisation du corps de Ballet.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Marana Jacques, berger, de Barbaggio, et Ganotti Marie-Jeanne, ménagère, de Cervione.

Vero Dominique-Antoine, commis des postes, de Sarrola-Carcopino, et Susini Blanche-Marie, de Zicavo.

Gazelli Ignace-Xavier, employé comptable de mairie, de Felce, et Castellani Marie-Emilie, de Zalana.

Naissances.

Franceschini Louise. — Morinoni Michel.

Décès.

Anquavive Marie, 18 ans, de San Gavino de Tenda.

CABINET
de M. Jean Graziani
Agréé au Tribunal de Commerce
8, Bd du Palais, Bastia

On demande à emprunter petite somme sur terrain à construire première hypothèque.

RHUM
FOX-LAND
GRANDE MARQUE

Grande Corderie Parisienne
32 bis, rue de l'Opéra, BASTIA
Ph. FELCE

La seule Maison qui délie toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles en tous genres.

Tuyaux recommandés pour la spécialité de nos *suifres en toile, bâches, limes, etc.*, exécutés par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire de mieux en mieux

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00393

BOURSE DE PARIS

19 juillet — 20 juillet
Rentes 3 0/0 ancien . 94.90 — 94.75
3 0/0 amortis . . 96.55 — 95.40
ex-coupon.

Récompenses Honorifiques

Paris, 20 juillet.

Le Journal Officiel publie les récompenses suivantes aux membres des sociétés de préparation militaire ci-après :

Citation au Bulletin officiel

M. Giordani, de la Société *Pro Patria*, à Ajaccio, est l'objet d'une citation au bulletin officiel avec lettre de félicitations.

Lettres de félicitations

Des lettres de félicitations sont accordées à MM. Beretti et Colombani de la société *La Française* à Bonifacio, et à M. de Rocca-Serra, de la société *Pro Patria* d'Ajaccio.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 20 juillet.

M. le général de brigade Pérez est placé, à dater du 21 juillet, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

DUEL BERNSTEIN-TERY

Paris, 20 juillet.

Une rencontre au pistolet a eu lieu entre M Henry Bernstein et M. Gustave Téry.

Deux balles ont été échangées sans résultat.

Cette rencontre a été motivée par l'envoi d'une lettre de M. Bernstein à M. Téry, que celui-ci jugea offensante. Elle est en outre la conséquence d'une sentence rendue par MM. Hébrard et Hervieu, auxquels les deux parties avaient réclamé l'arbitrage.

Tiragesfinanciers

Ville de Paris 1871

Paris, 20 juillet.

L'obligation portant le numéro 24.859 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

La Grève Générale du Batiment

Paris, 20 juillet.

Une grande réunion des Comités de grève a eu lieu hier soir, à la Bourse du Travail.

Au cours de cette réunion, il a été décidé que la grève générale du bâtiment serait momentanément suspendue.

Les ouvriers des diverses corporations ont repris le travail, prêts cependant à abandonner les chantiers au premier mot d'ordre du Comité intersyndical.

La Loterie DES MILLIONS

DEUXIÈME TIRAGE

Paris, 20 juillet.

Ce matin a eu lieu au Crédit Foncier de France, 19, rue des Capucines, le deuxième tirage de la Loterie pour un Groupement d'Œuvres de Bienfaisance et d'Encouragement aux Arts.

Le gros lot de
UN MILLION
a été gagné par le numéro
4.489 de la 78e série

Le lot de **200 000 francs** a été gagné par le numéro **10.084** de la **8e** série.

Le lot de **100.000 francs** a été gagné par le numéro **13.141** de la **56e** série.

Les *deux* lots de 50 000 frs sont gagnés par le numéro **15.488** de la **15e** série. et par le numéro **1.685** de la **56e** série.

Les *vingt* lots de 10.000 frs sont gagnés par les numéros ci-après :

4 849 de la 88e série.
2.322 de la 14e série.
4 829 de la 23e série.
11.266 de la 35e série.
4.665 de la 54e série.
6.326 de la 66e série.
141.921 de la 35e série.
3.241 de la 62e série.
13 035 de la 60e série.
3.184 de la 31e série.
15 876 de la 11e série.
318 de la 40e série.
2 660 de la 65e série.
5.809 de la 89e série.
10 171 de la 71e série.
7.543 de la 48e série.
10 708 de la 69e série.
6 875 de la 30e série.
14.324 de la 86 série.
156.151 de la 88e série.

Cent autres lots gagnent chacun **1.000 francs.**

Trente mille lots gagnent chacun **30 francs.**

LA SANTÉ DE M. GÉRAULT-RICHARD

Paris, 20 juillet.

L'état de santé de M. Gérault-Richard, député de la Guadeloupe et directeur du *Paris-Journal*, est assez satisfaisant.

M. Gérault-Richard a subi, il y a deux jours, à la Maison de Santé de la rue de la Chaise, une grave opération qui a parfaitement réussi.

DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS

M. Klotz à Montdidier

Paris, 20 juillet.

M. Klotz, ministre des Finances, et député de l'arrondissement de Montdidier, se rendra dimanche prochain dans sa circonscription.

M. Klotz assistera au grand banquet qui lui est offert par ses amis politiques, et y prononcera un discours-programme.

Retour de M. Delcassé

M. Delcassé, ministre de la marine, est rentré hier soir à Paris.

Une interview du général Bonnal

Paris, 20 juillet.

Interviewé par divers journalistes, sur le point de savoir si la France se trouverait actuellement en état de s'engager dans une guerre, le général Bonnal a fait les déclarations suivantes :

« Je crois pour ma part, que nous sommes prêts à affronter une lutte armée.

« L'armée française est très disciplinée.

« Dans l'état actuel des choses, nous avons des chances de succès. »

AU MAROC

Les Prétentions DE L'ALLEMAGNE

Paris, 20 juillet.

Les négociations se poursuivent dans le plus grand secret entre M. Cambon, ambassadeur de France à Berlin, et M. Kiderlen-Wœchter, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères au sujet de l'incident d'Agadir.

On croit cependant savoir que les prétentions de l'Allemagne sont toujours inadmissibles et ne permettent aucune concession de la part du gouvernement français.

L'INCIDENT FRANCO-ESPAGNOL

L'incident franco-espagnol est désormais clos

Paris, 20 juillet.

Des télégrammes de Madrid, donnent la version du colonel espagnol Sylvestre, relativement à l'arrestation de l'agent consulaire français Boisset.

D'après les déclarations de cet officier, il résulterait que l'arrestation de M. Boisset serait due simplement au vole de deux soldats espagnols, qui furent d'ailleurs aussitôt punis.

Les Excuses de l'Espagne

M. Perez Caballero, ambassadeur d'Espagne à Paris, s'est rendu aujourd'hui auprès de M. de Selves, ministre des Affaires étrangères.

Le représentant de l'Espagne a exprimé les regrets de son gouvernement au sujet de l'incident d'El-Kour, et présenté des excuses officielles au gouvernement de la République Française.

L'incident franco-espagnol est désormais clos.

DUEL DAUDET-BERNSTEIN

Paris, 20 juillet.

Une rencontre aura lieu probablement entre M. Bernstein et M. Léon Daudet, rédacteur à l'*Action Française*, à la suite d'un incident de presse.

LES ACTES DE SABOTAGE

Paris, 20 juillet.

Malgré les mesures gouvernementales, les actes de sabotage continuent toujours.

Aujourd'hui encore, de lâches attentats ont été renouvelés sur la voie ferrée, au Pont de l'Arche.

EN BELGIQUE

LA GRÈVE DES DOCKERS à Anvers

Anvers, 20 juillet.

La grève générale des gens de mer a continué aujourd'hui.

Plus d'un millier d'ouvriers, appartenant aux navires de la « Red Star Line, » tant dockers que chargeurs de charbons, ont cessé le travail. Ils réclament une augmentation de salaire.

Les grévistes n'ont cessé de protester contre l'arrestation du leader socialiste Chapelle, très influent dans le monde ouvrier anversois.

Des bagarres se sont produites, malgré le service d'ordre organisé par le gouvernement.

EN PERSE

LES DÉSORDRES RECOMMENCENT

Situation grave

Paris, 20 juillet.

Plusieurs journaux reproduisent des nouvelles pessimistes relatives aux désordres qui auraient éclaté en Perse.

Le shah de Salem ed Daouech aurait été déposé.

L'ancien shah Mohammed Ali Mirza aurait été proclamé à sa place.

Dans certains milieux, on compte sur une action commune de l'Angleterre et de la Russie pour rétablir l'ordre.

AU MEXIQUE

La Révolution continue

Paris, 20 juillet.

La situation reste toujours très grave au Mexique.

Les communiqués officiels ne cachent pas l'appréhension du gouvernement.

Un nouveau détachement de cavalerie est arrivé à la frontière, venant de Nogales.

Les maderistes, mécontents du gouvernement, sont toujours très surexcités.

MESDAMES *Si vous êtes inquiètes pour vos époux*, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. (7e année.)

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



La Maison **L.-N. MATTEI & Cie** *de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :*

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, *qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, restera inimitable.*

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MATTEI

TRIPLE ANODYNE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 201 — SAMEDI 22 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 0e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2 fr.	4 fr.	8 fr.
Autres Départ.	3 »	6 »	12 »

Union postale, se livre Franc de port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00394

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever 4 h. 43 m. — Coucher, 7 h. (2 m.
Dernier quart., le 19. — Nouv. Lune, le 25
Fête d'Aujourd'hui : Ste Marie Madeleine.
Fête de Demain : Saint Apollinaire.

21 JUILLET

CONTRE LES SABOTEURS

Parmi tous les projets de loi qu'avait déposés M. Aristide Briand, et que son départ a laissés en suspens, il en est au moins un qui eût mérité d'être examiné et adopté avant la fin de cette session. Nous voulons parler de la proposition tendant à établir les pénalités sévères que nécessitent les actes de sabotage dont nous sommes les témoins impuissants. Il semble que cette législation s'imposerait plus que jamais maintenant où, à peu près quotidiennement, sur les voies ferrées, un méfait nouveau est commis.

C'est une affreuse rubrique qu'ont inaugurée les journaux. Les bandits embusqués mettent en œuvre toutes les ressources de leur criminelle activité pour dévisser le rail, pour rompre le signal, pour barrer d'un obstacle la voie où ils espèrent qu'un train viendra s'écraser dans l'effroyable cahot d'une catastrophe. Est-il possible d'imaginer plus révoltante atrocité ? Peut-on concevoir plus de cynisme et de lâcheté ? Trop souvent le bandit échappe aux investigations de la justice. Toutefois, les auteurs du dernier attentat ont été découverts, et nous avons eu la douleur de constater que l'un de ces misérables était revêtu d'un uniforme de soldat français. Même, au moment où il portait son fusil, cet apache n'avait pas oublié ses idées de représailles à l'égard de la Société, et honteusement, protégé par la nuit, il plaçait au travers de la voie la pierre qui devait déterminer un accident. Tandis que d'autres militaires étaient préposés à la garde des voies, celui-là se rangeait avec les scélérats que la troupe avait chargé de combattre. Et ce n'est là, malheureusement, qu'un épisode dans le nombre toujours croissant des *méfaits qui se* perpètrent sous nos yeux.

Nous n'en sommes plus à l'époque où des brigands attaquant les diligences. Le temps est venu où des criminels s'efforcent sournoisement de placer la mort sous le pas des voyageurs confiants. Certes, l'opinion est unanime à blâmer ces attentats. Les organes révolutionnaires eux-mêmes, *tout en mettant une sourdine* à l'indignation générale, réprouvent ce qu'ils appellent des *gestes inutiles*. Il est trop tard. Nos révolutionnaires de tribunes et de journaux peuvent essayer de dégager leurs responsabilités compromises ; ils n'en resteront pas moins les instigateurs de ce mouvement anarchiste que leurs coupables complaisances et leurs équivoques indulgences ont si fâcheusement encouragé. Il faut regarder au-delà des bras qui ont exécuté. Il faut remonter à l'esprit qui commande et qui souffle la tempête.

Or, nos socialistes unifiés ne sont pas les innocents qu'ils feignent d'être lorsque, pendant six mois, dans cette irritante question de réintégration des cheminots, ils n'ont voulu voir qu'une question de réintégration. Le public aime les travailleurs de la voie ferrée. Il apprécie leur mérite et reconnaît leur endurance. Il se confie à eux sans crainte, car il a foi en leur sang-froid et en leur capacité professionnelle. Et c'est de tout cœur qu'il s'associe à tous les appels faits à la clémence dont ils puissent bénéficier.

Le public n'est cependant pas sans comprendre qu'une discipline est indispensable au fonctionnement des chemins de fer et que, s'il est possible d'intercéder auprès des Compagnies, on ne saurait les contraindre à réintégrer en masse tous les cheminots révoqués, meneurs et menés. Encore si l'on plaidait leur cause, dans le calme, sans provocation, sans excès de parole ! Mais les réclamations socialistes s'accompagnent d'actes de sabotage, c'est-à-dire des actes les plus odieux et les plus inexcusables. Les véritables amis des travailleurs ne sont pas ceux qui se proclament le plus bruyamment leurs défenseurs. Ceux qui les aiment sincèrement leur recommanderaient la réserve et la modération. Il les engageraient à rompre toute solidarité avec les anarchistes, avec les propagateurs par le fait, avec les « saboteurs, » avec les destructeurs systématiques. Et toute la classe ouvrière s'honorerait en montant la garde et en disant hautement à ces bandits :

« Vous êtes des monstres que nous désavouons. En attentant à la sécurité des voyageurs, vous ne relevez plus que du bagne ! »

MARCEL LAURENT.

Au Syndicat d'Elevage

Une importante Réunion

Fièvre aphteuse. — Achat de bétail. Assurance mutuelle.

Les propriétaires des environs de Bastia, membres du Syndicat d'Elevage, se sont réunis dimanche matin au siège social, sous la présidence de M. T. Balbi, pour examiner les diverses questions portées à l'ordre du jour et pour rechercher les meilleurs moyens de combattre l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit actuellement dans nos campagnes au grand détriment des éleveurs et de la population.

Cette réunion à laquelle assistaient les délégués des communes de Bastia-Cardo, Furiani, Ville-de-Pietrabugno, San-Martino, Ste Marie-de-Lota, Brando et Nisco, a permis à M. Fradien Donati, professeur d'agriculture, de faire un excellent exposé de la question. Après avoir signalé les graves mesures que l'Administration n'hésiterait pas à prendre pour s'opposer à la propagation de la maladie, et qui consistent dans la mise en interdit des étables et la prohibition de vendre les animaux contaminés, M. Donati a insisté sur la nécessité pour tous les propriétaires de mettre leurs animaux à l'abri d'une contagion possible et même probable.

Les signes habituels auxquels on reconnaît l'existence de la maladie sont : le manque d'appétit, l'inflammation de la bouche, une gêne plus ou moins prononcée dans la marche et la station debout. Chez les vaches laitières on observe une diminution de la sécrétion lactée. Après une période d'incubation de deux à huit jours — la loi dit quinze — apparaissent les aphtes ou petites ampoules qui se forment dans la bouche, aux narines et sur les mamelles. L'animal salive abondamment et reste longtemps couché. Les aphtes qui se forment sur les mamelles ne tardent pas à se remplir d'un liquide séreux et déterminent des plaies superficielles qui rendent l'opération de la traite particulièrement délicate.

C'est précisément cette présence des aphtes sur les mamelles et les trayons qui peut permettre la transmission de la maladie à l'homme.

Le lait, en effet, sans être virulent par lui-même, peut le devenir par son contact avec les sécrétions des parties contaminées.

La fièvre aphteuse présente au autre pour les agriculteurs ce grave inconvénient d'être éminemment transmissible aux autres animaux et d'entraîner des complications parfois mortelles chez les veaux, agneaux, chevreaux, etc. D'autre part, les avortements ne sont pas rares chez les vaches atteintes de cette maladie, même quand ces animaux sont guéris depuis quelque temps.

Pour lutter contre l'épidémie qui menace la région de Bastia, deux séries de moyens doivent être employés, les uns préventifs, les autres curatifs.

Les premiers consistent à s'opposer à l'invasion de la maladie, en tenant les animaux aussi éloignés que possible des points contaminés, en gardant les étables dans un très grand état de propreté, et en évitant de se servir des fourrages provenant d'une localité déjà infectée.

Les seconds ont pour but d'enrayer dès les premières atteintes les progrès du mal.

L'animal qui présente les symptômes qui viennent d'être rappelés, doit *être* isolé aussi complètement que possible, mais il est rare qu'un seul animal soit atteint, et dans ce cas, il convient de donner les mêmes soins à toute l'étable.

On doit prendre soin de renouveler aussi souvent que possible la litière, afin que les bêtes ne soient pas salies par les fumiers. On emploiera pour soigner exclusivement les pieds malades une *solution de sulfate de fer ou de cuivre*, (12 à 20 grammes *par litre d'eau*) que l'on appliquera au moyen d'un chiffon ou d'un peu d'étoupe.

Pour enlever les aphtes de la bouche, il convient d'employer de l'eau vinaigrée (100 grammes de vinaigre par litre d'eau) que l'on renouvellera aussi souvent que possible.

On conseille également de badigeonner quelques jours après les plaies de la bouche avec une *solution d'alun* (10 gr. par litre).

La mamelle devra être lavée à l'*eau borizuée* (solution ordinaire) ; si elle est tuméfiée, il sera utile d'employer de la *vaseline borizuée*. Dans le cas où l'animal est gravement atteint, on devra recourir aux tabes trayeurs, mais de toutes façons, il est nécessaire de séparer les jeunes de leurs mères. L'alimentation de l'animal doit être soigneusement observée. Les fourrages verts sont absolument interdits.

M. Donati conclut en disant que ces divers traitements sont à la portée de tout le monde et qu'il convient de les appliquer sans retard si l'on veut empêcher l'épidémie actuelle de prendre des proportions réellement regrettables.

Sur la proposition du Président, il est décidé que les indications qui viennent d'être données seront annotés, communiquées par la voie de la presse et du Bulletin du Syndicat Agricole, à tous les propriétaires de la région.

***

Le Syndicat a ensuite examiné la question d'achat du bétail sur le Continent.

A la suite de l'impossibilité de recourir au bétail italien, M. Donati fait connaître qu'il a été amené à s'adresser aux associations agricoles du Continent et que, grâce aux renseignements qui lui ont été fournis, il estime que les propriétaires auraient grand intérêt à importer des animaux de race tarentaise moyenne.

Il propose donc aux membres du Syndicat de faire procéder à l'achat du bétail demandé à l'une des prochaines foires qui ont lieu annuellement en Savoie.

Cette proposition ayant été favorablement accueillie, il est décidé que les propriétaires qui se sont fait inscrire devront renouveler leur demande en faisant connaître s'ils désirent se rendre acheteurs par eux-mêmes ou s'ils donnent mandat au bureau du Syndicat.

***

Il est ensuite procédé à l'examen de la situation générale de l'Association et de la Caisse contre la mortalité du bétail.

M. A. Bamolli présente quelques observations sur ce point et dit qu'il est particulièrement regrettable que le ministère de l'agriculture n'encourage pas d'une façon plus efficace les diverses institutions créées par le Syndicat d'Elevage de Bastia. Sur sa proposition l'assemblée décide d'appeler de nouveau l'attention de l'administration sur l'oubli dans lequel est laissée l'association et de demander que l'allocation qui avait été promise pour l'organisation d'un concours de bovidés à Bastia, soit enfin accordée.

En ce qui concerne l'assurance mutuelle il est décidé que tous les propriétaires qui se sont fait inscrire seront invités à payer sans retard leurs cotisations échues, sous peine de radiation.

***

A l'issue de cette même réunion, le Conseil d'Administration de la Coopérative laitière s'est réuni et a décidé qu'en présence de la fièvre aphteuse dont quelques cas sont signalés aux environs de Bastia, le lait des animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints de cette maladie sera rigoureusement refusé et qu'un contrôle très sévère sera exercé par les délégués de l'association pour donner au public toutes les garanties désirables.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

Séance du 11 juillet 1911

DISCUSSION du projet de loi concernant la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio et une Convention relative à l'exploitation du réseau des Chemins de fer de la Corse.

(SUITE).

M. Cocoldi. — Que le siège de la Chambre puisse être fait, je ne le conteste pas ; cependant, messieurs, vous devriez tout au moins me permettre de soutenir brièvement les amendements que nous avons eu l'honneur de déposer.

Je voudrais rappeler deux déclarations qui ont été faites à la tribune, l'une par l'honorable rapporteur M. Puglieri-Conti, l'autre par M. le ministre des travaux publics, et, en les comparant, en tirer une déduction qui permettra de justifier le dépôt de notre amendement.

Vous verrez d'ailleurs que cet amendement a pour but simplement de sauvegarder les intérêts des populations que vous avez l'intention aujourd'hui de défendre.

M. Puglieri-Conti s'est ainsi exprimé à la tribune :

« Il est à retenir aussi que l'Etat s'est réservé la moitié des bénéfices si qu'il n'en devait constant de rachat. Si demain, par conséquent, l'affaire lui paraît devoir être reprise, il pourra le faire dans des conditions qui ne seront pas plus onéreuses que s'il acceptait de la faire dès maintenant. »

M. le ministre des travaux publics, de son côté, disait :

« Il s'agit purement et simplement d'un traité d'exploitation avec une compagnie fermière dans lequel on a prévu des conditions de rachat qui permettraient toujours, à un moment donné, au Gouvernement, d'instituer la régie directe, s'il y trouvait avantage. »

D'après l'article 38 de l'avenant au cahier des charges qui est annexé à la convention, deux cas peuvent se présenter : ou bien l'Etat rachètera non la ligne, puisqu'elle lui appartient, mais l'exploitation de la ligne avant dix ans, ou bien il la rachètera après dix ans. S'il la rachète avant dix ans, nous sommes dans les conditions générales du paragraphe 3 de l'article 2 de la loi de juin 1880. C'est, en un mot, un rachat dans les formes mêmes où vous avez effectué l'autre, à dire d'experts.

Puis, il y a la seconde hypothèse, celle qui paraît être la plus favorablement envisagée aussi bien par le rapporteur que par le Gouvernement.

Sur ce point, il s'agit de savoir si, comme ils l'affirment, l'opération du rachat se ferait sans frais pour l'Etat ou bien si elle serait extrêmement onéreuse comme nous avons la prétention de la démontrer.

L'avenant annexé à la convention porte, à l'article 38, que le prix de rachat, après dix ans, est fixé par le total du produit net annuel obtenu par la compagnie concessionnaire pendant les sept années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué, déduction faite du produit net des deux plus faibles années.

On établira sur cette base le produit net moyen des cinq autres années, et ce produit net moyen formera le montant d'une annuité qui sera due et payée au concessionnaire pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

Quels sont les bénéfices réalisés ? Sur quelle moyenne doit-on tabler ?

J'appelle l'attention de la Chambre sur ce point, le bénéfice de la compagnie, jusqu'à ce jour, a été constitué d'abord par la majoration sur les dépenses d'exploitation, par la prime d'économie.

Pendant les années 1901 à 1907, la majoration a donné un bénéfice total de 566,322 fr. 94 ; et la prime d'économie un bénéfice total de 1,070,698 fr. 5[illegible].

Si nous déduisons les deux plus faibles années de la même période qui sont pour la majoration 139,399 fr. 14 et pour la prime d'économie 225,253 fr. 30, la somme à payer par an pour le rachat se calculerait ainsi : 1,148,279 fr. 03 : 5 = 229,655 fr. 80.

Pendant les vingt-cinq années qui restaient à courir, si nous escomptons la date de 1945, nous obtenons un total de 229,655 fr. 80 × 25 = 5,741,395 fr.

Ces 5,741,395 fr. recouvrent une meilleure affectation si vous les destinez d'ores et déjà à leurs chemins vicinaux ou à des additions d'eau réclamées par les populations. n'est-il pas vrai ?

Qu'on ne dise pas qu'on ne rachètera jamais ! Vous y serez contraints par les populations qui n'admettront pas, quand elles souffriront par l'usage de vos nouvelles conventions, qu'on ait donné à une compagnie étrangère ce que vous auriez pu facilement leur réserver. Vous y serez amené aussi par des circonstances de fait trop faciles à déterminer dès à présent.

Les chemins de fer, quoi que vous en pensiez, n'ont pas pour but essentiel de produire des dividendes. Ils sont le facteur le plus puissant de la transformation économique d'un pays. Et le Parlement autant que le Gouvernement devraient bien plus se préoccuper du développement commercial à obtenir que des bénéfices à réaliser. Qu'aujourd'hui d'ailleurs il soit fait droit à la demande de la commission et de nom-

temps vous n'aurez plus la possibilité de donner une vie durable à un département qui se meurt par notre faute à tous.

C'est dans ces conditions, au nom de ces principes, que nous nous permettons, ayant vu nos premiers amendements repoussés, de solliciter tout au moins et en dernier lieu de la Chambre le vote d'une mesure qui tend à réduire à dix ans la durée de cette exploitation fermière si préjudiciable aux populations. (Applaudissements sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche).

M. le rapporteur. — La commission ne peut pas accepter l'amendement présenté par M. Cecculdi. Il n'est pas d'affaire possible si l'on limite à dix ans la durée de la concession ; aucune société ne trouverait dans une période aussi réduite le temps nécessaire à l'amortissement des sommes qu'elle est dans l'obligation de dépenser pour créer l'affaire qu'on lui confie.

Dans ces conditions, la commission repousse l'amendement.

M. Augagneur, ministre des travaux publics. — Le Gouvernement repousse également l'amendement.

M. le président. — Personne ne demande plus la parole ?..

Je mets aux voix la disposition additionnelle de MM. Cecculdi et Razimbaud, repoussée par le Gouvernement et la commission.

(La disposition additionnelle, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

M. le président. — Les dispositions additionnelles ayant été rejetées, l'article 2 demeure donc tel que la Chambre l'a adopté.

MM. Bedouce, Cecculdi et Perrinaud proposent d'insérer entre les articles 2 et 3 un article nouveau ainsi conçu :

« Il est constitué un conseil de réseau composé du préfet de la Corse, président, de l'ingénieur en chef du département, d'un délégué de chaque chambre de commerce de Bastia et d'Ajaccio, de deux délégués de la compagnie, de quatre conseillers généraux élus par le conseil général de la Corse et de quatre délégués élus par le personnel.

» Ce conseil émettra des avis sur toutes les améliorations de service désirées par la population du département.

» Il statuera en dernier ressort sur les questions disciplinaires et sera chargé de l'administration de la caisse des retraites du personnel ».

La parole est à M. Bedouce.

M. Bedouce. — Messieurs, je n'aurai que quelques mots à dire pour soutenir l'article additionnel que je vous présente en vue d'améliorer dans la plus large mesure possible la convention qui vous est soumise.

Je n'ai pas besoin de répéter que nous étions hostiles à cette concession, l'abandon des droits de l'Etat nous paraissant ici se compliquer de l'abandon des intérêts de la Corse. La Chambre n'est prononcée, je n'insiste pas.

La préoccupation qui nous pousse à déposer la formule qui vient d'être lue est celle qui résulte de l'état d'esprit même du Gouvernement. Je me vois obligé de vous rappeler une fois de plus que M. le président du conseil, dans sa déclaration ministérielle, se plaignait amèrement d'être désarmé à l'égard des grandes compagnies de chemins de fer. Or, il en est de même toutes les fois que nous traitons des conventions nouvelles soit avec les grandes compagnies soit avec les compagnies d'intérêt secondaire.

Qu'il y ait beaucoup d'efforts à faire, qu'il y ait de laborieux débats à engager, qu'il y ait peut-être une longue lutte à soutenir pour réparer les fautes commises en 1883 et par les conventions précédentes intervenues entre l'Etat et les grandes compagnies, nul n'y contredira. Mais plus nous avons à nous plaindre de l'insuffisance des conventions antérieures, plus nous devons être prudents au moment où nous faisons de nouvelles concessions, où nous établissons des conventions nouvelles.

Quelles sont les précautions prises dans la convention actuelle ? Plus que toute autre, je ne crains pas de le dire, cette convention justifierait les plaintes de M. le président du conseil. Pendant trente ans, en effet, vous abandonnez à une compagnie privée, qui, elle, n'a pas apporté ses capitaux, tout votre capital d'établissement du réseau corse, vous la laissez maîtresse de l'exploitation de ce réseau, et cela, d'ailleurs, dans des conditions déplorables, après que, pendant quinze ans, tous ceux qui en ont souffert ont fait retentir la Corse, et les échos de la métropole même, de leurs plaintes multiples, répétées autant que justifiées.

Ce n'est pas, messieurs, ce vous le disait tout à l'heure, le procès de telle ou telle compagnie que nous entendons faire ici. Quel que soit le nom de la compagnie, quelle que soit la nationalité de ses actionnaires ou de ses administrateurs, quelle que soit la nature même de la convention, nos observations resteraient les mêmes, elles auraient la même force et la même portée, et nous les présenterions avec la même volonté, avec la même véhémence, avec la même énergie. Ce que nous reprochons à la convention, ce n'est pas que les capitalistes à qui vous consédez l'exploitation du réseau de la Corse soient de telle ou telle nationalité, ce que nous reprochons à cette convention, c'est de ne pas suffisamment sauvegarder les intérêts économiques des populations desservies, et les intérêts et les droits légitimes de l'Etat.

(A suivre).

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

Syndicat Agricole de la Corse

Dans l'impossibilité de réunir les membres de la Chambre syndicale pour exprimer à tous ceux qui ont pris part au vote des lois sur l'assainissement et sur l'achèvement du réseau ferré insulaire, la vive reconnaissance des populations rurales de la Corse, M. le premier président Grassi adresse ses plus chauds remerciements et ses plus vives félicitations à M. le Ministre des Travaux publics, aux Représentants de la Corse et à M. Fernand David.

Ces deux questions seront en outre inscrites à l'ordre du jour de la première séance du Syndicat qui aura lieu fin du courant et de l'assemblée générale de la Fédération des Syndicats agricoles de la Corse qui doit se réunir fin septembre à Corte.

Cour d'Assises

Audience du 21 juillet

Présidence de M. Gabrielli, *conseiller*

Meurtre

L'audience est ouverte à 1 heure et demie.

Albertini Théodore, qui comparaît aujourd'hui devant MM. les Jurés, est accusé d'avoir, le 27 mars 1910, à Loreto-de-Casinca, volontairement donné la mort à Angelini Don-Charles.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 27 mars 1910, en pleine période électorale, l'accusé Albertini Théodore, après de copieuses libations commencées à Vescovato, où il s'était rendu à l'occasion d'un dîner, et continuées à Loreto-de-Casinca, invita des amis à boire chez lui, vers trois heures de l'après-midi. N'ayant plus de vin, il chargea les sieurs Albertini Antoine-Joseph et Rocchi Charles-Jérôme d'aller en acheter chez la nommée Cagnazzoli Paolella. Ces deux derniers revenaient au domicile d'Albertini Théodore avec un sceau rempli de vin, lorsque croisant sur le cours un groupe d'adversaires politiques, ils se mirent à crier: « Vive le vin ! » Deux d'entre eux, les nommés Ambroni Michel et Suzzarini François-Antoine, répliquèrent par une grossièreté et une bagarre éclata. Ambroni Michel et un sieur Pasqualini Ange-Toussaint braquèrent leur revolver sur Albertini Jean, frère de l'accusé, tandis que le nommé Alfonsi Martin dirigeait de son côté un pistolet sur Ambroni Michel mais il fut désarmé aussitôt. Les autres personnes s'éloignaient déjà lorsque l'accusé Albertini Théodore prévenu qu'on en voulait à son frère, accourut sur les lieux un pistolet automatique à la main. Très surexcité, il s'avança dans la direction de l'église à la poursuite d'Ambroni, malgré les efforts de ses parents pour le désarmer et précédé de la dame Albertini Marie qui s'écriait : « Il est ivre, retenez-le ! » et insistant auprès d'Ambroni Michel pour qu'il rentrât chez lui. Ambroni venait de pénétrer dans son magasin dont la porte avait été refermée sur lui, lorsque Albertini Théodore faisant feu par trois fois avec son arme frappant mortellement en pleine poitrine Angelini Don-Charles qui tomba foudroyé. Presque au même instant, le sieur Albertini Jacques, cousin de l'accusé, était atteint légèrement à la cuisse droite, mais l'information n'a pu établir d'une façon précise quel était l'auteur de la blessure reçue par ce dernier. Albertini Théodore prit aussitôt la fuite avant même de savoir s'il était accusé et il n'est soustrait jusqu'au 3 octobre 1910 aux recherches de la Justice.

Il a soutenu qu'Ambroni Michel et Pasqualini Ange-Toussaint avaient fait feu sur lui de la ruelle attenante au magasin du premier, blessant ainsi son cousin Jacques Albertini, et qu'à ce moment-là, il avait tiré lui-même un coup de pistolet sur Ambroni. Ce système que quelques témoins complaisants ont vainement essayé de corroborer est formellement démenti par les données de l'information et par les constatations médicales. Dans des dépositions précises et concordantes, plusieurs personnes ont affirmé avoir vu Angelini Don-Charles tomber au moment même où Albertini avait fait feu dans sa direction et il résulte des déclarations de témoins étrangers à la commune de Loreto, dont la moralité et l'impartialité ne sauraient être suspectées, qu'Ambroni était bien enfermé chez lui lorsqu'Albertini a fait usage de son arme.

M. Poinsier, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Caraffa est assis à la barre.

Interrogatoire

L'accusé affirme avoir agi en cas de légitime défense.

Il n'a tiré un coup de pistolet sur Ambroni, qu'après que celui-ci et Pasqualini Ange-Toussaint avait fait feu sur lui.

Les Témoins

Les témoins confirment leurs dépositions écrites.

Me Giacomoni déclare se constituer partie civile au nom du frère de la victime.

L'audience est ensuite renvoyée en continuation à demain matin à 8 heures pour le réquisitoire et les plaidoiries.

Mairie de Bastia

ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville de Bastia,

Vu la loi du 21 juin 1898, articles 29 et suivants, sur la police sanitaire des animaux.

Vu le décret du 6 octobre 1904, portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi.

Vu le rapport verbal du Vétérinaire Départemental du 11 juillet 1911, signalant l'existence d'une épizootie de fièvre aphteuse sur toute l'étendue du territoire de la Commune de Bastia.

Sur la proposition du Directeur du Bureau d'Hygiène.

Arrête :

Article 1er. — Est déclaré infecté de fièvre aphteuse le territoire de la Commune de Bastia.

Art. 2. — Toutes les bêtes, porcs, brebis, bovidés qui s'y trouvent, seront reconnues, séquestrées et isolées. Il est interdit de les exporter au dehors.

Art. 3. — Toutes les bêtes qui seront amenées à l'Abattoir devront être abattues ; il est formellement défendu de les faire ressortir du territoire de la Commune de Bastia. A cet effet une surveillance très rigoureuse sera pratiquée aux barrières.

Art. 4. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène, M. le Commissaire Central, la Gendarmerie, les gardes-champêtres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Bastia, le 16 juillet 1911.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Légion d'honneur

Ont été nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur,

au grade d'Officier,

MM.

Giordani, capitaine adjudant-major au 3e, d'infanterie, 35 ans de services, 8 campagnes, chevalier du 26 décembre 1894.

Cuinet, lieutenant-colonel du 163e, 34 ans de services, 22 campagnes, chevalier du 5 juillet 1893.

Pollacchi, chef de bataillon au rég. de sapeurs pompiers, 35 ans de services, 4 campagne, chevalier du 30 janvier 1895.

Au grade de Chevalier

MM.

Franceschi, capitaine trésorier au 57e, 26 ans de services.

Rossi, lieutenant au 3e rég. de tirailleurs algériens, 17 ans de serv. 11 camp.

Savelli, capitaine au 9e cuirassiers, 25 ans de serv.

Pierlot, sous-lieutenant à la 15e légion, 18 ans de services, 15 camp.

Vermeren, sous-lieutenant à la 15e légion, 19 ans de serv. 9 camp.

Mattei, officier d'administration de 1re classe des subsistances militaires au 17e corps, 19 ans de serv. 2 camp.

Dumas, médecin-major de 2e classe au 163e, 23 ans de serv. 5 camp.

Tedeschi, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales, au Tonkin, 21 ans de serv. 9 camp. 5 ans à la mer et aux colonies.

Albertini, lieut. de réserve au rég. de Rennes, 26 ans de serv. 15 camp.

Pinelli, lieut. de réserve au rég. de Toulon, 28 ans de serv. 6 camp.

Leoni, capitaine de réserve au rég. de Mont-de-Marsan, 20 ans de serv.

Ottavi, capitaine au 41e territorial, 28 ans de serv. 12 camp.

Mattei, lieut. de réserve au 41e hussards, 24 ans de serv. 16 camp.

Colombani, officier d'administration de 1re classe dans l'armée territoriale, hôpitaux de la 15e région, 25 ans de serv. 5 camp.

Molinari, capitaine de gendarmerie maritime, 23 ans de serv.

Uccioni, ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris, conseiller honoraire, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats d'Ajaccio, 36 ans de services dont 29 dans la magistrature.

Grande anémie,
Court traitement,
Guérison rapide !



Mademoiselle Marie Prince, dont nous donnons ici la photographie, est femme de chambre au service de Mme Rougier, femme du célèbre aviateur et automobiliste, M. Henri Rougier, 19, Avenue Mac-Mahon, Paris. Lorsqu'elle entra au service de ses maîtres, sa santé laissait à désirer. Mme Marie Prince était anémique et elle ne voyait pas sans craintes pour sa situation sa faiblesse augmenter chaque jour. Ses maîtres s'inquiétèrent et lui conseillèrent de prendre les Pilules Pink. La guérison parfaite, complète, ne se fit pas attendre, et Mme Prince, à la suite du traitement des Pilules Pink, nous écrivait :

« Pendant trois ans, j'ai souffert d'une anémie caractérisée par le manque d'appétit, la pâleur, une faiblesse persistante et des migraines tenaces. Mes maîtres inquiets de me voir dépérir, m'ont fait prendre vos excellentes Pilules Pink et je me suis bientôt sentie mieux. En quelques semaines j'ai repris des forces, des couleurs, de l'appétit, et je me considère maintenant comme guérie. »

Beaucoup de femmes ont le sang pauvre, beaucoup ont trop peu de sang. Le traitement des Pilules Pink est le traitement le plus sûr pour les affaiblies, les épuisées. Il sont assurés de la guérison. Après un traitement plus ou moins long, suivant les cas, ils nous écrivent comme l'a fait Mme Prince, qu'ils sont de nouveau en parfaite santé.

Les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, l'épuisement nerveux.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

CABINET
de M. Jean Graziani
Agréé au Tribunal de Commerce
6, Bd du Palais, Bastia

On demande à emprunter petite somme sur terrain à construire première hypothèque.

Gazette Ajaccien

Naissance

Nous avons appris avec plaisir l'heureuse délivrance de Mme Dufresne, la jeune femme de M. Dufresne, professeur à l'école d'Agriculture, qui a mis au monde une superbe fillette, à laquelle on a donné le prénom de Geneviève.

La mère et l'enfant se portent bien.

Cotrci d'Ajaccio

Sont nommés préposés à l'octroi d'Ajaccio, MM. Bouardi Ange-Pierre, Morganti Jean-Baptiste et Zevaco Vincent.

Conseil municipal

La séance est ouverte à 4 heures sous la présidence de M. Pugliesi-Conti, maire.

Sont présents : MM Nicoli, Bartoli, Bodoy, Campiglia, Dezzan, Farinacci, Franceschini, Luciani, Marti, Stéphanopoli, Zevaco.

M. Nicoli, premier adjoint, demande la parole.

Au nom du conseil municipal il félicite M. Pugliesi-Conti de l'énergie et du dévouement avec lesquels il a défendu devant la Chambre des députés son rapport sur les chemins de fer de la Corse. Déjà, dit-il, le député d'Ajaccio a reçu de précieux témoignages de sympathie de M. Gaudin, le maire de Bastia, qui a tenu à le féliciter avec tout son cœur de patriote. Il ajoute qu'il ne doute pas que M. Pugliesi-Conti ne prenne maintenant la défense des intérêts de notre arrondissement. (Applaudissements).

En termes émus, M. Pugliesi-Conti remercie ses collègues de cette marque de sympathie. Il affirme tout son dévouement aux intérêts de l'arrondissement qu'il représente. (applaudissements).

Lemaire entretient ses collègues du transfert du collège. L'Etat a déjà inscrit au budget la moitié des crédits. L'architecte municipal est prié de hâter l'envoi des plans.

On s'occupe ensuite de la question des employés communaux. Une commission composée de MM. Bartoli, Bodoy, Campiglia, Farinacci, Stéphanopoli, et Zevaco sera chargée d'examiner leurs revendications notamment au sujet des retraites. Trois employés désignés par leur Amicale seront entendus par la commission.

La ville a fixé à 80.000 francs la dépense du transfert du lavoir. Le ministre des travaux publics a refusé d'approuver, l'affaire n'a lui paraissant pas urgente. On décide de demander à la Chambre de commerce une subvention de façon à obtenir une allocation de 25.000 francs comme de l'Etat. Des démarches seront en outre faites au ministère de l'intérieur auprès du service de l'amélioration hygiénique des villes.

Le conseil porte au budget une somme de mille francs pour un marché de gré à gré avec M. Exiga entrepreneur, relatif à la création de bouches d'arrosage et d'incendie.

Un crédit d'ordre de 68.000 francs pour achat du séminaire est voté.

Le conseil approuve le compte administratif du bureau de bienfaisance.

On vote une somme de 300 francs à M. Laurent Santamaria pour son intéressant ouvrage sur Ajaccio.

Le conseil se réunit en commission plénière pour l'examen des demandes d'assistance.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 23°6 à midi + 28°4 ; 4 6 heures du soir + 27°2 Maxima + 33°2 ; Minima + 19°6.

Baromètre : 7 heures du matin, 767 mm. midi 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm. Vent : Dans la matinée. Calme.

Dans l'après-midi id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Carnet mondain

Nous sommes très heureux d'annoncer le prochain mariage de M. Noël Santandrea, fils de M. Antoine Santandrea, le sympathique et très connu, ancien membre du Tribunal de commerce, avec Mlle Louisette de Frediani, la jeune et charmante fille de M. l'avocat de Frediani et de Madame née Graziani.

La famille de Frediani est une des plus anciennes et des plus marquantes de la Casinca.

Nous offrons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux et toutes nos félicitations à leurs familles.

Licence en droit

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que Mlle Attilia de Peretti, fille du bien connu professeur honoraire d'histoire, M. Ortolfroy de Peretti, vient de subir, avec félicitations du jury, les examens de licence en droit devant la Faculté de Paris.

Nos souhaits accompagnent la jeune lauréate dans sa carrière juridique.

—)o(—

Ecole coloniale

Sont nommés élèves dans les sections administratives de l'école coloniale, M. de Gentile Pierre, section indo-chinoise ; M. de Gentile Noël, et Gradassi, section africaine.

Doctorat en droit

M. Georges Pieri, avocat à Cambrai, actuellement sous les drapeaux dans les bureaux du ministère de la guerre, vient d'être reçu aux examens de la première année du doctorat en droit, (sciences juridiques) devant la faculté de Lille.

Baccalauréat

M. Paul Piomni a été définitivement admis au baccalauréat, 2e partie, philosophie, devant la faculté d'Aix.

Examens de Droit

Ont été admis aux examens de licence en droit devant la faculté d'Aix, 2e année 1re partie, M. Pierre Quilichini ; 2e partie, M. Donati ; 3e année 1re partie, MM. Angeli, Martini, Nicolai, Orseni, Rocca 2e partie, MM. Bourgeois et Ristorcelli.

Corsets sur mesure

Madame Rochert a l'honneur de prévenir sa clientèle de l'intérieur qu'elle sera de passage à Ile-Rousse, avec sa collection de coutil, pour y prendre les mesures, le samedi 22 juillet toute la journée.

Elle se rendra de nouveau dans cette localité pour y procéder aux essayages.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser à l'Hôtel de la Poste tous par M. Tassara à Ile-Rousse, ou laisser sa carte au dit hôtel, à Mme Rochert, qui se rendra à domicile.

Corsets-ceinture, de grossesse, de nourrice, de maintien, corsets ceintures élastiques, et ceintures élastiques.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils.*

Avis

Madame Ornate Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie.*

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marie, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

Avis

Il a été perdu dans la journée du 10 juillet sur le territoire de la Commune de Biguglia, un bœuf poil rouge, tête brune, pointe de queue noire, cornes fleuries, portant sur la croupe la marque A.

Donner renseignements, contre récompense, à M. Acquatella André, propriétaire, à Biguglia.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Lecchetti, Bastia.

Bonne occasion

A vendre, dans d'excellentes conditions, trente volumes des *Annales*, de 1893 à juin 1903.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Sossa, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Bill Simmons, Spinck.
Au bleu of Gildas Clary, O Harr.
Guillaume Tell, Rossini.
Gentille marquise, Canmont.
Parmi les Roses, Fétras.
Le Pompon, Torregrossa.
Marche nuptiale d'une poupée, Lecocq.

Soirée de 8 heures à minuit

Marche anglaise, O Harr.
The Girl Next Door, O Harr.
Satiockap Cyardas, Lebert.
Le Trouvère, Verdi.
La Veuve Joyeuse, Lehar.
Martha, Flotow.
Sorrentina, Volpatti.
La Favorite, Donizetti.
Malame de Maintenon, Carmosat.
Les Enfants de Hambourg. Fétras.
New-York, Guglielmo.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

Place de l'Hôtel de Ville

Ce soir

Débuts

du corps de Ballet avec

Ciribiribi

6 danseuses dirigées par le clown populaire

EUGÈNE MADRIGALI

PRIX DES PLACES : Baignoires 1.50. — Premières 1 fr. — Galeries 0,40.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants inusables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N.°B. On demande de bonnes culottières.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio

en face les jardins de la Préfecture

Entièrement remis à neuf

(genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

AVIS DE DÉCÈS

La famille de feu Stéfani Paul-François, agent de police à Bastia ;

A la douleur de faire part à ses parents, amis et connaissances de la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE STEFANI JEAN
Née ANTONIETTI

leur belle-mère, décédée dans sa 74e année.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 22 courant, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 43, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

DERNIÈRES NOUVELLES

00385

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

20 juillet — 21 juillet

Rentes de 3 0/0 ancien . 94.75 — 94.85
de 3 0/0 amortis . 96.40 — 95.75
ex-coupon.

PORTOVECCHIO

Tentative d'assassinat

Portovecchio, 21 juillet.

Hier soir, vers 9 heures, la commune de Portovecchio a été le théâtre d'un drame qui a produit une vive émotion.

Une tentative d'assassinat a été commise, à l'aide d'une arme à feu, sur le nommé de Bruni Alfred, sujet italien, cordonnier, par les nommés Bartoli Barthélemy, âgé de 26 ans, et Boncristiani Antoine cordonnier, âgé de 21 ans, tous deux de Portovecchio.

La victime a reçu deux blessures assez graves, mais qui ne semblent pas devoir mettre ses jours en danger.

Les meurtriers sont en fuite. Les autorités judiciaires se sont rendues sur les lieux aux fins d'enquête.

LA CORSE au Théâtre Sarah Bernardt

Paris, 21 juillet.

On vient de commencer, au théâtre Sarah Bernardt, sous la direction de M. Brunière, les répétitions de *Sampiero Corso*, le grand drame historique de M. J. de Peretti della Rocca.

On espère que tout sera prêt pour la deuxième quinzaine de septembre.

Cette pièce s'annonce comme un gros succès, qui ne surprendra d'ailleurs aucun de ceux qui ont lu l'ouvrage de notre distingué compatriote.

Après une série de représentations à Paris, ce beau drame sera joué par la troupe parisienne successivement à Marseille, Nice, Toulon, Bastia, Ajaccio, Algérie et Tunisie.

Nomination

Paris, 21 juillet.

M. Lenzi, ex-sergent au 163e régiment d'infanterie, est nommé gardien de bureau au ministère des finances.

Nouvelles Militaires

Ecole de Vincennes

Paris, 21 juillet.

Le sergent Paoli, du 163e rég. d'infanterie, vient d'être admis à brillantes épreuves orales du concours de l'école de Vincennes.

Cadre de réserve

M. le général de brigade Nussard est placé, à dater du 22 juillet, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

M. le général Nussard compte 43 ans de services et 6 campagnes.

Légion d'honneur

Paris, 21 juillet.

Sur la proposition du ministre de la Marine, M. Albert Fraissinet, administrateur délégué de la Compagnie Marseillaise de navigation, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

COUP DE BOURSE

Paris, 21 juillet.

Les nouvelles relatives à la question Marocaine et aux prétentions de l'Allemagne ont produit un véritable affolement à la Bourse.

Plus de 25 millions d'or français ont été envoyés à l'étranger.

PARIS

La Vengeance d'un PROFESSEUR CONGÉDIÉ

Paris, 21 juillet.

Un terrible drame s'est produit aujourd'hui à l'établissement secondaire libre dirigé par M. l'abbé Garnier.

Un professeur de cet établissement, M. Levêque, très contrarié d'avoir été congédié, a voulu se venger sur le directeur.

Il a tiré à bout portant un coup de révolver sur M. l'abbé Garnier, qui est tombé foudroyé.

AU MAROC

Les Prétentions DE L'ALLEMAGNE

Paris, 21 juillet.

Les négociations entre M. Cambon, ambassadeur d'Allemagne, et M. de Kiderlen-Waechter continuent à être interrompues par suite des prétentions inadmissibles de l'Allemagne.

L'Allemagne ne demande rien moins, comme compensation, que le droit de préemption sur l'Etat du Congo.

Ce serait naturellement pour elle une source de richesse incalculable.

On considère dans les milieux politiques, que les négociations peuvent traîner longtemps, mais on ne désespère pas d'aboutir, si l'Allemagne se montre disposée à émettre des prétentions moins inadmissibles.

DOUBLE RENCONTRE

Duel Daudet-Bernstein

Paris, 21 juillet.

La rencontre décidée entre M. Léon Daudet, rédacteur à l'*Action Française* et M. Henri Bernstein, a eu lieu ce matin, au Parc des Princes.

Quatre balles ont été échangées sans résultat.

Conformément au procès-verbal une rencontre à l'épée de combat a eu lieu aussitôt après.

Au premier engagement Léon Daudet est désarmé.

Pendant les quatre premières reprises, les deux adversaires croisent le fer avec un acharnement extraordinaire.

A la cinquième reprise, M. Léon Daudet reçoit au biceps droit une blessure pénétrante qui met fin au combat.

M. Henri Bernstein est légèrement blessé au poignet.

Les deux adversaires ne se sont pas réconciliés.

La Guillotine à St-MIHIEL

L'exécution de Deviot l'assassin des Boulangères

Saint-Mihiel, 21 juillet.

Deviot, dit « Philippo », l'assassin de la jeune boulangère Kettler, condamné à mort par la Cour d'assises de la Meuse, a payé ce matin sa dette à la société.

La veillée funèbre

Un nombre considérable de curieux, accourus de tous les points de la région, s'étaient rendus à Saint Mihiel.

A partir de minuit, pendant que « Philippo » dormait encore d'un profond sommeil, les rues de la petite ville étaient animées comme en plein jour.

Tous les cafés, bars, buvettes, restaurants et hôtels étaient ouverts ; tous regorgeaient de monde.

La place de la prison est envahie dès minuit par une foule compacte qui augmente d'instant en instant.

Vers 2 heures, les troupes désignées pour assurer le service d'ordre arrivent sur le terrain.

Des gendarmes à pied s'échelonnent tout autour de l'endroit où va se dresser la sinistre machine.

La toilette

Après la célébration de la messe, le condamné à mort est conduit au greffe pour y subir l'ultime toilette. Celle ci est vite faite.

Deibler et ses aides échancrent très largement avec des ciseaux le col de la chemise de « Philippo » qui reste intrépide.

Justice est faite

Il est 3 heures et demie.

Autour de la guillotine, le service est fait par les gendarmes qui tiennent les assistants à une certaine distance.

Le nombre des curieux est immense.

Aux fenêtres des maisons apparaissent des hommes et des femmes.

Les toits servent d'asile à quantité de gens.

Les troupes tournent le dos à la guillotine.

Deviot arrive, accompagné de l'aumônier.

Le condamné regarde fixement la foule.

Les aides le saisissent, le jettent sur la bascule ; le couperet tombe, justice est faite.

La sinistre besogne a duré deux minutes.

Quelques cris s'élèvent à peine de l'assistance.

Le corbillard transporte au galop le corps du condamné au cimetière, pendant que la foule se retire très impressionnée.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couvert-
Articles de Paris
Articles de Voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelle Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

Etude
de Me E. CUNIAC
Avocat-défenseur à Saïgon
rue Pellerin, 31

D'un jugement rendu par défaut, au profit du sieur Pianelli Antoine-Marie, surveillant des Travaux Publics, demeurant à Saïgon, contre son épouse la dame Aschero Madeleine, par le Tribunal civil de première instance de Saïgon, le 22 mars 1911, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Pianelli, à la requête et au profit du mari.

Pour extrait,
E. CUNIAC.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de première instance de Saïgon, en date du 7 juin 1911, enregistré.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 23, Bd Paoli, BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1
Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0.30

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ne L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. Cie La Prévoyante. Bureau H, 11, rue Lacharrière, Paris.

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Vin du CAP CORSE
au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

DEMANDEZ PARTOUT :
LA CÉDRATINE
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et anti-spasmodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 202 — DIMANCHE 23 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits sont payables d'avance et repris aux Bureau du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

Entre deux îles

CROISIÈRE D'AMOUR

par PHILIPPE TONELLI

I

Ajaccio, capitale de la Corse, jolie au possible avec son golfe pareil à un lac azuréen, aux ondes bleues, aux rives poétiques ; bienfaisante avec son climat qui fait la vie plus douce ; délicieuse avec ses fruits d'or et ses promenades variées, enchanteresses et parfumées ; originale avec ses aiguilles montagneuses où la blancheur des neiges éternelles semble, éblouissante, dans la joie du soleil ; si caractéristique, enfin, avec ses habitants au regard fixe, où luit l'énergique volonté, Ajaccio, fouillée par Ajax — dit la légende — est le rendez-vous de nombreux étrangers qui viennent chercher, sous son ciel vivifiant, le repos du corps et de l'âme, l'oubli des tourmentes de la vie fiévreuse des continents.

Un soir, sur la terrasse du café *Saiferino*, la jeune docteur Pierre D... disait à son ami Charles Dufourmantelle :

— C'est bien entendu, demain matin, à six heures, sous parions.

— Sous parie ?... A moins qu'une tempête n'éclate juste quelques minutes avant.

— Bah ! et si les prévisions astronomiques qu'elle doit éclater trois heures après ?

— Bah ! nous partons quand même et si nous sommes surpris par le mauvais temps — chose peu probable en cette saison — nous nous réfugierons dans quelque crique de la côte.

— Mais ce ne sera pas bien amusant : moi qui n'ai pas le pied marin !

— Au contraire, mon cher ; au moindre du voyage ne fera pas mal dans le tableau ; d'ailleurs, nos deux Anglaises en seront ravies.

— Vos deux Anglaises ?... Tant mieux ! veut-ce que miss... miss... comment l'appelez-vous ?...

— Graffort ?

— Est-ce que miss Graffort vous paraît très énergique ?

— Oh !... très énergique n'est pas le mot, elle ressemble à toutes les Anglaises qui voyagent, vous voyez d'ici son allure.

— C'est cela, grande, mince et blonde, ou même blondasse...

— Oh ! blondasse ! non, blonde tout bonnement...

— Soit. Blonde, sans tournure, des yeux bleus, limpides, et des cheveux blancs...

— Non, non, pas blancs, mais lissés à la vierge.

— A la vierge !... parfait d'harmonie ! mais ces pieds... des mains...

— Non, mon ami, non, des pieds charmants, des mains potelées.

— Potelées ? C'est étonnant !

— Ah ! ça, croyez vous donc que je dois vous présenter une caricature ? dit Charles en riant.

— Je ne dis pas chose semblable, mais une Anglaise comme elles le sont toutes.

— Vous vous tromper, mon cher Pierre, mistress Graffort, la mère, a dû être bien elle, car elle conserve encore les restes d'une beauté... peu britannique proprement dit ; elle est d'origine américaine, de la Floride ; son mari, sujet de la reine Victoria, tué au Zoulouland, n'a pas dû laisser de profonds regrets dans l'âme de sa femme ; je tiens ces détails de sa fille, miss Fanny...

— Aux cheveux lissés... à la vierge, interrompit Pierre en souriant.

— Ne plaisantez pas trop, mon cher, je suis persuadé que demain matin, vous me complimenterez sur mes deux voisines qui habitent Ajaccio depuis quatre mois et qui aiment la Corse comme vous et moi.

— Je vous quitte avec cette douce illusion, à demain.

— A demain.

Qui ne connaît à Ajaccio, Charles Dufourmantelle, archiviste du département ? Physionomie originale, blond, les cheveux abondants, rejetés en arrière, barbiche au vent, tout comme au peintre de type classique, taille plutôt petite que moyenne, marchant dans la rue la cravache à la main, suivi de sa meute de chiens, se retournant pour en siffler un qui s'attarde au bord du ruisseau ou qui salue un camarade. Charles Dufourmantelle mangeait tranquillement ses douze mille livres de rente dans la capitale de cette île, où le soleil est toujours chaud et les soirées amoureuses. Il avait quitté sa Normandie pour vivre de la bonne vie dans ce coin de la Méditerranée qui n'était, certes, pas désert, mais où il pouvait se payer toutes ses fantaisies, en homme indépendant et sans attaches. Il aimait aller seul, parcourir la campagne, chasser le mouflon et vivre avec ses chiens et son cheval. Il allait à la pêche, aux îles Sanguinaires, sur son yacht, parcourant ainsi la côte avec joie, sans songer aux choses terrestres si pleines, souvent, de désenchantements. Il était fier, non par suffisance, par égoïsme, mais par esprit d'indépendance. Il n'évitait pourtant pas la société et savait être homme du monde sans s'arrêter à ces mille futilités de la galanterie qui tiennent à la surface de la mondanité. On ne lui connaissait pas de maîtresse, mais on homme raffiné et discret, il connaissait les nids où se cachent les fauvettes ; il y allait, en *dilettante*, entendre leurs voix et roucouler parfois avec elles, loin du bruit de cette capitale où l'on aime tant à jaser. Ses revenus ne lui permettaient pas des libéralités constantes, mais il était sobre et savait se guider, se satisfaire et paraître grand seigneur sans ses allures originales et charmantes. Son âge, on ne le connaissait guère, mais son visage portait trente ans.

Le lendemain, à l'aube, Charles était sur le quai, devant son yacht l'*Exérie*, aidant aux dernières préparatifs et donnant des ordres aux hommes de son équipage composé du patron Pietro, du mari Luigi et du mousse Zizi, fils du patron.

A l'arrivée de ses invités, ils les reçut avec un vingt épaulard.

Son ami Pierre précédait les deux Anglaises.

— Permettez-moi, Mesdames, de vous présenter mon meilleur ami, le docteur Pierre D.

Puis, se retournant vers ce dernier :

— Mistress Graffort et miss Fanny, se fille.

Ces dernières saluèrent à peine, impassibles.

Charles reprit :

— Le temps paraît très beau, nous ne serons incommodés que par les rayons du soleil. Resignez, mon cher, prenez place, nous sommes prêts à partir.

Et l'aimable capitaine prit la main de mistress Graffort qui sauta lestement sur le frêle navire, tandis que Pierre offrit la main à miss Fanny qui se laissa conduire sur le yacht.

Après avoir installé ses invités Charles donna le signal du départ.

— Allons, en route, larguez les amarres ; hissez le foc !

La manœuvre fut lestement exécutée, et l'élégant bateau, se détachant du quai, prit le large.

II

L'*Exérie* est un cutter de construction marseillaise, jaugeant quatorze tonneaux, de bonne marche, tenant solidement la mer.

Il entraînait nos excursionnistes vers la fantaisie des voyages où tout est agréable et plein d'imprévu.

On louvoya pendant quelques minutes au milieu des lanternes italiennes à voiles latines, à l'ancre dans le port. Le frémissement de l'eau livrant passage au navire ne manquait pas de faire éprouver une douce sensation aux voyageurs que le flot berçait dans la brise matinale, au lane du soleil levant.

A mesure que l'*Exérie* s'éloignait du port, la mer semblait grossir peu à peu à l'horizon. Le sillage que traçait le bateau laissait, à côté de son empreinte, de petites lames blanches qui paraissaient mourir à regret en le voyant s'enfuir comme une mouette, sous le gonflement de ses voiles.

— Sapristi ! dit Pierre, je crois que nous commençons à danser. Cela ne vous incommode point, Mesdames ?

— Non, Monsieur, répondit Fanny en souriant, au contraire, j'aime assez ce balancement.

— Ah !... et vous, Madame ?

— Cela n'est rien. La mer, ici, n'est point souvent mauvaise.

— C'est donc une véritable partie de plaisir alors, et je gage que si la mer devenait par trop... capricieuse, vous seriez les premières à rire de cette fantaisie.

— Nous n'avons pas à désirer une mer capricieuse, répondit miss Fanny, en souriant, mais si elle continuait à vouloir aussi nous faire peur, nous en rirons, n'est-ce pas, capitaine ?

Pierre étonné, se dit :

— Elles sont charmantes ces Anglaises... Américaines, Charles ne m'avait pas trompé.

— Vous avez parfaitement raison, Mademoiselle, mais je crains que mon ami Pierre ne pense point comme vous.

— Oh ! s'exclama ce dernier en riant, vous préjugez mes faibles dispositions maritimes. Certes, je ne suis pas marin, mais je saurais encore braver le mauvais temps, à la rigueur.

— Allons, consolez-vous, mon cher, nous n'aurons pas grosse mer ; dans tous les cas....

Les Anglaises regardèrent le capitaine d'un air interrogateur.

— Nous rentrerions au port, poursuivit Charles, car je ne voudrais pas que ces dames puissent être incommodées.

— Mais non, mais non, répondirent vivement la mère et la fille.

— Ah ! ah ! mon cher Pierre, tâchez maintenant de faire bonne figure, car nous voilà embarqués pour tout de bon. Nous serons sans pitié pour vous.

— Prenez garde que ce ne soit moi qui vous recommande la fermeté.

— Bâtez donc le courage, puisque vous y êtes.

— Vous me verrez à l'œuvre.

(*A suivre*).

A LA PLAGE

On dit avec raison que l'habitude est une seconde nature. A quelle force on effet attribuer l'engouement qui existe toujours dans notre ville pour aller à la plage de Toga ?

Ce n'est vraiment pas le charme enchanteur du paysage qui peut y conduire nos élégantes Bastiaises.

La vraie raison — qui dispense d'en donner d'autres, comme l'on dit, — c'est qu'on ne sait pas où aller.

Quand donc le tram électrique de Bastia à Erbalunga viendra-t-il nous révéler les plages délicieuses qui s'échelonnent tout le long de la route entre Bastia et Erbalunga ?

Que le progrès est lent à venir dans notre beau pays de Corse ! Et que de belles années passées sans qu'il nous soit donné de goûter tous ces perfectionnements que l'industrie moderne répand à profusion aux quatre coins du territoire français !

Pour le moment, les malheureux, baigneurs et les promeneurs qui se rendent *sur le rivage* de Toga sont obligés de supporter le maladorant voisinage des fameux blocs, dont la présence vraiment trop prolongée semble un défi jeté aux protestations du public, de la Chambre de Commerce et de la Commission sanitaire.

Il en est de même de la poussière qui règne en souveraine sur la route de Toga. Pourquoi se préoccuper d'arroser, de balayer, de ramère en quelque sorte la route praticable !

Les piétons sont bien gênants, et s'ils ne peuvent prendre de bains de mer, ils n'ont qu'à rester chez eux. Telle doit être sans doute la façon de raisonner de notre admirable administration des Ponts et Chaussées.

235 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VII

PAS ARMES !

Madame de Langeville s'abandonnait tout entière à ce charme tyrannique, et savourait d'avance toutes les ivresses qu'il lui promettait, lorsqu'elle s'était aperçue que le jeune homme, qui semblait tout d'abord répondre par un sentiment pareil à celui qu'elle éprouvait, se refroidissait insensiblement, comme s'il craignait de s'être laissé entraîner trop loin dans une voie périlleuse.

Ne voulant croire à la ruine d'un bonheur qu'elle avait déjà escompté, la hardie créature, avec l'exaspération que lui était le fond de son caractère, s'était impudiquement offerte et avait subi l'affront sanglant de se sentir dédaignée. L'outrage s'était doublé pour elle le jour où, surprenant l'entretien d'Henri et de Gabrielle, elle avait entendu le jeune homme murmurer à celle-ci les paroles enflammées que toute sa science de courtisane amoureuse n'était pas parvenue à lui arracher. Alors, Sidonie avait compris la cruauté des tortures infligées par elle à tant d'hommes que sa beauté avait affolés. Elle avait brisé plusieurs existences, poussé au désespoir plus d'un malheureux. Il y en avait qui s'étaient déshonorés pour elle ; l'un d'eux, même, s'était tué. A son tour, elle souffrait plus qu'aux trois ; et Henri Beaudouin, sans le savoir, vengeait toutes ses victimes. C'était comme une revanche du sort ; le premier châtiment de l'immanente Justice... Sidonie se sentait seule avec son passé maudit, son existence infâme et ses exécrables souvenirs. Philippe de Langeville, malgré les efforts de sa femme pour le reconquérir, ne comptait plus pour elle. Denis Bourgault était absorbé par ses plaintes séniles. Autour de cette femme, c'était le désarroi, la solitude qui commençait. Et cependant, c'était Henri Beaudouin qui se mourait, et le premier grand chagrin de sa vie qui tombait sur la tête de la coupable.

Ah ! si elle ne craignait pas d'être reconnue par la mère de ce jeune homme, comme elle fit allée s'installer au chevet de malade !... Si, grâce à ses soins, il échappait à la mort, cette guérison ne lui créerait-elle pas un lien des droits imprescriptibles !... Oui, mais, à côté de son lit de douleur, ne rencontrerait-elle pas l'autre ?... Cependant, en y réfléchissant, c'était là une éventualité impossible ; il était interdit à l'héritière du nom et de la fortune des Rouvray d'aller jouer les sœurs de charité dans les faubourgs, en admettant qu'elle en eût la vocation. Mais si, dans cette circonstance critique, la femme Yvonne bravait l'autorité de ses parents d'adoption ?... Les yeux modérés de Sidonie lancèrent un éclair, et son visage reflèta une implacable haine. Allait elle se laisser écraser par cette petite fille, alors qu'elle la tenait à sa merci et qu'en quelques mots elle pouvait la démasquer ?... Où donc Mme de Langeville avait-elle la tête ?... Est-ce que Mlle Maillochs devait exister à ses yeux ?

A son tour, elle connut les suprêmes angoisses ; une amélioration venait de se produire dans l'état du jeune homme, mais allait-elle s'accentuer ?... Et Henri renvoyait-il les soins incessants qui, seuls, pouvaient le sauver ? Bientôt, elle apprit que, définitivement, le jeune homme était hors de danger. La convalescence commençait. Alors, il vint aux lèvres de cette maudite quelque chose qui ressemblait peut-être à une prière, elle se sentit mocker au cœur des trésors de mansuétude insoupçonnés. Puisque Sidonie tenait Gabrielle à sa merci, pourquoi accablerait-elle cette fille ? Mme de Langeville pouvait bien se montrer généreuse et se borner à l'exécution indispensable de sa rivale, sans raffinement et sans cruauté inutiles. Alors, elle partirait avec Henri, ils s'envoleraient au loin et s'en iraient cacher leur amour en Italie, en Grèce, dans une de ces contrées de poésie et de rêve, où la nature est toujours jeune et où les amours ne vieillissent pas. Sidonie avait pris la précaution d'envoyer un mot de sympathie à la mère du malade. Lorsqu'elle fut que celui ci avait pu effectuer sa première sortie, elle lui adressa ce billet :

« Cher monsieur,

» J'ai été très heureuse d'apprendre votre rétablissement, car vous savez quelle part j'avais prise à votre maladie. Puisque vous pouvez sortir maintenant, soyez donc assez aimable pour venir me rassurer sur votre compte et m'apporter vous-même de vos nouvelles. J'ai des choses importantes à vous communiquer qui vous intéresseront d'autant plus qu'en même temps qu'elles vous concernent, elles concernent aussi votre fiancée. Mes meilleurs souvenirs.

» SIDONIE DE LANGEVILLE. »

Henri lut cette lettre avec une profonde surprise. Il ne la montra ni à sa mère ni à Gabrielle, mais résolut de se rendre chez la comtesse dès qu'il le pourrait. La réaction salutaire produite par l'apparition de Gabrielle au chevet de jeune homme, au moment où celui-ci l'implorait d'une façon si déchirante, avait eu des effets qui dépassèrent bientôt toutes les espérances qu'il était permis de concevoir. Quelques jours après la visite de la protectrice d'Yvonne, la convalescent dit à Françoise Beaudouin d'une voix qui déjà redevenait sonore :

— Eh bien ! maman ?... Crois-tu que ma femme s'accordera avec sa belle mère ?...

— Ah ! la chère petite ! prononça la vieille travailleuse avec une sorte d'extase. Moi qui l'accuse !... Du reste, je m'explique toute cette histoire !... Dans l'ancienne profession de la mère Maillochs, il arrive bien souvent des aventures de ce genre... Ah ! oui !... Elle est bien gentille, Gabrielle. Et je l'aime déjà comme ma fille... Mais tu reconnaîtras avec moi, mon pauvre Henri, qu'elle a eu plus de chance que notre chère petite Suzanne qui, elle, n'a jamais pu retrouver sa mère !...

— C'est vrai ! fit le jeune homme, redevenu mélancolique... Il y a un an, les deux amies ne se doutaient pas que leur existence allait être bouleversée d'une façon si différente !...

Le lendemain du jour où il reçut la lettre de la comtesse, Henri Beaudouin, préoccupé de la phrase qu'elle contenait, se rendit chez Mme de Langeville, qui l'accueillit très chaleureusement, mais se s'imposant une retenue qu'elle jugeait indispensable. Il la remercia de ses libéralités et de ses encouragements avec son affabilité naturelle, puis, il ajouta :

— J'ai été très intrigué en lisant votre lettre... Qu'est donc vous a appris que je songe à me marier ?... Ce n'est pas ma fiancée, car elle ne saurait prévenu.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 23 juillet, à 8 heures 1/2

Tartarin, allegro.	M. Durand.
Leichte Cavallerie, ouv.,	Suppé.
Sympathie, valse.	Mezzacapo.
Hérodiade, fantaisie,	Massenet.
Adagio et Menuet de 6me Symphonie,	J. Haydn.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Cour d'Assises

Audience du 22 juillet

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre

L'audience est ouverte à 8 heures et demie.

M. le Président donne la parole à M. Poinsot, avocat général, pour son réquisitoire.

Réquisitoire

Au nombre de 29, des témoins de Lorato sont venus affirmer que l'accusé Albertini Théodore avait donné la mort à Angeli Don-Charles. Les uns ont parlé de faits qui étaient personnellement à leur connaissance ; d'autres ont relaté des propos tenus par des personnes qui avaient assisté à la scène. Beaucoup ont déclaré qu'ils avaient vu Albertini ayant à la main un pistolet automatique et faisant feu sur l'infortunée victime. La précision avec laquelle ces témoins ont déposé en l de nature à faire croire que ces personnes, en accusant Albertini, ont dit la vérité.

M. l'avocat général toutefois reconnaît que d'autres témoins au nombre de 10 ou 12 ont prétendu que l'auteur de la mort du malheureux Angelini ne serait autre que le sieur Ambrosi Michel.

Dans de pareilles conditions l'organe de l'accusation, tout en trouvant qu'il y a de fortes présomptions de culpabilité contre l'accusé Albertini, laisse les jurés libres d'apprécier si en présence des circonstances de la cause et des contradictions des témoins entre eux, il y a lieu de prononcer un verdict de condamnation

Plaidoirie

Me de Carafla présente la défense.

Il s'élève d'abord contre les faux témoins qui constituent une véritable plaie pour la Corse. On ment avec cynisme tout aussi bien pour innocenter un coupable que pour accuser un innocent.

Dans l'affaire actuelle que de contradictions !

Me de Carafla passe en revue les témoignages dont les uns accusent formellement Albertini et les autres Ambrosi Michel d'avoir été l'auteur de la mort d'Angelini Don-Charles.

Il fait remarquer que la victime était l'un politique de l'accusé et que celui-ci, au cours d'une manifestation électorale, ne pouvait pas songer à donner la mort à l'un de ses corréligionnaires.

Les constatations matérielles sont de nature à établir qu'Albertini est innocent du fait qui lui est reproché. La victime est tombée foudroyée la face contre terre blessée à la partie antérieure de la poitrine, la tête du côté du magasin Ambrosi d'où avait dû partir le coup mortel, Albertini se trouvait derrière elle à un endroit où il ne pouvait même pas le voir.

Me de Carafla constate en terminant, que la partie intéressée a abandonné la lutte peu confiante en la bonté de sa cause. Le banc de la partie civile occupé hier est vide aujourd'hui, que d'un autre côté l'avocat général, en âme et conscience, n'a pas cru devoir dire qu'il était convaincu de la culpabilité d'Albertini.

Comment les jurés pourront-ils retenir la culpabilité d'un homme dont personne n'ose requérir la condamnation.

Me de Carafla demande l'acquittement d'Albertini.

LE VERDICT

Le verdict étant négatif, Albertini est mis immédiatement en liberté.

Gazette Départementale

CANARI. — La nommée Simonetti Philippine, commençante, rentrait le matin dans son magasin, quand elle s'aperçut que des malfaiteurs s'y étaient introduits pendant la nuit.

La boître était grandement ouverte. Un grand désordre régnait parmi les effets de confection qui se trouvaient dans le magasin, et dont plusieurs avaient disparu.

Mme Simonetti Philippine a porté plainte à la gendarmerie.

Le nommé G. N., journalier à Canari, qui a reconnu être l'auteur du vol, a été mis en état d'arrestation.

ILE-ROUSSE. — Nous avons été très heureux d'apprendre que Mlle Orsini, élève du Cours Secondaire d'Ajaccio, a été reçue, avec le numéro cinq, au concours d'admission de l'Ecole normale d'institutrices.

Nous félicitons Mlle Orsini pour son brillant succès.

Mais nous ne saurions oublier, dans nos félicitations, les parents de cette demoiselle, aussi modeste que studieuse, Mme et M. Orsini, qui jouissent à Ile-Rousse de l'estime générale.

PRUNO. — Des voleurs, restés inconnus, se sont introduits dans le sous-sol de l'établissement des eaux minérales de Caldane, et se sont emparés d'un grand nombre d'outils, après avoir saccagé en partie l'établissement.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

PIOGGIOLA. — A la suite d'une discussion, les nommés B. J., âgé de 61 ans, et C. P., 20 ans, cultivateurs, se sont livrés à des violences réciproques.

C. P. a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Contributions en 1912

Le contingent en principal des contributions dans le département de la Corse, pour l'année 1912, est ainsi fixé :

Foncière, propriétés non bâties. . . . . fr.	142.116
Personnelle mobilière .	224.794
Portes et fenêtres . .	76.469
Total . . .	443.379

UNE BAGARRE rue des Zéphirs

Toute une famille au poste

Vendredi matin, une discussion s'était élevée entre deux jeunes pêcheurs, Merlenghi Noël et Babilani Jean-Baptiste, au sujet d'un beau poissons, qui avait été pêché par ce dernier.

Grâce à l'intervention de Merlenghi Sauveur, frère du précédent, la dispute se termina, et les deux individus rentrèrent chez eux.

Les frères Merlenghi racontèrent dans leur famille la discussion qui venait d'avoir lieu avec Babilani, et cette querelle devint ainsi la cause d'une mêlée générale entre les membres des deux familles.

Hier matin, dès la première heure, à peine arrivée au Marché aux Poissons, la dame Merlenghi cherchait dispute à la mère Babilani.

La querelle s'envenima aussitôt. De gros mots furent prononcés. Un crêpage de chignons en règle s'en suivit.

Les filles Babilani et Merlenghi prirent fait et cause pour leurs mères, et une mêlée générale eut lieu.

Au cours de la bagarre, la mère Babilani reçut un coup de pilon à l'œil droit.

D'un autre côté, les deux fils Merlenghi avaient, dans la rue des Zéphirs, une explication très mouvementée avec Babilani Jean-Baptiste. Les trois jeunes gens en vinrent aux mains ; l'un d'eux sortit un couteau, et Babilani reçut deux blessures assez graves : l'une au poignet gauche dont l'auteur est Merlenghi Noël, et une seconde au biceps gauche qui fut transpercé de part en part. La pointe de l'arme ressort même le sein gauche.

Le brigadier Ottavi et les agents de sa brigade arrivèrent sur les lieux.

Babilani fut transporté à l'Hôpital Civil. Ses blessures ne mettent pas ses jours en danger.

Toute la famille Merlenghi fut conduite au poste, où M. Gabéas, commissaire de police, procéda à une première enquête.

Merlenghi Noël et Merlenghi Sauveur seront déférés au Parquet.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

A LA CITADELLE

RIXE SANGLANTE entre deux militaires et un civil

Une rixe sanglante a eu lieu hier soir, vers 5 heures, à la Haute Ville, entre deux mil 1ères : le caporal Fratini Paul, de la section hors rang, l'artilleur Massei Sauveur, canonnier au 2e régiment de montagne, et un civil, le nommé Franchi Antoine-Louis, boulanger, âgé de 20 ans.

Ce dernier, un jeune vaurien qui fait le désespoir de ses parents, est d'ailleurs très connu de la police.

Il venait à peine de quitter hier matin la prison où il avait purgé une peine de 30 jours, pour outrages aux agents de la force publique.

Aussitôt libre, il s'empressa d'aller fêter sa délivrance dans une buvette, et vers 5 heures, pris de boisson, il fit la rencontre dans la rue de la Paroisse, du caporal Fratini à qui il chercha chicane.

Ce dernier garda longtemps son sang froid. Franchi, profitant de sa patience, alla jusqu'à giffler le militaire, qui dégaina.

Un corps à corps s'en suivit. Franchi reçut un léger coup de sabre à l'abdomen.

Alors, furieux, il voulut s'emparer du sabre pour frapper le caporal. C'est à ce moment qu'intervint l'artilleur Massei.

A son tour, le caporal Fratini, se jugeant menacé par Franchi, sortit son revolver.

Pendant qu'il armait son arme, le coup partit. Le malheureux caporal fut blessé à la main gauche dont deux doigts sont à peu près détruits. La balle alla ensuite atteindre l'artilleur Massei au mollet gauche.

Le brigadier Ottavi et les agents Poggi Roch et Graziani mirent fin à la rixe.

Les deux militaires ont été admis à l'Hôpital Militaire. Leurs blessures ne sont pas très graves.

Franchi a été écroué au violon.

Gazette Ajaccienne

Enregistrement

M. Benquier François est nommé sous-inspecteur de l'enregistrement, à Ajaccio, en remplacement de M. Cardi, nommé aux mêmes fonctions dans l'Eure-et-Loire.

Ecole Normale

Sont admis définitivement par ordre de mérite à l'école normale d'instituteurs :

MM. Mariani, Martinetti, Luciani, Filippini, Veneli, Stefanaggi, Leonetti, Debernardi, Leonelli, Martini, Seno, Vesperini, Paoli et Minighetti.

Sont admises à subir les épreuves orales du concours de l'école normale d'institutrices :

Mlles Battistelli, Buttafocco, Camilli, Conti, Côti, Çatoli, Fabiani, Laurenti, Léandri, Luccioni, Mariani, Olmeta, Orsini, Ottavy Joséphine, Padovani, Pantalacci, Paolini, Partini, Pierrini, Rossi, Rusterucci, Sammarcelli, Sémini, Stéfanaggi, et Zicavo.

Sont admises définitivement par ordre de mérite :

Mlle Rossi, Padovani, Côti, Léandri, Orsini, Battistelli, Laurenti, Stéfanaggi, Zicavo, Ottavy, Semini, Pierrini, Camilli, Conti.

LISTE SUPPLÉMENTAIRE

Mlles Mariani, Bartoli, Albertini.

Au port

ENTRÉES. — Vap. franç. « Italie » venant de Nice avec 8 tonnes et 17 passagers.

« Corte II » venant de Bonifacio avec test et 2 passagers.

SORTIES. — « Italie » pour Propriano, « Corte II » pour Nice.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 23 juillet, à 8 heures 1/2

Peter Benoit, marsch,	Degrez.
Le Lac des Fées, ouv.,	Auber.
Ballet de Faust,	Gounod.
Salambô, fant.,	Reyer.
A la plus belle, valse,	Gossart.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 23°5 à midi + 28°4 ; à 6 heures du soir + 27°2. Maxima + 33°2 ; Minima + 19°6.

Baromètre : 7 heures du matin, 767 mm. midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Vent : Dans la matinée. Calme.

Dans l'après-midi id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Le câble Bastia-Antibes

Depuis près de deux mois le mauvais état du câble qui relie Bastia à Antibes rend les communications télégraphiques particulièrement difficiles.

Les télégrammes arrivent avec des retards considérables et dans de très mauvaises conditions.

Le navire porte-câble « La Charente » a été chargé d'effectuer les réparations nécessaires.

Nous souhaitons que ces travaux soient effectués le plus tôt possible. Mais du moment que l'on a constaté depuis longtemps que ce câble est en très mauvais état, pourquoi ne se décidera-t-on pas à le remplacer une fois pour toute ?

Baccalauréat

Ont été définitivement reçus aux examens du baccalauréat, 2e partie, Mathématiques, devant la faculté des sciences de Marseille, MM. Carboni et Aitelli ; à la 1re partie, sciences-langues vivantes, MM. Vincentelli, mention assez bien, Graziani et Rinaldi.

Postes et Télégraphes

M. Battesti, commis stagiaire à la recette principale d'Oran, est nommé commis sur place.

Emplois réservés

M. Peretti Dominique-Louis, adjudant au 86e d'infanterie, est nommé caserner au 130e.

Dans les ministères

Le traitement de M. Pittinelli, commis principal de 1re classe au ministère du travail, est porté de 4.000 à 4.500 fr.

Un brave

Le correspondant de « l'Excelsior » envoie à ce journal le récit du combat du 12 janvier, qui coûta la vie au sultan Senoussi et à son fils Aboum. Nous en détachons le passage suivant qui concerne notre vaillant compatriote, le sergent Zuani :

« Voici Zuani, sergent : il tombe, la cuisse fracassée par une balle dum-dum ; il se fait porter aux côtés de ses hommes. A ses commandements se mêle souvent un hurlement de souffrance. N'importe : il demeure sur le champ de bataille parce que c'est son devoir. Enfin, de force, on l'arrache. Et ce soldat, que la douleur fait pleurer, a vu voyant son capitaine, au sourire de joie infinie, parce qu'il sent que son capitaine lui serrera bientôt la main. »

Dans le récit, il est également question du sergent Guerrini, qui fit des prodiges de valeur.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Mezzinosacci, place du Marché.

Nouvelles coloniales

M. Frimigacci Jean, ex sergent au 158e, est nommé préposé de 3e classe des douanes à la Guyane.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Lucchetti, Bastia.

A vendre

Propriété de 3 hectares environ, en nature de vigne, amandiers, jeunière et arbres fruitiers et réservoir, avec bâtiment rural, comprenant rez-de-chaussée et 1er étage avec entrée sur la route nationale, le tout sis sur le territoire de Furiani.

S'adresser à M. J. Multedo, clerc de notaire, 16, Boulevard Paoli, au 1er.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hectol. en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnelle, 14 ; Place Notre-Dame, chez Mme veuve Sanguinetti.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Sesia, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche des Tziganes parisiens-	Michiels.
Sympathie,	Mezzacapo.
La Mascotte,	Andran.
O sole mio,	Gracey.
Le Trouvère,	Verdi.
Gribiritin,	Pestalozza.
La Jambe en bois,	Spotger.

Soirée de 8 heures à minuit

La Redoute blanche,	Lincke.
Songe d'automne,	Joyce.
Galante conversation,	Goiberg.
Poète et Paysan,	Suppé.
Martha,	Flotow.
Chanson bohémienne,	Boldi.
Rigoletto,	Verdi.
Idylle Bretonne,	Gillet.
Les Dragons de Villars,	Maillart.
La Gioconda,	
Hergott Mesh,	Huschers.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Santucci Ange-Antoine, sergent au 163e, et Pontinacci Anne-Marie, tailleuse, tous deux de Bastia.

Naissances.

Vaini Vincent. — Panier Pierre-Paul, — Luciani Jean-Baptiste. — Salvatelli Letizia. — Morionni Louis.

Décès.

Stefani Marie-Jeanne, ménagère, 73 ans, de Cervione.

Alfonsi Angèle, ménagère, 87 ans, de Pietricaggio.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

A VENDRE

jusqu'au 20 août inclus : Tables — Guéridons — Comptoir — Chaises.

S'adresser à M. Marfisi, tabacs, Place Saint-Nicolas, Bastia.



MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX
Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur
COULEUR NATURELLE
Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Il enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00397

AJACCIO

Tentative criminelle

Le paquebot « Iberia » dynamité

Ajaccio, 22 juillet.

Ce matin, à 9 heures, a eu lieu dans notre port un incident qui a produit une très vive émotion à Ajaccio.

Le paquebot « Iberia » se trouvait dans le port, quand soudain, un bruit formidable retentit.

Un individu, qui s'est empressé de prendre la fuite, venait de lancer une cartouche de dynamite, à l'avant du paquebot.

L' « Iberia, » qui portait un chargement de poudre, avait à son mât le pavillon des explosifs.

Le navire a été fortement ébranlé, et une terrible catastrophe a failli se produire.

La gendarmerie maritime et la police d'Ajaccio recherchent activement l'auteur de cette tentative criminelle.

Suicide d'un Matelot

Le matelot infirmier breveté, Le Thimonier Ernest-Auguste, âgé de 23 ans, originaire de la Manche, a mis fin à ses jours en se noyant.

Le Thimonier avait disparu hier soir, de la Défense mobile, à la suite d'une punition de 6 jours de salle de police qui lui avait été infligée.

Ce matin, vers 5 heures, la sentinelle qui était de garde, aperçut, en effet, un corps flottant sur l'eau.

C'était le cadavre du malheureux matelot qui était allé se jeter à la mer, non loin du parc à charbon.

Le Thimonier, qui était depuis longtemps en proie à une violente crise de neurasthénie, s'était suicidé dans un accès de désespoir.

Une Forêt en feu

Un violent incendie s'est déclaré aujourd'hui, près d'Ajaccio, aux environs du Salario.

Une forêt entière était en feu. Le maire d'Ajaccio a demandé l'aide de la troupe, afin de pouvoir circonscrire l'incendie.

M. Villa, commissaire de police d'Ajaccio, accompagné de plusieurs agents s'est rendu sur les lieux.

Après plusieurs heures de travail acharné, on est parvenu à se rendre maître du feu, vers 7 heures du soir.

Près de 25 hectares de forêt ont été détruits.

Quelques vignes et plusieurs propriétés privées ont été incendiées.

La troupe est toujours sur les lieux.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Une Affaire de Bastia

Le Conseil de préfecture a tenu dans la matinée et l'après-midi d'aujourd'hui, deux audiences sous la présidence de M. Colonna d'Ar-ro, vice-président du Conseil de préfecture.

M. Lambry, secrétaire général, remplissait les fonctions de ministère public.

Notre tribunal administratif avait à connaître d'un procès engagé par MM. Muracciole et Crelsson, entrepreneurs des travaux du port de Bastia, contre l'Etat.

Me Dumoulin soutenait les intérêts des entrepreneurs.

Me Paul Folacci, du barreau d'Ajaccio, plaidait pour l'Etat.

Après une plaidoirie de 2 heures de l'un et un beau plaidoyer de l'autre, l'affaire a été mise en délibéré.

BOURSE DE PARIS

21 juillet — 22 juillet

Rentes de 3 0/0 ancien . 94.80 — 94.85
de 3 0/0 amortis . . 95.75 — 95.75
ex-coupon.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 22 juillet.

M. Louis Moser, substitut du procureur de la République, à Bonneville, est nommé aux mêmes fonctions à Annecy.

Baccalauréat

Paris, 22 juillet.

M. François-Marie de Casabianca a été reçu, avec la mention bien, aux examens du baccalauréat Latin Sciences, 1re partie, devant la Faculté des Lettres de Paris.

Le jeune bachelier est le fils de M. Pierre de Casabianca, substitut du Procureur général près la Cour d'Appel de Paris.

Le nouveau GÉNÉRALISSIME

Paris, 22 juillet.

De graves dissentiments existant entre le généralissime Michel et tous les autres membres du Conseil supérieur de la Guerre, la nomination du général Pau est arrêtée en principe.

M. Messimy, ministre de la Guerre, enverra demain à la signature présidentielle, le décret conférant au général Pau les fonctions de généralissime.

AUTRE EXÉCUTION CAPITALE

Paris, 22 juillet.

Après avoir procédé hier matin, à Vitry-le-François, à l'exécution de Deviot, l'assassin de la boulangère, Deibler et ses aides sont arrivés hier soir, à Saint-Mihiel, pour l'exécution de l'assassin des bergères.

Ce matin, avant la pointe du jour, le sinistre machine, s'élevait sur la place de la prison, où un important service d'ordre maintenait avec peine la foule immense qui tenait à assister à l'expiation suprême du bandit qui avait terrorisé pendant longtemps toute cette région par ses ignobles forfaits.

A 3 heures 10, Philippot apparaît sur le seuil de la prison, accompagné de l'aumônier.

Des cris de satisfaction partent de tous les rangs de la foule, et à 3 heures 15 justice est faite.

Philippot a payé sa dette à la société.

LA CHALEUR A PARIS

Paris, 22 juillet.

Depuis plusieurs jours, il fait à Paris une chaleur intolérable.

Le thermomètre est monté aujourd'hui à 36 degrés à l'ombre.

Il y a longtemps que les Parisiens n'avaient à souffrir d'une température si torride.

La sécheresse devient menaçante.

HÉRAULT

Cas suspects de Choléra

Montpellier, 22 juillet.

Des cas suspects de choléra ont été relevés dans diverses régions du département.

Toutes les mesures de préservation ont été prises par les autorités.

La Conquête de l'air

Chute mortelle de l'aviatrice Moore

Rampes, 22 juillet.

L'aviatrice Denise Moore, l'une des rares femmes qui se livrent au sport de l'aviation, vient de faire une chute mortelle, non loin de l'aérodrome d'Etampes.

La malheureuse aviatrice a été relevée dans un état désespéré.

Tirages financiers

Ville de Paris, 1892

Paris, 22 juillet.

L'obligation portant le numéro 135.398 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 445 012 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*.

TOULON

Un Délégué du port au Congrès de Berlin

Toulon, 22 juillet.

Aussitôt de retour à Paris, M. Delcassé, ministre de la Marine, s'est occupé de la décision extravagante prise par le Syndicat des ouvriers du port militaire de Toulon, d'envoyer un des siens, M. Lamarque, de la direction de l'artillerie, pour le représenter au Congrès des Confédérations Générales du Travail à Berlin.

Dans les milieux maritimes, on s'est alarmé avec juste raison de ce vote du Syndicat des ouvriers du port militaire de Toulon.

M. Delcassé vient d'interdire à l'ouvrier Lamarque de se rendre au Congrès de Berlin.

EN ANGLETERRE

UN DISCOURS du Chancelier de l'Echiquier

Londres, 22 juillet.

Le gouvernement Anglais ne cache pas son intention de voir aboutir, avec succès, les négociations en faveur de la France et de l'Angleterre, au sujet des affaires marocaines.

Dans un discours qu'il a prononcé, le Chancelier de l'Echiquier a déclaré formellement que l'Angleterre préfère une guerre à la moindre humiliation.

AU MAROC

NOUVEL INCIDENT FRANCO-ESPAGNOL

La situation s'aggrave

Un Officier Français arrêté et maltraité

Paris, 22 juillet.

Après l'arrestation arbitraire de M. Boisset, agent consulaire de France à Fez, deux incidents d'une très grave importance se sont produits hier et aujourd'hui, à El-Ksar.

Cette fois, c'est un officier français, le lieutenant-instructeur Thiriet, qui a été victime des mauvais sentiments qui animent les soldats espagnols contre la France.

Le lieutenant Thiriet se rendait hier à El-Ksar pour chercher la solde de la Méhalla.

Chemin faisant, il rencontra six déserteurs Marocains. Au moment où il prenait leur matricule, le lieutenant Thiriet fut assailli et roué de coups par des soldats espagnols du poste voisin.

Ignoble Conduite DU COLONEL SYLVESTRE

Le lieutenant Thiriet fut conduit par les soldats espagnols auprès de leur chef, le colonel Sylvestre.

Cet officier supérieur écouta, avec une indifférence marquée, le rapport verbal du lieutenant Thiriet, puis il se contenta de lui exprimer quelques regrets d'une grossière banalité.

AUTRE INCIDENT

A propos de l'incident d'hier, le lieutenant Thiriet regagnait son camp, lorsque, passant à Sarghalan, un caïd du Tabor de Larache, qui était accompagné de plusieurs soldats espagnols, fit arrêter l'officier français et le força à le suivre jusqu'à l'ancienne caserne de Sarghalan, où il fut consigné.

M. Boisset, agent consulaire de France, ayant été prévenu de cet incident, se rendit immédiatement auprès de l'officier espagnol, chef de poste, pour lui demander des explications au sujet de cette arrestation arbitraire.

L'officier espagnol, sans se gêner aucunement, déclara qu'il y avait eu erreur, et, le lieutenant Thiriet fut relâché après une heure d'attente.

Mais, pendant que notre agent consulaire parlementait avec l'officier espagnol un troisième incident se produisait.

L'interprète de M. Boisset était bousculé et maltraité par un soldat espagnol.

Ces trois incidents ont provoqué dans les milieux militaires une profonde émotion.

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix, Stazzona

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet à fin septembre

Le plus rapproché des sources.

Très élégamment recommandé par les membres du *Club Alpin Français* de Paris dans une brochure intitulée « Cinq Semaines de voyage en Corse. »

Concert dans le parc pendant les repas.

Prix maximum *6 francs par jour* chambre comprise.

Forte réduction pour familles et séjour prolongé.

VIZZAVONA

G^d Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants incassables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, se rend des échantillons à l'intérieur.

N.^B. On demande de bonnes culottières.

SERVICE DE VAPEURS

ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier [illegible] entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

ALCOOL de MENTHE
DE
RICQLÈS



désaltère fait digérer guérit la diarrhée évite les épidémies.

EXIGER
L'ALCOOL de MENTHE
de RICQLÈS

Etude
de Me E. CUNIAC
Avocat-défenseur à Saigon
rue Pellerin, 24

D'un jugement rendu par défaut, au profit du sieur Pianelli Antoine-Marie, surveillant des Travaux Publics, demeurant à Saigon, contre son épouse la dame Aschero Madeleine, par le Tribunal civil de première instance de Saigon, le 22 mars 1911, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Pianelli, à la requête et au profit du mari.

Pour extrait,
E. CUNIAC.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de première instance de Saigon, en date du 7 juin 1911, enregistré.

Le piment l'AMARO est pour ses soutiens le produit exalté qui séduit le sens. L'exalte le nez et donne au teint la fraîcheur, la vivacité et la santé.

FOX-LAND RHUM
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER.
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, T, U de fer, Rennes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

N'oubliez pas que l'AMARO MATTEI est vendu partout l'été et fait fureur dans toutes les buvettes.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTE — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cet garantie.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUATE
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
PLANS et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations
CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage primant et consommation notable
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0.30



Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

Aimeriez-Vous
posséder une Bibliothèque complète de tous les Chefs-d'Œuvre littéraires
de tous les temps
et de tous les pays ?
le tout payable à raison de quelques francs par mois, durant peu de mois ?
SI OUI, demandez conditions et Catalogue n° 25 à "Le Revisionnaire du Livre", Jules GILLQUIN & Cie, 9, Boulevard Saint-Michel, PARIS, qui fait l'envoi gratuit.



Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
PUBLIE tous les renseignements indispensables à la vie du foyer.
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, la Beauté, le Droit usuel, l'Economie ménagère, la Mode, la Cuisine, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'intérieur.
ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE : par ses romans inédits, Nouvelles, Poésies, Monologues, Conférences, Pièces de Théâtre.
AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses articles sur la Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et sa Revue Dramatique et la petite Correspondance.
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MEILLEUR MARCHÉ
32 Pages grand Format. Abonnement 2 fr. par an.
Un numéro spécimen sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.



CHEVEUX Teints, Coupés par le Coiffeur Parisien Habi SAUVÉS

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 203 LUNDI 24 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues à forfait et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite Divers. 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

Nos Services Maritimes Postaux

LETTRE OUVERTE
à M. AUGAGNEUR

Ministre des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes

Monsieur le Ministre,

Votre décisive intervention au cours des débats qui ont précédé le vote des chemins de fer de la Corse a suscité, dans notre pays, en votre faveur, un très large et très sincère courant de sympathie et de reconnaissance.

Nous avons été heureux de nous faire l'écho de ces sentiments et de vous adresser au nom des populations de la Corse, nos respectueux remerciements.

Nous autorisant à présent des excellentes intentions que vous venez de manifester envers notre pays et sans crainte de vous paraître trop exigeants, — car vous n'ignorez rien de la détresse économique dans laquelle nous nous débattons, — nous nous permettons de vous rappeler très respectueusement, Monsieur le Ministre, que le programme de relèvement de la Corse, tel qu'il a été tracé par M. Clémenceau et repris par la Commission interministérielle, comprend d'autres questions qui intéressent au plus haut point l'avenir économique de notre pays.

Au premier rang de ces questions figure l'amélioration de nos Services maritimes postaux. C'est là une condition essentielle de notre relèvement et une réforme aussi indispensable que les deux grands projets auxquels vous venez d'attacher votre nom.

Prenant texte du rapport de M. Fontanelles, membre de la Commission interministérielle, nous pouvons dire que LES LIGNES MARITIMES SONT POUR NOTRE DÉPARTEMENT INSULAIRE LE MÊME RÔLE QUE LES CHEMINS DE FER POUR LES AUTRES PARTIES DU TERRITOIRE FRANÇAIS.

Mais alors que les diverses régions de la France continentale ont vu, au cours du siècle dernier, se multiplier les moyens et les voies de communication, et alors qu'elles ont bénéficié des réductions de tarifs et des augmentations de vitesse, nous en sommes encore, en ce qui nous concerne, au même point qu'il y a vingt-cinq ans.

Le fret, au lieu de diminuer en proportion de l'accroissement des échanges commerciaux, est resté stationnaire lorsqu'il n'a pas suivi une marche ascendante, et, à l'heure actuelle, nos malheureux producteurs et nos commerçants paient pour le transport des marchandises qu'ils expédient ou qu'ils reçoivent des prix aussi élevés sinon supérieurs que les chargeurs d'Algérie.

Nous savons, Monsieur le Ministre, que vous ne pouvez imposer à la Compagnie concessionnaire des tarifs aussi avantageux que nous le désirerions ; nous savons également que vos droits sont limités par l'existence même du contrat intervenu avec cette Compagnie ; mais ce que vous nous permettrez d'exiger de votre haute sollicitude, c'est une observation plus équitable du cahier des charges qui régit les relations de l'Etat avec le concessionnaire.

Ce que nous demandons, c'est que ce cahier des charges, dont nous souhaitons une prompte modification, soit interprété dans un large esprit de bienveillance en faveur de la Corse, et qu'il ne soit pas uniquement une arme aux mains de la Compagnie concessionnaire.

Nous ne vous étonnerons pas, Monsieur le Ministre, en vous disant que la partie est fortement inégale entre notre Pays et la Compagnie qui dessert les lignes de Corse.

Le monopole dont elle bénéficie au point de vue postal lui crée une situation toute privilégiée, et le monopole de fait, dont elle jouit ainsi, empêche toute concurrence sérieuse d'exister.

Les négociants et chargeurs corses sont donc obligés de passer sous les fourches caudines du concessionnaire, sans qu'il leur soit possible de discuter les conditions très onéreuses qu'on leur impose.

C'est ainsi que cette Compagnie insère dans ses connaissements une clause réellement inique, qui, par le fait même de son acceptation obligatoire, enlève au chargeur tout recours possible en cas d'avarie ou de perte de la marchandise.

Cette clause, qui est la négation même de l'article 420 de notre Code de Procédure civile, attribue une juridiction exclusive au tribunal choisi par la Compagnie.

Et cette dérogation aux usages et aux règles du commerce équivaut pour nous à un véritable déni de justice. Le petit négociant qui reçoit de la marchandise avariée ou dont les colis sont égarés par la faute du transporteur, connaissant l'exception qui sera soulevée contre lui, n'ose jamais entreprendre un procès long et coûteux, et c'est ainsi qu'il se voit obligé, au mépris de toute justice, d'abandonner ses droits et de subir le joug humiliant de l'omnipotente Compagnie.

L'abrogation de cette clause dans les connaissements s'impose, et c'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous comptons sur votre haute intervention pour hâter, d'accord avec tous les Représentants de la Corse, le vote de la proposition de loi de M. Colin, député d'Alger, qui vise précisément les clauses dérogatoires au droit commun que nous vous signalons.

Votre rôle, au point de vue de nos Services maritimes, peut être plus efficace encore. Des abus, provenant du monopole dont nous vous parlions, nous sont constamment signalés. Il est temps d'y mettre fin en rappelant à la Compagnie que la concession dont elle bénéficie lui a été accordée, dans son intérêt, sans doute, mais aussi peut être, dans celui du pays qu'elle a l'obligation de desservir.

Son exploitation *sans contrôle*, facilitée par la complaisance excessive d'un bureau de votre ministère, que nous nous dispensons de nommer, empêche tout progrès commercial dans notre pays.

Nos producteurs, sachant que leurs marchandises sont grevées d'un fret exagéré, abandonnent souvent des cultures ou des exploitations qui pourraient être pour notre pays une source de sérieux revenus.

C'est le découragement qui s'empare des esprits et c'est le relèvement même du pays frappé dans ses œuvres vives.

La confiance qui vient de se manifester au lendemain du vote de l'assainissement et du chemin de fer doit être soutenue, et il ne faut pas que la cupidité d'une Compagnie de navigation vienne arrêter la régénération de notre beau pays.

Nous regretterions, Monsieur le Ministre, d'abuser de votre bienveillante attention, mais sans que nous ayons besoin de les reproduire ici, nous pouvons vous renvoyer au volumineux dossier de la Commission interministérielle Vous y trouverez exposées par nos Chambres de commerce et par nos principaux négociants, les questions auxquelles nous venons de faire allusion et dont la solution est encore attendue.

Rien n'a été fait jusqu'ici. Nous savons que vous êtes un homme de réalisations, et c'est pourquoi, en toute confiance, nous nous adressons à vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de notre profond respect.

LE PETIT BASTIAIS.

Nos Douaniers

Une Belle Fête

Atteint par la limite d'âge, M. Pierandrei, la sympathique capitaine des douanes de Bastia, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Officier distingué, chef bienveillant et paternel, M. Pierandrei, qui dirigeait depuis bientôt 10 ans les services de la capitainerie de Bastia, où il représentait, en même temps, l'administration sanitaire, s'acquittait de cette double fonction à la satisfaction de tous et, chose plutôt rare pour un officier de douane, à l'entière satisfaction de ses subordonnés et des contribuables.

M. Pierandrei emporte, dans sa retraite, l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont approché. Si la sympathie des personnes avec qui ses délicates fonctions l'avaient mis en relations doit être précieuse pour le capitaine P erandrei, l'estime de ses subordonnés, qu'il garde, entière, sur son départ, sera pour lui la meilleure et la plus réconfortante des satisfactions d'une fin de carrière.

Unis dans un même sentiment de respectueuse gratitude, les agents de la capitainerie ont offert, par souscription, à leur capitaine, un punch d'adieu auquel ils avaient convié les employés du service sédentaire de Bastia.

Détail significatif ; l'initiative de cette touchante manifestation a été prise simultanément par toutes les brigades de la capitainerie, en même temps qu'elle obtenait l'adhésion du Comité de l'Union générale du service actif, ce qui prouve que la réputation de bienveillante droiture et d'énergique bonté du capitaine Pierandrei avait franchi les limites de la capitainerie.

Cette réunion d'adieu a eu lieu dans une salle privée du « Bar Soavi, » spécialement aménagée et brillamment décorée pour la circonstance.

Autour du capitaine Pierandrei avaient pris place M. Laffont, capitaine intérimaire ; Mme Ajaccio et Gazomoni, avocats ; les membres de l'Union Générale et les employés du Service sédentaire.

Au nom de l'Union Générale du service actif, dont il est le dévoué président, le préposé Mariani se fait l'interprète des sincères regrets que laisse le départ prématuré du capitaine Pierandrei! Il remercie celui ci pour sa bienveillance, pour son esprit d'équité et de justice envers ses subordonnés. Il l'assure de l'inaltérable reconnaissance que lui garderont les douaniers pour le bon esprit qu'il a su créer et entretenir parmi les agents dont il s'est, en des circonstances connues de tous, constitué le défenseur envers et contre toutes les influences contraires.

Laissant à de plus éloquents le soin de traduire les sentiments du personnel, Mariani, au nom de l'Union qui M. Pierandrei a vu grandir et prospérer, offre à son capitaine, en témoignage « d'inaltérable reconnaissance » un tableau artistement encadré, qui, richement encadré, représente une allégorie de la Corse du peintre national Novellini,

Avec une visible émotion, le capitaine Pierandrei remercie le Président de l'Union pour les paroles élogieuses qu'il vient de prononcer.

Il dit combien il est sensible à la manifestation qu'il a plu aux agents d'organiser en son honneur, qu'elle laissera un souvenir ineffaçable dans son cœur et qu'il la considère, dans les conditions où elle se produit, comme le meilleur couronnement de sa carrière.

Également touché pour l'objet qui lui est offert, il le gardera d'autant plus précieusement que l'allégorie de Novellini et la dédicace flatteuse qui y est inscrite soufondront, dans son souvenir, l'image sacrée de la patrie Corse avec les sentiments de touchante solidarité qui ont inspiré les donateurs.

Dans une brillante improvisation, Me Ajaccio, bâtonnier de l'Ordre des avocats, dit tout le plaisir qu'il a d'avoir été convié à cette fête de famille. Il s'honore d'être l'ami du prolétariat de la finance qu'est le corps des douaniers, dans lequel il compte beaucoup d'amis personnels, pour lequel il n'a que de la sympathie et auquel ses amis et lui témoigneront, en toutes circonstances, l'intérêt soutenu que commande cette sympathie.

Les paroles chaudes et vibrantes de Me Ajaccio sont soulignées par les applaudissements nourris de l'assistance.

Après lui, le sous-brigadier Cioni retrace brièvement la carrière de son capitaine, puis, en termes émus, se fait l'interprète des regrets que ses camarades et lui éprouvent de voir partir le chef bon, juste et loyal qu'était l'excellent capitaine que la brigade s'honorait d'avoir. « Vous vous êtes, en toute circonstance, dit-il, constitué le défenseur de vos subordonnés ; aussi, regrettons-nous tous votre départ et couvrerons-nous de vous le meilleur souvenir. »

Attaché au bureau du capitaine en qualité de secrétaire, le préposé Innocenti a vu, mieux que tout autre, l'occasion d'apprécier les qualités qui faisaient de M. Pierandrei un chef juste et humain, animé d'un esprit bienveillant et impartial. « En même temps qu'un bon chef, ajoute-t-il, vous étiez un fervent unioniste, un guide sûr, dont les conseils nous ont toujours guidés. Vous resterez dans la vie civile avec la satisfaction du devoir accompli ; notre estime, nos regrets et nos vœux vous y accompagnent. »

Également au nom de l'Union, le sous-brigadier Cammalletti rend hommage aux efforts persévérants du capitaine Pierandrei, à la confiance qu'inspiraient à ses subordonnés sa haute impartialité, sa fermeté bienveillante, son esprit de justice et sa droiture. Il ajoute que ses camarades et lui n'oublieront jamais la loyauté, l'indépendance de caractère de leur capitaine dont la conscience de soldat, l'honnêteté professionnelle ne connaissaient ni bassesses, ni faiblesses, ni compromissions coupables.

« Vous emportez dans votre retraite notre souvenir reconnaissant et la satisfaction d'avoir ramené l'ordre et la concorde dans la plus importante brigade de la Corse. Votre devise a toujours été : devoir, droiture, équité ; la manifestation de ce soir, vous prouvera que vos subordonnés ne sont pas insensibles ni ingrats et qu'ils savent parmi les chefs distinguer ceux qui le méritent. »

Cammalletti adresse ensuite, au nom du Comité d'organisation, ses remerciements aux deux distingués maîtres, « vrais amis des douaniers » qui, avocats de toutes les bonnes causes, soutiennent et soutiendront toujours celle de l'émancipation douanière.

Il adresse, en outre, au capitaine intérimaire, M. Laffont, les sympathies de la brigade et les vœux qu'elle forme pour qu'une titularisation prompte bientôt suivre l'intérim qu'il remplit à Bastia.

M. Laffont s'empresse de remercier l'orateur-parole des agents pour ses paroles élogieuses. Il associe le personnel de sa bienveillance et exprime à son tour, au nom de l'Union des officiers, les regrets que laisse le départ du dévoué président et de l'excellent camarade qu'était M. Pierandrei.

M. Mortini, vérificateur, associe les employés du service sédentaire dont il se fait l'interprète, à la touchante manifestation organisée en l'honneur du capitaine Pierandrei. Au nom de ses collègues et au sien, il note, avec le plus vif plaisir, les liens de cor-

idarité qui unissent l'Union sédentaire à l'Union active. Il rendit, à son tour, hommage à l'officier distingué et à l'excellent camarade dont le départ ne laissera que des regrets.

Les divers orateurs ont été fort applaudis, de même que les chanteurs et les musiciens qui se sont révélés au cours de la soirée et qui ont également aidé à former une atmosphère de sympathie autour du capitaine Pierandrei qui, très ému, boit, une fois encore, « à ses dévoués collaborateurs, à leurs familles, aux deux distinguées maîtres qui honorent la réunion de leur présence et aux camarades du service sédentaire que leur esprit de solidarité unit aux employés du service actif. »

Cette inoubliable soirée, cette manifestation sans précédent prend fin sur ces mots, et l'assistance, au complet, accompagne le capitaine Pierandrei jusqu'à son domicile où des mains reconnaissantes déposent, entre deux superbes gerbes de fleurs, le riche tableau offert par les brigades de la capitainerie à leur ancien officier.

Mesures Urgentes

Bastia, 19 juillet.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

D'importantes mesures ont été prises en vue de l'apparition éventuelle du choléra dans notre ville, par M. le Maire, M. le Sous-Préfet, M. le Directeur départemental de l'hygiène, M. le Directeur municipal, la Commission d'hygiène, sanitaire, etc., afin par tous ceux qui ont charge de sauvegarder la santé publique. Il nous semble, cependant, que l'on ne s'est pas assez occupé de l'alimentation de la population.

N'y aurait-il pas lieu, en effet, de surveiller un peu plus les boucheries, la halle aux poissons, le marché aux légumes et aux fruits, etc. L'alimentation non saine n'engendre pas le choléra, mais elle prépare le sujet à être plus facilement atteint en cas d'épidémie et plus rebelle à la guérison.

Or, si, par les chaleurs accablantes que nous subissons, on offre à la consommation des viandes qui ne sont pas fraîches, des poissons qui ont séjourné plusieurs jours dans la glace, des fruits qui ne sont pas mûrs, des légumes qui, à diverses reprises, ont été arrosés le matin avec l'eau de Berenco, si le vin, les huiles, le lait, les œufs, la graisse, etc., ont une provenance douteuse, ne prépare-t-on pas ainsi le meilleur terrain en cas d'épidémie. Je ne voudrais pas laisser croire qu'aucune surveillance n'est exercée, mais je ne la trouve pas assez active, et c'est pourquoi j'ai pris la liberté de vous adresser cette lettre. Nous absorbons trop de produits affreusement frelatés et cependant à des prix qui augmentent tous les jours. La population a le droit d'exiger que l'alimentation qu'on lui offre soit saine, et avec les progrès de la sophistication, elle ne peut pas, d'une manière générale, reconnaître ce qui est bon et ce qui peut être nuisible. *Ce soin incombe aux autorités, qui disposent seules d'ailleurs des moyens de s'assurer de la qualité des produits livrés à la consommation.*

Agréez, etc.

Un Amateur d'Œufs frais.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 juillet.

Mal impressionné par l'incident d'El Ksar, notre Rente ne perd que 10 centimes à 94.80, l'Extérieure recule à 93.37, le Turc à 91.70, le Serbe à 90.40. Russes irréguliers. Les Sociétés de Crédit par contre font bonne contenance. Les valeurs industrielles de transports et titres supérieurs fléchissent plus ou moins. Baisse de toutes les valeurs russes.

Chemins Français résistants.

Information. — Les complications de la politique extérieure s'atténuent par les progrès des assurances sur la Vie. Un grand nombre de personnes trouvent, au contraire, dans les combinaisons de l'assurance, la sécurité et par suite la tranquillité d'esprit que les placements de la Bourse ne leur donnent pas toujours.

C'est ainsi que la doyenne des compagnies Françaises, la Cie d'Assurances Générales sur la Vie, de la rue Richelieu, à Paris, société fondée en 1819 et assujettie au contrôle de l'Etat, voit son portefeuille d'assurances en cours dépasser 925 millions pour les capitaux assurés et celui des rentes viagères atteindre 52 millions de rentes. L'importance de ces engagements dont l'exécution est assurée, non seulement par les primes à recevoir, mais encore par un fonds de garantie de plus de 240 millions entièrement réalisé, témoigne de la confiance sans bornes que la Cie d'Assurances Générales sur la Vie a su inspirer au public par près d'un siècle de probité et de correction absolue.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Mannelli Vincent, forblantier, demeurant à Ajaccio, meurtre.

Officier du parquet, M. Poinsier, avocat général.

Défenseur, Me de Carulla.

Carnet Mondain

Lundi matin, à onze heures, l'église de Cappanelle était réellement trop petite pour contenir le long et fastueux cortège doublé de l'élégant concours mondain qui se pressaient sous un ciel. L'or et l'argent des galons et des chamarrures se mariaient agréablement à la soie et au foulard des plus exquises toilettes. Les habits noirs jetaient leur note sombre sur cet éclatant tableau.

On célèbre le mariage religieux de Mlle Mathilde Domarchi et du lieutenant d'administration M. Devillers. Elle, que l'émotion étreint, est jolie, gracieuse au-delà de toute expression. La fine robe la pare délicieusement, elle s'avance au bras de son père, M. Domarchi, suivie de:

Mme Domarchi, M. Devillers ;
Mlle Angèle Felce, M. Joseph Domarchi ;
Mlle Félicité Valeani, lieutenant Haremberry ;
Mme J. Domarchi, lieut.-colonel Remusat ;
Mlle Ant. Valeani, lieutenant Paturaud ;
Mme Franceschi, M. Dominique Domarchi ;
Mlle Georgette Tomasi, lieutenant Lecomte ;
Mlle Duport, M. Vittini ;
Mlle Henriette Tomasi, M. Nieut ;
Mme Valeani, capitaine Duport ;
Mme Duport, docteur Ferrandi, méd. maj. ;
Mlle Augusta Valeani, M. A. Raffalli ;
Mme Pompei, capitaine Perrot ;
Mme Brizzi, lieutenant Biandini ;
Mme Defendini, lieutenant Thabaraud ;
Mlle Timotei, M. Timotei.

MM. Lacombe, Franceschi, Brizzi, etc.

M. Leschi, curé de la paroisse, avant de donner aux futurs époux la bénédiction nuptiale, leur adresse en des termes d'une rare élégance et d'une élévation plus rare encore, ses vœux de bonheur les plus ardents,

Le service d'honneur est fait par Mlles Angèle Felce et Félicité Valeani, qu'accompagnent MM. Joseph Domarchi et le lieutenant Harembery. Les témoins sont : pour la mariée, Mme Joséphine Domarchi et M. Franceschi, et pour l'époux, M. le lieutenant-colonel Remusat et M. le capitaine Perrot.

Après la cérémonie, c'est un défilé incessant vers la sacristie : on y remarque M. le général Loddet, gouverneur de la Corse, suivi des officiers de la garnison, MM. Pocinelli, Casanova, commandant Poli, Fournet, Gandin, Orenga, Remusat, Mme Pinel, Gandin, Mattei, Pucinelli, Damiani, Ferrandi, Tomasi, etc.

Le cortège se reforme et sous une grêle de riz, gagne les salons du Cyrnos Palace, spécialement aménagés pour la circonstance. Une table de soixante couverts, décorée avec un goût parfait, étincelle de tout l'éclat de sa fine argenterie. Et successivement il nous est donné d'apprécier toute la délicatesse d'un menu ainsi composé :

Hors d'œuvre variés
Langoustes à l'Américaine
Cœur de filet Armenonville
Sorbets au maraquin
Haricots verts maître d'hôtel
Poularde de Bresse grillée sauce diable
Pommes nouvelles rissolées
Salade romaine
Coupes Cyrnos Palace
Friandises
Corbeilloux verger
Dessert
Chasselas di Campora. — Fleury 1903
Champagne

La générosité des vins et la joie de tous s'accordent mal avec l'inaction. Les dernières coupes se lèvent, tandis que du fond de la salle le Pleyel jette son premiers accords. Un intermède de chant, et Mlle Georgette Tomasi et M. Raffalli détaillent quelques jolies choses, leurs talents sont trop connus pour qu'on doive encore se livrer à l'appréciation sans tomber dans le dithyrambe. Puis, valses lentes, quadrilles, pas-deux se succèdent inlassablement.

A cinq heures, on se sépare à regret. Alors seulement on s'aperçoit que les époux sont partis et qu'il est malheureusement trop tard pour leur adresser autrement que par la voie du *Petit Bastiais* les souhaits les plus ardents et les plus sincères de bonheur et de prospérité.

Minée depuis un an,
L'anémie avait fait son œuvre,
Les PILULES PINK
ont tout réparé



Mlle ESTHER BRAS.
Ch. Guidian.

Mlle Esther Bras, une jeune fille de 21 ans, demeurant au Vaslo, commune de Lacanejole, par Monde (Landes), écrit :

« Depuis un an, j'étais minée par une grande anémie. J'étais très faible et très pâle. Quand en tuait mes mains on me disait : « Comme tu as froid ! » En effet, j'avais toujours froid aux mains, froid aux pieds, et aussi, froid par tout le corps. Il me semblait que je n'avais plus de sang dans les veines. Ma faiblesse était devenue si grande que je ne pouvais plus marcher, j'étais, en effet, prise dès les premiers pas, par des points de côté, des vertiges, des éblouissements. J'avais complètement perdu l'appétit et me forçais pour manger, car non seulement je n'avais pas faim, mais la simple vue de la nourriture me répugnait. On m'a ordonné de prendre vos Pilules Pink pour guérir ma maladie. Les Pilules Pink m'ont fait beaucoup de bien et cela tout de suite. Après une semaine de traitement, je n'étais déjà plus la même ; je mangeais avec avec appétit et j'avais de bonnes couleur. J'ai continué à prendre les Pilules Pink pendant quelque temps et elles m'ont donné un rétablissement complet. »

Les Pilules Pink ont été faites pour guérir les anémiques, les affaiblis, les épuisés. Elles ne manquent jamais leur but. Elles donnent du sang riche et pur avec chaque dose, et les pauvres anémiques s'éteignent, dépérissent et meurent par pauvreté de sang, par manque de sang.

On trouve les Pilules Pink, dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Gabin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Expérience Démonstrative

Toujours en continuant notre rapide examen des grandes expériences entreprises par la Maison Bisleri, pour son compte et à ses frais, dans le but de montrer au public et aux autorités sanitaires la bonté de ses produits antimalariques, nous ne pouvons pas nous passe de toucher à cette expérimentation que la *Société régionale* récitienne pour la pêcher soulut essayer, près de Vonise, et précisément à Treparti.

On confia la direction de cette expérience à M. le docteur Charles Baggio, qui fut précisément chargé de constater par de rigoureuses observations si, en administrant une certaine quantité d'*Exanofile*, pendant la plus dangereuse saison des fièvres, à un certain nombre d'individus, ceux-ci resteraient immunisés.

M. le docteur Baggio réunit environ 140 personnes — prises au hasard — hommes, femmes, enfants vieillards, dont plusieurs sains et d'autres affectés de cachexie.

Ceux qui au commencement présentaient des signes bien certains de malaria ancienne, ou ne guérirent pas, ou bien souvent pendant 15 jours au traitement intensif de six pilules par jour. Aux individus sains on administra, suivant l'âge, une ou deux pilules par jour. Aux tout petits enfants qui ne pouvaient pas à cause de leur âge avaler les pilules, on administra une dose proportionnelle d'*Exanofilène*, une solution contenant tous les principes actifs de l'*Exanofile*.

Et voilà les résultats qu'on obtint :

« Tous ceux qui se souvinrent à l'expérience — c'est le docteur Baggio qui parle — tous restèrent immunisés, excepté quelques enfants qui présentèrent quelques heures de fièvre, dont on put constater la nature non paludéenne ; mais en admettant, au pis aller, qu'il se fût agi de fièvre de malaria, il est aisé de comprendre qu'on ne peut pas attribuer ces fièvres à l'insuffisance du traitement, si bien à la difficulté du soigner avec régularité ces petits êtres ; et ce fait perd d'ailleurs toute importance vis à-vis de tous les autres individus restés en pleine santé, dans un pays fièrement hanté par la malaria. »

Ces résultats furent très appréciés par la Société Régionale Vénitienne, qui voulut marquer la clôture de l'expérimentation par de brillantes fêtes organisées en honneur du chef de la Maison Bisleri, qui avait fourni gratuitement l'*Exanofile*.

Le Docteur.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 23.2 à midi + 28.8 ; à 6 heures du soir + 27.2
Maxima + 33.2 ; Minima + 19.6.
Baromètre : 7 heures du matin, 767 mm. midi 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm.
Vent : Dans la matinée. Calme.
Dans l'après-midi id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

La bagarre de la rue des Zéphirs

M. Glabèka, commissaire de police, a continué hier son enquête sur la bagarre qui avait mis aux prises les familles Babi'ani et Merlenghi.

La mère Merlenghi et ses trois filles ont été mises en liberté.

Merlenghi Noël et Merlenghi Sauveur ont été écroués à la maison d'arrêt.

De passage

M. Damien Virgitti, chef d'escadron de gendarmerie à Dijon, est de passage à Bastia, ainsi que notre excellent confrère et ami, M. Edouard Bosc.

La bagarre de la Citadelle

Le jeune Franchi Antoine-Louis, qui avait agressé samedi soir le caporal Fratini, a été écroué hier matin à la maison d'arrêt.

L'état des blessés Fratini et Massei est très satisfaisant.

Pour nos Viticulteurs

Les renseignements publiés par les journaux du Continent indiquent que les vignobles ont été très éprouvés ces derniers temps par les maladies cryptogamiques.

De tous côtés on signale de sérieux ravages occasionnée par le mildiou, la chlorose et surtout par la cochylis. Les traitements très énergiques à l'arséniate de plomb et à la nicotine n'ont pu qu'atténuer ces maladies sans toutefois parvenir à les enrayer.

Il y a donc lieu de croire que la récolte de cette année-ci sera largement déficitaire pour l'ensemble du vignoble français.

Nos viticulteurs feront donc bien de se tenir sur leurs gardes et de ne pas traiter avec les acheteurs en gros tant que les prix du marché ne seront pas définitivement établis

Douanes

Sont nommés préposés des douanes : directions ; de Dunkerque, M. Tartarini Charles-Joseph ; de Lille, MM. Carbuccia Joseph et Pieri Joseph ; du Havre, M. Sisco Ange.

Service de la Sûreté

M. Casanova Antoine est nommé inspecteur à la direction générale des recherches.

M. Vincoleoni Antoine-François, ex-canonnier au 13e bat. d'artillerie à pied, candidat classé, est nommé agent de la sûreté de 4e classe à Alger.

MM. Casalta Santin-Pierre-Joseph, Gozzi Marc-Terzo et Bianchi Léon-Auguste, candidats militaires, sont nommés gardiens de la paix à Paris.

Troupes coloniales

— Sont promus au grade de capitaine dans l'infanterie coloniale, MM. les lieutenants Santucci Paul-Louis, du 4e tirailleurs sénégalais, et Allegrini Paul, du 23e.

Nouvelles militaires

M. l'officier d'administration de 2e classe Orsini, greffier près le Conseil de guerre de Mans, est affecté au service de la prison militaire à Dakar.

M. Hiriart, capitaine au 140e, passe au 61e comme trésorier.

M. Mattei, officier d'administration de 1re classe des subsistances militaires à Casablanca, est affecté au gouvernement militaire de Paris.

M. le sergent-major surveillant Mariotti, de l'atelier de travaux publics d'Orléansville, est nommé adjudant de surveillance au pénitencier de Rossset.

—)o(—

Les Annales

Les Etoiles au Voyage !... Les Annales commencent, aujourd'hui, — c'est la raison ! — la publication des amusants souvenirs de M. Sch-ramm, l'impresario bien connu qui a promené à travers le monde toutes les gloires du Théâtre.

Le premier chapitre, contenant des lettres inédites de la Duse, est extrêmement curieux. Dans le même numéro, lire une remarquable étude de M. Frédéric Masson sur les « hochets de la vanité » (décorations sous l'ancien régime) ; une jolie page de Jules Claretie sur Victor-Emmanuel ; un article d'Henri Lavedan sur les Terreurs de l'An Mil ; une histoire du peintre Boilly délicieusement contée par Adolphe Brisson ; la Vie Féminine d'Yvonne Sarcey, etc.

En vente partout : 25 centimes.

Avis

Madame Orsetta Biagnini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani 5, Route du Cap, Bastia.

Bonne occasion

A vendre, dans d'excellentes conditions, trente volumes des *Annales*, de 1883 à juin 1893.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Place Notre-Dame, chez Mme veuve Sanguinetti.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Lacchetti, Bastia.

A céder

Dans de bonnes conditions :

Un Dalloz composé :

1° de l'ancien *Répertoire* (44 volumes)
2° du recueil périodique de 1845 à 1910 broché.
3° de l'ancien Code Civil.
4° de la Table de 1845 à 1867.

Ces deux derniers ouvrages reliés.

Pour renseignements s'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

A vendre

Une paire de bœufs, 8 ans, labourant seuls ou accouplés, taille 1m 55, en excellent état, pouvant peser les 4 quartier 400 k. chaque et poids vif environ 600k chaque.

Une belle jument grande, suitée d'un magnifique poulain d'un an, saillie par un âne et pleine.

S'adresser à M. Auguste Costa, propriétaire à Calenzana.

Avis

Il a été perdu dans la journée du 16 juillet sur le territoire de la Commune de Biguglia, un bœuf poil rouge, tête brune, pointe de queue noire, cornes élevées, portant sur la croupe la marque A.

Donner renseignements, contre récompense, à M. Acquatella André propriétaire, à Biguglia.

A vendre

Terrain cultivable, raisonnette et maquis à Cotone (Santa) sur la route de Bastia à Saint-Florent.

S'adresser pour traiter à M. Maltedo, clerc de notaire à Bastia.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Sosza, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Leçons d'amour,	Marchetti.
Vanda,	Labert.
Rantaine alsacienne,	Gauvin.
Sérénade des Pyrénées,	Razigade.
Les Saltimbanques,	Ganne.
Zarzuy, chanson Tziganes,	Camussat.
Strauss,	Mezzacapo.
Soirée de 8 heures à minuit	
La Vieille Garde,	Bosc.
Française,	Vesly.
La Bohème,	Puccini.
Sous ton balcon,	Goublier.
Parmi les Roses,	Fétras.
Madame Butterfly,	Puccini.
En promenade,	Gillet.
La Fille du Mme Angot, ouv.,	Lecocq.
La Zamacoïs,	
Songes roses,	Vesly.
Le Printemps charge,	Marinier.

On désire acheter

FORÊTS

en Corse

Prière adresser lettres contenant offres et tous renseignements utiles à Monsieur J. B., imprimerie du *Petit Bastiais*, à BASTIA.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez-vous en confiance à l'*UNION DES PRODUCTEURS, 31, boulevard du Musée, MARSEILLE* ; ou à son représentant, *M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 1, à BASTIA.*

OUVERTURE

de l'Hôtel du Tourisme à Zonza

Arrondissement de Sartène

GHUDICELLI SÉBASTIEN

Propriétaire

Altitude 800 mètres. — Centre d'excursions, à proximité des belles forêts de Zonza, des cols de Bavella, l'Ospedale, l'Incudine, etc.

L'Hôtel du Tourisme, nouvellement installé, offre tout le confortable moderne, chambres hygiéniques, salon de lecture, salle de bains. — Cuisine très soignée. — Prix modérés. — Arrangement pour séjour prolongé. — Guides attachés à l'hôtel. — Voitures pour promenade. — Garage pour autos.

Il existe dans la localité un bureau télégraphique.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES

Ch. CLÉMENT et Cie

Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, n° 1.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.

Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison Bauzan, en tous dessins.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés *à des prix défiant toute concurrence*

N. B. — La Maison fournit gracieusement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

Grande Corderie Parisienne

33 bis, rue de l'Opéra, *BASTIA*

Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles en tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de nos *cadres en toile, bâches, tentes*, etc., exécutés par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire du mieux au moins

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS

M. Klotz à Montdidier

Paris, 23 juillet.

M. Klotz, ministre des Finances, et député de l'arrondissement de Montdidier, est arrivé ce matin dans cette ville, pour assister à la fête organisée officiellement par la municipalité de Montdidier, ainsi que par les comités républicains, radicaux et radicaux-socialistes qui ont pris l'initiative, à l'occasion de sa nouvelle venue au pouvoir.

Le ministre des Finances est accompagné par M. Dujardin Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, et M. René Besnard, sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

M. Klotz a été reçu à Montdidier avec un enthousiasme indescriptible.

Un grand banquet, offert par la municipalité, a eu lieu à midi sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz.

Plusieurs discours ont été prononcés.

M. Klotz ministre des Finances, a parlé le dernier. Il a prononcé un discours programme, qui a été haché, à maintes reprises, par les applaudissements frénétiques de tous les convives

M. Augagneur à Digne

M. Augagneur, ministre des Travaux publics, inaugurera le 6 août prochain la section de chemin de fer de Saint-André à Annot.

De grandes fêtes s'organisent à l'occasion de l'arrivée du ministre des Travaux publics.

AUTOMOBILISME

Le Circuit de la Sarthe

TERRIBLE ACCIDENT

Deux Morts

Paris, 23 juillet.

Malgré la chaleur torride qui sévissait, une foule nombreuse et choisie s'était rendue aujourd'hui au circuit de la Sarthe, où se disputait le Grand-Prix de France.

Malheureusement, un accident terrible est venu marquer douloureusement cette belle journée sportive, à laquelle ont pris part plus de 25 partants.

Au cours de l'engagement, M. Fournier, l'un des participants de la course, a trouvé une mort affreuse.

M. Fournier montait une voiture automobile Corre, et était accompagné de son mécanicien, quand, la machine filant à une grande allure, l'essieu se brisa soudainement.

M. Fournier et son mécanicien furent violemment projetés sur le sol, et la voiture leur passa sur le corps.

Des cris de détresse s'élevèrent de la foule.

On se porta aussitôt au secours des deux malheureux.

M. Fournier avait été tué sur le coup. Tous les soins furent inutiles.

Quant au mécanicien, on le releva dans un état lamentable ; il avait le corps entièrement broyé.

Malgré les soins empressés qui lui furent donnés, il entrait quelques instants après dans le coma.

Ce terrible accident a profondément impressionné l'assistance, qui s'est retirée très douloureusement affectée.

AU MAROC

NOUVEL INCIDENT FRANCO-ESPAGNOL

LES INCIDENTS D'EL-KSAR et la Presse

Paris, 23 juillet.

La presse française et anglaise commente longuement les nouveaux incidents au cours desquels le lieutenant Thiriet a été frappé et insulté par les soldats espagnols.

Tous les journaux sont unanimes à déclarer qu'une attitude énergique de la part de la France s'impose, et que les excuses du gouvernement espagnol n'auront plus de valeurs si les mêmes faits se reproduisent à nouveau.

Les journaux allemands seuls, plaident les circonstances atténuantes en faveur des soldats espagnols.

Les Excuses de l'Espagne

Paris, 23 juillet.

M. Perez Caballero, ambassadeur d'Espagne à Paris, s'est rendu aujourd'hui chez M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, avec lequel il a eu un long entretien.

La conversation a roulé sur les derniers incidents qui se sont produits à El-Ksar.

M. de Selves a manifesté son étonnement de l'attitude prise depuis quelque temps par les soldats espagnols à l'égard des Français d'El Ksar.

M. Perez Caballero a de nouveau présenté au ministre des Affaires étrangères, les vifs regrets de son gouvernement pour l'arrestation du lieutenant Thiriet et les mauvais traitements qu'il avait reçus des soldats espagnols.

« Le ministre d'Etat, a dit l'ambassadeur, n'a reçu encore aucun *rapport à ce sujet*, mais il *a déjà* exprimé à M. Geoffray, ambassadeur de France, tous ses regrets.

« Après avoir pris connaissance des informations officielles parvenues au gouvernement français, le gouvernement espagnol, a ajouté M. Pérez-Caballero, l'a prié de renouveler l'expression de ses regrets, et il se propose, dès qu'il aura lui-même des renseignements, d'inviter le colonel Syivestre à porter ses excuses au lieutenant Thiriet. »

Le gouvernement espagnol, désireux d'entretenir avec la France des relations cordiales, a, d'autre part, adressé dans ce sens, des recommandations à ses agents à El Ksar.

Le nouveau GÉNÉRALISSIME

Les Commentaires de la Presse

Paris, 23 juillet.

Les journaux confirment aujourd'hui la nouvelle relative aux incidents qui se sont produits au Conseil supérieur de la Guerre.

Des dissentiments existent entre le généralissime Michel et tous les autres membres du Conseil, y *compris le Chef d'état-major général.*

Dans ces conditions, le général Michel n'a plus l'autorité nécessaire pour conserver ses fonctions de généralissime.

M. Messimy a déjà préparé le décret de nomination du général Pau, comme généralissime des armées françaises.

Le ministre de la Guerre réglera, une fois pour toutes, les attributions du Chef d'état-major général qui sont jusqu'ici très imprécises.

Mutinerie de Prisonniers

Draguignan, 23 juillet.

Une enquête a été ouverte au sujet de la mutinerie qui a eu lieu à la maison d'arrêt, au chant de l'*Internationale*.

Tous les prisonniers ont déclaré que la seule raison de leur révolte était la mauvaise qualité du pain.

Les prisonniers, qui ont été reconnus les instigateurs du mouvement seront transférés dans une autre prison.

LA REVOLUTION à Haïti

Paris, 23 juillet.

Des télégrammes de Port-au Prince annoncent que la situation *est toujours grave à Haïti.*

Devant les désordres qui se sont produits au Cap-Haïtien, les Etats-Unis ont envoyé l'aviso *Chester* dans cette ville.

D'autre part, les révolutionnaires ont cessé le pillage, grâce aux mesures énergiques prises par le gouvernement.

Il est probable que l'Allemagne et l'Italie enverront aussi des vaisseaux de guerre.

Le croiseur *Desmoïns* des Etats-Unis mouillera à Port-au-Prince, et la canonnière *Peoria* à Fort-Liberté.

CABINET

de M. Jean Graziani

Agréé au Tribunal de Commerce

8, Bd du Palais, Bastia

On demande à emprunter petite somme sur terrain à construire première hypothèque.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 20 à 30 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Vescovi.

Joindre un timbre pour la réponse.

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 *minutes*.

A VENDRE

jusqu'au 20 août inclus : Tables — Guéridons — Comptoir — Chaises.

S'adresser à M. Marfisi, tabacs, Place Saint-Nicolas, Bastia.

L'Union

Compagnie Anonyme d'assurances contre l'incendie, le Vol et sur la Vie humaine

Fondée en 1828 et 1829

Etablie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9

L'Union-Incendie est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par *l'Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*

Assurances sur la Vie entière Mixtes, à terme fixe, dotales

Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 39, Boulevard Paoli, à Bastia.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

S, Cours Napoléon, Ajaccio

(en face le jardin de la Préfecture)

Entièrement remis à neuf

(genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY

Propriétaire-Directeur

RHUM GRANDS MORNES



MARQUE MONDIALE de GET Frères des célèbres inventeurs du *PEPPERMINT*.

Le *RHUM GRANDS MORNES* se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.

Maison fondée en 1796

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPÔT DE CADRES POUR MM. PEINTRES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PADOVANI, 7, Route du Cap

BASTIA

Etude
de Me E. CUNIAC
Avocat-défenseur à Saïgon
rue Pellerin, 31

D'un jugement rendu par défaut, au profit de sieur Pianelli Ambroise Marie, surveillant des Travaux Publics, demeurant à Saïgon, contre son épouse la dame Aschero Madeleine, par le Tribunal civil de première instance de Saïgon, le 22 mars 1911, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Pianelli, à la requête et au profit du mari.

Pour extrait,
E. CUNIAC.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de première instance de Saïgon, en date du 7 juin 1911, enregistré.

Le gérant : AMARO

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciments. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTE — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux noirs ayant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Cuirs
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
PLANS et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations

CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
donnant seul et constamment la lumière
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0.30



Maux de Dents
guéris radicalement
par Boulettes Dentaires
de A. FOURCEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Rabaudi à Corte, Pedroni à l'Ile-Rousse, Bonfiglio, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrements de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes divers Salaires réduits
Etablissement de Compromis. — Mises

Vin du CAP CORSE
au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
PUBLIÉE dans chaque Bureau des Chemins de Fer
UTILE, PRATIQUE, ÉCONOMIQUE
AMUSANTE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE
ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, INSTRUCTIVE
LA PLUS GRANDE REVUE FANTAISISTE ET LA MEILLEURE MARCHE

CHEVEUX — SAUVÉS

Aimeriez-Vous
posséder une Bibliothèque complète de tous les Chefs-d'Œuvre littéraires
de tous les temps
et de tous les pays ?

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE SIXIÈME ANNÉE. — N° 204 — MARDI 25 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et signées aux Bureaux du Journal.
Faits divers : 1 fr. — Réclames (1re page) : 0.75 — Divers : 0.50 — Judiciaires : 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et Autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 13 m. — Coucher, 7 h. 02 m.
Dernier quart., le 18. — Nouv. Lune, le 25
Fête d'Aujourd'hui : Saint Jacob.
Fête de Demain : Sainte Anne.

24 JUILLET

CROQUIS DE ROUTE

BASTIA-LA-NUIT

La nuit semblait claire et pure à l'horizon. Le bleu du ciel se piquait d'étoiles que les dernières rayons du jour palissaient à peine. Je traversais l'immense place et j'allais flâner au bord de l'eau. Le hasard me conduisit sur la jetée du phare d'où j'avais vue sur le vieux Bastia, une vue charmante pour d'autres beaucoup moins poètes que je ne l'étais moi-même. A droite, les façades, pour la plupart de style italien, coupant de leurs galeries à colonnades la fraîcheur des fenêtres plates, telles que trop souvent on possédent les maisons neuves de la ville. Les portes basses, au ras des trottoirs. Puis, là-haut, une oasis de verdure perchée sur un toit. Une rue s'enfonce, sombre, étroite, dans le bloc des demeures, et se perd dans l'ombre d'inextricables dédales. Quelques tavernes où grince la guitare accompagnant la voix chaude d'un ténor dont les notes m'arrivent sur le même rythme grave. Bientôt les bruits se perdent. Je suis au bout du long chemin de pierre, près du phare blanc qui brille de ses deux lumières. A mes pieds, l'eau clapote entre les blocs, paresseusement ; une barque démarre mollement sous la poussée lente des rames et quitte la terre pour la pêche de nuit. Tout est calme. Le silence est là, enveloppant les choses, donnant à l'heure cette majesté immense qui impose à notre être et fait taire nos voix. Au loin, l'horizon dessine sa ligne sombre, indéfinie, qui coupe le ciel *de son trait droit*.

Une soudaine aurore éclaire alors le lointain et la lune se montre, montant avec lenteur sur l'immensité. En un instant, la nappe liquide resplendit. Les barques reparaissent là-bas, points noirs sur la surface blanche. Et le disque resplendit toujours plus haut. Je me retournais, ébloui par ce spectacle inattendu. Là-bas, au Sud, la côte basse et grise, au Nord, les collines vertes et la ville coupée d'ombres et de lumières, tout cela s'était changé en un décor d'une indescriptible féérie. Tout dormait dans ce jour nouveau qui posait sur les toits et les façades sa teinte bleuâtre, qui fouillait de ses rayons les tournants sombres des rues étroites, projetant au loin, sur d'autres collines, l'ombre des collines de la côte. Et sur tout planait le grand silence que pas un murmure ne troublait. Une émotion étrange nous étreint souvent devant les choses ; il est si vrai que le spectacle qui est sous nos yeux répond à ce besoin de perfection qui est inné en nous et nous donne nos joies les plus complètes et les plus pures. Je suis rentré lentement, me remplissant le regard de cette lumière si douce qui enveloppait de sa caresse la cité endormie.

Au loin, le flot caressait de ses vagues lentes la côte sombre, semblant se taire pour ne troubler en rien le sommeil de l'île enchantée. Le maquis sombre s'enfonçait dans le lointain obscur. Bastia dormait, joyau d'émeraude et d'opale dans l'écrin immense de la mer apaisée...

M. T. DE M.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

CHOSES DE CORSE

L'ŒUVRE de la « Chambre du Voyageur »

La Corse a été mainte fois décrite en termes somptueux : les périodes retentissantes consacrent sa beauté ont été réunies en des publications répandues, à loisir, par les syndicats d'initiative. Il n'est pas un Français qui n'ait entendu parler de l'*Ile de Beauté*, de la *Très Belle*, du *Maquis odorant*, etc... Les descriptions des Gautier, des Bazin, des Jean Lorrain, des Boland... les articles des journaux quotidiens, la sympathie du Touring Club, les projets du Conseil des ministres et du Parlement et, en dernier lieu, la rébellion ou, plutôt la manifestation des Corses, ont saisi l'opinion de la *Question Corse*.

Cette question tient en trois mots : Enrichir la Corse.

Mais ne soyons pas ambitieux... supposons qu'il s'agit tout d'abord de permettre à ce merveilleux pays de vivre simplement, chacun a son remède au malaise évident qui tourmente l'île.

Les uns parlent de l'assainir et de la mettre en culture ; les autres de faire cesser son isolement du Continent en vexisant les droits de douane et en abaissant à un prix de transport des hommes et des choses. Le Touring-Club pousse à la construction des hôtels ; les syndicats d'initiative réclament des voyageurs...

Tous ces projets sont excellents : ils tendent tous, en somme, à rendre la vie aimable en Corse ou, comme on dit, à mettre en *valeur* la « perle de la Méditerranée ».

En août et septembre 1910, pour répondre à ce vœu bien souvent exprimé par notre ami regretté, M. Boland, je suis allé en Corse avec quelques amis.

J'ai tiré de ce premier voyage des conclusions très nettes. J'avais soumis mes réflexions à quelques membres des « Amis de la Corse à Paris ». Je m'attendais à être convoqué par les dirigeants de cette Association aussi active que sympathique. La convocation n'est pas venue.

Je reprendrai la conversation au mois d'octobre prochain.

Dans l'intervalle, j'aurai fait une nouvelle visite à mes amis Corses.

Je retournerai en effet dans l'île le Beauté du 5 août au 10 septembre, mon voyageons à bicyclette. Le programme comporte 1.300 kilomètres en un mois, sans compter les quelques ascensions classiques. Nous sommes déjà cinq, prêts à affronter les marches à pied indispensables, à nous contenter des menus rudimentaires des villages de montagne, à coucher, comme nous l'avons déjà fait, au besoin, dans le maquis.

J'aurais voulu emmener avec moi quelques-uns de nos grands jeunes gens des écoles ou des lycées. Je ne puis en accepter que quatre.

Mon voyage documentaire ne saurait être accompli par une caravane plus nombreuse dans l'état actuel des choses en Corse.

Toutefois, je voudrais, avant de partir, indiquer, sans phrases, le but que je me propose d'atteindre.

Je suis convaincu que l'organisation du tourisme en Corse amènera les améliorations de toutes sortes, réclamées, en vain, depuis si longtemps, par les insulaires.

Lors de mon dernier voyage, un négociant corse me disait : « *Voyez vous, monsieur, nous ne comptons plus que sur le touriste pour nous tirer d'affaire* » ! Sur le pont du bateau qui devait nous ramener, le gendarme de garde, me prenant les deux mains, s'écriait, en me brisant les doigts : « *Dites du bien de mon pays, monsieur* ! » Combien je pourrais citer de faits et de mots qui traduisent la même idée !

Organiser le tourisme c'est envoyer des voyageurs dans un pays où ces voyageurs trouveront, dans un bien être acceptable, des satisfactions esthétiques appréciables. Or, en Corse, les satisfactions esthétiques ne manqueront pas. Quant au bien être, c'est une autre affaire...

Dans la montagne, si les approvisionnements sont parfois maigres, le logement est toujours insuffisant. De sorte qu'on pourrait exprimer la difficulté d'organisation du tourisme au pays de Napoléon par cette formule sans issue : *Il n'y a pas de voyageurs en Corse parce qu'il n'y a pas d'hôtels ; il n'y a pas d'hôtels parce qu'il n'y a pas de voyageurs.*

Oh ! je sais bien que, depuis quelques années, il se construit, sur le passage des automobiles, des hôtels très confortables tenus d'ailleurs par des Suisses ou des Allemands. La clientèle de luxe pourra enrichir quelques commerçants, mais non le pays.

Pour que la Corse soit enrichie par le tourisme, il faut qu'on puisse envoyer là-bas la masse des voyageurs *moyens*, touristes qui parcourent le pays à pied, à cheval, à bicyclette, par les sentiers de montagne ou les sentes de forêts. Et vraiment, ces voyageurs ne peuvent être incités à entreprendre le voyage que si, tout au moins, le logement est assuré. Coucher par terre, sous la toute pailleuse du berger, dans une voiture, dans une étable ou dans un logement mixte, commun aux hommes et aux bêtes, n'est assurément une solution ; mais c'est une solution peu élégante.

J'ai songé, dans ma candeur, à une solution intermédiaire. Les mœurs du pays m'autorisent à tenter l'aventure sans trop de ridicule. Si j'échoue, d'autres reprendront l'œuvre au point où je l'aurai laissée. J'ai foi dans l'amour des Corses pour leur pays. C'est à cet amour, absolu, unanime, exclusif, presque religieux, que je veux faire appel.

Les Corses pratiquent l'hospitalité antique. Chez eux l'hospitalité est une vertu, pour ne pas dire un don naturel, un besoin instinctif. C'est pour eux une fierté de procurer au voyageur qui passe « les honneurs et les plaisirs de l'hospitalité » suivant, la belle formule de Napoléon.

Pourquoi ne pas utiliser cette qualité, dans l'intérêt même de ceux qui la possèdent ?

Dans mon prochain voyage, je voudrais, par des conférences rapides, faites dans les villages, sur la place publique ou à la maison commune, par des conversations avec les autorités des petites localités, semer l'idée suivante :

Que chaque habitant *aisé*, prépare dans son étage ou dans sa maison ce que nous appellerons *la chambre du voyageur*. Les propriétaires s'marieraient à la mairie ou au syndicat d'initiative. Une liste serait dressée de ces *logeurs* d'occasion et de bonne volonté auxquels on ne ferait appel que si l'hôtel de l'endroit était plein. Cette liste serait mise, par tous les moyens de publicité, à la disposition des voyageurs... La rétribution serait celle des hôtels. Cette rétribution serait *obligatoire*. Les propriétaires qui ne voudraient pas en bénéficier la verseraient à la caisse des pauvres de la localité ou pourraient la faire servir à l'aménagement de « chambres » dans les maisons plus modestes ou même de refuges dans la montagne.

Pour la nourriture, s'il y a un hôtel ou une auberge dans le village, on trouvera toujours le moyen de s'arranger en prévenant d'avance. L'important c'est d'assurer le gîte.

Voilà ce que je vais faire en Corse. J'y vais avec l'illusion de la foi : on rira qui voudra ! peu m'importe ! Si mes amis de là-bas veulent bien nous aider, je leur promets, à brève échéance, une invasion de Coutumiers. Petit à petit, les touristes feront naître l'auberge, puis l'hôtel, et bientôt l'industrie hôtelière, assurée d'une clientèle, sera une des richesses de cet admirable pays qu'on peut parcourir en toute saison, même et j'allais dire, surtout, en août et septembre.

Et maintenant en route ! Il semble bien que la période des phrases est close. Des actes !

Léon ÉTEVENON.
(Touring-Club).

236 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VII

PAS ARRÊTER !

Sidonie prononça :

— Elle ne le pouvait pas.

— Alors ?

— Mon cher monsieur Beaudouin, j'ai, vous le savez, pour vous, une sympathie profonde, et je me réjouis de tout ce qui pourra vous arriver d'heureux... Mais mon devoir consiste également à vous prévenir contre une déception, un danger moral qui pourrait amener, pour vous, des conséquences plus graves encore que la maladie à laquelle vous venez d'échapper... Ce devoir est pénible, je ne me le dissimule pas. Mais, connaissant votre caractère élevé, votre passé si droit et si probe, je ne doute pas malgré tout que vous ne me sachiez gré de l'avoir accompli, même si une douleur momentanée en résulte pour vous !

— Une douleur !.. fit-il avec un étonnement inquiet.

— N'ai-je éprouvé-t-on pas toujours une en arrachant de son cœur une passion que l'on sait indigne de soi ?..

Une émotion aussi soudaine que poignante étreignit Henri à la gorge.

— Je n'ai qu'une passion, répondit-il, celle pour laquelle j'ai failli mourir, celle que j'éprouve pour la jeune fille qui sera ma femme... Ce n'est pas d'elle que vous voulez parler, je suppose ?

— Hélas ! mon ami, si fait, c'est d'elle !

— Vous prétendrez que Gabrielle est indigne de moi ?..

— J'affirme qu'elle ne peut pas porter votre nom.

— Ah ! par exemple ! s'écria-t-il impétueusement... Je vous supplie, au besoin, je vous somme, madame, de m'expliquer pourquoi !

— Vous l'exigez ?.. Eh bien, mon cher monsieur Beaudouin, c'est parce qu'un homme comme vous n'épouse pas une fille dont le passé est entaché !

— C'est infâme ! s'écria-t-il... Mais ce n'est pas le tout d'accuser !.. Il faut prouver !

— Mlle Gabrielle, comme presque toutes ces petites ouvrières éprises de toilettes et de luxe facile, n'a pu résister à l'entraînement auquel cèdent généralement ses pareilles... Allez voir de ma part Clearine, 21 bis, rue La Bruyère... Vous aurez la preuve que cette jeune fille est une habituée du salon de cette femme, et cela vous édifiera sur son compte !

Henri, tout à coup, eut un geste violent, comme pour repousser une vision horrible.

— Madame, dit-il d'une voix altérée, c'est une accusation monstrueuse que vous venez de prononcer là... Accusation qu'un jour vous regretterez profondément !

— Je la regrette déjà, monsieur Henri, puisque vous semblez me faire un crime d'avoir voulu vous dessiller les yeux.

— Ces allégations sont fausses, vous dis-je, et vous le reconnaîtrez bientôt !

— Ah ! je ne demande pas mieux... Mais est-ce ma faute si le passé de Mlle Gabrielle ne le permet pas ?.. Maintenant, vous êtes libre d'acquitter ou de prononcer sa condamnation, à votre guise !... Il est des hommes à l'âme généreuse qui pensent que leur amour peut refaire une virginité à celle qu'ils ont distinguée... Peut-être, ajouta-t-elle avec une ironie cinglante, êtes-vous de ceux-là ?... Quant à moi, j'ai la satisfaction de m'être conduite en amie à l'abri de tout reproche... Advienne que pourra !

Reprenant ses airs de grande dame, elle se leva et, avec un sourire de commisération, salua la jeune homme sans même lui tendre la main. Il se retira, écrasé. Son bouleversement était tel qu'il n'entendit pas, au moment où il traversait l'antichambre, une jeune femme très élégamment mise qui parlait à côté de lui en victoria, et lui criait en le croisant :

— Bonjour, Henri !.. Toujours joli garçon, alors !

Derrière le rideau de sa fenêtre, Sidonie le regardait s'éloigner :

— Ira-t-il ?.. se demandait-elle avec anxiété.

A ce moment un domestique entra.

— Monsieur le comte, dit-il, fait demander si Madame veut bien le recevoir.

D'un signe de tête elle acquiesça. Que lui voulait son mari ?.. Philippe entra, la salua et, la regardant avec une fixité singulière :

— Madame, commença-t-il d'un ton mesuré, il se passe en ce moment des choses qui nous préoccupent vivement, le duc de Rouvray et moi.

— A quel sujet, mon cher Philippe ?

— Au sujet de l'attitude d'Yvonne.

— De votre fille ! reprit-elle avec une nuance d'ironie qui n'échappa pas à son interlocuteur... Ne légitime-t-elle pas les espérances que vous aviez conçues ?

— Nous en sommes arrivés à nous poser à son égard une question étrange.

Sidonie eut un frémissement intime. Gabrielle Mailloche avait-elle commis quelque imprudence qui avait pu dévoiler sa véritable identité ?

— Quelle question, mon ami ?.. artiste-t-elle d'une voix ferme... Expliquez-vous !

— D'en vous bien sûre, madame, de ne pas vous être trompée, ou, si vous le préférez, de n'avoir pas été induite en erreur lorsque vous avez retrouvé cette jeune fille !..

Les rêves de Sidonie se serrèrent ; les événements se précipitaient... Bientôt, sans doute, elle ne serait plus maîtresse de les régler à sa guise ; son œuvre de vengeance si bien conçue, si bien conduite allait-elle donc s'écrouler ?.. Elle se montra néanmoins à la hauteur des circonstances. Simulant un vif étonnement, elle répondit sans hésiter :

— Que m'apprenez vous là, mon cher Philippe ?.. Je vous ai dit comment le hasard m'avait mise en présence de cette enfant... Vous m'avez accusée autrefois d'avoir été pour quelque chose dans sa disparition... J'ai été heureuse, vous le savez, de contribuer à vous la rendre... Vous maintenant que tout est rentré en question... Je vous avoue que je n'y perds !

— Vous reconnaissez donc ne pas vous être entourée de toutes les garanties que vous devriez exiger lorsque vous m'avez fait connaître cette jeune fille ?..

(*A suivre*).

LA VOGUE est au CAFÉ EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS de GRAND BAR SOAVI

LETTRE OUVERTE

A M. PASCAL CECCALDI

Député de Vervins

Monsieur le Député,

Des journaux, qui s'intéressent à notre département, ont rendu compte d'une visite que vous avez faite à M. le Président du Conseil à la tête d'une délégation de *l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse*.

Au cours de l'entretien, et à propos de la question de l'assimilation douanière, M. le Président du Conseil vous aurait déclaré :

« Vous aurez l'assimilation, puisque vos représentants la demandent ; mais je ne vous cache pas que, en ce qui me concerne, *je considère ce projet comme ruineux pour notre pays*, et que vous ressemblez beaucoup en cela à ces femmes qui demandent à être battues. »

M. Caillaux aurait ajouté : « Je ne prends aucun engagement ; le projet du Gouvernement a pour base l'assimilation douanière, et je ne vous promets pas qu'elle ne sera pas *complète*. »

L'importance de ces déclarations ne vous a certainement pas échappé, et leur origine les rend particulièrement sérieuses et inquiétantes.

M. Caillaux a, en effet, étudié la question comme ministre des Finances ; et quand il annonce que l'assimilation douanière pourrait être *complète*, quand il dit que *le projet sera ruineux pour notre pays*, nous ne saurions assez nous prémunir contre de pareilles éventualités qui équivaudraient à une catastrophe.

J'ai toujours été opposé à ce projet, et je suis heureux de me trouver sur ce point d'accord avec vous, puisque vous avez déclaré que vous la combattrez à la tribune.

Je demande à votre patriotisme toujours en éveil, à votre courtoisie bien connue, de vouloir bien confirmer ces déclarations qui ont impressionné tous ceux qui en ont eu connaissance, afin que nous puissions prendre, en temps opportun, les résolutions que nous dictera notre conscience et que nous suggérera l'intérêt bien entendu de notre pauvre Corse.

Veuillez agréer, M. le Député, l'assurance de mes sentiments respectueux.

AUGUSTE GAUDIN,
Maire de Bastia, Conseiller général.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 25 juillet, à 8 heures 1/2

Tartario, allégro,	M. Durand.
Leichte Cavalerie, ouv.,	Suppé.
Sympathie, valse,	Mezzacapo.
Hérodiade, fantaisie,	Massenet.
Adagio et Menuet de 6me Symphonie,	J. Haydn.

Le Chef de Musique, LAUROS.

Retraite en Musique

Itinéraire du 25 juillet

Longer la place Saint-Nicolas rue du nouveau port. Au terreau du port, tourner à gauche et revenir par la route du Cap Corse. Avenue Carnot, Boulevard Paoli, Rue Miot, rentrer.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 juillet.

A l'exception du groupe espagnol bien impressionné par le règlement de l'incident d'Agadir, le reste du marché est calme mais en tendance toujours faible. Bien qu'on escompte une solution favorable des négociations avec l'Allemagne, la Bourse appréhende toujours que le Maroc nous réserve encore des surprises désagréables. La Rente Française est lourde à 94.75. Tandis que l'Extérieure remonte à 93.99, le Turc se retrouve à 91.70. Portugais et Serbe indécis. Les Séries russes sont résistantes sans beaucoup d'affaires toutefois : le 4 *fil* est à 100 85 ex-coupon.

Peu de changement sur les Etablissements de Crédit. Le Crédit Foncier s'inscrit à 810, le Crédit Lyonnais à 1.497. Le Comptoir National d'Escompte est à 940, et la Société Générale à 790.

Sous 3.980. Faiblesse des valeurs de transports, surtout du Nord Sud à 200 contre 209 encore trop cher à ce cours et dont rien pour le moment ne pourrait justifier le relèvement. Réaction des Industrielles et charbonnages ressus. Titres copropriétaires alourdis à nouveau. Rio 1.720.

Au comptant, l'obligation à 4/2 0/0 Caisse Hypothécaire Argentine dont le revenu de 22.50 est net d'impôts des demandes à 467.50.

Notre épargne est actuellement sollicitée d's'intéresser à des obligations du Chemin de Fer Central du Canada ; outre que le moment n'est guère propice pour les affaires nouvelles, il peut paraître étrange qu'on songe maintenant aux capitalistes français après s'être adressé tout d'abord à ceux du Canada et de l'Angleterre. Cette première tentative a-t-elle donc peu réussi et les promoteurs de l'affaire craignent, ils un échec en y recourant à nouveau qu'ils se voient forcés de venir en France chercher l'argent dont ils ont besoin. Reste à savoir si les capitaux français répondront mieux à leur appel. Nous en doutons.

Chemins Français fermes.

Cour d'Assises

Audience du 24 juillet

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre

Cette affaire est la dernière de la session.

Le jury a à s'occuper aujourd'hui d'une rixe qui s'est déroulée à Ajaccio et au cours de laquelle le jeune Marietti a trouvé la mort.

L'acte d'accusation résume ainsi la prévention.

Acte d'accusation

L'accusé Manuelli Vincent, forblantier à Ajaccio, avait eu, dans la journée du 2 septembre 1908, une altercation avec le sieur Nivelesu Victor, élève en pharmacie. A plusieurs reprises et de concert avec son camarade Casamatta, il lui avait cherché querelle, mais grâce à l'intervention d'un passant, demeuré inconnu, il ne put lui faire un mauvais parti.

Dans la soirée, entre 7 et 8 heures, Nivelesu Victor, se trouvant sur la place Abbattucci, en compagnie de quelques camarades au nombre desquels Marietti François, la victime, fut provoqué à nouveau par Manuelli. Comme Nivelesu restait impassible, Casamatta, l'ami de l'accusé, s'avança et un corps à corps s'engagea aussitôt ; mais Casamatta paraissait avoir le dessous Manuelli intervint pour lui prêter main forte.

Sur ces entrefaites Marietti François suivit par le bras Manuelli et l'engagea à se retirer, en lui disant : « Il ne faut pas se mettre deux contre un seul. » A ce moment l'accusé tourna sa fureur contre Marietti François, en s'écriant : « Ah ! tu veux prendre fait et cause pour Nivelesu ? Voilà pour toi ! » et joignant l'acte à la menace, il le frappa à trois reprises à l'aide d'une arme tranchante.

Marietti François, atteint à l'apophyse mastoïde gauche expira aussitôt. L'accusé Manuelli prit immédiatement la fuite et ne s'est constitué prisonnier que le 29 mai 1911. Il allégue que s'il a frappé Marietti, c'est parce que celui-ci n'était livré à des violences sur sa personne et qu'il n'était trouvé dès lors, dans le cas de légitime défense.

Cette version est démentie de tous points par tous les éléments de l'information.

M. Poinsot, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Casalta est assis à la barre.

Me Morelli se constitue partie civile au nom du père de la malheureuse victime.

Interrogatoire

L'accusé Manuelli Vincent reconnaît avoir donné la mort au jeune Marietti, son camarade, mais celui-ci, qui l'avait grossièrement frappé, menaçait de le frapper encore. Il n'a fait que se défendre, et regrette très amèrement son acte.

Les Témoins

On entend les divers témoins qui ont assisté à la scène. Ils sont cinq. Casamatta, Nivelesu, etc. Il résulte de leurs déclarations qu'un groupe de quatre ou cinq jeunes gens se trouvait sur la place Abbattucci à Ajaccio, quand soudain deux d'entre eux, Casamatta et Nivelesu, se provoquèrent réciproquement et en vinrent aux mains. Comme Casamatta avait le dessous, l'accusé Manuelli Vincent se mêla à la lutte.

Ce que voyant la victime, le jeune Marietti, intervint lui-même et fit observer à Nivelesu et à Manuelli qu'on ne devait pas se mettre deux contre un. Manuelli tourna alors sa colère contre Marietti qu'il frappa de trois coups de couteau.

La Partie Civile

Me Morelli retrace la scène du crime, et supplie le jury, au nom de la famille de la victime, d'infliger à Manuelli un châtiment sévère.

Réquisitoire

A son tour, M. Poinsot, général Poinsot, discute les charges qui pèsent contre l'accusé, dont le crime est sans excuse.

Plaidoirie

Me de Casalta répond, à ces deux contradicteurs. L'accusé a agi pour sa défense. On ne peut nier en tout cas, qu'il ait été violemment provoqué.

Messieurs les jurés le jugeront avec bienveillance, car son passé est irréprochable.

LE VERDICT

Reconnu coupable de meurtre, Manuelli Vincent est condamné à 7 ans de réclusion.

La session est close.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal est convoqué pour ce soir, à 4 heures, en séance extraordinaire.

Ordre du jour : Mesures urgentes de salubrité à prendre.

Palmes Académiques

Sont nommés officiers de l'Instruction publique :

MM.

Ambrogi Joseph-Marius, président du tribunal civil de Calvi.

Angerly Jules-Marie-François, sous-bonnes au lycée de Bastia.

Cachard Antoine-Marius, inspecteur primaire à Bastia.

Capilli Ange-Joseph-Auguste, commis au secrétariat de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

Geraldi Dom-Dominique, professeur de sixième au lycée de La-Roche sur Yon.

Crosnobia Sauveur, professeur adjoint au lycée Henri IV.

Farinacci Antoine-Hector, inspecteur primaire à Bastia.

Fumaroli Dominique, directeur d'école primaire à Bastia.

Giacqueaux Jean Paul, professeur de quatrième au lycée de Marseille.

Guadelli Clarier-Jean, professeur d'Anglais au lycée de Mâcon.

Mary, directeur de l'école normale d'instituteurs d'Ajaccio.

Pacci Antoine, professeur d'italien au lycée Louis-le-Grand.

Piazza Remi-Antoine, professeur d'italien au lycée de Chambéry.

Raoi Edouard Gilbert, professeur à l'école normale d'instituteurs de Saint Brieuc.

Turquini Simon-Clément, professeur de classes élémentaires au lycée de Nice.

EXIGEZ LES

GALETTES COSTE

Rondes et Carrées

MARQUE « LE BÉBÉ »

Gazette Départementale

ILE-ROUSSE. — M. F.-X. Filippi, pharmacien de 1re classe à Ile-Rousse, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il transfère sa pharmacie d'Ile-Rousse à Sainte Lucie-de-Tallano à partir du 1er août prochain.

—)o(—

CANARI. — L'ex matelot de 1re classe Tirumani Joseph Jean est nommé garde maritime de 2e classe à Canari, en remplacement du garde Santafi, démissionnaire.

—)o(—

SARTENE. — M. Versiti, inspecteur-adjoint de 2e classe des eaux et forêts à Sartène, est appelé avec son grade et sa classe à Vizzavona, par permutation avec M. Carli, garde général de 1re classe, qui le remplace à Sartène.

—)o(—

CORTE. — On annonce le prochain mariage de M. Nicolas Orsetti, sous-inspecteur de l'enregistrement et des domaines, avec Mlle Nunca Castelli, la charmante fille de M. Castelli-Puchia, anciens directeur au ministère de la justice au Caire.

Toutes nos félicitations aux jeunes fiancés.

Gazette Ajaccienne

Ecole Normale

Nous par ordre de mérite le nom des élèves des Cours secondaires d'Ajaccio définitivement reçues au concours d'admission au concours de l'école normale d'institutrices qui vient d'être clos le 20 juillet :

Mlles

N° 4 Rossi. — N° 5 Padovani. — N° 3 Coti. — N° 5 Orsini Suzanne. — N° 7 Laurenti. — N° 8 Stefanaggi. — N° 2 et 3 de la liste supplémentaire, Mlles Bartoli et Albertini.

C'est là un succès particulièrement brillant et excessivement flatteur pour cet établissement d'enseignement secondaire que dirige Mlle Ottavi et qui a fourni à lui seul la moitié de la promotion reçue, cette année, à l'école normale. De plus, ces élèves ont été admises dans un très bon rang, et sur onze présentées, neuf ont été admissibles et huit définitivement reçues.

Nous sommes heureux d'adresser à Mlle Ottavi et à tous les professeurs des Cours Secondaires d'Ajaccio nos meilleures félicitations pour ce succès aussi prodigieux qui fait le plus bel éloge de cet établissement officiel.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEN, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche Française,	Michels.
La Princesse aimable,	Linck
Roméo et Juliette,	Gounod.
Le Message de la rose rouge,	Lnders.
Légende d'une Marionnette,	Erick.
Océan of Love,	Grech.
Au Petit Bonheur,	Berger.

Soirée de 8 heures à minuit

Par Aspera ad Astra:	Urbach.
Les Sirènes,	Waldteufel.
Adorables Tourments.	Diodet.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
Faust,	Gounod.
Fête Normande,	Azzoli.
Les Partisans,	Bellini.
Fromido d'Amore,	Barbucelli.
Samson et Dalila,	Saint-Saens.
Haremblun,	Volpatti.
Espana Torero,	Augusta.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 24° à midi + 29° ; à 6 heures du soir + 25° Maxima + 31°5 ; Minima + 22°.

Baromètre : 7 heures du matin, 766 mm. midi 767 mm., 6 heures du soir, 766 mm.

Vent : Dans la matinée. Calme.

Dans l'après-midi id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

A l'Instruction

Le nommé Albertini, inculpé de complicité dans le pourrire commis le 16 courant, à Venzolasca, sur la personne de Orlandi, s'est constitué aujourd'hui prisonnier, entre les mains du juge d'instruction, M. Fernand Mattei, qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

Agriculture

Notre sympathique ami M. Carteggiani, le distingué professeur d'Agriculture de Corte, chevalier du Mérite agricole, vient d'être inscrit sur le tableau d'avancement du personnel de l'enseignement agricole par arrêté de M. le ministre de l'Agriculture en date du 28 juin 1911.

Nos bien sincères félicitations.

Succès

M. Félix Pasquini, le fils du distingué conseiller à la Cour, vient d'être reçu brillamment à son examen de seconde année de droit, devant la Faculté de Montpellier.

Nous sommes heureux de présenter au jeune lauréat, ainsi qu'à sa famille, nos plus sincères félicitations.

Lauréats en droit

M. Jean Malaspina a obtenu le p... de la fondation Antonetti, à la faculté de droit d'Aix, 2e examen de doctorat, ridigue.

Au concours de thèses, prix du m... seil municipal d'Aix, M. Paul Verne, ayant à Bastia, a obtenu la mention h... norable.

Toutes nos félicitations aux deux la...réats.

Mariage

Samedi dernier, une foule d'amis ... pressaient dans l'église Saint-Jean, pour assister à la bénédiction nuptiale de notre jeune ami Arthur Giovannelli, employé de banque, le fils de notre excellent policier M. Joseph Giovannelli, ... la charmante fille de M. Colombani, ... voyeur des postes, Mlle Marguerite Colombani.

La jeune mariée dirigée dans sa ... virginale, qui lui seyait à merveille, ... été conduite à l'autel par son père.

Les témoins étaient pour l'époux : M. Pascal Giovannelli, son frère, commis des postes, et M. Vincent Dolpino, ... table ; et pour l'épouse : M. Mancini, conseiller à la Cour d'Appel, et M. Dessigoni, aide-pharmacien.

Au cours de la cérémonie religieuse, M. Eugène Picciola a chanté avec maestria l'*Ave Maria* de Gounod. Les orgues étaient tenues avec son talent habituel par M. Degiacomi.

A la sortie de l'église, une foule de plus agréables félicitait les parents et les amis des deux époux.

Au dessert, divers toasts ont été portés à la prospérité des jeunes mariés.

M. Giovannelli père, qui est poète, avait composé pour la circonstance une charmante poésie, qui a obtenu un magnifique succès.

Les jeunes mariés sont partis, en voyage de noces, à travers la Balagne où ils sont allés cacher leur bonheur.

Nous sommes heureux de leur offrir une fois encore nos plus sincères souhaits de prospérité.

Licence en droit

Nous apprenons avec un réel plaisir le brillant succès de M. Pierre Bourgeois, à son examen de licence en droit, devant la Faculté d'Aix.

Nous présentons nos plus chaudes félicitations au jeune Bourgeois ainsi qu'à son père, notre excellent ami M. Louis Bourgeois

Baccalauréat

Ont été admis au baccalauréat : 1re partie, latin-sciences, M. Guidoni ; — 2e partie, philosophie, M. Salvarelli ; — 1re partie latin-langues M. Simbaldi.

Sages femmes

Parmi les lauréates de l'Ecole d'accouchement de l'hôpital de la Conception à Marseille, nous relevons les noms de Mmes Marinetti, qui a remporté le 2e prix, en 1re année, et Emmanuelli, également le 2e prix, en 2e année.

Consultations gratuites de Chirurgie

Le docteur J. Stefani donnera tous les vendredis matin, de 8 h. à 10 heures, à sa clinique, 4, Boulevard du Cardo, des consultations gratuites réservées aux indigents. Chirurgie générale et spéciale (yeux, oreilles, nez, gorge, larynx)

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils.*

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avocat, 10, Boulevard Paoli.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Leonetti, Bastia.

A vendre

Terrain cultivable, maisonnette et magasin à Cotone (Suerta) sur la route de Bastia à Saint-Florent.

S'adresser pour traiter à M. Maltolo, clerc de notaire à Bastia.

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés naturel, à 45 francs l'hectolitre, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Place Notre-Dame, chez Mme veuve Sanguinetti.

ETAT-CIVIL

Mariages

Brunini Jean, vigneron, de Bastia, et Ginesti Elise-Marie-Françoise-Faustine, cuisinière, de Pastello sur Prignano, Italie.

Vannaro Laurent-Sébastien, commis des postes, d'Ile-Rousse, et Costa Antoinette-Désirée-Scolastique-Marguerite, de Bastia.

Morellini Jean-Pierre, cordonnier, de Taglio-Isolaccio, et Dévoti Angèle Elisabeth, piqueuse, de Bastia.

Naissances

Benoit Gouin-Antoine-Marc. — Monti Jeanne. — Poggi Victorine-Germaine. — Costa Jean-Baptiste

Décès

Pontiscaccia Catherine-Gonsarde, 8 mois, de Bastia.

Giuntini Roland-Emile, 2 ans, de Bastia.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

Place de l'Hôtel de Ville

Ce soir

Grande soirée de Gala au bénéfice de Mlle

VITTORIA

la sympathique équilibriste

Mlle VITTORIA a l'espoir que le public qui l'a chaleureusement applaudie tous les soirs viendra nombreux à cette soirée donnée à son bénéfice.

A cette occasion, une réduction sera accordée aux officiers, sous-officiers, soldats et dossiers.

PRIX DES PLACES : Baignoires 1.50. — Premières 1 fr. — Galeries 0,40.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir ses nombreux clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Etoffes Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants incassables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence Impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N°B. On demande de bonne coiffeuse.

A VENDRE

Jusqu'au 20 août inclus : Tables — Guéridons — Comptoir — Chaises.

S'adresser à M. Marbot, tabacs, Place Saint-Nicolas, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

22 juillet — 23 juillet

Rentes de 3 0/0 ancien . 94.55 — 94.60

— de 3 0/0 amortis . . 95.35 — 95.35

ex coupon.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 24 juillet.

M. Orsatelli, avocat du barreau de Corte, est nommé juge suppléant rétribué au tribunal de Digne.

MARSEILLE

SUICIDE

D'UN SOLDAT CORSE

Marseille, 24 juillet.

Le soldat Simonpietri, du 141e rég. d'infanterie, a mis fin à ses jours en se logeant une balle de fusil Lebel dans le crâne.

On ignore les motifs qui ont poussé ce jeune soldat à cet acte de désespoir.

Le Choléra

Dans le Languedoc

Paris, 24 juillet.

On signale plusieurs cas de choléra dans la région du Languedoc.

D'énergiques mesures de prophylaxie ont été prises.

A Lyon

Le Service d'hygiène a signalé aujourd'hui un cas de choléra nostras.

Dans l'Hérault

Le service d'hygiène n'a voulu faire aucune communication au sujet des cas suspects de choléra qui se seraient produits dans le département.

Plusieurs cas de choléras ont été confirmés.

On signale d'autre part de nombreux cas d'insolations

EN SUISSE

ARRIVÉE

de la Reine d'Espagne

Fribourg, 24 juillet.

La Reine d'Espagne est arrivée hier soir dans notre ville, avec l'Infant Don Jaime, héritier de la couronne d'Espagne, dont la santé nécessite un traitement prolongé et une intervention chirurgicale.

L'Infant sera soigné dans la clinique laryngologique du docteur Raymond.

La Reine voyage dans le plus strict incognito.

Une surveillance discrète sera exercée par la police durant le séjour de la Reine Victoria à Fribourg.

La suite de la Reine se compose de la marquise de Salamanca, de la duchesse de San Carlos, du duc de Santo Mauro et du marquis de Viana.

La Situation extérieure

Paris, 24 juillet.

Le « New York Herald » publie aujourd'hui un article remarquable sur la situation extérieure.

Dans cet article il est dit que la situation des grandes puissances est la même qu'en 1870.

A cette époque là, la France ne pouvait compter que sur ses propres forces.

Actuellement, l'Allemagne se trouve dans le même cas.

Cette puissance est, en effet, isolée.

Nouvelles Maritimes

Promotions

Paris, 24 juillet.

M. le capitaine de frégate Tenu de vaisseau en retraite pour un grade de capitaine de vaisseau.

Sont promus au grade de capitaine de frégate :

MM. les lieutenants de vaisseau : de Tournemire, Wolff et Robin.

Sont promus au grade de lieutenant de vaisseau :

MM. les aspirants de vaisseau : Marcuet et Bourdeaux.

Les Morts du Jour

Le général Boussenard

Paris, 24 juillet.

On annonce la mort du général de division Boussenard, Grand' Officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 81 ans.

Sorti de Saint-Cyr le 1er octobre 1850 avec le grade de sous-lieutenant de cavalerie, il fut promu général de brigade le 27 décembre 1884 et divisionnaire en 1887.

Le général Boussenard était en retraite depuis le 26 décembre 1887

AU MAROC

L'INCIDENT D'AGADIR

Négociations franco-allemandes

Paris, 24 juillet.

Il n'y a pas eu aujourd'hui d'entretien entre diplomates français et allemands.

La date de la prochaine conversation de M. de Kiderlen-Wachter et de M. Jules Cambon n'est pas encore fixée.

Dans certains milieux on affirme que l'Allemagne ne serait aperçue que ses prétentions sont inadmissibles pour la France, et qu'une légère tendance se dessine dans le sens d'une concession.

Communication officielle

D'après une communication officielle, qui a été faite dans la soirée, les pourparlers reprendront demain.

La Question du GÉNÉRALISSIME

Paris, 24 juillet.

Cette question du généralissime est actuellement très discutée dans les milieux politiques et militaires.

Les Ministres se réuniront en Conseil, jeudi prochain, au château de Rambouillet, pour solutionner cette question capitale.

Les Commentaires de la Presse

Plusieurs journaux consacrent aujourd'hui des articles aux conflits qui se succèdent depuis quelques semaines au Conseil supérieur de la Guerre.

Tous sont unanimes à déclarer que ces divergences de vue sur des questions de tactique et d'organisation peuvent causer le plus grand préjudice à l'armée française, et seraient très dangereuses au cas d'une guerre.

« Le pays, disent ils, attend du gouvernement, une solution immédiate de cette question capitale qui a déjà été posée à la Chambre et qui a vivement intéressé les patriotes de tous les partis. »

Les grands journaux blocards, comme la *Dépêche de Toulouse*, insinuent que la campagne actuelle est menée par les réactionnaires et les cléricaux qui ne seraient pas fâchés de remettre la main sur le Haut Commandement.

LES SABOTEURS

Arrestation d'un Sergent

Paris, 24 juillet.

La police spéciale de Toulouse a procédé à l'arrestation du sergent rengagé Bonnafous, du 81e rég. d'infanterie, qui est accusé d'avoir saboté les fils télégraphiques et téléphoniques sur la ligne Bayonne-Toulouse.

Le Parquet et la police poursuivent toujours dans le plus grand mystère leurs recherches dans l'enquête ouverte sur les sabotages et la propagande antimilitariste.

Le gouvernement est décidé à sévir fermement surtout contre les meneurs et les provocateurs des actes de sabotage.

Des perquisitions seront probablement faites au siège des diverses sociétés syndicalistes.

EN TURQUIE

Immense Incendie à Stamboul

Huit quartiers anéantis

200 maisons brûlées

Paris, 24 juillet.

Des télégrammes de Constantinople annoncent qu'un terrible incendie, qui est dû à la malveillance, a éclaté hier à Stamboul.

Huit quartiers ont été complètement anéantis.

Deux cents maisons ont été réduites en cendres.

Les archives du ministère de la Guerre sont devenues la proie des flammes.

LE TEMPS

ORAGES

Pluie et Grêle

Paris, 24 juillet.

Un grand orage a éclaté, cet après midi, à Paris. Il a duré plus de vingt minutes.

La pluie est tombée à torrents.

Dans toute la région du Midi, on signale des orages d'une très grande violence.

Le département de l'Hérault a été particulièrement éprouvé ; la grêle est tombée en abondance.

Le désastre est grand.

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

On désire acheter

FORÊTS

en Corse

Prière adresser lettres contenant offres et tous renseignements utiles à Monsieur J. B., imprimerie du *Petit Bastiais*, à BASTIA.

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix, Stazzona

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet à fin septembre

Le plus rapproché des sources.

Très légèrement recommandé par les membres du *Club Alpin Français* de Paris dans une brochure intitulée « Cinq Semaines de voyage en Corse. »

Concert dans le parc pendant les repas.

Prix maximum 6 *francs par jour* chambre comprise.

Forte réduction pour familles et séjour prolongé.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio

en face les jardins de la Préfecture

Entièrement remis à neuf (genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Sell. de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

Jean DUPUY

Propriétaire-Directeur

SERVICE DE VAPEURS

ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier [illegible] entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de Voyage
Horlogerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Tissus et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Tailleur
Robes pour dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*, Bureau B, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

LE Guide 1.45 DES Convenances par LISELOTTE

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux 4 Boulevard de Cardo, 1.

Essences et Pétroles
Pétrole Baïsbat d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Flotaline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtargyle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

REVUE-GUIDE

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

AUX AMIS DE LA CORSE
Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, au 1er
Assurances : Fs. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Encaissement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèques
Réception d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Mises

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE Attention aux Contrefaçons

Cedratine
LA PLUS EXQUISE LA PLUS DÉLICIEUSE LIQUEUR DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 205 — MERCREDI 26 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues chez MM. Laffite, Bullier et Cie, 8, place de la Bourse, à Paris, et dans les bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,50 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 12 m. — Coucher, 7 h. 02 m.
Premier quart., le 1. — Pleine Lune, le 9.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Anne.
Fête de Demain : Saint Pantaléon.

25 JUILLET

LA PRÉVISION DU TEMPS

Cette fois il semble que les savants, d'accord avec les Pouvoirs publics, vont tenter de donner au grand problème de la météorologie agricole une solution rationnelle et pratique. La Commission instituée au ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Violle, a récemment nommé deux sous-commissions dont l'une a dû examiner les points les plus favorables pour la concentration des renseignements climatologiques et dont l'autre étudia les moyens de faire connaître rapidement aux agriculteurs les probabilités météorologiques dont ils pourront immédiatement tirer profit. Un rapport général a été confié aux soins de M. Rey, de l'Ecole de Montpellier. Je sais par expérience qu'il ne suffit pas de nommer des commissions pour résoudre toutes les difficultés, mais je mets pourtant une certaine confiance dans l'esprit de suite et la méthode des hommes éminents, à la science de qui nous faisons appel, pour substituer des données précises à l'empirisme et à la routine séculaire dont s'inspirent le plus souvent nos paysans pour adapter leurs cultures au climat.

L'œuvre est tracée ; nous pouvons compter sur l'adroite initiative de quelques spécialistes distingués. J'ai, d'ailleurs, la certitude que le Parlement ne refusera pas des subventions d'abord modestes, mais qui s'accroîtront vite avec les services effectivement rendus. Il n'est donc pas impossible que, dans un avenir prochain, nous arrivions à une approximation heureuse de la prédiction du temps, naguère réservée aux sorciers et aux faiseurs d'almanachs.

Plus le champ d'expérimentation sera vaste, plus les renseignements coordonnés seront nombreux et plus sûre seront les prognostics de nos stations. C'est ainsi que l'on en arrive logiquement à projeter la création d'une organisation internationale de la météorologie agricole. M. Louis Dop a tracé les grandes lignes de cette vaste institution dans un excellent rapport présenté au Comité international permanent d'agriculture.

La prévision rationnelle du temps dépend de la connaissance de l'état général de l'atmosphère à un moment donné, dans un grand nombre de stations disséminées sur une notable partie du globe. Ce résultat ne saurait être acquis que par une entente entre différents états.

Or, il existe deux organismes qui peuvent aider puissamment la science moderne dans ces difficiles recherches. D'une part, le Comité météorologique international a qualité pour préciser un programme technique ; d'autre part, l'Institut international d'agriculture possède, en vertu de la Convention du 7 juin 1905, la faculté de présenter à l'approbation des gouvernements des mesures pour la protection des intérêts communs des agriculteurs. Il ne serait donc pas nécessaire de recourir à un concile de diplomates pour régler une question dont peuvent connaître deux corps internationaux régulièrement constitués.

Aux observations du dehors, si l'on joint les observations nationales, régionales et locales, il est possible de dresser des cartes représentant quotidiennement la distribution des principaux éléments météorologiques : pression, vent, température, humidité, pluie. La comparaison de chaque carte, avec celle de la veille, montre les modifications survenues dans l'état de l'atmosphère et permet, affirme-t-on, de prévoir, plusieurs jours à l'avance, le sens et l'importance des modifications nouvelles.

L'agriculture étant constamment fonction des météores aqueux, il est clair que leur détermination pourra éviter à nos ruraux de terribles erreurs dont ils ne furent avertis jusqu'à présent que par une expérience souvent onéreuse. Il conviendra donc dans l'avenir d'adapter avec soin la culture, non seulement aux caractéristiques du sol, mais encore aux conditions atmosphériques dont les lois pourront être un jour à peu près scientifiquement fixées.

L'organisation du service nouveau, s'il répond à l'idéal que nous imaginons, doit permettre en même temps que les constatations climatologiques, l'étude parallèle des phénomènes de la végétation, ainsi que les influences réciproques des éléments météorologiques et de la nature végétale.

M. Louis Dop indique une méthode d'expérimentation dont on doit reconnaître toute l'ingéniosité. Il propose de placer chaque plante dans des conditions atmosphériques telles qu'il soit possible de constater, à tout moment, les actions ou les réactions, favorables ou défavorables, provoquées par ces conditions sur son développement ou son dépérissement.

Il appartiendrait ensuite à l'agronomie de tenir compte, dans la mesure humainement possible, des observations enregistrées par ce procédé. Si une partie des éléments échappent à notre volonté, il en est d'autres sur lesquels nous pouvons agir, les données de la météorologie agricole apporteraient, sans nul doute, à l'agriculture rationnelle, les moyens d'effectuer judicieusement le choix des milieux de production, en tenant compte des lois climatologiques et de leurs effets, dûment reconnus.

Certes, nous sommes encore loin des réalisations merveilleuses que je me plais à espérer, mais nous avons vu d'autres miracles, et il n'est pas chimérique d'escompter les splendides résultats de l'étude méthodique d'une science encore à ses débuts. Je ne sais pas si les prévisions des météorologistes auront jamais la précision des solutions astronomiques, mais nous devons tirer un immense profit de cette carte des variations de l'atmosphère terrestre, que de hardis savants se proposent de dresser.

Aux Etats-Unis, où nous trouvons maints exemples heureux, le marché des produits du sol est vivement influencé par les publications régulières du *Weather bureau* qui donne, pendant la saison, des indications visant les conditions climatériques et leurs effets sur la végétation ; des bulletins hebdomadaires détaillés sont transmis dans tous les centres agricoles.

Pour modeste que soit encore notre organisation météorologique, elle existe cependant avec l'observation de Jarisy et quelques postes d'observatoire, malheureusement trop mal dotés. Un bulletin international est publié par la plupart de nos journaux, certaines communes abonnées reçoivent une dépêche quotidienne, mais ce service est encore rudimentaire et doit être considérablement développé pour apporter à nos agriculteurs des renseignements d'une portée véritablement pratique. L'effort actuellement tenté par le ministre de l'Agriculture peut être fécond, s'il est poursuivi avec ténacité, soutenu par le ministère des Finances et sagement encouragé par le Parlement.

FERNAND DAVID,
Député de la Haute-Savoie,
Rapporteur du Budget de l'Agriculture.

LOIS SUR LA CORSE

Le mouvement de protestation qui s'est produit en Corse contre l'indifférence séculaire que lui témoignait la mère patrie, le Congrès de Corte l'an dernier, l'annonce d'un autre Congrès à Ajaccio en septembre, les efforts, dans l'île, de l'Union des Syndicats Corses, et, à Paris, de l'Union générale des Corses, toutes ces initiatives de quelques bonnes volontés d'élite, ont fini par secouer la torpeur des hommes et des choses.

Les promesses faites aux Corses depuis l'époque de Louis XV et de Louis XVI ont enfin reçu un commencement d'exécution.

La Chambre, dans sa séance du 11 juillet, a voté un projet de loi sur l'assainissement et un projet de loi pour l'achèvement de la principale ligne de chemin de fer. Comme il y a eu déclaration d'urgence, il ne manque plus que le vote du Sénat.

Le chemin de fer n'a pas été voté selon le vœu du Conseil général qui voulait que la construction et l'exploitation en fussent confiées à la Compagnie de l'Ouest Etat. Mais, quoi qu'il en soit, la Corse va avoir enfin une ligne qui, reliant Ghisonaccia à Bonifacio, traversera toute l'île, du nord au sud.

Le projet d'assainissement de la côte orientale a été voté presque sans débat.

C'est presque le même projet qui, deux fois déposé par le gouvernement, avait dormi dans les cartons verts, d'un sommeil qui semblait devoir être éternel.

M. Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture, avait déposé, le 20 mars 1908, et son successeur, M. Léon Mougeot, l'avait repris et déposé de nouveau, identique, dans la séance du 4 juillet suivant.

Vous la différence principale entre le projet de 1908 et le projet voté en 1911, ou plutôt vous en quoi le projet de 1908 n'était qu'un *draft*, vous en quoi le projet de 1911 est une procheuse sérieuse.

En 1908, aucun crédit spécial n'était affecté aux travaux projetés. Il était dit : « Tous les travaux de premier établissement seront exécutés par l'Etat et à ses frais. Ils seront imputés sur les ressources annuelles inscrites au budget du ministère de l'agriculture au titre : *Assainissement de la côte orientale de la Corse. Etudes et travaux exécutés par l'Etat.* Les crédits annuels qui n'auront pu être employés au cours d'un exercice seront reportés sur les exercices suivants. »

Voilà enfin, après tant de poudre aux yeux, une réalité ou une possibilité de réalisation.

Mais que dites-vous de ce délai de onze années pour des travaux d'une si indispensable urgence? On a l'air de dire aux Corses : « Voilà près de cent cinquante ans que la mère patrie se vous défend pas contre la fièvre et la mort : vous pouvez bien attendre pendant onze ans encore ! » M. David, rapporteur, avait annoncé que ce délai pourrait être réduit à six années, ce qui était encore trop. Le gouvernement et la commission du budget ne lui ont pas permis de tenir cette promesse. Le paludisme va donc continuer à faire des victimes pendant onze années — au moins ? On objecte qu'améliorer le projet de loi c'était l'ajourner ; c'est faire, en vérité, une sanglante critique de notre mode législatif, de nos mœurs parlementaires, qui ne permettent donc pas de discuter sérieusement les choses sérieuses.

De la côte occidentale, où il y a aussi du paludisme, il n'est pas question dans le projet de loi. Sans doute, les points insalubres y sont moins étendus, il y meurt moins de gens au total, mais il en meurt sans doute autant, en proportion. Les fiévreux de la plaine de Campo-di-Loro, près d'Ajaccio, de Saint Florent, de Calvi, des localités voisines d'étangs ou d'embouchures de rivières ne sont-ils pas aussi intéressants que ceux d'Aleria, et n'est-il pas aussi urgent de leur porter secours ?

Il est vrai que le rapporteur, M. David, a annoncé avoir reçu du gouvernement la promesse que ces travaux de la côte occidentale seraient activés, grâce aux crédits nouveaux — car les chapitres de l'hydraulique agricole ont été dotés d'un million de plus. Mais il eût été convenable que le ministre de l'agriculture prît lui-même des engagements à la tribune.

Loi sur l'assainissement, loi sur les chemins de fer, ce n'est qu'une partie de la dette de solidarité que la France a contractée envers la Corse. Même ces lois ne serviront « presque rien, si le régime douanier n'est réorganisé, si les prix des transports maritimes ne sont pas moins ruineux pour le commerce de la Corse. Et cette loi sur l'assainissement ? si elle n'est pas complétée par une loi sur le reboisement des montagnes, les spécialistes assurent que les eaux détruiront en vendront inutiles tous les travaux de desséchement projetés. Qu'on lise l'intéressant ouvrage de M. l'ingénieur agricole Ravel, *sur la Corse, les ressources de son sol et de son climat*, et on verra que la régénération de la Corse ne peut s'opérer que par l'exécution simultanée de toutes les parties du vaste plan d'ensemble.

Prenons exemple de ce que l'Italie, moins riche que la France, a fait ainsi, avec tant de méthode et de persévérance, pour la Sardaigne.

A. AULARD.

(*Le Siècle*).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

Séance du 11 juillet 1911

DISCUSSION du projet de loi concernant la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio et une Convention relative à l'exploitation du réseau des Chemins de fer de la Corse.

(SUITE).

Ici plus qu'ailleurs, les droits de l'Etat sont légitimes, parce que, ici, nous nous trouvons en présence d'un réseau pour lequel l'Etat a tout fourni et continue à tout fournir : installation des voies, travaux d'art, construction des lignes, matériel, outillage, tout cela est réalisé pour le compte de l'Etat, et l'Etat le paye en belles et bonnes annuités avec un intérêt quelquefois très élevé et un pourcentage d'administration générale qui est de 7 p. 100 et qui contribue déjà un premier bénéfice pour la compagnie. Pendant trente ans, l'Etat ne pourra pas revenir, que le Parlement le veuille ou non, sur les clauses de cette convention. Pendant trente ans, si les mêmes plaintes s'élèvent, qui se sont répétées pendant les quinze dernières années de l'exploitation qui s'achève, il sera impossible d'apporter à la Corse les satisfactions qu'elle réclame : transformation d'horaires, multiplication des trains, amélioration du matériel.

Nous avons voté tout à l'heure, et, de ce côté de la Chambre (l'extrême gauche), aucune observation n'est venue même retarder ce vote, nous avons voté 11,500,000 fr. pour l'assainissement et la mise en valeur de ce grand et fertile territoire de la côte orientale de la Corse. Tous ici nous espérons que de ces grands travaux résultera un redoublement de prospérité, que ces terres aujourd'hui à peu près incultes deviendront un formidable réservoir d'énergie, que des produits agricoles multiples, blés, primeurs, bestiaux, viendront avec abondance assurer la prospérité du pays. Et qui nous dit qu'avant cinq ans — c'est, en tout cas, notre vœu le plus cher à tous — il n'y aura pas besoin de construire en Corse un grand réseau ? Ce pays est, en effet, particulièrement déshérité.

On nous objecte qu'il s'agit aujourd'hui d'un chemin de fer secondaire, secondaire parce que c'est un chemin de fer départemental. Mais si, dans les départements de la métropole, déjà desservis en tous sens par les grandes lignes d'intérêt général, on peut parler de lignes secondaires quand on organise un réseau départemental, ici le réseau départemental ne sera pas secondaire mais principal, puisque la Corse n'a aucune autre ligne que celles qui constituent le réseau que nous votons et sur lesquelles aucun train ne circule à plus de 20 kilomètres à l'heure.

Demain, quand se développera la prospérité agricole de la Corse, que nous attendons, que nous désirons tous, ce n'est pas avec des trains circulant à 20 kilomètres à l'heure, ce n'est pas avec le matériel désuet de la compagnie actuelle que vous pourrez assurer vos services. La comme ailleurs, plus qu'ailleurs, il faudra des trains rapides pour les primeurs, des wagons frigorifiques pour les bestiaux. Là plus qu'ailleurs, il faudra des tarifs meilleurs. Au nom de quel droit, avec quels arguments pourrez-vous faire pression sur la compagnie pour les obtenir ?

Ici plus que jamais, vous avez eu tort de tout abandonner à la compagnie. Apportant tous les capitaux, vous étiez en droit, alors même que, obéant aux instances de certains de nos collègues qui redoutent l'exploitation par l'Etat, vous eussiez eu recours à l'exploitation privée, de lui dire : « Puisque c'est vous qui accomplirez le travail quotidien et puisque nous, Etat, nous avons apporté les capitaux, nous serons des associés. Nous nous contrôlerons mutuellement. Au nom de l'Etat, nous nous réserverons d'apporter chaque jour les améliorations nécessaires aux populations, et vous, au nom des droits que vous confère votre travail, vous discuterez avec nous. »

Au lieu de tenir ce langage, c'est une convention sans conditions que vous consentez à la compagnie et, pendant trente ans, vous gémirez, vous vous plaindrez, vous maudirez. Là, comme pour les grandes compagnies, à propos d'événements récents et qui n'ont pas encore pris fin, il faudra se contenter de se plaindre et, une fois de plus, le Parlement sera obligé de se déclarer impuissant en face des puissances financières. Mais cette impuissance ne peut que résulter de l'abandon que nous allons faire aujourd'hui à la compagnie. C'est pourquoi nous vous supplions de sauver de cet abandon le plus que vous pourrez, afin d'augmenter le contrôle de l'Etat, afin de réserver les droits des populations et ceux du personnel lui-même. Messieurs, pour les salaires, pour l'avancement, pour la discipline, des injustices furent commises bien dans la Corse même, vous le savez. Au nom de qui, en vertu de quel droit vous opposerez-vous à ces injustices ?

Et pour la caisse des retraites ? La Chambre et le Sénat ont voté pour toute la classe ouvrière une caisse de retraites qui du moins, avec des multiples défauts, présente cet avantage de permettre à la classe ouvrière de gérer elle-même l'épargne, les économies que procureront les cotisations hebdomadaires. Ici, messieurs, vous faites

verser 3 p. 100 par le personnel, 9 p. 100 par la compagnie. Remarquez que ces 9 p. 100 versés par la compagnie représentent encore l'intervention de l'Etat, puisque, sur les 90 millions du capital, l'Etat ne touchera pas un centime d'intérêts et que la participation aux bénéfices est tellement illusoire que jamais elle ne fonctionnera ; c'est donc sur l'aliénation de l'intérêt du capital de 90 millions que seront pris ces 9 p. 100 versés par la compagnie à son personnel.

Qui gèrera la caisse des retraites ?

Il, comme pour le conseil de discipline, vous abandonnez, les yeux fermés, à la compagnie, la gestion de cette caisse. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Je vous demande enfin de faire en sorte que les réclamations, que nous n'avons que trop de raisons de craindre de la part des populations et de l'agriculture, puissent se manifester, et, à cet effet, d'instituer le contrôle permanent par un organisme placé à côté de la compagnie, fonctionnant sous la responsabilité du ministre des travaux publics, qui déléguerait ses pouvoirs au préfet de la Corse. Cet organisme comprendrait des délégués des chambres de commerce pour défendre les intérêts du commerce, des délégués du conseil général pour défendre les intérêts du département et des populations et des délégués du personnel pour défendre les intérêts du personnel.

Ainsi, messieurs, vous aurez une administration plus sincère, plus productive et plus juste et vous rentrerez dans les voies que la démocratie vous a tracées. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. le président. — La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. — Messieurs, je ne peux que rendre hommage à l'ingéniosité des procédés que M. Bedouce a employés pour s'opposer au vote du projet de loi qui vous est soumis. J'ai trouvé ce projet déposé depuis deux ans et demi ; je prie la Chambre de lui donner sa consécration définitive. Je ne crois pas que les observations de M. Bedouce doivent l'arrêter. Voici pourquoi.

En réalité, M. Bedouce a fait encore une fois le procès de l'exploitation par concession. Ses arguments peuvent être reproduits à propos de toute concession : absence de surveillance de l'Etat, abandon des droits de l'Etat, etc. Son amendement ni ses arguments n'ont rien de spécial aux chemins de fer corses.

M. Bedouce. — Hélas, non !

M. le ministre des travaux publics. — Doivent-ils être relevés ? M. Bedouce demande que la loi actuellement en discussion prévoie un conseil de réseau qui s'occupera en quelque sorte de la direction des chemins de fer corses. Nous anticipons ainsi une organisation un peu singulière : un conseil d'administration de la compagnie concessionnaire flanqué d'un conseil de réseau que présiderait vaguement un délégué du ministre, et dans lequel il y aurait notamment des représentants des chambres de commerce et des représentants du personnel. J'avoue que je ne vois pas du tout comment pourrait fonctionner une telle assemblée ; je ne vois pas davantage comment actuellement je pourrais introduire, dans une convention délibérée, discutée avec la compagnie concessionnaire et déjà signée, des dispositions de cette nature.

Je dois dire, d'ailleurs, que ce conseil de réseau n'aurait aucunement l'importance que lui attribue M. Bedouce. Que prétend-on défendre par cette institution nouvelle ? Les droits de l'Etat ? Mais, à l'égard d'une compagnie concessionnaire, ils sont garantis par l'action normante des divers contrôles et du ministre des travaux publics.

M. Emile Faure. — Votre contrôleur est agent commercial de la compagnie. Quelle autorité a-t-il ?

M. le ministre des travaux publics. — Je dis que le contrôle technique et administratif est l'organisme qui permet au ministre de surveiller les intérêts de l'Etat à l'encontre des compagnies concessionnaires.

Les intérêts des voyageurs, des commerçants seraient représentés par des délégués des chambres de commerce. Quelle autorité auraient ces délégués dans le conseil de réseau ? Ils ne feraient, je pense, ni les horaires, ni les tarifs. Ils auraient voix consultative, c'est-à-dire tout juste le droit qu'ont toutes les chambres de commerce, toutes les organisations investies de la faculté d'émettre des vœux et d'indiquer au Gouvernement ce qui leur paraît désirable.

Quant au personnel, on ne se rend pas bien compte du fonctionnement d'un organisme qui, à côté et indépendamment de l'exploitant, aurait la direction du personnel et qui appliquerait les peines disciplinaires. Ce que nous pouvons vous affirmer, c'est que les intérêts du personnel n'ont pas été oubliés dans la convention. J'ai déjà signalé l'article 7 qui maintient cette disposition :

« Un règlement homologué par le ministre des travaux publics déterminera les conditions d'application des dispositions ci-dessus », c'est-à-dire de celles qui visent les rapports du personnel avec la compagnie. Je crois que, sous peine de décrier la convention connue entre l'Etat et la société des chemins de fer départementaux, vous devez maintenir dans toute son intégralité la convention qui vous est soumise. La disposition que demande M. Bedouce n'aurait aucun effet utile ; elle n'aurait pour résultat que d'empêcher la construction d'une ligne de chemin de fer qu'il est de toute nécessité d'entreprendre immédiatement. (Applaudissements).

(A suivre).

RÉPONSE
DE M. PUGLIESI-CONTI
DÉPUTÉ D'AJACCIO
A LA LETTRE
DE M. LE MAIRE GAUDIN

Vizzavona, le 25 juillet 1911.

Mon cher Maire et Ami,

Au moment où j'arrivais en Corse, notre Presse insulaire publiait la lettre si cordiale que vous m'avez publiquement adressée.

Je ne saurais trouver de plus précieuse récompense à mes efforts que dans les témoignages de la satisfaction de mes Compatriotes.

Je place le vôtre parmi ceux qui m'ont le plus vivement touché, car il me vient d'un homme qui, depuis plus d'un quart de siècle, s'est consacré sans réserve au bien public et l'inlassable confiance de ses commettants dit assez avec quel dévouement il a su remplir sa tâche.

La volonté de mes électeurs, autant que mon propre sentiment, m'ont conduit bien volontiers à m'employer de mon mieux pour servir les intérêts généraux de notre Pays et aider ainsi à son relèvement.

Dans ma conviction que seul un outillage économique complet peut assurer la prospérité de la Corse et nous valoir avec la richesse bien d'autres avantages non moins précieux, je ne cesserai de donner toute mon activité et tout mon dévouement au but que je poursuis.

Je ne doute pas que les sentiments d'unanime sympathie de la Chambre, ceux de tous nos Compatriotes, dans leur esprit d'union fraternelle et résolue, ne facilitent grandement leur mission aux Représentants de la Corse, et que bientôt nous ne parvenions enfin à assurer à notre Ile bien-aimée, dans la grande famille française, la place qui lui est due.

Croyez, je vous prie, mon cher Ami, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

D. PUGLIESI-CONTI.

CENTURI
Carnet Mondain

Lundi dernier, a été célébré, dans le coquet village de Centuri, le mariage de Mlle Hortense Marcantoni, fille de feu M. Jean-Baptiste Marcantoni et de Madame née de Pietri, avec M. Jules Chersia, chef de comptabilité de la Banque de France à Avignon.

Par suite d'un deuil récent de famille, la cérémonie a revêtu un caractère de stricte intimité. On s'est réuni au château de Stoppielle, somptueuse habitation campée au flanc d'une haute colline, sur la lisière d'un vaste domaine qui domine la pittoresque vallée de Centuri et d'où la vue embrasse une partie de la Méditerranée, les contreforts de la Balagne et s'étend jusqu'aux côtes de la Ligurie. Les honneurs en étaient faits par Mme Marcantoni de Pietri qui recevait chaque invité avec sa coutumière et souriante amabilité.

Rayonnante de grâce, dans sa riche toilette, la mariée a été conduite par son oncle, M. de Pietri, à la chapelle de Saint Nonias, propriété de la famille Marcantoni, splendidement ornée pour la circonstance.

Le cortège y a fait son entrée dans l'ordre suivant :

Mlles Lolita Marcantoni et Lydie Mattei et M. Jean Mattei ;

Mlle Hortense Marcantoni et M. de Pietri ;
Mme Angeli-Mattei et M. Jules Chersia ;
Mme Marcantoni de Pietri et M. Antoine Angeli, président du Chambre honoraire ;
Mlle Anna Chersia et le comte Mattei ;
Comtesse Mattei et M. Pierre Peyre ;
Mlle Aurore Marcantoni et M. Angeli, avocat ;
Mme Angeli-Ramelli et M. André Mattei.

Les témoins étaient : pour Mlle Marcantoni, MM. de Pietri et le comte Mattei, et pour M. Chersia, M. Antoine Angeli et Mlle Anna Chersia.

C'est M. le curé Bastiani qui a consacré et béni cette union formée sous les plus heureux auspices et, dans un langage d'une rare élévation, il a rappelé aux époux la grandeur et les bienfaits du lien qui les attachait désormais l'un à l'autre. Nous reproduisons plus loin sa remarquable allocution.

Après la cérémonie, on est rentré au château de Stoppielle où a été servi un délicieux repas exquis œuvre de notre excellent hôtel Bastiais, M. Pacini, frère de Lenbet. En voici le menu :

Petites Barquettes Régence
Buisson de Langoustes, sauce Mayonnaise
Médaillons de filet à la Godart
Haricots verts à l'Anglaise
Poulets de grain rôtis
Salade Charbonnière
Aspic de foies gras en belle-vue
Glace Nelusko
Dessert
Vins : Stoppoille en carafes — Impasatto Rappo. — Rosderer frappé.

Dans la soirée, les nouveaux mariés ont quitté Centuri, se rendant à Calvi, d'où ils sont partis pour le Continent Français.

Nous prions M. et Mme Jules Chersia de vouloir bien agréer nos meilleurs vœux de bonheur.

Voici l'allocution de M. le curé Bastiani :

Mes bien Chers Epoux,

Le ministère du prêtre est mêlé à toutes les circonstances importantes de la vie du chrétien. Une de ses fonctions les plus douces et les plus gracieuses est la bénédiction des serments qui unissent deux existences en les confondant à jamais.

En ma qualité de pasteur des âmes, c'est un privilège de ma charge, comme c'en est aussi un devoir sacré de vous exposer, en ce jour solennel, la dignité, la grandeur et les bienfaits du mariage qu'en bons chrétiens vous venez de célébrer.

En vain les passions humaines, pour donner libre cours à leurs caprices, ont essayé d'amoindrir les prérogatives de ce grand sacrement. Aujourd'hui même, après dix neuf siècles de christianisme, on ose renoncer et justifier les faiblesses païennes. Tentatives désastreuses que le chrétien déplore, mais qui ne sauraient ébranler sa foi.

La grandeur d'une chose se mesure sur sa nature. Or, qu'est-ce que le mariage chrétien ?

Les esprits superficiels n'y voient qu'un lien matériel, qu'un contrat civil, que l'apport d'une dot, qu'un acte purement humain, que dis-je ? qu'une application d'une loi de la nature. Assurément, le mariage est tout cela, mais il est plus que cela. Sa nature est plus noble et plus auguste, puisque son origine est divine. Le mariage, en effet, c'est l'union de deux intelligences, de deux cœurs, de deux âmes ; c'est la fusion de deux êtres créés l'un pour l'autre, se donnant l'un à l'autre, vivant l'un pour l'autre.

Or, cette union, c'est Dieu qui l'a instituée, c'est Dieu qui l'opère, c'est Dieu qui la sanctionne. Voyez ce qui se passe au paradis terrestre : C'est Dieu qui crée l'homme et qui crée la femme ; c'est Dieu qui les unit, c'est Dieu qui les consacre ; c'est sa bonté qui les bénit, c'est sa puissance qui les féconde. Voilà pourquoi, lorsque tout à l'heure nous implorerons le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, de Rachel et de Sara, ce ne sera pas une vaine formule que nous emploierons, mais ce sera un appel véritable et efficace que nous ferons à sa grâce pour qu'elle vous éclaire et vous fortifie. Voilà pourquoi vous êtes venus dans le temple sacré, au pied des saints autels, sous le regard de Jésus-Christ, en présence des anges, pour recevoir le symbole de votre alliance, mettre la main dans la main l'un de l'autre, pour jurer à Dieu que vous vouliez vivre désormais d'une union indissoluble et chrétienne.

Tel est le premier caractère de la dignité et de la grandeur du mariage ; il est auguste, il est varié, il est divin.

Le mariage chrétien revêt un deuxième caractère de dignité et de grandeur, en accomplissant époux à l'action créatrice de Dieu.

Le philosophe découvre la vérité et l'enseigne ; le guerrier enchaîne la victoire sur les champs de bataille ; le poète chante sa pensée aux accords de sa lyre ; le saint s'arrache au monde et s'abîme en Dieu. Tout cela est fort beau, tout cela provoque l'admiration, l'enthousiasme ; mais ni le philosophe, ni le guerrier, ni le poète, ni le saint, ne se sont créés eux-mêmes. Eh bien ! il est une institution d'une puissance créatrice extraordinaire, d'une fécondité mystérieuse qui produit les philosophes, qui enfante les guerriers, qui crée les poètes et qui engendre les saints : c'est le mariage chrétien. Oui, le commerce et l'industrie, l'agriculture et la politique, les sciences et les arts, la patrie du ciel et la patrie de la terre, tous ont les regards tournés vers le mariage chrétien pour lui demander des bras vigoureux, des intelligences supérieures, des âmes vaillantes et des cœurs généreux.

Le mariage n'est pas seulement une grande institution par la sainteté de son origine, l'élévation de son but et la puissance de sa nature. Il est aussi une source féconde de précieux bienfaits. C'est un arbre qui n'est jamais sans fruits, un parterre qui a toujours son charme, un astre qui verse toujours sa lumière. Dieu, qui a fait toutes choses avec une sagesse exquise et une bonté infinie, a établi le mariage pour remplir une solitude qui engendre l'ennui, pour dissiper l'affliction qui attriste et l'adversité qui décourage. Il a voulu que par le mariage chrétien, l'enfant devienne l'objet des plus tendres sollicitudes ; que son corps et son esprit, son cœur, son âme, ses paroles et ses actions soient surveillés et dirigés avec intelligence et respect, avec fermeté et avec amour. Le père développe le sentiment de l'honneur, l'amour du travail, les convictions fortes et les habitudes viriles. La mère s'applique à former en lui des sentiments intimes, plus tendres et plus délicats ; c'est elle surtout qui fait le chrétien ; c'est elle qui ouvre ses lèvres à la prière, son âme à Dieu, son cœur à la compassion et ses mains à l'indigence.

Enfin, le dernier bienfait du mariage c'est qu'il est un grand moyen de sanctification par les grâces spéciales qu'il confère comme sacrement, par les bénédictions abondantes que Dieu répand sur l'union et par les nombreuses vertus qu'il met en état de pratiquer : vertu de pudeur et de dévouement, vertu d'abnégation et de fidélité. L'histoire de l'Eglise est pleine d'exemples qui nous prouvent la puissance sanctifiante du mariage chrétien.

Tel est, mes chers Epoux, le mariage que vous venez de contracter. En vous disant ces choses, je ne fais que traduire les pensées de votre esprit et les sentiments de votre cœur. Formés l'un et l'autre à bonne école, vous connaissez vos engagements, et vous saurez pratiquer ces préceptes.

Vous, Monsieur, vous êtes de la race de ceux dont on peut dire : Heureux le fils qui a consolé sa mère. Votre sollicitude, votre dévouement et votre amour si tendre pour les ailleurs de vos jours, sont une preuve certaine que vous aurez les mêmes sentiments pour l'aimable jeune fille qu'vous donne aujourd'hui son cœur.

Oui, vous serez bon époux, comme vous avez été bon fils. Toute votre jeunesse passée dans l'étude et le travail, dans l'accomplissement du devoir et dans l'honneur, en est une incontestable garantie.

Avec votre compagne vous serez heureux, comme elle sera heureuse par vous, fière de votre nom, de votre situation, de vos talents et de vos travaux.

Pour vous, Madame, la Providence a préparé, d'une manière admirable, le chemin qui vous a conduit à la place que vous occupez en ce moment. Sans parler des heureuses dispositions dont la nature vous a douée, vous avez puisé à pleines mains, dans les trésors de la grâce, des habitudes si chrétiennes, des vertus si précieuses et des goûts si purs et si élevés qu'il n'y a qu'une voix, parmi vos parents et vos amis, pour dire que vous remplirez dignement le rôle d'une parfaite épouse.

En vous disant, enfin, que les qualités et les vertus qui font votre plus bel ornement, vous les devez aux leçons et aux exemples d'une mère tendrement aimée, j'éviterai de blesser votre modestie, je ferai comprendre au cœur de celui à qui vous avez donné le vôtre, qu'elles ne sont pas des vertus d'un jour, et qu'il trouvera dans leur origine et dans leur durée un motif encore plus puissant à l'estime et à l'affection qu'il vous a vouées pour toujours.

Et maintenant, je demande à notre Dieu, Père des destinées et des familles, d'accepter et de consacrer les promesses que vous vous êtes faites avec toute l'ardeur de votre âme. Je le prie, notre Bon Dieu, de vous bénir dans le présent, de vous bénir dans l'avenir. Qu'il vous accorde de vieillir ensemble, toujours jeunes de cœur, toujours jeunes d'espérances. C'est ma prière, c'est la prière de notre Sainte Mère l'Eglise, c'est la prière de tous ceux qui vont ici, de tous ceux qui vous aiment et qui ne désirent rien tant que votre bonheur en ce monde, préludie du bonheur sans mélange et sans fin que Dieu réserve là-haut aux époux vraiment chrétiens.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juillet.

Le marché débute en faiblesse générale pour se ressaisir un peu en clôture, mais sans aucune conviction. L'incertitude où l'on est sur l'état des négociations entretient un malaise sur notre place, comme sur toutes les autres, et arrête toutes les affaires.

La Rente Française reste faible à 94.72. Sauf le Serbe qui revient à 90.25 et les séries Russes en réaction, les autres Fonds Etrangers varient peu. Extérieure 93.87, Turc 91.70, Portugais 66.40. Etablissements de Crédit calmes. Crédit Foncier 810, Crédit Lyonnais 1.490, Société Générale 700. Le Comptoir National d'Escompte est à 937, le solde du dividende de l'exercice 1910 sera payé à partir du 31 courant à raison de 22.50 par action. Simultanément le coupon n° 13 des parts sera payable à raison de 4 fr. 745.

Sucz ferme à 4.535. Les valeurs de traction sont faibles. Valeurs industrielles russes discutées. Pas de variation sur les titres cuprifères. Rio 1.730.

En Banque, les Mines Sud-Africaines reperdent leur avance de la veille. Les valeurs de munichons s'inscrivent en moins-value ainsi que les diamantifères.

L'Anglo French Mercantile se négocie aux environs de 5 frs.

Chemins Français offerts. Nord 1.885 ; P. L. M. 1 167.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Bastia s'est réuni hier soir à 4 heures, en séance extraordinaire, pour délibérer au sujet des mesures urgentes à prendre dans notre ville.

M. Hyacinthe de Montera s'est élevé avec véhémence contre les lenteurs apportées par les pouvoirs publics dans les mesures prophylactiques qui semblent pourtant nécessaires devant l'apparition possible d'une épidémie de choléra.

M. Dapelo dépose un vœu relatif à l'abattoir public qui est un véritable foyer d'infection.

Sur la proposition de M. Gaulin, l'assemblée a voté une somme de 1.700 francs destinée à organiser un service d'hygiène au cas de l'éclosion d'une épidémie de choléra à Bastia.

Le Maire a annoncé ensuite au Conseil que le cahier des charges relatif à l'éclairage électrique de la ville de Bastia a été approuvé par M. le Préfet de la Corse.

A partir de 1912, quarante becs électriques éclaireront notre ville simultanément avec les becs Auer.

Gazette Départementale

NIOLO. — Un progrès : le 17 août prochain aura lieu l'adjudication du service du transport des dépêches à exécuter entre la gare de Francardo et Calacuccia.

Ce service sera effectué en automobile.

L'automobile au Niolo ! c'est un véritable progrès, et tout fait espérer que toutes les nouvelles adjudications seront faites avec la traction mécanique.

SAINT-FLORENT. — M. Lacour, receveur de l'Enregistrement à Saint-Florent-en-Corse, a été nommé, sur sa demande, en la même qualité à Hanoï (Indo-Chine) aux appointements de 8.000 francs par an.

Nous nous réjouissons de l'avancement de notre ami.

M. Lacour, que nous avons eu la bonne fortune d'avoir parmi nous pendant 2 ans, a été un excellent fonctionnaire qui pourra se vanter d'avoir toujours rempli ses délicates fonctions avec tact, à l'entière satisfaction du public et de l'administration.

Tous ceux qui ont entretenu avec lui des relations d'amitié ou de service regretteront son éloignement.

M. Lacour est un modeste, un caractère doux, affable, large et tolérant.

Nous adressons à notre cher ami nos plus affectueuses félicitations en souhaitant de grand cœur que le climat de notre belle Colonie lui soit favorable et que de plus hautes récompenses lui soient accordées dans sa belle carrière. — V. C.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 24·6 à midi + 29·2 ; à 6 heures du soir + 24· Maxima + 32·0 ; Minima + 20°.
Baromètre : 7 heures du matin, 766 mm. midi, 766 mm., 6 heures du soir, 765 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Au Lycée

La distribution des prix aura lieu, au Lycée de Bastia, le 29 juillet, à 8 heures du matin, sous la présidence de M. le général Leblet, gouverneur de la Corse.

Pour les personnes munies de lettres d'invitation, l'entrée est boulevard du Palais.

Les élèves entreront par la rue de la Miséricorde, à partir de 7 heures 1/2.

Arrosez donc !

Pourquoi depuis quelques jours les services de la voirie négligent-ils d'arroser les rues de plusieurs quartiers de la ville ?

Est-ce parce que la chaleur vient d'augmenter dans de très notables proportions ?

On dirait vraiment que l'on s'acharne à faire les choses en dépit du bon sens. Quant aux intérêts de la population on n'y songe guère.

Vol à l'esbrouffe

Bastia devient une ville intenable ; désormais il devient dangereux de se hasarder le soir dans les rues les plus fréquentées.

Hier soir, vers 11 heures, quelques dames se promenaient sur les quais du vieux-port, suivies à quelque distance par leurs maris, quand un groupe de jeunes gredins se précipitèrent sur elles.

L'un d'eux s'empara d'un réticule que portait une de ces dames, et puis tous s'empressèrent de prendre la fuite.

En vain, les maris tentèrent-ils de rejoindre les voleurs qui disparurent....

Licence en droit

Ont été admis : 1re année, 1re partie, MM. Versini, Dardy, Renucci ; — 2e année 1re partie, MM. Giacinti, Santelli ; — Licences 1re partie, M. Perini.

—jof—

Baccalauréat

Ont été définitivement admis aux examens du baccalauréat devant la faculté d'Aix : 2e partie, Philosophie, P. 2. M. Stefani ; — 1re partie, latin-grec, M. Manfredi.

Chirurgiens dentistes

Par arrêté ministériel du 11 juillet 1911, publié au Journal officiel du 12 juillet 1911, la dernière session pour le certificat d'aptitude exigé des aspirants au diplôme de chirurgien dentiste s'ouvrira en 1911 le 11 octobre.

Les dates des épreuves sont fixées ainsi qu'il suit :

Epreuves écrites mercredi 11 octobre.
Epreuves orales, jeudi 12 octobre.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de l'Ecole de Médecine de Marseille et, pour la Corse, à l'Inconnat du Lycée de Bastia, du samedi 16 au samedi 30 septembre inclus.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Place Notre-Dame, chez Mme veuve Sanguinetti.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Lucchetti, Bastia.

A louer

Appartement meublé à louer de suite dans maison de campagne aux environs d'Erbalunga, service quotidien avec Bastia.

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés naturel, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marie, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A vendre

Terrain cultivable, maisonnette et marquis à Cateone (Sueta) sur la route de Bastia à Saint-Florent.

S'adresser pour traiter à M. Maltedo, clerc de notaire à Bastia.

UN DÉSESPÉRÉ
Découverte d'un Cadavre
à Minelli

Hier matin, vers 9 heures et demie, un cadavre a été trouvé au lieu dit « Minelli », près de la villa Sainte Marie, exactement au dessus de la villa Kermaria, par des passants qui ont fait prévenir la gendarmerie de Toga.

Nos braves gendarmes se sont empressés d'accourir sur les lieux, et de prendre toutes les dispositions prévues en pareil cas.

Le cadavre a été reconnu pour être celui de M. Morosaglia, dit Balogna, cocher, demeurant rue de la Paroisse.

Aussitôt prévenue, sa femme arrivait en toute hâte, en proie à une émotion bien compréhensible. Elle a déclaré que son mari, ayant été malade pendant plusieurs mois, se trouvait hors d'état d'exercer sa profession, ce qui le tourmentait beaucoup.

Le cadavre, légèrement couché sur le côté gauche dans une excavation du sol, portait une blessure à la hauteur de l'oreille droite.

Le malheureux tenait dans sa main crispée un pistolet Lefaucheux à deux coups.

Aucune détonation n'a été entendue par les habitants de la villa Sainte Marie, mais il y a tout lieu de croire que l'on se trouve en présence d'un suicide provoqué par un accès de désespoir.

GRAND CAFE FRANÇAIS
CONCERT SYMPHONIQUE
sous la direction de M. Scuss, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Mann,	Zierer.
Etincelles,	Waltenfeld.
La Roussotte,	Conn.
Air de menuet,	Desgranges.
La Poupée de Nuremberg,	Adam.
Je t'aime,	Waltenfeld.
La Viennoise,	Kral.

Soirée de 8 heures à minuit

Rage-Rags,	Cohan Fietter
Violettes,	Waltenfeld.
Nuit de printemps,	Jenain.
La Tosca,	Puccini.
Robert le Diable,	Meyerbeer.
L'adorable aventure,	Mouton.
Venise et Naples,	Vollmann.
Madame Butterfly,	Puccini.
Les Masques, fant.,	Gauvin.
Très jolie,	Waltenfeld.
Le Printemps chante,	Marinier.

THÉATRE DES VARIÉTÉS
GRANDE SOIRÉE
10 NUMÉROS CHOISIS
L'Ours et la Sentinelle
Pantomime fou rire avec ballet
Dernière Semaine
DIMANCHE. ADIEUX DE LA TROUPE

ETAT-CIVIL

Naissances.

Poggi Annonciade.

Décès.

Rasmussen Olaf-Paulin-Francois-Augusta, 4 an, de Bastia.
Barticcioni Charles-Louis, retraité, 48 ans, de Saint-André de Cotone.

SOCIETES & SYNDICATS

Société des Anciens Sous-Officiers et Amicale des Surveillants militaires. — Les membres participants des deux Sociétés sont priés de vouloir bien assister à l'enterrement de leur regretté camarade

BARTICCIONI CHARLES-LOUIS

La levée du corps aura lieu aujourd'hui mercredi, 26 juillet, à 9 heures du matin.
On se réunira, rue de la Gare, 1.
Le Président, Pierre LUCIANI.

DERNIÈRES NOUVELLES
00403
Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

25 juillet — 24 juillet
Rentes 3 0/0 anciennes . 94.00 — 94.55
— 3 0/0 amortis . . 95.25 — 95.05
ex-coupon.

CORTE
L'Adjudication
de la Forêt d'Asco

Corte, 25 juillet.

Ce matin a eu lieu, à la mairie de Corte, l'adjudication de la forêt d'Asco.

M. Eyraud-Joly, industriel à Gap, a été déclaré adjudicataire pour le prix de 350 000 francs.

Cette somme sera exclusivement consacrée à la construction du chemin vicinal de la commune.

Six concurrents, présentant tous les meilleures garanties, devaient prendre part à cette adjudication

Mais aucun d'eux ne l'ayant voulu à la mise à prix qui était fixée, l'exploitation de la forêt a été accordée à M. Eyraud-Joly, après entente avec le Conseil municipal de la commune d'Asco.

Postes et Télégraphes

Paris, 25 juillet.

M. Palianacci, postulant, est nommé surnuméraire des Postes, à Bastia.

MONTEVIDEO
Arrestation
de l'assassin Valesi

Paris, 25 juillet.

Un télégramme de Montevidéo, annonce que la police de cette ville aurait procédé à l'arrestation d'un individu qui n'a pu justifier de son identité, et qui ne serait autre que Valesi, l'assassin de M. Guichet, directeur de l'asile d'aliénés d'Aix.

Cet individu aurait été cependant mis en liberté provisoire.

LA DIRECTION DES CULTES

Paris, 25 juillet.

M. Caillaux, président du Conseil, vient de supprimer la Direction des Cultes qui avait été rattachée au Ministère de l'Intérieur.

Depuis, en effet, le vote de la Loi de Séparation cette direction n'avait plus sa raison d'être.

A PARIS
Le Mariage
de
Marthe Steinheil

Paris, 25 juillet.

Depuis quelques jours, on annonçait les fiançailles de Mlle Marthe Steinheil, la fille de Mme Steinheil dont on n'a pas oublié le procès retentissant, avec un jeune peintre italien, Raphaël del Perugia.

Le mariage de Marthe Steinheil a été célébré aujourd'hui, mais dans la plus stricte intimité.

Nos Percepteurs
Tableau d'avancement

Paris, 25 juillet.

Le *Journal Officiel* publie le tableau d'avancement des percepteurs.

Sont inscrits sur ce tableau les percepteurs du département de la Corse dont les noms suivent :

MM.

Marcantony, percepteur de 4re classe à Olmeto, pour meilleure première.
Frigara, à Luri.
Benetti, à Sariene.
Antona, à Sainte-Marie Sicché.
Sodini, à Cervione.
Giacinti, à Bonifacio.
Quennesson, à Vico.
Valeani, à Brando.
Cane, à Corte.
Colombani, à Piedicroce.
Pantalacci, à Piedicorte.
Peraldi, à Murato.
Orabona, à Muro.
Lecca, à Omessa.
Massei, à Calacuccia.
Poli, à Sante-Pietro-di-Tenda.
Ambrosi, à Saint-Florent.
Giudicelli, à Campile.
Campana, à Pero-Casevecchie.

Nouvelles Universitaires

Paris, 25 juillet.

M. Manenti, chargé de la classe de septième au lycée de Bastia, est admissible au professorat des lycées et collèges.

DANS LES PYRÉNÉES
TREMBLEMENT DE TERRE

Paris, 25 juillet.

Des secousses sismiques assez fortes ont été ressenties dans toute la région des Pyrénées.

Les populations ont été prises de panique, et dans beaucoup de villages, les habitants ont refusé de réintégrer leurs domiciles.

Les oscillations ont duré de deux à trois secondes.

Quelques maisons ont été lézardées.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

La Question
DU
GÉNÉRALISSIME

Paris, 25 juillet.

La question du généralissime et de la crise qui vient de se produire dans le haut commandement, continue à préoccuper vivement les divers milieux politiques et militaires.

Au ministère de la guerre, la consigne est de ne rien dire, et il est difficile de connaître exactement les intentions du ministre de la guerre, à ce sujet.

Dans certains milieux bien informés, on assure qu'il est bien possible que l'emploi de vice-président du Conseil de la Guerre soit supprimé.

Une lettre de commandement secrète serait remise à un membre du Conseil Supérieur, et au cas d'une guerre, le généralissime ainsi désigné, trouverait à l'Etat-Major, tous les renseignements nécessaires à l'organisation de son plan d'opérations.

En temps de paix, la préparation de la guerre serait faite, sous la direction du ministre de la Guerre, par l'Etat-Major de l'Armée, en collaboration avec le général commandant les principaux groupes des armées.

Les Commentaires de la Presse

Les journaux commentent encore longuement les incidents qui se sont produits au Conseil Supérieur de la Guerre, et l'article publié sur la question du haut commandement par M. Clémentel, rapporteur du budget de la Guerre.

Beaucoup d'organes approuvent la solution, proposée par M. Clémentel, de créer l'unité de pensée et de direction, dès le temps de paix, en réunissant les fonctions de généralissime et de chef d'Etat major général sur la même tête.

Le nouveau Généralissime

Il semble désormais certain que ce sera le général Pau le successeur du général Michel, à la Vice-Présidence du Conseil Supérieur de la Guerre.

On assure d'autre part que le général Michel cesserait ses fonctions de généralissime avant la fin de cette semaine.

Cour d'assises de Versailles
Acquittement
DE L'ADJUDANT CASANOVA

Paris, 25 juillet.

L'adjudant en retraite Casanova, buraliste à Chars, comparaissait aujourd hui devant la Cour d'assises de Versailles.

Casanova était accusé d'avoir donné volontairement la mort à un terrassier qui proférait des menaces à main armée contre sa fille.

Le verdict du jury étant négatif, Casanova a été acquitté.

Les Morts du Jour
M. Vigourel

Paris, 25 juillet.

On annonce la mort de M. Vigourel, maire et conseiller général de Bormes ; le doyen de l'Assemblée départementale du Var.

EN PERSE
LA REVOLUTION

Paris, 25 juillet.

Les nouvelles de Téhéran confirment les préparatifs du gouvernement pour marcher contre l'ex-Shah.

Le chef de la police Yprim a groupé toutes ses forces et se prépare à une lutte acharnée.

L'ex Shah aurait été reçu dans plusieurs villes avec enthousiasme.

A VENDRE

jusqu'au 30 août inclus : Tables — Guéridons — Comptoir — Chaises.

S'adresser à M. Marfisi, tabac, Place Saint-Nicolas, Bastia.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tous les — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumettie au contrôle de l'Etat
Assurance réalisée : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le tube 1.50

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURCAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ka-fusilli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sangiolo, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX SAUVÉS Par les Pilules Hahr

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER
Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les ans par cet unique remède.
Mr. Depeuzier, pharmacien à Rouen
Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'en ai mis sur mes [illegible] EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies, d'eczéma, variées — j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente [illegible]
Docteur CAPELLE — Paris
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans toutes les pharmacies ; le Flacon 3 fr 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Dupenser, 57, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 16, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Colonna.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des études documentées sur les sociétaires et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non remboursés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la Revue de la Bourse et de la Banque, 49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la rapidité de ses informations et de la valeur de ses conseils. — Abonnements : 8 francs par an. Etranger : 16 francs.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI

Apéritif TONIQUE
Délicieux Fortifiant
Exiger la Véritable Marque
Refuser les Contrefaçons

Installation à Gaz
Jean CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
donnant le rendement et consommation maximum

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX FACILES
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
EDITION 2 ; contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e et 4e No.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ADEL. GOUBAUD, Editeur, 3, rue de la Sorbonne, PARIS

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 206 — JEUDI 27 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues chez MM. Laffite, Bullier et Cie, 8, place de la Bourse, Paris
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0,75 — Diverses, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LES MAGNIFICENCES SYLVESTRES DE LA CORSE

La châtaigneraie, la hêtraie, le maquis

Quand, à proximité des villages, s'arrête la forêt, le Castagniccia commence à déployer son océan de verdure ; sous ses vagues feuillues s'abritent les maisons. Nulle part ailleurs on ne voit de pareils spécimens de châtaigniers. Du côté de Zicavo, de Serra-di-Scopamene, il y en a de monstrueux. J'en ai mesuré qui avaient douze et quinze mètres de circonférence. Les siècles les ont creusés, leur ont mangé le cœur ; à sa place on pourrait s'installer pour dormir. Mais toujours ils vivent par leur enveloppe superficielle. Sur la ruine de leur fût, le dôme majestueux des branches et des feuilles s'épanouit, et, depuis des centaines d'années, ils donnent, à l'automne, la même récolte abondante de fruits savoureux.

Le châtaignier, voilà le véritable arbre nourricier de la Corse ! Au temps des grandes guerres d'extermination, il préserva le pays de la famine. Avec son fruit, petit, mais plus sucré que celui du Continent, on fait de la farine, et avec la farine on fait de la polenta, des beignets, du pain, toutes sortes de mets et de plats capables d'assurer pendant l'hiver la subsistance de la famille.

Les anciens en auraient fait un arbre sacré parce que tutélaire. Les Corses d'aujourd'hui n'ont même pas pour lui ce respect égoïste et cette reconnaissance filiale. Impies, ils vendent à des industriels allemands, qui en font de la pâte gallique, moyennant deux francs cinquante à trois francs le tonne, d'arbre magnifique, tombé de leur race et ils n'en conservent ni tarif. Bien plus, eux-mêmes participent à ce vandalisme : les plus magnifiques échantillons sont criblés de balles, tatoués de coups de hache, endémiques exercices à la vendetta. Ainsi meurtris, les châtaigniers périssent, mettent de l'ingratitude aveugle de ceux qu'ils nourrissaient, cependant que, pour une somme dérisoire, les fabricants d'acide gallique dévastent les plus belles plantations. Ils exportent annuellement pour trois millions de francs de ce produit chimique. Mais c'est la mine non-usinée de la Corse qui s'épuise ainsi. La Castagniccia, comme la forêt, est en voie de disparition.

Cette disparition sera plus immédiatement douloureuse. Elle menace la Corse de famine à brève échéance si, rendant la vie des habitants plus difficile encore, elle ne fait que précipiter l'émigration qui arrache à ce pays les plus actifs et les plus entreprenants de ses enfants.

Au point de vue touristique, c'est une magnificence naturelle qui s'en va ; la beauté sylvestre de la châtaigneraie est une somptuosité verdoyante aux frais et reposants ombrages si touffus que c'est à peine si le soleil peut les cribler de ses rayons.

Vous la verrez encore très belle dans les environs de Zicavo, Serra-di-Scopamene, Aullène, et dans vos vos endroits. Mais il faut toutefois se hâter de la protéger contre la barbarie soi-disant ordonnatrice des chimistes industriels, contre la propre cupidité des Corses qui se laissent séduire par la vue de quelques pièces d'or données en échange des géants centenaires de la Castagneraie, et aussi contre leur ornanité native et inexpérimentée.

C'est une œuvre d'éducation plutôt qu'une œuvre législative. Il appartient aux instituteurs d'apprendre à leurs enfants le respect et l'affection de l'arbre, comme le font, avec succès, beaucoup de leurs collègues continentaux.

La hêtraie est une autre beauté forestière de l'île. Elle couvre principalement les hauts plateaux de son opulent feuillage. La plus belle que j'aie jamais vue est celle du Cruscione. On la traverse pour monter à Hierdente et je me souviendrai toujours du délicieux fraîcheur de jambon et de truites que j'ai fait parmi elles, au bord d'un torrent d'eau glacée, qui faisait un bruit énorme dans l'impression [illegible].

Les arbres qui la composent atteignent des dimensions formidables. Situés très souvent dans des lieux inaccessibles, seul l'âge a raison de leur vigueur. A de certaines endroits, blanchis comme de l'ivoire, morts debout, tués par les années, et, un jour d'hiver, abattus par un coup de tramontane, leurs cadavres couvrent le sol. On dirait un cimetière de mammouths et de bêtes antédiluviennes aux défenses abandonnées.

Ceux-là meurent de leur mort naturelle. L'inaccessibilité des endroits où ils poussent les a préservés de l'exploitation, pluriel de la dévastation. Tant pis pour les marchands-scieurs de nos forêts, mais tant mieux pour les touristes !

Le Maquis ! Voilà le grand nom terrifiant prononcé, un nom qui fait frémir quand on parle de la Corse, comme celui de Cinquemitione fait trembler les petits enfants. Le maquis, repaire des bandits, de réfractaires hors la loi qui vous attendent en embuscade pour vous arquebuser professionnellement.

Qu'est-ce donc au juste que le maquis ? A Paris et sur le Continent on s'en fait une bien étrange idée. On s'imagine que le maquis est une région spéciale de la Corse, une région impénétrable et inaccessible, non déterminée et bien définie où se réfugient les meurtriers dès qu'ils ont commis un crime pour y narguer les gendarmes et les juges. Meilleur à qui se hasarde dans ce sinistre repaire, il est aussitôt happé, dévoré par les farouches qui y sont tapis comme l'araignée au fond de sa toile où elle attend l'innocente bestiole étourdie qui viendra se prendre à ses filets.

Eh bien, tremblez, braves gens qui me lisez, le maquis est encore plus terrible que ces imaginations. Le maquis corse ne couvre pas seulement un certain canton, mais il s'étend sur l'île tout entière. Partout, où il n'y a ni culture, ni forêt, ni village, s'étend le maquis. Vous voilà à Ajaccio, c'est bonjour point, car pour peu que vous hasardiez un pas hors de la ville, vous allez être dans le maquis.

Ainsi, gare au bandit qui rôde, un bandit qui a des yeux luisants comme des braises et se repaît à satiété des pauvres Continentaux...

Ce tableau est-il trop poussé au ridicule ? Je ne le pense pas, car c'est bien à peu près ce que l'on a réussi à faire croire au reste de la France, et un peu, bien qu'à un degré moindre, au monde entier.

« Mon pauvre maquis que l'on t'a donc calomnié ! Chère brousse odoriférante, aux pénétrantes senteurs et aux petites fleurs rouges et blanches qui sourient dans tes verdures, où l'on fait de si bonnes siestes, seuls ceux-là qui ne te connaissent point peuvent médire de toi et appréhender tes délicieux mystères. »

Oui, le maquis est une brousse immense qui recouvre, en Corse, presque toutes les pentes et tapisse les ravins. Quand il n'y a pas de forêt, pour peu qu'une légère pellicule de terre végétale demeure sur le roc, le maquis croît. Quand la forêt a été brûlée, le maquis pousse dru, touffu, et c'est lui qui se fait à sa place le protecteur des vallées en empêchant le ravinement. C'est le frêne mineur de la forêt parmi lequel brouillent les chèvres qui gambadent de roc en roc en vous regardant de leur petit œil malicieux. Et ce sont les seuls animaux nuisibles que vous y rencontrerez, car nuisibles, ils le sont ces carnivores qui rongent les jeunes pousses du bois et l'empêchent de grandir. Les deux cent cinquante à trois cents mille représentants de cette race fantasque que compte le pays lui font presque autant de mal que les sauterelles en font à l'Algérie.

Le mot *maquis* vient du mot *macchia*, broussaille. Il couvre environ 50 0/0 du territoire de la Corse. Il y a de grands et de petits maquis. Les grands maquis atteignent facilement deux mètres de hauteur et les arbustes qui les composent s'élèvent presque à la dignité d'arbres.

Vous parcourez sur la crainte ces fourrés d'arbustes et de plantes parfumées tels que lauriers, chênes-verts, bruyères blanches, cistes d'Espagne, myrthes, lentisques, arbousiers, thyms, chèvrefeuilles, qui embaument l'atmosphère et portent au loin en tout l'odeur spécifique de la Corse. Par les beaux soirs d'été, d'ineffables senteurs montent des maquis irritées par l'ardeur solaire du jour, comme si des milliers de cassolettes invisibles, pleines des plus suaves parfums brûlaient autour de vous, dans la nuit. La première fois que seul, assis sur quelque rocher, au sein du grand silence on s'amollit et devent formidable la rumeur lointaine du torrent que les mille bruits du jour avaient assoupie, vous sentirez monter les émanations du maquis, vous n'échapperez pas à la commune loi, vous en éprouverez le charme et la griserie troublante. C'est par les sens que la Corse vous conquiert et, quand une fois on a respiré son odeur, on ne l'oublie pas plus que l'on oublie le parfum de la première femme aimée.

Mais c'est au printemps, de préférence, qu'il faut voir le maquis, quand s'ouvrent ses innombrables corolles comme de petites étoiles blanches et rouges à profusion semées aux flancs roux des vallées. Les montagnes nimbées de doux soleil se voilent jusqu'à mi-côte de ce manteau de fleurs à vastes ondulations pareilles aux plis d'une longue robe traînante, cependant que, dans le ciel serein, éclate et vibre la cristallerie froide des neiges impolluées, et qu'en bas, la mer enlace autour des rocs de porphyre rouge dentelés, l'écharpe écumeuse et irisée de ses flots bleus.

Toute la Corse alors, à Corse sévère, dure et farouche, qui paraît fermée aux joies sensuelles, a l'air de s'amollir et d'être prise de langueur et de désir sous la chaude caresse émotive du printemps ; elle s'habille somptueusement de ses maquis pour célébrer ses noces annuelles avec le soleil, ses amant superbe, dont le court hiver avait à peine attiédi les ardeurs.

La Corse sans son maquis, ses pins et ses châtaigniers, ne serait plus la Corse, l'on dépouiller serait commettre un sacrilège analogue au crime de couper à une belle femme son opulente chevelure. Il est de ces forfaits de lèse-beauté que tout véritable touriste doit avoir en horreur sacrée.

ALBERT SURRIER,
Membre du Comité Corse du T. C. F.
(*L'Auto*).

UN LIEU A VISITER

Avez-vous jamais parcouru la petite route qui va de Sartène au coquet village de Grosso ? Si oui, vous aurez remarqué un modeste monument en pierre de taille, élevé à droite, sur le flanc de cette route, à cinq cents mètres environ de la commune de Grosso.

J'ai eu la curiosité de m'informer de l'âge de ce monument. Je n'ai pu obtenir aucun renseignement précis, sinon qu'il est un lieu de pèlerinage, et que chaque année, le 1er septembre, de nombreux fidèles y accourent pour implorer la puissante intercession de celui qu'ils appellent *Santa Frate Martino*.

Je crois savoir que cette année, les fidèles y viendront plus nombreux que toujours, et que le pèlerinage à l'oratoire de Grosso méritera d'attirer l'attention de tous ceux qu'intéressent les choses de la foi.

Ce monument pourtant rappelle quelques souvenirs mémorables ou même glorieux pour la localité. Mais, hélas ! à quoi se réduit le patriotisme aujourd'hui où la passion de l'argent étouffe tous les sentiments de cœur chez le plus grand nombre de nos contemporains ? Qu'importe, en effet, à beaucoup et à la gloire des aïeux et cette de la patrie tout entière, des lieux que ces souvenirs ne contribuent en rien à grossir la bourse et à augmenter la somme des jouissances matérielles.

Ce monument, je l'ai dit, fut construit en pierre de taille. Les pierres, d'égale dimension, en sont reliées entre elles par encoches et rainures. Sa longueur est de sept mètres, sa largeur de quatre. Dans le cintre, un tableau, dont on ne connaît pas l'auteur, représente le bienheureux à qui la chapelle fut dédiée. Nombreux sont les fidèles qui, chaque jour, viennent s'agenouiller au pied de ce tableau miraculeux, et nombreux les prodiges obtenus de Dieu par l'intercession du Saint. Il y a quelques jours à peine, une dame de Favone était l'heureuse bénéficiaire de la puissante intercession du Serviteur de Dieu.

Malheureusement, l'état actuel de cette chapelle laisse à désirer. Les traces de dégradation que l'on constate dans ce monument qui mérite si bien notre respect et notre attention, font bien peu d'honneur à la génération actuelle.

Je me permets de faire un appel à la piété et au patriotisme de nos compatriotes encore jaloux de tout ce qui touche au culte de ces lieux pour que ce monument soit promptement restauré. La plus légère sacrifice pécuniaire suffirait pour l'accomplissement de cette œuvre éminemment religieuse et patriotique. Des fouilles savamment pratiquées nous permettront peut-être de reconstituer la date de ce monument. Peut-être aussi que nous pourrons y découvrir les précieux restes du bienheureux *Santa Frate Martino* — en effet, si la tradition nous enseigne que sa dépouille a appartenu d'abord au couvent de Bilia — ce couvent ayant été détruit vers le commencement du XVe siècle par les Barbaresques, et le culte du Saint ayant été transporté dans le sanctuaire qui lui est érigé près de Grosso, — rien ne nous empêche de supposer que sa dépouille y ait été transportée aussi.

Mon appel sera-t-il entendu ? J'espère qu'oui. En attendant, vous tous qui avez au cœur le culte des vieux souvenirs, venez donc demander à l'affable et si sociable abbé M. Leonardi, curé de Grosso, de visiter ce monument. Il vous y accompagnera avec plaisir. Il montrera à son compagnon de route des sites enchanteurs, un panorama des plus magnifiques, et enfin, au milieu d'un bosquet d'oiviers et de chênes-verts, cet orateur, objet de la piété et de la vénération constante des fidèles et datant de plus de cinq ou six siècles. Et si d'aventure ce compagnon de route se trouve être une personne riche qui veuille prendre à sa charge les frais d'une œuvre si patriotique, eh bien, tant mieux encore ! Il n'y aura pas d'argent mieux employé, et, certes, ce ne sera pas le digne curé M. Leonardi, qui s'intéresse si bien à tout ce qui touche au culte de *Santa Frate Martino*, ce ne seront pas les braves habitants de Grosso, dont la chapelle renaîtra à neuf donneront plus de relief à leur paroisse, qui n'en plaindront.

JOSEPH DE CASTELLO.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 27 juillet, à 8 heures 1/2

Marche des Drapeaux,	Solimi-k.
Les Saltimbanques, fant.,	Ganne
Valse Bleue,	Krier.
La Fille du Tambour Major,	Offenbach.
Coppelia, polka-mazurka,	Delibes.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Abonnements de Saison

Comme les années précédentes le PETIT BASTIAIS met à la disposition de ses lecteurs allant en Villégiature ou aux Eaux des *Abonnements de Saison* partant de n'importe quelle date, et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de *cinquante centimes* par semaine pour la France et les Colonies, et de *soixante-quinze centimes* par semaine pour l'Etranger.

NOS CHEMINS DE FER

Le Syndicat Agricole de la Corse avait, on s'en souvient, envoyé à Paris, au mois de décembre 1909, une délégation pour solliciter du Gouvernement une décision relative aux grands travaux proposés par la Commission interministérielle.

Elle avait reçu, de M. le Directeur général des Chemins de fer départementaux, les meilleures assurances au sujet de la ligne Ghisonaccia-Bonifacio.

Ces assurances viennent d'être confirmées à M. le Premier Président Grassi par M. de Roquemaurel :

« Vous pouvez être certain, lui dit-il, que nous ferons tous nos efforts pour répondre à vos désirs les plus chers, car nous savons combien ils peuvent efficacement servir le progrès économique de la Corse qui ne nous a jamais laissés indifférents. »

Les études définitives de la ligne seront bientôt mises au point, et les travaux suivront immédiatement le vote de la Loi par le Sénat.

Nous sommes heureux d'en informer nos populations impatientes de voir se réaliser les vœux qu'elles ont si énergiquement formulés, que nos Représents ont soutenus et que M. le Ministre des Travaux publics, ainsi que nous le disions dans la lettre ouverte que nous lui avons adressée, a fait adopter par la Chambre.

Nous ne pouvons que nous réjouir des excellentes intentions que la Compagnie des Chemins de fer départementaux vient de manifester, une fois de plus, à l'égard de notre pays, et nous prions M. de Roquemaurel, son très sympathique Directeur, dont la Corse a gardé le meilleur souvenir, d'agréer l'expression de nos vifs remerciements.

La publication des renseignements que l'on vient de lire nous permet également de faire ressortir le rôle très actif, quoique peu bruyant, que le Syndicat agricole de la Corse, sous la haute direction de M. le Premier Président Grassi, a joué dans la question du relèvement de l'île, et qui a permis à MM. Landry, Pierangeli et Pugliesi-Conti d'obtenir la solution des deux grands problèmes de l'Assainissement et du Chemin de fer.

La Médaille de 1870

La médaille de 1870, commandée par l'Etat au graveur Georges Lemaire, auteur de la médaille commémorative du Maroc, a été présentée au ministre de la guerre.

C'est une œuvre d'art très intéressante en même temps qu'un émouvant souvenir ; la face porte une figure de République casquée, cette figure a été « posée » par Mlle Dubois, de l'Opéra-Comique, qui avait déjà servi de modèle pour la médaille du Maroc ; le revers est décoré seulement d'un trophée d'armes avec cette légende : « Aux défenseurs de la Patrie, 1870-1871. »

La nouvelle médaille sera attachée à un

ruban de moire à neuf raies vertes et noires, disposées verticalement.

Des agrafes d'argent seront ajoutées à ce ruban pour les engagés volontaires et pour les hommes de la campagne franco-allemande.

Les Travaux de Dragage
DU NOUVEAU-PORT

Après une courte interruption de deux petites années, l'entrepreneur chargé d'approfondir le port de Bastia a bien voulu consentir à reprendre ses travaux.

On sait que cette entreprise a pour objet d'assurer le long du quai de rive une hauteur d'eau de 6 m. 25, de façon à permettre l'accostage des navires de moyen tonnage.

Cette profondeur sera-t-elle suffisante étant données les dimensions des navires actuels qui viennent s'amarrer à ce quai? C'est une question que notre Chambre de commerce aura à se poser, le jour surtout où elle se décidera à donner suite à son projet de construction des docks le long de ce même quai.

Ce que l'on doit demander à présent, c'est que la profondeur prévue au cahier des charges soit rigoureusement obtenue et que l'emploi d'une *drague à godets*, ordinairement employée pour d'autres travaux, ne soit pas un obstacle à la parfaite exécution des travaux. Il existe, en effet, à peu de distance des quais, de gros blocs laissés par l'entreprise Creissen qu'il serait temps de voir disparaître. L'entrepreneur se chargera-t-il de les enlever? C'est ce que l'on peut se demander.

L'administration des Ponts et Chaussées, qui compte parmi les agents de son service du port des hommes fort compétents, devrait avoir à cœur de conduire ces travaux à bonne fin.

C'est ainsi que nous avons pu constater avec plaisir que les nouveaux quais du large sont presque complètement terminés, et que très prochainement les gros navires étrangers pourront y accoster ; mais il faut que l'administration abandonne certains procédés et certaines méthodes de travail qui font rêver lorsque on les voit encore employés. Nous n'en voulons pour preuve que l'incroyable lenteur avec laquelle cette même administration fait procéder à l'enlèvement des blocs construits sur le terre-plein du Fango.

On espérait que l'été 1911 verrait rapidement disparaître ces blocs qui ont soulevé de si violentes protestations. Mais il n'en est rien encore, et les réclamations se font toujours aussi nombreuses.

Il est vrai que le voisinage de l'égoût collecteur qui, comme on le sait, continue à se déverser dans le souterrain du Fango, n'est pas de nature à calmer ces justes plaintes.

Voilà encore une question dont les divers services publics de la Ville devraient se préoccuper.

Si, comme on le dit, les travaux ont été mal exécutés, il serait temps que l'on mette à l'étude les divers moyens d'y remédier. On ne peut logiquement admettre qu'un ouvrage qui a coûté si cher à la Ville et qui a pour but d'éloigner des endroits habités un voisinage peu agréable, ait pour résultat de créer, à l'entrée même du Nouveau-Port et au fond de la place Saint-Nicolas, un foyer d'infection sur le danger duquel, par ces temps d'épidémie, il est inutile d'insister.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 juillet.

A peine un incident est-il apaisé au Maroc qu'il en surgit un autre. Tous ces différends jetés à la longueur et à l'incertitude des négociations impressionnent comme de juste notre marché qui s'ouvrit encore en réaction assez sensible. C'est de reste la même attitude que l'on peut observer sur les principales places étrangères. Notre 3 0/0 fléchit à 94.67.

Tous les Fonds Etrangers sont en baisse : Extérieure 93.67, Turc 91.50, Serbe 89.90 contre 90.35. Les séries Russes abandonnent une nouvelle fraction ; le 4 1/2 revient à 100.50. Les Etablissements de Crédit suivent la tendance générale mais dans des limites très restreintes. Le Crédit Foncier s'établit à 808, le Crédit Lyonnais à 1.490, le Comptoir National d'Escompte à 930 et la Société Générale à 790.

Sous calme à 5.585. Les valeurs de traction sont lourdes tandis que les valeurs d'électricité restent assez bien tenues. Les industrielles et charbonnages russes abandonnent quelques fractions. Le compartiment des mines aurifères est mélangé. Rio à 1.789. La tendance du métal est plutôt favorable à Londres et à New-York.

En Banque, les Mines d'Or sont discutées. Reprise des valeurs de caoutchouc : Anglo French Mercantile 45.25.

Au comptant, l'action ordinaire U. S. Worsted (Cie Lainière des Etats-Unis) donne lieu à d'autres transactions à 468.

Peu de changement en Chemins Français.

Lettre Ouverte
à M. le Président de la Chambre de Commerce et à M. H. Pierangeli, député, de Bastia.

Monsieur le Président,
Monsieur le Député,

Le commerce de la ville de Bastia, ému par l'annonce de la suppression de l'emploi d'un vérificateur des douanes au port de cette ville, juste au moment où les opérations de visite tendent à augmenter et où les investigations du service deviennent plus méticuleuses par suite des changements de tarif nécessitant ainsi un laps de temps plus étendu pour chaque opération, prie instamment le Président de la Chambre de Commerce de vouloir bien intervenir énergiquement et sans retard auprès des autorités supérieures pour que cette mesure très préjudiciable aux intérêts du commerce local soit rapportée.

Dans l'espoir d'une solution favorable les soussignés vous prient d'agréer, M. le Président, l'assurance de leurs sentiments les plus dévoués.

Suivent les signatures.

Les Corses au Maroc

Au cours d'un banquet des anciens chasseurs d'Afrique, le général Lyautey a raconté l'anecdote suivante :

« Il y a quatre ou cinq mois, j'étais au fort sur les bords de la Moulouya. Les balles crépitaient. Tout-à-coup, un chasseur qui se trouvait non loin de moi eut la cuisse traversée par un projectile. Comme c'était un enfant et qu'il était blessé pour la première fois, il resta un moment à se demander s'il devait pleurer, gémir ou rire ; puis, comme nous l'avions entouré pour le réconforter, il regarda le sang qui s'écoulait de sa blessure, et dit avec orgueil : « Après tout, on est soldat. » Il y a dans ces mots, ajouta le général, tout l'héroïsme des chasseurs d'Afrique. »

Le soldat dont il est question dans ce récit est un Corse : François Colonna de Leca, de Coggia, engagé au 2e régiment de chasseurs d'Afrique. Il a été blessé dans la journée du 11 juillet 1910, et a été proposé pour la médaille militaire.

Mairie de Bastia
ARRÊTE

Nous Maire de la Ville de Bastia,
Vu la loi du 5 avril 1884,

Considérant que l'habitude prise de faire baigner les chevaux ou autres animaux de trait sur la plage de Toga et l'anse de Vignola, réservées aux bains de mer, pour la population de la Ville de Bastia, est contraire à l'hygiène et est de nature à causer de réels dangers pour la sécurité des personnes fréquentant la plage et surtout les enfants.

Considérant qu'il importe également de maintenir la décence et le bon ordre dans ces endroits fréquentés par les familles de la Ville.

Arrêtons :

Article 1er. — Durant la période des bains de mer comprise entre le 16 juillet et le 30 septembre il est interdit de faire baigner les chevaux, mulets et autres animaux sur toute l'étendue des plages de Toga et de Vignola réservées aux bains de mer.

La circulation de ces animaux est rigoureusement interdite pendant la même période sur ces plages.

Art. 2. — Le port du maillot de bain est obligatoire pour les hommes et les jeunes gens qui se baigneront devant l'espace occupé par les cabines particulières et l'établissement des bains.

Art. 3. — Il est défendu de se déshabiller ou de s'habiller sur la plage devant les emplacements désignés à l'article précédent.

Art. 4. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bastia, le 23 juin 1911.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Gazette Ajaccienne

Instruction publique

Par arrêté en date du 21 juillet 1911, M. Mary, directeur de l'Ecole Normale, à Ajaccio, a été promu de la 4e à la 3e classe.

M. Roubidat, professeur de l'Ecole Normale, à Ajaccio, a été promu de la 4e à la 3e classe.

Postes et Télégraphes

M. Savignoni Ange-Toussaint, facteur rural à Ghisacci, est nommé facteur rural à Valle d'Alesani, en remplacement de M. Chiaramonti, retraité.

M. Frutacci Toussaint-Alexis, ex-soldat au 23e bataillon de chasseurs à pied, demeurant à Patrimonio, est nommé, au titre de la loi de 21 mars 1905, facteur rural à Cotti-Chiavari, en remplacement de M. Casanova, retraité.

M. Ristorucci, ex-soldat au 4e rég. d'infanterie coloniale, est nommé, au titre de la loi du 21 mars 1905, facteur rural à Ghisoni, en remplacement de M. Savignoni qui reçoit une autre destination.

Chambre des Notaires

Voici la composition de la Chambre des notaires de l'arrondissement d'Ajaccio pour l'année 1911-1912 :

Président : M. François Godde, notaire à Ajaccio ; secrétaire : M. Poufranchi, notaire à Ajaccio ; trésorier : M. J.-P. Silvani, notaire à Ucciani ; Syndic : M. Casanova, notaire à Bastelica ; rapporteur : M. Cerati, notaire à Guagno ; Membres : MM. Grisoni, notaire à Bologna, et Federici, notaire à Grosseto-Prugna.

Vol avec effraction

Dans la nuit du 24 au 25 juillet courant, un vol avec effraction a été commis par des auteurs inconnus, dans le magasin de M. Felici Vincent, négociant, avenue du 4er Conseil.

On en les voleurs ont soustrait 35 ou 36 revolvers, 16 boîtes de cartouches renfermées dans une vitrine et une douzaine de francs environ qui se trouvaient dans le tiroir-caisse.

Une enquête est ouverte.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 27 juillet, à 8 heures 1/2

Les Mêharis, marche,	Virier.
La Poupée de Nuremberg, fant.,	Adam.
Doux Aveux, redowa,	Romain.
Barbier de Séville, cavatine,	Rossini.
Pipotte, polka,	Gentil.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Extincteur d'Incendie de l'abbé Dancy

Le succès de cet appareil absolument unique est tel que la Société pour l'Exploitation des Extincteurs d'incendie est à l'heure actuelle débordée de commandes. Cela assure à cette Société une situation tout à fait exceptionnelle, qui mérite de retenir l'attention des capitalistes. Pour renseignements, s'adresser 26, Cours Bonaparte, Paz.

Mairie de Bastia
AVIS

La Mairie de la ville de Bastia porte à la connaissance de ses administrés qu'informé par les agents du service que les appareils de distribution d'eau sont l'objet de détériorations de la part de malfaiteurs, il vient de rappeler au service de la police et aux agents de la voirie d'exercer une surveillance des plus actives pour faire cesser ces actes de vandalisme qui peuvent compromettre l'alimentation publique.

Il rappelle en même temps qu'il est interdit aux particuliers de se servir à un moment quelconque des bouches d'arrosage qui ne sont destinées qu'au service public.

Il est recommandé aux bons citoyens de signaler aux autorités ceux des auteurs de pareils délits qui leur seraient connus et que la loi punit sévèrement.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 26 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 24°2 à midi + 29° ; à 6 heures du soir + 25°9
Maxima + 32° ; Minima + 21°5.

Baromètre : 7 heures du matin, 764 mm. midi, 763 mm., 6 heures du soir, 762 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Décès

On nous annonce le décès, survenu à Amiens, de Mme Octavie Ferrand, veuve de M. Joseph Ferrand, ancien préfet, membre de l'Institut. Elle était ainsi alliée aux familles Gregori et Pierangeli auxquelles nous adressons, ainsi qu'à son fils, M. Charles Ferrand, ingénieur en chef de la marine, nos bien sincères condoléances.

Au Lycée

La distribution des prix aura lieu, au Lycée de Bastia, le 29 juillet, à 8 heures du matin, sous la présidence de M. le général Leidet, gouverneur de la Corse.

Pour les personnes munies de lettres d'invitation, l'entrée est boulevard du Palais.

Les élèves entreront par la rue de la Miséricorde, à partir de 7 heures 1/2.

Mariage

Samedi dernier, a été célébré en l'église paroissiale Saint Jean-Baptiste, le mariage de la toute gracieuse Mlle Emilie Castellani avec M. Ignace Garelli, comptable à la mairie de Dakar.

C'est au milieu d'une foule de parents et d'amis, que les jeunes époux ont fait leur entrée à l'église, suivie d'un nombreux cortège.

Les garçons et demoiselles d'honneur étaient :

M. Ernest Castellani et Mlle Vincenti.
M. Pierre Filippi et Mlle Félicité Martinenghi.
M. René Cavalli et Mlle Gaby Cavalli,
M. Vincent Cavalli et Mlle Laure Timoteï.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Pasqualini qui a prononcé une allocution pleine de cœur et d'une haute élévation de sentiments.

Les témoins étaient pour le marié, Mme B. Cavalli et M. J. Raffalli ; pour la mariée, Mlle Angeline Castellani et M. Castellani.

Après la cérémonie les nouveaux mariés ont reçu à la sacristie les félicitations des nombreuses personnes qui étaient venues leur apporter leurs meilleurs vœux de bonheur.

Le cortège s'est rendu au Cyrnos-Palace, décoré somptueusement pour la circonstance, où un déjeuner, signé du meilleur Vatel de la ville, a été servi aux invités dans la grande salle des fêtes ; une immense guirlande de fleurs, d'un effet merveilleux, courrait le long de la table. Le menu était ainsi composé :

Hors d'œuvre variés
Langouste à l'américaine
Bouchées à la reine
Filet de bœuf à la renaissance
Granité au Kirsch
Haricots verts à l'anglaise
Volaille truffée en cocotte
Salade cœur de laitues
Coupe Cyrnos-Palace
Friandises
Corbeilloms Verger
Desserts
Chiosel di Campore. — Fleurie 1906
Champagne

Une sauterie qui a pris fin vers 6 h. du soir a été organisée par les jeunes gens et à 9 heures du soir un grand bal aux sons d'un excellent orchestre réunissait une foule nombreuse de danseurs, pendant lequel un lunch organisé d'une façon grandiose par l'aimable Directeur du Cyrnos-Palace a été servi aux invités. On s'est séparé très tard, en emportant de cette fête un inoubliable souvenir.

Nous adressons aux jeunes époux nos souhaits de bonheur.

Dans les commissariats

M. Mancini, agent de la sûreté, est nommé inspecteur de la brigade mobile à la gare de l'Est, à Paris.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils.*

Consultations gratuites de chirurgie

Le docteur J. Stefani donnera tous les vendredis matin, de 8 h. à 10 heures, à sa clinique, 4, Boulevard de Cardo, des consultations gratuites réservées aux indigents, *Chirurgie générale et spéciale* (yeux, oreilles, nez, gorge, larynx).

Vins

Vin de Sartène à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maris, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

Avis

Madame Oreste Raggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Lucchetti, Bastia.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Place Notre-Dame, chez Mme veuve Sanguinetti.

ETAT-CIVIL

Naissance.

Pandolfi Marie Félicité.

Décès.

Astolfi Pierre-François, représentant de commerce, 23 ans, de Bastia.
Moser Louis-Paul-Camille, ancien inspecteur des postes et télégraphes, 78 ans, de Saint Léger des Vignes, (Nièvre).

AVIS DE DÉCÈS

Mme Moser, née de Mattei ;
M. Camille Moser, percepteur des contributions directes à Bourges, et Mme Camille Moser, née Haurt ;
M. Louis Moser, substitut du Procureur de la République près le Tribunal d'Annecy ;
M. Antoine Moser, vice-consul d'Espagne à Bastia, et Mme Antoine Moser, née de Lurri ;
Mlle Yvonne Moser ;
Mme veuve Lazarotti-de Carbuccia ; Mme veuve Richard-de Servonnes et ses enfants ;
M. et Mme Pierre de Carbuccia et leurs enfants ; M. et Mme François Lazarotti et leurs enfants ;
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR LOUIS MOSER

Ancien inspecteur des postes et télégraphes

leur époux, père, beau-père, grand-père, cousin et oncle, pieusement décédé le 26 juillet 1911, dans sa 79e année.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui jeudi, 27 juillet, à 4 heures du soir.

On est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes sur le désir exprès du défunt.

Les membres de la Société d'Assistance Publique sont priés d'assister à l'enterrement de M. LOUIS MOSER qui aura lieu à 4 heures de l'après-midi.

A VENDRE

pour cause abandon de propriété :

Vaches bretonnes,
Taureaux nantais,
Jument âgée suitée,
Cheval, 5 ans, attelé et monté,
Cheval, 2 ans, joli et fort,
Poulche, 1 an.
Pâturages pour broût, fourrage et prairies, du 1er août jusqu'au 30 novembre

S'adresser à M. Pillet à Ostricaul.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

25 juillet — 26 juillet
Rentes de 3 0/0 ancien . 94.55 — 94.40
de 3 0/0 amortis . . 96.05 — 96.95
ex-coupon.

AJACCIO
Epidémie de fièvre aphteuse

Ajaccio, 26 juillet.

Une épidémie sérieuse de fièvre aphteuse sévit actuellement dans toute l'étendue de l'arrondissement d'Ajaccio.

Le maire de la ville a pris un arrêté interdisant la vente du bétail dans l'arrondissement.

Les foires qui devaient avoir lieu les 6 et 7 août, à Aullène et à Levie, ont été suspendues par arrêté préfectoral.

PROPRIANO
Un drame au revolver

Propriano, 26 juillet.

Un drame émouvant s'est produit hier soir, dans notre petite ville.

Vers 6 heures et demie, une véritable fusillade retentissait à l'intérieur de la commune.

La population épouvantée se porta aussitôt sur les lieux : deux individus, les nommés Santarelli Dominique, âgé de 37 ans et Martinetti Jean, âgé de 39 ans, tous deux journaliers à Propriano, avaient échangé 12 coups de revolver, à la suite d'une discussion d'intérêt.

Santarelli, qui a reçu une légère blessure à la cuisse droite, a été aussitôt arrêté.

Martinetti, qui a été blessé à une main, a pris la fuite.

Au « Journal Officiel »

Les biens ecclésiastiques

Paris, 26 juillet.

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce jour, sont attribués à l'Etat, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu aux fabriques des églises de Lavatoggio, de Soveria, de Zilia, de Rosazia, de Muro, de Piazzole et de Carticasi, et actuellement mis sous séquestre.

Récompenses Honorifiques

Médaille d'or de la Mutualité

Paris, 26 juillet.

La médaille d'or de la Mutualité a été décernée à M. Zevaco, à Sartène.

Les Morts du Jour

Le capitaine de frégate Borsat de Laperouse

Paris, 26 juillet.

On annonce de Saigon, la mort de M. Borsat de Laperouse, capitaine de frégate.

M. Borsat de La Pérouse était âgé de 46 ans.

M. Jean de Mitty

M. Jean de Mitty, un de nos écrivains les plus distingués, est décédé hier.

M. Jean de Mitty, qui était âgé de 47 ans, collaborait au *Mercure de France*, au *Matin*, à la *Revue Blanche*, et à divers autres journaux et revues.

MONTEVIDEO
Arrestation de l'assassin Valesi

Paris, 26 juillet.

Les journaux annoncent que Valesi, l'assassin du directeur de l'asile d'aliénés d'Aix, qui avait été laissé en liberté provisoire par les autorités judiciaires de Montevideo, malgré ses aveux, est allé se constituer lui-même prisonnier au Consulat de France.

Le Circuit d'Angleterre

La troisième étape

Londres, 26 juillet.

Le circuit aérien pour le prix du « Daily Mail » a continué aujourd'hui.

Plusieurs concurrents ont pris leur vol, ce matin, au milieu d'une foule nombreuse, pour la troisième étape Bristol-Brighton.

L'aviateur français Vedrines est arrivé premier à Brighton, où il a été chaleureusement acclamé.

Le classement général

Les aviateurs français Vedrines et Beaumont tiennent toujours la tête dans le classement général du Circuit d'Angleterre.

BEAUMONT
arrive premier

Un télégramme de la dernière heure annonce que Beaumont arrive premier, et qu'il remporte ainsi la victoire du Tour d'Angleterre.

Une Manifestation RÉVOLUTIONNAIRE au Ministère de la Justice

Paris, 26 juillet.

Depuis plusieurs jours, les syndicalistes protestent avec véhémence contre le maintien au régime du droit commun des détenus syndicalistes condamnés à la suite des désordres de grève.

En vain, les détenus eux-mêmes ont-ils protesté en faisant la grève de la faim.

N'obtenant aucune satisfaction, les révolutionnaires se sont livrés aujourd'hui, à une manifestation publique.

En groupes, il se sont rendus au Ministère de la Justice, où ils ont protesté bruyamment.

Des cris répétés de « A bas Caillaux ! A bas Cruppi ! » se sont faits entendre à diverses reprises.

Mais la police, prévenue secrètement, veillait.

Un escadron de gardes républicains déboucha dans les rues avoisinantes.

En quelques instants la place fut déblayée.

Les manifestants se retirèrent en désordre en proférant des menaces.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Postes et Télégraphes

Paris, 26 juillet.

Le Sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes vient d'autoriser l'ouverture d'un bureau télégraphique à Partinello.

PARIS
Accident d'automobile

Paris, 26 juillet.

M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, a été victime hier d'un accident d'automobile, qui a failli lui coûter la vie.

M. Autrand passait dans la Rue Royale, quand il fut violemment heurté par une automobile qui arrivait à toute allure.

Le préfet de Seine-et-Oise fut blessé assez grièvement.

Le Choléra
A Lyon

Lyon, 26 juillet.

Des cas suspects de choléra auraient été relevés à Lyon.

Le service d'Hygiène a déjà pris toutes les mesures préventives indispensables pour empêcher l'extension de l'épidémie.

Les quartiers suspects ont été isolés.

LAGNY
Chute mortelle de M. Espivent de la Villeboisnet

Meaux, 26 juillet.

Un tragique accident d'automobile s'est produit hier, non loin de Lagny-le-Sec.

Le vicomte Espivent de la Villeboisnet, ancien officier de cavalerie, a fait une terrible chute au cours d'une promenade aux environs de Lagny.

Le malheureux a été relevé dans un état désespéré.

EN ANGLETERRE
Les Gens de mer de Cardiff

Londres, 26 juillet.

A la suite de la convention signée par l'Union des Gens de mer avec les patrons, tous les ouvriers en grève, ont repris complètement le travail.

L'Union sera désormais reconnue par les patrons.

Les différends futurs seront soumis à l'arbitrage.

Les revendications seront examinées ultérieurement.

EN ALLEMAGNE
Mort mystérieuse de l'actrice parisienne Lantelme

Paris, 26 juillet.

Un télégramme d'Allemagne annonce que la célèbre actrice parisienne Mme Lantelme, a trouvé la mort dans un terrible accident survenu en mer.

Au cours d'une promenade en yacht, Mme Lantelme et son mari, M. Edwards, ancien directeur et fondateur du journal le « Matin, » furent précipités à l'eau.

Le corps de la malheureuse actrice n'a pas encore été retrouvé.

Quant à M. Edwards, son état inspire de vives inquiétudes.

AU MAROC
Les négociations franco-espagnoles

Il se confirme de plus en plus que les négociations franco-espagnoles aboutiront probablement à un *modus vivendi* permettant de régler toutes les questions pendantes en établissant une sorte de zone neutre entre les deux polices.

La Maladie du lieutenant Thiriet

Paris, 26 juillet.

Les dernières nouvelles du Maroc annoncent que l'incident survenu au lieutenant instructeur français Thiriet pourrait avoir de graves conséquences pour son état de santé.

Le lieutenant Thiriet est sérieusement indisposé.

D'après les médecins qui le soignent, la maladie du lieutenant Thiriet serait la suite des mauvais traitements et des coups, qu'il a reçus des soldats espagnols.

A LARACHE
Un fou assaille une sentinelle

Un nouvel incident s'est produit hier au poste de Larache.

Un Français, qui était devenu subitement fou, s'est jeté sur une sentinelle espagnole, dans un accès de démence.

Sans égard aucun pour son état mental, un officier espagnol n'a pas craint de faire feu sur le malheureux Français qui a été grièvement blessé.

Ce dernier a été transporté aussitôt à Tanger, par les soins du consul de France.

L'INCIDENT D'AGADIR

Les pourparlers franco-allemands

Paris, 26 juillet.

Les pourparlers relatifs à l'incident d'Agadir se sont poursuivis aujourd'hui entre M. Jules Cambon et M. Kiderlen-Wœchter.

Le ministère des Affaires étrangères n'a communiqué aucune note officielle relativement aux diverses questions traitées dans cette conversation.

Le retour de l'empereur d'Allemagne

L'empereur Guillaume qui est parti aujourd'hui de Bergen, rentrera vendredi à Berlin.

Dans les milieux officiels, on affirme que le retour de l'empereur activera sans nul doute, les conversations entre diplomates français et allemands.

GRANDE INQUIÉTUDE
Bruits de Guerre à Londres

Londres, 26 juillet.

L'inquiétude grandit, à Londres, tous les jours, en raison des nouvelles qui arrivent d'Allemagne.

Dans les milieux politiques et diplomatiques, à Berlin, on ne cesse de proclamer que l'Allemagne ne battra pas en retraite devant la colère anglaise.

Les Risques de la Guerre

Au Lloyd, un avis officiel fait connaître aux intéressés que le risque de guerre ne sera plus compris, à partir du 9 août prochain, dans les contrats d'assurances.

L'or anglais
est retiré
DES BANQUES DE BERLIN

Les Banquiers anglais ont commencé à retirer toutes les valeurs qu'ils avaient déposées dans les banques de Berlin.

D'un autre côté, les Banques anglaises n'acceptent plus que très difficilement des effets pour l'Allemagne.

La flotte anglaise n'ira pas en Norvège

L'escadre anglaise de l'Océan Atlantique, qui devait visiter, dans quelques jours, les principaux ports norvégiens, vient de recevoir l'ordre de rester à son poste.

Les Réservistes de la Marine *sont convoqués* EN ALLEMAGNE

En outre, pour la première fois, cette année, l'Allemagne vient de convoquer toutes ses réserves pour prendre part aux prochaines manœuvres navales impériales.

AJACCIO
Grand Hotel Solferino

S, Cours Napoléon, Ajaccio
en face les jardins de la Préfecture
Entièrement remis à neuf
Genre Tourisme-Chic

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

Maison J. Carbucia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couvert
Articles de Paris
Articles de Voyage
Bijouterie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie Dentelle Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbucia et Fils

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
BASTIA QUINQUINA
Vin du Cap au Quinquina Bourgeois frères

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à bourrer: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Épicerie de la Gare
Mme Orestie BIAGINI
Denrées Coloniales - Graines - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTE — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux mêlés avant 25 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE KLARSO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. Cie La Prévoyante. Bureau H, 11, rue Lacharrière, Paris.

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

BAR SOAVI
Cours Sébastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sûreté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 14, Place Saint-Nicolas, Bastia.

CP. Demandez les CIGARETTES MAGANTES MATTEI 0,30 le paquet.

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule de L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif Tonique — Fortifiant
Marque déposée — Se méfier des imitations
CÉDRATINE
Grande liqueur de marque
Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 207 — VENDREDI 28 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers : 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25.

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	12 m.	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 19 m. — Coucher, 6 h. 56 m.
Premier quart., le 1. — Pleine Lune, le 9.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Nazarie.
Fête de Demain : Sainte Marthe.

27 JUILLET

HAUT COMMANDEMENT ET POUVOIR CIVIL

La question du haut commandement, qu'on a si abondamment discutée ces jours derniers au Parlement et dans la presse, a été posée, en somme, sous deux aspects fort différents.

Il semble que le grand public se soit surtout demandé ce que deviendraient, en temps de guerre, les relations réciproques du pouvoir civil et de l'autorité militaire, et si l'ingérence, dans la direction suprême des opérations, d'un gouvernement sans compétence stratégique, ne priverait pas les généraux d'une partie de l'initiative et de l'indépendance qui apparaissent non seulement comme la compensation très légitime des écrasantes responsabilités qu'ils assumeraient à ce moment, mais encore comme la condition indispensable de la victoire.

Cette crainte apparaît tout-à-fait injustifiée, et, en outre, profondément injuste à l'égard des représentants du pays et de ceux d'entre eux qui exerceraient le pouvoir exécutif au moment d'une campagne. Ne voit-on pas, dès le temps de paix, le Gouvernement et les Chambres accueillir avec la plus grande déférence tous les avis des chefs de l'armée ? Ne sommes-nous pas accoutumés à accorder généreusement et pour ainsi dire sans compter, tout ce qui nous est demandé au nom de la défense nationale ? Pourquoi supposer que cette confiance discrétionnaire disparaîtrait ou s'amoindrirait à l'heure où la nécessité en apparaîtrait mieux que jamais.

Les réservistes sont souvent, pendant leurs périodes, employés de telle façon que c'est une dérision de prétendre qu'on les a fait venir pour reprendre leur instruction et leur entraînement en vue de la guerre. Nous avons pourtant maintenu les périodes, parce que le commandement nous en a affirmé la nécessité. Nous avons limité le nombre des permissions, supprimé les dispenses, parce que le même commandement nous l'a demandé.

Pas davantage nous n'avons tergiversé ni marchandé lorsqu'on nous a invités à voter la coûteuse réorganisation de l'artillerie. A plus forte raison, aucun gouvernement républicain n'hésiterait à donner tous les crédits, tous les pouvoirs aux chefs de l'armée lorsqu'il s'agirait de sauver d'un péril pressant l'intégrité du territoire.

D'autre part, quelques personnalités plus averties, entre autres mes collègues M. de Trévenenc, le général Langlois, M. Hesse, ont posé un problème beaucoup plus précis : notre armée, ou plutôt l'ensemble de nos forces armées — militaires et navales — ont-elles dès le temps de paix l'unité de doctrine sans laquelle il serait impossible de leur assurer l'unité de direction en temps de guerre ? L'instruction des troupes, la préparation à la guerre, c'est-à-dire l'établissement des plans de mobilisation et de concentration, sont confiées uniquement à l'état-major de l'armée. Ce sera seulement au moment de s'en servir qu'on mettra ce formidable outil aux mains d'un homme qui n'aura pas pu, auparavant, s'exercer à le manier. Cet homme devra engager ses opérations d'après une concentration qui n'est pas son œuvre, qui pourra ne pas correspondre à ses conceptions personnelles... Ne serait-il pas plus rationnel de nommer dès le temps de paix un généralissime qui aurait son état-major, qui forgerait l'instrument à sa main, selon une doctrine stratégique ferme, et selon les méthodes qu'il aurait résolu d'appliquer, le cas échéant, à la conduite des opérations ?

En outre, comme il n'est pas admissible que le gouvernement doive ni puisse demeurer étranger à la conduite générale d'une grande guerre, on fait remarquer que nous n'avons pas encore constitué l'organe nécessaire à cette participation. Il y aurait, par exemple, à coordonner les efforts des différentes armées, et l'ensemble de ceux-ci avec ceux des escadres et peut-être avec la défense des colonies. Quel serait, aux mains du Chef de l'Etat et de ses Ministres, le moyen d'exercer cette coordination ? Le général Langlois préconise à cet effet la création d'un *état major permanent de la défense nationale* qui comprendrait le chef d'état-major de l'armée, un sous-chef d'état-major de la marine et un certain nombre d'officiers d'élite des deux armées de terre et de mer.

Cet organe remplirait la même fonction en vue de laquelle avait été décidée, en 1906, la constitution d'un *conseil supérieur* auquel nous n'avons jamais donné le secrétariat permanent que je réclamais encore dans les colonnes de la *Correspondance Républicaine*, à la date du 28 novembre dernier, et qui aurait été, selon moi, « la clé de voûte de la Défense Nationale. »

Mais il y a un troisième point de vue, qui est de beaucoup le plus inquiétant. Il s'agit de savoir si ce haut commandement dont nous discutons gravement l'autonomie ou la subordination vis-à-vis du pouvoir civil, est à la hauteur de la tâche qui lui incombenait en temps de guerre. Naguère, les quelques écrivains indépendants qui exprimaient comme moi une certaine anxiété à cet égard étaient taxés de parti-pris, d'exagération : c'était tout juste si on ne suspectait pas notre patriotisme. Il faut croire que le point faible que nous avions aperçu s'est considérablement élargi, car à présent tout le monde le voit, et personne n'ose plus en contester l'existence. Des organes comme la *France Militaire*, dont on connaît l'extrême modération et le caractère quasi officieux, ne dissimulent plus la vivacité de leur inquiétude.

« Il faut, écrit ce journal à la date du 3 juillet, que le général n'ait pas peur de se mettre en avant du front et de commander. Mais pour qu'il *use*, il faut qu'il *sache* commander.

» Et cela, — je le répète et on ne le répétera jamais assez — beaucoup, qui ne s'y exercent jamais, *ne le savent pas*.

» ... On a beaucoup fait la guerre au commandement, sur le papier du moins, pour sa vigueur physique ; que l'on chicane encore plus les chefs sur leur valeur intellectuelle !

» Un chef n'est complet que s'il peut *concevoir et exécuter*. A ce prix seulement, il aura ce qu'on est convenu d'appeler le caractère.

» Un chef *qui ne peut pas physiquement est inerte*. Un chef qui *ne sait pas intellectuellement* reste *inactif*.

» Ni l'un ni l'autre ne peuvent vouloir. Ils ne sauraient commander. Et ne commandant pas, ils n'ont pas plus la confiance en eux qu'ils ne gagnent la confiance de leurs subordonnés.

» C'est en *forgeant* qu'on devient forgeron, en *commandant* qu'on devrait devenir *commandant en chef*.

» *On le devient trop souvent en faisant tout autre chose et même en ne faisant rien.*

» L'amour du coup d'encensoir, la susceptibilité du chef, la platitude et la flagornerie de l'inférieur, le peu de sérieux de l'instruction d'ensemble et de la manœuvre, l'inconsistance de la critique, tous ces défauts, si connus, si déplorés, prennent leur source *dans ce fait que le commandement ne commande pas, et cela parce qu'il ne sait pas.* »

En effet, avant de déterminer comment s'exercera le haut commandement en temps de guerre, et quels pouvoirs il conviendra de lui octroyer pour le meilleur accomplissement de sa mission, il faut savoir si ce haut commandement existe ; en d'autres termes, si nous avons, en nombre suffisant, des généraux capables de concevoir un plan de bataille et suffisamment vigoureux, intellectuellement et physiquement, pour en diriger avec succès l'exécution.

Et si nous n'en avons pas, eh ! bien ! il faut en faire, en accélérant la retraite des généraux qui ne commandent pas, qui ne sauraient pas commander, et leur remplacement par des officiers plus jeunes et mieux instruits. Fort heureusement, ceux-ci ne nous manquent pas : nous en avons, en qualité et en quantité, plus qu'il n'en faudrait pour commander le double des armées que nous pouvons mettre en ligne.

Ce. HUMBERT,
Sénateur de la Meuse.

Le Général ORDIONI

Avec la sinuosité de ses côtes, le sauvage de ses maquis, le pittoresque de ses golfes, l'escarpement de ses montagnes, notre île de Corse est bien faite pour former l'âme et le corps des soldats.

Les grands hommes que sa race a donné au sont un exemple, et si Plutarque vivait, c'est dans cette terre heureuse qu'il viendrait compléter la galerie de ses héros.

La ville de Corte, escarpée dans le haut, ombragée dans le bas sous les palmes de beaux arbres, et bercée du souffle des brises méridionales, pour avoir donné le jour au général Ordioni, y prendrait place au rang des cités illustres qui virent naître tant de grands hommes.

L'école de Saint-Cyr accueillit de bonne heure le jeune déterminé que cette nature large et saine avait nourri. C'est de là que le futur grand chef sortit dans les premiers numéros et avec le grade de sous-lieutenant pour rentrer dans la Légion de la Gendarmerie, c'est-à-dire dans une arme d'élite, à la fois la plus aventureuse et la plus exposée.

Muni d'un fort bagage de connaissances mathématiques, animé de cet esprit d'émulation qui fait les plus forts, il conquit brillamment le grade de capitaine. Bien vite, son ardeur juvénile l'entraînait en Corse, où il fit de la bonne besogne et partit en ayant conquit la sympathie de tous. Nommé chef d'escadron, lieutenant-colonel et puis colonel à Bordeaux, où il resta cinq années, le colonel Ordioni fut apprécié pour ses hautes qualités de tactique et pour ses nobles sentiments de soldat français.

C'est pour récompenser les bons et loyaux services de ce vaillant soldat que cette année les deux étoiles de général illustrèrent ses épaulettes.

Officier de la Légion d'honneur et général inspecteur permanent de la Gendarmerie,

237 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

PAR PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VII

PAS AMIES !

— Qu'auriez-vous fait à ma place, mon cher Philippe ?.. Tout d'abord, je pensais m'être préparée contre toute déception possible, car, moi aussi, je m'étais déjà égarée sur bien des fausses pistes... J'ai questionné l'enfant qu'on appelait Gabrielle. Elle m'a répondu que son vrai nom était Yvonne, qu'elle avait été en nourrice chez Madeleine Godard, à Saint-Gratien, où une ouvrière, une Parisienne, l'a prise pour démontrer les soupçons d'un mari jaloux... Comment voulez-vous que je doutasse encore ?

Philippe se passa la main sur le front... Où M. de Rouvray s'égarait-il ainsi ? Et, en l'engageant devenait encore plus obscure. Elle poursuivit :

— Je vois bien de ce qui arrive, mais vous comprendrez, en présence de votre scepticisme, que je tienne à dégager toute ma responsabilité dans cette ténébreuse affaire.

— Je n'ai qu'un parti à prendre, conclut Philippe... C'est d'interroger moi-même Gabrielle, car, à tout prix, je veux découvrir la vérité !

Le jour où la prétendue Yvonne, après son entrevue avec Gaston Tracy, était partie précipitamment pour courir auprès d'Henri Beaudouin, qu'elle savait à la mort, l'émoi avait été grand chez le duc de Rouvray. Un mot lancé à Clotilde apprenait à celle-ci que la jeune fille se rendait au chevet d'un de ses camarades d'enfance dont elle venait d'apprendre l'état désespéré. Gabrielle rentra tard à l'hôtel de la rue de Varennes. Aux questions anxieuses de sa mère et du duc, elle répondit :

— Oui, je vous ai inquiétés et je le regrette... Mais quand on m'a dit qu'Henri Beaudouin, mon ancien camarade, se mourait, je n'ai écouté que mon cœur !.. Je ne peux croire que vous me fassiez un reproche de n'avoir pas pris le temps de vous prévenir et de vous demander une autorisation que vous ne m'auriez certes pas refusée !

— Non, ma fille, fit la première Mme de Rouvray, jamais je ne te blâmerai, quelque anxiété que j'en ai conçue, d'avoir cédé à l'impulsion de ton cœur !

Clotilde, en effet, éprouvait comme un soulagement à constater cette bonne chez l'enfant dont, quelques jours auparavant, elle déplorait douloureusement la froideur et l'indifférence. Mme de Rouvray s'était trompée ; la nature vibrante d'Yvonne venait de s'affirmer ! Quelque chose pouvait donc la toucher ! Depuis cette confidence, Gabrielle, pourtant, n'était pas retournée rue du Temple. Elle ne disposait à dire à sa mère son désir de s'assurer du complet rétablissement de son ami, lorsque, brusquement, en faisant un tour après le déjeuner, dans le jardin de l'hôtel, au détour d'une allée, elle se trouva tout à coup en face d'Henri Beaudouin.

— Vous, Henri ! s'écria-t-elle, très émue, en voyant le visage pâli et les traits tirés du jeune homme.

— Oui, répondit celui-ci, maîtrisant difficilement son émotion... Les travaux que nous avions à faire pour M. de Rouvray sont terminés, et il était absolument nécessaire que je vinsse les examiner.

— Souffrez-vous encore ? demanda-t-elle avec sollicitude.

— Non, répliqua-t-il vivement.

Et, d'une voix amère, il ajouta :

— Pas de mon mal, au moins !

Assurément, il la contemplait. Ce visage si franc, ces yeux si limpides ne semblaient courtisan recéler aucune honte cachée. La duchesse de Langeville avait certainement menti en affirmant que Gabrielle était une fille perdue. Les derniers mots prononcés par Henri Beaudouin avaient produit sur la jeune fille une impression douloureuse. Que signifiaient-ils ? Gabrielle n'était pas de celles qui tergiversent devant les explications.

— Pourquoi me regardez-vous ainsi, Henri ? demanda-t-elle... Pourquoi votre voix tremble-t-elle en me parlant ?.. Pourquoi sortiez-vous de m'adresser une phrase aussi étrange ?.. Vous avez quelque chose... avouez-le !.. Quelque chose contre moi !.. Je vous connais depuis trop longtemps pour ne pas deviner qu'il s'est produit en vous un revirement.

— Gabrielle !..

Il s'arrêta. L'aveu qu'il avait à lui faire était trop affreux et semblait ne pouvoir s'échapper de ses lèvres.

— Parlez franchement ! Que s'est-il passé depuis que nous nous sommes vus ?

— Je vous en prie !.. balbutia-t-il. Ne me demander rien !

— Je vous demande tout, au contraire !.. Je ne veux pas rester dans une pareille incertitude !.. Je lis dans vos yeux une sorte d'affolement !..

Dans un irrésistible élan, il laissa échapper :

— Ah ! il y a de quoi !

— C'est à cause de moi que vous souffrez ?

— Oui, peut-être...

— Que vous a-t-on fait ?.. Que vous a-t-on dit ?..

— Ah ! c'est affreux ! balbutia-t-il.. Mais je ne l'ai pas cru !

Avec véhémence, elle s'écria :

— Qui est-ce donc ?.. Et quelles sont ces paroles que vous ne voulez pas me répéter ?.. Encore une fois, Henri, je veux les connaître !..

Il murmura :

— Non, non ! Ne me demandez pas cela !

— Ne comprenez-vous pas, fit-elle avec décision, qu'il ne peut pas régner entre nous une pareille angoisse !.. Henri, vous me direz qui vous a parlé de moi, ou, à ma profonde douleur, à mon éternel regret, tout sera pour jamais fini entre nous !

Il poussa un cri de désespoir.

— Eh bien ! balbutia-t-il haletant, qu'il soit fait selon votre volonté !.. Aussi bien, vous avez raison... Cette calomnie infâme, il faut la réduire à néant... ou que j'en meure !..

— Le nom ?.. questionna-t-elle, la gorge serrée... Le nom ?

— C'est Mme de Langeville.

— Cette femme ?.. Que vous a-t-elle dit ?

— Non, non ! C'est trop horrible ! Je ne peux pas le répéter !

— Alors, c'est moi qui la forcerai à s'expliquer !..

— Où allez-vous ?.. interrogea-t-il à son tour, en voyant le geste de décision de la jeune fille.

— Chez Mme de Langeville !

(*A suivre.*)

le général Ordioni se prépare avec toute l'ardeur de ses fières à contribuer au relèvement de la Corse et à la lutte future qui libra triompher dans un loyal patriotisme le Drapeau de la République.

En dehors de tous, tous ceux qui ont approché le Général savent quel hôte accueillant et bon, quel causeur agréable et quel homme de goût est ce modeste soldat, fils de Cyrnos.

Le général Ordioni ne compte dans tous les mondes que des amis et des meilleurs.

La Corse tout entière doit être fière d'avoir donné le jour à un si vaillant soldat, et contenté d'avoir contribué à mettre dans les rangs de l'Armée française un général de si réelle valeur.

PAUL MATTEI,
Membre du Comité Directeur de l'Union des Corses et Amis de la Corse.

La Forêt d'Asco

Corte, 25 juillet.

Ce matin a eu lieu l'adjudication de la forêt d'Asco. M. Eyraud-Joly, industriel à Gap, a été déclaré adjudicataire pour le prix de 350.000 francs. Cette somme est exclusivement destinée à la construction du chemin vicinal ordinaire de la commune.

La longueur de ce chemin est de 8 kilomètres, jusqu'au village, et de 12 jusqu'à l'entrée de la forêt.

L'administration des chemins vicinaux aura à préparer immédiatement les plans et devis pour assurer l'emploi à bref délai du produit de la coupe.

Dans le cas où cette somme serait insuffisante pour achever le chemin, la commune fera appel au concours de l'Etat qui subventionne les chemins vicinaux des communes non encore pourvues de routes carrossables.

Cette coupe comprend 66.429 arbres cubant 185.450 mètres cubes, dont 125.058 de bois de service en industrie et 600.401 de bois de feu.

L'exploitation de la totalité de la coupe devra être complètement achevée dans un délai de 18 ans à partir du jour de l'adjudication.

Six concurrents, offrant tous les meilleures garanties se sont présentés ; aucun d'eux ne l'ayant voulu à la mise à prix, qui était fixée à un million, l'exploitation de la forêt a été accordée à M. Eyraud-Joly, après entente avec le conseil municipal d'Asco.

Gazette Départementale

CALVI. — La nomination de M. Fabiani, avocat au barreau de Calvi, en qualité de suppléant rétribué du juge de paix de Sisco, a été accueillie dans toute la Balagne avec une vive satisfaction, qui s'explique par les mérites réels du jeune magistrat et la popularité dont jouit sa famille.

Nous adressons à M. Fabiani toutes nos félicitations.

ILE-ROUSSE. — Hier, on célébrait le brillant mariage de Mlle Joséphine Colombani et M. Pierre Peraldi, le négociant bien connu de notre arrondissement.

La mariée, resplendissante dans sa robe soie « blanche comme la candeur de son âme, » était conduite par son père, le sympathique représentant de la Compagnie Singer.

Après la cérémonie légale, le cortège interminable de parents et d'amis s'est rendu à la cathédrale, où M. Alfonsi, notre digne et sympathique vicaire, dont nul n'ignore l'attachement à notre paroisse, a béni la belle union. Sous le guide constant de notre chère Patronne « l'Immaculée Conception », et dans un discours bien dit et bien goûté par tous les assistants, M. Alfonsi a dicté au nouveau ménage qui va augmenter notre cité, sa conduite pour l'avenir ; et c'est sur cette prière que parents et amis s'arrêtèrent, et prenant aussi à une destination, celle des grands salons de bas et resplendissant Hôtel de la Poste, où se dressait une table de plus de 80 couverts, que la main très habile de la charmante directrice Mme Agathe Tassara avait émerveillé tous les convives pour la mise à point. « Chaque chose à sa place, une place pour chaque chose ».

Salle artistement décorée et menu choisi ; en voici l'énumération :

Hors-d'œuvre variés
Langouste à la mayonnaise
Vol-au-vent financière
Flageolets à la Parisienne
Volaille de Bresse
Salade Russe
Fiant. — Glâteaux. — Fruits
Vins fins assortis. Liqueurs, Champagne.

Les nombreux convives dans un élan tout spontané et sincère adressèrent aux jeunes époux au moment de nous quitter pour partir en voyage de noces, leurs meilleurs vœux de bonheur, et dans la même pensée adressèrent à la toute charmante directrice de l'Hôtel de la Poste, Mme Agathe Tassara, ses félicitations, et une fois de plus en constatait chez elle, qu'il fallait y arriver pour reconnaître la réalité pour son charmant accueil et son talent pour la bonne cuisine.

Les vœux des parents et des amis accompagnent les jeunes époux, tout en espérant un heureux retour bientôt.

Un Ami.

BONIFACIO. — Le feu de la tourelle des îles Lavezzi, dans les bouches de Bonifacio, a été détruit par un incendie.

La tour balise, placée sur une roche sous-marine, se trouve à 6 ou mille et demi de l'île. Il paraît que cet incendie est dû à un acte criminel, car, à l'aide d'instruments puissants et tranchants, on a dessellé la serrure de la porte de clôture et établi le courant d'air incendiaire.

Un enquête est ouverte.

FRASSETO. — La nuit dernière, vers minuit, une détonation d'arme à feu, entendue par plusieurs habitants du village, retentissait, mais un profond silence ayant succédé à ce bruit insolite, tout le monde se persuada qu'il était le fait d'un promeneur facétieux.

Les époux Sauzi Louis, négociants, furent réveillés en sursaut par la détonation et par un bruit de vitres cassées. Ayant allumé leur lampe, ils constatèrent que les débris d'une glace suspendue au mur de leur appartement jonchaient le plancher. Ne pensant pas à mal, ils crurent que cette brusque rupture était due au retrait du cadre en bois de la glace provoquée par la chaleur intense de la saison et se rendormirent en toute tranquillité.

Le matin, dès que le jour fut venu, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que la glace avait été brisée par une balle qui, après avoir perforé le bord extérieur de la deuxième vitre et du volet de leur croisée, était venue broyer la glace située dans la même direction. Effectivement on projectile a été trouvé, très écrasé par les divers choc qu'il avait subis, au chevet de Mme Susini où il était allé s'abattre après divers ricochets. La direction suivie par ce projectile ayant permis de déterminer exactement le point d'où le coup a été tiré, il en résulte que au lieu de se trouver en présence d'une tentative criminelle, il est certain que son auteur s'était proposé d'intimider M. Susini. En effet, ce dernier aurait été foudroyé dans son lit si le coup au lieu d'avoir porté sur un côté de la croisée avait été dirigé sur le bas et par le milieu de la fenêtre.

Cette affaire cause une vive émotion dans le village. De sérieux soupçons pèsent sur l'auteur de cette tentative criminelle qui ne saurait tarder à être découvert.

La gendarmerie de Sainte-Marie-Sicché, prévenue, est sur les lieux aux fins d'enquête. Il faut espérer qu'elle saura tirer cette affaire au clair.

MAUSOLÉO. — M. Zecchi Joseph-Louis, garde domanial des eaux et forêts de 2e classe à Lei, nommé à la maison forestière de Tartagene, est maintenu, sur sa demande, à sa résidence actuelle.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juillet.

Le marché a été pris aujourd'hui d'un nouvel accès de faiblesse qui paraît dû plutôt à des réalisations causées par l'approche de la liquidation qu'aux nouvelles extérieures. En effet tout au restant optimiste la spéculation tient à alléger ses positions avant les vacances et la plupart des offres trouvent difficilement contre-partie. La Rente Française ne perd pas moins de 15 centimes à 94.52. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure recule à 93.50, le Turc à 91.42, le Serbe à 89.50. Emprunts Russes en réaction. Les Etablissements de Crédit sont lourds. Le Crédit Lyonnais fléchit à 1.472. Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 930 et la Société Générale à 790. Le Crédit Foncier reste ferme aux environs de 810.

Les valeurs industrielles, de traction et d'électricité sont faiblement tenues. Le groupe russe s'avérit en nouvelle moins-value. De même les titres cuprifères perdent quelques fractions. Rio à 720.

A la deuxième partie, l'action la France, société de constructions agricoles, est ferme à 128.50.

Le marché en banque a été particulièrement affecté et la plupart des valeurs finissent au plus bas.

Les Phosphates Tunisiens qui avaient été démesurément poussés réactionnent à 438 cours encore trop élevé.

Au comptant, l'action Naphte Lisnoski est l'objet d'un bon courant de demandes à 415. La Jumper Californien se négocie à 15 francs.

Chemins Français calmes.

Nécrologie

M. Louis Mozer

M. Louis Mozer, qui s'est éteint hier, luttait depuis plusieurs années contre le mal qui l'avait saisi et l'avait plus d'une fois conduit jusqu'aux portes de la tombe. Grâce à une énergie extraordinaire, au dévouement incomparable de sa bien-aimée compagne et de ses enfants, son existence a pu être prolongée au-delà de tout espoir. Mais l'heure fatale a sonné et il a pu s'endormir paisiblement pour l'éternité, entouré de tous ses enfants.

M. Louis Mozer avait été un des premiers receveurs des télégraphes dans notre ville, et avait contribué à y organiser le service. Ses connaissances techniques, son activité et son esprit d'initiative eurent raison de toutes les difficultés inhérentes à toute organisation nouvelle.

Il ne tarda pas à s'allier à l'une des premières familles de la ville. Il trouva en Mlle de Mattei, fille du commandant de Mattei, nièce du général de Carbuccia et du président de Carbuccia, une compagne rare, une femme d'élite.

Appelé plus tard sur le Continent, à un poste plus avantageux, il y termina sa carrière, avec le grade d'inspecteur, et rentra à Bastia. Son activité ne lui permit pas un long repos. Il se livra à diverses opérations industrielles et n'y renonça jusqu'au moment où la maladie l'obligea à confier la suite de ses affaires à son plus jeune fils.

Le regretté M. Mozer était un homme charmant, de relations très agréables et sûres ; il ne comptait que des amis dans notre ville et sa mort a causé d'immenses regrets ; sa famille était toute à la joie du rapide avancement dont vient d'être l'objet M. le substitut Mozer, appelé au tribunal d'Annecy, lorsqu'est survenu l'affreux malheur.

Les obsèques ont eu lieu dans l'après-midi. Le deuil était conduit par les fils, MM. Louis Mozer, substitut au tribunal d'Annecy ; Antoine Mozer, vice-consul d'Espagne à Bastia, les cousins, MM. Pierre de Carbuccia, avocat, et François Lazarotti, et d'autres parents. L'affluence était considérable. Dans le long cortège, on remarquait M. le receveur Burbira et le personnel des postes et télégraphes, les magistrats et les membres du barreau, les notabilités de la ville. Après l'absoute donnée par M. le curé Leschi, le cortège s'est dirigé vers le cimetière, où se trouve le caveau de la famille.

Nous prions Mme Mozer de Mattei, MM. Mozer et leur famille, d'agréer l'expression de nos condoléances attristées.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

Ont obtenu des bourses d'enseignement primaire supérieur :

Angeli Jeanne-Françoise, née en 1895, le père sous-officier retraité à Campana, 4 enfants, quart de bourse d'entretien, cours secondaire de Bastia.

Robin Roch-Sébastien, né en 1896, le père employé d'octroi à Bastia, 2 enfants, quart de bourse d'entretien, cours complémentaires de Bastia.

Giorgi Charles-Jean, né en 1896, la mère ménagère à Bastia, quart de bourse d'entretien, cours complémentaire de Bastia.

Giraldi Sébastien, né en 1895, le père vermicellier à Bastia, 3 enfants, quart de bourse d'entretien, cours complémentaire de Bastia.

Gravier Georges-Henri, né en 1896, le père employé à Bastia, 3 enfants, quart de bourse d'entretien, cours complémentaire de Bastia.

Leca Nataline-Toussainte, née en 1896, le père laitier à Merzana, quart de bourse d'entretien, cours secondaire d'Ajaccio.

Limarola Ignace-Félicité, née en 1896, la père cultivateur à Vallecalle, 3 enfants, quart de bourse d'entretien, cours secondaire de Bastia.

Luciani François-Joseph-Jérôme, né en 1897, le père maçon à Bastia, quart de bourse d'entretien, cours complémentaire de Bastia.

Poli Marie-Caroline, née en 1897, le père instituteur en retraite à Sollacaro, 6 enfants, demi bourse familiale, cours secondaire d'Ajaccio.

Vanelli Jean-Mathieu, né en 1895, la mère ménagère à Bastia, 3 enfants, quart de bourse d'entretien, cours complémentaire de Bastia.

Bianchi Cécile, née en 1897, le père brigadier de police à Marseille, 2 enfants, quart de bourse d'entretien, école primaire supérieure.

Giudicelli Anna, née en 1897, la mère veuve, employée au téléphone à Marseille, 1 enfant, quart de bourse d'entretien, école primaire supérieure.

Marmorat Jean-Baptiste, né en 1896, le père employé d'octroi à Marseille, 2 enfants, quart de bourse d'entretien, école primaire supérieure.

Taddei Simone-Louise, née en 1898, le père employé à la Cie du gaz à Bordeaux, 5 enfants, trois quarts de bourse d'entretien. école primaire supérieure

Cianfrani Angèle-Eugénie, née en 1896, le père éclusier, 4 enfants, demi bourse d'internat, école primaire supérieure de Pont à Mousson.

Ambrosini Sarette-Marie, née en 1896, le père gardien de la paix à Lyon, 3 enfants, demi bourse d'internat, école primaire supérieure.

Romanetti Etienne-Antoine, né en 1897, le père gardien de prison à Lyon, 4 enfants, quart de bourse d'entretien, école primaire supérieure.

Trojani Jean-Augustin, né en 1895, le père surveillant à la maison d'arrêt de Toulon, 4 enfants, quart de bourse d'entretien, école primaire supérieure.



Ne laissez pas la maladie s'appesantir sur vous. Souvenez-vous que plus vous tarderez à vous soigner, plus votre rétablissement sera long, si toutefois il est encore possible. Particulièrement si vous souffrez de l'estomac, mettez-vous de suite au traitement des Pilules Pink.

Vous tous qui avez à vous plaindre de votre estomac, qui ne pouvez pas jouir du plaisir de la table, seul plaisir qui peut nous rester après que tous autres nous ont été enlevés, pensez aux Pilules Pink. Faites un essai des Pilules Pink, vous éviterez les tortures des mauvaises digestions, vous retrouverez la bonne humeur que seules les bonnes digestions procurent.

Pilules Pink

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 26 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 24° à midi + 27° ; à 6 heures du soir + 24°5
Maxima + 32° ; Minima + 20°.
Baromètre : 7 heures du matin, 765 mm. midi, 765 mm., 6 heures du soir, 764 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Nouvelles judiciaires

M. Stefanini François-Antoine-Vincent, avocat, docteur en droit, est nommé juge suppléant rétribué au tribunal de 1re instance de Rennes.

M. Stefanini, qui a satisfait aux épreuves du dernier concours pour l'admission dans la magistrature, était attaché depuis plus de deux ans au ministère de la justice.

Nous nous réjouissons sincèrement de cette nomination. M. Stefanini a voulu être magistrat, comme son excellent père, son regretté grand-père et d'autres de ses aïeux. Pour se montrer digne magistrat, il n'aura qu'à se pénétrer de leur exemple et des hauts souvenirs qu'ils ont laissés dans la magistrature française.

Nouvelles universitaires

M. Raffaelli, professeur de mathématiques au lycée de Mont-de-Marsan, est nommé aux mêmes fonctions au lycée de Nice.

Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement de Bastia se réunira pour la 1re partie de la session, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, le lundi 31 juillet courant, à 3 heures de l'après-midi.

Légion d'honneur

On lit dans le *Petit Marseillais* :

Parmi les croix de la Légion d'honneur décernées par le ministre de la marine, nous sommes heureux de signaler celle de M. Albert Fraisinet, administrateur de la Compagnie de navigation, qui vient d'être nommé chevalier.

Aucune distinction ne pouvait être mieux accueillie à Marseille, où M. Albert Fraisinet ne compte que des sympathies. Il se les est attirées par sa constante amabilité et par l'intelligence et l'activité qu'il apporte dans la direction d'une des plus anciennes et des plus importantes compagnies de navigation marseillaise.

Mort subite

Hier soir, vers 4 heures, Mlle Delfini Laure, hôtelière, Rd Saint-Angelo nº 4, allait déclarer à la police, que le nommé Pietrini Joseph, âgé de 50 ans, de Valle-d'Alesani, de passage à Bastia, venait de mourir subitement dans son hôtel, en présence de plusieurs témoins.

Le corps de M. Pietrini, a été transporté aussitôt, par les soins de l'Assistance publique, à l'Hôpital Civil.

La famille a été prévenue par Mlle Delfini.

Lauréat en Droit

M. Battestini Nicolas, de la faculté libre de droit de Marseille, a remporté le 1er prix de droit civil, 1re année, licence.

Toutes nos félicitations au jeune lauréat.

Exploit d'apaches

Dans la nuit du 25 au 26 courant, les locataires de la maison Romieu étaient réveillés par les cris désespérés d'une fillette d'une douzaine d'années.

Ils se mirent à la fenêtre et aperçurent une malheureuse jeune fille qui se cramponnait à la rampe de l'escalier Romieu, tandis que deux jeunes gens, de 18 à 20 ans, deux véritables apaches, essayaient de l'enlever de force.

Finalement, l'un d'eux appose sa main sur la bouche de la jeune fille, afin de l'empêcher de crier, et puis, à deux, la prenant par la taille, ils la transportèrent sur les quais.

Nous nous contentons de signaler cet exploit d'apaches.

Il nous semble que les mœurs d'il y a quelques années reprennent dans notre ville.

Licence en droit

Nous apprenons avec plaisir le brillant succès de M. Paul-Louis Peroni à son examen de licence en droit devant la Faculté d'Aix.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

—

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

Apéritif de 5 à 7 heures

Gavroche,	Monier.
Je t'aime,	Waltenfeld.
Sylvio Pellico, ouv.,	Zerco.
La Fille de Mme Angot, ouv.,	Lecocq.
Aubade discrète,	Ferret.
Rêve d'artiste,	Aubry.
Ma petite Bretonne,	Berniaux.

Soirée de 8 heures à minuit

L'armateur explorateur,	Cristini.
Souvenirs à Joseph Strauss,	Forbach.
Le Calife de Bagdad,	Boisldieu.
La Rascotte,	Audran.
Mendiant d'amour,	Gouhlier.
Lucie de Lamermoor,	Donizetti.
Berceuse de Jocelyn,	Godard.
Fantaisie alsacienne,	Gauvin.
La Zanzaroca,	Soyer.
Rinceline,	Waltenfeld.
L'Espérantelle,	Gracq.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

26 juillet — 27 juillet
Rentes de 3 0/0 anciennes . 94.40 — 94.37
— de 3 0/0 amortie . . 94.95 — 96.60
ex-coupon.

Les Corses à Paris

L'ALLIANCE FÉDÉRALE DES CORSES

Paris, 27 juillet.

Divers groupements de Corses de Paris se sont réunis en assemblée générale, au cours de laquelle ils se sont constitués en une Fédération qui portera le nom d'*Alliance Fédérale des Corses*.

M. le commandant Gabrielli a été désigné comme président de cette Fédération.

Récompenses Honorifiques

Médaille d'honneur agricole

Paris, 27 juillet.

La médaille d'honneur agricole a été conférée à M. Albertini, cultivateur à Corte, et à M. Giuli, agriculteur à Centuri.

POUR LA MUTUALITÉ

Les récompenses suivantes ont été décernées aux personnes ci-après pour services rendus à la Mutualité :

Médaille d'argent

M. Graziani, à Cervione.

Médaille de bronze

MM. Barbier, Bastiani, Lepidi, Nicolini, Paoli Santelli, Vincigueria, à Bastia.

MM. Casabianca, Felici, Graziani, Loviai, Marini, Pallavicini, Pietri, Rocca, à Ajaccio.

Mention honorable

MM. Biancardini, Moretti et Raibaldi, à Bastia.

Nouvelles Militaires

Ecole de Vincennes

Paris, 27 juillet.

L'ajudant Pitance, du 7e rég. d'artillerie à pied de la Corse, et l'ouvrier d'Etat Pascaud, attaché à la direction d'artillerie à Bastia, sont admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école d'administration militaire.

La mort accidentelle DE Mme LANTELME

Paris, 27 juillet.

Le mystère le plus complet continue à régner sur l'accident mortel qui est survenu, au cours d'un voyage sur le Rhin, à la célèbre actrice parisienne Mlle Lantelme et à son mari, M. Edwards.

Le procureur impérial a ordonné une enquête très active de ce drame qui reste encore inexplicable.

M. Edwards aurait promis une somme de 1.500 francs à celui qui retrouve le corps de sa femme.

D'après la version officielle, Mlle Lantelme serait tombée à l'eau pendant la nuit, par la grande fenêtre de la chambre qu'elle occupait à bord du yacht l'*Aimée*.

M. Edwards se serait précipité, à son tour, à l'eau, pour sauver sa femme.

M. Edwards et Mlle Lantelme étaient partis dans les premiers jours de juillet pour la Hollande où ils avaient fait une croisière ; ils remontaient le Rhin, se rendant à Cologne, quand l'événement dramatique se produisit.

La Question DU GÉNÉRALISSIME

Paris, 27 juillet.

Une note officieuse, de la dernière heure, annonce que le général Pau serait décidé à refuser les fonctions de généralissime.

Le général Pau aurait donné comme prétexte qu'il n'aurait plus que deux années à exercer le commandement suprême.

La campagne blocarde aura ainsi servi à quelque chose.

Dans les milieux militaires, il est question du général Joffre.

M. CECCALDI

Paris, 27 juillet.

Nous sommes autorisé à démentir le bruit, qui avait couru hier, de la nomination de M. Ceccaldi, député de l'Aisne, comme gouverneur général des Antilles.

Conseil des Ministres

Paris, 27 juillet.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 10 heures, au château de Rambouillet, sous la présidence de M. Fallières.

Dans ce conseil, les ministres s'occuperont de la question du haut commandement et des incidents survenus au Conseil supérieur de la Guerre.

La nomination du généralissime sera soumise à la signature présidentielle.

Les Morts du Jour

Paris, 27 juillet.

On annonce la mort du colonel Fradin de Linière, qui était âgé de 88 ans.

Le colonel Fradin de Linière était commandeur de la Légion d'honneur.

LE SCANDALE de la Colonie des Vermireaux

Avallon, 27 juillet.

Le tribunal correctionnel d'Avallon a rendu hier son jugement dans le procès de la Colonie des Vermireaux, dirigée par les époux Soliveau, associés avec Alexandre Landrin, et la surveillante Jougla.

On se rappelle les incidents graves qui, en juillet 1910, amenèrent une violente manifestation des pensionnaires de cet établissement, inculpés des mauvais traitements qu'ils y subissaient.

A la suite des faits révélés par l'instruction, les époux Soliveau et leurs complices ont comparu devant le tribunal correctionnel.

La femme Soliveau, directrice de la Colonie, a été condamnée à *trois ans* de prison.

L'agent de placement Landrin est condamné à *deux ans* d'emprisonnement.

La surveillante Jougla, directrice de la succursale du Moulin Colas, qui est prévenue d'homicide par imprudence, se voit condamnée à 6 mois, le gardien Moriat à 4 mois, le cuisinier Raux à 3 mois et le gardien Remy à 2 mois de prison.

Soliveau, le mari de la directrice, a été condamné à 6 mois d'emprisonnement.

La lecture du jugement a été accueillie par les applaudissements de tout l'auditoire.

DUEL BERNSTEIN-PUJO

Paris, 27 juillet.

La mise en liberté momentanée de M. Lacour, camelot du roy, actuellement en prison pour permettre à celui ci de se battre en duel avec M. Henry Bernstein, ayant été refusée par le Garde des Sceaux, son premier témoin M. Maurice Pujo a demandé et obtenu à lui être substitué comme adversaire de M. Bernstein.

Une rencontre à l'épée a eu lieu hier matin, aux environs de Paris.

A la deuxième reprise, M. Pujo a reçu à l'avant bras une blessure pénétrante qui a mis fin au combat.

Les adversaires ne se sont pas réconciliés.

AU MAROC

Les négociations franco-espagnoles

Paris, 27 juillet.

Les pourparlers entre le cabinet de Madrid et le cabinet de Paris, relativement aux divers incidents survenus à El-Ksar, ont continué sans incidents.

Il semble que le plan d'un *modus vivendi*, destiné à empêcher désormais tout conflit, soit définitivement arrêté.

L'INCIDENT D'AGADIR

Les pourparlers franco-allemands

Les pourparlers diplomatiques continuent entre M. Jules Cambon et M. Kiderlen-Wœchter.

Malgré les difficultés qui continuent à surgir, on espère des deux côtés que l'on pourra aboutir à une entente.

La Presse Allemande

La presse allemande semble être complètement désemparée par l'attitude énergique de la France et de l'Angleterre, plus que jamais résolues à ne pas se laisser intimider par le bluff allemand.

Cependant, plusieurs journaux de l'Empire continuent toujours leurs menaces et commentent l'incident franco-allemand sur le ton le plus insolent.

A la Chambre des Communes

Déclarations Sensationnelles de Lord Asquith

Londres, 27 juillet.

Lord Asquith a fait aujourd'hui à la Chambre des Communes des déclarations sensationnelles au sujet de la situation extérieure.

« Si la France et l'Allemagne, a dit le premier ministre, n'arrivent pas à une entente, il est du devoir de l'Angleterre de prendre une part active à la discussion des affaires du Maroc.

« Cette attitude nous serait dictée d'abord par une obligation que nous impose l'accord conclu en 1904 avec la France, et ensuite, par le souci de la défense des propres intérêts britanniques. »

Après ces paroles, le chef de l'opposition, M. Balfour, a pris la parole. Il s'est déclaré satisfait des déclarations de lord Asquith, et il a ajouté :

« Nos divisions politiques n'existeront plus le jour où le drapeau anglais sera engagé.

ANGOULÊME

Un alcoolique tue l'abbé Guibault

Angoulême, 27 juillet.

Un drame, qui a très profondément ému la population d'Angoulême, s'est produit aujourd'hui dans notre ville. L'abbé Guibault, très honorablement connu ici, a été tué par un alcoolique, qui a déchargé sur lui un coup de fusil à bout portant.

La mort a été instantanée.

EN ALLEMAGNE

Le Congrès de Berlin

Berlin, 27 juillet.

Le gouvernement allemand a pris un arrêté d'expulsion contre le citoyen Yvetot, membre de la C. G. T. française, délégué au Congrès des Fédérations syndicales de Berlin.

Yvetot, prévenu à temps, a pris la fuite.

Le Circuit d'Angleterre

Beaumont est reçu par S. M. le Roi

Londres, 27 juillet.

S. M. le roi Georges V a reçu aujourd'hui l'aviateur français Beaumont Conneau, vainqueur du Circuit d'Angleterre, en audience particulière.

Le roi a félicité Beaumont de ses exploits aériens, qui le mettent à la tête des aviateurs du monde entier.

Arrestation de deux Rédacteurs de la *Guerre Sociale*

Paris, 27 juillet.

L'enquête ouverte au sujet des menées révolutionnaires continue dans le plus secret dans les milieux syndicalistes.

Ce matin, à la première heure, les agents de la Sûreté ont procédé à de nombreuses perquisitions au domicile des principaux chefs du mouvement.

Au cours de ces perquisitions, la police a mis en état d'arrestation deux rédacteurs de la *Guerre Sociale*, malgré leurs violentes protestations.

A VENDRE

pour cause abandon de propriété :
Vaches bretonnes,
Taureaux nantais,
Jument âgée suitée,
Chevri, 5 ans, attelé et monté,
Chevri, 2 ans, joli et fort,
Poulicin, 1 an.
Pâturage pour brebis, luzernes et prairies, du 1er août jusqu'au 30 novembre.
S'adresser à M. Pillot à Ostriconi.

On désire acheter
FORÊTS
en Corse
Prière adresser lettres contenant offres et tous renseignements utiles à Monsieur J. B., imprimerie du *Petit Bastiais*, à BASTIA.

Avis Important
M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA
a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Etoffes, dernières créations* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.
Complets sur mesure
Devants incassables depuis 35 francs
Coupe et façons irréprochables
Concurrence Impossible
Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.
N.°B. On demande de bonnes culottières

RHUM
FOX-LAND
GRANDE MARQUE

OREZZA-LES-EAUX
Grand Hôtel de la Paix, Stazzona
Veuve PIETRI, propriétaire
Ouvert du 1er juillet à fin septembre
Le plus rapproché des sources.
Très élogieusement recommandé par les membres du *Club Alpin Français* de Paris dans une brochure intitulée « Cinq Semaines de voyage en Corse. »
Concert dans le parc pendant les repas.
Prix maximum 6 *francs par jour* chambre comprise.
Forte réduction pour familles et séjour prolongé.

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL
Transport direct entre Bastia et les ports du Nord
Service régulier [illegible] entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.
ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT.
UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 208 — SAMEDI 29 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Seniveard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits sont remis à l'auteur et reçus aux Bureaux du Journal.
Petite réserve 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Réserves 0,30 — Judiciaires 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever : 4 h. 49 m. — Coucher, 6 h. 56 m.
Premier quart., le 1. — Pleine Lune, le 9.
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Marthe.
Fête de Demain : Saint Abdon.

28 JUILLET

Tanger et Agadir

La France traversait, il y a quelques années, une crise du patriotisme ; les décevantes théories du pacifisme universel rencontraient dans certains milieux une faveur exagérée, mais Guillaume II débarque à Tanger, les plus pacifistes comprennent soudain qu'il ne suffit pas de désirer la paix pour la conserver, et le pays démontre, par la dignité virile de son attitude, qu'il est prêt à faire front à l'éventualité d'une guerre. Le geste de l'Empereur avait dessillé nos yeux, nous étions guéris.

Sauvés du péril pacifiste, nous en avons depuis couru un autre : la solidité de notre alliance et la sincérité de nos ententes étaient chaque jour mises en doute, non pas, bien entendu, par notre Gouvernement, mais dans la presse et jusque dans le Parlement : journalistes et parlementaires commettaient quotidiennement, à cet égard, des imprudences de langage à décourager notre alliée et nos amis, et à leur faire croire qu'il était décidément impossible de faire fond sur nous.

Persévérer dans de tels errements eût pu, à la longue, nous ramener à l'isolement terrible du lendemain de 1871.

Or, l'envoi d'une canonnière allemande devant Agadir a groupé autour de nous la Russie et l'Angleterre si fortement que l'Allemagne en fut impressionnée, et s'empressa de protester de la pureté de ses intentions. Nous ne pouvons dire encore comment sera solutionné cet incident, mais déjà nous en avons tiré ce bénéfice que la nation française est cette fois bien convaincue de l'efficacité de notre alliance et de celle de l'entente cordiale. Elle n'oubliera pas que Russes et Anglais nous ont déclaré qu'il nous appartenait de régler nous-mêmes l'incident au mieux de nos intérêts et de notre dignité, et qu'ils nous suivraient aussi loin qu'il nous plairait de les conduire.

Le double geste de Tanger et d'Agadir aura donc eu ces deux conséquences de nous avoir amenés à nous ressaisir, et de nous avoir convaincus ainsi que l'Europe de la solidité du bloc Franco-Anglo-Russe. Que Guillaume II en soit remercié !

Et ce n'est pas non plus un enseignement négligeable que cette constatation faite par un journal d'Outre-Rhin : « L'incident d'Agadir aura mis une fois de plus en lumière ce fait que l'Allemagne n'a pas « d'amis. »

C'était dire vrai. L'Allemagne est comme ces gens dont la situation repose uniquement sur l'incessante manifestation de leur force : vienne une défaillance, ou bien un concours de circonstances qui rende le colosse vulnérable, et tout cet appareil de puissance brutale apparaîtra fragile en face de la coalition légitime des intérêts menacés.

Que les Allemands méditent les leçons de l'Histoire, qu'ils se souviennent des haines longtemps accumulées, malgré la sociabilité plus grande de notre race, contre la France de Napoléon, et des déchirements qui en furent la conséquence pour notre patrie. Qu'ils songent aussi que le ciment qui unit les diverses parties de leur empire n'est pas d'une solidité éprouvée.

Polonais, Danois, Alsaciens-Lorrains font entendre sans cesse les revendications de leurs nationalités blessées, mais toujours vivaces. Le caporalisme prussien n'est pas davantage accepté par les populations plus douces et plus policées de l'Allemagne du Sud et de la Vallée du Rhin.

La Prusse s'impose par la force à l'Allemagne, comme l'Allemagne cherche à s'imposer au monde en le menaçant sans cesse de son épée aiguisée et de sa poudre sèche.

L'Allemagne saura-t-elle s'arrêter sur cette pente dangereuse ? C'est le secret de demain.

EMILE CHAUTEMPS,
Sénateur de la Haute-Savoie, Ancien Ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES CHEMINS DE FER DE LA CORSE

Séance du 11 juillet 1911

DISCUSSION du projet de loi concernant la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio et une Convention relative à l'exploitation du réseau des Chemins de fer de la Corse.
(Suite et fin)

M. Bedouce. — Messieurs, tous les arguments que vient de donner M. le ministre des travaux publics portent contre l'organisation dont par deux fois vous avez décidé la création pour le réseau de l'Etat. Le conseil de réseau dont je vous propose l'institution est calqué sur celui que vous avez voté pour le réseau de l'Etat.

(A l'extrême gauche). Bien !

M. Bedouce. — Ainsi, ce que l'Etat peut accepter, les compagnies ne peuvent pas l'accepter, dit M. le ministre. Si vous vous laissiez aller à l'approuver, ce serait faire la démonstration la plus franche, la plus nette qu'en votant une concession, vous votez l'abdication des droits de l'Etat. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. le président. — Je mets aux voix l'article nouveau proposé par MM. Bedouce, Cocuaki et Perrissond, repoussé par le Gouvernement...

M. le rapporteur. — Et par la commission.

M. le président... — et par la commission.

Il y a une demande de scrutin, signée de MM. Betoulle, Mistral, Dufour, Lauche, Veilin, Colly, Bedouce, Chenquière, Delory, Myrens, Willm, Rognon, Levaud, Nectoux, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement).

M. le président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	502
Majorité absolue	252
Pour l'adoption	118
Contre	444

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Je donne lecture de l'article 3 :

« Art. 3. — Le compte rendu détaillé de l'exploitation sera remis, tous les ans, au ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes, pour être inséré au « Journal officiel de la République française. »

Personne ne demande la parole sur cet article ?..

Je le mets aux voix.

(L'article 3, mis aux voix, est adopté).

« Art. 4. — Viendront en déduction des dépenses à la charge de l'Etat, pour l'établissement du chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio, les subventions qui ont été ou seront offertes par le département de la Corse, les communes, les syndicats ou les propriétaires intéressés. » — (Adopté).

« Art. 5. — Il est pris acte de l'engagement contenu dans la délibération du conseil général de la Corse, en date du 5 octobre 1909, de rembourser à l'Etat le tiers du montant des dépenses d'acquisition des terrains, dans la limite de l'évaluation admise par le conseil général des ponts et chaussées et la totalité de l'excédent des dépenses réelles par rapport à la limite indiquée ci-dessus. » — (Adopté).

M. le président. — Avant de passer au vote sur l'ensemble, je dois faire connaître à la Chambre que j'ai reçu de M. Emile Faure la proposition de résolution suivante :

« La Chambre décide de surseoir au vote d'ensemble jusqu'à ce que les travailleurs des compagnies intéressées, révoqués lors des grèves de 1906 et 1909, aient été réintégrés. »

La parole est à M. Emile Faure.

M. Emile Faure. — Messieurs, je viens demander au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour réintégrer les quinze cheminots révoqués à la suite des grèves de 1906 et 1909.

Depuis bien longtemps, mes collègues sont venus à la tribune demander la réintégration des cheminots révoqués des grandes compagnies. Le Gouvernement a toujours répondu qu'il n'avait pas d'armes et, dernièrement, M. le président du conseil a dit à la Chambre que, par des négociations, il tâcherait d'obtenir des grandes compagnies la réintégration de quelques cheminots.

Aujourd'hui, un nouveau problème se présente devant vous. Il s'agit d'une compagnie secondaire qui sollicite une concession de chemins de fer. Je demande au Gouvernement et à la Chambre de ne pas voter définitivement cette concession avant que la compagnie des chemins de fer départementaux ait réintégré les quinze cheminots révoqués pour faits de grève, comme je viens de vous l'indiquer. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. le président. — La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. — Messieurs, je me demande quels agents la compagnie pourrait bien réintégrer, si je m'en rapporte aux renseignements officiels qui m'ont été fournis.

Le 29 juin 1909, à la suite d'une grève qui durait depuis le mois de mai, tout le personnel, soit environ quatre cents agents, a repris son service à l'exception de vingt-six agents qui n'ont pas voulu rentrer.

(A gauche). Réintégrez-les tout de même ! (Rires).

M. le ministre des travaux publics. — Ces agents ont reçu une deuxième lettre les invitant à reprendre leur service sous peine de révocation. Ils n'ont pas répondu à cette invitation, et ils ont été remplacés par vingt-six agents nouveaux.

Toutefois, le Gouvernement a obtenu de la compagnie la promesse qu'en cas de vacances les agents évincés seraient repris de préférence à d'autres, si leurs aptitudes étaient suffisantes, et voici ce qui s'est produit.

Sur vingt-six agents, la compagnie en a repris dix ; au nombre de ceux-ci — ce qui prouve que la compagnie n'a pas fait preuve d'une trop mauvaise volonté — se trouvait le président du comité de grève. (Mouvements divers).

Sur les seize autres agents évincés, un est décédé. Il n'en restait donc plus que quinze ; quatre d'entre eux sont entrés au service d'autres compagnies de chemins de fer et ne demandent pas leur réintégration dans la compagnie des chemins de fer corses ; deux sont cultivateurs, quatre sont dans le commerce et l'industrie, un a trouvé un emploi dans le service de l'hygiène publique, et trois sont disparus sans laisser d'adresse. (Exclamations et rires).

Il reste, actuellement, un seul gréviste qui n'a pas été repris et que la compagnie ne veut pas reprendre. Je crois que ces renseignements permettent de juger la question. Vous ne verrez, messieurs, dans la demande d'amnistie de M. Emile Faure en faveur de cette importante corporation qui se réduit à un seul agent qu'une nouvelle manœuvre d'obstruction que vous déjouerez. (Applaudissements à gauche et au centre).

M. le président. — La parole est à M. Emile Faure.

M. Emile Faure. — Monsieur le ministre, je ne sais où vous avez puisé vos renseignements, mais ce que je puis vous affirmer, c'est que quinze agents révoqués de la compagnie secondaire qui sollicite une concession de chemins de fer. Je demande au Gouvernement et à la Chambre de ne pas voter définitivement cette concession avant que la compagnie des chemins de fer départementaux ait réintégré les quinze cheminots révoqués pour faits de grève, comme je viens de vous l'indiquer. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. le président. — La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. — Messieurs, je me demande quels agents la compagnie pourrait bien réintégrer, si je m'en rapporte aux renseignements officiels qui m'ont été fournis.

Le 29 juin 1909, à la suite d'une grève qui durait depuis le mois de mai, tout le personnel, soit environ quatre cents agents, a repris son service à l'exception de vingt-six agents qui n'ont pas voulu rentrer.

(A gauche). Réintégrez-les tout de même ! (Rires).

M. le ministre des travaux publics. — Ces agents ont reçu une deuxième lettre les invitant à reprendre leur service sous peine de révocation. Ils n'ont pas répondu à cette invitation, et ils ont été remplacés par vingt-six agents nouveaux.

Toutefois, le Gouvernement a obtenu de la compagnie la promesse qu'en cas de vacances les agents évincés seraient repris de préférence à d'autres, si leurs aptitudes étaient suffisantes, et voici ce qui s'est produit.

Sur vingt-six agents, la compagnie en a repris dix ; au nombre de ceux-ci — ce qui prouve que la compagnie n'a pas fait preuve d'une trop mauvaise volonté — se trouvait le président du comité de grève. (Mouvements divers).

Sur les seize autres agents évincés, un est décédé. Il n'en restait donc plus que quinze ; quatre d'entre eux sont entrés au service d'autres compagnies de chemins de fer et ne demandent pas leur réintégration dans la compagnie des chemins de fer corses ; deux sont cultivateurs, quatre sont dans le commerce et l'industrie, un a trouvé un emploi dans le service de l'hygiène publique, et trois sont disparus sans laisser d'adresse. (Exclamations et rires).

Il reste, actuellement, un seul grévisteq

L'un d'eux, vous l'avez cité, a été révoqué illégalement ; c'était un malade, et j'ai sous les yeux le certificat du médecin même de la compagnie.

J'ai donc le droit de dire que vos renseignements sont inexacts. Quinze chemineots ont été révoqués et n'ont pas encore été repris. Je demande à la Chambre d'ordonner leur réintégration. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche).

M. le président. — La parole est à M. Pierangeli.

M. PIERANGELI. — Je veux répondre deux mots seulement à notre collègue M. Faure.

Après la grève, nous avons tous fait des démarches incessantes pour obtenir la réintégration en bloc des agents remplacés. Nous avons été assez heureux de constater qu'elles avaient été suivies d'effet, puisque beaucoup de chemineots ont été réintégrés ; mais un certain nombre d'entre eux ont refusé de rentrer à la compagnie, comme le disait M. le ministre des travaux publics ; d'autres ont sollicité des emplois dans la compagnie des chemins de fer éthiopiens, à laquelle ils sont encore attachés. Actuellement, quatre ou cinq employés n'ont pas été réintégrés ; deux d'entre eux sont cultivateurs ; et je crois pouvoir assurer qu'ils ne demanderaient pas mieux qu'on leur fît obtenir leur réintégration. (Applaudissements sur divers bancs).

M. Emile Faure. — Je demande à la Chambre de ne pas voter la convention avant que la compagnie ait pris l'engagement de réintégrer les quinze chemineots dont j'ai parlé. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche. — Exclamations sur divers bancs).

M. le président. — Je mets aux voix la proposition de résolution de M. Emile Faure.

Il y a une demande de scrutin public, signée de MM. Betoulle, Mistral, Dufour, Rouveri, Sabin, Harietton, Myrens, Etienne Rocgnon, Lauche, Dubied, Delory, Lucien Voilin, Wilfin, Nectoux, Colly, Brenier, Ghasquière, Nicolas, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement).

M. le président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.....	551
Majorité absolue.....	276
Pour l'adoption....	96
Contre.....	456

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(L'ensemble du projet de loi, mis aux voix, est adopté).

Un Jeune Inventeur

Notre jeune concitoyen M. Louis Maggiotti, ajusteur-mécanicien, vient d'exposer une réduction de canot à vapeur de son invention, qu'il a construit de toutes pièces.

La coupe est très élégante. Le moteur est vertical et possède deux tiroirs : l'un d'admission de vapeur, l'autre d'échappement. Un piston de grande surface permet de donner beaucoup de force à la machine sans diminuer la vitesse.

Deux bielles, coudées par deux excentriques, servent à régulariser les mouvements des tiroirs ; une bielle centrale, partant directement du piston, imprime le mouvement de rotation à l'arbre manivelle, qui lui-même tourne avec l'arbre de couche par le moyen d'un engrenage qui multiplie trois fois sa vitesse.

La machine, dont toutes les parties frottantes sont en bronze et entièrement démontables, fonctionne en avant et en arrière, à toutes les vitesses qui peuvent atteindre 500 tours à la minute.

La chaudière est en cuivre et tubulaire ; elle est munie d'un dôme de vapeur d'où partent les accessoires : soupapes de sûreté, niveau d'eau, tuyaux de prise de vapeur, sifflet d'appel, etc. Un réservoir d'eau, placé à l'arrière, sert à alimenter la chaudière par le moyen d'un courant de vapeur passant dans un tube effilé. Une lampe de hauta chauffe permet d'obtenir la pression désirée. L'arbre de couche est placé à l'arrière.

Le modèle exposé, dont la coupe est spécialement effilée, pourrait effectuer une marche d'environ trois quarts d'heure, avec l'approvisionnement d'eau et d'alcool qu'il peut contenir.

La forme effilée de la coupe et la simplification de la machine ont pour conséquences de réaliser une vitesse triple avec la même quantité de combustible nécessaire aux canots des types actuels : c'est là un résultat très appréciable et qui fait le plus grand honneur au jeune inventeur.

De nos jours, sur terre et sur mer, on recherche principalement deux choses : la vitesse et l'économie. M. Louis Maggiotti a résolu le problème, simplement, mais victorieusement. Nous ne doutons pas que la commission technique qui aura à examiner l'invention de notre jeune concitoyen ne lui rende l'hommage qui lui est dû.

M. Maggiotti est de la classe, ses études et ses dispositions l'appellent dans les arsenaux de la marine.

Nous ne croyons pas nous risquer en disant qu'il saura s'y faire une place et un nom.

Gazette Départementale

ROSAZIA. — Sont attribués à la commune de Rosazia à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Rosazia et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par a commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Est exceptée de la présente attribution une terre vue au lieu dit Chevalie, ayant appartenu à la fabrique de l'église de Rosazia, ledit bien ayant fait retour à l'Etat.

Le payement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Rosazia sera à la charge de cette commune, conformément à la délibération prise par le conseil municipal de cette commune le 20 novembre 1910.

ALBERTACCE. — Lundi dernier, ont eu lieu, au milieu d'une foule immense, accourue de tous les points du canton de Calacuccia, les obsèques de Mlle Angèle Albertini, âgée de 12 ans, fille de M. J. Jacques Albertini, publiciste.

La mort de cette charmante jeune fille a fait couler bien des larmes et excité des regrets universels. Comment en aurait-il été autrement ? Douée d'une grande intelligence, elle joignait à des qualités d'esprit et de cœur, rares à son âge, les avantages d'une beauté physique peu commune. Elle a plongé dans la désolation ses parents inconsolables qui l'ont disputée, mais vainement, hélas ! à la mort inexorable, qui a tranché une existence si précieuse, malgré le dévouement et les soins empressés des hommes de l'art. Nous prions la famille Albertini d'agréer l'expression de nos sincères et respectueuses condoléances.

Deux discours ont été prononcés sur la bord de cette tombe si prématurément ouverte ; l'un par M. Giansononi, instituteur public, dont le dévouement à ses élèves est si connu, l'autre par Mlle Agathe Albertini, au nom des élèves de l'Ecole des filles d'Albertacce, placée sous l'intelligente direction de Mme Giacomoni. — B.

Discours
prononcé par M. Giacomoni, instituteur

Mesdames, Messieurs,

Le bonheur après lequel l'être humain court sans cesse sur cette terre, est chose éphémère !

Qui nous eût dit, il y a quelques jours à peine, que nous serions réunis aujourd'hui, autour de ce cercueil qui emporte à jamais avec lui dans la tombe tant de rianle jeunesse, la joie et le bonheur de toute une famille. Je m'en voudrais, messieurs et mesdames, d'ajouter par des paroles de tristesse, une note de plus à la douleur profonde de que je lis sur vos visages.

Néanmoins, je ne puis résister à l'impérieux besoin que j'éprouve de dire au nom des élèves d'Albertacce, au nom de Mme Giacomoni et au mien, quelques mots d'adieu à celle qui fut notre élève.

Je me sens pénétré de douleur à la vue de cette tombe si prématurément ouverte, en présence d'une jeune fille que la mort a moissonnée au seuil même de la vie, à l'aurore de son existence. Elle est sans doute à plaindre, l'enfant qui meurt sans avoir goûté les douceurs de la vie, sans avoir effleuré la coupe enchanteresse des plaisirs.

Mais ne nous laissons pas aller à des exagérations que condamnent la foi du chrétien et les illuminations sereines du philosophe.

Elle est morte la gracieuse Angèle, et en mourant elle a été ravirle des délices de la terre qui enchaînent tant d'âmes captives. La mort qui l'a ravie aux enchantements de ce monde, lui a épargné bien des angoisses, bien des douleurs qui forment l'apanage de l'humanité. Sa belle âme a qu'elle cette terre pour prendre son essor vers les lieux où elle se transformera en un ange couronné de lumière et d'immortalité. Cessons de pleurer celle qui a franchi le seuil de l'Eternité, mais plaignons ces pauvres pères et cette malheureuse mère qui se sont vu arracher de leurs bras impuissants cette idole de leur cœur, cette fleur à peine naissante qui exhalait déjà les plus exquises ventures, les parfums les plus doux.

Angèle faisait la joie de ses parents et était l'ornement de sa famille. Cette joie n'est maintenant transformée en tristesse et cet ornement s'est couvert d'un crêpe funèbre, tant d'espérances se sont brisées. La mort a tout emporté : beauté, jeunesse, avenir ; il ne reste plus que les larmes d'un père et d'une mère, désolés d'avoir vu ce bel astre à peine apparu s'éteindre, s'éclipser, s'étendre sous leurs regards.

Partageons leur douleur, associons-nous à leur deuil, mêlons nos larmes aux leurs, offrons leur le juste tribut de regrets que nous inspire la perte cruelle de leur chère enfant.

En cette pénible circonstance, on peut bien appliquer les belles paroles du poète par excellence qui revait si harmonieusement chanter les douleurs de l'humanité et les immortaliser au nom de sa lyre : Angèle était une rose, elle a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin.

En effet, la vie de l'homme n'est qu'une courte apparition sur la terre et dont on peut comparer la durée à un songe sans consistance, à un fantôme qu'on ne peut saisir, à une aurore d'un beau jour, à la trace laissée par un vaisseau qui passe. Sachant donc que tout finit, que la mort, cette infatigable visiteuse dont nul ne peut arrêter le pas, n'épargne personne réjouissons-nous, car si la repentir attriste la famille, la résignation atténue la douleur.

Et toi, autre patronne, brillante étoile du firmament, qui es témoin de nos larmes, du désespoir de la famille, du haut du trône où tu es assise, prie pour les chers parents, pour les frères et sœurs qui attendent de toi un rayon de lumière divine pour s'éclairer dans leur marche à travers le sentier ténébreux de cette vie, prie pour nous tous qui t'accompagnons à la dernière demeure, les larmes aux yeux, la douleur dans l'âme.

En attendant de te rejoindre en jour dans un monde meilleur, nous te disons adieu.

Discours
prononcé par Mlle Albertini Agathe

Ma chère Angèle,

Avant que la terre bénite couvre à jamais ta dépouille mortelle, je viens au nom de notre maîtresse, de nos compagnes et au mien, te dire un suprême et douloureux adieu.

Bien volontiers, au lieu d'articuler quelques paroles qui se perdent dans les airs, nous nous grouperions auprès de toi pour te serrer dans nos bras, nous emparer de ton corps et l'arracher à la mort. Mais hélas ! en cette conjoncture si triste et si délicate, tout cela n'est qu'un vœu stérile et impuissant. Ta main rude est glacée, tes beaux yeux sont couverts d'un suaire, ton cœur est sans mouvement et sans vie. Te voilà dans ta couche funèbre pour y dormir d'un sommeil éternel ; tu es enveloppée dans le noir linceul qui ne laisse plus découvrir ceux qu'il a cachés dans ses plis. Sévère loi de la nature, dure condition des enfants, des hommes ! Que de déceptions dans leurs désirs, que de contrariétés dans leurs entreprises !

Nous voudrions, chère et regrettée Angèle, te dire et de te faire entendre combien nous t'aimions, combien nous savions apprécier tes vertus et ton intelligence, l'aménité de ton caractère, enfin ton cœur entier qui se révélait dans tes moindres actions. Nous voudrions de moins te faire sentir combien nos cours sont émus et nos âmes attristées, mais la mort, la cruelle mort a rompu entre tes compagnes et toi toute communication d'idées et de sentiments. Nous resterons bientôt à notre école, nous reprendrons nos exercices habituels, mais toi, tu n'y seras plus. Ta place restera vide et sera difficile à combler, car, où trouver une fille qui t'égale et te ressemble. Tu avais reçu en partage les dons les plus précieux et les plus rares ; tu brillais à la fois par la candeur de tes traits et par ton bon cœur. Mais Dieu, à qui il manquait un ange, t'a appelée à lui ; ta belle âme était mûre pour le ciel. Ce Grand Dieu, de qui les secrets sont impénétrables, a voulu t'épargner les rudes épreuves d'un bas. Jouis donc, chère compagne, de la béatitude antipide, sage au sein de la lumière céleste et chante avec les anges, mais ne nous oublie pas. Montre toi à nous, dans nos rêves, dans toute la splendeur de la gloire.

Apporte sur tes lèvres une parole de consolation à tes parents désolés, à tes frères et sœurs brisés de douleur, anéantis par ta disparition. N'oublie pas la maîtresse et tes compagnes. Jette à tous un regard de tendresse qui imprime dans nos âmes l'éternel souvenir de ton nom.

Adieu, ou plutôt au revoir dans un monde meilleur.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 juillet.

L'approche de la liquidation aidant, le début a encore été très mauvais et si par la suite on s'améliore un peu, la clôture s'effectue généralement au dessous des limites de la veille. La situation extérieure reste la même mais le marché est nerveux et inquiet et il est à craindre qu'il en soit longtemps encore ainsi. Notre Rente se retrouve à 94.52. Tous les Fonds Etrangers finissent en nouvelle moins-value. Extérieure 92.47, Turc 91.27, Serbe 87.90. Les séries Russes sont offertes. Etablissements de Crédit lourds. Nous laissons le Crédit Lyonnais à 1.478, le Comptoir National d'Escompte à 930 et la Société Générale à 796. L'action du Crédit Foncier de France est bien tenue à 801.

Sous 5 584. Valeurs de traction et d'électricité faibles. Tendance irrégulière des valeurs russes : charbonnages en réaction, tandis que les métallurgiques et industrielles se relèvent après les premiers cours. Le compartiment supérieur est en nouveau recul. Rio 1.715. La métal est faible à Londres et à New York.

En Banque, les mines d'Or et les caoutchoutières restent dans les bas cours. Pétrolifères fermes.

Au comptant, signalons la fermeté de l'action ordinaire U. S. Worsted Cie (Cie Lainière des Etats-Unis) à 468.50.

Chemins Français faibles.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 28 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 24·2 à midi + 28 ; à 6 heures du soir + 29· Maxima + 31·8 ; Minima + 20·8.

Baromètre : 7 heures du matin, 766 mm. midi 765 mm., 6 heures du soir, 765 mm. Vent : Dans la matinée. Calme.

Dans l'après-midi id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Mérite agricole

Parmi les nouveaux promus dans l'ordre du Mérite agricole, nous relevons avec plaisir le nom de M. Barbichino Nicolas, du Carbini.

M. le Ministre de l'agriculture en accordant à notre compatriote pareille distinction, a voulu consacrer d'une manière officielle les services rendus à l'agriculture par celui qui a le rare privilège d'être en même temps qu'un cultivateur émérite, un homme de bien dans toute la force du terme

Toutes nos félicitations, qui s'adressent aussi bien à l'ami qu'au père de notre excellent collaborateur M. Paul Nicolai.

Examens de Droit

M. Raymond di Rionzi, qui fut élève du collège d'Ajaccio, vient de subir avec succès ses premières épreuves de droit devant la Faculté de Paris.

Le jeune lauréat est le fils de l'ancien Inspecteur des Postes de notre département, auteur des *Croquis Corses* qui furent si appréciés en leur temps, et de Mme Emma di Rionzi, le chantre de *Pro Cyrnea*, du *Roust de la Vie*, de *Nuit Nuptiale*, etc.

A cette occasion, nous signalerons que tout dernièrement Mme Emma di Rionzi a fait à la Société d'Instruction populaire de l'Yonne, devant un auditoire de plus de 400 personnes, une conférence sur la Corse qui fut des plus applaudies.

Qu'elle daigne recevoir ici nos remerciements les plus reconnaissants, et toutes nos félicitations.

Lycées de Marseille

Dans le compte-rendu des distributions de prix nous relevons avec plaisir le joli succès remporté par les enfants de notre collaborateur et ami M. Chiarioloo.

Mlle Rosette et M. Michel Chiariolo, tous deux de Calvi, ont obtenu la première 11 nominations, le second 8.

Ajoutons que M. Chiariolo, contrôleur des Douanes, vient d'être élevé à la 1re classe de son grade.

Toutes nos félicitations.

Institut agronomique

M. Olmi a été admis à prendre part aux épreuves orales du concours d'admission à l'Institut national agronomique.

Mariage

Samedi dernier, a été célébré en l'église paroissiale Saint Jean-Baptiste, le mariage de Mlle Marie Ponticaccia avec M. Ange Santucci, sous-officier au 163e régiment d'infanterie.

La charmante mariée, toute rayonnante de beauté dans son élégant costume en crêpe de Chine, a été conduite à l'autel par son frère.

Cette union, qui n'est faite sous les plus heureux auspices, a été bénie par M. le vicaire Pasqualini, qui a prononcé une allocution de circonstance, en présence de MM. François Bernardi, employé à la Maison Orenga, et Jean Tomasi, témoins de l'époux, A. Ponticaccia, employé à la Maison Orenga, et J. Ponticaccia, témoins de l'épouse.

Après la cérémonie religieuse, le brillant cortège s'est rendu au Grand Hôtel d'Angleterre où un menu des plus délicats et des mieux variés a été servi aux nombreux invités. Au champagne, on a bu au bonheur et à la prospérité des nouveaux mariés, puis les danses entremêlées de chants se succédèrent et se sont prolongées jusqu'à fort tard de la nuit.

Le jeune couple s'est envolé vers Calvi, où nos vœux les plus sincères les accompagnent.

Rébellion

Le jeune M. F., à peine âgé de 12 ans, était surpris jeudi soir, au moment où il soustrayait une montre en argent, du gousset du sieur Carboni François, ouvrier mineur à la carrière de Toga, au service de M. Muracciole.

Le brigadier Ottavi appréhenda le jeune filou ; mais il se heurta à la résistance du frère M., et de son futur beau-frère, le nommé I. J quand il voulut le mettre en état d'arrestation.

Ces deux individus ont été conduits au poste et déférés au Parquet, pour rébellion contre les agents de la force publique.

Le jeune M. a été mis en liberté, sa famille ayant désintéressé le sieur Carboni François.

Décès

Mme et M. Gandolfi, contrôleur des Douanes à Marseille, viennent d'avoir la douleur de perdre leur petite fille Mireille, à peine âgée de dix mois.

Nous leur adressons nos vives condoléances.

Douanes

M. Filippi Jules est nommé préposé des douanes dans la direction de Rouen.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils.*

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Marin, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Lucchetti, Bastia.

A louer

Appartement meublé à louer de suite dans maison de campagne aux environs d'Erbalunga, service quotidien avec Bastia.

GRAND CAFE FRANÇAIS

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche de Nancy,	Tavan.
Le Beau Danube bleu,	Strauss.
Les Puritains,	Bellini.
Idylle Pastorale,	Trinkaus.
François les bas bleus,	Messager.
Val des Pruscns,	Stez.
Entrée des Gladiateurs,	Falk.

Soirée de 8 heures à minuit

Rontrons Mimi,	Berniaux.
Je t'aime,	Waltenfeld.
Vercingétorix,	Caffot.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
Les Patineurs,	Waltenfeld.
La Traviata,	Verdi.
Mendiant d'amour,	Coublier.
Sérénade Discrète,	Boss.
La Poupée de Nuremberg,	Adam.
Chantilly,	Waltenfeld.
Strauss,	Mezzacapo.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

Ce soir

Grande représentation humoristique

Dimanche

Adieux de la Troupe

Matinée à 2 h. 1/2. — Soirée à 8 h. 1/2

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

ETAT-CIVIL

Naissance.

Colas Jacques-Germain. — Ramelli Anne-Marie-Rose.

Décès.

Patrimonio Joseph, propriétaire, 52 ans, de Piétranera.

SOCIETES & SYNDICATS

LE CAKE-WALK BASTIAIS. — Les membres de la dite Société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 8 heures, au local habituel.

Remerciements

Mme Mozer de Mattei et ses enfants, profondément touchés des marques d'affectueuse sympathie qui leur ont été témoignées, dans la grand malheur qui les frappe, adressent à tous leurs plus sincères remerciements, et expriment d'une façon spéciale leur gratitude à MM. les négociants qui, si nombreux, ont fermé leurs portes sur le passage du cortège funèbre.

AVIS DE DÉCÈS

(VILLE DI-PARASO)

Mlle Félicité Filippi ; M. et Mme François Filippi ; Mlles Marie et Elisabeth Filippi M. Pie-Louis Filippi ; Mlle Marie Colombani ; M. Simon Colombani ; M. le docteur Colombani ; M. Victor Colombani, étudiant ; M. et Mme Jourdan Rocuoci, née Colombani, et leurs enfants ; M. et Mme Bonaventure Simonetti Malaspina, née Colombani, et leur enfant ; M. l'abbé Lauralavi, de Costa ; M. et Mme François Sylvestri, nés Paoli, et leur enfant, de Sant'Antonino ; M. Vincentelli Patrice, de Belgodère ;

Les familles Filippi, Sosso, Quilici, Lanzalavi-Fabrini, Agostini, Savelli, Ambroani, Leoni, de Paoli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE ELISABETH FILIPPI
Née LUIGGI

leur mère, belle-mère, grand'mère, arrière-grand'mère, tante, cousine, et alliée, décédée dans sa 86e année, munie des Sacrements de l'Eglise, à Ville-de-Paraso, le 27 juillet 1911.

Les obsèques auront lieu le 29.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

A VENDRE

jusqu'au 20 août inclus : Tables — Guéridons — Comptoir — Chaises.

S'adresser à M. Marfisi, tabacs, Place Saint-Nicolas, Bastia.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez-vous en confiance à l'*UNION DES PRODUCTEURS, 31, boulevard du Musée, MARSEILLE ;* ou à son représentant, *M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 7, à BASTIA.*

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

A VENDRE

pour cause abandon de propriété :

Vaches bretonnes,
Taureaux nantais,
Jument âgée suitée,
Cheval, 5 ans, attelé et monté,
Cheval, 2 ans, joli et fort,
Pouliche, 1 an.

Pâturages pour brebis, lusernes et prairies, du 1er août jusqu'au 30 novembre.

S'adresser à M. Pillet à Ostricani.

BOURSE DE PARIS

27 juillet — 27 juillet

Rentes de 3 0/0 ancien . 94.37 — 94.60
— de 3 0/0 amortis . . 94.60 — 96.80
ex-coupon.

BELVEDERE

Tentative de meurtre

Sartene, 28 juillet.

Ce matin, vers 7 heures, à la suite d'une discussion d'intérêt, le nommé Tolini Jacques-Antoine, cultivateur, à Belvedere-Campomoro, a tiré trois coups de revolver sur Ristani Joseph, propriétaire, de la même commune.

La victime a été atteinte par trois projectiles.

Les blessures reçues sont très graves.

L'auteur de cette tentative de meurtre a pris la fuite.

Les autorités judiciaires se sont rendues sur les lieux aux fins d'enquête.

AJACCIO

Incendie d'une forêt
AU SALARIO

Ajaccio, 28 juillet.

L'incendie, qui a été éteint samedi soir, aux environs de Salario, a repris soudainement ce matin, vers 11 heures.

Une de nos plus belles forêts communales, que l'on avait réussi à protéger à grand peine, et qui s'étend de Saint-Antoine au Scudo, est complètement en feu.

Les autorités civiles et militaires se sont rendues immédiatement sur les lieux, avec une centaine d'hommes du 163e qui combattent énergiquement l'incendie.

M. Villa, commissaire de police, s'est transporté aussi au Salario, avec une équipe d'agents.

Les pertes occasionnées sont déjà évaluées à plus de 50 000 francs.

Le feu n'est pas encore éteint à l'heure qu'il est.

L'artillerie s'est également rendue sur les lieux pour aider à l'extinction de cet incendie qui menace sérieusement les environs.

La Caravane Ajaccienne

La caravane ajaccienne qui se propose de faire une excursion à Bastia, partira d'Ajaccio, le dimanche 13 août.

Un grand nombre d'Ajacciens se sont déjà faits inscrire pour cette excursion.

ACCIDENT SUR LES QUAIS

Un terrible accident est survenu ce matin à un bébé de 3 ans, qui s'amusait sur les quais.

Le jeune imprudent Natoni Emile, est tombé à l'eau, et a donné de la tête contre le bord de la jetée.

Heureusement que le nommé Pacosi Ange, âgé de 13 ans, se trouvait sur les lieux.

Voyant le bébé en danger de se noyer, il se jeta résolument à l'eau, et fut assez heureux pour le retirer sain et sauf.

Natoni n'en porte pas moins une large blessure au front, occasionnée par sa chute contre la pierre.

TOULON

Parade d'exécution

Toulon, 28 juillet.

Ce matin, a eu lieu, dans la cour du 5e dépôt de la marine, une parade d'exécution.

Toutes les troupes de la garnison avaient envoyé des détachements

Après lecture du jugement prononcé par le premier conseil de guerre maritime permanent, dans sa séance du 6 octobre 1909, et condamnant l'apprenti marin Luciani Cyprien à la peine de trois années de travaux publics, la dégradation militaire a eu lieu.

Au « Journal Officiel »

Les biens ecclésiastiques

Paris, 28 juillet.

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce jour, sont attribués à l'Etat, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu aux fabriques des églises de Clamanacce et de Serra-di-Fiumorbo, et actuellement mis sous séquestre.

Postes et Télégraphes

Paris, 28 juillet.

Par décision ministérielle, en date du 28 juillet, le bureau télégraphique de Petreto-Bicchisano est exonéré des frais de distribution de télégrammes

La commune de Ghisonaccia est exonérée des frais de gérance du service électrique.

EN ALLEMAGNE

LA C. G. T. A BERLIN

Berlin, 28 juillet.

Un grand meeting qui réunissait tous les délégués des Confédérations du Travail, a eu lieu aujourd'hui à Berlin.

A cette réunion, assistaient les membres des divers Syndicats berlinois, et un grand nombre de socialistes et de syndicalistes allemands.

Un membre de la C. G. T. allemande a renouvelé l'espoir que cette visite des délégués de la C. G. T. française rendra plus cordiales et fortifiera les relations pacifiques entre la France et l'Allemagne.

Le meeting s'est terminé sans incidents.

D'ailleurs la police veillait.

LE CONFLIT
TURCO-MONTÉNÉGRIN

Paris, 28 juillet.

Les derniers télégrammes de Constantinople annoncent que le gouvernement turc compte exiger au besoin par la force, que les 2000 Malissores, qui ont traversé la frontière du Monténégro, soient expulsés ou extradés.

Ces 2000 Malissores représentent à peu près toutes les forces révolutionnaires.

AU MAROC

L'INCIDENT D'AGADIR

Les Déclarations de Lord Asquith

Les Commentaires de la Presse

Paris, 28 juillet.

La presse commente longuement les déclarations nettes et énergiques, faites hier par Lord Asquith à la Chambre des Communes.

Les journaux français et anglais approuvent sans restriction les paroles du premier ministre qui démontrent la loyauté et l'énergie du gouvernement anglais dans la question marocaine.

Seuls, les journaux allemands voient une véritable provocation dans ces déclarations de Lord Asquith.

Conseil des Ministres

Paris, 28 juillet.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au château de Rambouillet, sous la présidence de M. Fallières.

La question du Haut Commandement

M. Messimy, ministre de la guerre, entretient le Conseil de la question du haut commandement, et des divers incidents qui se sont produits au Conseil Supérieur de la guerre.

Il soumet à la signature présidentielle le décret de nomination du successeur du général Michel, et les décrets établissant sur de nouvelles bases le haut commandement.

Le décret ministériel instituerait une collaboration permanente et une solidarité effective du Chef de l'Etat-major général et du Généralissime.

La lettre de service, dont la durée sera limitée à une année, et qui serait renouvelable, sera remise au Généralissime Chef d'Etat-major général de l'armée.

Les actes de sabotage

M. Augagneur, ministre des travaux publics, rend compte à ses collègues des précautions nouvelles qui ont été prises contre les actes de sabotage et des perquisitions qui ont été faites au domicile des syndicalistes.

Les Banques Coloniales

M. Lebrun, ministre des Colonies, entretient le Conseil de l'incident qui s'est produit à la Commission extra-parlementaire, au sujet de l'organisation des banques coloniales.

A midi, le Président de la République a reteuu les ministres à déjeuner.

Séance de l'après-midi

Dans l'après-midi, les ministres ont continué leurs délibérations sous la présidence de M. Fallières.

Les affaires du Maroc

M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, fait un exposé de notre situation extérieure.

Il rend compte au Conseil, des pourparlers entre le cabinet de Paris et le cabinet de Berlin, au sujet de l'incident d'Agadir, et des explications de l'Espagne relativement aux incidents d'El-Kear.

SAINT-ETIENNE

LE DOUBLE ATTENTAT

Saint-Etienne, 28 juillet.

L'enquête se poursuit toujours activement au sujet du double attentat contre les deux industriels de Chambon-Fengerolles, MM. de Mans et Mermier.

Les engins, qui ont été déposés dans les immeubles qu'on voulait faire sauter, ne contenaient pas de la dynamite, comme on l'avait cru d'abord, mais de la poudre noire.

L'auteur de cet attentat reste encore inconnu.

La police continue à surveiller les deux maisons où les bombes ont éclaté.

Grande Corderie Parisienne

33 bis, rue de l'Opéra, BASTIA

Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles en tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de ses *cuirs en toile, bâches, tentes*, etc., exécutées par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire de mieux en mieux

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES

Ch. CLÉMENT et Cie

Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, nº 1.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Beuri, dont la réputation n'est plus à faire.

Carreaux Monolithes Hydrofuges de la Maison Benezet, en tous dessins.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés à des prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison fournit gratuitement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

S, Cours Napoléon, Ajaccio

en face les jardins de la Préfecture

Entièrement remis à neuf

(genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

LA VOGUE est au CAFÉ EXPRESS et au CHOCOLAT SUPÉRIEUR du CHANGE DES ÎLES.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de Voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderies Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

Ne pas oublier que AMARO MATTEI est le seul FAIT de toutes les marques

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée exclusivement au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30



Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations

CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, au 1er
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes sous Seings privés
Établissement de Comptabilités. — Mises

Installation à Gaz
Jean CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
gaz à rayons paisant et économisation maximum

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. Cie La Prévoyante, Bureau II, 11, rue Lacharrière, Paris.

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 21 litres.
Pétrole éparé en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Photoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.



AUX AMIS DE LA CORSE
Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 209 — DIMANCHE 30 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 9, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Entre deux îles

CROISIÈRE D'AMOUR

par PHILIPPE TONELLI

(SUITE).

On doubla la pointe du Cap de Mure à l'extrémité sud du golfe d'Ajaccio.

Cependant la mer grossissait. Le temps semblait devenir menaçant et l'*Eurêve* dansait une gavotte au murmure grondant des flots entourés de grélands qui papillonnaient autour de sa coque comme pour le saluer au passage d'un air de pitié.

Un paquet de mer fit jeter un petit cri aux deux Anglaises qui devinrent presque inquiètes. Pierre, lui, ne disait rien, mais il pâlissait. Il redoutait le mal de mer auquel il était sujet mais qu'il n'osait avouer. Charles, les yeux attachés sur son petit navire, en suivait les oscillations tout à ses pensées. De gros nuages couraient à l'horizon comme des points noirs grossissant à vue d'œil, et le soleil qui était venu saluer gentiment les voyageurs au départ, semblait bouder cette fois et se cacher méchamment dans le ciel tout à coup obscurci.

— Ça ne cesse t'dit le capitaine en regardant ses amis inquiets, mais en souriant pour les rassurer. Nous ferons peut-être mieux d'aller mouiller à Porto-Pollo pour laisser passer la bourrasque qui s'annonce avec une complaisance marquée.

— Je sais de cet avis, répondit aussitôt Pierre dont le visage ne manifestait pas précisément une gaieté d'estomac.

Les deux Anglaises ne dirent rien.

Charles mit le cap sur le golfe de Valinco à l'entrée duquel se trouve le mouillage de Porto Pollo.

L'arrêt en ces parages était assez ennuyeux, car, si en hiver on peut gaiement se livrer à la chasse au marais et pêcher, sur le rivage, une excellente bouillabaisse, en été on s'abstient pratiquement de descendre à terre à cause des fièvres paludéennes qui infectent la plage.

Le mouillage étant en eau profonde, on eta l'ancre à quelques brasses du rivage ; les voiles furent amenées et serrées rapidement. Il était temps. Au large, la mer soufflait en tempête, la mer avait blanchi rapidement. Les lames déferlaient avec fureur.

— Eh bien, comment trouvez-vous notre début ? dit alors Charles en souriant, satisfait.

— Si le voyage ne pouvait de cette façon-là, nous arriverons à l'île de la Madeleine dans huit jours, répondit Pierre peu remis encore de ce bahourdement des flots.

— Et vous, Mesdames ?

— C'est assez original ! répondit miss Fanny en souriant, n'est-ce pas, ma mère ?

Mistress Gradfort fit un geste d'acquiescement et n'ouvrit point la bouche. On comprit qu'elle ne se trouvait guère à l'aise.

— Vous, Mademoiselle, vous êtes merveilleuse, dit Pierre en s'adressant à la jeune fille, blonde comme l'épi et suave sous sa robe de nankin. C'est heureux pour moi, je l'avoue, d'avoir eu quelques sympathies de mal de mer, mais je vous assure que je me ferai désormais violence, car votre énergie me donnera la force de sourire à la mer, aussi mauvaise qu'elle puisse être.

Charles se mit à rire en narguant son ami, puis, pour égayer ses hôtes, il organisa une partie de pêche variée, à la joie générale. Chacun prit désormais que les matelots mirent à sa disposition. On partit gaiement au travail. L'un à la canne, l'autre à la traîne, un troisième aux bouchons ; et les poissons se laissant bêtement prendre aux acclamations des pêcheurs improvisés qui rivalisaient entre eux.

Ce fut une pêche presque miraculeuse. Les hommes du bord mirent tout leur talent à préparer une succulente bouillabaisse.

A ce moment le baromètre marquait 760, le thermomètre 23 degrés centigrades.

Et tout allait bien à bord. Parbleu ! après un déjeuner pareil on s'était refait l'estomac ; Charles, en homme prévoyant, avait bien garni le buffet de la cabine de provisions nécessaires, sans oublier, bien entendu, les célèbres vins du cru, Tallano et Sari d'Orcino, qui réchauffent si gaiement le cœur.

Après une journée où Charles et Pierre firent assaut d'amabilité et d'esprit, le soir arriva tout d'un coup comme par enchantement.

La mer étant toujours grosse, on songea à passer la nuit tant bien que mal à bord de l'*Eurêve*. La cabine du centre, mise à la disposition des deux Anglaises, était assez confortable. Le poste de l'équipage se trouvant à l'avant, fut réservé pour le capitaine et Pierre. A l'arrière, les hommes du bord prirent place dans la quille.

Charles ne s'était pas arrêté sérieusement à la probabilité d'un séjour en mer, la nuit. Suivant le programme on devait coucher à Bonifacio, et, le jour suivant, en terre Sarde, mais cet imprévu ne manqua pas d'originalité et les excursionnistes ne déplorèrent point cet arrêt nocturne sous un ciel criblé d'étoiles et aux murmures des flots battant les flancs du frêle navire.

La nuit se passa sans sans incident, mais pleine de rêves. Mistress Gradfort pensait que Charles et Pierre étaient deux hommes bien élevés avec lesquels on pouvait voyager sans se compromettre ; miss Fanny trouvait Pierre très discret et distingué, et Charles charmant. Elle ne savait, en son imagination de jeune fille, sur qui s'arrêter, tous deux étaient dignes d'être aimés, et quoiqu'elle parût indifférente aux choses du cœur, du moins par l'expression de son visage, son âme sensible semblait rechercher un idéal. Elle n'avait jamais aimé ; sa mère l'avait élevée à la mode anglaise, libre, courant les plages, les villes d'eaux, les hôtels ; mais était-ce même par l'effet de ce changement constant de visages et de lieux que l'esprit de la jeune fille ne s'était arrêté nulle part ? Elle avait dix-huit ans, sa mère l'avait eue à vingt ans, et toutes les deux pouvaient inspirer, certes, une passion, mais leurs caractères se familiarisaient peu avec la société de passage, et tout en voyageant de par le monde, elles la fuyaient et gardaient pour elles seules leurs impressions. A Ajaccio, les deux Anglaises avaient fait une exception, comme par hasard. Le climat de la Corse convenait à leur nature, et l'étrangeté attachante du pays semblait les retenir à ce sol. Elles obéirent à cet attrait, et pendant les quatre mois de leur séjour à Ajaccio, consumèrent assez amicalement Charles Dufourmantelle, leur voisin. Mistress Gradfort avait fui l'hôtel et s'était installée chez elle, voulant passer avec sa fille, quelques bons mois à Ajaccio. Comptait-elle, à son tour, oublier son veuvage dans une nouvelle conquête de son cœur encore trop jeune pour l'éternelle réclusion ? Par moments, ce cœur se réveillait, vivace, et semblait demander une joie, un sourire. Elle n'étouffait pas ce réveil, et semblait au contraire l'encourager par des désirs intimes. Elle était femme ! mais les traits de son visage conservaient toujours ce puritanisme qui est la marque distincte des enfants d'Albion, quoiqu'elle ne fût guère Anglaise que de nom.

Les rapports des deux étrangères avec Charles Dufourmantelle furent discrets mais cordiaux ; ce dernier n'abusa jamais de la situation qui le mettait en contact avec deux jeunes femmes quoique l'une fût la mère de l'autre ; il trouvait poétique de faire une cour sérieuse à une Anglaise qui n'avait pas tout à fait l'air d'en devenir le but, à la Française, elle aurait pu lui jeter un acheteg au visage ; il se divertissait tout simplement à pratiquer le flirtage si usité au pays de John Bull et qui était d'une galanterie inoffensive. Quant à se marier, il n'y songeait même pas ; Charles était pratique et trouvait le sentimentalisme par trop compromettant pour sa nature indépendante. Dans les conversations quasi familières, on n'avait jamais causé affaires, famille ou choses intimes, mais bah ! le genre de vie des autres lui importait peu, il vivait de la sienne, toute personnelle, il aimait ses cheiens, ses chevaux, son bateau, ses archives, et le reste n'était qu'un accessoire qu'il trouvait agréable parfois.

Le lendemain matin, à quatre heures, la mer paraissait tomber peu à peu. L'horizon s'éclaircissait et l'aurore se levait souriante. Les deux hommes et la mousse descendirent à terre avec le youyou de l'*Eurêve*, amarré à l'arrière, pour aller chercher de l'eau ; les deux chiens de chasse qui étaient à bord et qui n'avaient jamais révélé leur présence pendant la traversée, en consommaient des quantités effrayantes.

Pendant ce temps, Charles descendit lui aussi, tâcha de tirer quelques pigeons ; mais ces oiseaux sont si méfiants qu'il ne put s'en approcher à portée de fusil.

A six heures du matin, la mer étant tombée, ces voyageurs se décidèrent à lever l'ancre, et par une légère brise de Nord-Est, l'*Eurêve* quitta Porto Pollo. Une fois au large, le vent ayant tourné à l'Ouest, on longea pendant quelques heures la côte occidentale de l'île, de senetosa à Bonifacio, et vers deux heures de l'après-midi l'*Eurêve* s'engageait dans l'étroit canal qui baigne le pied de la vieille citadelle génoise.

(*A suivre*).

LA DISTRIBUTION DES PRIX AU LYCÉE DE BASTIA

Hier matin, à 8 heures précises, a eu lieu au Lycée la distribution solennelle des prix. C'est dans la vaste cour, ombragée de platanes, que cette belle cérémonie s'est déroulée sous la présidence de M. le général Leddet, gouverneur de la Corse, assisté de M. le proviseur Barat, et de M. Leschi, censeur des études.

Le cortège officiel a pénétré dans la cour aux sons de la *Marseillaise*, exécutée par l'excellente musique du 163e, sous l'habile direction de son distingué chef, M. Laubus.

Sur l'estrade d'honneur, magnifiquement pavoisée et décorée, nous avons noté la présence des autorités civiles et militaires ; des officiers de toutes armes ; les professeurs du lycée, en robe ; des membres du conseil d'administration, etc.

Une assistance nombreuse, élégante et choisie avait tenu à prendre part à cette fête du travail et de la jeunesse.

Les Discours

M. le général Leddet ouvre la séance en donnant la parole à M. Poirier, professeur agrégé d'histoire, qui prononce le discours d'usage.

Discours de M. Poirier

Le distingué professeur s'exprime en ces termes :

Mesdames, Messieurs, Chers Elèves,

Puisqu'il est d'usage que cette cérémonie — toute traditionnelle — commence par un discours, j'aurais aimé vous retracer à tous, en quelques mots, pendant ces dernières minutes de l'année scolaire, la vie de notre Lycée depuis la rentrée, ses progrès sous une direction ferme et prudente, sa population grossissante dans des murs trop étroits ; j'aurais voulu profiter de cette réunion rare des parents, des élèves et des professeurs, pour marquer notre satisfaction présente et nos espérances légitimes. — Mais la tradition impose à l'orateur un discours académique. Certainement, elle ne s'est pas aperçue que nous étions en pleines vacances. Depuis quinze jours au moins, le Lycée est vide, aussi calme, aussi silencieux qu'en septembre ; les encriers sont desséchés, les classes abandonnées. Et les huit cents habitants du Lycée, qui mettaient tant de rires et de gaieté dans les couloirs, ont oublié devoirs et leçons, certains même ont oublié leurs prix : ils sont « au village » ; je les retrouverais dans toute l'île, bien loin de Bastia : dans les vallons verdoyants du Cap, sous les vieux oliviers de la Balagne, ou, plus haut, dans la montagne fraîche, sous les châtaigniers et les hêtres. A quoi bon de longues périodes et des tirades brillantes qui ne conviennent qu'à un vaste public ; il me sera bien plus agréable, chers auditeurs, de m'entretenir familièrement avec vous de ce que nous avons sous les yeux, des changements que vous pouvez remarquer dans cette fête de la distribution des prix.

Laissez moi évoquer d'abord ces jolies choses qu'étaient les distributions des prix, jadis : vous verrez là, mes amis, un instant de la vie de vos aînés ; quant à vous, Messieurs, sans doute, retrouverez-vous quelques souvenirs oubliés des années lointaines. — On allait au Lycée jusqu'au 30 juillet, et, si bizarre que cela puisse vous paraître maintenant, on travaillait dans ces dernières classes d'un travail aimable et talenti, cependant que dans la cour sondormie retentissaient les coups de marteau des ouvriers édifiant l'estrade : on en suivait passionnément la construction ; les tas de planches apportées par des camions devenaient trésaux, s'ajustaient en parquet ; des poutres s'élevaient qui devaient porter le velarium, et lorsqu'il étendait son ombre sur la cour, la dernière classe était venue, les tapissiers clouaient les étoffes, apportaient les fauteuils : c'était le lendemain le grand jour. On y arrivait ainsi insensiblement alors, de bonne heure, avant les invités, nous venions compter nos bancs en longues files bruissantes, l'esprit encore plein du travail, des lectures et des jeux de la veille. Les vacances en nous avaient pas encore rendu étrangers les uns aux autres ; nous étions au complet, bien groupés, les « cinquièmes », les « quatrièmes », et jusqu'aux « rhétoriciens » à peine délivrés du baccalauréat, — tous, les « bons » et les « mauvais », comme pour une dernière classe en commun, plus solennelle.

Que d'émotions ce jour-là, multiples, complexes, et que nous défendions bien vainement. C'était le spectacle d'un Lycée transfiguré et d'une cour que nous ne reconnaissions plus, — une réunion comme celle d'aujourd'hui, choisie, élégante, et agréable à regarder, même pour de petits potaches. — Et surtout, il y avait les prix, ces beaux volumes rouges et or, entourés de rubans, là-bas, au pied de l'estrade. Pour qui seraient-ils ? Qui d'entre nous, tout à l'heure, allait être appelé ? Cela vous étonnera encore, mais nous ignorions jusqu'à cette minute nos succès, et, aux dernières compositions, les places des dix premiers étaient restées mystérieuses. Aussi je vous répondu que nous ne l'écoutions pas le discours ! Avec quelle fièvre nous suivions des yeux la distribution des palmarès, qui commençait aux premiers rangs des invités ; et lorsque nos surveillants avaient enfin reçu le petit livret, quelle pluie de questions et de prières ! — Alors, on proclamait les prix, l'escalier triomphal se jonchait des couronnes en papier peint, et nous, les premières curiosités satisfaites, nous sentions, avec une certaine mélancolie, que c'était la fin de notre ère commune ; la classe, qui avait été notre existence pendant dix mois, allait se dissoudre : une classe est un petit monde qui a ses intrigues et ses personnages, une âme collective qu'ignore trop souvent le professeur ; et tout cela allait mourir, et c'était une année écoulée ! — Mais n'était ayant la date fixe, à l'expiration de l'année scolaire, peut rendre sensible à tous la solidarité qui existe dans ce petit peuple d'élèves morcelé en classes qui s'ignorent ; il est bon qu'à certains moments, le Lycée réuni prenne conscience de lui-même et apparaisse à tous les individus qui le compres du matin, des bandes joyeuses, pour une fois encore en uniforme, se hâtaient vers la gare, chargées de valises et suivies de commissionnaires.

Cette fête, en s'alressant de la sorte à tout le Lycée et non pas seulement à quelques-uns, conservait toute sa valeur éducative. L'éducation repose alors entièrement sur l'émulation ; une gradation savante de récompenses allait du bon point au prix d'excellence ; pendant toute l'année, c'était une distribution continuelle d'exemptions multicolores, de satisfecits, de tableaux d'honneur ; les notes de la semaine, du mois, du trimestre étaient totalisées, et chacun savait à un point près de combien il dépassait son camarade. Il était nécessaire, pour donner aux récompenses suprêmes toute leur portée, que toute la population du Lycée fût présente ; le prestige du bon élève s'en trouvait considérablement rehaussé ; de son succès la classe entière était fière, elle le soulignait par des bons vigoureusement cadencés. Mais on en arrivait à ne plus travailler que pour les prix ; qu'importait la valeur réelle d'une copie, puisqu'elle était classée en tête. Les élèves n'étaient « cotés » que par le nombre de leurs nominations ; tous le savaient et redoublaient d'efforts, car de toute la masse d'une classe ne se détachaient que quelques privilégiés, seuls dignes d'attention.

Il semble qu'à ce point de vue, on relève un changement dans l'état d'esprit des professeurs et même chez les élèves. Si personne ne conteste qu'il est légitime de récompenser les succès obtenus, on fait de moins en moins de la distribution des prix le but suprême de l'année scolaire. Dans des classes désormais moins nombreuses, le professeur se rend compte de la somme de bonne volonté et d'intelligence déployée par ce qu'on appelle la « moyenne, » jusque-là délaissée : il se persuade que deux esprits ne se mesurent pas comme des grandeurs semblables ; il s'efforce de reconnaître en chacun ses qualités propres et de développer chacun dans le plan de ses aptitudes spéciales. Mais il se garde bien de détruire l'émulation qui décuple la puissance de travail ; il la change seulement d'objet, et la rend plus active et plus féconde. Il ne s'agit plus, pour l'élève, de se régler sur l'effort du voisin, comme un cheval dans une course, mais de se surveiller lui-même ; et pour le tenir sur la bonne, on le montre constamment ses défauts qui s'atténuent, et le courbe accablé de ses efforts vers le mieux. On excite ceux qui moyennement doués, s'endormaient, résignés à n'atteindre jamais aux premières places, et ceux-là même qui, sûrs du succès, se confiaient en leurs dons naturels.

Les élèves eux-mêmes se désintéressent de l'ancien système d'émulation. Les accessits perdent de leur prestige ; quant aux mentions, on les accueille avec indifférence ; et trop souvent les premiers, satisfaits d'avoir le prix, ne se dérangent plus pour venir le prendre. Déjà sensible chez les « petits », ce changement est plus net encore dans les grandes classes ; chez le jeune homme moderne domine le souci du carnet scolaire ; pour lui, le succès au baccalauréat est sa seule préoccupation ; pour lui, la liste des admis, c'est la véritable palmarès.

La voici donc menacée, cette vieille distribution des prix dont l'existence semblait insépar able de tout enseignement en commun, cette fête légale à l'Université par les fondateurs de l'enseignement secondaire, les Jésuites, et solennisée par les beaux cortèges dont la Convulat a revêtu ses fonctionnaires Sans public scolaire, depuis que les vacances commencent pratiquement quinze jours avant la date officielle ; sans grand prestige, depuis qu'un changement s'opère dans les idées des maîtres et dans celles des élèves, elle survit aux sentiments qui l'ont créée. Après s'être prolongée encore longtemps, va-t-elle brusquement disparaître ?

Non, ce serait déplorable ; souhaitons de toutes nos forces qu'elle résiste au danger et qu'elle se consolide. La distribution des prix est avant tout une fête nécessaire à la cohésion morale du Lycée ; seule, une fête venant à date fixe, à l'expiration de l'année scolaire, peut rendre sensible à tous la solidarité qui existe dans ce petit peuple d'élèves morcelé en classes qui s'ignorent ; il est bon qu'à certains moments, le Lycée réuni prenne conscience de lui-même et apparaisse à tous les individus qui le com-

posent. Cette fête qui subsistera sera peut-être même toujours une distribution des prix ; mais nous pouvons imaginer des récompenses qui iront surtout à ceux qui, d'octobre à juillet, par une volonté tenace se seront le plus complètement transformés.

La fête sera sans doute plus intime qu'autrefois. Ce qu'avaient de majestueux et d'un peu théâtral les anniennes cérémonies universitaires probablement disparaîtra ; bien des gens le regretteront ; mais qu'y pouvons-nous ? Ironie, une des formes de l'esprit critique, s'étend invinciblement et refuse de se laisser impressionner par des mérites tout extérieurs : les professeurs ne s'imposent plus guère aux jeunes gens que par leur science. Enfin, il est permis d'espérer, offerts par les élèves à leurs familles et à leurs maîtres, des divertissements multiples : représentations comiques et jeux sportifs, où ils se montreront également souples d'esprit et de corps.

Ainsi, heureux d'avoir adapté à un milieu nouveau une institution que nous voyez évoluer devant vous, je termine maintenant ma leçon d'histoire. Oublions maintenant les lointaines prédictions et réjouissons-nous de la cérémonie présente. En ce temps où tout se transforme, où tout tend vers la monotonie, gothes ou décor annexe, le déroulement de cette fête presque pareille à celles que présidait le Grand-Maître M. de Fontanes, sous Napoléon Ier. Par elle vont être récompensés tous ceux qui écoutaient si bien nos leçons souvent arides, tous ceux dont la figure juvénile s'éclairait si jolment du plaisir de comprendre. Je m'excuse d'avoir retardé de quelques instants leur joie et j'ai hâte, pour ma part, d'applaudir à leur succès.

Le discours de M. Poirier a soulevé de chaleureux applaudissements.

Quand les bravos se sont apaisés, la musique du 163e exécute un de ses meilleurs morceaux.

Discours de M. le général Leddet

Puis, c'est M. le général Leddet, l'éminent gouverneur de la Corse, qui se lève et qui prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,
Mes Chers Amis,

Vous me permettrez d'abord de complimenter et de remercier le distingué professeur d'histoire, M. Poirrier, qui vient de nous charmer par sa fine et intéressante causerie et qui a évoqué dans nos cœurs, à nous les anciens, de bien doux souvenirs d'enfance et de jeunesse. Nous nous associons de grand cœur aux regrets qu'il a si bien exprimés du bon vieux temps passé, et nous serons également avec lui dans ses vœux pour la réorganisation et la conservation de cette fête si véritablement française de la distribution des prix, fête qui jadis savait, à l'éclat et à la solennité de la séance, unir le charme d'une réunion familiale.

Elle est actuellement quelque peu déchue de son rang, et il est clair que le discours académique d'antan peut décemment céder le pas à une simple causerie.

Ce n'est pas moi qui m'en plaindrai aujourd'hui, car lorsque M. le Ministre de l'Instruction publique m'a fait l'honneur de me demander de présider cette séance, mon premier mouvement a été d'un peu d'effroi devant le discours en question, et j'avrais été presque tenté de répondre comme Montaigne « que je m'étais mesbuy promis de ne prendre plus la charge de parler en un lieu de respect » si je n'avais été heureux de saisir cette occasion de témoigner à vos excellents directeurs et professeurs le profond intérêt que nous portons, nous autres militaires, à leur enseignement et à leurs efforts, et à vous, mes chers amis, toute la joie que nous font éprouver vos progrès et vos succès.

Vous avez, Messieurs de l'Université, une bien grande et noble mission, puisque, outre l'instruction que vous donnez avec tant de talent et d'autorité, vous devez encore former les âmes et les cœurs de la jeunesse, et parfaire une éducation dont nous serons, nous, les premiers à bénéficier. Telle cette jeunesse aura été façonnée par vos soins, telle ou à peu près elle sortira ensuite de son séjour, parmi nous ; l'éveil que vous aurez soulevé devant le plus souvent rester comme ces empreintes premières dont la rude sillon n'arrives jamais, au cours de la vie, à être effacé par les empreintes subséquentes.

Vous conoevez alors avec quel intérêt, je pourrais dire avec quelle émotion, nous suivons vos efforts et la cours de vos leçons ! Il semble que votre principale mission soit de former des citoyens instruits et honnêtes et qu'il nous soit réservé, à nous, de former des soldats disciplinés et patriotes !.. Et pourtant, le premier devoir qu'auront à remplir ceux que vous éduquez est précisément le devoir du soldat !

Avant de devenir le citoyen libre, conscient de ses droits et devoirs, le jeune homme passe par l'instruction militaire qui le met en mesure d'être un défenseur énergique et dévoué de son pays ; et c'est en eux ans qu'il nous faut rendre complète cette formation militaire, tout en entretenant et développant, si possible, les qualités civiques propres à assurer à la Patrie des citoyens dignes d'elle !

Comment donc nos tâches ne seraient-elles pas connexes ? Et comment n'unirions-nous pas tous nos efforts, notre intelligence et notre dévouement pour tirer des belles qualités de notre jeunesse de France le summum des résultats !

En évoquant devant vous ce grand rôle, qui a dû faire souvent l'objet de vos méditations, je n'ai nullement dans la pensée, comme idéal, le magister allemand dont on a tant et même trop, à mon avis, exalté l'influence. Non, nous ne sommes déjà que trop latins hypnotiser par tout ce qui vient de l'étranger, et je ne sache pas que les grandes et claires idées de la culture française aient avantage à être obscurcies par les brumes du Nord.

Il semble bien, d'ailleurs, qu'une sorte de renaissance soit en train de se faire jour à ce sujet ; d'avance je la salue avec bonheur, soubaitant qu'elle réalise toutes les espérances y compris, en particulier, celles touchant vos fêtes scolaires.

J'ajouterai bien encore que j'aimerais à revoir vivante et rajeunie cette culture gréco latine qui a été comme la quintessence de la donne civilisation méditerranéenne et qui a formé tant d'hommes distingués ou célèbres, tant de gèmes de bon goût et de bon sens, tant de héros qui étaient loin de n'être que des rétires !

Mais je ne m'aventurerai pas davantage vers ces hautes et complexes questions, objet de tant de controverses et de discussions où de plus idoines pourront se signaler. *Simplicitas militaris decent*, a dit Quintilien.

Et il est juste que j'envisage, en effet, des choses plus simples. Je me contenterai donc d'éveiller l'attention et les cœurs de mes jeunes auditeurs sur cette simple mais grande idée qu'est le patriotisme. Bien qu'ici, en ce pays et dans ce milieu, où tous, jeunes et vieux, vous êtes fortement imprégnés de ces grands sentiments, ce soit presque une superfétation de parler de la nécessité du patriotisme, peut être n'est-il pas inopportun qu'en ce jour, où parents et enfants sont rassemblés, on passe à côté de l'éloge du travail, de la vertu et des lettres, celui de l'honneur et de la Patrie, célébrant ainsi tout ce qu'il y a de grand et de beau dans l'âme humaine.

L'amour de la Patrie, mes jeunes camarades, n'est point, quoi qu'on ait pu dire, en opposition avec l'amour de l'Humanité. — « La personnalité des peuples, a-t-on justement écrit dans un livre sur l'Ecole et la Patrie, n'exclut pas le sens profond de la solidarité humaine ; et le patriotisme est, en somme, le principe vital d'un peuple qui veut persister dans son être et se perpétuer, en tenant compte de toutes les gloires de son passé et des traditions de sa civilisation. »

Quand vos professeurs, mes chers amis, cherchent, en vous enseignant l'histoire, à vous donner une vue d'ensemble sur ce qui a constitué la grande vie de votre patrie, écoutez donc leur parole avec attention, avec ferveur. C'est ainsi et par la méditation des nobles exemples que vous élèverez vos intelligences et vos cœurs, et que vous apprendrez à aimer d'autant mieux notre grande et douce France !

En terminant, je voudrais laisser dans vos esprits une image assez frappante pour qu'elle ne sorte plus de vos souvenirs. Et j'evoquerai donc devant vos yeux une superbe page, tracée il y a une vingtaine d'années, par le pinceau d'un grand peintre militaire, et qui a toute la vertu d'un enseignement. Je veux parler du tableau « Le Rêve », de Bataille.

C'est le soir, au bivouac. Après une rude journée les faisceaux sont formés ; au milieu, sur deux d'entre eux, repose le drapeau dans sa gaîne. Tout autour, les soldats sont couchés et dorment, se reposant des fatigues du jour. Et voilà que pendant qu'ils sommeillent, de glorieuses visions leur apparaissent.

Devant eux défilent, comme en un immense cortège, tous les anciens défenseurs de la Patrie, tous ceux qui ont combattu et sont morts pour elle.

Demain, lorsque le réveil sonnera, les jeunes soldats, reprendront leurs armes et, réconfortés par les nobles visions de la nuit, ils sauront mourir, dans les combats qu'ils vont livrer, qu'ils n'ont pas démérité des anciens.

Que ce souvenir reste gravé dans vos âmes, mes jeunes camarades, pour le plus grand honneur de la Patrie Française et notre consolation à nous, les anciens, dont les patrions ont toujours battu à l'évoution de ce grand rêve !

Le vibrant discours de M. le général Ledfiel est souvent haché par les applaudissements frénétiques de toute l'assistance.

LE PALMARÈS

Après quoi, la musique du 163e régale l'assistance d'un de ses plus jolis morceaux, et la lecture du Palmarès commence sitôt après.

Prix de l'Association amicale des anciens élèves du Collège et du Lycée de Bastia, M. Leschi Louis, de Bastia, élève externe de Philosophie.

Ont obtenu les félicitations du Conseil de discipline pendant les trois trimestres :

Pomonti Etienne, de Mathématiques, ext.
Leschi Louis de Philosophie, ext.
Barat Pierre, de 1ère A, ext.
Lorenzi Maurice, de 1ère A, int.
Colombani Louis, de 1ère D 1, int.
Gregory Tony, de Seconde A, ext.
Ricci Jean, de Seconde B, ext.
Duverney Alfred, de Seconde D 1, int.
Fernal Henri, de Seconde D 1, ext.
Girolami Toussaint, de Seconde D 2, int.
Bocca Achille, de Seconde D 2, int.
Coulon René, de Seconde D 2, int.
Matteoli Martin, de 3e B 1, int.
Millie Etienne, de 3e B 1, int.
Vincentini Paul, de 3e B 2, int.
Battestini Pierre, de 4e A, int.
Hugues Pierre, de 4e A, ext.
Marinotti Joseph, de 4e B 1, ext.
Médori Léandre, de 4e B 2, int.
Vellutini Charles, de 5e A, int.
Damiani Léon, de 5e A, ext.
Leandri Louis, de 5e A, ext.
Costantini Toussaint, de 5e B 1, int.
Giorgi Jacques, de 5e B 2, int.
Barat Paul, de 6e A, ext.
Morazzani Henri, de 6e B 1, int.

Les prix d'honneur ont été décernés :

en Mathématiques, à M. Pomonti Etienne, de Bastia, ext.

en Philosophie : Dissertation française, à M. Leschi Louis, de Bastia, ext.

en Première A, B, C, Composition française, à M. Barat Pierre, de Moulins, ext.

Voici les noms des élèves qui ont obtenu le plus de nominations. (Les élèves inscrits les premiers ont remporté le prix d'excellence).

Mathématiques. — Pomonti Etienne 7 fois nommé, Taffani Jacques 7, Scoffoni Laurent 6, Monnet Pierre, 3, Andreani Charles 3.

Philosophie. — Leschi Louis 7, Bouchacourt Jean 4, Ghio Pascal 4.

Première A, B, C. — 2 prix d'excellence : Barat Pierre 10, et Lorenzi Maurice 10, Carli Jean 5, Monlaü Jack 4.

Première D 1. — Donmartini Paul 9, Renucci Paul 7, Albertini Pierre 4, Campana Antoine 3, Bernardi Jean.

Première D 2. — Girolami Toussaint 10, Baldocchi Charles 8, Leschi Pierre 7, Rocca Achille 3.

Troisième A. — (Le prix d'excellence n'a pas été décerné). Gandolfi Louis 5, Paolini Pierre 4, Regnoni Pierre 4, Mattei Alexandre 4, Angeli Constantin 4, Ghilini François 3, Faggianelli Charles 3, Sebastiani Louis 3, Mariani Pierre 3, Peretti Antoine 3.

Troisième B 1. — Matteoli Martin 14, Millie Etienne 11, Drago Ange 8, Coccoli Jean 4, Fondori Désiré 5, Varsi Jean 4, Thiers Vincent 3, Agostini François 3.

Troisième B 2. — Vincentini Paul 14, Tavera Maurice 11, Branca Dominique 9, Cancellieri Charles 7, Rognoni Dominique 6, Negroni Antoine 6, Giudicelli Toussaint 5, Poli Dominique 5, Mariotti Philippe 4, Battestini François 4, Lecciardi Sébastien 3.

Quatrième A. — Battestini Pierre 10, Casanova François 7, Hugues Pierre 7, Pourguani Louis 5, Morazzani Laurent 5, Vaccara François, 5, Francoschini François 5.

Quatrième B 1. — Marinotti Joseph 10, Bartoli Charles 7, Muracciole Jules 7, Jobin Léopold, 4, Timotei Damien 4, Ancelli François 3, Maestracci Ignace 3, Peralli Toussaint 3.

Quatrième B 2. — Médori Léandre 8, Orsini Hilaire, 8, Rocchi Hyacinthe 6, Paolini Christophe 5, Maestracci Dominique 5, Martelli Joseph 4, Nobili Pierre 2.

Cinquième A. — Leandri 10, Vellutini Charles 10, Damiani Léon 9, Angeli Octavien. 5, Perignani Roger 5, Benoit Jean 4, Borghetti Louis 3, Spas Edwin 3, Campana Henri 3, Orsini Albert, 3.

Cinquième B 1. — Costantini Toussaint 13, Fantoni Joseph 6, Emmanuelli Guillaume 6, Sebbatieri Napoléon 6, Borghi Jean-Baptiste 4, Girolami Augustin 5, Decori François 4, Battestini André 3, Cattinchi Antoine 3.

Cinquième B 2. — Guidoni Henri 9, Liberati Paul 10, Giorgi Jacques 6, Negroni François 6, Bottarelli Joseph 5, Poggi Dominique 3, Frugoni Ignace 4.

Sixième A. — Barat Paul 8, Bartoli Joseph 5, Parsi André 5, Angelini Charles. 4, Colombani Philippe 4, Gandolfi Joseph 4, Donati Philippe 3, Ortoli Paul 3, Carabini Raymond 3, Nativel Octave 3.

Sixième B 1. — Morazzani Henri 10, Agostini Pierre 8, Semidei Nicolas 4, Cesi Georges, 4, Regnoni Jean-Pierre 4, Fernal Louis 3, Antonetti Antoine 3.

Sixième B 2. — Battesti Antoine-Marc 7, Pascal Félix 7, Battesti Antoine 5, Marchetti Charles 6, Giocondi Jacques 4, Piconelli Rolland 3, Zannettini Xavier, 3, Guidoni Pierre, 3.

Septième. — Padovani Dominique 8, Périer Joseph 7, Lunantoni Fernand 7, Giovannoni Dominique 7, Giovannoni Antoine 6, Raymond Jean 5, Panerai Mathieu 4, Lanata Dominique 3, Lavaggi Albert 4, Orilio Antoine 4, Bocavita François 4.

Huitième. — Marriotti Philippe 10, Chiaroli Pierre 7, Luigi Horace 6, Angelini Bernard 5, Agostini Angelo 5, Faggianelli Jacques 6, Quilio Fernand 4, Orsini Vincent 3, Boyer Jean 3.

Division préparatoire, 2e année. — Admonelli Jean-Charles 9, Ricaleus Roger 7, Marinacci Noël 6, Franzini Antoine 5, Giacobbi Annibal 6, Allodi Armand 6, Pozza Antoine 4, Balbi Antoine 6, Marchioni Jean 3, Michel Denis 3, Talli Vincent 3.

1ère année. — Orsatti Camille 11, Santucci Dominique 8, Sbraggia Philippe 9, Giovannelli Laurent 7, Calla Pierre 5, Damiani Jean 5, Ferricchi Mathieu 5, Raffalli Joseph 4, Luigi Jacques 3, Prufisi Louis 3, Castelli Jean 3.

Classe enfantine A, 1ère section. — De Casabianca André 6, Valery Jacques 7, Clément Lucien 6, Muracciole Pierre 6, Biancarelli François 4, Filidori Antoine 3.

2e section. — Mingaldo André 9, de Casabianca Louis 6, Sbraggia Fernand 6, Franzini Auge-François 5, Carbuccia Guillaume 4, Casanova François 3, Campocasso Louis 3.

Classe enfantine B, 1ère section. — Petrignani Léon 9, Dragoni Paul 7, Courtejaire Joseph 7, Parodi Dominique 6, Panorai Ernest 5, Ferrandi Emile 5, Ville Louis 4, Belgodere Joseph 3.

2e section. — Damei Pierre 7, Lamarola Paul 7, Mingalon Michel 7, Valery Jean 6, Parisot Charles 6, Bonerandi Martin 6, Mingalon François 4, Paoli Raphaël 4, Girolami Charles 4, Santoni Emilien 4, Fiorelli François 4.

Dans les classes ci-après les jeunes élèves dont les noms suivent ont remporté tous les premiers prix : Leschi Louis, en Philosophie ; Barat Pierre, en Première A, B, C ; Colombani Louis, en Première D 2.

Toutes nos félicitations à ces très brillants élèves.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 30 juillet, à 8 heures 1/2

Les Cadets,	Sousa.
Le Calife de Bagdad, ouv.,	Boieldieu.
Parisienne, valse,	Wenly.
Ballet Egyptien en 4 parties,	Luigini.
Mimi Pinson,	Allier.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 28 juillet

Thermomètre : 7 heures du matin + 23° ; à midi + 28°5 ; à 6 heures du soir + 24.8
Maxima + 32 4 ; Minima + 20°6.
Baromètre : 7 heures du matin, 766 mm. midi, 764 mm., 6 heures du soir, 764 mm.
Vent : Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Le Choléra

Des dépêches du ministre de l'intérieur annonçant que les villes de Livourne et de Gênes sont déclarées contaminées par le choléra, sont parvenues hier matin à M. Giustiniani, directeur de la santé à Ajaccio.

Ce dernier a immédiatement notifié cette nouvelle au sous-préfet de Bastia et à l'agent de la compagnie Fraissinet de cette ville. Le bateau qui fait le service de Livourne sera visité rigoureusement à l'arrivée à Bastia.

M. Giustiniani aurait d'avis que ce courrier soit supprimé pendant quelques semaines.

Que fera la compagnie Fraissinet ?

Tableau d'avancement

Nous relevons avec plaisir le nom de M. Ambrosi, percepteur de Saint-Florent, parmi ceux des percepteurs de la Corse qui ont été inscrits au tableau d'avancement pour une classe supérieure.

Nous sommes d'autant plus heureux d'enregistrer cette promotion prochaine que nous connaissons les mérites acquis par M. Ambrosi pendant 43 années de services dans l'administration des Finances comme Fondé de pouvoirs de la trésorerie générale en comme percepteur.

Les nombreux amis qu'ont valu à M. Ambrosi son affabilité proverbiale et sa courtoisie envers les contribuables se réjouiront avec nous de cet avancement légitime qui est le prélude de nouvelles récompenses.

Médaille des Postes

La médaille de bronze, précédemment attribuée à M. Drago Henry, brigadier facteur à Oran, 27 ans de services, est transformée en médaille d'argent.

Commis de perceptions

Un décret du 20 juin porte que les commis de perception et anciens commis de perception auront droit chaque année à un certain nombre de perceptions de 3e et 4e classes, une vingtaine.

Cette mesure est un acte de justice, car elle assure un avenir à des jeunes gens intelligents et zélés.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :
M. Luciani, rue des Terrasses.

Rixe

Les agents Guidi et Battesti étaient de service à la place d'armes, vendredi soir vers 10 heures, quand ils entendirent des cris du côté du cours Favale.

Ils se transportèrent aussitôt sur les lieux, et aperçurent sur la porte de la cantine B., la nommée T. C., qui poussait des cris déchirants, en se tenant la tête.

Interrogée, elle déclara qu'elle venait d'être frappée d'un coup de bâton à la tête, par le nommé L. S., qui avait pris aussitôt la fuite.

Celui-ci fut quelques minutes plus tard mis en état d'arrestation.

Il a été trouvé porteur d'un couteau vendetta, et déféré au Parquet.

Pilules Suisses

Pilules Suisses ! Remède populaire, efficace, facile à prendre en travaillant ou en voyage, guérit rapidement : *malaises, constipation, maux d'estomac.* 1 fr. 50 la boîte franco, Glassel, ph., 28, rue Grammont, Paris.

Accapareuses

Les nommées P. R., G. M. et R. L., revendeuses, ont été mises en contravention, pour avoir accaparé des haricots, à 5 heures du matin, sur la place d'Armes.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Mezzo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

THÉATRE : VARIÉTÉS

Aujourd'hui, deux grandes représentations :

Adieux de la Troupe

Matinée à 2 h. 1/2. — Soirée à 8 h. 1/2

A la suite d'un accord survenu entre les « imprésarii et le directeur du Cirque des Variétés, le local a été cédé à la troupe pour les deux représentations qui auront lieu aujourd'hui, en matinée et en soirée.

Les artistes étant sur le point de partir adressent un pressant appel aux Bastiais, et les prient d'assister en grand nombre à ces deux représentations qui promettent d'obtenir le plus grand succès.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 30 juillet, à 8 heures 1/2

Le Bataillon de fer,	Arnoux.
Cavalerie Légère,	Seppé.
Volupté, mazurka,	Bläger.
Zampa, fant.,	Hérold.
L'Or et l'Argent, valse,	Lebur.

Le Chef de Musique, TIRELI.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche des Tziganes parisien-	Michiels.
Sympathie,	Mezzacapo.
Le petit Bob,	Lecocq.
O sole mio,	Gracey.
Les Dragons de Villars,	Maillart.
Valse rêvée,	Verneuilet.
L'esprit viennois,	Mezzacapo.

Soirée de 8 heures à minuit

La Redoute blanche,	Lincke.
Songe d'automne,	Joyce.
Gaîeté conversation,	Gobert.
Martha,	Flotow.
La Veuve Joyeuse,	Lehar.
Rigoletto,	Verdi.
Toujours ou jamais,	Waltenfeld.
La Jaïve,	Haïdey.
Idylle Monégasque,	Gillet.
Les Enfants de Hambourg.	Fétras.
New-York,	Guglielmo.

Ecole St Eloi

Enseignement professionnel, Aix ;
Enseignement Général : St Joseph, Marseille.

RÉSULTATS OFFICIELS, *Année scolaire 1910-1911* :

Arts et Métiers d'Aix : 14 admissibles.

Arts et métiers de Reims : 4 admissibles.

Brevet : 14 admis. Certificat supérieur : 37. Certificat primaire : 45.

AVIS DE DÉCÈS

(SISCO)

Mme veuve François Battistini ;
M. et Mme Virgile Casalta ;
Mme veuve Marti et famille ;
M. et Mme Ernest Battistini ;
M. et Mme Léon Rainelli ;
Mlles Amellia et Marie Casalta ;
Mlles Lucie et Mimi Battistini ;
MM. Jean-Noël et Virgile Casalta ;
M. et Mme Sarrola et leurs enfants ;
M. et Mme Laurent Orsoni et leurs enfants ;
M. Fernand de Montera ; Mlle Louie de Montera ;
Les familles Bozzio, Pietrantoni, Battisti, Bonnet, Casalta, Nari, Seta ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JEAN-NOEL CASALTA

leur père, frère, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Sisco, le 28 juillet 1911, dans la quatre-vingtième année de son âge, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui dimanche, à Sisco.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Prière pour Lui !

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX



C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir.
Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure un BEAUTÉ PRIMITIVE

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

DÉPÊCHES DE PARIS

28 juillet — 29 juillet
Rentes 3 0/0 anciennes . . 94.40 — 94.65
— 3 0/0 amortie . . 94.80 — 95.00
ex-coupon.

AJACCIO
RETOUR
DE M. LE PRÉFET

Ajaccio, 29 juillet.

M. le Préfet de la Corse, accompagné de Mme Juillard, est rentré ce matin, à Ajaccio, par le paquebot *Ibéria*, de la Compagnie Fraissinet.

M. et Mme Juillard sont partis, par le premier train, pour la Foce de Vizzavona, où ils comptent passer une grande partie de l'été.

Toujours le Feu
AU SALARIO

L'incendie de la forêt des Sanguinaires continue toujours.

Malgré le zèle et le dévouement de nos fantassins, artilleurs et agents de police, on n'a pu encore se rendre maître du feu qui détruit complètement une de nos plus belles forêts communales.

Dans la soirée d'hier, tout danger semblait conjuré, mais il a repris à nouveau ce matin.

Environ 100 hectares de terrain ont été la proie des flammes.

On estime les dégats à plus de 90.000 francs.

LE GÉNÉRAL DURAND
à Bastia

Nice, 29 juillet.

M. le général de division Durand, membre du Conseil supérieur de la Guerre, s'est embarqué ce soir, à bord du paquebot de la Compagnie Fraissinet, en partance pour Bastia.

M. le général Durand passera lundi matin l'inspection des troupes de la garnison, en tenue de campagne.

Au « Journal Officiel »

Nominations dans les Finances

Paris, 29 juillet.

M. Peretti, receveur particulier des finances à Sartène, est nommé aux mêmes fonctions à Issoudun.

M. Poyet, contrôleur principal des finances à Calais, est nommé receveur des finances à Sartène.

LES GRANDES MANŒUVRES
Dirigeables et aéroplanes

Paris, 29 juillet.

Dans les grandes manœuvres qui auront lieu prochainement, l'aérostation et l'aviation auront un grand rôle à jour, à titre d'essai définitif, d'après la décision du ministère de la Guerre.

Deux dirigeables et 36 aéroplanes participeront, en effet, à ces manœuvres qui seront des plus intéressantes.

Nouvelles Militaires

Ecole de Vincennes

Paris, 29 juillet.

M. Sarocchi Pierre-Toussaint, garde stagiaire à la direction d'artillerie de Toulon, a été admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école d'administration militaire.

Haut Commandement

Le général Joffre

Paris, 29 juillet.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui la nomination du général Joffre comme Chef d'état major général.

Cette nomination a été signée hier en conseil des ministres.

Les nouvelles fonctions du général Joffre, qui appartient à l'arme du génie, étaient confiées jusqu'à ce jour au vice-président du Conseil supérieur de la guerre, autrement dit au généralissime.

Le général Dubail

Le même décret nomme le général Dubail Chef d'Etat-Major de l'armée.

Le général Dubail est le collaborateur immédiat du général Joffre.

Deux autres décrets

Le *Journal Officiel* publie, en outre, le décret organisant le Conseil supérieur de la Défense nationale, ainsi que le décret réorganisant le Haut Commandement et l'Etat-Major de l'Armée.

M. FALLIÈRES
aux Grandes Manœuvres
de la Méditerranée

Toulon, 29 juillet.

Il a été décidé hier, en Conseil des ministres, que le Président de la République se rendrait le 3 septembre à Toulon et qu'il passerait le lendemain en revue les navires ayant pris part aux grandes manœuvres navales de la Méditerranée.

Les Morts du Jour

Paris, 29 juillet.

L'ambassadeur de Turquie à Paris, Noun-Pacha, est décédé aujourd'hui.

LES SABOTEURS

Paris, 29 juillet.

Une enquête très active est menée par la justice afin d'arriver à découvrir les auteurs des sabotages qui eurent lieu sur la grande route de Roubaix à Lille, au lieu dit la « Croix Blanche. »

Les saboteurs ont coupé cinquante-deux fils télégraphiques et téléphoniques.

A Croix, on a découvert encore 18 fils sémaphoriques détruits, dans la rue des Jardins, sur la ligne du chemin de fer.

Les auteurs avaient laissé des journaux révolutionnaires sur les lieux.

Les lignes sabotées sont toujours surveillées par des sentinelles.

Nouvelles Universitaires

Paris, 29 juillet.

M. Fancheux, surveillant général au Lycée de Bastia, est nommé délégué censeur au lycée de Bourges.

AU MAROC
L'INCIDENT D'AGADIR
Les Pourparlers

Paris, 29 juillet.

Les pourparlers entre M. Cambom et M. de Kiderlen-Waechter n'ont pas encore amené de résultat sérieux.

La conversation continue toujours entre les deux diplomates.

La Presse allemande

La presse allemande est toujours très nerveuse.

L'attitude de l'Angleterre semble agacer beaucoup les journaux allemands, qui consacrent des articles violents à ce qu'ils appellent « l'immixtion illégitime » de l'Angleterre dans les négociations franco-allemandes.

PARIS
Arrivée du Corps de Mme Edwards-Lantelme

Paris, 29 juillet.

Le corps de Mlle Lantelme, qui s'est noyée dans le Rhin, est arrivé ce soir à Paris. Il était accompagné de M. Thirret, de compositeur Charles Cuvillier, et de Mlle Alice Vermei, de la Renaissance.

M. Alfred Edwards est depuis hier soir, à Paris. Il est extrêmement affecté de la mort de sa femme, et ses amis ne le quittent point.

De nombreux auteurs, presque tous les artistes, et un grand nombre de personnalités parisiennes sont venus s'inscrirent sur les registres ouverts au domicile de la défunte.

ROUEN
VIOLENT ORAGE
Une maison écroulée
10 morts

Rouen, 29 juillet.

Un orage épouvantable s'est abattu aujourd'hui sur notre ville.

Pendant plusieurs heures, une pluie torrentielle n'a cessé de tomber, balayant les rues, et entraînant tout sur son passage, tandis que le tonnerre grondait sourdement et que les éclairs jaillissaient, éclairant l'atmosphère obscure d'une lueur sinistre.

Cet orage terrible a été marqué par un accident, qui a jeté une profonde émotion à Rouen.

Une maison, qui était en construction dans la banlieue de la ville, s'est écroulée sous la pluie.

Un bruit épouvantable a accompagné la chute de l'édifice.

Malgré la tempête qui continuait à faire rage, les voisins se portèrent au secours des malheureux qui étaient restés sous les ruines, et qui poussaient des cris affreux.

Après quelques heures, on réussit à retirer les victimes de sous les décombres.

Dix personnes ont été trouvées mortes.

Plusieurs autres sont grièvement blessées.

L'Légion d'honneur

Ministère de l'Instruction publique

Paris, 29 juillet.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui les promotions et nominations au titre du ministère de l'Instruction publique.

M Edmond Rostand est promu au grade de commandeur.

M. Capra, inspecteur d'Académie à Perpignan, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le Choléra

Paris, 29 juillet.

Les journaux annoncent qu'une sérieuse épidémie de choléra menace en ce moment l'Europe, à en juger par les nombreux cas qui ont été relevés un peu partout.

A Livourne et à Gênes le choléra prend des proportions inquiétantes.

Dans les départements des mesures préventives ont été ordonnées contre l'apparition éventuelle du choléra.

Etude
de Me J.-B. de Caraffa
Licencié en droit
Notaire à Bastia (Corse)

Suivant jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de Bastia, le vingt sept mai mil neuf cent onze, homologuant une délibération du Conseil de famille des mineurs Michel, Madeleine et Jean Salom, en date du premier avril mil neuf cent onze, qui autorisait leur tuteur, M. Orsoni Philippe, retraité de la Marine, demeurant et domicilié à Murato, à procéder dans les formes de droit, à la vente par adjudication : 1° d'une maison composée de deux étages, comprenant chacun trois pièces, et d'un grand magasin au rez-de-chaussée ; 2° d'un jardin attenant à la dite maison, le tout sur le territoire de la commune de Farinole, et dont les dits mineurs sont propriétaires pour les avoir recueillis dans la succession de leur mère, Marie-Catherine Venturini épouse Jaime Salom, décédée à Murato, le trente et un juillet mil neuf cent neuf.

Il sera procédé, le vendredi dix huit août mil neuf cent onze, à deux heures de l'après midi, en l'étude de Maître Jean Baptiste de Caraffa, notaire, sise à Bastia, Boulevard Saint-Angelo, n° 12, à l'adjudication des biens de mineurs sus désignés, en un seul lot, sur la mise à prix de mille francs.

Le cahier des charges a été déposé le vingt cinq juillet mil neuf cent onze en l'étude du notaire soussigné.

J. B. DE CARAFFA,
Notaire à Bastia.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux non usant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE GRANDS
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine



MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les congestions sont très fréquentes. L'estomac devient une source d'étouffement et de suffocation qui étreignent la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne connaissons de régénérateur que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'affaiblissement du sang ou nerveux, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme etc. qui est si souvent la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles: Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac d'intestins, des Nerfs, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3f 50, fco gare 4 f. 40. Les 3 f. fco sont, mandat-poste 10f 50, adresser à Mag. DUMONTIER, phien, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
Notice et renseignements confidentiels gratis.
BIEN EXIGER LA VERITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir.
AUX AMIS DE LA CORSE
Les favoris l'arrêté d'un simple bonsoir, l'indicateur officiel de la Corse, vaient cet été publié, contenant les renseignements variés, intéressants, souvent inédits et complétés par des cartes et des itinéraires.
Tout ami de la Corse recevra gratis et franco, sur simple demande affranchie à 0,05 centimes, un spécimen d'un fascicule périodique, lorsqu'il s'abonnera à la dernière et valeur des expéditions et souscription exactement opposée à cette publication unique en son genre.
A. CLAVEL, Editeur, 63, rue Saint-Lazare, à PARIS.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Tous Actes privés
Etablissement de Comptabilités. — Mises

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ets L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Journal Financier Français
Organe de Bourse
Actionnaires et Capitalistes

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule L.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se méfier des imitations
CÉDRATINE
Grande Liqueur de marque

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELEGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 33×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 210 LUNDI 31 JUILLET 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 19 m. — Coucher, 6 h. 50 m.
Premier quart., le 1. — Pleine Lune, le 9.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Ignace.
Fête de Demain : Saint Pierre, ap.

30 JUILLET

LE CRÉDIT AGRICOLE
ATTAQUÉ

S'il est une institution sur laquelle on pouvait espérer qu'un solide accord se ferait entre républicains, c'est à coup sûr celle du Crédit agricole que tous les gouvernements depuis quinze ans se sont efforcés de soutenir et de développer.

Or, nous avons eu ces jours-ci la surprise de lire des attaques fort vives contre ce que l'on nomme le mensonge des statistiques officielles! Si j'en crois certains journaux, la commission des comptes définitifs serait résolue à demander une série de justifications et à poser au ministre de l'Agriculture plusieurs questions précises et embarrassantes.

Il est difficile de répondre avant l'heure à des critiques encore vaguement formulées, mais tout ce que nous savons du Crédit agricole proteste contre les bruits fâcheux qui tendent à propager l'idée d'une crise redoutable.

C'est la loi du 31 mars 1899, modifiée par celle du 25 décembre 1900, qui a fixé les conditions dans lesquelles les fonds constitués conformément à la loi du 20 juillet 1895, pourraient aller au Crédit agricole. C'est sur ces bases qu'on a organisé successivement le crédit à court terme aux agriculteurs, aux syndicats, aux sociétés d'assurances mutuelles, aux coopératives de production agricole. Ensuite furent votées la loi du 29 décembre 1906 organisant le crédit à long terme aux coopératives de production, de transformation et de vente, puis la loi du 19 mars 1910, autorisant les caisses de crédit agricole à consentir aux cultivateurs des prêts à long terme pour aider à l'acquisition, à l'aménagement, à la transformation et à la reconstitution des petites exploitations rurales. Le crédit individuel à long terme est ainsi venu compléter un harmonieux ensemble de mesures par lesquelles les ruraux seront en mesure d'échapper à toutes les calamités que peuvent faire naître les terribles aléas de la culture.

C'est contre tout cet édifice législatif que l'on dirige aujourd'hui d'inexplicables attaques. Est-ce à dire que le législateur ait fait une œuvre vaine? Qui oserait le prétendre, après avoir pris connaissance des statistiques?

Si l'on consulte le rapport présenté en 1909 au Président de la République par le ministère de l'Agriculture, on voit qu'en 1909 il y avait en France 9 caisses régionales, avec 87 caisses locales affiliées groupant 2.175 sociétaires par lesquelles furent consentis des prêts s'élevant à 1.910.456 francs. En 1905, il y avait 66 caisses régionales, 1.355 locales, 61.874 sociétaires, les prêts s'élevaient à 44.102.573 francs. En 1909, nous trouvons 95 caisses régionales, 2.982 locales, ayant prêté 103.880.760 francs.

Ces chiffres sont probants, ils démontrent le développement rapide d'une institution que les conditions de la vie et de l'exploitation moderne avaient rendue absolument indispensable à la vie rurale.

Une exploitation agricole bien conduite exige des capitaux de plus en plus importants. Le temps est passé où les cultivateurs, groupés en communautés de familles, vivaient à peu près exclusivement des produits de leurs terres, se procuraient chez eux la plupart des denrées nécessaires à l'existence, vendaient leur récolte sans être contraints d'effectuer de gros achats. Depuis quelques années, les cultures se sont spécialisées, les marchés se sont chargés et transformés, les transactions agricoles se sont multipliées, et nous avons assisté à une sorte d'industrialisation de l'agriculture.

Comme il fallait le prévoir, les besoins d'argent se sont accrus à mesure que changeaient les conditions de l'exploitation. Il fallut employer des engrais chimiques, utiliser des instruments de culture ou de récolte perfectionnés, améliorer la sélection des animaux, tenir compte de l'augmentation progressive de la main-d'œuvre rurale.

Pour tant de raisons, le législateur devait tenter de favoriser la tâche du propriétaire, en mettant à sa disposition un instrument de crédit qui put lui permettre d'échapper au courtage onéreux des marchands d'argent.

Aujourd'hui, nous avons le droit d'affirmer que notre tâche est en partie remplie et le mouvement des affaires effectuées par nos caisses est de nature à dissiper toutes les appréhensions.

Les insinuations malveillantes ne peuvent viser que la gestion des établissements de Crédit agricole. Or, tous ceux qui sont au courant des opérations pratiquées sont unanimes à reconnaître que l'on ne saurait procéder avec une plus grande prudence. Beaucoup de bons esprits prétendent même qu'il faut signaler une paillalinimité nuisible à l'intérêt public. Les administrations locales tiennent insuffisamment compte des mœurs de la campagne et notamment du désir d'un prêteur de dissimuler à son entourage un moment de gêne qui l'oblige à faire appel au crédit.

La vérité que l'on ne peut nier, c'est que les réserves augmentent chaque année dans une proportion notable; d'autre part, il faut constater que l'Etat jusqu'à ce jour n'a subi aucune perte. La comptabilité de chaque caisse est soumise, une fois l'an, à l'examen méticuleux d'un inspecteur désigné par l'administration de l'agriculture. Le danger de malversations est toujours possible, dès qu'il s'agit de ce genre d'affaires, l'Etat y est exposé comme toute autre entreprise privée, mais il est juste de dire qu'il a multiplié les précautions.

La commission de répartition des avances s'est réunie ces jours derniers sous la présidence de M. Vigor; elle a accueilli favorablement, en vue d'allocations d'avances à s'élevant 1.454.000 francs, les demandes formées par 21 caisses régionales désireuses de faciliter les prêts individuels à longterme, dans les conditions prévues par la loi du 19 mars 1910.

Il est vrai, que dans le détail des opérations dont le total porte sur 2.067.257 francs figure une somme de 1.132.130 francs constituant des renouvellements d'anciennes avances. Mais ces avances représentent en réalité les fonds de roulement des caisses régionales et leur renouvellement ne peut être considéré comme l'indice d'une situation critique; le contraire est, puisque l'Etat, après contrôle, continue un crédit qu'il aurait le droit de supprimer.

Si on démêle mal les causes de la campagne de dénigrement actuellement dirigée contre le Crédit agricole, il faut pourtant noter qu'elle coïncide avec la période d'organisation du Crédit commercial et ouvrier. Il serait naïf de penser que les intérêts menacés par d'aussi grands progrès se sacrifient avec résignation.

FERNAND DAVID,
Député de la Haute-Savoie,
Rapporteur du budget de l'Agriculture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'ASSAINISSEMENT DE LA COTE ORIENTALE
DE LA CORSE

RAPPORT fait au nom de la Commission de l'Agriculture (conformément au dernier § de l'article 18 du Règlement) et ayant pour objet de modifier le rapport de la précédente Législature, repris le 25 novembre 1910, sur le projet de loi relatif à l'assainissement de la côte orientale de la Corse,

par M. Fernand David

Député de la Haute-Savoie

(SUITE).

L'efficacité de l'adduction d'une bonne eau potable est particulièrement évidente, puisque les cas de fièvre observés à partir de 1902, date de l'amenée des eaux de sources, ne sont plus qu'au nombre d'une quinzaine annuellement. L'utilité des travaux d'assainissement non plus n'est pas douteuse, car on constate nettement une recrudescence de malaria au cours des années pluvieuses où l'épuisement par pompage de l'étang Del-Sale laisse davantage à désirer.

De cette expérience directe et d'observations faites dans d'autres pays, on peut conclure qu'il est relativement facile de supprimer le paludisme qui prive les Corses des seules terres facilement cultivables de leur île.

Les mesures d'hygiène générale et de prophylaxie préventive qui permettent aujourd'hui de lutter efficacement contre la fièvre sont si restent indispensables en Corse comme ailleurs pendant toute la période d'exécution de travaux d'assainissement et pendant la période transitoire qui précède la mise en culture et la peuplement de la zone assainie. Elles peuvent faire l'objet d'une vulgarisation poursuivie par l'école, par l'action de ligues privées, aidées et soutenues par l'Administration. Elles pourraient aussi faire l'objet d'une législation spéciale analogue aux lois italiennes, et s'appliquant non seulement à la Corse mais à tous ceux de nos départements qui ne sont pas indemnes de fièvre. Cette législation pourrait tendre en particulier à l'institution, comme en Italie, d'une « quinine d'Etat » vendue au prix de revient et mise à la portée des paludiques soit au moyen de distributeurs automatiques placés dans les gares ou autres lieux publics, soit de toute autre façon. L'initiative d'une pareille législation, certainement utile sans être cependant indispensable, appartiendrait au Ministère de l'Intérieur de qui relèvent les services d'hygiène.

Les travaux d'adduction d'eau potable et les grands travaux d'assainissement, nécessaires pour que la salubrité de la Corse devienne définitive, sont du ressort du Ministère de l'Agriculture et ce sont eux qui font l'objet du présent projet.

Programme et bases des projets techniques

Les travaux d'adduction d'eau potable permettront d'obtenir une première amélioration importante au point de vue de la salubrité et seront particulièrement précieux pour les ouvriers occupés aux travaux d'assainissement. Ils ne présentent aucune difficulté spéciale et peuvent être achevés rapidement : ils seront exécutés simultanément pour toute la côte et en premier lieu.

En ce qui concerne les travaux de diverses natures destinés à éviter la stagnation des eaux, il n'en sera plus de même. Ces travaux portent sur environ 2.800 hectares disséminés sur un développement de 116 kilomètres des côtes et dans une région de 100.000 hectares de superficie environ. Ils seront groupés par région comme ils l'ont été pour les études de l'avant-projet et seront exécutés successivement.

Les formalités d'enquête, d'expropriation de terrains, l'étude des projets d'exécution peuvent demander beaucoup de temps. L'assainissement serait retardé d'autant si l'on voulait avoir terminé toutes ces opérations préliminaires pour l'ensemble avant de commencer les travaux. Pendant l'établissement des réseaux de distribution d'eau, on dressera les projets d'exécution de la première région, on remplira toutes les formalités nécessaires, puis l'on poussera immédiatement les travaux de cette première région pendant que l'on continuera les études, puis les travaux, successivement sur chacune des régions suivantes. On aura de la sorte la double avantage d'aller vite et de profiter de l'expérience acquise au cours de l'exécution des premiers travaux, pour apporter aux projets suivants toutes les améliorations et toutes les économies possibles.

D'après les avant-projets étudiés, la côte orientale est supposée divisée en six régions en allant du nord au sud, celles de Bigaglia, de la Casinca, de Brando, d'Aleria, de Fium'Orbo et de Porto-Vecchio.

En faisant abstraction des projets d'adduction d'eau par lesquels on doit commencer, les divers travaux prévus peuvent être rattachés à quatre catégories d'opérations distinctes :

1° Régularisation du lit des cours d'eau dans leur partie basse ;

2° Fixation des foci et des embouchures ;

3° Comblement, définitivement et égouttement des marais ;

4° Régularisation des cuvettes des étangs.

La première catégorie a pour but de fixer par des travaux appropriés le lit des rivières dans leur cours inférieur pour empêcher leurs divagations et, par suite, la création de dépressions, de lacs bras où les eaux de crue s'accumulent et stagnent après les inondations.

La seconde comprend l'établissement des ouvrages nécessaires pour fixer les foci qui font communiquer les étangs avec la mer, et les embouchures des cours d'eau, pour empêcher aussi l'ensablement des uns et des autres.

La troisième catégorie est certainement la plus onéreuse ; elle a pour but de faire disparaître les marais, soit par égouttement, soit par comblement lorsqu'ils sont au-dessous du niveau de la mer, soit par tout autre moyen.

Enfin, la quatrième se rapporte aux travaux à entreprendre pour rendre les étangs salubres sur toute leur surface. Un certain nombre d'entre eux sont, en effet, trop étendus et trop profonds pour être soit asséchés, soit complètement comblés.

On sait que les étangs ne sont pas insalubres lorsque l'eau y occupe une profondeur de 70 à 80 centimètres et aussi lorsque leur niveau est sensiblement constant, de façon à éviter l'immersion et l'émersion alternatives d'une plage plus ou moins large. La fixation des foci stabilisera le niveau des étangs. Pour arriver à leur donner une profondeur suffisante, leur cuvette sera divisée en deux parties concentriques, les bords de la cuvette centrale étant approfondis par des dragages. Les produits de ces dragages seront mécaniquement refoulés et rejetés sur la partie périphérique, qui sera comblée et nivelée à une hauteur suffisante pour ne plus être submergée.

Enumération et évaluation des travaux par région

Ainsi qu'il a été indiqué, les travaux sont groupés dans six projets d'ensemble correspondant aux six régions de la côte orientale.

Bien que les travaux d'adduction d'eau potable fassent l'objet de projets séparés qui doivent être exécutés en premier lieu et simultanément sur toute la côte, leur description a été rattachée à celle des autres entreprises exécutées dans la même région, pour mieux faire ressortir la dépense afférente à chacune d'elles.

Région de Bigaglia

Cette région, qui est considérée aujourd'hui comme des plus dangereuses, était une des plus florissantes sous la domination génoise.

Nous avons rappelé la prospérité de l'antique Mariana pendant l'occupation romaine.

Rappelons aussi que le village de Bigaglia, l'un des plus éprouvés de nos jours puisque la moyenne de la vie n'y dépasse pas 23 ans, était au XV^e^ siècle la capitale de l'île. Les gouverneurs de la Corse en avaient fait leur résidence et les Etats y tenaient leurs assemblées générales pendant les mois et dans les lieux qui sont considérés aujourd'hui comme les plus dangereux.

La superficie de la région de Bigaglia est de près de 43.000 hectares. Le sol formé d'alluvions modernes, est d'une fertilité remarquable. Elle pourrait devenir très productive à raison de la proximité de Bastia, située à quelques kilomètres.

Dans le rapport annexé à son avant-projet, M. l'Ingénieur Delpit s'exprime sur cette région en les termes suivants :

« Tous les propriétaires et ouvriers agricoles sont obligés de résider à Bastia ou dans quelques villages établis en dehors de la plaine. Ils doivent tous les jours parcourir une vingtaine de kilomètres en moyenne pour se rendre à leurs champs et en revenir. On comprend combien les cultures exécutées dans de pareilles conditions sont difficiles et coûteuses. Aussi tout développement agricole restera-t-il entravé tant que l'assainissement de cette région ne sera pas effectué. »

Dans l'état actuel, il n'est pas un cultivateur fréquentant la plaine qui échappe aux atteintes de la malaria ; la ville de Bastia elle-même voit son développement entravé par les effets des marais de Bigaglia. Les accès paludéens sont très fréquents dans la population de cette ville.

Le nombre des décès à Bastia a été en moyenne de 744 dans la période de 1896-1897 pour une population atteinte de 23.500 habitants, soit 31,6 pour mille. Pour l'ensemble de la Corse, la mortalité n'est que de 21 pour mille dans les localités de l'intérieur.

Si l'on considère la durée moyenne de la vie qui, bien mieux encore que le coefficient de mortalité, caractérise la résistance vitale

d'une population, on trouve qu'à Bastia, la moyenne de la vie n'est que de 27 ans 4 mois, alors qu'en France elle atteint plus de 40 ans. Elle atteint 41 ans 6 mois dans la région d'Orezza.

Dans un précédent rapport, M. l'inspecteur général Bonnet se montrait particulièrement pessimiste. Dans des conclusions que nous ne saurions adopter, il déclarait que si l'on n'y mettait bon ordre, l'insalubrité s'étendrait un jour complètement sur Bastia et forcerait à abandonner cette ville comme on a abandonné Biguglia.

En réalité, on contracte rarement les fièvres à Bastia, mais comme tous les villages qui logent la plaine orientale, la ville de Bastia compte une nombreuse population agricole qui va travailler dans la plaine de Biguglia où elle est exposée aux effluves malariques et aux piqûres des anophèles qui pullulent dans les terres marécageuses.

Les causes de l'insalubrité de la région de Biguglia sont dues à l'étang et aux marais qui la bordent.

L'étang de Biguglia, le plus vaste des étangs de la Corse, dont l'extrémité nord est située à deux ou trois kilomètres de Bastia, s'étend le long de la mer sur une longueur de 12 kilomètres. Sa superficie est d'environ 4.500 hectares. En communication avec la mer par un chenal naturel, il est relié au Golo par le canal du vieux Fiumone.

Ses rives plates sont bordées par des marais d'une longueur totale de 16 kilomètres dont les eaux croupissantes en été favorisent le développement de l'agent propagateur du paludisme. Ses bords exhaussés par les alluvions du Golo deviennent de plus en plus malsains.

La suppression de l'étang constituerait la meilleure méthode d'assainissement. On aurait pu le transformer en polder, mais l'aménagement et l'entretien en seraient fort coûteux. Le résultat serait également disproportionné et constituerait une entreprise aléatoire, étant donné que l'on n'est pas fixé sur le degré d'étanchéité du cordon qui sépare l'étang de la mer. Les frais d'expropriation enfin seraient considérables, les revenus des pêcheries s'élevant à 70.000 francs par an.

Le programme élaboré par le service hydraulique a pour but d'assécher les terrains bas dont les eaux ne peuvent s'écouler par la gravité et qui sont restés à l'état de marais.

L'étang devra être asséché le long de ses rives à l'intérieur de la digue de ceinture ; on compléterait les ouvrages d'écoulement des crues et de protection des marais contre les eaux extérieures. Ce résultat sera obtenu en exhaussant le sol des marais en arrière de la rive de manière à pouvoir le mettre en culture ; en draguant l'étang et en lui donnant une profondeur de cinquante centimètres au minimum. Les produits des dragages serviront au comblement qui sera assuré également au moyen du colmatage par la dérivation des eaux du Golo.

Le projet prévoit également l'endiguement et le curage du lit du Golo et de ses affluents, le rechargement de la digue actuelle de l'étang, l'établissement de digues nouvelles.

Les dépenses sont évaluées à	2.600.000
L'entretien annuel à.	25.000

Le service des eaux potables sera assuré par le captage des sources de Reugnana, au pied du mont Stella ; l'adduction aura lieu par une conduite principale qui descend le long d'un chemin muletier, se partage en deux conduites secondaires, puis en quatre branchements qui longent les quatre principaux chemins de la plaine située entre les cours d'eau Bevinco et Golo.

Quant à la partie de la plaine située sur la rive gauche du Bevinco, elle est traversée par la canalisation de la ville de Bastia, sur laquelle se trouvent déjà quelques prises particulières.

(A suivre).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 juillet.

Le mouvement de réaction s'étend chaque jour davantage et aujourd'hui encore, sous l'influence des mauvaises dispositions des places étrangères, nous avons à enregistrer un nouveau fléchissement de la cote. Certes la situation peut paraître critique mais elle ne justifie pas non plus un affolement voisin de la panique. Notre 3 0/0 finit en nouvelle perte de 22 centimes à 94.30. Les Fonds Etrangers s'abandonnent également : l'Extérieure à 93.30, le Turc à 91.12, le Serbe à 88.35. Les Emprunts Russes sont particulièrement touchés, surtout les 4 et 4 1/2 0/0. Etablissements de Crédit irréguliers. Le Crédit Foncier, dont les bénéfices pour le mois de juin ne sont élevés à frs : 1.360.000, recule bien vers à 810. Le Crédit Lyonnais recule à 1.478. Nous retrouvons le Comptoir National d'Escompte à 930 et la Société Générale à 790.

Sous alourdi à 5.505. Les valeurs de traction et d'électricité sont faibles par continuation. Valeurs russes agitées et en baisse. Les titres empêtrés s'inscrivent en réaction marquée. Rio 1.000 contre 1.715.

En Banque, les mines d'or et de diamants sont faibles ; par contre, les caoutchoutières semblent un peu plus résistantes.

Au comptant, l'action Naphte Lianosoff s'inscrit à 405. Comme raffineur, cette société profite doublement de la hausse qui se pourrait sur les cours du naphte

Chemins Français irréguliers. Nord 1 595, P. L. M. 1,152.

Le Colonel BONNEFOY

M. le lieutenant-colonel Bonnefoy, chef de la 15e légion ter, qui vient d'être appelé au commandement de l'infanterie de la Garde républicaine, nous quittera ce soir, par le paquebot de Marseille, pour aller rejoindre Paris, sa nouvelle résidence.

Le poste de choix réservé à M. le colonel Bonnefoy est un des plus recherchés par les officiers supérieurs de l'arme, et n'est d'ailleurs réservé qu'à des officiers de mérite exceptionnel. Cette condition est largement remplie par le nouveau commandant de l'infanterie de la Garde républicaine.

Entré au service comme engagé volontaire, en 1875, M. Bonnefoy sortait en 1882 de l'Ecole d'infanterie, dans les premiers numéros, avec le grade de sous-lieutenant au 104e régiment.

Il passa en 1884 dans la Garde républicaine, et, en 1887, il fut appelé comme lieutenant à commander la force publique du Tonkin et de l'Annam, où il fut chargé de l'organisation de la gendarmerie dans ces régions qui viennent à peine d'être conquises, et dont la pacification ne s'opère qu'au prix des plus grandes difficultés.

Promu capitaine, M. Bonnefoy rentre en France, et, en 1894 il retourne au Tonkin pour y commander le détachement de gendarmerie.

En 1897, il revient en France et passe successivement à la Compagnie d'Indre-et-Loire et à la Garde républicaine.

Promu chef d'escadron le 12 juillet 1903, il est désigné pour commander la Compagnie de Meurthe-et-Moselle, à Nancy, et enfin, le 23 avril 1910, il est appelé à commander par intérim la 15e légion ter, qui lui vaut, le 24 juin de la même année, le grade de lieutenant-colonel.

Ajoutons que M. le colonel Bonnefoy est titulaire des décorations de l'Ordre royal du Cambodge, du Dragon de l'Annam, de la Médaille du Tonkin ; il est, en outre, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1895, officier d'Académie depuis 1903, et est inscrit au tableau de concours pour le grade d'Officier de la Légion d'honneur.

A la Légion de la Corse, le départ de M. le colonel Bonnefoy laisse d'unanimes regrets, car on a apprécié son esprit de droiture et d'initiative, ses réelles qualités de chef de corps.

M. le colonel Bonnefoy, dont nous n'avons cessé d'apprécier la parfaite amabilité durant le trop court séjour qu'il a fait parmi nous, nous permettra de lui présenter toutes nos félicitations pour le beau commandement auquel il vient d'être appelé, et de lui exprimer tous les regrets que nous cause son départ.

Mérite Agricole

Sont promus au grade d'officier dans l'ordre du Mérite agricole,

MM.

Andreani Etienne, propriétaire-agriculteur à Zilia, chevalier du 31 août 1907.

Antonini Mathieu, propriétaire, maire de Sant'Antonino, chevalier du 30 août 1896.

Brandi Jean Dominique, directeur de la station séricicole de Manosque, chevalier du 29 juillet 1905.

Mingaion André, architecte à Bastia, chevalier du 14 juillet 1903.

Muracciali Charles, caissier à la Cie des chemins de fer du Sud, à Paris, chevalier du 17 juin 1906.

de Peretti della Rocca Pierre-Paul, propriétaire à Sartene, chevalier du 10 janvier 1903.

Pinelli Barthélemy, agriculteur à Rosazia, chevalier du 1er septembre 1905.

Siméon de Buochberg Henri-Jean Jacques, greffier-comptable à la maison centrale de Poissy, chevalier du 29 janvier 1903.

Noël Jules, propriétaire agriculteur à Valle-Philippeville, chevalier du 22 février 1902.

Poggi Benjamin, propriétaire agriculteur, maire de Durtvier, chevalier du 22 février 1902.

Rodari Henri, propriétaire à Berkra, chevalier du 26 novembre 1904.

Sont nommés au grade de Chevalier :

MM.

Cattini Louis, président de la société hippique d'Orléansville.

Cournier Antoine, commerçant à La Calle, services rendus à l'agriculture.

Morandini Simon, propriétaire à Tramalt-Akbou, primes pour la culture de l'olivier, 35 ans de pratique.

Pianelli Barthélemy, agriculteur à Lambèse, création de vignobles, 40 ans de pratique.

Victori Auguste, propriétaire à Aïn-el-Arba, création d'une exploitation agricole-modèle, 40 ans de pratique.

Colonna-Cesari, propriétaire à Tmin.

Agostini Joseph, procureur de la République à Bastia, services rendus dans la répression des fraudes alimentaires.

Albertini Noël-André, facteur-receveur à Vauvenargues, collaboration dans divers journaux agricoles.

Allessi François, comptable à Paris, encouragement à l'industrie des huiles et savons en Corse.

Angeli Joseph, agriculteur à Letia, amélioration de la culture des arbres fruitiers, création de débouchés au commerce des volailles, lapins et œufs, 28 ans de pratique.

Bastiani Henri-François, vérificateur des douanes à Bordeaux, services rendus dans la surveillance des plants de vignes étrangers et des animaux introduits en France, 24 ans de services militaires et civils.

Gazette Départementale

MOROSAGLIA. — Voici le programme des fêtes de Saint Pierre de Morosaglia au col de Prato :

La veille à 8 heures, feu d'artifice et feux sur le Calvaire de Pizzutella, carillon des cloches pour annoncer la fête.

1er août. A 7 heures messe, de communion, Chemin de Croix au Calvaire de Pizzutella ; au retour chapelet ; à 9 heures Messe chantée par M. le Doyen de Morosaglia, allocution par M. le Vicaire forain de la Porta ; à 2 heures visite aux ruines de l'abbaye de Saint Benoît bâtie par ordre et aux frais de Saint Grégoire le Grand, (VIe siècle) aux ruines de l'église de Saint Paul de la ville d'Accia et du « Pianu di i Morti » où eu lieu la défaite des Maures.

Aperçu historique sur le relèvement religieux qui suivit cette victoire, par M. le Vicaire forain de La Porta.

—)o(—

ZILIA. — Sont attribués à la commune de Zilia à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Zilia et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Est exceptée de la présente attribution une terre dite Campo Commune, ayant appartenu à la fabrique de l'église de Zilia, ledit bien ayant fait retour à l'Etat.

Le payement des dettes régulières ou légales de l'ancienne fabrique de l'église de Zilia sera à la charge de cette commune, conformément à la délibération prise par le conseil municipal de cette commune le 4 décembre 1910.

EN SARDAIGNE

Pas de mots sur une autre expérience de traitement et de prophylaxie contre l'impaludisme, exécutée sur un certain nombre d'employés des chemins de fer de la Sardaigne, que la Direction de ce réseau confia aux soins de M. le docteur Atzeni.

Ce médecin fut, d'abord, chargé de faire une visite à tous les agents et à leurs familles, habitant dans la partie du réseau comprise entre la cantonnière n° 23 près de Donori et la 24ème près de Soelli ; il devait faire une relation de l'état général de santé de chaque sujet, en vue de constater — après expérimentation — les résultats donnés par le traitement en comparaison de l'état de santé des mêmes individus dans les années précédentes.

Comme l'on voit on avait pris assez de précautions pour que l'on pût établir avec sûreté l'efficacité des remèdes dont on allait faire usage.

On est sorti sans dans cette expérience de soumettre, préalablement, tous les individus affectés d'impaludisme à un traitement intensif de 15 jours d'*Essanofèle* pour les adultes ou d'*Essanofilina* pour les enfants. Après cela, tous furent soumis à un traitement de prophylaxie, à doses réduites, des mêmes remèdes ; et à ce même traitement préventif furent aussi soumis tous les individus qui, au commencement, avaient été déclarés non affectés par l'infection.

Il faut remarquer que sur 80 sujets qui faisaient partie de cette expérimentation, 60 étaient plus ou moins affectés.

Nous ne voulons pas entrer dans les détails du traitement pendant toute la saison ; ce serait trop long et ennuyeux : il suffira de faire connaître les conclusions.

M. le docteur Atzeni affirme, à l'aide d'observations recueillies, que la propriyaxie chimique par l'*Essanofèle* (de la Maison F. Bolari et Cie de Milan) exécutée dans la période de juin à octobre, a donné d'excellents résultats.

En ce qui se réfère aux vieilles femmes de rendives chez lesquelles la quinine à elle seule n'a pas d'efficacité, l'*Essanofèle* a présenté des avantages indiscutables sur les mixtures préparées dans les pharmacies locales. Et il conclut :

« La valeur de l'*Essanofèle* étant désormais établie par de si nombreuses expériences, je suis d'avis que l'on devrait assigner à cette préparation une place éminente dans l'hygiène publique de manière qu'elle put contribuer, avec la bonification des terrains et avec la prophylaxie mécanique, à améliorer les conditions sanitaires de zones malariques. »

Le Docteur.

AUGMENTATION DU REVENU

La Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) est fréquemment désignée par les Tribunaux et Cours d'appel pour la constitution de rentes viagères. La Compagnie LE PHÉNIX paie, chaque année, plus de 15 millions à plus de dix-neuf mille rentiers. Renseignements gratuits et confidentiels au siège social, 33, rue Lafayette, Paris, et chez les agents généraux.

Petite Gazette

A l'arrivée

M. le général de division Durand, membre du Conseil supérieur de la Guerre.

L'état sanitaire à Bastia

En raison de l'épidémie de choléra, qui sévit à Livourne et à Gênes, l'administration vient de prendre les mesures nécessaires pour que le local de Misolli, doyant servir de lazaret, soit aménagé sans retard.

Malgré cette alerte et toutes les précautions que dicte la simple prudence, nous sommes en mesure d'affirmer que l'état sanitaire de notre ville est très satisfaisant.

En effet, alors que le nombre des décès atteignait le chiffre de 330, en 30 juin 1910, il atteint seulement, en 1911, le chiffre de 279. Encore, faut-il y comprendre, cette année, les nombreux malades qui ont été transportés de l'intérieur de l'île à l'hôpital de Bastia et qui y sont décédés.

Nouvelles maritimes

M. le lieutenant de vaisseau V. de Pianelli, du port de Toulon, en service à Paris, a été désigné pour faire partie de l'état-major du vice-amiral Jauréguiberry, commandant en chef de l'armée navale, en qualité d'aide de camp.

M. le médecin en chef de 1re classe Drago, du port de Toulon, est désigné pour servir à Sidi Abdallah.

M. Albertini André, quartier-maître fourrier, est nommé commis de 2e classe de l'inscription maritime à Marseille.

Pour la Mutualité

Les récompenses suivantes ont été attribuées pour services rendus à la Mutualité en Algérie :

Médaille d'argent, M. Sinibaldi Martin, ordonnateur de la Famille à Souk-Ahras ; — Médaille de bronze, MM. Vinciguerra Joseph, trésorier de la société les Retraités à Oran ; Alessandrini Cyprien, trésorier de la Famille à Souk-Ahras ; Donati François, trésorier de la Fraternelle, à Philippeville ; Mme Tomei Antoinette-Marie, institutrice à Alger ; — Mention honorable, M. Grimaldi Jean-Baptiste, membre de la Famille à Souk-Ahras.

Nouvelles militaires

Le maréchal-des-logis Giabiconi, du 5e dragons, est admis, à la suite des épreuves écrites, à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'école d'application de cavalerie.

— Les sous-officiers de cavalerie Catta, Santucci et Silvani sont inscrits pour le grade de sous-lieutenant de réserve.

Acte de courage

Le 17 juillet, le caporal Casanova, du 115e d'infanterie, et trois de ses camarades n'ont pas hésité à se jeter à l'eau et à plonger à plusieurs reprises pour porter secours à un soldat qui, en se baignant dans l'Huisne, venait de disparaître.

Le général commandant le 4e corps d'armée, a, par la voie de l'ordre, porté à courageuse conduite de ces militaires à la connaissance des troupes du corps d'armée, en leur adressant toutes ses félicitations.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur des cantonniers a été attribuée aux cantonniers Alessandri Dominique, à Chiasso, 31 ans de services ; Camilli Antoine, à Cristinacce, 33 ans de services ; Corsini Jean, à Riventosa, 31 ans de services ; Luzi Xavier, à Solaro, 31 ans de services, et au gardien de phare Terrazzoni Jean-Baptiste, à Portovecchio, 30 ans de services.

Bibliographie

Les Oreano en Vivarais, tel est le titre d'un ouvrage historique, très documenté, avec gravures, des plus intéressants, édité par l'imprimerie Centrale de l'Ardèche à Privas, qui vient de paraître sous la signature de M. A. Mazon, le savant historien du Vivarais.

A louer

Deux appartements, l'un de huit pièces et deux terrasses, et l'autre de sept pièces, de la même maison, au bord de la mer, avec jolie plage, à Miomo.

S'adresser à M. Totti, avoué, 10, Boulevard Paoli.

A vendre

Vin blanc et rouge garanti pur jus de raisin frais.

S'adresser à M. Lacchetti, Bastia.

A céder

Dans de bonnes conditions :

Un Dallos composé :

1° de l'ancien Répertoire (44 volumes

2° du recueil périodique de 1845 à 1910 broché.

3° de l'ancien Code Civil.

4° de la Table de 1845 à 1867.

Ces deux derniers ouvrages reliés.

Pour renseignements s'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Vins

Vin de Sartene à 11 degrés nature, à 45 francs l'hecto, en gros.

S'adresser à M. Maria, chez M. A. Padovani, 5, Route du Cap, Bastia.

A vendre

Etude d'avoué.

S'adresser à M. Nicolas Flach à Calvi.

A louer

Appartement meublé à louer de suite dans maison de campagne aux environs d'Erbalunga, service quotidien avec Bastia.

Vins

Les propriétaires réunis mettent en vente leur vin boulevard Saint-Angelo, n° 1 ; Rue Saint-François n° 2 ; Rue Colonnella, 14 ; Place Notre-Dame, chez Mme veuve Sanguinetti.

GRAND CAFE FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SOSER, 1er prix Prague

Apéritif de 5 à 7 heures

Leçons d'Amour,	Marchetti.
Yanda,	Lebert.
Fantaisie alsacienne,	Gauvin.
Sérénade des Pygmées,	Razigade.
Les Saltimbanques,	Ganne.
Horoya,	Camassat.
Strauss,	Mezzacapo.

Soirée de 8 heures à minuit

La Vieille Garde,	Boss.
Les Sirènes,	Wallenfeld.
La Fille de Mme Angot, ouv.,	Lecocq.
Tesoro mio,	Becucci.
La Bohème,	Puccini.
Chanson de Marinette,	Tagliafico.
La Favorite,	Donizetti.
En promenade,	Gillet.
Madame de Maintenon,	Carmussi.
Berenbius,	Volpatti.
Epaita Turco,	Augusto.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00413

Nouvelles Universitaires

Lycée de Bastia

Paris, 30 juillet.

M. Raymond, professeur de mathématiques au lycée de Bastia, est nommé aux mêmes fonctions au lycée de Bourg.

M. Roddier, professeur de mathématiques au collège de Philippeville, est nommé au lycée de Bastia.

M. Patrier, professeur d'histoire au lycée de Bastia, est nommé au lycée de Mâcon.

M. Chauvet, professeur d'anglais au lycée de Bastia, est nommé au lycée de Gap.

M. Chaymol, professeur d'anglais au collège de Calais, est nommé au lycée de Bastia.

ELECTIONS SENATORIALES

Alpes-Maritimes

Nice, 30 juillet.

Le collège sénatorial de notre département était convoqué aujourd'hui, à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Maurice Rouvier, sénateur républicain radical, décédé.

M. Amic, conseiller général du canton de Coursegoules, républicain, est élu au premier tour de scrutin, sans concurrent.

Aux élections de janvier 1903, M. Rouvier fut élu sénateur par 267 voix.

LA CHALEUR à Paris

Paris, 30 juillet.

La chaleur continue à sévir à Paris, avec la même intensité que ces jours derniers.

Le thermomètre se maintient toujours à 36 degrés 6 dixièmes à l'ombre.

Plusieurs cas d'insolation se sont produits.

Le Choléra

Dans l'Hérault

Montpellier, 30 juillet.

La situation sanitaire n'est pas du tout rassurante dans le département de l'Hérault.

De nouveaux cas de choléra ont été signalés en plusieurs points.

La commission sanitaire a pris des mesures énergiques pour empêcher la contamination.

Les malades ont été isolés.

A Versailles

Le bruit a couru qu'un cas de choléra avait été relevé à Versailles.

La nouvelle n'a pas été confirmée, mais des mesures de prophylaxie ont été ordonnées.

A l'Etranger

A Berlin, 60 quelques cas suspects ont été signalés, les mesures les plus énergiques ont été prises pour prévenir toute épidémie.

A Constantinople, le choléra continue à sévir.

Une vingtaine de cas, dont plusieurs mortels, ont été signalés.

La petite ville de San Stefano di Camastra, près de Palerme, est toujours déserte, les habitants s'étant réfugiés à la campagne, de crainte de quelques cas suspects de maladie.

La Conquête de l'air

CHARTRES

Un bel exploit de l'aviateur Level

Chartres, 30 juillet.

Il ne se passe pas de jour, sans qu'un aviateur français ne vienne ajouter un exploit de plus aux exploits déjà nombreux de l'aviation française.

L'intrépide pilote Level a accompli aujourd'hui une nouvelle performance, au-dessus de l'aérodrome de Chartres.

Level a pris son vol avec un passager, et il a parcouru une distance de 244 kilomètres en 2 heures 13 minutes 35 secondes.

L'aviateur Level détient ainsi le record de la distance et de la durée du vol avec passager.

Les Morts du Jour

M. Poitou-Duplessis

Paris, 30 juillet.

On annonce la mort de M. Poitou-Duplessis, député plébiscitaire de la Charente.

M. Poitou-Duplessis, qui est à peine âgé de 37 ans, était un des plus jeunes députés de la Chambre.

Il avait été élu pour la première fois, député aux élections d'avril 1910.

Il était vice-président du Comité général plébiscitaire de France

AU MAROC

L'INCIDENT D'AGADIR

Les conversations franco-allemandes

Paris, 30 juillet.

Les derniers entretiens de M. Cambon avec M. de Kiderlen-Wachter, ont pris une tournure qui permet d'écarter pour le moment toute cruauté de rupture.

M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, se montre très rassuré au sujet de la situation extérieure.

M. Caillaux, président du Conseil, ne manque pas à son tour de manifester l'optimisme le plus complet, et M. Delcassé, ministre de la Marine, est parti pour l'Ariège, ce qui montre évidemment que la situation ne risque pas de devenir inquiétante pour le moment.

Les prétentions allemandes

L'Allemagne semble avoir reconnu que la demande de cession du Congo français dépassait les limites de la bonne volonté du gouvernement français.

D'après certains bruits, l'Allemagne officiait aujourd'hui au colonie du Togo, qui se trouve à l'ouest du Dahomey français, et une partie du Cameroun allemand, voisine du Tchad français, en échange d'une partie du Gabon.

AMSTERDAM

La Grève générale des Marins

Amsterdam, 30 juillet.

Une nouvelle réunion de marins a eu lieu hier soir, pour délibérer sur la situation.

A une énorme majorité, l'assemblée a voté la continuation de la grève.

La police surveille toujours les chantiers.

Quelques légères bousculades ont eu lieu entre grévistes et agents.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

La Question du Haut Commandement

Le refus du général Pau

Paris, 30 juillet.

La grave détermination du général Pau de refuser le commandement suprême, a vivement ému certains milieux politiques, où l'on trouve insuffisante la raison officielle de la limite d'âge.

Il semble, en effet, certain que des raisons politiques ont décidé le gouvernement à choisir le général Joffre pour remplir les fonctions de Chef d'état-major général de l'armée.

On sait, en effet, que dans les milieux radicaux on désapprouvait ouvertement le choix du général Pau.

Les déclarations du Ministre de la Guerre

Interviewé sur le point de savoir quelles avaient pu être les raisons majeures qui avaient dicté le choix du général Joffre, comme chef d'Etat major général, M. Messimy, ministre de la Guerre, a fait les déclarations suivantes :

« Les conditions, auxquelles le général Pau subordonnait son acceptation, me paraurent inadmissibles.

« L'enquête, à laquelle je me suis livré, me permet d'ajouter que le général Pau demandait en outre des garanties absolues de stabilité qu'on ne pouvait lui accorder.

« Le général Pau réclamait également la liberté du choix du chef d'état-major, et être consulté sur le recrutement des chefs des grandes unités appelés à le seconder. »

Le premier sous-chef d'Etat-Major

Sur la demande du général Joffre, chef d'état-major général de l'armée, le général de Curières-de Castelnau sera nommé premier sous-chef de l'état-major.

Une Interpellation

M. Emile Constant, député de la Gironde, a adressé une lettre au Ministre de la Guerre, dans laquelle il lui annonce son intention de l'interpeller, dès la rentrée des Chambres, sur les causes de la disgrâce du généralissime Michel.

AVIS DE DÉCÈS

M. Faggianelli, capitaine en retraite, et Mlles Faggianelli, institutrices ;

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

MADEMOISELLE JOSÉPHINE FAGGIANELLI

leur sœur.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui lundi, 31 juillet, à 4 heures et demie du soir.

On se réunira rue Saint François, n° 2.

La famille ne reçoit pas.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à l'*UNION DES PRODUCTEURS, 31, boulevard du Musée, MARSEILLE* ; ou à son représentant, *M. CHARLES BENELLI, route du Cap, 1, à BASTIA.*

On désire acheter

FORÊTS

en Corse

Prière adresser lettres contenant offres et tous renseignements utiles à Monsieur J. B., imprimerie du *Petit Bastiais*, à BASTIA.

A VENDRE

pour cause abandon de propriété :

Vaches bretonnes,
Taureaux nantais,
Jument âgée suitée,
Cheval, 5 ans, attelé et monté,
Cheval, 2 ans, joli et fort,
Pouliche, 1 an.

Pâturages pour brebis, luzernes et prairies, du 1er août jusqu'au 30 novembre.

S'adresser à M. Pillot à Ostriconi.

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

Grande Corderie Parisienne

33 bis rue de l'Odéra, BASTIA

Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles en tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de son *cuivre en toile, bâches, tentes*, etc., exécutées par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire de mieux en mieux

OREZZA-LES-EAUX

Grand Hôtel de la Paix, Stazzona

Veuve PIETRI, propriétaire

Ouvert du 1er juillet à fin septembre

Le plus rapproché des sources.

Très élégissement recommandé par les membres du *Club Alpin Français* de Paris dans une brochure intitulée « Cinq Semaines de voyage en Corse. »

Concert dans le parc pendant les repas.

Prix maximum 6 *francs par jour* chambre comprise.

Forte réduction pour familles et séjour prolongé.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Etoffes Nouveauté, d'étoffes, dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants nouvelables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence Impossible

Sur demande, se rend à domicile pour échantillons à l'intérieur.

N.B. On demande de bonnes coiffeuses

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio

sur les jardins de la Préfecture

Entièrement remis à neuf (genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES

Ch. CLÉMENT et Cie

Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, n° 1.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.

Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison Sennen, en tous dessins.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés *à des prix défiant toute concurrence*

N. B. — La Maison fournit gracieusement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

RHUM GRANDS MORNES



MARQUE MONDIALE de GET Frères des célèbres inventeurs du PIPPERMINT.

Le RHUM GRANDS MORNES se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.

Maison fondée en 1796

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge de Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôt aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.
Le Directeur-Gérant J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.
Ne pas oublier que GANARO MATTEI est le meilleur Apéritif connu.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
PLANS et Devis à titre absolument gracieux

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. R. MATTEI
Apéritif TONIQUE
Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Après vos Repas BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine
Prendre chaque jour avant vos repas, un verre de Vin du Cap Mattei Apéritif Tonique Fortifiant
Se méfier des Contrefaçons

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE
Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder fabriquer cure avec la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Toute femme de cet âge, même celle qui n'éprouve aucune maladie, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, et elle vous évitera l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est pis encore, la neurasthénie. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel ne portera de prérogative aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon : 3 f. 50, franco 4 f. 50. Le pot : 2 f. 50, franco 4 f. 50. Adresse à Mag. DUBOURDIEU, phien, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements complémentaires gratis).
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY car elle seule peut vous guérir
AUX AMIS DE LA CORSE
Cette Farine, fabriquée d'un simple boisson, l'Indicateur officiel de la Corse, soulage, sur prix modique, enfermé une substance de renseignements variés, intéressants, souvent inédits et complétés par des notices et des illustrations.
Tout ami de la Corse recevra gratis et franco, en simple demande affranchie à 0.05 centimes, un spécimen d'une édition précédente, lorsque la demande sera accompagnée d'un mandat-poste ou timbres-poste. Adresser à A. CLAVEL, Editeur, 43, rue Saint-Lazare, à PARIS.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Gouvernement de Crimée. — Gérance d'immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Mises

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. R. MATTEI
Bastia (Corse)

Journal Financier Français
CHEMIN DE BOURSE
Conseil gratuit de Capitaux
10, Place de la Bourse, 10
PARIS

VIN DU CAP CORSE
au Quinquina
préparé d'après la formule J.-N. Mattei
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur du Mérite Agricole
Apéritif — Tonique — Fortifiant
Marque déposée - Se défier des imitations
CÉDRATINE
Grande liqueur de marque

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 16×11, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 800 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 210 — MARDI 1er AOUT 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration 2, boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et signées aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 f. — Réclames la page, 0.75. — Nécrologie, 0.30. — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil (Heure nationale).
Lever, 4 h. 19 m. — Coucher, 8 h. 56 m.
Premier quartier, le 1. — Pleine Lune, le 9.
Fête d'Aujourd'hui : Saints Pierre, ep.
Fête de Demain : Saint Alphonse.

31 JUILLET

LES INCIDENTS ESPAGNOLS

L'attitude qu'ont adoptée les Espagnols au Maroc ne se conçoit guère, et on se demande à quels mobiles ils peuvent bien obéir.

Il ne se passe pas de jour, en effet, sans qu'un incident survienne entre les Français et eux. Tantôt, c'est notre consul, M. Boisset, à qui l'on veut enlever ses armes et qui, pour ne pas s'être laissé faire, est conduit au poste ; tantôt c'est un officier français sur lequel se jettent quelques soldats que leurs chefs ont le tort de ne pas désavouer et punir immédiatement.

Lorsque le premier de ces incidents s'est produit, on a pu se demander si la provocation n'avait pas été voulue par le Cabinet de Madrid et si celui-ci n'y avait pas été poussé par la Chancellerie allemande.

Mais les excuses, qui nous ont été adressées en même temps qu'à notre agent consulaire, détruisent cette hypothèse. Au lendemain de ces excuses, en effet, la France n'a plus rien à exiger et toute cause de conflit disparaît.

On en est réduit à se dire que les officiers et les soldats espagnols, loin d'aider la diplomatie de leur pays, cherchent bien plutôt à lui créer des difficultés par la façon dont ils donnent libre cours à leurs sentiments personnels à l'égard des Français.

Ces sentiments s'expliquent en partie par le froissement qu'a dû subir l'orgueil castillan depuis que les Français et les Espagnols opèrent au Maroc.

C'est à eux, en effet, qu'a été donnée par les puissances la mission d'organiser la police dans l'empire chérifien. Mais la place prise par la France dans cette opération et qui n'a été que la conséquence des événements, a dû faire concevoir certaine jalousie aux officiers espagnols.

M. René Millet, ancien résident général à Tunis, qui, depuis qu'il a quitté son poste, s'occupe activement de la politique marocaine, écrivait ces jours derniers qu'il avait, à Casablanca, rencontré le colonel Sylvestre, commandant aujourd'hui à El-Ksar.

Le portrait qu'il en trace, les sentiments qui lui ont été manifestés, jadis, par lui, suffisent à expliquer l'état d'esprit actuel des troupes placées sous ses ordres et de lui-même.

L'armée espagnole aurait voulu opérer seule au Maroc ; la France en y intervenant lui a pris la meilleure part de lauriers sur lesquels elle comptait. De là, les rapports tendus qui ne datent pas d'aujourd'hui, mais se sont manifestés sous les murs de Casablanca, alors que le général d'Amade y commandait les forces françaises.

Les Espagnols ont pensé que l'occupation d'El-Ksar leur procurerait l'occasion qu'ils n'avaient pas encore eue de manifester leur valeur. Mais, là encore, ils ont rencontré les troupes françaises, et ils n'ont pas tardé à s'apercevoir qu'ils ne pourraient agir aussi librement qu'ils l'avaient pensé tout d'abord. De là, une mauvaise humeur qui se manifeste toutes les fois que l'occasion se présente. Chercher à humilier les soldats français ou les représentants de la France, leur semble de nature à satisfaire leur orgueil rentré. Ils ne songent pas aux conséquences et aux excuses que leur gouvernement est obligé, à la suite de leurs actes, d'adresser au nôtre.

Le mieux, dès lors, est de ne pas attacher plus d'importance qu'il en convient à des manifestations qui n'ont qu'un caractère individuel et que le gouvernement espagnol refuse de prendre à son compte puisqu'il les désavoue.

Ainsi, notre représentant à Madrid devra, semble-t-il, exiger que des mesures disciplinaires soient prises à l'égard de ceux, officiers ou soldats, qui s'en sont rendus coupables.

Il devra demander également que des ordres formels soient donnés pour éviter le retour de pareils incidents et faire en sorte que le gouvernement de M. Canalejas tienne la main à ce que ces ordres soient observés.

Ils le seront si le gouvernement le veut. Son propre intérêt est d'ailleurs de maintenir l'armée dans l'obéissance. Elle n'a que trop de tendance en Espagne à ne suivre que sa propre inspiration, et si le roi Alphonse XIII et ses ministres ne la rappelaient pas au devoir, il pourrait, tant au point de vue intérieur, qu'au point de vue extérieur, en résulter un jour pour eux de sérieuses complications.

ALFRED MASSÉ.
Député de la Nièvre, Ancien Ministre.

LE MOIS PITTORESQUE

Août

Août est le meilleur mois de l'année. Pour les citadins et surtout les enfants, c'est le temps des vacances et l'époque où l'on quitte les villes étouffantes et poussiéreuses pour s'en aller vers les plages ou vers les champs. Pour les paysans, c'est l'heure où se réalise enfin le rêve de la récolte heureuse. Les blés abondants tombent sous les faux, les greniers s'emplissent et l'on fête la bonne moisson qui, pendant l'année, apportera à la ferme l'aisance et la joie.

Aussi, dans tous les temps, ce mois a-t-il été aimé et fêté. Dans l'antiquité romaine et grecque, les réjouissances étaient très nombreuses en août. Les principales étaient : A Rome, les fêtes de Diane, de Cérès (déesse des moissons), de Vertumne, ainsi que celle du Retour de la Fortune, instituée par l'Empereur Auguste pour rappeler les anniversaires de ses trois entrées triomphales dans la ville. En Grèce, on voit ramener les jeux néméens qu'on célébrait dans la forêt de Némée aux frais des Argiens qui en étaient les juges. Enfin, en Asie-Mineure et en Egypte, on pratiquait solennellement, en août, des sacrifices à Vénus, à Cérès et à Bacchus, et c'était l'occasion de fêtes populaires importantes.

A présent, il n'y a plus, en août, de solennités publiques, depuis la fin de l'Empire. A cette époque, la fête nationale était célébrée le 15 de ce mois, jour de la Sainte-Marie qui est aussi celui de la Saint-Napoléon.

Mais l'Assomption est l'occasion de grandes cérémonies religieuses, et, d'autre part, certaines corporations ont, dans le mois, leur fête patronale. Parmi elles, nous citerons les entrepreneurs de travaux publics, les maçons, les tapissiers, les limonadiers, les distillateurs, les coiffeurs, les commerçants et les cabaretiers. Nous indiquerons encore que la Saint-Louis fut pendant des siècles la fête des Bourbons.

Au point de vue historique, les trois plus grands événements d'août furent : la Saint-Barthélemy, la journée du 10 août 1792 et l'avènement de Louis-Philippe.

Le massacre des protestants, ordonné par Charles IX, eut lieu le 24 août 1572. Le roi, qui avait réuni pendant cinq jours, finit par céder aux objurgations de sa mère et de son frère. On marqua d'une croix blanche les demeures des protestants et, quand, à trois heures du matin, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donna le signal, des bandes d'aventuriers, armés par des prévots des marchands et conduits par des gentilshommes, se ruèrent dans les maisons. L'amiral de Coligny fut assassiné le premier, jeté dans la cour de l'hôtel où le duc de Guise le frappa au visage à coups de hottes.

On tua durant toute la nuit et peu de protestants échappèrent au massacre ; même ils ne furent pas les seuls victimes, car beaucoup de gens profitèrent de l'occasion pour se débarrasser d'un créancier ; on tua même pour voler.

Parlons à présent de la journée du 10 août. On sait que Louis XVI et Marie-Antoinette étaient soupçonnés depuis quelque temps déjà de faire cause commune avec l'étranger. Le 27 juillet, le duc de Brunswick, général et chef de l'armée prussienne, lourait aux révolutionnaires l'occasion d'exploiter cette suspicion en publiant un manifeste menaçant pour la nation française.

Louis XVI fut rendu responsable de cette provocation et, le 9 août, les sections demandèrent la déchéance du roi, ou sinon les Tuileries seraient attaquées. Le lendemain, en effet, le peuple des faubourgs s'avança en armes aux cris de : « A bas le veto ! A bas le roi ! » Louis XVI, effrayé, partit avec sa famille et ses ministres et se réfugia à l'Assemblée nationale.

Pendant ce temps, la foule attaquait les Tuileries, traita les royalistes et pilla les appartements. On estime que 2,000 personnes périrent. Puis, la multitude défila devant l'Assemblée en demandant la déchéance du roi et la convocation d'une Convention nationale. L'Assemblée obéit au second ordre, mais elle se contenta de suspendre le pouvoir exécutif. On peut dire que, dès ce moment, si la République n'existait pas, la royauté avait cessé d'être.

Ce fut le 9 août 1830 que Louis-Philippe, appelé au trône, prit solennellement l'observation de la Charte revisée qu'il acceptait d'avance. L'avènement de ce nouveau roi fut généralement bien accueilli par l'opinion publique, mais, comme tous les grands enthousiasmes, celui-ci ne fut pas de longue durée.

Nous rappellerons à présent quelques événements qui se produisirent en août. Signalons tout d'abord ce fait curieux que l'ordre des Jésuites fut supprimé en France, par un arrêté du Parlement de Paris, le 16 août 1762. On a remarqué qu'alors tous les princes catholiques de l'Europe chassèrent successivement les Jésuites qui se trouvèrent d'asile qu'auprès du roi de Prusse, Frédéric, monarque protestant. Le pape Clément XIV, lui-même, abolit l'ordre en 1773.

Jusqu'au 8 août 1548, les monnaies ne portaient qu'une croix à l'avers, ce qui en rendait désormais frappées à l'effigie du roi.

La première ligne de chemins de fer, de Paris à Saint-Germain, fut ouverte le 8 août 1837 ; le même jour, en 1664, l'ordre des Filles de la Charité fut créé par Saint-Vincent de-Paul dont elles prirent le nom dans la suite. Pompei fut détruite par une éruption du Vésuve, le 23 août, an 79 avant Jésus-Christ.

La fixation du commencement de l'année au 1er janvier fut décidée par Charles IX le 4 août 1563.

Necker supprima les cachots souterrains des prisons le 30 août 1780.

Etienne Dolet fut brûlé avec ses livres sur la place Maubert à Paris, le 3 août 1546.

La statue de Henri IV fut élevée sur le Pont-Neuf, le 23 août 1614.

Ce fut le premier monument de ce genre élevé sur une place publique ; auparavant les statues étaient toujours placées sur les tombeaux et aux portails des églises.

ROBERT DELYS.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er août, à 8 heures 1/2

Les Cadets,	Sousa.
Le Calife de Bagdad, ouv.,	Boieldieu.
Parisienne, valse,	Wesly.
Ballet Egyptien en 4 parties,	Luigini.
Mimi Pinson,	Allier.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

239 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

VII

UN AMOUR !

— Il y a du nouveau, dit celui-ci.

Mme de Langeville le regarda d'un air égaré.

— Que m'importe ! balbutia-t-elle, cherchant à fuir plus loin, comme si sa victime, menaçante, était sur ses traces.

Mais Saint-Landry par la bride.

— Suzanne se meurt dans son taudis des Quatre Chemins, continua-t-il... On vient de m'en avertir.

— Alors, mettez-la ici, dit-elle, la misérable s'écria, avec un rire infernal :

— Au moins, ma vengeance me restera !

VIII

SAINT-LAZARE

Malgré sa farouche énergie, Joséphine ne pouvait vaincre le terrible mal qui était en train d'achever sur elle son implacable tâche et il lui avait été impossible de reprendre son travail. Dans le misérable intérieur des deux femmes, toutes les ressources étaient épuisées. La brave lingère s'ingéniait à faire accepter à la malade et à Suzanne tous les menus services qu'elle pouvait leur rendre ; mais Mme Desmichels n'avait que des moyens d'action limités, d'abord parce qu'elle n'était pas bien riche elle-même, et surtout parce que la succession embrouillée de la locataire eût repoussé tout secours qui n'eût pas été déguisé. Un dilemme cruel s'imposait à l'esprit de Suzanne : elle ne pouvait laisser son amie seule, car des soins constants étaient nécessaires... D'autre part, il eût pourtant fallu à toute force la quitter pour essayer de gagner un salaire qui devenait indispensable. La fille de la duchesse de Rouvray n'avait pas se demander de quoi demain serait fait. Cependant Joséphine restait, malgré tout, intrépide et ardente à la lutte.

— Alors, interrogeait-elle, ça y est ? Nous avons tout mangé ?... Sais-tu que c'est longtemps d'avoir fait une noce pareille et laissé s'en aller chez le pharmacien notre belle galette qui devait servir à tant de choses !... Et dire, malgré ça, que le médecin, avec ses drogues, n'arrive pas à me remettre sur pied !... Propre à rien, va !

Suzanne répondit d'une voix douce :

— Nous ne manquons encore de rien.

— Mais ça va bientôt venir !...

— Qu'importe, si vous guérissez !

— Ah ! bien sûr !... Mais les autres fois, quand j'ai été forcée de m'arrêter, mon chômage n'avait pas duré si longtemps !... Ce coup-ci, je sens dans l'intérieur de la machine quelque chose qui n'est pas naturel... Je m'écoute trop, peut être... Et pourtant, je n'ai jamais été douillette !... Si encore ce sacré docteur me disait à un ou deux jours près, quand je serai assez forte pour « remuer » à la boîte !... Mais quand je lui pose une question, on dirait qu'il devient subitement sourd et muet !

— Voulez-vous que nous en consultions un autre ?

— Bah ! ce serait le même « blot » !... Et puisque le papa Lamprière me connaît !... Il me soigne depuis longtemps... Enfin, c'est le médecin de la boîte, et, avec lui, on n'a pas à casquer, tandis qu'un autre se ferait payer immédiatement les quarante sous de sa visite et ne reviendrait sans doute pas !

— C'est vrai !

— Et pourtant, il nous faut de l'argent !... Tu ne sais pas fabriquer de la fausse monnaie, ma petite Suzanne ?

— Non !

— Ni moi non plus !... Comme notre éducation a été négligée, hein !... Alors, tu as bien regardé, il ne reste plus rien à mettre au clou ?

Deux jours auparavant, Suzanne avait rassemblé les dernières hardes qui lui restaient dans une serviette et était allée les porter au Mont-de-Piété de la rue Bellet, à la Villette, où la maîtresse avait été estimé 3 francs.

— Bon Dieu de bon Dieu ! fit Joséphine, avec une mordante âcreté... Il faut en sortir !... Moi, je n'ai pas grand appétit, mais toi, je ne veux pas que tu sois faim !

— Ne vous exaltez pas ainsi, mon amie !

Suzanne, maintenant, se reprochait de n'avoir pas fait assez cette horrible détresse. Devant les souffrances de cette femme qui s'était si généreusement sacrifiée pour elle, la jeune fille se disait qu'elle n'aurait pas de cesse si elle faisait passer son orgueil avant le salut de cette infortunée. Elle songea à aller demander secours à l'hôtel de Rouvray, mais, en pensant à la duchesse, le front de la jeune fille s'emporprait de honte et tout son chagrin renaissait. Elle avait trompé la malheureuse mère ; celle ci, confiante et crédule, lui avait ouvert son cœur, et Suzanne ne lui avait pas cru qu'elle était indigne de recevoir ses confidences et ses secrets ! Comme elle était punie d'avoir, malgré la pureté de ses intentions, commis une lourde faute !... Car elle se sentait maintenant une grande part de responsabilité dans la maladie de Joséphine. Seule à ce chevet désolé, l'enfant avait réfléchi. Elle se disait que, dans leur labeur meurtrier, la part des deux travailleuses n'avait pas été égale, et que si leur tâche avait été plus équitablement répartie, l'héroïque ouvrière n'en fût peut-être pas devenue la victime. Quant à Gaston Tracy, Suzanne avait d'autres motifs de garder le silence à son égard. Si les propos rêsumeux de Montmartrois avaient dit la vérité, si le jeune avocat, repris par le passé, avait vraiment sacrifié, dans son esprit, sa fiancée à sa maîtresse !... Mais non ! Suzanne ne pouvait pas croire à une pareille faiblesse !... Gaston lui avait juré qu'elle était son premier amour, il était incapable de lui mentir !... Mais il fallait qu'il la considérât comme morte... La place qu'elle avait tenue dans l'existence du jeune homme n'avait été que trop grande déjà... Une seule créature restait qui tendrait la main à la jeune fille ; c'était Françoise Beaudouin. Suzanne allait lui écrire, tout lui fâcher et la supplier de l'aider à secourir la malheureuse qui s'éteignait lentement sur ce grabat. Tout à coup, Joséphine prit entre ses mains son front humide.

— J'ai une idée, s'écria t-elle, tandis que quelque chose comme un sourire errait sur son visage ravagé.

Elle continua :

— Il doit rester deux ou trois feuilles de papier à lettre dans le placard, l'encrier et la plume sont sur la cheminée... Donne-moi tout ça... Ah ! pourvu que je puisse écrire encore !...

(*A suivre*).